Grammaire descriptive de la langue des signes française

Dynamiques iconiques et linguistique générale

Agnès Millet

Illustrations de Laurent Verlaine





UGA Éditions

customer1014995 Susman <customer1014995@leslibraires.fr>

Grammaire descriptive de la langue des signes française

Dynamiques iconiques et linguistique générale

Agnès Millet

DOI : 10.4000/books.ugaeditions.15959
Éditeur : UGA Éditions
Lieu d'édition : Grenoble
Année d'édition : 2019
Date de mise en ligne : 8 février 2021
Collection : Langues, gestes, paroles
ISBN électronique : 9782377472604



http://books.openedition.org

Édition imprimée
Date de publication : 4 février 2019
ISBN : 9782377470457
Nombre de pages : 448

Référence électronique
MILLET, Agnès. *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale.* Nouvelle édition [en ligne]. Grenoble : UGA Éditions, 2019 (généré le 15 février 2021). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ugaeditions/15959>. ISBN : 9782377472604. DOI : https://doi.org/10.4000/books.ugaeditions.15959.

© UGA Éditions, 2019
Conditions d'utilisation :
http://www.openedition.org/6540

customer1014995 Susman <customer1014995@leslibraires.fr>

Grammaire descriptive de la langue des signes française

Langues, Gestes, Paroles

Collection dirigée par Jean-Marc Colletta et Elisabetta Carpitelli

La collection « Langues, Gestes, Paroles » se propose d'accueillir des ouvrages relevant du champ des Sciences du langage, et situés dans un large domaine de recherche incluant des travaux de descriptions et traitements linguistiques ainsi que des travaux ancrés dans les thèmes de la parole, de l'acquisition et de la multimodalité. La collection a pour objectif de faire le point sur les derniers développements des connaissances dans ces domaines.

Dans la même collection
(publiée sous le nom ELLUG jusqu'en 2016)

Paroles de philosophes en herbe. Regards croisés de chercheurs sur une discussion sur la justice en CM2.
Sous la direction de Jean-Paul Simon et de Michel Tozzi, 2017.

Le patois et la vie traditionnelle aux Contamines-Montjoie, vol. I, La nature, les activités agro-pastorales et forestières
Hubert Bessat, 2010.

Le lexique des émotions
Sous la direction d'Iva Novakova et d'Agnès Tutin, 2009.

Éléments de catalogage
Grammaire descriptive de la langue des signes française. Dynamiques iconiques et linguistique générale /Agnès Millet, illustrations de Laurent Verlaine.

448 p. : couv. ill. en coul. ; 24 cm.

Collection « Langues, Gestes, Paroles », ISSN 2105-9497
ISBN 978-2-37747-045-7

Ouvrage publié avec le concours de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

© UGA ÉDITIONS 2019
Université Grenoble Alpes
CS 40700
38058 GRENOBLE CEDEX 9

Grammaire descriptive de la langue des signes française

Dynamiques iconiques et linguistique générale

Agnès Millet

Dessins de Laurent Verlaine

Préface de Aliyah Morgenstern

UGA Éditions
Université Grenoble Alpes
Grenoble
2019

Sommaire

Préface 11
Prologue 13

Partie I. Aborder la LSF : contours, choix théoriques et concepts

I. Contours de la LSF 25
II. Décrire la LSF : approches, théories et concepts 39

Partie II. Mécanismes fondamentaux : les dynamiques iconiques

III. Lexique et structuration lexicale 55
IV. Du lexique à la syntaxe : les dynamiques iconiques 101
V. Utilisation de l'espace et instances énonciatives 123
VI. Unités linguistiques, iconicité, simultanéité 155

Partie III. Catégories, fonctions, groupe nominal

VII. Catégories syntaxiques et fonctions utiles à la description de la LSF ... 179
VIII. Groupe nominal 213
IX. Pronoms et fonction pronominale 275

Partie IV. Verbes et phrases

X. Types de phrases en LSF 309
XI. Autour du verbe 339
XII. Structures de phrases 369

Épilogue 397
Bibliographie 403
Tables 417
Index 443

À Camille Mucka-Millet, ma fille, qui n'a cessé de me faire découvrir un monde auparavant insoupçonné et insoupçonnable.

À Éliane Barrero, professeure de LSF hors pair, avec laquelle je travaille depuis près de trente ans à comprendre les mécanismes linguistiques de la LSF et à diffuser ce savoir.

Préface

De l'image idéalisée du sourd et de sa langue qu'avaient les philosophes des Lumières, en passant par la dévalorisation de la langue des signes au XIX^e^ siècle et à sa reconnaissance très récente, le chemin est assez tourmenté. Les langues des signes viennent perturber la conception que les linguistes, les philosophes, les médecins, les enseignants, pouvaient avoir du langage.

Il y a encore trente ans, la linguistique structurale présentait les langues comme satisfaisant obligatoirement aux critères d'oralité, de linéarité et de double articulation. Or, quand on analyse une langue des signes qui n'est ni « orale » (si l'on associe oral à vocal) ni linéaire, mais qui actualise toutes les fonctions du langage et permet aussi bien de raconter, de décrire, d'argumenter, de mentir que de faire de la poésie ou de rêver, on se voit obligé de changer nos définitions. Quand on est face à des signeurs qui s'expriment grâce à leur corps en mouvement, leurs mains qui volent, leur visage qui s'anime, leurs yeux tour à tour rieurs, pensifs, pétillants, on ne peut que vouloir aller à la racine du fonctionnement de cette langue encore imprégnée de mystère.

Cette grammaire est le fruit de la rencontre entre une linguiste passionnée et la langue des signes française (LSF). Agnès Millet est entrée dans la LSF avec son cœur, avec son corps, et a apporté ses outils, ses concepts, ses méthodes pour en saisir l'essence et les saveurs particulières. Son appréhension multidimensionnelle s'appuie d'une part sur son propre apprentissage dont l'objectif premier était la transmission du langage, et d'autre part sur une véritable mise en relation intime entre approche linguistique, sociolinguistique et didactique. C'est ce lien à la fois affectif, physique et intellectuel avec son objet d'étude qui s'incarne dans l'ouvrage que vous allez découvrir sous la forme d'une grammaire de la LSF, respectueuse de ses spécificités. La LSF est traitée avec la rigueur et la méthode acquise par le métier de linguiste sans lui ôter sa force créatrice et sa poésie.

Cet ouvrage peut se lire à plusieurs niveaux et on y trouve une véritable sensibilité à la variabilité des lecteurs potentiels. Il aidera les linguistes à découvrir la LSF et à la situer par rapport à leurs connaissances sur d'autres langues orales et gestuelles. Il leur permettra également de revisiter, d'ouvrir leurs propres représentations sur le rôle de toutes les ressources sémiotiques que l'être humain peut convoquer pour s'exprimer, et de repenser la gestualité dans toutes ses dimensions, tous ses usages. Les comparaisons avec le français permettent aux enseignants de la LSF et du français de pratiquer une approche contrastive et aux parents et

professionnels de mieux comprendre l'intérêt d'une pédagogie bilingue pour les enfants sourds. Comme toute grammaire, elle est également destinée aux apprenants qui veulent réfléchir sur leur pratique et l'approfondir.

L'entreprise colossale reste empreinte de l'humilité et de l'ouverture de son auteure. L'approche théorique se situe à un carrefour fertile intitulé par l'auteure « les dynamiques iconiques » car elle utilise en les aménageant, à la fois les apports de la linguistique générale, les outils développés pour décrire les langues vocales en prenant en compte leur oralité et les perspectives apportées par les travaux spécifiques sur les langues signées. Elle montre clairement que l'iconicité, ancrée dans un modèle perceptif est une donnée structurante de la grammaire de la LSF. Sa perspective se distingue cependant du modèle sémiogénétique de Cuxac (2000a) car elle n'adopte par la distinction entre deux sphères linguistiques, deux visées représentées par le lexique standard et les structures de grande iconicité qui pour elle s'entrecroisent, se complémentent dans les interactions signées. Agnès Millet essaie de montrer que la LSF forme un système linguistique cohérent, unique et dynamique. Il est ainsi possible de reconnaître aux langues des signes leur statut de langue et de les comparer aux langues vocales avec des outils communs, sans renoncer à leurs propriétés structurales et sans les figer autour d'une norme.

C'est en construisant catégorie par catégorie, « une grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de signer, expliqués d'une manière claire et naturelle[1] » que son auteure réussit le pari de décrire le lexique, la structuration des champs sémantiques, les fonctions et catégories syntaxiques, les phrases simples et complexes, tout comme les rôles sémantiques, les types énonciatifs, les points de vue ou les modalités… Les formes transmises par le canal visuo-corporel à l'intérieur des espaces construits par les signeurs, grâce aux configurations manuelles, leur orientation, le mouvement, le regard, la posture, les labialisations et les mimiques faciales, sont subtilement mises en lien avec leur fonction.

Ainsi, dans son ouvrage, par le biais d'une grammaire pensée à partir des pratiques langagières, magnifiquement illustrée par des dessins de Laurent Verlaine précis, expressifs, de très grande qualité, et qui mettent en scène les traits définis et décrits dans le texte, Agnès Millet nous donne des clés pour entrer dans le pays de la LSF. À nous de répondre à son invitation et de continuer le voyage.

On pourra, grâce à ces outils solides, que l'on soit sourd ou entendant, signeur natif ou apprenant, tout aussi bien mieux comprendre et mieux apprendre la LSF, inciter les parents d'enfants sourds à leur transmettre le bilinguisme bimodal, faire valoir l'importance pour les Sourds de pratiquer la langue naturelle dans laquelle s'exprime leur identité, et repenser toute la richesse de notre gestualité partagée.

Aliyah Morgenstern
Sorbonne Nouvelle - Paris 3

1. Reprise de la *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle*, parfois aussi appelée *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* d'Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660).

Prologue

> « Derrière l'œil fermé d'une de ces Lois préfixes qui ont pour notre désir des obstacles sans solution, parfois se dissimule un soleil arriéré dont la sensibilité de fenouil à notre contact violemment s'épanche et nous embaume. »
>
> René Char, « Partage formel », dans *Comme si tu étais en retard sur la vie* [1948], Paris, Folio Essais, 2016, p. 15.

Ce « Prologue » se veut tout à la fois une présentation générale des objectifs de l'ouvrage, une introduction aux différentes parties, une présentation des annotations et des références jalonnant le texte, ainsi qu'un avertissement au lecteur, qui ne doit pas vouloir trouver des réponses intangibles à toutes les questions qui se posent. On y aborde aussi la question des corpus et des outils de transcription. Comme le dit le poète, il y a du désir, parfois des obstacles sans solution, mais il y a aussi quelques réponses qui naissent de la sensibilité à une langue particulière, une langue gestuelle, que nous ne connaissons pas encore, mais qui fleure bon l'humanité, dans ce qu'elle a d'universel : le langage[1].

1. Architecture de l'ouvrage

1.1. Une lecture multiple

Cet ouvrage s'adresse à divers publics s'intéressant à la langue des signes française (LSF) : les enseignants de LSF, les apprenants, les chercheurs, les linguistes, les interprètes, etc.

On y trouvera donc des discussions assez techniques, la matière linguistique étant complexe. On y trouvera aussi des définitions de ces mêmes termes techniques, qui pourront agacer le linguiste spécialiste. On y trouvera enfin des dessins

1. Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont grandement aidée : Jean-Pierre Chevrot et Saskia Mugnier, pour leurs premiers encouragements ; Jean-Christophe Pellat et Annelies Braffort pour leur lecture experte, dont j'ai suivi bien des conseils et que je remercie pour leurs questionnements ; Aliyah Morgenstern pour avoir accepté de préfacer l'ouvrage.

et des figures qui pourront paraître inutiles à ceux qui maîtrisent la LSF, la glose des signes leur paraissant suffisante.

Le texte de cette grammaire consiste donc en un discours qui présente nos analyses en des termes que nous ne souhaitons pas trop compliqués, mais qui, néanmoins, font appel à la terminologie linguistique, qu'elle soit issue de la grammaire traditionnelle ou de la linguistique générale. La terminologie linguistique est explicitée à la première apparition du terme, une explicitation destinée aux lecteurs non-linguistes, même si l'on pressent que pour ces lecteurs, novices en quelque sorte, la compréhension des termes techniques ne sera pas des plus évidentes. Les notes de bas de page présentent en général des discussions plus techniques destinées aux linguistes. Un index des notions est donné en fin d'ouvrage afin de faciliter l'accès aux premières explicitations des termes dans le cas d'une lecture non linéaire.

Nous avons souhaité, dans certains cas, faire des comparaisons avec la langue française à des fins didactiques. Cet ouvrage n'est pas en soi un ouvrage de didactique de la LSF, puisqu'il s'agit d'une grammaire descriptive, mais nous espérons qu'il pourra aider valablement, d'une part, les enseignants de LSF et, d'autre part, les enseignants de français s'inscrivant dans un modèle pédagogique bilingue.

Il s'agit de donner des éléments de réflexion sur une langue encore peu décrite à des lecteurs dont les connaissances et les intérêts sont divers, et autorisant des lectures à différents niveaux. C'est à ce titre que nous avons inclus de nombreuses synthèses graphiques qui résument nos propositions. L'ouvrage est ainsi organisé de manière à ce que chacun puisse y trouver ce qu'il y recherche. Souhaitons que nous soyons parvenue au plus près de cet objectif quelque peu périlleux, nous en sommes bien consciente.

1.2. Parties, chapitres, sections et sous-sections

L'ouvrage est composé de quatre parties. La première présente des généralités sur la LSF et les outils choisis pour nos descriptions ; la deuxième, les mécanismes fondamentaux de base de cette langue dans le cadre de notre théorie des dynamiques iconiques ; les troisième et quatrième parties présentent des analyses descriptives centrées sur certains phénomènes linguistiques qui s'appuient tout à la fois sur des descriptions de la langue française, dans un esprit comparatif, et sur des théories développées en linguistique générale. Nous avons donc puisé à diverses sources théoriques dans une forme d'éclectisme linguistique que nous assumons. En tout état de cause, cet ouvrage n'est qu'un ensemble d'hypothèses, que des recherches futures pourront ou non valider.

Les chapitres sont organisés en sections, sous-sections et paragraphes. Nous avons tenté de rendre chaque section aussi autonome que possible de façon à ce qu'elle puisse être lue de manière indépendante, ce qui occasionne des renvois et quelques redites : que le lecteur assidu, dont le projet est de lire ce livre de manière continue nous pardonne ! Les renvois, indiqués entre parenthèses dans le corps du texte, s'ils peuvent paraître alourdir la lecture, nous sont apparus comme une

nécessité dans un tel ouvrage qui ne sera sans doute que très rarement lu de la première à la dernière page.

Les tableaux et figures sont numérotés en continu, indépendamment des chapitres, sous la dénomination commune de « synthèse graphique » (synth. graph.). Cette référence unique facilitera les renvois. Une table figurant en fin d'ouvrage permettra au lecteur de les retrouver facilement. Pour la même raison, les exemples – qu'ils soient dessinés ou glosés – sont également numérotés en continu ; ils sont signalés par un nombre entre parenthèses. Il en va de même pour les illustrations référant à des signes uniques ou à des séries de signes représentés par des dessins.

1.3. Références et renvois

Les références bibliographiques sont données en notes de bas de page, voire dans le corps du texte, sous la forme : auteur, date d'édition, et si nécessaire pagination de l'extrait cité. On trouvera les références complètes en bibliographie générale à la fin de l'ouvrage. Les références liées au texte lui-même, sont données entre parenthèses. Les chiffres romains renvoient aux chapitres, les autres chiffres aux sections, sous-sections, ou paragraphes. Une référence telle (VI-2) renvoie à la section 2 du chapitre VI, une référence telle (VI-2.2) à la sous-section 2.2. du chapitre VI, une référence telle (VI-2.2.2) à un paragraphe précis de la sous-section 2.2. du chapitre VI. Si la référence se rapporte à un point traité dans le chapitre, la numérotation du chapitre n'est pas reprise ; ainsi, une référence (2.2.2) renverra à un paragraphe du chapitre dans laquelle elle s'insère. Pour les rares références à ce préambule, on a noté (0).

Les références aux exemples sont données entre parenthèses (107b) tout comme les références aux synthèses graphiques (synth. graph. 3). Par ailleurs, on a distingué entre exemples, qui renvoient à des phrases ou à des groupements syntaxiques, et illustrations, qui renvoient à des signes : les renvois aux illustrations se font sous la forme (ill. 2), les références aux synthèses graphiques ou aux illustrations peuvent être précédées du numéro de chapitre et de section si nécessaire, (I-synth. graph. 3) ou (I-ill. 3). En dernier lieu, soulignons que les différentes parties de cet ouvrage se donnent à lire comme un ensemble de réflexions et de propositions qui, d'une part, ne sont jamais exhaustives – et dans ce sens pourront sans doute être à l'origine de (nombreuses !) recherches ultérieures – et, qui, d'autre part, bien évidemment, ne sauraient être tenues pour LA vérité syntaxique de la LSF, et encore moins pour ce qui pourrait en être une norme prescriptive.

Il s'agit d'une pierre dans un édifice que de futurs débats n'auront de cesse d'améliorer et d'enrichir. Nous ne manquons d'ailleurs jamais de signaler quand nos analyses ne sont que des pistes – des hypothèses –, que des réflexions et des recherches futures pourront ou non valider.

2. Corpus et méthodologie

2.1. Un éclectisme assumé

On sait que la question des corpus est centrale, en particulier lorsque l'on travaille sur des langues peu décrites. Souvent, le linguiste cherche un informateur bilingue et demande des traductions de sa langue d'origine vers la langue qu'il cherche à décrire. Cette option n'était pas envisageable pour décrire la LSF pour deux raisons essentielles. La première est que bien des sourds ont été alphabétisés en français et que les propositions de traduction influencent souvent les productions en LSF, amenant les « informateurs » à produire des énoncés s'éloignant de la LSF pour se rapprocher davantage de ce que l'on nomme « français signé » – une forme d'énoncés où la syntaxe de la LSF tend à se calquer sur celle de la langue française. La seconde est que nous n'avons jamais souhaité « embaucher » en quelque sorte des « informateurs », mais plutôt établir des relations de collaborations avec les Sourds, et spécialement les enseignants de LSF de la région Rhône-Alpes, dans un partage mutuel des compétences et des savoirs.

Cet ouvrage cumule des corpus qui ont été recueillis entre 2001 et 2017, lors de recherches spécifiques, de travaux terminologiques, de discussions, de formations d'enseignants de LSF ou de conversations diverses. Ce corpus, nous le nommons « corpus A ». Il est donc, à l'image de nos options théoriques, assez éclectique.

Néanmoins, le recueil de corpus écologiques ou « quasi écologiques » ne peut répondre à toutes les questions, c'est pourquoi, en 2017, au moment de conclure cet ouvrage, nous avons constitué un corpus un peu moins écologique, que nous nommons « corpus B », qui visait à faire valider ou non des hypothèses que nous posions.

2.2. Deux types de corpus

Nous remercions ici tous les sourds qui ont participé aux recherches spécifiques, tous les stagiaires en formation du diplôme dispensé à l'université Grenoble Alpes (DU) qui ont discuté et enrichi toutes ces descriptions et proposé des exemples venus nourrir et approfondir nos réflexions.

2.2.1. Corpus A : un ensemble de corpus écologiques ou « quasi écologiques »

Ce corpus assez hétéroclite est constitué de productions écologiques ou « quasi écologiques » recueillies dans des circonstances assez différentes et à des dates différentes également. Il est composé de plusieurs sous-corpus.

Le premier sous-corpus (2001-2004) a été réuni lors de séances de recherche avec des sourds enseignants de LSF en région Rhône-Alpes, en collaboration avec l'université de la langue des signes française (ULSF), dont Éliane Barrero était à l'époque présidente. Ce sous-corpus est de type « quasi écologique ». En effet, il était proposé à un groupe d'enseignants sourds – composé d'Éliane Barrero, Sophie Bellhacène, Gilles Bras, Évelyne Charrière, Jean-Pierre Di Méo,

Dominique Favre, Muriel Vogt – de produire des énoncés à partir de consignes très vagues du type « comment exprimer la quantité », « discutez d'un sujet de société qui vous tient à cœur », « racontez une histoire ». L'induction du chercheur se limite ici à la thématique imposée, ce qui est un moindre mal. Cette recherche a été financée par la région Rhône-Alpes en 2001-2004 dans le cadre d'un projet « Émergence », financement sans lequel cet ouvrage n'aurait pu voir le jour, car de nombreux exemples sont issus de ce travail. Les productions étaient discutées en groupe ; parfois des traductions de phrases françaises ont été demandées, mais très à la marge.

Le deuxième sous-corpus a été recueilli lors de réunions au CHU Grenoble-Alpes, qui intègre l'unité Rhône-Alpes d'accueil et de soins pour les Sourds. À l'initiative du responsable de ce service, le docteur Mongourdin, en 2009, des séances de travail ont eu lieu où les Sourds pouvaient s'exprimer librement sur des questions de santé. Ce corpus est donc plus écologique que le premier, car les discours produits n'avaient pas *a priori* de visées sur des thèmes linguistiques particuliers.

Le troisième sous-corpus, recueilli en 2010, est composé de trois narrations autour d'un dessin animé de Tom et Jerry, où, dans le cadre d'une recherche internationale sur la gestualité des enfants entendants et sourds, trois sourds adultes, enseignants de LSF, ont été sollicités pour restituer en LSF le contenu de ce dessin animé, afin de servir de référence pour apprécier les narrations enfantines. On intègre également à ce troisième sous-corpus, une méthode d'enseignement de la LSF, intitulée *Paroles gestuelles*, qu'Éliane Barrero et moi-même avons produite en 1994 grâce à un financement européen. Cette publication, dont nous avons extrait quelques exemples, faisait suite à une formation d'adultes sourds, au sein du Greta Sud-Isère.

Le quatrième sous-corpus est composé de productions de stagiaires en formation continue pour l'obtention d'un diplôme d'enseignant/formateur en LSF à l'université Grenoble Alpes – à l'époque université Stendhal – entre 2006 et 2010. Il est composé de narrations libres, de productions de phrases avec un verbe imposé, de synthèses des cours. On y adjoint un certain nombre de discussions qui ont eu lieu dans le cadre de formations d'enseignants entre 2010 et 2017. Nous remercions donc également tous les sourds qui ont participé à ces échanges.

Tous les exemples que nous avons extraits de ces différents corpus ont été soumis à des jugements d'acceptabilité, spécialement pour écarter ce qui paraissait relever, selon la majorité des sourds consultés, de formes de français signé.

Le dernier sous-corpus, n'en est pas vraiment un : il s'agit d'énoncés produits par des locuteurs sourds et saisis au vol… mais la mémoire est parfois défaillante, et il a fallu construire un second corpus, beaucoup moins écologique.

2.2.2. Corpus B : élicitations, traductions et demandes de confirmation

Au moment de la rédaction de cet ouvrage, certaines questions précises et assez ponctuelles que nous nous posions ne trouvaient pas de réponses dans l'ensemble du corpus A. Nous avons donc dû le compléter, sur l'année universitaire 2016-2017,

par un corpus comportant des exemples élicités par des enseignants de LSF, dans le cadre d'une collaboration avec l'ULSF, sous la présidence d'Évelyne Charrière. Certains échanges ont eu lieu lors de réunions, d'autres par Internet. Il s'agissait essentiellement soit de la demande spécifique d'une traduction à partir du français, soit de la confirmation d'exemples qu'il me semblait avoir notés « au vol ». Je remercie Éliane Barrero, Valérie Bonne, Évelyne Charrière, Valérie Grail, Chantal Kafi, Marion Kobylanski, Cindy Marseille et Alain Molumba qui ont bien voulu participer à ces échanges. Je remercie également Camille Mucka-Millet qui a bien voulu éliciter, en fin de parcours, certains exemples.

Ainsi, sur l'ensemble des deux corpus, de nombreux locuteurs de la LSF ont permis de se confronter à de nombreux exemples et de nombreux styles. La multiplicité des locuteurs ne facilite pas toujours la tâche du linguiste, mais incite, d'entrée de jeu, à accepter les variations.

2.2.3. Harmonisation et anonymisation

Tous les exemples donnés dans l'ouvrage sont issus de corpus constitués depuis de longues années et ont été harmonisés autant que possible. Ils sont dessinés par Laurent Verlaine que je remercie pour la qualité de son travail. Ces dessins, ainsi que les transcriptions des exemples, garantissent l'anonymisation totale des locuteurs. Ce choix fait certes perdre la trace des locuteurs et des corpus impliqués, mais il évite aussi d'éventuels jugements de valeurs sur les locuteurs, ceux-ci ne pouvant dès lors s'exercer que sur les productions linguistiques.

Si, pour les signes isolés, les dessins – que nous nommons « illustrations » – s'avèrent d'une lisibilité efficace, pour les phrases, seule la transcription « multilinéaire » est présente. Tous les codes de cette transcription sont explicités plus bas (3). Le dessin de phrase est en effet très complexe, comme on peut le voir dans les quelques phrases dessinées dans la partie I.

Concernant les questions d'anonymisation, signalons, en dernier lieu, que, dans certains exemples, il a été nécessaire d'anonymer les noms propres. Ils sont alors notés [X] ou [Y], référant soit à un lieu, soit à une personne morale ou individuelle.

3. Conventions de transcription

Comme nous le verrons plus précisément dans le premier chapitre (I-1.4), la langue des signes n'a pas d'écriture et les transcriptions des linguistes ne sont pas unifiées. La seule chose partagée, et qui est certes contestable mais pratique, est de gloser les signes entre crochets et en petites capitales dans la langue maternelle du chercheur : [WHY] pour l'ASL (*American Sign Language*, langue des signes américaine), [WARUM] pour la DGS (*Deutsche Gebärdensprache*, langue des signes allemande), [POURQUOI] en LSQ (langue des signes québécoise) ou la LSF. Même si nous discutons ici ou là cette transcription qui ne se fonde que sur la traduction centrale du signe, et sans tenir compte de sa valeur catégorielle en discours, nous adoptons cette norme. Nous restons consciente que ce type de transcription introduit de sérieux biais, dont les plus significatifs sont donc, d'une

part, de ne pas rendre compte de la matérialité du discours signé et, d'autre part, de laisser croire qu'un signe de la LSF renvoie à un mot de la langue française dans une relation bi-univoque, ce qui n'est pas le cas, bien sûr. Mais c'est la lisibilité de cette convention qui a guidé notre choix, la notation de la matérialité du signe étant, d'une part, très coûteuse en temps pour le chercheur et, d'autre part, assez illisible pour le lecteur.

Les conventions générales retenues sont les suivantes :

[OISEAU]	Renvoie au signe de la LSF glosé par sa traduction la plus centrale.
/oiseau/	Renvoie au concept d'oiseau.
'main plate'	La notation entre guillemets simples renvoie aux paramètres des signes (III-2), ici elle renvoie à la configuration manuelle.
« *oiseau* » ou *oiseau*	Renvoie au mot de la langue française. D'une manière générale, tout ce qui renvoie à la langue française est en italique.
[OUVRIR-une porte]	Spécifie le contexte d'utilisation du signe ; le signe [OUVRIR], donné ici en exemple, se réalise en effet très différemment selon qu'il s'agit d'ouvrir une porte, une fenêtre, une boîte de conserve, etc.
[REGARDER-de façon circulaire]	Spécifie la manière particulière dont le signe est exécuté.
[SIGNE] X2	Indique que le signe est répété deux fois.
loc1[SIGNE]loc2	Indique que le signe (en général un verbe) a son point de départ dans un premier locus et son point d'arrivée dans un second locus – les locus sont définis en (IV-1).
eps1[SIGNE]eps3	Indique que le signe (en général un verbe) a son point de départ dans l'espace pré-sémantisé de première personne et son point d'arrivée dans l'espace pré-sémantisé de troisième personne – les espaces pré-sémantisés sont définis en (V-2.3).
ø	Indique l'absence d'un élément.
/ ou //	Indique une pause entre deux segments d'un énoncé, les deux slashs marquant une pause plus longue que le slash unique.
Lignes au-dessus et en dessous des signes comme dans : mmq 'intensif' (1) [MANGER] (2) [TRAVAILLER] mvt rapide répétition (3) [ARBRE] loc1	indiquent que des éléments pertinents linguistiquement sont exécutés de façon simultanée : (1) = « *Je mange vite* » ; (2) = « *Je travaille beaucoup* » (3) le signe [ARBRE] crée un locus (numéroté 1)
[…]	Renvoie à une coupure dans l'exemple donné.
{[famille] [sourd]}	Les accolades indiquent que les deux signes forment un syntagme (ou groupe syntaxique).

Dans les transcriptions, les abréviations utilisées sont les suivantes :

int.	interlocuteur
interr.	interrogation
lab.	labialisation
loc	locus
MD et MG	main droite et main gauche lorsque la mention de la main exécutant le(s) signe(s) est pertinente
mmq	mimique
mvt	mouvement
nég.	négation
pr	proforme
prC	proforme corporelle
prM	proforme manuelle
pté	pointage sur un signe ou un locus
pté1, pté3 pté loc	pointage de 1re et de 3e personne (« *je* », « *il*/*elle* ») pointage sur un locus
reg.	regard
reg. « tu »	indice de deuxième personne du singulier avec éventuellement valeur impérative selon l'intensité du regard
stf	spécificateur de taille et de forme ; dans les exemples « stf » est noté en minuscules tandis que dans le corps du texte il est noté en petites capitales (STF). Si le STF acquiert clairement une valeur nominale, celle-ci sera notée en petites capitales. Ainsi, [stf-petit rond] ne prend un sens adjectival qu'en contexte, tandis que [stf-TYMPAN] signifie clairement /tympan/ – les STF sont définis en (IV-2.2)
*	phrase non acceptable en français

Pour le regard et la mimique, on spécifiera d'une part la direction du regard, et, d'autre part, la valeur de la mimique avec une glose assez intuitive. Ainsi, « reg. int. » signifiera que le regard est posé sur l'interlocuteur, « reg. loc » qu'il est posé sur un locus. De même, mmq « triste » ou mmq 'intensif' renverront à des mimiques dont la qualification est mentionnée dans les transcriptions ; la première, entre guillemets français, donne directement la signification /triste/, la seconde précise, entre guillemets simples, une valeur linguistique qu'on traduira par « *très* » ou « *beaucoup* » par exemple.

Les gloses des transcriptions de phrases en LSF prennent donc la forme suivante :

[ARBRE-loc1] [POMME] [QUANTITÉ-loc1] [prM-pomme – PRENDRE] [prM-pomme – MANGER]
– Il y a un arbre avec des quantités de pommes, j'en prends une et je la mange.

Ici le signe [ARBRE] crée le locus 1 (loc1) dans lequel est également exécuté le signe [QUANTITÉ], [prM-pomme – PRENDRE] signifie que le signe [PRENDRE] est exécuté avec une configuration manuelle en proforme référant à [POMME]. D'une

manière générale, à des fins de lisibilité, les éléments spécifiant une proforme sont reliés à prC ou prM par un trait d'union ; l'élément lexical suivant, noté en petites capitales, leur est relié par un tiret moyen. Lorsque deux proformes sont utilisées, elles sont séparées par un point-virgule, comme dans [prC-ours ; prM-ours – MARCHER] – *Il* [l'ours] *marche*. La traduction est donnée en italique.

En fonction de la lisibilité de l'exemple, les indications sont données en dessous ou au-dessus des signes, par exemple l'indication du locus peut également être faite sous le signe : [ARBRE]
loc1
plutôt qu'à l'intérieur des crochets. En général, les mimiques et les mouvements sont donnés au-dessus de la ligne de transcription des signes.

Par ailleurs, lorsqu'un élément est maintenu, nous faisons suivre la glose de tirets ; ainsi, « reg. loc ---------- » signale que le regard est maintenu.

PARTIE I
ABORDER LA LSF : CONTOURS, CHOIX THÉORIQUES ET CONCEPTS

> « Ceux qui croient que la grammaire n'est qu'un ensemble de règles et de contraintes se trompent. Si on s'y attache, la grammaire révèle le sens caché de l'histoire, dissimule le désordre et l'abandon, relie les éléments, rapproche les contraires, la grammaire est un formidable moyen d'organiser le monde comme on voudrait qu'il soit. »
>
> Delphine de Vigan, *No et moi*,
> Paris, Lattès, éd. de poche, 2009, p. 155-156.

Si la grammaire est un formidable moyen d'envisager le monde, il convient de l'exercer sur un objet aux contours un tant soit peu délimités. Si la grammaire dissimule le désordre et l'abandon, elle ne saurait cependant pouvoir décrire un objet purement fantasmé. Or, les langues sont précisément l'objet de fantasmes, de légendes, d'interprétations aux connotations négatives ou positives, selon le point de vue duquel on parle. Pour le linguiste, la langue est un objet d'étude théoriquement neutre. La distance scientifique s'impose : en définir les contours est une nécessité pour pouvoir ensuite, en en observant le fonctionnement grammatical, « relier les éléments » et si besoin « rapprocher les contraires ».

Même si la LSF a été reconnue comme langue, même si elle est de plus en plus présente dans l'espace public, certaines idées reçues persistent que nous voudrions, après d'autres, balayer en en contrant les arguments pour ensuite situer la LSF au sein de différents systèmes sémiotiques, spécialement le mime et les langues vocales (I).

Ensuite, nous préciserons quelle est notre approche des langues gestuelles et quels sont les choix théoriques que nous assumons dans nos descriptions (II). Cette théorisation doit bien sûr beaucoup à tous ceux et toutes celles qui nous ont précédée et dont les approches nous ont nécessairement nourrie.

Chapitre I
Contours de la LSF

1. À propos de quelques idées reçues sur la LSF

À l'attention de ceux qui n'ont pas de connaissance particulière des langues gestuelles – que l'on appellera également, de manière indifférenciée, langues signées[1] –, on commencera par revenir sur quelques idées reçues[2] pour ensuite dresser, dans une discussion un peu plus technique, l'inventaire des différences essentielles entre les langues gestuelles et les langues vocales[3], qui s'expliquent par les spécificités de la matérialité linguistique de ces deux types de langues : la gestualité d'une part, la vocalité d'autre part.

Certes la LSF est de plus en plus présente dans l'espace social, certes elle a été reconnue comme langue en 2005 dans le cadre de la loi du 11 février 2005, dite Loi pour l'égalité des droits et des chances ; cependant, elle reste encore méconnue et des idées reçues circulent à son endroit, qu'il convient de démentir.

1.1. La langue des signes n'est pas une langue artificielle

On croit souvent que la LSF est une construction, une sorte de langue artificielle, qui aurait été inventée par les entendants pour les sourds. On pouvait lire, par exemple, page 500 de *La linguistique*[4] : « Ces langues ont été inventées par des hommes qui connaissaient déjà les langues orales et leur transcription écrite. » Très souvent d'ailleurs, dans les médias par exemple, le nom de l'abbé de L'Épée est avancé comme « créateur » de cette langue.

1. Il y a parfois quelques débats sur les connotations plus ou moins négatives de ces dénominations. Il nous semble que les deux sont employées par les chercheurs sans connotation particulière, y compris dans leur forme abrégée LG ou LS. Selon nous, la meilleure appellation serait « langue visuo-corporelle », mais nous nous en tenons ici, globalement, à la tradition.
2. La revue *Langages*, n° 56, 1979, est l'une des premières publications scientifiques en France à s'être attaquée à ces idées reçues.
3. On préfère ici le concept de « langue vocale » à celui de « langue orale », réservant le terme « oral » à la dimension anthropologique de l'interaction en face-à-face (« l'oralité ») qui l'oppose à une interaction écrite (« la scripturalité ») (Goody, 1979 ; Millet, 1992).
4. Notons à la décharge des auteurs (François, 1980), qu'à cette époque, en France, la recherche sur la LSF était pratiquement inexistante.

Toutes ces affirmations sont fausses, les langues gestuelles n'ont été inventées par personne en particulier, elles sont nées du besoin de communication des sourds eux-mêmes. Dès lors qu'ils avaient des lieux pour se retrouver socialement et culturellement, une langue des signes commençait à se mettre en place. Ce qui a freiné l'évolution de ces langues, c'est essentiellement l'isolement social des sourds ; ce qui en a accéléré l'évolution, c'est leur rassemblement, lors par exemple, pour l'espace français, de la création d'écoles pour sourds au XVIII^e siècle.

On possède d'ailleurs des témoignages anciens de l'existence de ces langues. Ainsi, c'est Saint Augustin qui parle, dans sa correspondance avec Saint Jérôme, d'une famille bourgeoise milanaise dans laquelle il y avait beaucoup de sourds. Il compare les gestes qui circulent dans cette famille aux mots d'une langue[5] ; ou encore, c'est Montaigne qui, dans ses *Essais*, évoque de belle manière les conversations entre Sourds : « Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vu de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre[6]. »

En fait, il se peut qu'il y ait confusion entre les langues gestuelles et les alphabets manuels (ou dactylologies), qui consistent à pouvoir épeler avec des formes manuelles les lettres de l'alphabet liées à l'écriture de la langue vocale environnante. S'il existe des alphabets bimanuels, celui utilisé en France est unimanuel : la forme d'une main unique, renvoie – souvent par imitation – à la lettre. Or, si les langues gestuelles sont bien naturelles, les alphabets manuels sont, quant à eux, effectivement l'invention de pédagogues qui avaient en charge l'éducation des sourds[7]. D'ailleurs, on lit parfois dans des manuels ou des ouvrages de sémiologie, que les langues gestuelles sont des systèmes seconds, c'est-à-dire chargés d'en représenter un autre, comme l'écriture, le braille, ou le morse peuvent représenter la langue française. En fait, la LSF, ou toute autre langue gestuelle, parce qu'elle est naturelle, n'est en aucun cas un système second. C'est la dactylologie qui est un système second : elle permet d'« écrire » gestuellement… le français ou toute autre langue. Par exemple, lorsque l'épidémie de sida s'est déclarée en France, il n'y avait aucun signe disponible, et la communauté sourde épelait le mot [S-I-D-A] ; depuis, bien évidemment, car le fait d'épeler est d'une part contraignant et d'autre part peu économique, un signe s'est imposé. En ce sens, la dactylologie ne fait pas partie intégrante de la LSF ; elle est une sorte de pont entre la LSF et la langue française (écrite).

5. Cité dans Moody, 1983, p. 18.
6. Montaigne, 1965, livre II, chap. 12.
7. On attribue en général l'invention de l'alphabet manuel à un bénédictin, Pedro Ponce de Léon, mais on n'en a pas de traces. L'alphabet de Bonet est lui mieux connu. En fait, un autre moine, franciscain, en avait déjà inventé un pour permettre aux personnes privées de parole de se confesser : il s'agit de Melchor Yebra (1524-1586). Comme Yebra et Léon étaient très liés à la cour d'Espagne, Léon s'est vraisemblablement servi de l'alphabet de Yebra, publié en 1593. On pense que l'alphabet manuel de Bonet, publié en 1620, s'est inspiré des deux autres. Les deux alphabets ne présentent d'ailleurs que très peu de différences et assez peu de différences également avec l'alphabet manuel actuellement utilisé en France, puisque c'est l'alphabet de Bonet qui fut importé en France au XVIII^e siècle (Bernard, 1999). On trouve très facilement sur Internet l'alphabet actuel de la LSF, par exemple sur <https://rocbo.lautre.net/orthog/langage_manuel_lsf.html>.

La dactylologie est utile dans la mesure où la LSF et le français sont des langues en contact et dans la mesure où sourds et entendants sont amenés à interagir. Elle permet, par exemple, d'épeler les noms propres peu fréquemment utilisés dans la communauté sourde[8], mais aussi n'importe quel mot français dans le cas de communication sourd/entendant.

Cette dactylologie permet aussi, lorsque les locuteurs de la LSF l'estiment nécessaire, d'emprunter à la langue française. Certains signes de la LSF sont directement issus de la dactylologie, il s'agit en général de mots courts dont la réalisation est si rapide que l'origine dactylologique peut ne pas être perçue. C'est le cas par exemple des signes [SÛR] ou [GAZ], où les voyelles sont totalement assimilées dans la dynamique du signe. Le signe [SÛR] se réalise par le passage de [S] à [R], tandis que le signe [GAZ] passe de [G] à [Z], comme le montre l'illustration (1).

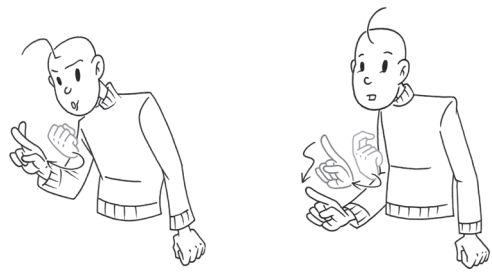


Illustration 1. [SÛR], [GAZ].

Par ailleurs, liés au contact de langues, certains signes sont dits « initialisés ». Il s'agit de signes dont la forme des mains reprend la première lettre de l'alphabet du mot français ; ainsi, les signes [REPOS] et [VACANCES] se différencient par une forme de mains renvoyant respectivement aux formes de mains de l'alphabet [R] et [V]. Ces deux signes sont d'ailleurs une variation à partir de [SAGE] qui s'exécute de même façon, mais avec une configuration 'main plate'.

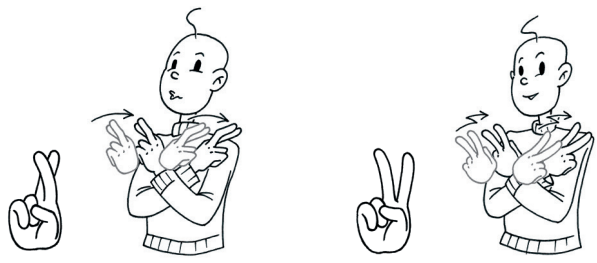


Illustration 2. [R] [REPOS] [V] [VACANCES].

8. Les personnes ou personnages célèbres reçoivent des noms en signe et tous les entendants fréquentant la communauté des sourds à divers titres et degrés reçoivent également un nom signé. Ce nom est en général forgé sur une caractéristique physique ou morale de la personne. Quant aux noms de lieux, ils reçoivent aussi un signe, mais si les signes concernant les grandes villes de France sont bien diffusés, ceux des communes avoisinantes le sont moins (III-7.5).

Ainsi, la LSF, comme toutes les autres langues gestuelles, est une langue en contact – au minimum avec la langue vocale environnante – et, à ce titre, elle fait des emprunts. Mais elle n'est en aucun cas, une langue artificielle, c'est-à-dire créée de toutes pièces, comme peuvent l'être le volapuk ou l'espéranto, inventées respectivement par Schleyer et Zamenof à la fin du XIX[e] siècle. Elle est une langue naturelle née d'un besoin spécifique de communication lié à l'absence d'audition.

1.2. Il n'existe pas « une langue des signes universelle »

On dit souvent LA langue des signes, ou LE « langage des sourds », ce qui laisse croire à son caractère général et universel. L'erreur est commune et bien ancrée. Mais les communautés de sourds sont comme toutes les communautés, elles s'inscrivent et évoluent dans un espace de relations sociales. Ces différentes communautés donnent ainsi naissance, de manière tout à la fois naturelle et culturelle, à des langues différentes. Dans les faits, il existe donc autant de LS que de communautés de Sourds[9]. En général, les langues gestuelles sont dénommées par rapport au territoire national où elles circulent (LSF pour langue des signes française ; ASL pour *American Sign Language*, BSL pour *British Sign Language*, etc.). Cependant, comme c'est le cas pour les langues vocales, sous cette appellation commune, se cachent des variétés régionales. Ainsi, pour ce qui est de la France, il existe au sein de la LSF de nombreux régionalismes lexicaux[10], comme le montrent les trois exemples suivants. La variante (2) de l'illustration semble être la plus fréquente, et si la variante (1) est connue de nombreux locuteurs, la variante (3) paraît être moins diffusée.

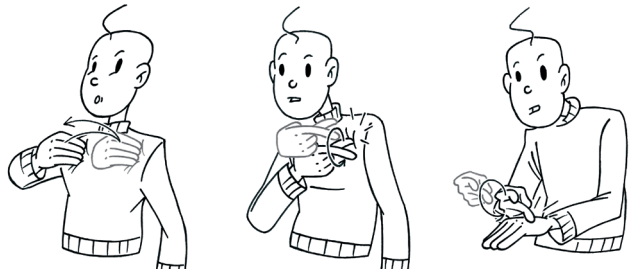


Illustration 3. Variantes régionales pour [MÉDECIN].

9. Woodward, 1982, a proposé de distinguer entre sourd – référant à la dimension physiologique de la surdité – et Sourd – référant à sa dimension culturelle. Bien que cette distinction pose question, comme nous l'avons débattu ailleurs (Millet & Mugnier, 2016), on ne l'applique pas dans cet ouvrage de façon systématique.
10. Entre 1880 et 1970, pendant les années d'interdiction qui ont frappé les LS en Europe, les langues se sont fortement dialectalisées. Cette dialectalisation a été observée en France, où, d'un institut de jeunes sourds à l'autre – les INJS étant les seuls lieux de scolarisation des sourds jusqu'en 1975 – les signes étaient très variables. En effet, du fait de l'interdiction, la transmission était difficile au sein même d'un institut, et donc, *a fortiori*, d'un institut à l'autre.

La langue universelle est un rêve humain, qui naît et se nourrit, dans les civilisations judéo-chrétiennes, du mythe de Babel. Face aux langues vocales, sans aucun doute, les langues gestuelles offrent plus d'iconicité, c'est-à-dire qu'elles permettent que ce qu'on exprime ressemble à ce qui est exprimé (le signe ressemble à la réalité qu'il représente), contrairement à la vocalité qui est dite « arbitraire », c'est-à-dire ne permettant pas cette motivation du signe linguistique (le mot ne ressemble pas à la chose). De ce fait, on pourrait croire que les langues gestuelles sont transparentes – c'est-à-dire compréhensibles *a priori* et sans apprentissage –, et penser qu'elles incarnent ce rêve d'une langue universelle. Mais c'est, d'une part, oublier que, malgré d'évidentes bases communes à tous les humains, la gestualité est encodée culturellement, et que, d'autre part, comme toute langue, les langues gestuelles évoluent en fonction des contextes dans lesquels elles sont parlées[11].

Il existe une langue des signes internationale (LSI), qui fut, dans les années 1980, appelée GESTUNO, comme existent pour les langues vocales l'espéranto ou le volapuk, évoqués plus haut. Cette LSI est, de notre point de vue, une langue artificielle, c'est-à-dire qui n'est pas née d'interactions sociales quotidiennes et ordinaires entre des hommes, mais de la volonté d'un seul ou de quelques-uns, dans le but de favoriser la communication internationale. Or, une langue, qu'elle soit vocale ou gestuelle, qui n'appartient véritablement à personne, n'est pas non plus une véritable langue[12]. On notera cependant qu'aujourd'hui la LSI fonctionne plutôt comme une sorte de pidgin mélangeant le lexique de différentes langues signées, et que la demande de traduction en LSI dans les colloques internationaux est en croissance continue.

À ce sujet, les spécialistes ne paraissent pas d'accord sur la question de l'intercompréhension entre les langues gestuelles ; certains pensent qu'il y a intercompréhension entre toutes les langues gestuelles, d'autres non[13]. Sans trancher sur cette question, on apportera deux réflexions au débat. D'une part, gestualité et iconicité imposant l'imitation du réel, les ressources, n'étant pas arbitraires, ne sont pas illimitées. Ainsi, pour exprimer les relations entre les divers éléments

11. Nous admettons que les langues gestuelles sont « parlées », de même que nous admettons qu'elles ont des « locuteurs ». Ceci tient à notre position que les langues gestuelles sont des langues tout à la fois différentes et semblables – comme toutes les langues. C'est pourquoi aussi le terme de « signeur », pour « locuteur », que nous n'employons que très rarement, nous paraît très réducteur. Par ailleurs, « parler » s'oppose pour nous, dans le champ de la surdité à « vocaliser ». Certains sourds vocalisent la langue française, mais ne la parlent pas, dans la mesure où elle ne fait pas sens pour eux ; d'autres la parlent, au sens où ils s'y investissent comme sujets parlants, quelle que soit la façon dont ils la vocalisent. Les locuteurs de la LSF s'y investissent comme sujets parlants et c'est en ce sens qu'ils la parlent. Sur ces débats et la notion de « sujet parlant », voir Bouvet, 1982 ; Denis-Vanoye, 1994 ; Meynard, 1995.
12. Voir à ce sujet les explications de Lacan (Arrivé, 1986).
13. Khayech, 2014, p. 58-70, discute ce point, sans véritablement conclure, mais en notant par d'ailleurs (p. 154-159), que nombre de sourds tunisiens ne comprennent pas les interprètes à la télévision. Les nombreuses recherches contrastives menées ces dernières années, entre autres Zeshan, 2006 et 2008, permettront sans doute de mieux répondre à ces questions de variétés et d'intercompréhension.

d'une phrase, l'iconicité impose certaines « structures gestuelles[14] » : les structures syntaxiques paraissent donc très proches d'une langue des signes à l'autre. D'autre part, la perception du monde et la gestualité étant culturellement encodées et les sourds étant inclus dans cette perception culturalisée, le lexique varie considérablement d'une langue signée à l'autre.

On peut donc supposer que deux langues signées très éloignées seront plus proches que deux langues vocales apparentées, ou, pour le dire autrement, il y aurait peut-être plus de proximité entre la LSF et la langue des signes chinoise qu'entre le français et l'italien. Lors d'un travail avec des sourds moldaves[15], on a pu observer que le vocabulaire entre les deux langues des signes en présence n'était intercompréhensible que grâce à un circuit d'interprétation assez complexe et que la syntaxe des phrases courtes utilisées dans des dialogues quotidiens n'était pas, loin s'en faut, transparente. Cependant, lorsque nous avons travaillé sur des structures narratives, les convergences syntaxiques étaient flagrantes, les procédés de la « narration gestuelle » étant sans doute relativement bien partagés, puisqu'on les retrouve aussi chez les entendants[16].

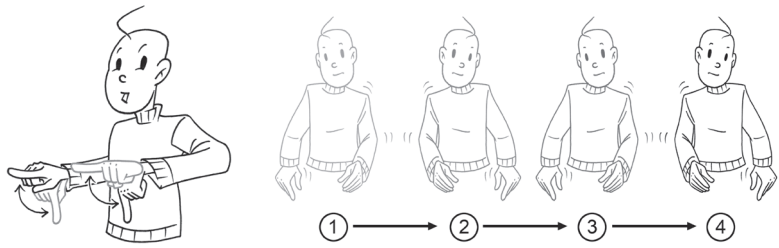
Ceci étant, malgré des aspects indéniables de procédés gestuels communs à l'espèce humaine, la LSF n'est pas du mime, comme on l'a supposé bien trop longtemps.

1.3. La LSF n'est pas du mime

Très longtemps, en effet, on a refusé le statut de langue aux langues gestuelles. On les a dénommées « mimique », « gestes », « langage », mettant en doute, au bout du compte, leur caractère linguistique, c'est-à-dire leur caractère de système constitué. Cette communication entre sourds ne pouvait être que du mime : une forme concrète, non symbolique et transparente d'expression. Elle serait ce que Oléron appelait « un langage d'action », et dont il disait que l'« on ne peut oublier que le caractère concret [des signes] ne se prête pas à la même mobilité et à la même indépendance à l'égard des caractéristiques perçues que ne le permet la langue orale[17] ».

14. Des travaux d'étudiants menés dans le cadre du master Langage et surdité de l'université de Grenoble durant les années 2005-2010 montrent bien que les ressources gestuelles mises en œuvre par les entendants sont les mêmes que celles systématisées dans les langues signées. Ainsi, pour exprimer avec leur corps une phrase comme « *Le poisson est dans l'aquarium* », bon nombre d'entendants retrouvent la structure gestuelle et spatiale systématisée en LSF. De même, pour « *inventer* » un lexique gestuel, les étudiants entendants recourent aux mêmes procédés que ceux systématisés en LSF (Bouvet, 1997 ; Colletta & Millet, 1998).
15. Dans le cadre d'un programme de Pédiatres sans frontières dirigé par Éliane Barrero.
16. McNeill, 1992 ; Kendon, 2004.
17. P. Oléron est un psychologue de grand renom qui s'est beaucoup intéressé aux sourds, dans une optique piagétienne, dans le cadre de ses travaux sur le langage et la pensée (Oléron, 1972). Il pensait qu'en observant les sourds, il arriverait à démêler ce qui relève de l'évolution du langage de ce qui relève d'un cheminement propre à l'évolution de la pensée. Il nous semble cependant que sa conception même de la LSF – comme ne relevant pas du « langage » – pose problème quant à la validité de ses résultats, qu'on ne discutera pas ici.

Le mime est un moyen de communication, sans doute puissant, mais ce n'est pas l'instrument d'une communication de type linguistique. Il peut, dans le cas d'une communication entre personnes (entendantes) ne partageant aucune langue en commun, s'y substituer, mais il ne sera alors qu'une expression gestuelle globale, inventée pour établir la communication, dans une situation unique. L'expression gestuelle restera la création d'un individu unique, dans un registre non verbal. En effet, le mime raconte quelque chose en imitant le réel d'une façon tout à la fois individuelle et compréhensible par tous. Ainsi, le mime n'est pas le résultat d'une convention entre individus, mais manifeste l'expression d'un individu particulier, avec des visées artistiques dans certains spectacles. Or, pour qu'il y ait langue (ou variété de langue), il faut qu'il y ait un accord socialement construit, une forme de convention, qui fixe les significations et les règles d'agencement. Par ailleurs, le mime montre mais ne dit pas[18], par exemple si quelqu'un veut mimer l'idée de « marcher », il peut se mettre à marcher de long en large, et l'on comprend bien qu'un tel procédé ne saurait intégrer un système linguistique : il est trop coûteux. La LSF recourt, pour exprimer le concept de /marcher-pour un humain/ à une figuration synthétique de jambes en action que les doigts imitent.



[MARCHER] Mime : quelqu'un mime la marche

Illustration 4. La LSF n'est pas du mime.

Le mime implique donc la transparence absolue : être compris de tous, sans apprentissage, c'est sa vocation. Il se propose de montrer le monde, sans ambiguïté, sans structures spécifiques et sans grande possibilité de modalisation, c'est-à-dire sans grande possibilité d'exprimer un jugement subjectif en tant que mime sur ce qui est mimé.

18. La formule fait ici référence à la théorie de Cuxac, 2000a, qui considère que les langues gestuelles sont des langues qui disent et qui montrent, s'appuyant en cela sur la distinction célèbre posée par Frege et reprise par Wittgenstein. Cependant, il nous semble que cette opposition philosophique entre « dire » et « montrer » garde sa pertinence dans les langues gestuelles. En effet, du fait de la corporéité, la substance même des langues gestuelles est une substance qui montre. N'importe quel signe s'appréhende dans l'espace de signation comme un signe dont la matérialité est moins fugace que n'importe quel signe de substance sonore, fût-il iconique. L'aspect de « monstration » est un aspect que l'on peut déduire de la réception, mais si l'on s'en tient à un aspect de production, il n'y a, à mon sens, aucune différence de substance et de dynamique d'expression entre les deux types de structures postulées par Cuxac, celles « qui disent sans monter » et celles qui « disent et qui montrent » (Millet, 2002, p. 33).

En effet, comme le remarque justement Sallandre[19], dans le cas du mime, l'utilisation du corps est entière : tous les articulateurs sont investis ensemble dans l'action de mimer, alors qu'en LSF les articulateurs sont segmentés. De fait, comme on le voit dans l'exemple de [MARCHER], il s'agit profondément d'un processus de « linguistisation » des voies de la gestualité. Précisons que, lorsque les entendants, *via* une gestualité manuelle, « inventent », sans même l'avoir appris, un signe de la LSF, ils ne sont pas dans le mime, mais dans une figuration, dans une expression langagière, qui passe par une autre voie (voix) que celle de la langue vocale qu'ils utilisent, dans une expression non conventionnelle, mais qui emprunte des voies langagières universelles. Il se trouve que ces voies gestuelles se sont conventionnalisées dans les langues gestuelles.

Malgré cette gestualité commune aux Sourds et aux entendants, l'iconicité des langues signées ne veut pas dire la transparence, la meilleure preuve en est dans l'expérience que l'on peut faire de l'apprentissage d'une langue gestuelle, où l'on éprouve maintes difficultés de compréhension et d'expression, comme dans tout apprentissage linguistique.

On peut maintenant relier la question de l'universalité et celle du mime. En effet, comme on l'a dit, il se peut que l'on pense qu'il existe une langue signée universelle à cause de son iconicité. Mais il faut garder à l'esprit que dans le choix du trait iconique que l'on retiendra pour créer un signe, il y a nécessairement une part d'arbitraire. Ainsi, même les systèmes de numération ne sont pas identiques dans les différentes langues gestuelles et sont vraisemblablement influencés par la gestualité non verbale – à savoir non strictement linguistique – des entendants environnants. On sait par exemple que dans certains contextes culturels, ce sont les doigts fermés qui sont à prendre en considération et non les doigts levés, et que les doigts levés ne sont pas les mêmes d'un environnement culturel à l'autre comme le montrent les trois exemples de l'illustration ci-dessous exprimant le chiffre 3, en France, aux États-Unis et au Japon, les deux premiers représentant d'ailleurs également le chiffre 3 respectivement en LSF et en ASL.

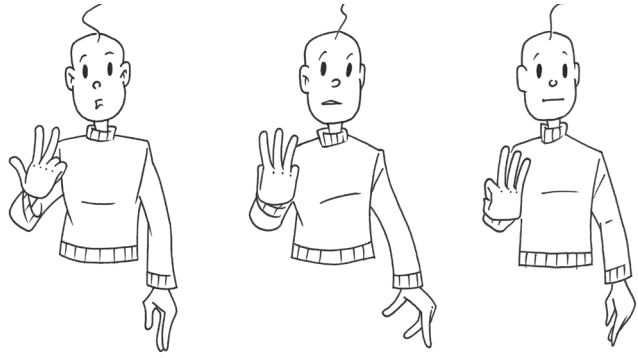
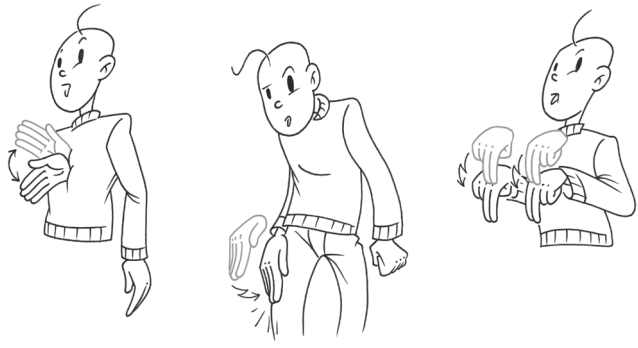


Illustration 5. Le chiffre 3 dans la gestualité entendante.

19. Sallandre, 2014, p. 31.

De même, le choix du trait iconique retenu, c'est-à-dire de l'élément choisi dans le réel pour forger le signe, ne sera pas identique selon la communauté de sourds. Ainsi [CHIEN] sera-t-il signé en prenant comme appui iconique pour la formation du signe soit la queue (LSF), soit la façon dont on appelle le chien (ASL), soit la posture prototypique du chien (BSL).



[CHIEN] en LSF [CHIEN] en ASL [CHIEN] en BSL

Illustration 6. /chien/ dans différentes langues signées.

1.4. La LSF n'est pas une « langue pauvre »

La question de l'éducation des sourds – et spécialement la question de l'accès précoce pour le jeune enfant sourd à une langue gestuelle – étant très controversée depuis plus de quatre siècles, l'argument de la « pauvreté » de la langue a souvent été avancé[20]. Son vocabulaire serait pauvre, sa grammaire serait pauvre, voire inexistante : le présent ouvrage convaincra à l'évidence du contraire. Mais disons quelques mots tout de même de cette dernière idée reçue encore relativement répandue.

En premier lieu, soulignons que, du point de vue linguistique, il n'y a pas de langue pauvre ou de langue riche : les langues sont ce que les locuteurs en font, elles répondent à leurs besoins de communication. Ainsi, la question du nombre de mots dans les langues est un pur fantasme. Toutes les langues ont des caractéristiques internes qui permettent la création de tout le vocabulaire nécessaire aux locuteurs, la LSF bien évidemment aussi.

Cela étant, si, linguistiquement, le potentiel de création lexicale est là, sociolinguistiquement, on ne peut pas nier que, durant le siècle où elle a été interdite

20. Ainsi, il y a une vingtaine d'années, un enseignant accueillant des enfants sourds dans sa classe pouvait-il dire : « Il y a une certaine infirmité de la langue des signes et une infirmité lexicale d'abord, il y a 6 000 signes et le français d'un… le vocabulaire d'un professeur de lycée c'est à peu près 60 000 mots et puis il y a des infirmités, je dirais grammaticales, par exemple, il n'y a pas de forme passive […] » (Michel, 1994). De même récemment, en 2013, un parent d'enfant sourd s'exprimait en substance en ces termes « […] la langue des signes, c'est pas précis, on peut pas différencier "camion-benne, camion-citerne", etc. » – bien sûr qu'on le peut, mais il s'agit là de représentations servant la dévalorisation de la LSF. Sur ces questions de dévalorisation voir, entre autres, Millet, 1990 ; Millet & Mugnier, 2011 ; Millet & Estève, 2012.

après le congrès de Milan de 1880, la LSF n'a pas pu évoluer normalement. Lorsqu'elle a été « redécouverte » – dans les années 1970 – elle souffrait effectivement d'un déficit de vocabulaire, mais qui n'était pas dû à la langue elle-même, mais à la relégation culturelle et sociale à laquelle la société avait condamné les sourds[21]. Au fur et à mesure que les Sourds atteindront de hauts niveaux de scolarisation et de spécialisation, le vocabulaire nécessaire sera créé.

En second lieu, le caractère « pauvre » de la langue peut manifester une forme de logocentrisme qui consiste à essayer de retrouver terme à terme les éléments de sa propre langue dans une autre langue et de conclure à la pauvreté ou à l'a-grammaticalité dès lors que l'on ne les retrouve pas[22]. De plus, d'une manière générale, les langues minorées ou les variétés non standard, sont réputées sans grammaire et pour la LSF, il existe un *a priori* supplémentaire, et encore plus profond, à savoir l'organisation nécessairement linéaire de la grammaire : la grammaire c'est l'ordonnancement des mots sur une ligne temporelle. Or, il faut comprendre que si la dimension temporelle n'est pas exclue des langues gestuelles – on ne peut pas parler sans que le temps intervienne – les langues gestuelles sont fondamentalement des langues spatiales, dont la spatialité est multidimensionnelle. Cette multidimensionnalité fait partie intégrante de l'économie linguistique. Ainsi, avec la LSF, comme avec d'autres langues, mais peut-être encore plus, il faut sortir de ses habitudes syntaxiques, et trouver, sans jugement de valeur, de nouvelles organisations linguistiques qui permettent de transmettre un sens, qui, lui, reste sensiblement identique – et à ce titre, entièrement traduisible avec, bien évidemment, quelques différenciations.

En troisième lieu, le fait que la LSF n'ait pas d'écriture – et soit donc, de ce point de vue, une langue à tradition orale – autorise parfois certains à douter de son caractère de langue. C'est, d'une part, confondre langue et écriture et, d'autre part, mal connaître l'état des langues dans le monde. Un très grand nombre de langues n'ont pas d'écriture parce que l'écriture n'est pas définitoire de la langue. En effet, l'écriture, même si elle permet, au terme d'une lente acculturation, d'autres formes de communication et d'organisations discursives n'est qu'un système second : un outil pour transcrire les sons de la langue[23].

21. Voir, entre autres, Lane, 1996, 2002.
22. H. Markowicz, qui avec B. Mottez est à l'origine de la sortie de l'ombre de la LSF (*Langages*, 1979), ironisait déjà sur ce thème. Des phrases comme « *How old are you?* » traduit par « Comment âgé es-tu ? » ou « *What is your name?* » par « Quoi est ton nom ? » paraissaient effectivement bien a-grammaticales !
23. De ce point de vue, nous restons très saussurienne, même si nous ne nions pas que la tradition écrite a pu engendrer différents rapports entre oral et écrit selon les cultures (Millet, 1992). En effet, comme le dit Saussure, l'écriture, au moins dans son invention, est un outil de représentation de la langue : « langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier » (Saussure, 1972, p. 45), même si cette invention technique a autorisé d'autres modes de penser créant ainsi un nouvel espace culturel (voir Goody, 1979).

2. Contours sémiotiques de la LSF

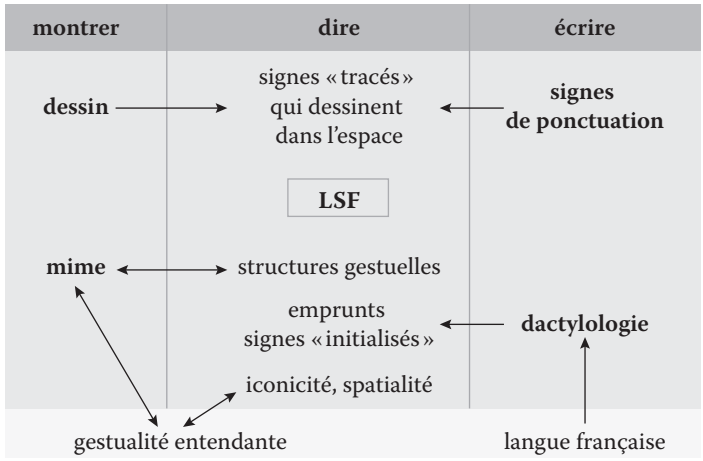
La LSF n'est ni du mime, ni une écriture, ni du dessin, ni une chorégraphie[24], ni du cinéma – même si, souvent, pour la décrire, on utilise des métaphores issues de ces sphères essentiellement artistiques. Elle est une langue, et, comme toute langue, elle se trouve entourée d'autres outils et moyens de communication. On peut construire un tableau qui nous permet de visualiser l'espace de la LSF au sein de son environnement sémiotique, c'est-à-dire au sein de tous les autres systèmes et moyens de communication présents autour d'elle. D'un côté nous trouvons le mime, qui est une gestualité non linguistique et de l'autre la dactylologie, qui est, comme on l'a vu, un alphabet manuel. Le premier est un outil du « montrer », la seconde un outil de l'« écrire » – écrire la langue française en l'occurrence, et non la LSF.

Néanmoins, les frontières avec ces deux autres outils sémiotiques qui entourent la LSF ne sont pas totalement étanches : d'une part, la dactylologie permet des emprunts à la langue française et, d'autre part, il existe des procédés communs au mime et à la LSF. Par ailleurs, la LSF peut également mettre en œuvre des procédés qui peuvent rappeler le dessin ou l'écriture, c'est le cas, par exemple, pour le signe [QUESTION] qui consiste à tracer un point d'interrogation dans l'espace avec son index, ou pour le signe [ANNULER] qui y trace une croix. Par ailleurs, la LSF est également reliée à la gestualité conventionnelle entendante : par exemple, les chiffres sont rendus avec les mains de même manière que le ferait un Français entendant[25]. De même, les signes [BOIRE], [MANGER], [DORMIR] sont partagés avec la plupart des entendants de culture française, les éléments de la gestualité entendante référant à ces concepts étant les mêmes.

La LSF n'est donc pas un ovni communicatif enclos dans une bulle, elle s'inscrit dans un environnement sémiotique que la synthèse graphique (1) résume.

Il convient d'expliciter les relations entre mime et LSF, dont nous avons spécifié plus haut les différences (1.3), ainsi qu'entre LSF et gestualité entendante. Concernant le mime, on remarque que certaines structures narratives systématisées en LSF – et dans bien des langues gestuelles – s'apparentent aux procédés corporels et spatiaux utilisés par le mime, notamment dans ce que l'on nomme en général « pantomime », où il s'agit justement de raconter une histoire en incarnant un personnage. Néanmoins, et c'est toute la différence, la pantomime implique un acteur global, tandis que la narration en LSF implique l'utilisation conventionnelle de divers articulateurs corporels ainsi que d'un espace dédié. Quant au fait que certains signes sont, en LSF, les mêmes que ceux que l'on trouve dans la gestualité entendante commune aux Français, cette convergence est sans doute due à un espace socio-culturel partagé.

24. J. Lang, alors ministre de la Culture, déclarait, dans une conférence de presse, le 13 février 2002 : « Oui, cette langue gestuelle a une dimension esthétique, elle a une beauté plastique, chorégraphique indéniable. »
25. Bien que, comme l'a exposé Y. Delaporte, les Sourds de l'Institut de Cognin (près de Chambéry), durant l'interdiction de la LSF, avaient inventé un système de numération totalement arbitraire (Delaporte, 2000).



Synthèse graphique 1. Environnement sémiotique de la LSF.

3. Langues gestuelles et langues vocales : des différences essentielles

Le corps est, pour l'homme, un moyen d'expression puissant. Les entendants l'utilisent, à des degrés divers selon les cultures, en relation avec la langue, mettant ainsi en jeu, à travers deux modalités – gestuelle et vocale – leur faculté de langage[26]. Si certains animaux développent des formes de communication, elles n'atteignent jamais l'efficacité, la précision et l'économie des ressources langagières humaines, qui incluent des ressources linguistiques – ou verbales – et des ressources non verbales – ou non linguistiques.

Si l'on observe les utilisations du corps par les entendants et par les sourds, on remarque d'ailleurs ce que l'on a appelé « des matrices communes[27] ». Ainsi, nous pouvons dire que les langues gestuelles systématisent des procédés qui sont très largement partagés : utilisation de la latéralité liée à l'axe sagittal, de la possibilité de décrire des objets dans l'espace, de la possibilité de pointer, de la possibilité d'imiter le réel avec ses mains ou avec son corps. L'étude des « proto-langues des signes » – c'est-à-dire les langues signées inventées dans certains pays par des sourds non scolarisés, isolés dans des villages – en apporte une preuve supplémentaire puisque ce sont ces mêmes procédés, appelés « primitives », qui sont à l'œuvre

26. Actuellement beaucoup de chercheurs, dont nous faisons partie, travaillent à partir de l'hypothèse de McNeill, 1992, qui précise que : « […] les gestes sont une partie intégrante du langage, aussi bien que les mots ou les phrases – les gestes et la langue sont un seul et unique système ». Ainsi, on considère que la gestualité participe pleinement de l'expression humaine langagière dans son ensemble.
27. Colletta & Millet, 1998.

dans leur création[28]. Aussi, dire que si toute l'humanité était sourde, toutes les langues seraient gestuelles, ne relève pas de la linguistique fiction, mais d'une simple remarque de bon sens[29].

Les sources de la communication humaine sont donc transversales et les spécificités des langues gestuelles par rapport aux langues vocales découlent toutes du choix du canal, défini par le choix des moyens sensoriels permettant de mettre en relation l'émetteur d'un message avec son récepteur. La synthèse graphique (2) met en relief ces différences essentielles entre les deux types de systèmes linguistiques ; les flèches verticales indiquent que tous les choix pertinents sont impliqués par le canal utilisé. Comme il s'agit des systèmes linguistiques et non des facultés langagières mises en œuvre dans la parole des locuteurs, on n'envisage pas ici la façon dont les sourds (et éventuellement les entendants) peuvent utiliser leur voix dans la production linguistique gestuelle, ni la façon dont les entendants (et éventuellement les sourds) peuvent utiliser leur corps et la gestualité dans les productions linguistiques en langue vocale.

Langues gestuelles	Langues vocales
CANAL **Visuo-corporel** : au tout début des recherches sur les langues signées, on parlait de canal « visuo-manuel », mais l'avancée des recherches ayant montré que tout le corps participait de la grammaire, on parle plus volontiers aujourd'hui de canal « visuo-corporel ». ↓	*CANAL* **Audio-vocal** : voix et oreille relient les interlocueurs, mais relient aussi chaque locuteur à lui-même, dans le sens où un locuteur s'entend parler[a]. ↓
Globalité : le sens de la vue étant syncrétique – l'œil peut percevoir plusieurs choses en même temps – et les expressions liées aux différentes parties du corps étant dissociées et simultanées – les mains agissent indépendamment de la tête et des épaules par exemple – le message d'une langue gestuelle tire parti de ces possibilités et est volontiers global ou « multilinéaire ». Les différentes parties du corps donnent des informations complémentaires, dans une forme de simultanéité des informations délivrées dans le message[b]. ↓	**Linéarité** : le sens de l'ouïe est un sens beaucoup plus analytique que la vue ; certes, on peut percevoir plusieurs sons (ou bruits) en même temps, mais les messages se brouillent vite les uns les autres, par ailleurs la voix ne peut émettre qu'un seul son à la fois. Le message d'une langue vocale est donc une chaîne sonore linéaire[c]. ↓

28. Ce que l'on nomme « proto-langues » sont des langues inventées par des locuteurs sourds isolés et non scolarisés dans des campagnes reculées de pays en voie de développement. Ces proto-langues possèdent des caractéristiques formelles que l'on retrouve dans les langues signées. À ce sujet, voir les travaux de Fusellier-Souza, 1999 ; Boutet, Sallandre & Fusellier-Souza, 2010.
29. Le fait que l'humanité, à très large majorité entendante, ait sélectionné le canal audio-vocal plutôt que le canal visuo-gestuel tient sans doute à des questions d'efficacité : la portée de la voix, la possibilité de communiquer sans se voir, etc.

Langues gestuelles	Langues vocales
Iconicité : comme on l'a dit, l'être humain peut imiter le réel avec son corps, cette faculté fonde l'essence iconique des LS. N'importe quel être humain, de n'importe quelle culture, s'il veut exprimer corporellement l'idée de /rire/ va s'appuyer sur son expérience visuelle et trouver un geste imitatif d'une bouche riant – il y a fort à parier qu'aucun d'eux ne se grattera la tête pour transmettre ce concept ! ↓	**Arbitrarité** : contrairement au corps, la voix ne peut pas imiter grand-chose à part les sons (ce qui explique que les seuls signes linguistiques iconiques des langues vocales soient justement les onomatopées). Les langues vocales sont donc, dans leur essence, arbitraires. ↓
Spatialité : le corps se déployant dans l'espace, les langues signées s'inscrivent dans cette spatialité corporelle et font de l'espace une des ressources les plus importantes des procédés syntaxiques[d]. Bien évidemment les messages émis sont également inscrits dans le temps, c'est ce qui fait que beaucoup qualifient les langues signées de langues quadri-dimensionnelles (les trois dimensions spatiales plus la dimension temporelle).	**Temporalité** : le message des langues vocales est contraint par la linéarité du canal, il est purement temporel (un son, puis un autre, puis un autre). La part linguistique du message est donc inscrite presque exclusivement dans la temporalité.

a. Ce que l'on appelle le *feed-back*. On notera, bien que cela n'ait pas, à notre connaissance, fait l'objet de recherches particulières, que le *feed-back* de la gestualité n'est pas du tout le même que celui de la vocalité.
b. Voir, entre autres, Vermeerbergen, Leeson & Crasborn, 2007.
c. Il est vrai cependant que les éléments supra-segmentaux, comme l'intonation, ou les tons pour les langues à tons, introduisent une part de globalité.
d. Certains (Cuxac, 2001) considèrent que ce déploiement spatial est une figuration des « espaces mentaux » (Fauconnier, 1984). Les grammaires dites « cognitives » vont dans le même sens (Desclé, 1990 ; Langacker, 2000) et sous-tendent les travaux sur la LSF de Risler (2000, 2002).

Synthèse graphique 2. Différences essentielles entre langues vocales et langues gestuelles.

Chapitre II
Décrire la LSF : approches, théories et concepts

1. Diversité des approches linguistiques des langues gestuelles

Les études linguistiques sur les langues gestuelles sont assez récentes, et les chercheurs ont développé des méthodologies, des cadres théoriques et des concepts très divers, qui sont des choix de réponses différents à la question théorique fondamentale que pose l'étude des langues gestuelles aux linguistes. Cette question est celle de la spécificité des langues gestuelles par rapport aux langues vocales, spécialement la place que les chercheurs accordent à la spatialité et l'iconicité, deux éléments quasi absents[1] des langues vocales. On reprendra ici sommairement deux grands types d'approches qui s'opposent. Les premières, que l'on a nommées « convergentes[2] » font en quelque sorte abstraction des différences fondamentales entre langue gestuelle et langue vocale ; les secondes, que l'on a nommées « différentialistes », estiment que les langues gestuelles nécessitent une approche linguistique radicalement différente.

1.1. Recherches linguistiques « convergentes »

On peut raisonnablement partir de l'idée qu'aucune recherche en sciences humaines n'est neutre, et que, même lorsqu'il s'agit de décrire des langues, opération que l'on pourrait croire d'une objectivité à toute épreuve, tous les possibles de la langue constituent des choix qui ne doivent rien au hasard, même s'ils s'opèrent parfois de façon quasi inconsciente. S'agissant de langues minorées – voire oubliées – l'enjeu est complexe : en les tirant vers la langue dominante, dans laquelle se fait la description, leur redonne-t-on un surcroît de légitimité

1. Concernant l'iconicité, sur la question des onomatopées, nous soulignons qu'il s'agit d'éléments assez marginaux et nous restons proche de la position saussurienne, lorsqu'il affirme « [qu'elles] ne sont jamais des éléments organiques d'un système linguistique » et que « leur origine symbolique est en partie contestable » (Saussure, 1972, p. 101-102).
2. Millet, 2002. Des remarques similaires ont été faites depuis par Vermeerbergen, 2006, qui parle de point de vue « assimilationniste » et de point de vue « différentialiste » (cité par Sallandre, 2014, p. 26).

ou au contraire les absorbe-t-on dans une forme de « grammaire coloniale » qui en masque le génie propre ?

Les approches « convergentes » ont sans doute eu comme fondement de redonner aux langues gestuelles une légitimité ; de montrer que, contrairement à ce que l'on pouvait croire, les « gesticulations » des sourds n'étaient justement pas des gesticulations, non plus que du mime ou un vague code servant la communication quotidienne. L'enjeu était idéologique et sociologique, il fallait montrer qu'il s'agissait bien de langues, et que, partant, les individus qui les parlaient étaient des individus « comme les autres », des êtres humains doués de la faculté de langage et d'une parole. Dès lors, comment mieux en faire la démonstration qu'en disséquant ces idiomes avec les outils de la linguistique ?

Il fallait alors peut-être, en premier lieu, rendre compte du niveau « phonologique » des langues gestuelles, afin de les faire accéder à la définition commune : « une langue est un système de communication doublement articulé[3] ». En d'autres termes, il fallait démontrer que ces langues sont pourvues de deux types d'unités : les unités de sens (les morphèmes) et des unités plus petites dénuées de sens qui composent ces mots (les phonèmes, qui, concernant les langues vocales, sont des unités abstraites qui se concrétisent dans les sons de la langue). C'est Stokoe qui ouvrit la voie, suivi par bien d'autres aux différents coins de la planète[4]. Cette dimension phonologique des langues gestuelles, est, on s'en doute, fortement mise en cause par les recherches qualifiées ici de « différentialistes » que l'on présentera dans le point suivant.

Au plan syntaxique, suite aux travaux qu'on nous permettra de qualifier d'« incontournables » – car pionniers dans bien des domaines – de Klima & Bellugi[5], l'ensemble des chercheurs s'est intéressé à la dimension spatiale des langues gestuelles. Cependant, cette spatialité n'a pas forcément donné lieu, loin s'en faut, à des théorisations de l'iconicité. Elle a ainsi pu être appréhendée en quelque sorte comme une contrainte formelle liée à la substance gestuelle et sans grande incidence sur la théorie. Les phrases ont été, comme dans toutes langues, décrites comme un ensemble de signes supportant des variations morphologiques (flexions) et assumant des rôles syntaxiques (fonctions). Or, pour ne prendre qu'un exemple, il n'est pas certain que l'organisation des langues gestuelles soit une organisation strictement syntaxique. Elle relève semble-t-il davantage d'une

3. La double articulation a été postulée tout à la fois par Benveniste, 1974a, et Martinet, 1974, comme une dimension essentielle qui sépare le « langage animal » du « langage humain ». Prouver que les langues signées étaient bien des langues, nécessitait dès lors de démontrer que, en dépit de leur iconicité, ces langues présentaient bien un « niveau phonologique ». Nous sommes d'ailleurs d'accord avec cette option théorique, même si, par le jeu des dynamiques iconiques, comme on le verra plus tard, les unités phonologiques peuvent acquérir d'autres statuts linguistiques au plan lexical comme au plan syntaxique (IV).
4. Stokoe, 1960. Dans le domaine de ce que l'on appelle traditionnellement « études phonologiques des langues signées », parmi les continuateurs de Stokoe, on peut citer entre autres : Battison pour l'American Sign Language (ASL) aux États-Unis (Battison, 1978) ; Nève pour la langue des signes française belge (LSFB) (Nève, 1992, 1996), Bonucci, 1998, ou Boutora, 2007, pour la LSF en France, et Miller, 1997, pour la langue des signes québécoise (LSQ).
5. Klima & Bellugi, 1979a.

organisation sémantico-syntaxique, que l'on décrira mieux avec certains outils des grammaires dites « casuelles », c'est-à-dire se fondant sur les rôles sémantiques (V-2), qu'avec ceux des grammaires structurales attachées par exemple à la question de la distribution des fonctions ; en termes de sujet et d'objet par exemple : s'agit-il de langues à structure SVO, OSV, SOV, etc.[6] ? On tente ici, comme on l'exposera dans la section suivante, de combiner ces deux types d'approches.

Il ne s'agit pas de dire que ce type de recherches en syntaxe n'a aucune validité, bien au contraire : elles ont beaucoup apporté à la connaissance d'une grammaire gestuelle. Cependant, les termes utilisés pour en rendre compte ne sont pas neutres : ils visent à effacer l'ordonnancement iconique de l'espace et plaquent des concepts issus de la morpho-syntaxe des langues vocales sans les interroger *a priori*, alors même qu'ils avaient été forgés pour des langues linéaires et arbitraires.

1.2. Recherches linguistiques « différentialistes »

Les recherches « différentialistes » sont représentées en France par le « modèle sémiologique » élaboré par Cuxac[7]. Cette théorie – que l'on nommerait plus volontiers « sémio-cognitiviste » –, n'accorde aucun crédit aux analyses phonologiques[8] et cherche à rendre compte de l'organisation linguistique des langues gestuelles en forgeant des outils spécifiques propres à théoriser l'iconicité en s'attachant à la substance gestuelle des langues signées. C'est ainsi que Cuxac a pu forger les concepts de « visée iconicisatrice », de « signe standard » de « grande iconicité » et de « transfert » pour analyser les discours narratifs en LSF. Le vocabulaire utilisé, moins peut-être par Cuxac lui-même, que par ceux qui s'y réfèrent, emprunte alors souvent plus au théâtre, à la danse ou à la chorégraphie – on parle de « scène », de « rôle », de « décor », de « zoom », d'« image[9] » – bien plus que de « morphème » ou de « phrase ». La notion de « transfert », centrale dans cette théorie, postule que la visée iconicisatrice produit des structures iconiques, tirées directement de l'expérience visuelle du locuteur. Ces structures sont décrites comme non discrètes, c'est-à-dire indécomposables en unités plus petites. Cette notion de « transfert » nous paraît très problématique, car, comme le montreront

6. Ainsi peut-on véritablement affirmer, comme l'analysent Neidle, Kegl, MacLaughlin, Bahan & Lee, 2001, que les positions spatiales liées aux flexions verbales sont des « préfixes sujets » et des « suffixes objets » ? Par ailleurs, les modèles de la grammaire générative dans lesquels s'inscrivent ces travaux ne nous paraissent pas les plus adéquats comme nous l'avons déjà souligné (Millet, 2006a).
7. Cuxac, 2000a. S'inscrivent notamment dans cette théorie les travaux de Sallandre, de Garcia et de Fusellier-Souza.
8. Cuxac, 2000b, p. 69, est on ne peut plus clair dans l'un de ses articles lorsqu'il écrit : « Je pense que l'hypothèse phonologique, qu'elle s'énonce en termes de phonème ou de trait distinctif est superfétatoire par rapport à un étiquetage "phonétique" articulo-perceptif, et constitue un artefact structural du chercheur » ; le plan phonologique disparaît ainsi au profit d'un unique plan morphémique.
9. Un très bon exemple de ce type de description est représenté par *L'expression par la pensée visuelle*, sous-titre de l'ouvrage proposé par Companys en 2003.

nos analyses, les « structures de transfert[10] » constituent, selon nous, des phrases, des énoncés voire des pans de discours que l'on peut tout à fait segmenter pour en révéler les unités et leurs agencements.

Là encore, il ne s'agit pas de remettre en cause les apports indéniables de ces analyses, elles ont beaucoup apporté à la connaissance d'une grammaire des textes gestuels, mais à trop vouloir différentialiser les langues gestuelles des autres langues ne risque-t-on pas au bout du compte d'obtenir l'effet inverse de celui escompté et en faire des objets éloignés de la linguistique ?

On ne prétendra pas ici répondre à l'ensemble de ces questions épistémologiques, théoriques et fondamentalement sociologiques[11], mais il nous paraissait utile de les proposer au lecteur en introduction à cette livraison plutôt que de lui fournir d'entrée de jeu nos analyses syntaxiques de la LSF qui les aurait fatalement éludées. On souhaite seulement ici tisser les ponts nécessaires entre langues gestuelles et langues vocales tout en tenant compte de leurs différences inaliénables. Les ponts sont sans doute à trouver dans l'ensemble des phénomènes langagiers en jeu dans toute communication humaine, les différences se construisant à partir des oppositions bien réelles vues plus haut : linéarité *vs* globalité, arbitrarité *vs* iconicité, temporalité *vs* spatialité.

Dans cet ouvrage, nous considérons qu'il existe des éléments de double articulation des langues gestuelles, comme nous le verrons dans le chapitre consacré au lexique (III). Néanmoins, il nous apparaît que si certains outils de la linguistique – les concepts et outils d'analyse – sont parfaitement pertinents pour la description des langues gestuelles, il nous semble néanmoins que certaines spécificités doivent être prises en compte. Ainsi, nous nous situons dans une sorte de voie moyenne entre les deux positionnements théoriques opposés que l'on vient de décrire. C'est cette voie théorique moyenne que nous nommons « les dynamiques iconiques ». Elle n'exclut pas d'utiliser les apports de la linguistique générale, ni certains des outils développés pour la description des langues vocales – fût-ce avec quelques aménagements et quelques précisions quant aux définitions adoptées –, mais ne s'interdit pas d'en forger de nouveaux.

2. Ancrages théoriques et outils conceptuels

Nous souhaitons, dans cette première partie, de façon assez générale, rendre clairs les choix qui nous ont guidée dans les analyses que nous menons dans les parties suivantes de l'ouvrage qui sont le lieu de nombreux choix terminologiques,

10. Dans ses premiers travaux, Cuxac parle de « structure de grande iconicité », les derniers développements utilisent plutôt le terme d'« unités de transfert », affirmant ainsi leur caractère indécomposable. Sallandre, 2014, p. 125, commente une telle structure, qui s'analyse en au moins six unités et qui est d'ailleurs traduite par « *Le chat est surpris que la souris soit sur sa tête* » en ces termes : « […] cette structure constitue une seule unité minimale de sens, avec une densité sémantique élevée de type simultané. »
11. Lire à ce sujet la thèse de Dalle-Nazébi, 2006, qui tente d'éclairer sous un angle sociologique la construction de la LSF comme objet scientifique.

et donc théoriques. La partie III est consacrée aux notions de catégories et de fonction, au groupe nominal et aux pronoms, et la partie IV aux verbes ainsi qu'aux structures de phrases simples et complexes.

Ces deux parties visent à fournir au lecteur quelques éléments de descriptions qui s'inscrivent entièrement dans la théorie des dynamiques iconiques, dont on aura auparavant exposé les mécanismes fondamentaux, dans la deuxième partie. S'ancrant dans la notion de pertinence, classique en linguistique, les descriptions des phénomènes morphologiques et syntaxiques proposées sont essentiellement fondées sur un point de vue fonctionnel. L'enjeu est de voir comment les mécanismes syntaxiques de base sont à l'œuvre en LSF. Notre ouvrage, de fait, ne consacre aucun chapitre à la dimension « phonologique » de la LSF, tout au plus y est-il fait mention dans les analyses que l'on peut faire du lexique.

Cependant, même sans descendre à ce bas niveau qu'est la « phonologie » des langues gestuelles, il y a, pour la description linguistique, selon nous, une nécessité première : celle de déglobaliser les énoncés.

2.1. Dé-globaliser la perception

Il s'agit donc d'analyser la langue en prenant en compte ce qui est effectivement signé ainsi que la façon dont les éléments de la phrase ou du texte s'agencent et se composent, dans des dimensions souvent multilinéaires et simultanées. En effet, la gestualité, l'iconicité, la spatialité et la dimension corporelle des langues gestuelles autorisent, comme on l'a dit, des éléments de globalité.

Ainsi, au niveau lexical, chaque signe se donne à voir globalement – une « image » de ce à quoi il réfère, diraient les tenants d'une approche globale et pour partie « dé-linguistisée » – alors même que l'on peut le décomposer en différents paramètres, comme on le verra en (III).

De même, au niveau syntaxique, ce qui pourrait apparaître comme « un seul signe » peut comporter un certain nombre d'unités. Ainsi, entre autres exemples, Guitteny mentionne dans sa thèse « un signe dans lequel, simultanément, la main gauche prend la forme 'main plate' posée horizontalement (désignant un véhicule), la main droite prend la forme 'index dressé' (désignant un humain) et le visage prend une expression particulière ». Il explicite ce phénomène en précisant que « ce signe complexe signifie qu'un piéton s'approche d'un véhicule (selon les mouvements attribués aux mains) et qu'un autre personnage, un troisième actant, regarde la scène se dérouler[12] ». La description de ce « signe », fût-il complexe, ainsi que sa traduction amènent nécessairement à le dé-globaliser. Il ne s'agit pas, en effet, « d'un signe » mais d'une structure phrastique complexe comprenant six unités (les deux formes de mains, le mouvement, le corps du signeur associé au regard et la mimique) qui s'énoncent quasi simultanément et qui agencent les éléments de manière à signifier « *Un homme s'approche d'un véhicule, tandis qu'un autre le regarde avec circonspection* ».

12. Guitteny, 2006, p. 234.

En fait, dire que la LSF est une globalité c'est peut-être confondre perception et analyse. La perception n'est jamais l'analyse. Le rôle de l'analyse c'est précisément de découper la perception. Par exemple, pour tenter une comparaison avec les langues vocales, pour inventer l'écriture – et pouvoir par exemple écrire le mot « *cela* » –, il a fallu découper dans quelque chose qui se donnait comme du continu. Il a fallu segmenter la chaîne sonore et, pour ce faire, sortir de la perception auditive[13], s'abstraire en quelque sorte de la matérialité sonore. En découpant la chaîne sonore C-E-L-A, l'unité perceptive globalisée [soela] s'est ainsi délitée en quatre unités distinctes[14].

C'est, nous semble-t-il, un peu la même chose avec les langues gestuelles, qui se donnent, au plan perceptif, comme des successions de globalités puisqu'elles incluent les trois dimensions de l'espace et la dimension temporelle. La combinatoire des langues gestuelles – que l'on qualifie souvent de quadridimensionnelles – repose donc sur la succession des unités certes, mais également sur la disposition dans l'espace de ces unités et sur la production simultanée d'éléments, rendue possible par l'utilisation des différentes parties du corps. Ce qui peut alors gêner, c'est que l'analyse procède d'une anti-perception[15]. Si l'on a pu découper dans la perception auditive, pour arriver à des descriptions phonologiques qui ont donné lieu à l'écriture, il me semble que l'on doit pouvoir découper dans la perception visuelle et dégager des unités de types phonologiques et morphologiques propres à la LSF.

En effet, on peut déglobaliser les unités de sens qui font appel à une superposition d'unités, comme dans les exemples suivants.

(1) [MANGER]
mvt rapide

mmq 'intensif'

(2) [TRAVAILLER]
répétition

Ces deux exemples se donnent à voir comme des « signes uniques », alors que, de façon différentielle, par rapport à l'exécution réalisée de façon neutre des

13. Le travail du linguiste nous paraît être de décrire les langues à tous les niveaux y compris les plus bas. La question, plutôt psycholinguistique, du traitement perceptif ainsi que du traitement en amont de la production, n'est ni le sujet ici, ni de notre compétence. On signalera cependant que l'étude princeps de Klima & Bellugi, 1979b, ainsi que celle de Pettito & Marentette, 1991, sur l'acquisition de l'ASL, semblent montrer que le bas niveau est traité par le récepteur d'une langue gestuelle.
14. Exemple inspiré de Harris, 1993.
15. Cette « anti-perception » peut en effet être mal perçue en ce sens qu'elle ébranle le mythe de la puissance des langues signées, telle qu'elle est par exemple magnifiée dans la pièce *Les enfants du silence* lorsque le personnage de Sarah – une femme sourde – déclare : « Mon langage est aussi valable que le vôtre, plus valable même parce que je peux vous communiquer en une image une idée plus élaborée que vous pouvez le faire en cinquante mots. » Cette perception d'unités globales indécomposables est d'ailleurs très présente chez les personnes sourdes n'ayant pas suivi de formation sur la LSF, comme nous avons pu le constater lors des très nombreuses formations linguistiques que nous avons conduites.

signes [MANGER] ou [TRAVAILLER], la traduction demandera d'ajouter des unités correspondant aux variations relevées dans le mouvement (1) et la mimique et la répétition (2), à savoir « *manger vite* », « *travailler beaucoup* ».

On peut le dire autrement : dans ces deux exemples, le mouvement, d'une part et la mimique ainsi que la répétition d'autre part, sont pertinents ; ils ne relèvent pas d'un libre choix stylistique du locuteur, mais d'un sens inscrit dans la langue, qui se perçoit dans une logique différentielle.

2.2. Ancrer la démarche dans la notion de pertinence

On l'aura compris, nous restons, dans nos propos, fidèle aux opérations de base de la linguistique cherchant les unités au moyen des procédés de substitution et de commutation [TRAVAILLER] s'oppose à [TRAVAILLER + mvt rapide], en ce sens que le mouvement apporte une signification supplémentaire. Les variations de sens, en LSF comme ailleurs, s'ancrent, de fait, dans des procédés différentiellement pertinents. Comme nous l'écrivions en 1997, la LSF, comme toute langue est « organisée linguistiquement autour du principe de discrimination pertinente[16] ». La notion de pertinence est ici à prendre dans son sens le plus traditionnel, celui issu de la linguistique fonctionnelle. Sera donc considéré comme élément pertinent tout élément différentiel assurant la construction d'une différence de sens. Cette notion de pertinence ne préjuge en rien du niveau auquel elle s'exerce. Autrement dit, les éléments assurant la pertinence peuvent être des unités minimales dépourvues de sens (de type phonème) ou non (de type morphème). Ils peuvent être, dans les langues gestuelles, liés à la multidimensionnalité et la simultanéité. Par exemple, les expressions faciales, qui sont concomitantes à l'émission de signes manuels au sein d'un discours, sont pertinentes en ce qu'elles modifient le sens ou la modalité de la phrase. Ainsi, la même structure [MAMAN] [GENTIL] pourra être, selon la mimique faciale, une affirmation ou une interrogation traduite selon le cas par « *Maman est gentille* » ou par « *Maman est gentille ?* » (VI). Cette pertinence intervient également au niveau de la spatialité, nous le verrons plus loin (V).

On peut ainsi affirmer que l'iconicité et la spatialité se structurent dans la pertinence, puisque, d'une manière générale, dans les langues gestuelles, le corps et l'espace – ou plutôt les espaces, comme nous le verrons – sont investis linguistiquement. Avec les langues gestuelles, ce sont finalement toutes les facultés de langage liées au corps qui s'investissent dans la langue. Toute la gestualité, dont les dimensions fondamentales sont spatiales et iconiques, est absorbée, en quelque sorte, par la langue, dont les éléments se définissent par leur pertinence linguistique dans cette appréhension différentielle des phénomènes langagiers que nous avons mentionnée.

16. Millet, 1997, p. 12.

2.3. Une inscription dans la linguistique générale

Si la partie II décrit des mécanismes linguistiques fondamentaux, les parties III et IV se veulent, sans abandonner les exigences de cohérence et de précision qui sont les nôtres, un outil de compréhension pratique de la syntaxe de la LSF accessible sans trop de difficultés à tous ceux qui s'intéressent à cette langue. On emprunte, pour atteindre cet objectif à différents courants de la linguistique générale.

2.3.1. Le fonctionnalisme

Centré sur la notion de pertinence, le fonctionnalisme, représenté par Martinet, cherche à rendre compte des relations fonctionnelles entre les éléments. La démarche ne retient donc pas l'ensemble des éléments d'un énoncé mais retient ce qui fait sens dans la langue étudiée, c'est-à-dire ce qui sert la communication linguistique ; la langue étant, selon André Martinet, « un instrument de communication doublement articulé, auquel correspond une organisation particulière des données de l'expérience[17] ». Il s'agit, comme dans tout structuralisme, de décrire la « langue » et non la « parole ».

2.3.2. Le structuralisme

Les structuralismes s'attachent en effet, comme la dénomination de ces courants l'indique, à la description des structures de la langue ; le niveau de description est une abstraction par rapport à ce que les locuteurs prononcent (« la parole »). Certains structuralismes, tel le distributionnalisme, chercheront, pour atteindre peut-être ce qu'ils pensaient être une forme d'abstraction pure, à éliminer totalement la question du sens, ce qui nous paraît absolument impossible puisque c'est sur des questions de sens que se structurent les oppositions linguistiques permettant de décrire les langues. Il nous semble que le structuralisme, quel qu'il soit, se fonde encore aujourd'hui, sur l'opposition « langue »/« parole » proposée à l'origine de la linguistique contemporaine par Saussure, la langue étant, pour faire court, une entité abstraite, définie par ce qui est collectif et invariant, la parole étant du côté de l'individu, du concret et de la variation. Nous ne nions pas, bien sûr, les apports de Benveniste lorsqu'il propose une linguistique de l'énonciation, mais notre objet ici est tout de même assez structural dans le sens où l'on tente de décrire les fonctionnements internes au système de la langue ainsi que ses structures – en termes de possibilités combinatoires (comment les éléments peuvent se combiner) et de structures phrastiques (quels schémas de phrases sont présents dans la langue). Autrement dit, à partir d'énoncés (de phrases effectivement prononcées), il s'agit de décrire de façon plus abstraite, ce que la langue autorise ou non.

Le structuralisme auquel nous nous référons le plus, est celui de Tesnière. Il nous fournit dans *Les éléments de syntaxe structurale* (1959 pour sa première édition), quelques emprunts théoriques et quelques concepts descriptifs généraux.

17. Selon les termes de Fuchs & Le Goffic, 1992, p. 24.

L'approche de Tesnière, même ancienne, nous semble féconde et, aujourd'hui encore, assez innovante. Elle nous a paru intéressante dans la mesure où son approche structurale est globale et s'appuie sur des conceptualisations sémantiques. En effet, page 46 de son ouvrage, il affirme : « Le structural n'a de raison d'être que dans la sémantique », ce qui nous paraît bien convenir à la description de la LSF.

2.3.3. Le syncrétisme typologique

Par ailleurs, nous nous sommes beaucoup appuyée, pour la description des notions et des structures, sur les deux tomes de la *Syntaxe générale* de Creissels (2006). Les recherches de Creissels sont éclairantes, dans la mesure où, à partir de l'étude de phénomènes observés sur un grand nombre de langues – souvent sans écriture –, il travaille à la fois sur la mise en relief d'universaux et les différenciations entre les structures syntaxiques mises en œuvre. Par ailleurs, sa démarche rigoureuse s'appuyant sur les fonctionnements d'un grand nombre de langues, permet de reprendre des notions qui paraissent évidentes, mais qui pourtant posent problème.

Il s'agit pour nous, sans négliger les spécificités des langues gestuelles, de les inscrire dans le corpus linguistique des langues du monde, c'est-à-dire de les analyser avec les outils de la linguistique, sans renier leurs dimensions iconiques et spatiales. Si, dans la recherche internationale, cela se pratique couramment comme le montre l'ouvrage *Sign Languages of the World*[18] (2015), l'exercice n'est pas courant en France. Cependant, nous n'avons pas souhaité pour nos descriptions nous ancrer dans une théorie syntaxique prédéfinie, mais plutôt emprunter des concepts à plusieurs linguistes dont les travaux s'inscrivent à notre sens dans ce que l'on peut nommer « linguistique générale ».

2.3.4. Les grammaires linguistiques de la langue française

Néanmoins, nous n'avons pas non plus renoncé à nous appuyer sur des grammaires linguistiques du français. Il ne s'agit pas de comparer systématiquement ici la LSF et le français, mais de proposer quelques comparaisons avec la langue française qui nous paraissent éclairantes. En ce cas, nous nous appuierons essentiellement sur les descriptions proposées, dès 1994, par Riegel, Pellat & Rioul dans *Grammaire méthodique du français*. Dans cet ouvrage, les auteurs, sans rompre totalement avec la terminologie de la « grammaire traditionnelle » – ce qui permet au lecteur de ne pas être trop dérouté –, proposent, à notre sens, des approches descriptives linguistiques rigoureuses. L'ouvrage fait d'ailleurs encore actuellement référence comme en témoignent ses nombreuses rééditions, y compris en format de poche. Ces comparaisons inter-langues nous sont, pour l'appréhension de certains phénomènes, apparues utiles pour nourrir la compréhension de la distance entre les langues, partant de la langue connue (la langue française, dans laquelle aujourd'hui encore, les sourds, dans leur très grande majorité, sont scolarisés et alphabétisés en France tout comme les entendants) pour aller vers

18. Bakken Jepsen, De Clerck, Lutalo-Kiingi & McGregor, 2015.

celle moins connue (la LSF). C'est par exemple d'ailleurs ce que font Johnston & Schembri, dans leur description de la langue des signes australienne, *Australian Sign Language*, parue en 2007.

On ose espérer que les lecteurs comprendront cette sorte d'éclectisme, car s'il nous paraît important d'user des outils de la linguistique, on constate que tous ne sont pas nécessairement pertinents ou adéquats à la description des langues signées. Les réflexions de la linguistique et de la syntaxe générales nous aident, en ce sens qu'elles se concentrent sur des phénomènes généraux en s'appuyant sur des corpus de langues variées. Les réflexions à partir du français nous paraissent, quant à elles, favoriser la discussion autour des phénomènes propres à la LSF, dans le contexte bilingue français/LSF présent en France.

Les lecteurs peu au fait des phénomènes syntaxiques trouveront, au fil du texte, des aperçus sommaires, sous forme de schémas, des différents constituants de base de la phrase et de leurs fonctionnements hiérarchiques, en particulier au chapitre VII.

2.4. Outils conceptuels pour la description

Tout le corpus théorique que nous venons de citer nous a permis de définir le plus précisément possible les concepts que nous utilisons dans nos descriptions.

2.4.1. Outils issus de la linguistique générale

Catégories et fonctions

Même les termes qui nous paraissent les plus courants et les plus évidents ne le sont pas nécessairement. C'est par exemple le cas des catégories : nom, verbe, adjectif, adverbe, etc. La question des catégories est assez complexe en LSF dans la mesure où elles ne sont pas marquées lexicalement. Par exemple, si « *-er* » en français est un suffixe qui marque une forme de verbe, il n'y a souvent pas de différence en LSF entre un nom et un verbe : le signe [TRAVAIL] peut renvoyer, selon les contextes, à « *travail* » ou à « *travailler* » (VIII-1). Par ailleurs, les lecteurs francophones sont imprégnés des catégories que l'on utilise pour la description du français. Nous avons donc choisi de discuter, dans le chapitre VII, ces catégories, y compris leur dénomination, pour mettre en place un ensemble descriptif bien défini et adéquat à la description de la LSF. De la même manière, toujours dans le chapitre VII, nous nous penchons sur la question des fonctions (sujet, objet, complément indirect, etc.). Notre approche, liée à la sémantique, nous amène à proposer un ensemble de fonctions qui n'ont rien à voir avec les fonctions que l'on utilise pour décrire la langue française. Ce chapitre VII est donc assez technique mais nécessaire. Les chapitres suivants s'attachent quant à eux à décrire le fonctionnement précis de ces catégories et fonctions. Décrire les catégories et les fonctions propres à une langue est pour nous l'un des creusets fondamentaux de la grammaire d'une langue.

Phrase

Tout aussi fondamentale est la description des types de phrases à laquelle est consacrée la partie IV. Là encore, il nous a été nécessaire de définir clairement ce que nous entendions par phrase, car les définitions sont loin d'être toutes identiques d'un auteur à l'autre, d'une théorie à l'autre. Il nous a également été nécessaire de rendre compte de différents types de phrases (passive, impersonnelle, etc.), de discuter de leur pertinence en LSF, et de voir quelles structures pouvaient les supporter. La compréhension des agencements phrastiques et des possibilités combinatoires est essentielle à la compréhension linguistique globale de la grammaire de la langue.

2.4.2. Nécessité de concepts spécifiques à l'étude des langues gestuelles

Néanmoins, même si tous ces outils forgés pour décrire les langues vocales nous sont apparus pertinents dans les acceptions et les redéfinitions que l'on a pu en faire, il convient de souligner qu'ils ne sont pas suffisants et que la matérialité gestuelle, corporelle et spatiale des langues signées impose de forger des outils spécifiques. La recherche française et internationale sur les langues gestuelles s'est d'ores et déjà dotée d'un certain nombre de concepts tout à fait opératoires, et nous les utiliserons. C'est le cas par exemple des notions de « paramètres du signe », de « proforme », de « locus » que nous intégrons dans notre théorie des dynamiques iconiques.

3. Les dynamiques iconiques : un choix théorique fondamental

Cet ouvrage ne se réclamant d'une approche ni « différentialiste » ni « convergente », mais « intermédiaire », il nous faut tenter de traiter linguistiquement l'iconicité tout en prenant en compte les apports de la linguistique générale. Ainsi, selon nous, la phrase en LSF ne donne pas à voir le sens, elle le traite, dans des dimensions iconiques – et spatiales –, même si, à l'évidence, la langue, puisqu'elle est visuelle, donne à voir quelque chose à l'interlocuteur. Ainsi, nous ne considérons pas que la traduction d'une phrase française en LSF consisterait simplement à rendre compte de l'image qu'elle produit ou suscite, mais que, comme toute opération de traduction, elle nécessite de se confronter à d'autres structures qui, dans ce cas, nécessitent d'intégrer des paramètres somme toute étrangers aux langues vocales. Il ne s'agit donc pas d'« agencer le décor », de « placer les personnages », d'utiliser une « caméra subjective » ou de « faire des zooms ». Il s'agit d'organiser, dans l'espace, de manière iconique, des éléments linguistiques, de façon tout à la fois conventionnalisée et systématisée. De même, dans l'explication des procédés mis en œuvre, qui est au cœur de notre objectif, il s'agit d'analyser les constituants des énoncés signés, de mettre en évidence les constructions iconiques et spatiales à l'œuvre, afin justement de mettre en évidence le système linguistique étudié.

Dans cet ouvrage, nous adoptons une position de compréhension théorique de la LSF, qui se veut fonctionnelle : il s'agit de cerner ce qui fait sens dans l'agencement des unités de la langue et comment cela fait sens.

Ainsi, nous parlerons de fonction adverbiale ou de fonction pronominale de tel ou tel élément dans la phrase sans préjuger de la nature des éléments présents. Par exemple, une forme de main spécifique peut acquérir des fonctionnalités de type phonémique, pronominal ou adjectival, c'est-à-dire se comporter comme un phonème, un pronom ou un adjectif dans une langue vocale possédant ces catégories syntaxiques, sans que l'on puisse préjuger nécessairement que les classes syntaxiques « pronom » ou « adjectif » ont *a priori* une existence en LSF[19].

Cet ouvrage centre ses analyses sur une théorie nouvelle dite des « dynamiques iconiques », qui, sans renoncer aux outils de la linguistique développés pour les langues vocales, prend en compte la contrainte qu'impose aux langues gestuelles l'iconicité. Les langues signées sont des objets linguistiques ni plus ni moins complexes que les autres langues, mais leur description étant récente, les théories linguistiques se cherchent sans doute encore un peu. On en trouve qui simplifient étrangement les phénomènes, tandis que d'autres semblent les complexifier à l'envi. On souhaite ici ne pas complexifier le réel, et si possible le rendre moins opaque et plus intelligible au plus grand nombre. Mais nous ne pouvons pas non plus le simplifier outrancièrement en renonçant à des outils de description dont l'appréhension n'est pas toujours facile pour les néophytes.

En effet, les langues étant des objets complexes, la description nécessite de manier des concepts qui peuvent paraître, de prime abord, obscurs aux personnes n'ayant pas suivi une formation linguistique. On tentera de rendre le plus clairs possible les concepts utilisés, dont on ne saurait se passer.

Nous avons intitulé la théorie développée ici théorie des « dynamiques iconiques », car l'iconicité nous paraît être l'élément central moteur de l'économie spécifique aux langues gestuelles. En effet, si l'économie des langues vocales repose sur le fait qu'une infinité de phrases et de mots peuvent être produits avec un nombre très restreint de petites unités – les « phonèmes » – ce que l'on nomme double articulation, l'économie des langues gestuelles repose, quant à elle, davantage sur les dynamiques de l'iconicité. Ces dynamiques iconiques permettent à des constituants fondamentaux des langues signées – spécialement le corps, les mains, le mouvement, l'espace – de changer de statut linguistique selon le niveau dans lequel on les utilise. Ainsi une forme de main peut-elle être assimilée, quand elle est présente au niveau strictement lexical de la LSF, à un « phonème ». Cependant, la même forme de main, quand elle joue un rôle dans la structure de la phrase, sera interprétée comme un « pronom » ou comme un « adjectif » suivant le contexte et la structure syntaxique dans laquelle on la rencontre.

19. Les classes syntaxiques – ou catégories – ont été globalement assez peu discutées dans la littérature internationale. Pour la LSF, on peut citer Risler, 2007, qui s'y est intéressée *via* la fonction adjectivale et pour l'international, Schwager & Zeshan, 2008, dans une étude contrastive sur la DGS (langue des signes allemande) et la langue des signes pratiquée dans un village de Bali. Très souvent, soit les chercheurs n'y font aucune allusion, soit ils semblent considérer que cela va de soi, les opérations de traductions devenant dès lors des opérations de calques syntaxiques. Notre chapitre VII est entièrement consacré à ces questions.

Cette théorie des dynamiques iconiques est explicitée pour chacun des éléments concernés tout au long de la deuxième partie de cet ouvrage intitulée « Mécanismes fondamentaux : les dynamiques iconiques ». Cette partie, très générale, n'est pas très segmentée, au contraire des deux autres, qui, plus techniques, ont demandé de nombreuses subdivisions.

L'économie linguistique des langues gestuelles se réalise à la croisée de trois phénomènes : une interaction entre les éléments de type phonologique, l'espace et l'iconicité.

Les unités minimales (de type phonologique) sont présentes en nombre limité dans les langues gestuelles (III-2). En effet, de même que la réalisation des phonèmes des langues vocales – sous la forme des sons produits effectivement – est contrainte par les organes phonatoires, la réalisation des formes de main, leur orientation, les mouvements et les emplacements des signes, qui constituent les unités de type phonologique des langues gestuelles, sont contraints par les possibilités des articulations corporelles. Leur nombre, même s'il est incontestablement plus élevé que celui des phonèmes dans les langues vocales, est donc nécessairement restreint. Par ailleurs, l'essence même de la gestualité fait que tous ces éléments de type phonologique se réalisent simultanément. C'est donc ensemble qu'ils seront perçus dans un signe lexical.

Ensuite, la spatialité constitue l'un des éléments fondamentaux de l'expression gestuelle. Comme on l'a vu, de même que le langage est l'une des facultés spécifiques de l'être humain, la faculté d'imiter le réel avec son corps en est une autre. Le génie propre des langues gestuelles a consisté à systématiser dans des langues les procédés propres à toute gestualité humaine. La spatialité constitue l'un de ces éléments fondamentaux de la gestualité humaine qui devient un support fondamental de la structuration syntaxique des énoncés dans les langues gestuelles. Elle agit comme une dynamique corporelle qui fonde, de façon essentielle, la grammaire de la LSF (V).

Enfin, l'iconicité permet d'articuler ces deux éléments dans une économie spécifique reliant les unités minimales et les dynamiques corporelles fondamentales. Ainsi, les dynamiques iconiques des langues signées, rendues possibles grâce aux dynamiques corporelles, sont de puissants moteurs d'économie des langues gestuelles. Nous envisagerons dans les chapitres suivants comment elles agissent aux plans lexical, morpho-syntaxique et discursif. Nous verrons ainsi comment et pourquoi les dynamiques iconiques sont des vecteurs essentiels à la cohérence linguistique et langagière ainsi qu'à la systématisation des procédés gestuels et spatiaux qui font que les langues signées sont bien des langues et non de simples gestes ou de simples enchaînements de séquences fondés sur une globalité visuelle indécomposable.

Les principes fondamentaux que nous décrivons dans cette deuxième partie sont ceux de l'économie linguistique particulière aux langues gestuelles, dont on détaille, en particulier dans le chapitre IV, les dynamiques qui permettent d'articuler lexique et syntaxe, une articulation qui fonde la grammaire de la LSF.

PARTIE II
MÉCANISMES FONDAMENTAUX : LES DYNAMIQUES ICONIQUES

> « Ce que je sais, ce qui est mien, c'est la mer indéfinie. À vingt et un ans, je m'évadai de la vie des villes, m'engageai, fus marin. Il y avait des travaux à bord. J'étais étonné. J'avais pensé que sur un bateau on regardait la mer, qu'on regardait sans fin la mer. […]
> Quelle mer ? Voilà ce que je serais bien empêché de préciser. »
>
> Henri Michaux, « La mer »,
> dans *Comme un fou qui pèle une huître* [1946],
> Paris, Poésie Gallimard, 2014, p. 46.

Dans les traces du poète, on pourrait dire que la LSF est comme une mer : des mouvements de gestualité. On n'y voit souvent que ce qu'on veut y voir, on la fantasme, on y imprime une marque : celle d'une étrangeté « toujours recommencée », ou celle d'une mer que l'on pourrait analyser, un flux discursif, des flots de phrases, spécifiques certes, mais avec des écumes, des calmes plats, des tempêtes, des creux, des vagues – comme dans n'importe quelle mer, comme dans n'importe quelle langue. Mais au bout du compte quelle langue ? C'est notre propre vision que nous préciserons, celle des dynamiques iconiques qu'on vient d'évoquer, des glissements, d'une économie linguistique particulière et particulièrement efficace.

Nous décrirons tout d'abord les signes qui la composent, leur structure, leurs familles, leurs alliances, cueillir et analyser en quelque sorte les coquillages qui peuplent la plage (III).

Après, nous pourrons développer notre vision de la langue, en voguant du lexique à la syntaxe et en explicitant la théorie de ces dynamiques iconiques qui nous paraissent les moteurs des langues gestuelles (IV).

Les deux derniers chapitres seront consacrés à l'espace (V) et aux unités linguistiques (VI).

Il s'agira, en premier lieu, d'arpenter tous les espaces de la LSF qu'ils soient dédiés au dialogue, à la narration ou à la temporalité. L'espace est une donnée physique dans lequel s'inscrivent, nécessairement, les langues gestuelles. Il est signifiant, il supporte le sens en le structurant, on y navigue en eaux claires.

Il s'agira aussi, en dernier lieu, de ramasser les ingrédients, de comprendre comment le corps entier s'investit dans la langue pour faire sens, de retrouver les molécules – l'hydrogène et l'oxygène de l'eau, pour finir de filer la métaphore. Ces molécules de la LSF sont la tête, la mimique, le regard, le buste, les épaules, la bouche, tout autant que les mains sur lesquelles on s'est tant focalisé.

On parle en général de langues gestuelles ou de langues signées, mais il s'agit bien de langues corporelles qui nous amènent inévitablement à nous interroger sur le langage, sur la façon dont les langues l'investissent et, *in fine*, sur la notion de « signe », qui prend un sens parfois curieux lorsque l'on parle de « langue des signes ».

Chapitre III
Lexique et structuration lexicale

1. Iconicité, dynamiques iconiques et lexique

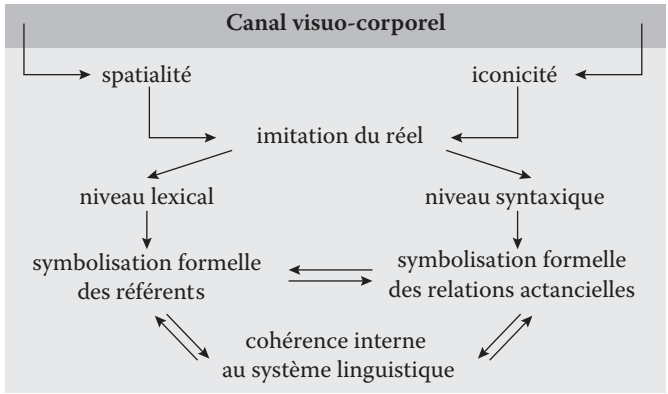
L'iconicité est à la fois une contrainte et un moteur pour les langues gestuelles ; elle en est donc une caractéristique générale imposée en quelque sorte par le canal visuo-corporel. Reliée aux contraintes sémantiques et syntaxiques qui s'imposent à toute langue, elle fonde les dynamiques iconiques spécifiques aux langues signées.

1.1. Dynamique générale de l'iconicité

L'iconicité des langues gestuelles tient au fait que l'homme peut imiter le réel avec son corps. Reliée à la spatialité, elle permet donc, d'une part, de symboliser les référents des éléments lexicaux et, d'autre part, de symboliser les relations actancielles exprimées par les structures verbales. Ainsi, pour exprimer le concept de /oiseau/ la LSF s'inspire du bec des oiseaux réels (le référent), et le signe [OISEAU] s'exécute en ouvrant et fermant le pouce et l'index au niveau de la bouche. De même, pour exprimer une relation entre deux actants liés à un verbe – l'un faisant l'action et l'autre en bénéficiant par exemple –, le mouvement du verbe va pouvoir se déployer de l'agent vers le bénéficiaire, ce que l'on glose par « symbolisation formelle des relations actancielles » dans la synthèse graphique (3) qui présente la dynamique générale de l'iconicité.

Ainsi, tant le lexique que certains aspects syntaxiques des langues gestuelles sont motivés : ils entretiennent une relation de ressemblance avec ce qu'ils signifient[1]. Cependant, en lien avec les différences que l'on peut observer entre les niveaux lexical et syntaxique, il est d'usage chez de nombreux auteurs[2] de distinguer entre deux types d'iconicité.

1. Dans les langues vocales, étant donné que l'on ne peut imiter que du son avec sa voix, la plupart des éléments lexicaux sont arbitraires, c'est-à-dire n'ayant aucun rapport avec ce qu'ils signifient –, et les relations syntaxiques s'établissent au moyen de règles formelles qui n'ont que peu de justifications sémantiques.
2. Voir, entre autres, les travaux de Risler, 2002, ou de Sallandre, 2014.



Synthèse graphique 3. Dynamique fondamentale de l'iconicité.

1.2. Iconicité représentationnelle et iconicité diagrammatique

Au niveau du lexique, pour la création d'un signe, seront retenus les traits liés à la saillance perceptive[3] qui s'organise dans un espace culturel donné. Ainsi, en LSF, le signe [LION] se crée à partir de la patte du lion, le signe [LAPIN] à partir des oreilles de l'animal, le signe [MAISON] à partir de la forme stéréotypée de son toit dans l'espace culturel français, le signe [PLEURER] à partir des larmes s'écoulant des yeux, etc. C'est ce que nous appelons la « visée iconique » du choix des paramètres du signe (synth. graph. 9). Cette forme d'iconicité est souvent glosée par une expression générique que l'on utilise fréquemment dans les études sur la gestualité entendante, l'« iconicité représentationnelle[4] », qui plus souvent, dans les recherches sur les langues gestuelles, est appelée « iconicité d'image[5] ». De fait, le lexique des langues gestuelles vise à représenter les référents : par des éléments perçus pour le lexique des mots concrets, par des symboles, des métaphores ou des emprunts[6] pour le vocabulaire abstrait.

Au niveau de la syntaxe, les relations entre les éléments vont être inscrites dans l'espace. L'exemple le plus simple est celui de l'expression des relations spatiales en LSF.

3. Voir, entre autres, Bouvet, 1997, qui s'appuie sur les travaux de Jousse, 1974, et de Eco, 1972.
4. Dans les études sur la gestualité entendante, le terme « représentationnel » est générique et souvent équivalent d'« iconique ». Voir, entre autres, Cosnier, 2004 ; Colletta, 2004 ; Fantazi & Colletta, 2010.
5. La théorie sémiologique développée par Cuxac postule par ailleurs, qu'il existe une forme d'iconicité dite « dégénérée » – ou « dégradée » – un terme emprunté à la sémiologie de C. S. Pierce (Sallandre, 2014, p. 36-37). Cette « iconicité dégénérée » s'appliquerait aux signes standard en dehors de la visée iconicisatrice porteuse, quant à elle, des formes d'iconicité « diagrammatique » et « imagique ». Il semble, d'une part, que seul le postulat des deux visées autorise à segmenter ainsi l'iconicité et que, d'autre part, le terme est connoté très négativement en français. Notre théorie ne nécessite pas de telles subdivisions.
6. Parfois le vocabulaire abstrait est initialisé ; c'est le cas pour [LANGUE] et [LANGAGE] par exemple qui s'exécutent avec une forme de main reproduisant la lettre [L] de l'alphabet manuel. On note aussi par exemple le signe [PSYCHOLOGIE] qui reproduit la forme de la lettre ψ de l'alphabet grec.

Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'exprimer que quelque chose est /sous/ quelque chose, il est nécessaire de spatialiser les deux éléments lexicaux. Ainsi, une phrase comme « *Le ballon est sous la table* » nécessitera de positionner dans l'espace les éléments [BALLON] et [TABLE] de telle manière que spatialement l'élément [BALLON] soit effectivement sous l'élément [TABLE]. De même, une relation, telle que celle qu'implique par exemple le verbe /donner/, sera rendue spatialement par un mouvement reliant des points dans des espaces référant, d'une part, à « celui qui donne » et, d'autre part, à « celui qui reçoit ». Cette forme d'iconicité spatiale, depuis les travaux de Peirce, l'un des pères de la sémiologie[7], est nommée « iconicité diagrammatique » puisque, comme dans un diagramme, elle permet de construire l'« image d'un rapport entre certains éléments de la réalité[8] ».

L'étude du lexique de la LSF nécessite donc de comprendre les mécanismes internes de formation du signe en lien avec l'iconicité représentationnelle.

1.3. L'importance de la morphologie lexicale dans l'économie iconique générale des langues gestuelles

Il peut paraître surprenant d'inclure un chapitre sur le lexique dans une grammaire de la LSF et d'ouvrir de surcroît cette grammaire avec un tel sujet[9]. En effet, souvent les grammaires offrent des chapitres sur « Le groupe nominal » et « Le groupe verbal » dans lesquels les aspects morphologiques (en particulier les flexions) liés aux noms ou aux verbes sont traités dans des sous-parties spécifiées à l'intérieur de ces chapitres. Cette démarche est en général opératoire et fonctionnelle pour les langues vocales – spécialement dans leur dimension écrite – pour lesquelles on peut en effet, dans une approche strictement syntaxique, faire l'impasse sur les niveaux phonologique et lexical[10].

Cependant, plusieurs points, spécifiques aux langues signées, nous amènent à proposer ici la morphologie lexicale comme point d'entrée pour la compréhension – qu'on souhaite tout à la fois générale et fine – du fonctionnement des langues gestuelles, et spécialement de la LSF. Commencer par le lexique nous oblige en effet à exposer clairement nos positions sur un ensemble de questions fort débattues dans la recherche sur les langues signées, spécialement celle de la double articulation (2.1).

7. C'est à partir des travaux de Pierce, 1978, qu'on parle d'iconicité « diagrammatique » dont les systèmes de signes appartiennent, dans la théorie piercienne, à la catégorie des icônes.
8. Selon la formulation de Nobile, 2012, p. 2.
9. On notera cependant que le tome II de la *Grammaire descriptive de la LSQ* est entièrement consacré au lexique (Dubuisson, 2000).
10. L'élaboration de la théorie « lexique-grammaire » initiée par Gross est à visée clairement syntaxique ; le lexique n'est envisagé qu'en tant qu'il s'insère dans des structures syntaxiques ou qu'il les génère (Gross & Vives, 1986). Il s'agit en quelque sorte d'élaborer « une grammaire lexicale » (Piot, 2003), ce qui n'est absolument pas notre propos ici. Par ailleurs, on notera que le niveau sémantique, quant à lui, est évoqué dans les grammaires dès lors qu'il a une incidence sur la syntaxe ou la morpho-syntaxe. En LSF, le niveau sémantique est le moteur de l'iconicité, on ne peut donc le passer sous silence.

Cet ouvrage présente des aspects morpho-syntaxiques et sémantico-syntaxiques spécifiques à la LSF et il s'inscrit dans une théorie que nous avons pu élaborer au fil de nos recherches. Cette théorie, dite des « dynamiques iconiques », ne peut se comprendre si la formation du lexique n'est pas explicitée en amont. En effet, cette théorie explique comment, grâce à l'iconicité et la spatialité – la spatialité étant d'ailleurs pour partie traitée iconiquement dans la langue –, les composants de base des signes lexicaux changent de fonctionnalité dans les énoncés, structurant ainsi les niveaux morphologique et syntaxique (IV).

C'est pourquoi, il nous apparaît que la connaissance des mécanismes iconiques de la formation du vocabulaire de la LSF et de sa structuration lexicale est le premier pas nécessaire pour envisager le fonctionnement linguistique général de la LSF dans le cadre des dynamiques iconiques proposées ici. Après quoi, nous pourrons nous intéresser aux aspects plus spécifiquement syntaxiques.

2. Paramètres de formation du signe et double articulation

2.1. La question de la double articulation

Jusqu'aux années 1960, considérées en général comme le début des descriptions des langues signées avec un article de Stokoe qui a fait date[11], les linguistes ne se sont intéressés qu'aux langues vocales, et les langues gestuelles n'étaient pas envisagées comme des langues, mais comme relevant de la gestualité, du mime, de la « mimique » – comme on nommait la LSF au XVIII^e^ siècle.

2.1.1. Jalons historiques

En France, cependant, bien avant Stokoe, Bébian et Rémi-Valade[12] – pour ne citer qu'eux – pédagogues à l'Institut des Sourds-Muets de Paris, convaincus par une pédagogie bilingue pour l'instruction des « Sourds-Muets », avaient, durant la première moitié du XIX^e^ siècle, produit des ouvrages visant à rendre compte, en propre, des structures linguistiques de ce que l'on n'appelait pas encore LSF. Malheureusement, l'interdiction qui frappa les langues gestuelles dans les institutions lors du congrès de Milan en 1880, fit que l'on oublia quelque peu ces travaux fondateurs[13]. Si la mention de ces deux auteurs nous intéresse ici, c'est que Bébian, préoccupé d'inventer une écriture, qu'il nommait « mimographie », a proposé une analyse que l'on qualifierait aujourd'hui de « phonologique » de la LSF, tandis que Rémi-Valade en proposait une description plus globale – une « grammaire de la mise en scène », selon la formule de Bernard[14].

11. Stokoe, 1960.
12. Bébian, 1825 ; Rémi-Valade, 2008.
13. On ne retient pas ici les travaux d'un nom pourtant le plus fameux de l'*Histoire des Sourds*, l'abbé de L'Épée, 1984, car, s'il fut bien un précurseur en créant la première école de sourds-muets en France et en y faisant entrer le « langage gestuel », ses « signes méthodiques » procèdent plutôt de l'invention du français signé que de la description d'une langue gestuelle à part entière.
14. Bernard, 1999.

Par ailleurs, une description de la LSF – connue sous le nom de « Grammaire IVT[15] » – a vu le jour grâce à une collaboration franco-états-unienne. Ce premier ouvrage contemporain met bien en évidence les procédés propres aux langues signées, spécialement dans les conduites narratives. Mais, alors que l'article de Stokoe était un article de spécialiste, la grammaire de Bill Moody est plutôt une approche générale destinée à un large public.

L'article de Stokoe se préoccupait de démontrer la double articulation des langues gestuelles en isolant des unités minimales non significatives comparables aux phonèmes des langues vocales. Il s'agissait donc de démontrer que les langues gestuelles étaient bien des langues, puisque organisées selon le principe commun à toutes les langues (vocales) : celui de la double articulation. Dans cette étude princeps, Stokoe pose qu'il existe des unités minimales non significatives en langue des signes américaine (ASL). Ses recherches lui permettent de décrire les cinquante-cinq unités minimales de l'ASL, organisées en trois classes d'unités minimales[16]. Il semble que ces premières recherches avaient en fait sous-estimé le nombre d'unités minimales. Par ailleurs, on voit que, dans ces premières recherches, l'orientation, qui est aujourd'hui retenue comme paramètre, est incluse dans le paramètre 'mouvement'[17]. Le premier à l'isoler est Battison[18], le paramètre étant repris ensuite par Klima & Bellugi, qui ont proposé la première somme théorique sur l'ASL, qui, prenant en compte l'espace et la mimique, a constitué et constitue encore aujourd'hui une référence internationale incontestée[19].

2.1.2. Quel statut pour les paramètres du signe ?

À partir de ces premiers travaux, la question a été de savoir si ces « paramètres » étaient bien des classes d'unités de type « phonologique[20] ». Ces débats ne sont pas propres à la recherche française et ils évoluent sous l'impulsion de nouvelles orientations théoriques (issues principalement des sciences cognitives). Cependant, il semble que si la recherche française, dès les premiers travaux, a beaucoup travaillé sur la notion d'iconicité – spécialement chez Cuxac et Bouvet –, celle-ci ait été délaissée dans les travaux fondateurs anglo-saxons[21].

15. Moody, 1983.
16. Il distingue : les tabula (TAB) ou emplacements des mains dans l'espace – il en dénombre 12 en ASL ; les designator (DEZ) ou configurations ou formes de la main – il en dénombre 19 en ASL ; les signations (SIG) ou mouvements des mains (dans lesquels l'orientation de la main est incluse) – il en dénombre 24 en ASL.
17. À vrai dire, étant donné la difficulté à l'isoler parfois, compte tenu des contraintes physiques, il se peut que ce paramètre soit, le plus souvent, dépendant et de la configuration et du mouvement, même si, à l'évidence, on peut trouver des paires minimales reposant sur l'orientation de la main – par exemple en LSF [DEMANDER] [MAISON] ou en ISL (langue des signes israélienne) [COMPARER] ET [VACILLANTE] (Sandler & Lillo-Martin, 2006, p. 146).
18. Battison, 1974.
19. Klima & Bellugi, 1979a.
20. Même si le terme de « phonologie » – qui possède d'ailleurs sa traduction en LSF – paraît assez peu approprié, c'est celui qui s'est imposé au plan de la recherche internationale.
21. Mais réintroduite ensuite par Stokoe, 1995, avec le concept de « *sémantic phonology* ».

C'est très précisément sur ce point que tourne le débat théorique : les unités dégagées par Stokoe dès 1960 sont-elles des unités de type « phonologique » ou s'inscrivent-elles déjà dans des unités de sens ?

On prend ici le parti de considérer que le lexique permet, lorsqu'on le décompose, de mettre en évidence des éléments de double articulation. Autrement dit, il nous apparaît que l'analyse des signes lexicaux permet de dégager des unités de rang inférieur dénuées de sens, se rapprochant donc des phonèmes[22] des langues vocales – position que nous voulons, en manière d'introduction à ce chapitre, argumenter, en revisitant du point de vue synchronique et diachronique la question des paramètres de formation du signe que nous décrivons plus loin (2.3).

2.2. Mise en cause de la dimension phonologique : les modèles non paramétriques

Les positions théoriques de Cuxac, qui s'inscrivent pleinement dans ce que nous avons appelé les « recherches différentialistes » (II-1.2), l'ont poussé, très tôt, à récuser toute possibilité d'analyser les langues gestuelles à la lumière des concepts créés par la linguistique et à chercher à mettre en évidence les structures[23] – puis les « voies[24] » – de l'iconicité. Ce faisant, il a créé une dichotomie entre « lexique standard » et ce qu'il a tout d'abord appelé « iconicité de premier ordre » et rebaptisé ensuite « grande iconicité », dénomination qui s'est aujourd'hui imposée chez nombre de chercheurs français.

Notons toutefois que cette vision « différentialiste » peut aussi constituer une autre manière de forcer le trait en reléguant les langues gestuelles dans un ailleurs que les théories linguistiques seraient incapables de décrire avec les outils qu'elles ont forgés depuis plus d'un siècle – sans compter les millénaires de théorisations grammaticales plus traditionnelles sur les langues.

Certes, cette position a permis d'intégrer à la description des structures s'apparentant, *a priori*, à la pantomime – et souvent non analysées parce que justement pressenties comme étant en marge de la structure linguistique[25] – mais elle a abouti à dichotomiser la LSF en deux sphères : les signes standard et les structures de grande iconicité, dont on voit mal comment elles ne constitueraient pas un système linguistique unique.

De fait, il semble bien que les structures dites « de grande iconicité » – que Cuxac analyse comme des structures à visée « iconicisatrice », participant du « vouloir montrer » ou du « dire en montrant », opposées aux « signes standard »

22. Les études portant sur ce niveau d'analyse sont régulièrement appelées « études phonologiques des langues gestuelles ». Voir, entre autres, Sandler & Lillo-Martin, 2006, dont le chapitre 3 est intitulé « *Phonology* », Miller, 1997, Bonucci, 1998, ou Boutora, 2008, dont les travaux de thèse comprennent le terme « phonologie » dans leur titre.
23. Cuxac, 1993.
24. Cuxac, 2000a.
25. Abbou & Cuxac, 1983.

qui « disent » – sont intégrées dans les mêmes dynamiques iconiques et corporelles qui structurent les langues gestuelles et en assurent la cohérence linguistique.

En effet, du fait de la corporéité, la substance même des langues gestuelles est une substance qui montre. N'importe quel signe s'appréhende dans l'espace de signation comme un signe dont la matérialité est moins fugace que n'importe quel signe de substance sonore, fût-il iconique. L'aspect de « monstration » est un aspect que l'on peut déduire de la réception, mais on doit souligner que du point de vue de la production, il n'y a aucune différence de substance et de dynamique d'expression entre les deux types de structures postulées par Cuxac[26].

On ne retiendra donc pas ici la dichotomie de Cuxac entre « signes standards » et « structures de grande iconicité » et l'on s'en tiendra à une opposition linguistique énonciative qui paraît effectivement structurante pour la LSF, à savoir l'opposition entre « dialogue » et « récit » que nous approfondirons plus loin (V-4).

Fondamentalement, le modèle de Cuxac est un modèle non paramétrique qui postule que l'on ne peut, dans les langues gestuelles, descendre en deçà d'unités porteuses de sens. Les langues gestuelles ne seraient donc pas doublement articulées et le lexique serait caractérisé par sa « compositionnalité morphémique » ; ce qui signifie que chacun des paramètres du signe est un élément de sens et constitue donc un morphème ou « un atome de sens[27] ».

Ainsi, la question de l'iconicité du lexique amène à la question de la pertinence de la notion d'unité minimale non significative ou, en d'autres termes, à s'interroger sur la double articulation des langues gestuelles. Dans son ouvrage datant de 2000, Cuxac répond très clairement par la négative à cette question, refusant l'assimilation « chérème »/phonème[28] – « chérème » ayant été proposé, sans grande adhésion des chercheurs, comme équivalent, pour les langues gestuelles, de « phonème ».

La position que nous défendons ici réussit pourtant, nous semble-t-il, à concilier les points de vue iconique et paramétrique. En effet, d'une part, les modèles paramétriques paraissent être validés par un certain nombre d'études psycho-linguistiques[29]. On ne voit pas pourquoi les linguistes en réfuteraient

26. Cuxac, 2000a, p. 29, l'évoque d'ailleurs lui-même, lorsqu'il énonce que « pour que les passages du dire au dire en montrant soient possibles, il faut une certaine compatibilité structurale entre les structures standard et les structures de grande iconicité ».
27. Cuxac, 2000b.
28. La citation suivante éclaire parfaitement sa position : « […] cette analyse [en chérème], qui a abouti à postuler une double articulation de l'ASL [*American Sign Language*], ne pouvait être menée à bien qu'en mettant momentanément de côté toute référence à l'iconicité des signes. Seulement, une fois parvenue à son terme, elle ne pouvait que se heurter contradictoirement au caractère iconique des signes, double articulation et iconicité ne pouvant théoriquement coexister, sauf à adopter un point de vue linguistique consistant à traiter ces caractéristiques iconiques comme des reliquats sans pertinence et promis à disparaître à moyenne échéance. » (Cuxac, 2000a, p. 136.)
29. Ainsi, comme on l'a déjà évoqué, Klima & Bellugi, 1979a, p. 146, ont pu montrer que les lapsus ou les erreurs d'encodage de signes révélaient un traitement psycholinguiste des paramètres du signe. De même, l'étude de Petitto & Marentette, 1991, faite auprès de bébés sourds exposés à la LSF tend à montrer que le bébé sourd construit les formes de mains de façon similaire à la construction du système phonologique par les enfants entendants.

le bas niveau, d'autant que d'autres études paraissent montrer qu'en réception l'iconicité ne serait pas traitée en tant que telle[30]. D'autre part, il ne paraît pas non plus raisonnable de ne pas traiter de l'iconicité, parce qu'elle est l'un des moteurs des langues gestuelles et que, de ce fait, elle en est un facteur explicatif puissant.

2.3. Les quatre paramètres de formation du signe

Dans le cadre des modèles paramétriques, la plupart des chercheurs s'accordent sur le fait que toute unité lexicale d'une langue gestuelle peut être décomposée en quatre paramètres.

On notera que Bill Moody[31] considère que l'expression du visage est un paramètre de formation du signe. Cette position théorique est, d'une part, très marginale, et, d'autre part, peu fondée. En effet, si la mimique faciale est très importante dans l'énoncé en LSF ainsi que dans certaines structures phrastiques, elle ne semble jouer aucun rôle pertinent dans la production lexicale. Pour justifier sa position, Bill Moody explique qu'en LSF les signes [GAGNER] et [DOMMAGE] ne s'opposent que par la mimique. Mais si l'on intègre la mimique au signe lexical, on voit mal comment elle pourrait varier, alors qu'en théorie, il est tout à fait possible, dans un mode d'exposition ironique, d'associer une mimique 'joyeuse' à [DOMMAGE] et une mimique 'sinistre' à [GAGNER]. Pour l'économie générale de la théorie, on considérera donc que [GAGNER] et [DOMMAGE] sont des homonymes en LSF et on n'attribuera une pertinence linguistique à la mimique uniquement en ce qui concerne les plans syntaxique et discursif. De la même manière, il est préférable de considérer que [TRISTE] et [SÉRIEUX] qui s'exécutent de la même manière, mais sont souvent accompagnés d'une mimique différente – sans que cette mimique soit un invariant – constituent un signe unique polysémique. C'est pourquoi, comme la très grande majorité des chercheurs, nous ne retenons que quatre paramètres.

Ces paramètres du signe sont des classes d'unités minimales, qui ont pu être nommées « chérème » par les uns[32] ou « gestème » par les autres[33].

2.3.1. Les quatre paramètres de la LSF : niveau descriptif et niveau lexical fonctionnels

La description en paramètres part du constat que la création d'un élément lexical gestuel globalisé exige la combinaison des articulateurs gestuels et de l'espace. Ainsi, dans sa forme de citation – c'est-à-dire une forme non marquée, telle qu'elle peut apparaître dans un dictionnaire – toute production signée lexicale peut se

30. Entre autres Meier & Willerman, 1995, ou Morgenstern, 1997, sur l'acquisition des pronoms personnels en LSF. Voir aussi, pour des nuances sur ces propos, Transler, Leybaert & Gombert, 2005.
31. Moody, 1983, p. 62-63.
32. Entre autres Stokoe, 1960.
33. Par exemple Nève, 1992.

décomposer en quatre éléments réalisés simultanément, qui au plan général et physique, ce que l'on nomme ici le niveau descriptif, sont l'emplacement, la forme de main, l'orientation et le mouvement[34].

Dans la réalisation effective d'un signe, ces paramètres prennent des valeurs fonctionnelles que l'on résume dans la synthèse graphique suivante et que l'on explicitera et exemplifiera dans les prochains paragraphes.

Niveau descriptif	**Niveau fonctionnel**
Emplacement	Ancrage
Forme de main	Configuration manuelle
Mouvement	Mouvement que l'on peut analyser de différentes façons en fonction de ses valeurs sémantiques ou non
Orientation	Orientation conditionnée, d'une part, par le mouvement et, d'autre part, par les contraintes physiologiques liées à la forme de main et à son emplacement

Synthèse graphique 4. Les paramètres du signe.

2.3.2. Ancrage : deux grandes catégories de signes

L'ancrage est le lieu, ou si l'on préfère l'espace, d'articulation du signe. Dans la plupart des recherches, c'est le terme « emplacement » qui est utilisé. Néanmoins, nous lui préférons, pour la description lexicale, celui d'« ancrage », car « emplacement » reste trop vague : il réfère à un espace dans lequel se trouve un signe – c'est dans ce sens très général que nous l'employons. En effet, nous avons besoin de spécifier l'emplacement lexical, qui n'est pas l'emplacement syntaxique. L'ancrage définit donc l'espace dans lequel le signe lexical est produit dans sa forme de citation. Il existe deux grands types d'ancrage qui correspondent à deux types de signes différents : les signes ancrés sur le corps – dont l'ancrage est pertinent iconiquement – et les signes ancrés dans l'espace – dont l'ancrage est, de façon très générale, neutre iconiquement.

Ancrage neutre

Le premier espace lexical, est un espace devant le signeur – nommé espace « neutre » (V-3) – dans lequel le signe va être exécuté comme c'est le cas du signe [TRAVAILLER] par exemple. On dira de tels signes qu'ils ont un ancrage spatial ou qu'ils sont « ancrés dans l'espace ».

34. Nève, 1992, parle, quant à lui, de configuration, de localisation, d'orientation et d'action, ce qui lui autorise l'acronyme mnémotechnique COLORIACT pour référer aux quatre paramètres. Cependant, il nous semble que le terme « action » en lieu et place de « mouvement », constitue un déplacement sémantique non négligeable et s'abstrait en quelque sorte du niveau formel de description pour entrer dans des considérations interprétatives.

Par souci de cohérence et d'économie descriptive, on considérera comme également ancrés dans l'espace neutre un nombre assez marginal de signes qui, pour des raisons iconiques, s'ancrent un peu plus haut, à hauteur de front, sans être cependant ancrés sur le corps. Il s'agit de signes référant à des objets liés au ciel, par exemple [NUAGE], [PLUIE].



[TRAVAILLER] [NUAGE]

Illustration 7. Signes à ancrages neutres.

Ancrage corporel

Le second type d'espace où peut s'ancrer un signe lexical est le corps du signeur lui-même ; de tels signes exécutés sur le corps seront dits « ancrés sur le corps ». L'ancrage corporel se fait sur un nombre restreint d'emplacements prévus : le haut de la tête [PENSER] ; les tempes [POURQUOI] ; les pommettes [ROSE] ; les joues [TRAIN] ; le menton [ERREUR] ; près de la bouche [PARLER] ; près des yeux [PLEURER] ; près de l'oreille [ENTENDRE] ; près du nez [SENTIR] ; sur l'épaule, [APPELER] ; sur l'avant-bras [CHEF] ou le bras [ÉMOTION] ; sur le milieu du torse [CHIEN] ; sur la partie gauche ou droite de la cage thoracique [ESSAYER] ; sur la partie gauche ou droite de l'abdomen [FAUTE] et plus marginalement sur le haut de la tête [CHAPEAU]. Les deux illustrations des pages suivantes montrent différents signes ancrés sur le corps dans les différents emplacements liés aux ancrages en haut du corps et sur les bras (ill. 8a) et ceux liés au seul visage (ill. 8b).

Cette illustration (8b) montre bien que le visage du signeur est finement découpé pour y accueillir de nombreux signes ; cela est dû au fait que les parties du visage distinguées ici sont d'une portée iconique forte comme le montrent les exemples donnés pour exemplifier ces ancrages. Ce découpage fin ne nuit pas à la compréhension car le regard de l'interlocuteur est, dans un dialogue en LSF, centré sur le visage du signeur – et non sur ses mains. Les ancrages qui ne sont pas sur le visage sont donc beaucoup plus larges et moins précis pour pouvoir être perçus dans une vision plus périphérique. La proximité des ancrages sur le visage autorise ainsi des paires minimales, comme dans l'illustration donnée plus loin (ill. 9) où les signes [ENTENDANT], [HUMOUR] et [BÊTE] ne s'opposent effectivement que par une différence d'ancrage sur le visage.

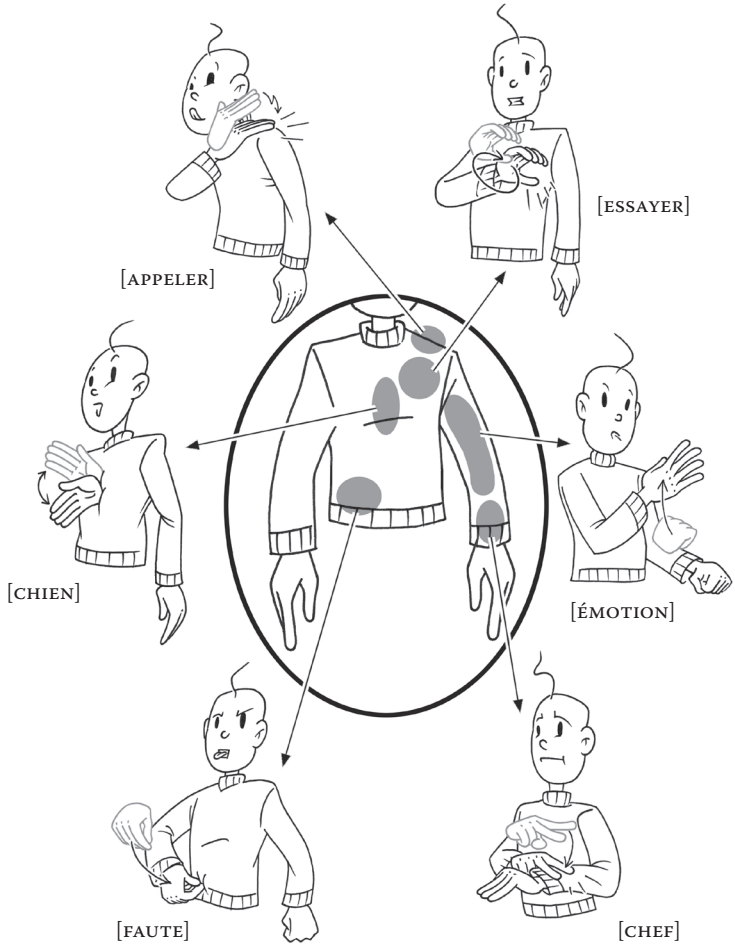


Illustration 8a. Les ancrages sur le haut du corps.

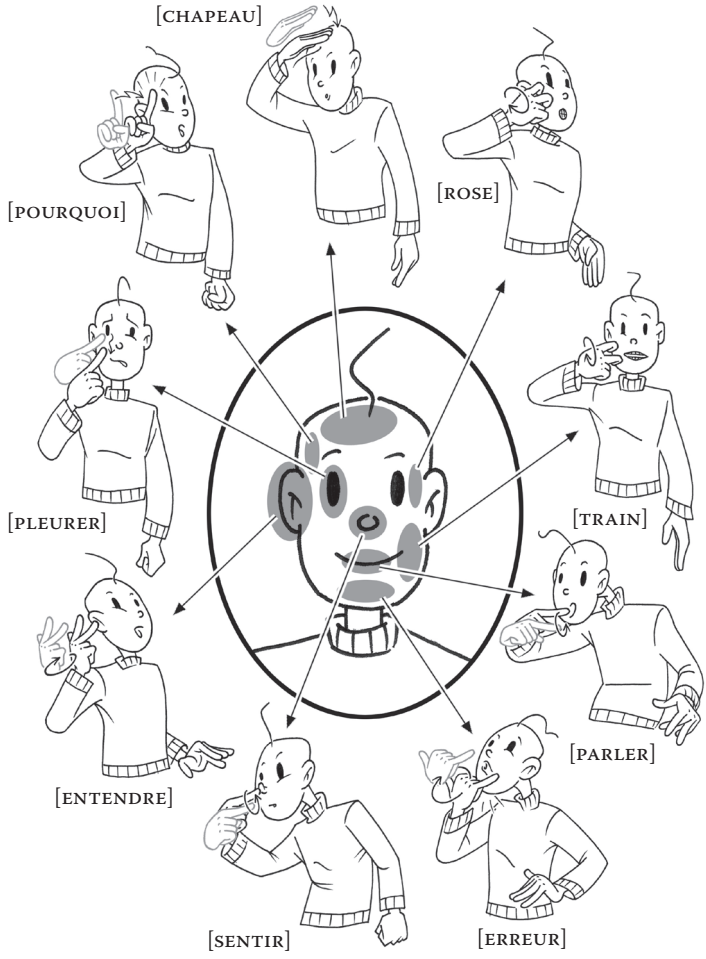


Illustration 8b. Les ancrages sur le visage.

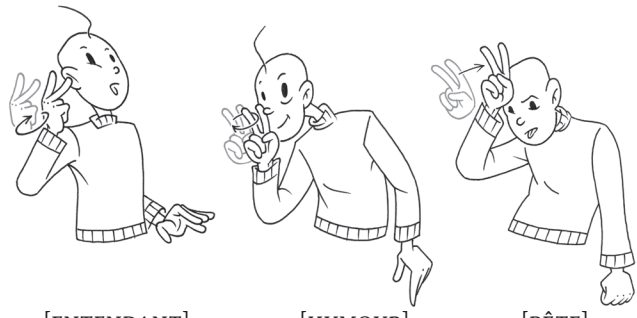


Illustration 9. Signes à ancrages différenciés sur le visage.

La distinction entre les signes ancrés corporellement et les signes ancrés spatialement est importante dans la mesure où les contraintes syntaxiques qui pèsent sur ces deux types de signes sont différentes. Ainsi, les signes ancrés spatialement, pourront, au contraire des signes ancrés sur le corps, selon les énoncés et les discours, être déplacés dans l'espace et subir des variations morphologiques – concernant la forme de main et/ou le mouvement – afin de répondre aux règles morpho-syntaxiques de la langue.

2.3.3. Configurations manuelles

Comme indiqué plus haut, on préférera les termes de « configuration manuelle » à ceux de « forme de main », plus vagues et donc de portée plus générale. Les configurations manuelles sont, tout comme les points d'ancrage, en nombre limité. Ceci tient à deux phénomènes : d'une part, les contraintes articulatoires manuelles et, d'autre part, les possibilités de discrimination visuelle des différentes configurations[35]. Certaines configurations compliquées à réaliser seront très marginales comme c'est le cas par exemple de la forme nommée 'majeur annulaire plié' dans l'inventaire donné ci-dessous, qui est utilisé dans un signe signifiant /lit/ – signe d'ailleurs parfois contesté – réunissant dans l'espace neutre les mains droite et gauche dans cette configuration.

Les recherches dites « phonologiques » sur les langues gestuelles se sont beaucoup intéressées à ces configurations, spécialement pour en faire l'inventaire. L'état des recherches actuelles ne permet pas encore d'en fixer de manière certaine le nombre, qui varie selon les recherches[36]. Nous proposons ici un inventaire de

35. La très délicate question de savoir à quel moment on passe d'une forme de main à une autre a fait l'objet, entre autres, des travaux de Boutora, 2006, 2008.

36. Un tel inventaire nécessite en effet de trancher entre des configurations ayant un statut phonologique clair et des configurations attestées, mais pouvant relever de variantes individuelles et s'inscrire donc plus comme un phénomène de type « phonétique » que strictement « phonologique ». Boutora, 2008, propose un bon aperçu des inventaires. Selon elle, Moody recense 50 configurations dans sa première édition de 1983 et 61 dans sa seconde de 1997 ; Bonucci, 1998, retient 30 « configurations cardinales » ; à partir des ouvrages publiés par les éditions Monica Companys (www.monica-companys.com/), on obtient un inventaire qui cumule 53 configurations. Toujours selon Boutora, 2008, p. 166, « Braffort, 1996, p. 166, dégage

41 configurations que nous avons établi à partir des recherches faites par Moddy en 1983, Millet, Risler & Bras en 2002 et Boutora en 2008. Dans notre proposition, cinq formes de mains sont données comme des variantes d'autres formes et deux comme extrêmement marginales. Par ailleurs, un ensemble de formes de mains issues de l'alphabet manuel paraissent être essentiellement utilisées pour les signes initialisés, nous ne les considérons donc pas comme des formes de mains centrales. Nous proposons en effet un classement des configurations manuelles selon leur centralité fonctionnelle. Nous listons dans la synthèse graphique (5) trois niveaux de centralité : les formes de mains centrales, les formes de mains essentiellement liées à l'initialisation des signes et les formes de mains qui sont marginales ou qui nous apparaissent comme des variantes d'autres formes de mains. Nous leur attribuons un nom comme c'est le cas depuis les premières descriptions faites par Moody.

La difficulté, on le voit, consiste à déterminer si des formes de mains ont un statut phonologique – c'est-à-dire constituent des unités de la langue et deviennent des 'configurations manuelles' – ou si elles ont un statut phonétique – c'est-à-dire qu'elles correspondent à des variantes individuelles ou contextuelles de réalisation sans pour autant constituer une unité pertinente en langue. Par exemple, et c'était le cœur du travail de recherche de Boutora, la question de l'ouverture des mains et/ou des doigts est cruciale, par exemple les formes 'index' et 'D' ou 'X' et 'petite griffe' ne paraissent être que des variantes assez peu pertinentes.

Par ailleurs, on notera que certaines formes de mains, spécialement celles à même de pouvoir configurer seules des volumes, sont extrêmement présentes dans les descriptions de formes et de volumes au moyen des « spécificateurs de taille et de formes » (STF) qui seront définis précisément au chapitre suivant (IV-2.2). C'est le cas par exemple des configurations 'bec d'oiseau ouvert', 'pince ronde', 'volley', 'bec de canard ouvert', 'C'. De même, certaines configurations, comme le met en évidence la synthèse graphique (5), ne semblent être productives que dans le cadre de l'initialisation des signes (I-ill. 2). Le cas de 'D' paraît emblématique, car si cette configuration est requise pour les signes initialisés [DIMANCHE], [DESSERT], par exemple, il semble que dans les autres cas, elle soit une variante possible de la configuration 'index'.

Ces commentaires doivent être pris pour ce qu'ils sont : des hypothèses liées à nos propres observations de la langue, mais qui nécessiteraient, pour être confirmées, des études systématiques sur de vastes corpus, d'autant que les formes de mains sont données ici sans leurs orientations possibles. Ainsi, la forme de main '1' s'exécute le pouce en l'air quand il s'agit d'exprimer le chiffre [UN].

---

55 configurations statiques sur un total de 139 comprenant les configurations dynamiques, c'est-à-dire composées d'une configuration de début et d'une configuration de fin qui sont liées par un mouvement d'ouverture ou de fermeture de la main mettant en jeu les mêmes doigts avec un arrangement qui évolue progressivement entre le début et la fin du signe. » Tout comme Boutora, qui retient finalement 75 configurations statiques, nous ne retenons pas ici la notion de configurations dynamiques. Le changement de configuration durant l'exécution d'un signe est considéré, dans nos descriptions, comme « mouvement manuel interne » au signe (synth. graph. 6).

Formes de mains centrales			
main plate 	moufle 	majeur plié 	angle droit 
U 	V 	X 	K (P - selon orientation) 
bec d'oiseau (fermé) 	bec d'oiseau ouvert 	bec de canard 	bec de canard ouvert 
index 	G (Q - selon orientation) 	A 	S 
2 		crochet 	clé 
5 	pince 	pince ronde 	griffe 
O 	C 	volley 	pouce-majeur 
1 	3 	4 	I 

cornes 	J ou Y 		
Formes de mains essentiellement liées à l'initialisation des signes			
B 	T 	F 	R 
E 	D (variante 'index') 		
Variantes et formes de mains marginales			
2 plié (variante 'crochet') 	petite griffe (variante 'X') 	bec d'oiseau ouvert (variante 3 doigts) 	bec oiseau fermé (variante 3 doigts) 
pouce-auriculaire [SCOUT] 	majeur annulaire plié [LIT] 		

Synthèse graphique 5. Inventaire des configurations manuelles de la LSF.

2.3.4. Orientation des configurations manuelles

Depuis les travaux de Battison (1974), il est d'usage d'intégrer la question de l'orientation des paumes de la main par rapport au signeur, comme l'un des paramètres de formation du signe. L'orientation est un paramètre extrêmement contraint et qui ne joue aucun rôle dans les dynamiques iconiques. Certes l'iconicité, d'une part, et les contraintes articulatoires manuelles, d'autre part, en contraignent le choix au niveau lexical, mais ce paramètre n'est pas susceptible d'acquérir d'autres fonctionnalités linguistiques en phrase ou en discours. Son statut articulatoire est donc prépondérant, et l'orientation relève toujours, selon nos analyses, du niveau « phonologique », voire « phonétique ». Par ailleurs, on observe que lorsque le signe est pourvu d'un mouvement complexe, l'orientation change nécessairement en cours d'exécution du signe lexical, ce qui rend la description « phonologique »

du signe relativement complexe. Notre propos n'étant pas ici de décrire de façon pointue le niveau « phonologique » de la LSF, on décrira l'orientation en termes simples en considérant l'orientation que prend la paume de la main dans l'espace. Par exemple, la forme de main 'main plate', aura, selon les signes considérés, des orientations différentes, comme le montre l'illustration (10).

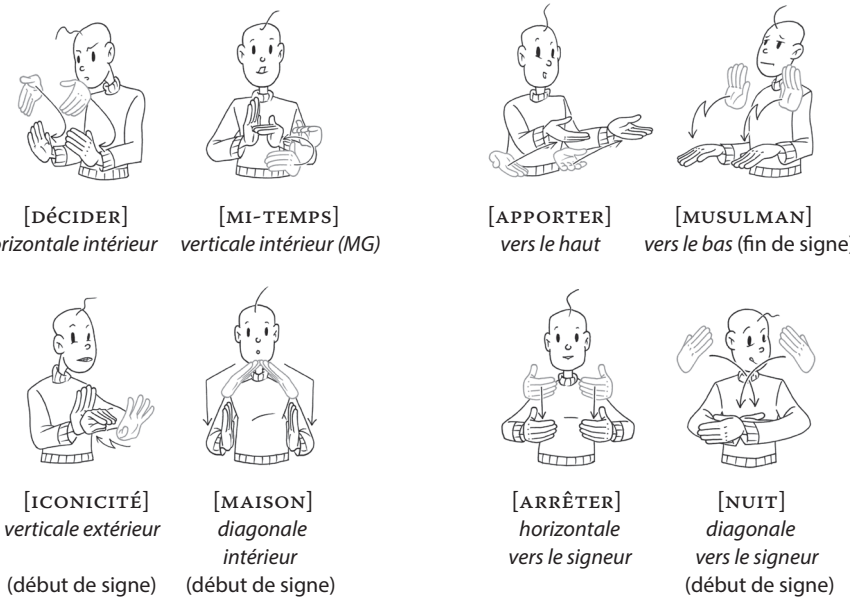


Illustration 10. Orientations de base de la configuration 'main plate'.

Le fait que certains aient pu faire une interprétation de l'iconicité de ces orientations[37] ne remet pas en cause le statut fondamentalement phonologique de l'orientation. En effet, à notre sens, cette interprétation relève de la description de ce que nous appelons la « visée iconique » du signe (4.1), et non du statut linguistique de ce paramètre.

2.3.5. Mouvement : mais de quel mouvement s'agit-il ?

Comme il est souvent noté, le mouvement est le paramètre qui pose le plus de problèmes à la description et l'on ne prétendra pas ici répondre à toutes les questions qu'il pose à la recherche. On tentera cependant de distinguer entre différents types de mouvements permettant d'exprimer un signe lexical.

Le mouvement étant nécessaire à toute expression linguistique, que ce soit au moyen d'une langue gestuelle ou d'une langue vocale, on notera tout d'abord que, sans mouvement, il n'y a pas de signe lexical. Sans mouvement, il n'y aurait qu'une posture. Le mouvement est donc une nécessité linguistique. En LSF, il « fait lien » entre les paramètres.

37. Fournier, 2004.

Si certains mouvements sont chargés d'iconicité, d'autres ne consistent qu'en un mouvement bref (souvent répété deux fois) ou en un mouvement plus ample (en général sans répétition) qui n'ont, eux, aucune charge iconique. On opposera donc les mouvements strictement articulateurs aux mouvements articulateurs iconiques.

À l'intérieur des mouvements articulateurs, on distinguera entre les mouvements articulateurs ponctuels qui correspondent à des petits mouvements de la main liés à une action du poignet et les mouvements articulateurs tracés qui correspondent à une action du bras et délimitent un point de départ et un point d'arrivée de la configuration manuelle.

Par ailleurs, on considérera aussi ce que l'on appellera « mouvement manuel interne », lorsque lors de l'exécution d'un signe on observe des changements de configurations. Ce mouvement manuel interne peut être l'unique mouvement du signe, mais il peut aussi se combiner à un mouvement articulateur – iconique ou non.

Le tableau suivant exemplifie ces différents types de mouvements et la façon dont ils peuvent se combiner.

<table>
<tr><th colspan="2">MVT strictement articulateur</th><th>MVT manuel interne</th><th>MVT articulateur iconique</th></tr>
<tr><td>Ponctuel</td><td>Tracé</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>De haut en bas [PLUIE]</td><td>De l'avant-bras vers la main [DANGEREUX]</td><td>Configurations E > 5 [FLEUR]</td><td>Mouvement sinusoïdal de la gauche vers la droite [MER]</td></tr>
<tr><td>Bref sur le front [SAVOIR]</td><td colspan="2">Du nez vers l'extérieur configurations 5 > bec de canard [LOUP]</td><td>Mouvement en zigzag du haut vers le bas [LIRE]</td></tr>
<tr><td>Bref sur le front [POURQUOI]</td><td>De l'intérieur vers l'extérieur [CHÔMAGE]</td><td colspan="2">Configurations 5 > E de l'extérieur vers le signeur [PRENDRE]</td></tr>
</table>

Synthèse graphique 6. Différents types de mouvements dans les unités lexicales.

Ceci étant, on peut voir, dans bien des mouvements des traces d'iconicité, puisque, pas plus que les autres paramètres, le mouvement n'est choisi au hasard. Il imite les mouvements que l'on peut observer dans le réel par exemple le mouvement 'vers le bas' pour [PLUIE] ou celui 'de l'intérieur vers l'extérieur' pour [CHÔMAGE] figurant ici la métaphore « *se serrer la ceinture* ». Il peut aussi servir de tracé comme dans [LOUP] où le mouvement trace la forme de la gueule du loup.

C'est donc pour partie, la durée du mouvement qui en fait ce que nous nommons le « mouvement iconique » qui peut prendre deux formes. Le mouvement peut être d'une part un mouvement assez complexe (ondulatoire ou en zigzag par exemple) lié au mouvement observé dans le réel. Il peut également figurer un tracé symbolisant des personnes liées à une action exprimée par un verbe (la personne qui prête et celle qui emprunte) ou des directionnalités (par exemple, en haut dans [REGARDER-vers le haut]). Nous verrons plus loin (V) que la plupart de ces tracés iconiques vont permettre de définir, au plan morpho-syntaxique, des trajectoires, spécialement dans la conjugaison verbale.

En dernier lieu, on soulignera que cette section sur les paramètres constitue un aperçu et non un inventaire figé et exhaustif, et ce d'autant que tous ces paramètres sont à étudier tant dans les signes unimanuels (exécutés à une seule main) que dans les signes bimanuels (exécutés à deux mains), une distinction qu'il ne nous a pas paru indispensable d'introduire ici, mais sur laquelle s'appuiera la typologie formelle que nous proposons en (6).

3. Iconicité lexicale et conceptualisation du lexique

3.1. Les moteurs de l'iconicité lexicale

Comme on l'a vu plus haut, l'iconicité lexicale est dite « iconicité d'image » ou « iconicité représentationnelle ». Cette forme d'iconicité, présente dans la gestualité humaine, a intéressé plus d'un chercheur – sémiologues et linguistes – tant du point de vue de la production des signes que du point de vue de leur réception.

3.1.1. Codes de reconnaissance et création lexicale

L'iconicité des langues gestuelles est, de façon évidente et qu'il n'est pas besoin de théoriser outre mesure, liée au canal visuo-corporel[38] utilisé. En effet, même si l'on ne peut nier les phénomènes de symbolisme phonétique, le canal audio-oral se prête peu à la mimétique – hors la mimétique des sons : les fameuses onomatopées[39] –, alors que le corps, inscrit dans l'espace, peut reproduire en quelque sorte tout ou partie du réel pour établir une communication avec autrui. La création – et la créativité – dans le cadre d'une communication corporelle ne saurait donc être arbitraire ; trivialement, si l'on souhaite signifier [PLEURER], par exemple, on ne se frottera vraisemblablement pas le bras avec la paume de la main. Les études sur les Sourds isolés[40], autant que les travaux de McNeill ou de Kendon[41] portant sur la gestualité des entendants, en apportent les preuves. De ce point de vue, la communication gestuelle reposerait donc bien sur des matrices et des procédés communs aux sourds et aux entendants[42], procédés que les sourds ont systématisés dans les langues gestuelles. On dira donc que l'iconicité est inhérente à la gestualité et que les langues gestuelles constituent des formes d'investissement et d'organisation de la modalité gestuelle qui favorisent, chez les sujets dont la relation au monde se fait sans l'audition, l'émergence d'une expression gestuelle

38. Si les premiers travaux opposaient au canal « audio-oral » des langues vocales un canal « visuo-manuel », le développement des recherches a pu montrer le caractère réducteur de ces appellations. Les discours gestuels ne sont pas des paroles « faites avec les mains » – comme l'exprime la description commune stéréotypée « les sourds parlent avec leurs mains » – mais correspondent bien à une structuration linguistique engageant l'ensemble du corps.
39. Voir la note 1 (II-1.1).
40. Entre autres les travaux de Yau, 1992, ou de Fusellier-Souza, 2001.
41. Entre autres, McNeill, 1992 ; Kendon, 1988.
42. Entre autres, pour les adultes, Colletta & Millet, 1998 ; pour les enfants, Volterra & Erting, 1994 ; Estève & Millet, 2011.

puis sa systématisation et sa conventionnalisation linguistique. Il s'agit d'une forme d'actualisation linguistique de la faculté de langage humaine.

Par ailleurs, l'iconicité est ancrée dans le modèle perceptif. Ceci veut dire que le signe iconique se construit avec les mêmes opérations mentales qui fondent notre perception. Selon Eco[43], si l'on considère le processus de perception, il apparaît que nous sélectionnons les aspects fondamentaux de ce que nous percevons d'après des codes de reconnaissance. Pour expliquer cette notion de « code de reconnaissance », Eco donne l'exemple d'un zèbre, caractérisé visuellement par ses rayures et non par sa forme générale qui ressemble trop à celle d'autres animaux (cheval, âne, etc.).

Ainsi, les codes de reconnaissance mettent en relief les aspects pertinents de tel ou tel objet et nous permettent de n'en retenir que la structure élémentaire. Ils se fondent donc sur ce que l'on appelle aussi la « saillance perceptive », qui sélectionne et retient des éléments spécifiques aux objets qui nous entourent. Ces éléments spécifiques, pour les objets concrets, ont souvent trait à la forme et/ou au mouvement – mouvement interne de l'objet ou mouvement que l'on fait avec l'objet. Dans les langues gestuelles, ces éléments de saillance vont pouvoir être encodés corporellement[44].

En effet, c'est, du point de vue anthropologique, un trait humain que de pouvoir imiter le monde avec son corps. Ainsi, les liens entre les signifiants des langues gestuelles et leurs signifiés trouvent leur origine, d'une part, dans les codes de reconnaissance et, d'autre part, dans la capacité humaine à imiter. L'iconicité du lexique de la LSF s'appuie donc sur ces deux aspects : les mains et les bras vont imiter les traits pertinents des codes de reconnaissance. Ainsi, le signe intégrera, principalement à travers les paramètres configuration et mouvement, des traits relatifs à la forme, au mouvement ainsi qu'au rapport avec le corps, à travers le paramètre ancrage[45].

Le signifiant gestuel nous donne donc à percevoir une représentation « imagée » et cependant abstraite du signifié : il s'agit d'une symbolisation ancrée dans un environnement culturel et social et qui s'est conventionnalisée en figeant dans la langue les liens de motivation qui ont présidé à son émergence.

3.1.2. Les liens de motivation

Étant iconiques, les éléments lexicaux de la LSF sont dits « motivés » – en opposition à « arbitraire ». Certains chercheurs[46] se sont attachés à rendre compte des

43. Eco, 1972.
44. À ce sujet, voir les analyses proposées par Bouvet, 1997.
45. La typologie des signes de Bouvet, 1997, se fonde sur ces aspects. Elle distingue, au niveau de ce qu'elle nomme « signes descriptifs » – ceux qui ne sont pas ancrés sur le corps –, trois grandes catégories : les signes construits à partir de traits relatifs au mouvement, ceux construits à partir de traits relatifs à la forme et ceux construits à partir de traits relatifs au mouvement et à la forme. Vient ensuite l'analyse des « signes indicatifs » – ceux qui sont exécutés sur le corps. Il s'agit donc d'un classement iconique des signes, qui intègre néanmoins des aspects formels, particulièrement les notions de « tracé » et de « pourtour ».
46. Spécialement ici Dubuisson, 2000, t. 2, p. 21-40.

liens de motivation entre le signifiant et le référent, et nous nous appuyons ici partiellement sur leurs analyses. Tous les procédés utilisés sont donc iconiques d'une manière ou d'une autre et il s'agit ici de voir quels procédés, de type rhétorique ou non, président à la genèse des signes.

Iconicité représentationnelle intégrale

Certains signes visent à rendre compte de la forme seule ou de la forme et du mouvement de l'objet auquel ils réfèrent. La motivation est alors intégrale. C'est le cas par exemple du signe [FUSÉE] pour lequel les deux mains imitent à la fois la forme et le mouvement d'une fusée. C'est également le cas du signe [HÉLICOPTÈRE] pour lequel la main dominante figure les pales en mouvement, s'appuyant sur une main dominée en configuration 'index'.

Iconicité représentationnelle partielle

Il s'agit, dans ce cas, de signes qui ne représentent que la forme ou que le mouvement que l'on fait avec l'objet. Pour le signe [BALLON] par exemple les deux mains se joignent, doigts écartés pour ne représenter que la forme d'un ballon – et non par exemple le fait qu'il puisse rouler –, alors que pour [BALAI], les mains semblent tenir un balai, et le mouvement du signe est mimétique du mouvement que l'on fait quand on balaye, la forme du balai n'est qu'évoquée par les formes de mains en position de préhension de l'objet.

Métonymie

De nombreux signes naissent d'un rapport de contiguïté entre l'objet et la représentation qu'en donne le signe, ce que l'on nomme généralement métonymie[47]. Le procédé le plus récurrent est de désigner la partie pour le tout. C'est le cas par exemple pour un certain nombre de signes référant à des animaux, en en représentant les cornes ou les oreilles. C'est aussi le cas pour [MAISON] où les deux mains sont jointes de façon à figurer le toit à deux pentes d'une maison. Notons que le procédé lexical de métonymie est aussi présent dans les langues vocales, par exemple, en français, le mot « *verre* » désigne le récipient dans lequel on boit par métonymie, par rapport à la matière avec laquelle le verre (récipient) est fabriqué.

Métaphore

Certains signes relèvent quant à eux, de la métaphore, figure également bien représentée dans les langues vocales. En français, « *ouvert* » fonctionne de façon métaphorique, lorsqu'il réfère à un esprit ouvert ; cette même métaphore est présente en LSF, mais alors que le signe [OUVERT], au sens neutre du terme, est exécuté dans l'espace neutre, le signe [OUVERT-d'esprit] déplace son ancrage sur les deux tempes, rendant ainsi iconique la métaphore.

47. La distinction entre métonymie et synecdoque étant quelque peu problématique, on ne mentionne ici que le terme « métonymie », dont la synecdoque paraît n'être qu'une forme particulière – à savoir désigner la partie pour le tout ou l'inverse.

Symboles culturellement ancrés

Quelques signes sont générés en référence à des symboles culturellement ancrés, c'est le cas par exemple du signe [JUSTICE] dont l'iconicité vise à la représentation de la balance, symbolisant la justice.

Mimétiques d'éléments graphiques

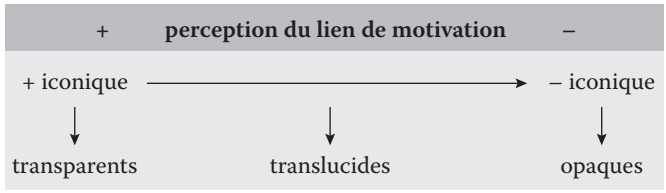
On a déjà parlé des signes dits initialisés (I-1.1 ; ill. 2) : la forme de main de ces signes, issue de la dactylologie, imite la forme de la lettre de l'alphabet du français. Les signes initialisés réalisent une trace iconique du mot français écrit qui motive, en quelque sorte, l'arbitraire inhérent aux alphabets. On a aussi signalé l'emprunt à d'autres alphabets, comme dans le signe [PSYCHOLOGUE] qui figure la lettre ψ de l'alphabet grec, ainsi que de la mimétique des signes de ponctuation, comme dans le signe [QUESTION] pour lequel l'index trace un point d'interrogation dans l'espace. On peut aussi signaler la mimétique de logos pour les marques et les enseignes commerciales, par exemple les signes [MAC DO] ou [CARREFOUR] s'inspirent des logos de ces marques[48].

3.1.3. Perception subjective des liens de motivation

On le sait, le lien de motivation est lié à l'espace culturel dans lequel il s'inscrit. Les changements sociétaux et culturels peuvent faire que de génération en génération le lien s'estompe, voire se perde. Ainsi, certains signes sont bien, dans leur essence, iconique, mais le lien de motivation s'étant perdu, ils sont sentis par les locuteurs comme plutôt arbitraires. C'est le cas par exemple, et pour certains locuteurs seulement sans doute, du signe [MARSEILLE] qui repose sur un geste lié à la fabrication du savon, que beaucoup ne peuvent plus interpréter.

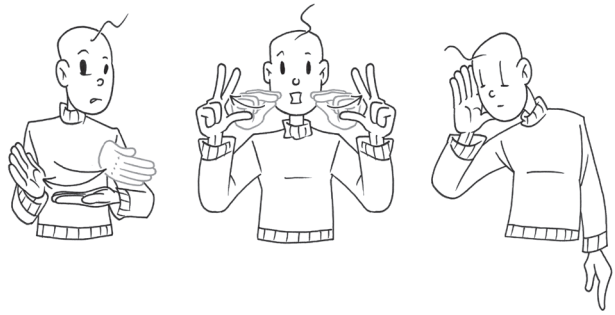
On ne confondra donc pas le lien et la perception qu'on peut en avoir. La prise en compte de ce niveau perceptif a amené quelques chercheurs à distinguer entre signes « transparents », « translucides » ou « opaques[49] ». De ce point de vue, l'iconicité des éléments lexicaux est relative et se situe sur un continuum que l'on peut schématiser comme suit.

48. Au début des années 1980, on pouvait trouver des signes régionaux issus d'éléments partiels de lecture labiale. Par exemple, le signe [TAMBOUR] pouvait renvoyer à /tambour/ ou à /tabouret/ compte tenu de leur proximité labiale en français, de même, certains locuteurs utilisaient le signe [CORNE] pour signifier « corner », le terme de football. Ces signes, issus des pratiques bilingues, ont disparu aujourd'hui, sans doute parce qu'ils paraissaient manifester une mauvaise maîtrise du français, ce qui n'était pas, bien sûr, nécessairement le cas, le procédé ayant pu paraître simplement pratique et économique pour les locuteurs. Par ailleurs, actuellement, il existe, chez certains locuteurs de la LSF un refus des signes initialisés – et cette fois-ci au nom d'une idéologie linguistique liée à la pureté de la langue. Rappelons que les signes initialisés sont des signes dont la configuration manuelle représente la première lettre du mot correspondant de la langue vocale environnante.
49. Ces notions apparaissent dès les premiers travaux de Klima & Bellugi, 1979a, et sont reprises par Dubuisson, 2000.



Synthèse graphique 7. Degré d'iconicité des signes.

Dans la catégorie des transparents, on pourrait – le conditionnel s'impose, puisque, comme on l'a dit, il s'agit d'une affaire de perception[50] – ranger : [VACHE], [BANANE], [DORMIR], par exemple. Bien des signes pourraient être rangés dans la catégorie des translucides : [CERISE], [CHAT], [MOUTON], dès lors que la motivation peut y être reconnue mais pas toujours très interprétable sans précisions supplémentaires. Pour d'autres signes, la motivation n'est absolument pas perçue et on peut dès lors les classer dans la catégorie des signes opaques : [PRÉPARER], [ENSEIGNER], [POLICIER], [EAU].



(1) [PRÉPARER] (2) [CHAT] (3) [DORMIR]

Illustration 11. Signes opaques (1), translucides (2), transparents (3).

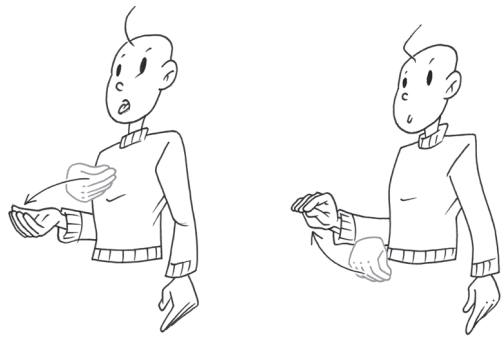
3.2. Conceptualisation lexicale

3.2.1. Un lexique notionnel

L'iconicité et les codes de reconnaissance impliquent que le choix des paramètres ne se fasse pas au hasard mais contribue à la visée iconique du signe, comme nous l'avons signifié à propos du signe [PLEURER]. Il s'agit, pour les langues gestuelles, de résoudre corporellement et iconiquement la conceptualisation linguistique du niveau sémantico-logique qui est le fondement de toute langue, puisque l'on peut dire que toutes les langues sont en fait une réponse à la question du sens[51].

50. Ces quelques exemples sont donnés à partir de tests réalisés informellement dans des cours sur la LSF. Une étude systématique resterait à mener.
51. C'est le niveau le plus général ; il se traduit ensuite à un niveau morpho-syntaxique différencié selon les langues. À ces deux niveaux, s'adjoint le niveau énonciatif qui permet au locuteur

Cette prégnance de l'iconicité dans les langues gestuelles explique que les catégories grammaticales ne soient pas exprimées en tant que telles dans le lexique – par des procédés de dérivation ou de flexion par exemple tels que l'on peut les trouver en français. Ainsi, si la langue française distingue, au niveau lexical entre « *donner* » et « *donneur* », la LSF n'offrira en forme de citation qu'un seul signe, qu'on glosera par [DONNER][52]. Cependant, si, en français, les mots « *don* » et « *donner* » sont rattachés lexicalement de manière directe par le suffixe -er qui permet de passer du nom au verbe, en LSF le signe [DON] n'est pas rattaché de même manière à [DONNER][53] car le nominal fonde son iconicité sur le fait de sortir quelque chose de sa poche[54]. Dans cet exemple, la conceptualisation est porteuse de traits sémiques différenciés. On peut donc dire que le lexique de la LSF est éminemment conceptuel et ne porte aucune marque de différenciation catégorielle.



[DONNER] [DON]

Illustration 12. Conceptualisation /donner/ et /don/ en LSF.

Dans bien des cas cependant, on ne trouve, au plan lexical, aucune différenciation nom/verbe ; c'est en fonction de son utilisation en contexte que le signe lexical renverra à une catégorie verbale, nominale ou adjectivale – et, de ce point de vue, on se méfiera grandement des opérations de traduction.

---

de s'investir dans la langue. Ces trois niveaux constituent ce que Hagège, 1982, nomme « la triple organisation de l'énoncé ».

52. On glose en général, pour la forme de citation, la valeur sentie comme la plus centrale. Dans les phrases ou les textes, on glose en général la valeur actualisée dans le texte ou la phrase en question.
53. Les trajectoires de [DONNER] et [DON] restent cependant identiques, de soi vers l'extérieur ; une trajectoire que l'on retrouve souvent dans les procès impliquant cette relation actancielle tels [PRÊTER], [OFFRIR], etc., (V et X).
54. On notera qu'en LSF, le signe [COMPTANT], dans /payer comptant/ par exemple, se rattache à [DON] puisqu'il s'exécute de la même manière que le signe [DON] à l'exception de la configuration manuelle qui est en forme de C. Ainsi, la structuration lexicale des deux langues, comme on le verra de façon plus précise plus loin, du fait de l'iconicité, présente de grandes différences, qui mériteraient grandement d'être exploitées au plan pédagogique.

3.2.2. Se méfier des opérations de traduction

mmq 'intensif'

Une structure de base comme [PLEURER] pourra se traduire selon les contextes par : « *Je pleure beaucoup* » ou, dans un registre littéraire, par : « *Ce n'étaient que pleurs* », les deux énoncés pouvant se différencier par l'investissement corporel et le regard sur l'interlocuteur. Dans le cas de « *Je pleure beaucoup* », il y aura nécessité de produire un investissement corporel et de regarder l'interlocuteur. Dans le cas d'un énoncé excluant la mention de l'agent, l'investissement corporel sera exclu et le regard restera vague. Pourtant, malgré des traductions en français jouant sur l'opposition nom/verbe, il est, selon nous, impossible de dire, si l'on a une actualisation nominale de [PLEURER] en LSF, la seconde traduction pouvant raisonnablement être traduite, dans un registre moins littéraire par « *Ça pleurait beaucoup* » par exemple, où l'indétermination de l'agent serait rendue en LSF par l'absence d'investissement corporel.

Les opérations de traduction amènent en effet parfois à donner des interprétations fausses des éléments syntaxiques en présence. C'est le cas de l'exemple suivant

(3) [NOM] [À TOI] [QUOI] – *Comment tu t'appelles ?*

où la traduction laisse à penser que le premier élément lexical serait le verbe « *s'appeler* » en LSF, ce qui n'est pas le cas. La structure de la LSF est ici en fait très proche de la structure anglaise « *What's your name?* » et plus proche de la structure française « *Quel est ton nom ?* » que de l'usuel « *Comment tu t'appelles ?* ».

Il est important de garder en mémoire que le lexique de la LSF – comme celui de n'importe quelle autre langue, d'ailleurs – ne se calque pas sur celui du français, ni dans le découpage qui peut être fait du réel, ni dans les distinctions catégorielles, ni dans la structuration des familles lexicales, ni dans les aspects de polysémie. Cette précision s'imposait, car le fait que l'on transcrive les signes au moyen de la traduction centrale d'un signe que l'on peut en faire en français induit parfois des rapprochements erronés.

Conceptuel par essence, le lexique de la LSF se présente donc plutôt comme un ensemble de bases lexicales pluri-catégorielles, dont trois nous sont apparues fondamentales.

3.2.3. Les bases verbo-nominales

Le lexique de la LSF ne distingue pas morphologiquement entre nom et verbe, c'est dans la phrase que s'actualisera la valeur verbale de l'élément lexical sur des critères à la fois morphologiques et combinatoires (VIII-1.1). Ainsi, entre autres exemples, [BALAI], [POIVRE], [FER À REPASSER], [ÉCHELLE] pourront, en contexte, renvoyer aux nominaux « *balai* », « *poivre* », « *fer à repasser* », « *échelle* » ou aux verbaux « *balayer* », « *moudre du poivre* », « *repasser* » ou « *monter/descendre l'échelle* ».

Ceci s'explique par le fait que le code de reconnaissance s'est posé, pour les exemples donnés ici, sur le mouvement relatif à ce que l'on peut faire avec l'objet. Dans ce contexte, l'objet et l'action qui lui est liée sont tous deux présents dans le

concept. Dans ces conditions d'indétermination grammaticale du concept lexical, la dynamique linguistique doit évidemment permettre de résoudre en discours cette homogénéité conceptuelle du lexique. Les dynamiques iconiques et corporelles en jeu dans la LSF le permettent bien sûr, et nous préciserons tous ces procédés d'actualisation des catégories grammaticales, tout au long de nos analyses.

3.2.4. Les bases animé/inanimé

Comme nous le verrons plus loin en (V), la distinction animé/inanimé est très structurante en LSF. Pourtant, et assez paradoxalement, le lexique ne distingue pas nécessairement entre animé et inanimé relevant du même champ conceptuel. Par exemple le signe [CHAUFFER] peut renvoyer soit à un nom soit à un verbe et pour les valeurs nominales renvoyer soit à un animé /chauffagiste/ soit à un inanimé /chauffage/. On trouve, dans certaines variantes régionales, le même phénomène avec /meunier/ et /farine/ ou /voiture/ et /conducteur/ qui au, plan lexical, ne sont pas nécessairement différenciés[55]. Nous verrons – notamment en (V-3) – comment l'espace de la LSF permet, en discours, de lever toutes les ambiguïtés.

3.2.5. Les bases animo-locatives

Apparemment plus fréquentes que les précédentes, certaines bases réfèrent indistinctement à une catégorie d'individus animés et à des lieux, ce pourquoi nous les nommons « animo-locatives ». C'est notamment le cas de bases lexicales pouvant référer aux habitants d'un pays et au pays lui-même ou à des artisans/commerçants et au lieu de leur commerce. En lexique, on ne distinguera donc pas entre /boucher/ et /boucherie/ ou entre /Chine/ et /Chinois/, les seuls signes disponibles étant [BOUCHER] et [CHINE] – la glose étant ici la glose centrale habituelle, sans doute liée au principe dérivationnel en français « *Chinois* » étant dérivé de « *Chine* » et « *boucherie* » étant dérivé de « *boucher* ». Là encore, nous verrons comment l'utilisation différenciée des espaces permettra la distinction sémantico-catégorielle, qui se marque en français, au niveau lexical, par un suffixe[56].

4. Visée iconique et statut articulatoire du mouvement

Le lexique de la LSF est donc conceptuel et le choix des paramètres du signe est conditionné par l'iconicité. Le mouvement qui actualise le signe peut, quant à lui, avoir un statut iconique ou non, ce qui modifie les potentialités du signe

55. Il peut y avoir des variantes régionales et/ou des modifications liées, pour partie, à des influences de la langue française. Ainsi, certains locuteurs de la LSF m'ont rapporté qu'ils avaient des signes différents pour [TRAVAIL] et [TRAVAILLER].

56. Ainsi, l'adjonction, comme on l'observe souvent chez certains locuteurs de LSF dans des opérations de citation, d'un signe [PERSONNE] derrière la base, pour référer à l'animé par rapport au locatif, ne paraît pas utile et relève plutôt d'un calque ou d'une insécurité linguistique, qui prennent leur source dans une méconnaissance des mécanismes fondamentaux de la LSF encore peu décrits du point de vue de leurs implications majeures dans les différences essentielles entre langues vocales et langues gestuelles.

en termes de « flexions lexicales iconiques ». Par exemple, le signe [BÊTE] (voir ill. 9) ne possède qu'un mouvement de type articulatoire, petit mouvement bref sur le haut du front, qui ne véhicule aucune iconicité, tandis que le signe [MER], par son mouvement sinusoïdal, évoque, iconiquement, l'ondulation prototypique de la mer. Pour rendre compte de ces deux types fondamentaux de mouvements, on parlera de « double statut du mouvement », qui a des incidences, comme on va le voir, sur la structuration lexicale en LSF[57].

4.1. Visée iconique et double statut du mouvement

4.1.1. Signes à mouvement strictement articulateur

Un signe comme [MAISON] sera construit, dans le contexte culturel où s'élabore la LSF, à partir de deux configurations 'main plate', à même d'en figurer le toit, grâce à une orientation à même de servir ce choix iconique opéré par les codes de reconnaissance. Il s'agit d'un signe créé par métonymie – la partie pour le tout –, ancré dans l'espace neutre – puisque le concept n'est pas de quelque manière relié au corps – et actualisé par un mouvement, qui, ici, n'est pas ancré dans l'iconicité, du fait que, en soi, le concept de /maison/ n'est pas relié sémantiquement à un mouvement quelconque. Ce que nous schématisons dans la synthèse graphique suivante, dont l'illustration par Laurent Verlaine, iconise avec humour la configuration manuelle, en la modifiant un peu.

ancrage	configuration	orientation	mouvement
espace N	'main plate'		bref × 2  contact des mains

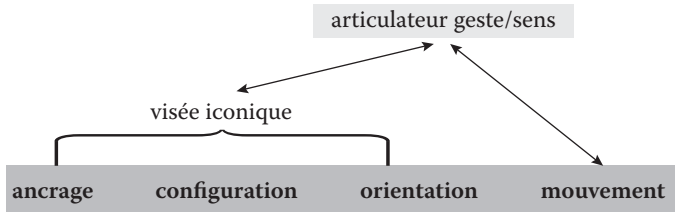


Synthèse graphique 8. Choix paramétriques pour le signe [MAISON].

Chaque élément paramétrique ici est choisi en fonction de la visée iconique – ou, dans le cas du mouvement, en vertu de sa nécessité linguistique –, mais nous ne pouvons pas dire que chacun d'entre eux constitue une unité de type significative. Ce que nous pouvons dire, c'est que la configuration 'main plate' va pouvoir, dans une structure phrastique, être réinvestie, en vertu d'une utilisation pertinente de son iconicité, pour assumer un rôle morpho-syntaxique comme nous le verrons plus loin (IV-2).

Dans le cas de [MAISON], le mouvement n'a aucune visée iconique et constitue l'élément du signe qui permet d'articuler le geste et le sens puisque, comme on l'a dit plus haut, sans mouvement, il n'y a pas de signe. Ainsi, nous pouvons schématiser la structure d'un tel signe, dans lequel le mouvement est strictement articulateur, de la façon suivante.

57. Cette section reprend des analyses que nous avons effectuées en 1997 et 2002.

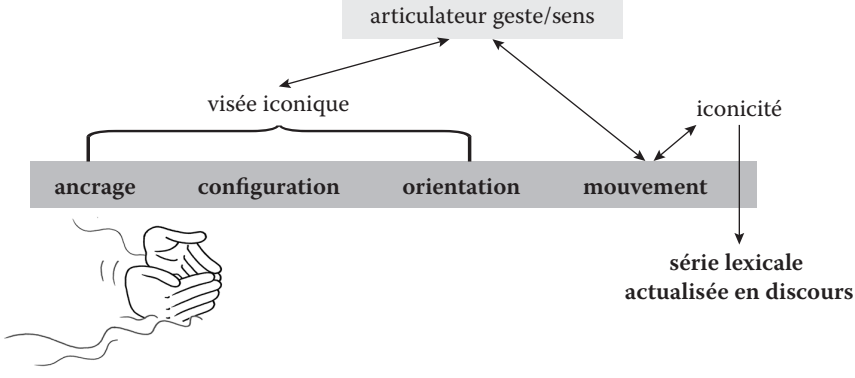


Synthèse graphique 9. Structure des signes à mouvement strictement articulateur.

Dans d'autres signes lexicaux, comme on l'a vu plus haut, le mouvement assume, en plus de ce statut fondamental d'articulateur geste/sens, un statut iconique, qui permet, par les variations sémantiques qu'il autorise, la création de familles lexicales qui s'actualisent en discours.

4.1.2. Implications de la fonction iconique du mouvement

Lorsque le mouvement possède une visée iconique, il acquiert un double statut : celui d'articulateur geste/sens activant la visée iconique des trois autres paramètres et celui de « support de flexions iconiques ». En effet, les variations sur la caractéristique iconique du mouvement vont permettre de modifier le sens de la base lexicale. Le mouvement ondulatoire vers l'avant qui caractérise, par exemple, le signe [BATEAU], qui ne présente en lexique pas de variation verbo-nominale, signifiant tout à la fois, /bateau/ et /avancer pour un bateau/, va ouvrir un paradigme, comme on le verra dans le détail un peu plus loin. Un signe comme [BATEAU] correspond à une structure différente de celle de [MAISON] comme le montre la synthèse graphique (10).



Synthèse graphique 10. Structure des signes à mouvement iconique [BATEAU].

Ces variations concernent la part verbale de la base lexicale et ne seront actualisées qu'en discours. Autrement dit, il est très peu probable que ces formes dérivées apparaissent en forme de citation ; elles n'en constituent pas moins, selon nous, une famille lexicale, structurée sur la base d'un paradigme de flexions iconiques appliquées au mouvement.

4.2. La structuration lexicale

Comme dans toute langue, le lexique de la LSF est structuré. On y trouve donc des familles lexicales qui rassemblent formellement des unités lexicales conceptuellement reliées. Il convient, pour décrire cette structuration lexicale, de mettre en évidence la façon dont les champs lexicaux se construisent et de voir ensuite leurs relations éventuelles dans des champs sémantiques spécifiques. La terminologie étant flottante et polysémique, précisons que nous entendons ici par « champs lexicaux », des familles lexicales reliées sémantiquement et formellement – comme en français « *mer, marin, maritime*, etc. » – tandis que nous entendons par « champs sémantiques[58] » des ensembles thématiques plus vastes dont les éléments ne sont pas nécessairement liés entre eux formellement – le champ sémantique /mer/ pouvant inclure par exemple, « *port, phare, bateau, poisson,* etc. ». Le champ sémantique /mer/ peut donc, en français, être compris comme un ensemble de champs lexicaux (ceux de « *mer* », « *port* », « *bateau* ») et d'unités plus isolées (« *phare* »). Il ne s'agit bien évidemment pas, dans ce paragraphe, d'élaborer un quelconque dictionnaire[59] mais d'appréhender les mécanismes de la structuration lexicale en LSF.

4.2.1. Composition, bases dérivationnelles et flexions iconiques

En LSF, comme dans les langues vocales, la cohérence de la famille est assurée par le maintien de certaines unités et la variation d'autres éléments. Les procédés répertoriés dans les langues pour accroître les éléments d'une famille lexicale sont en général la dérivation et la composition. Ces deux procédés sont présents en LSF, mais il convient aussi d'ajouter un troisième procédé en déplaçant légèrement le sens du terme « flexion », généralement utilisé en morpho-syntaxe et non au niveau lexical.

Composition

La composition, qui consiste à rassembler deux éléments lexicaux pour en produire un troisième, est bien attestée en LSF. Le signe [APERCEVOIR] se compose par exemple de deux signes, [VOIR] et [ATTRAPER], articulés de manière rapide et fluide ce qui fait que la composition n'est pas toujours sentie par les locuteurs – comme dans le mot français « *vinaigre* » où la composition de « *vin* » et « *aigre* » est peu perçue en synchronie. Dans d'autres cas, la composition est plus évidente, spécialement lorsque les composés sont faits avec des spécificateurs de taille et de forme (IV-2.2), comme pour /saladier/ qui se signe [SALADE] [stf-récipient creux et large]. De même, c'est un spécificateur de taille et de forme (STF), qui,

58. On pourrait également parler de « champ associatif », mais nous gardons ce terme de « champ sémantique » utilisé dans nos premiers travaux consacrés à ce sujet (Millet, 1997, 1998).
59. Parmi les recherches lexicographiques sur la LSF en diachronie et en synchronie citons, entre autres, les travaux de Le Corre, 2006, et Bonnal-Vergès, 2004, 2005, 2006. Parmi les dictionnaires papier existant, mentionnons celui d'IVT (Girod, 1990 et Galant, 2013) et précisons qu'il existe de nombreux dictionnaires en ligne dont l'élaboration est plus ou moins aboutie. Notons que le dictionnaire de Ferrand, datant d'environ 1784 (Ferrand, 2008), est considéré comme étant le premier à décrire le lexique de la LSF.

adjoint à un élément du lexique, fera varier le sens de base de cet élément ; ainsi le STF [stf-objet cylindrique long] adjoint à [VIANDE], [GÂTEAU], [BOIS] signifiera respectivement /rôti/, /bûche (de Noël)/ et /bûche (de bois)/.

Dérivation

Concernant la dérivation, qui consiste en l'adjonction de préfixes ou de suffixes, étant donné l'iconicité de la LSF, on comprend qu'elle soit un procédé quasi inexistant en LSF, mais s'il n'existe pas à proprement parler, selon nous, de préfixes et de suffixes en LSF, il existe des procédés de maintien de paramètres qui permettent de créer ce que l'on peut appeler des « bases dérivationnelles ». Ainsi, comme on le décrit plus loin, pour le champ lexical de [REGARDER], la forme de main en V, peut devenir une unité infra-lexicale servant de base dérivationnelle pour la création d'une série lexicale[60].

Flexion

Le procédé de flexion est appréhendé, dans les langues vocales, spécialement en français, essentiellement, voire exclusivement, comme procédé morpho-syntaxique, les flexions étant le plus souvent définies comme des marques apportant des informations grammaticales de type abstrait[61]. En LSF cependant, si la flexion est bien un procédé de variation morphologique sur des unités linguistiques, il convient d'admettre que la structuration du vocabulaire se fait aussi au moyen de flexions. Nous parlerons de « flexions iconiques » qui vont produire des variations de formes sur le mouvement et ainsi faire changer le sens d'un signe de base.

Bien évidemment, à l'intérieur d'un champ lexical de la LSF, on ne doit pas s'attendre à retrouver le même type de famille lexicale qu'en français. Si nous reprenons l'exemple de [BATEAU] nous avons bien – tout comme dans la langue française puisqu'il s'agit de sens culturellement partagé – des liens sémantiques qui s'établissent entre /avancer pour un bateau/, et des concepts associés tels que /filer/, /tanguer/, /rouler/, etc. Cependant, ces liens sémantiques ne sont pas, en français, intégrés dans une famille lexicale unique contrairement à ce qui se passe en LSF.

4.2.2. Les variations du mouvement : flexions iconiques dans le champ lexical [BATEAU]

Dans la série lexicale de [BATEAU] en LSF, le mouvement ondulatoire présent dans le signe de base, dont nous avons décrit la structure plus haut (synth. graph. 10), est susceptible, compte tenu de son iconicité, d'être interprété et de subir des variations formelles permettant de le réinterpréter.

60. Lors de nos premiers travaux nous avions avancé le terme d'« unité linguistique intermédiaire (ULI) » pour ces éléments sublexicaux de type sémique (Millet, 1997, 1998). Les termes « flexions iconiques » et « bases dérivationnelles » permettent de mieux différencier les phénomènes et de rendre compte de leurs processus distincts.
61. Voir, entre autres, Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 531, qui parlent de « morphologie flexionnelle ou grammaticale », d'une part, et de « morphologie lexicale, qui décrit les mécanismes notamment de dérivation et de composition », d'autre part.

Dans ce cas, il nous semble que l'on peut dire qu'il s'opère des « flexions iconiques » sur le paramètre mouvement, qui fait de ce paramètre une unité sublexicale de type sémique[62], puisque, tout comme les sèmes, ces flexions organisent en langue certaines propriétés du référent ou de la référence, en les exprimant de façon iconique par les grandes caractéristiques du mouvement : intensité, ampleur, direction (en haut, en bas, à droite, à gauche, dans tous les sens), rapidité, répétition, etc.

Ainsi, le signe [BATEAU-avancer] va permettre la réalisation d'un ensemble d'unités qui lui sont rattachées sémantiquement et lexicalement, comme le montre l'illustration (13).

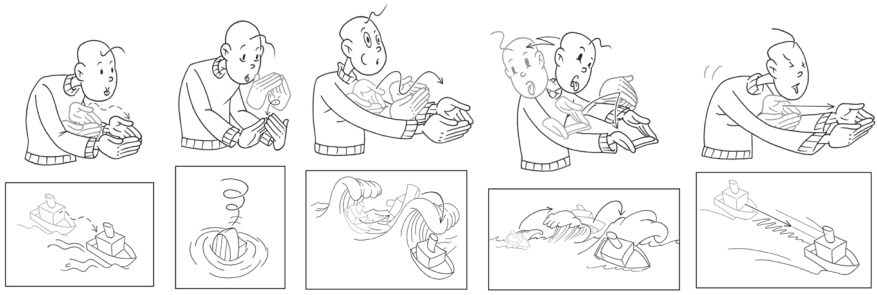


Illustration 13. Variations lexicales sur la base [BATEAU-avancer].

On peut dès lors produire une analyse sous forme de traits qui s'actualisent ou non selon l'exécution du mouvement. Les traits retenus, qui figurent sur la première ligne du tableau, n'épuisent pas, bien sûr, la signification, ils rendent compte des éléments en jeu dans la structuration de ce champ lexical particulier.

Ondulation	Vers le bas	Intensité du mouvement	Gauche/ droite	Rapidité	Traduction
+	-	-	-	-	*avancer*
-	+	-	-	-	*couler*
+	-	+	-	-	*rouler*
+	-	+	+	-	*tanguer*
-	-	+	-	+	*filer*

Synthèse graphique 11. Analyse sémique des flexions sur le mouvement du signe [BATEAU].

62. Il nous apparaît que l'iconicité nous permet de postuler ce statut de type sémique, qu'on situera à un niveau d'analyse entre l'unité de type phonologique et le morphème, puisque le sème est un trait sémantique distinctif mais qui ne se définit que dans un réseau d'opposition, c'est-à-dire sans sens véritablement autonome. En toute rigueur, nous nous devons de signaler que l'on pourrait aussi interpréter ces variations sur le mouvement comme la manifestation d'une fonction adverbiale supportée par le mouvement, comme cela est souvent le cas (XI-3.1.1), mais la proximité formelle et sémantique des éléments [BATEAU-avancer] et [BATEAU-couler] parfaitement lexicalisés, nous invite à préférer ici cette hypothèse de structuration lexicale.

Dans ces flexions iconiques opérées sur le mouvement, les paramètres 'configuration' et 'ancrage' restent identiques[63]. Dans certaines autres familles lexicales, ce n'est que le maintien de la forme de main qui va assurer la structuration, tous les autres paramètres étant susceptibles de variations.

4.2.3. Base dérivationnelle : maintien de la configuration dans le champ lexical [REGARDER]

Dans la série [REGARDER], tous les signes seront exécutés avec une configuration en 'V', orientée paume vers le bas ; notons que certains signes sont exécutés avec les deux mains, toutes deux en 'V'. On reconnaît dans tous les cas l'élément manuel iconique donnant la racine lexicale /regarder/, qui devient base dérivationnelle. Ainsi, dans cette série, la configuration, en restant présente dans toute la série, assure la dérivation marquée par la variation des autres paramètres.

Signe	Configuration	Ancrage	Mouvement
[REGARDER]	en 'V'	sous les yeux	droit devant
[VISITER]	en 'V'	espace N (varie avec le mouvement)	en zigzag
[PAYSAGE]	en 'V'	espace N (varie avec le mouvement)	balayage gauche droite
[DÉVISAGER]	en 'V'	espace N	circulaire
[LIRE]	en 'V'	espace N	haut vers bas/rapide
[OBSERVER]	en 'V'	espace N	haut vers bas/lent
[ASSISTER]	en 'V'	espace N	sur main gauche en [S]
[SE FAIRE REMARQUER]	en 'V'	sur le côté orienté vers le visage du signeur	circulaire
[DRAGUER]	en 'V'	espace N	circulaire

Synthèse graphique 12. Base dérivationnelle, configuration en 'V' et champ lexical [REGARDER].

Dans d'autres séries, le statut d'unité sémique peut être acquis par le point d'ancrage corporel du signe. C'est le cas lorsque l'ancrage se charge symboliquement et présente alors une iconicité qui peut être interprétée et réinvestie.

4.2.4. Base dérivationnelle : ancrage et structuration lexicale

On note en effet que certains ancrages corporels peuvent se charger d'une valeur sublexicale de type sémique. Par exemple, l'ancrage 'à gauche sur la cage thoracique du signeur' du signe [MÉDAILLE] se sémantise en quelque sorte pour devenir le trait d'une saillance métaphorique de tout un ensemble de profession ou de qualité

63. On notera que certaines variations du mouvement entraînent mécaniquement une variation de l'orientation, paramètre que nous avons déjà un peu discuté dans ce chapitre et sur lequel nous reviendrons dans l'introduction du chapitre V.

valorisées dans l'espace social… (dignes d'une médaille, en quelque sorte !), tels [INSPECTEUR], [PROFESSEUR], [MÉDECIN][64], [POLICIER], [RESPONSABLE], etc.

On aurait donc là la constitution d'une base dérivationnelle sur le paramètre 'ancrage' structurant un champ lexical particulier. Ceci étant, les relations ne sont pas bi-univoques. En effet, on notera tout d'abord qu'un ensemble de signes référant à des professions considérées traditionnellement comme socialement prestigieuses ne s'exécutent pas sur cet emplacement, tels les signes [AVOCAT] ou [JUGE], dont les codes de reconnaissance privilégient, pour le premier, le bavoir de la robe et, pour le second, le symbole de la balance de la justice. En second lieu, le même ancrage 'à gauche sur la cage thoracique du signeur' peut acquérir d'autres significations et structurer d'autres séries ; en l'occurrence, la série lexicale reliée à [CŒUR], qui s'exécute à cet endroit, où s'exécute aussi, par exemple, le signe [PITIÉ]. On peut donc parler dans ce cas de bases dérivationnelles homonymes.

Une question interprétative délicate se pose, celle de savoir si un ancrage se constitue en base dérivationnelle, ou s'il n'est qu'un effet de la visée iconique présidant à la formation des signes, qui, même s'il reste identique, ne se constitue pas en une unité sublexicale. C'est par exemple, semble-t-il, le cas de l'emplacement /tempes/. En effet, cet emplacement est utilisé pour la création de nombreux signes référant aux animaux en retenant soit leurs cornes, soit leurs oreilles, comme dans [CHEVAL], [LAPIN], [VACHE], [ÉLAN], etc. Or, il semble assez difficile d'y voir une unité de type sublexicale et on considérera alors que cet ancrage conserve son statut primitif d'unité minimale non significative de type phonologique et qu'il n'est motivé que par la seule visée iconique. En revanche, ce même emplacement /tempe/ est utilisé pour un grand nombre de termes référant à une activité psychique, tels [RÉFLÉCHIR], [RÊVER], [PENSER], [IMAGINER], [INTELLIGENT], etc. Dans ce cas, le trait /activité psychique/ semble bien sous-tendre une série lexicale et on dira que pour cet ensemble l'ancrage s'est effectivement constitué en base dérivationnelle du champ lexical [PENSER].

4.2.5. Structuration des champs sémantiques – le cas de [EAU]

La structuration d'un champ sémantique – ou champ associatif – peut s'opérer en LSF par le maintien d'une configuration manuelle présente – éventuellement avec quelques variantes – dans deux ou plusieurs champs lexicaux appartenant à ce champ sémantique. C'est ce que nous avons pu observer pour le champ sémantique /eau/.



[EAU]

Comme le montre l'illustration (14), le champ lexical [PLEURER] permet d'isoler une configuration manuelle 'index'. Cette configuration s'investit ensuite dans le signe [EAU] en se modifiant, dans un mouvement manuel interne, en 'crochet'.

L'iconicité évidente du signe [PLEURER], qu'on qualifiera de transparent, nous autorise à penser que c'est bien la forme de main 'index' présente dans [PLEURER]

64. Il existe de très nombreuses variantes régionales de [MÉDECIN] qui n'utilisent pas cet emplacement.

qui est utilisée pour créer [EAU] et non l'inverse – le signe [EAU] étant le plus souvent senti comme très opaque voire arbitraire, dans lequel, cependant, certains voient une goutte d'eau qui tombe.

Cette configuration, 'index plié' se trouve à son tour réinvestie dans le signe [PLUIE-éparse / IL PLEUT-quelques gouttes], exécuté avec les deux mains en configuration 'crochet' et un mouvement lent. Pour exprimer d'une manière générale /pluie/, c'est l'ensemble des doigts de la main qui seront pliés en configuration 'griffe'. Dans ce cas, la configuration 'griffe' peut s'interpréter comme la « configuration pluriel » du signe [PLUIE-éparse]. On note cependant que certaines variantes régionales utilisent pour le signe [PLUIE] la configuration 'main plate' qui peut aussi s'analyser comme la « configuration pluriel » de la configuration 'index' qui est la configuration de départ de [EAU].

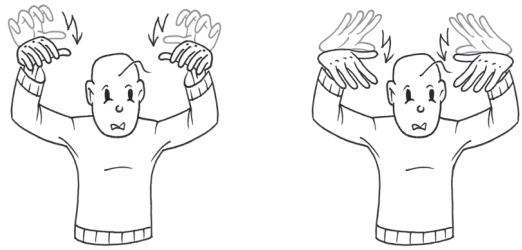
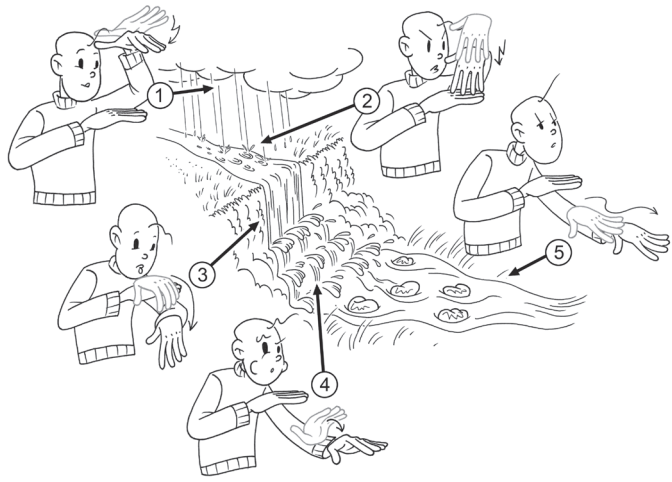


Illustration 14. [PLUIE] : configurations pluriel 'griffe' et 'main plate'.

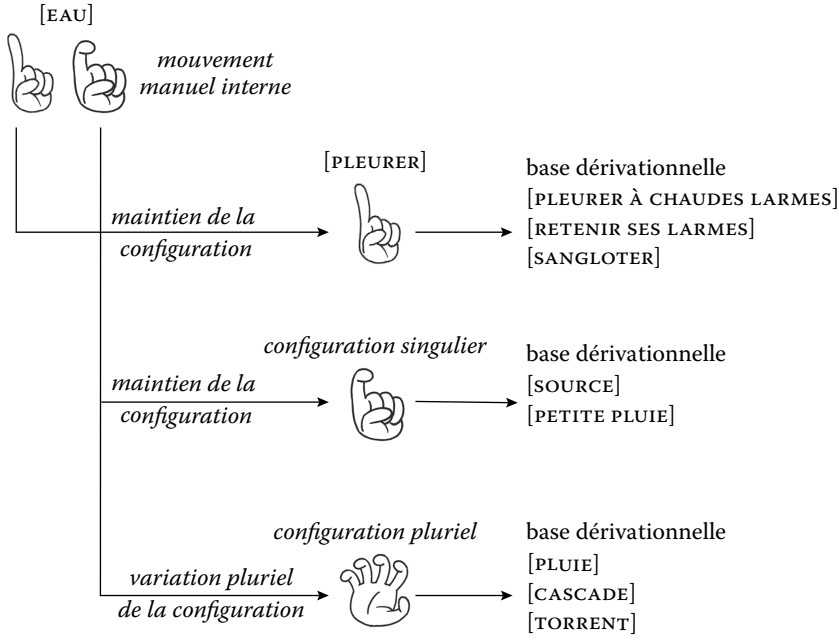
À partir de ces deux configurations, devenues bases dérivationnelles, se structure tout un champ lexical /eau/ – /pluie/ permettant la création des signes [RIVIÈRE], [TORRENT], [CASCADE], etc., comme le montre l'illustration (15).



(1) [PLUIE] (2) [PLUIE ORAGEUSE] (3) [CASCADE] (4) [TORRENT] (5) [RIVIÈRE]

Illustration 15. Exemples de signes reliés à [PLUIE].

L'ensemble de ces processus de transposition de configurations manuelles se constituant en bases dérivationnelles dans trois champs lexicaux montre une structuration assez robuste du champ sémantique relié à /eau/ en LSF, et nous assure qu'en LSF « *Rain and tears are the same* » (« *Pluie et larmes sont la même chose* »), comme le chantait le groupe Aphrodite's Child à la fin des années 1960. La synthèse graphique (13) schématise cette structuration du champ sémantique autour de [EAU], les configurations manuelles autorisant un véritable réseau lexico-sémantique.



Synthèse graphique 13. Structuration du champ lexico-sémantique [EAU]-[PLUIE].

5. Les dynamiques iconiques lexicales : synthèse

Tous les exemples donnés dans le paragraphe précédent nous permettent de rendre compte d'une façon synthétique des dynamiques iconiques à l'œuvre au plan lexical. La permanence d'un paramètre (configuration ou ancrage), joue, dans la dynamique iconique, comme nœud associatif de structuration du champ et comme source et maintien du paradigme lexical. Le paramètre acquiert alors une valeur de base dérivationnelle en passant du niveau phonologique au niveau sublexical. Les variations sur un mouvement iconique permettent quant à elles des flexions iconiques à même de faire varier le sens à partir du signe le moins marqué sémantiquement.

La synthèse graphique (14) récapitule tous les glissements fonctionnels possibles qui assurent la structuration lexicale en LSF.

niveau descriptif formel	mouvement		emplacement	forme de main
niveau phonologique	mouvement strictement articulateur	mouvement articulateur iconique	ancrage	configuration manuelle
niveau sublexical		flexion iconique	base dérivationnelle	base dérivationnelle
exemples	[MAISON]	famille lexicale [BATEAU-avancer]	famille lexicale [MÉDAILLE]	famille lexicale [REGARDER]
trait sémique		/manière d'avancer/	/prestige/	/regard/

Synthèse graphique 14. Les dynamiques iconiques lexicales.

6. Typologie formelle des signes lexicaux

6.1. Différents types de signes lexicaux

Dans la grammaire de la langue des signes québécoise (LSQ), établie sous la direction de Dubuisson, des éléments permettant de classer les signes sont proposés dans un chapitre intitulé « Classification structurale des signes[65] ». Nous retiendrons ici ceux concernant les signes lexicaux. En s'attachant à des critères formels de description liés aux articulateurs permettant d'exécuter les signes lexicaux, on retiendra de la classification québécoise, les éléments suivants[66] : l'opposition signes unimanuels[67] *vs* signes bimanuels, les notions de signes symétriques, signes asymétriques, signes alternatifs et signes inversés en les redéfinissant pour partie.

6.1.1. Signes unimanuels

Comme son nom l'indique, un signe unimanuel est exécuté avec une seule main, la main droite pour les droitiers, la main gauche pour les gauchers. Comme tout signe lexical, il peut être ancré sur le corps [FEMME] ou dans l'espace neutre [OUI] ; il peut avoir un mouvement strictement articulateur, ponctuel [FEMME] ou tracé [INFIRMIÈRE] ; il peut avoir un mouvement manuel interne [FLEUR] et, plus rarement semble-t-il, un mouvement articulateur iconique [POISSON].

65. Dubuisson, 1999, t. I, p. 33-49.
66. Ne sont pas retenus ici tous les aspects non manuels décrits (mouvement de tête, oralisation, mimique) qui, au plan du lexique, nous apparaissent comme des épiphénomènes très marginaux et sans pertinence lexicale.
67. Certains auteurs préfèrent le terme « monomanuel », comme c'est le cas, entre autres, de Braffort & Boutora, 2012.

6.1.2. Signes bimanuels asymétriques

Les signes bimanuels sont de fait plus complexes à décrire selon que les deux mains ont ou non la même configuration et selon que le mouvement des mains est identique ou non. Selon ces deux critères, on peut proposer une description formelle des signes bimanuels. En observant la seule configuration manuelle, on peut dégager une première catégorie de signes bimanuels, ceux dont les deux configurations sont différentes et que l'on nommera « signes bimanuels asymétriques[68] ». Cette catégorie se laisse à son tour subdiviser selon que les deux mains entrent en mouvement ou non.

Signes asymétriques avec une main statique[69]

Il est d'usage dans la description des langues signées de dénommer « main dominante[70] » la main qui porte un mouvement par opposition à la « main dominée » qui reste statique – ou qui subit le mouvement de la main dominante – et qui supporte ou reçoit la main dominante. C'est le cas par exemple du signe [LIRE] où la main gauche (dominée) – pour un droitier – reste en configuration main plate orientée vers le haut, tandis que la main droite (dominante) en forme de 'V' descend en zigzaguant le long de la main dominée. En l'occurrence, le signe [LIRE] représente un type de signe où les deux mains ne sont pas en contact. Dans d'autres cas, la main dominante entre en contact avec la main dominée, comme c'est le cas pour le signe [SAUTER] qui présente les deux mêmes configurations que [LIRE] mais la configuration en 'V' est orientée vers le bas et vient toucher la main dominée (main 'plate' paume orientée vers le haut) dans un mouvement de haut en bas figurant de façon iconique un saut.

Signes asymétriques avec mouvement des deux mains

Dans certains cas, les deux mains de configurations différentes bougent en même temps en suivant le même mouvement. Dans la plupart de ces cas, il semble que l'on peut encore cependant reconnaître une main dominante et une main dominée, la main dominée accompagnant le mouvement de la main dominante. C'est le cas par exemple du signe [HÉRITAGE] où la main gauche en configuration 'main plate' orientée vers le haut, supporte la main droite en configuration 'S', le mouvement entraînant les deux mains ensemble de l'arrière vers l'avant.

6.1.3. Signes bimanuels symétriques

Les signes symétriques sont définis comme des signes bimanuels dans lesquels les deux mains ont la même configuration. En observant les diverses formes que peut prendre le mouvement, on peut, là encore, établir des sous-catégories.

Signes symétriques avec mouvement parallèle

Dans le cas des signes symétriques avec mouvement parallèle, les deux mains exécutent le même mouvement en même temps. C'est le cas par exemple du

68. Cette définition ne recoupe pas du tout celle de Dubuisson, qui pour nous reste un peu obscure.
69. Ces signes sont nommés « signes bimanuels à une main active » par Dubuisson, 1999, p. 39.
70. Cette notion de main dominante apparaît chez Bellugi, Klima & Siple dès 1975 et est utilisée par Cuxac dès 1993.

signe [BRAVO] où les deux mains en forme de '5' tournent en même temps à la façon de « petites marionnettes » à hauteur de la tête.

Signes symétriques avec mouvement alterné

Les signes alternatifs présentent, eux aussi, la même configuration pour les deux mains mais le mouvement des mains est exécuté de façon alternée. C'est le cas par exemple du signe [COMMUNIQUER] où les deux mains en configuration 'C', s'approchent et s'éloignent de la bouche du signeur en se croisant.

Signes symétriques avec mouvement inversé

Dans des cas, un peu rares semble-t-il, les mains vont effectuer des mouvements inverses. C'est le cas de [ASSOCIATION] par exemple. Le signe démarre avec deux configurations 'main plate' posées l'une contre l'autre, paume contre paume. Le mouvement du signe consiste alors à retourner les mains, la gauche passant sur la droite et vice-versa, en inversant leurs orientations. Ce signe s'oppose ainsi à [ÂGE] qui commence de la même façon, mais où le mouvement consiste à frapper les deux mains, dans l'orientation qu'elles ont au départ.

Signes symétriques avec mouvement d'un ou des doigts uniquement

Quelques signes se présentent avec des configurations identiques – mains entrelacées ou superposées, en général – où le mouvement n'est effectué que par les doigts. C'est le cas par exemple du signe [TORTUE MARINE] – ou, selon les régions, [POISSON][71] – où les deux mains en configuration 'main plate' sont posées l'une sur l'autre, toutes deux paumes vers le bas, et où seuls les pouces exécutent un mouvement rotatif. C'est également le cas pour [PAPILLON] où les deux mains, toujours en configuration 'main plate', paume orientée vers le signeur, sont entrelacées par les pouces, et où tous les autres doigts, bougent à partir de la première phalange, dans l'imitation iconique d'un battement d'ailes.

Signes à mouvement arrêté

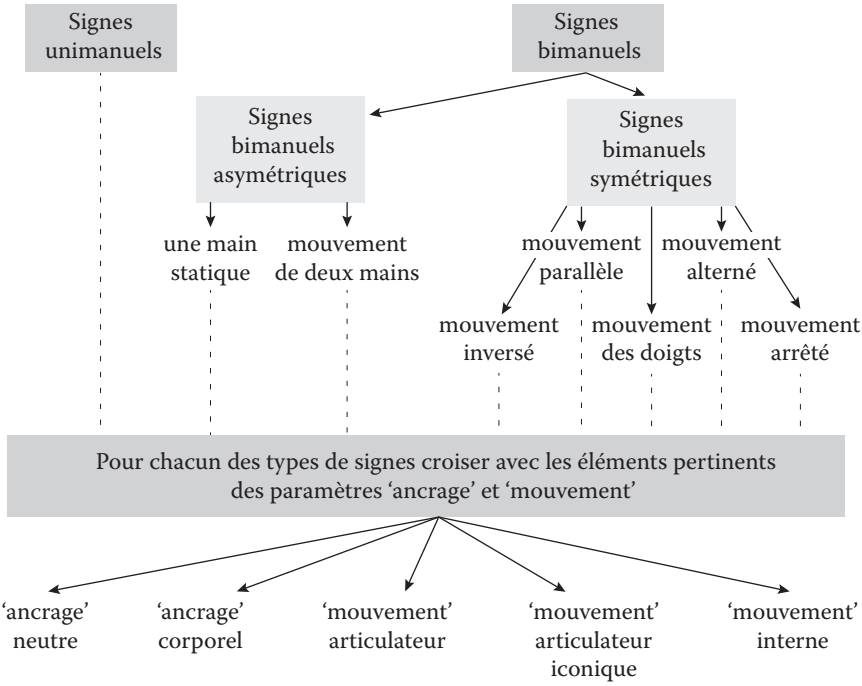
Nous avons dit plus haut que sans mouvement il n'y avait pas de signe. Or, il se trouve que certains signes semblent arrêter en quelque sorte le mouvement une fois que les configurations ont atteint leur point d'ancrage. C'est le cas de [LUNE] où les deux mains viennent se poser en configuration 'J' l'une sur le milieu du front, l'autre sur le milieu du menton. C'est également le cas de [VACHE], où les mains, dans la même configuration en 'J', viennent se poser à la gauche et à la droite du front – là où la saillance perceptive inscrit les cornes.

6.2. Typologie formelle des signes lexicaux

Les descriptions que nous venons de faire, nous permettent de proposer une typologie formelle[72] des signes lexicaux sous forme d'arborescence. Il va sans dire que cette typologie n'est qu'une proposition et que des recherches ultérieures

71. Il existe d'autres variantes pour le signe [POISSON].
72. Bouvet, 1997, quant à elle, a proposé une typologie iconique. Elle s'intéresse principalement aux éléments sélectionnés par la saillance perceptive : spécialement la forme et le mouvement.

permettront sans doute de l'affiner. Par ailleurs, il serait aussi intéressant de pouvoir mener des études de fréquences, afin de voir quelles sont les combinaisons articulatoires les plus utilisées[73].



Synthèse graphique 15. Typologie formelle des signes lexicaux.

Pour compléter cette typologie générale, nous pouvons reprendre quelques éléments de réflexion issus d'une typologie faite à partir de la description paramétrique des signes lexicaux que nous avions proposé antérieurement[74]. Cette typologie opposait les signes dont les quatre paramètres sont équilibrés[75] et ceux dont un paramètre semble surdominant.

6.3. Quelques signes particuliers

Même « si une grande majorité des signes adoptent dans leur formation un équilibre entre les quatre paramètres, on note cependant que certains signes échappent à

73. On possède peu de statistiques sur la répartition des types de signes. Monteillard, 2001, cite, sans plus de précisions bibliographiques, une étude de Klima & Bellugi réalisée d'après le dictionnaire de Stokoe, Casterline & Croneberg (1965), ainsi qu'une étude de Cuxac réalisée d'après le dictionnaire IVT. Les chiffres proposés par les deux études sont proches : à savoir, respectivement pour chacune de ces études, 40 % et 36,6 % de signes unimanuels, 35 % et 38,15 % de signes avec deux mains en mouvement ; 25 % et 25,25 % de signes avec une main dominante et une main dominée. Voir aussi Braffort, 1996.
74. Millet, 1998b.
75. Nommés dans l'article « signes à quatre paramètres majeurs » (Millet, 1998b).

cette règle et peuvent dès lors être regroupés dans une classe particulière, celle des signes à paramètre surdominant. Dans ce cas, l'un ou l'autre paramètre est essentiel, et les signes paraissent fonctionner comme des unités globalisées autour de ce paramètre[76] ». Cette observation nous a amenée à proposer trois catégories de signes spécifiques : les tracés, les index et les chiffres (et les lettres – qui ne concernent bien évidemment pas le lexique, et dont nous ne parlerons donc pas ici).

6.3.1. Les tracés

Dans les tracés, le mouvement semble le paramètre dominant puisque le signe trace – en général avec l'index ou la configuration 'main plate' – une forme graphique, dont la trace mémorielle est le signe. C'est le cas par exemple de [ANNULER] et [QUESTION], le premier consistant à tracer une croix devant le signeur, et le second à tracer un point d'interrogation, comme nous l'avons vu. Ces signes empruntent à la sphère graphique, qui fait partie de l'environnement sémiotique de la LSF (synth. graph. 1). D'autres tracés empruntent au dessin, tel le signe [SAPIN] pour lequel les deux configurations 'main plate' tracent le dessin stylisé d'un sapin.

6.3.2. Les index

Les index concernent, pour ce qui est du lexique, des signes référant à des parties du corps. Il s'agit de signes de monstration, qui paraissent relever de l'économie linguistique propre aux langues gestuelles. Ainsi, les signes [NEZ], [BOUCHE], [DENT], [DOS], [ÉPAULE], etc., s'expriment par un pointage vers la partie du corps nommée.

6.3.3. Les chiffres

Enfin, dans le cas des chiffres, qui s'exécutent d'ailleurs dans une portion d'espace dédiée – une fenêtre à la hauteur du visage à droite du signeur (pour un droitier)[77] –, c'est véritablement la configuration manuelle qui est le paramètre surdominant. Le signe [DEUX] par exemple s'exécute, dans cette fenêtre dédiée, en y déposant en quelque sorte, la configuration manuelle '2'.

7. Homonymie, polysémie, synonymie, variantes, noms propres

Un chapitre sur le lexique ne pouvait éluder tous les phénomènes énumérés dans le titre de cette section. Cependant, à notre connaissance, la recherche française sur la LSF – de même semble-t-il que la recherche internationale – s'est peu intéressée à ces questions.

Cette section se présente donc comme un ensemble de pistes qui mériteront d'attirer une attention plus systématique de la recherche sur la LSF. En effet, on

76. Millet, 1998b, p. 3.
77. Risler, 2002, p. 52, parle « d'une sorte de petite fenêtre, située à hauteur d'épaules, du côté de sa main dominante, sorte de tableau sur lequel viendront s'inscrire des configurations en dactylologie (chiffres ou lettres) ».

ne dispose que de très peu de données sur ces questions d'homonymie, de synonymie et de polysémie. Nous nous appuyons ici en fait sur les nombreux débats et séminaires que nous avons menés dans le cadre de formations linguistiques pour adultes sourds[78] : tous les exemples donnés émanent de leurs réflexions.

Les recherches sur la LSF ne s'étant développées en France qu'à partir du début des années 1980, il n'est pas étonnant que ces domaines soient encore en friche. Il fallait d'abord interroger les sphères les plus centrales de la langue. Par ailleurs, le fait que la LSF soit glosée avec le vocabulaire français entre crochets a peut-être pu entretenir l'idée qu'un signe lexical correspondait à un concept au sens figé, ne subissant aucune variation sémantique en contexte. En outre, le caractère iconique des signes lexicaux a pu également laisser croire que l'homonymie était inconcevable dans une langue gestuelle. Pourtant, et bien évidemment, comme dans toute langue, les signes lexicaux sont loin d'être bi-univoques – c'est-à-dire associant à un signifiant un signifié unique et à ce signifié le même signifiant unique.

7.1. Homonymie

L'iconicité limite vraisemblablement effectivement l'homonymie c'est-à-dire le fait que des signifiants identiques formellement renvoient à des sens radicalement différents, comme en français les célèbres séries « *ver, vert, verre, vair, vers* » ou « *ceint, saint, sein, seing* » qui se prononcent de la même manière.

Pour la LSF, on a pu repérer quelques paires d'homonymes : [VIDE] et [CHOCOLAT], [CHAUSSETTE] et [SYMBOLE], [EN FORME] et [DATE] ou encore [ASSOCIATION] et [RANGER].

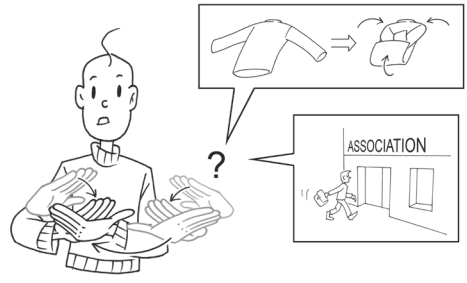


Illustration 16. Deux homonymes : [ASSOCIATION] et [RANGER].

Dans les listes d'homonymes que les sourds nous ont proposées, on trouve aussi le couple [TRISTE] [SÉRIEUX]. Ce dernier exemple est intéressant car il fait surgir deux questions. La première est celle, déjà évoquée dans ce chapitre, de la mimique. Certains pourraient penser qu'une mimique différente différenciera ces deux signes. Or, nous avons expliqué pourquoi nous ne considérons pas

78. Diplôme de formateur de LSF (DU), université Grenoble Alpes.

la mimique comme l'un des paramètres du signe, position qui nous a amenée à considérer [GAGNER] et [DOMMAGE] comme deux homonymes. Selon cette position, on pourra considérer que [TRISTE] et [SÉRIEUX] sont des homonymes. Mais cet exemple pose aussi une seconde question : savoir si [TRISTE] et [SÉRIEUX] sont deux signes différents ou s'il ne s'agit que d'un seul signe polysémique. Ce difficile débat entre homonymie et polysémie se retrouve aussi pour les langues vocales. Par exemple, en français, y a-t-il une ou deux unités « *voler* », alors que l'étymologie des deux sens /se déplacer dans les airs/ et /dérober/ est la même ?

Actuellement, les dictionnaires donnent deux entrées, donc considèrent qu'il y a homonymie, mais il a dû y avoir un état de langue antérieur où l'on considérait que c'était une seule et même unité avec plusieurs sens. Dans le cas de la LSF, la question se complique encore du fait des opérations de traduction. Par exemple le signe, que l'on traduit selon les contextes par « *bonjour* » ou « *merci* », n'est vraisemblablement qu'un signe unique – et non une paire d'homonymes. En effet, compte tenu de la nature essentiellement phatique et ritualisée socialement de « *bonjour* » et « *merci* », on est autorisé à penser que c'est le même signe [BONJOUR/MERCI] qui sert dans la structuration des relations sociales en LSF.

7.2. Polysémie

Compte tenu de ce que l'on vient de dire, il nous semble que l'interprétation par la polysémie soit préférable dès lors que l'on peut envisager des proximités de sens et que l'on peut faire une hypothèse raisonnable sur les glissements de sens à partir d'une unité de base. Delaporte[79] en donne un excellent exemple avec le signe [PEAU] qui, par glissement de sens, signifie également /raciste/ et /face-à-face/ dans le contexte [SE RENCONTRER] [PEAU] par exemple. Ainsi, nous considérerons, entre autres exemples, que ce qui se traduit par « *bruit* » ou « *alarme* » relève de la polysémie du signe [BRUIT] ou que ce que l'on traduit par « *content* » ou par « *plaisir* » relève de la polysémie du signe [CONTENT]. De même, dans l'une des variantes régionales de [MÉDECIN], le premier dessin (ill. 3), certains locuteurs de LSF peuvent voir le signe que l'on glose par [SANTÉ]. Dans ce cas, on peut dire que, pour certains locuteurs, il y a polysémie du signe qui, signifiera, selon les contextes, /santé/ ou /médecin/. Par ailleurs, certaines villes ou régions sont nommées en fonction de spécialités qui les symbolisent, dans ce cas aussi il s'agit de polysémie par glissement de sens. Ainsi, du signe [MOUTARDE], on glisse vers [DIJON], la ville dont c'est la spécialité ; de même à partir de [ESCARGOT], on glisse vers [BOURGOGNE], région bien connue pour ses escargots. Nous illustrons, ci-dessous ces aspects de polysémie par le signe glosé par [BANQUE], dont la polysémie fait qu'il pourra être traduit par « *courses* » « *impôts* » ou « *trésorier* » selon les contextes.

79. Delaporte, 2002, p. 72.

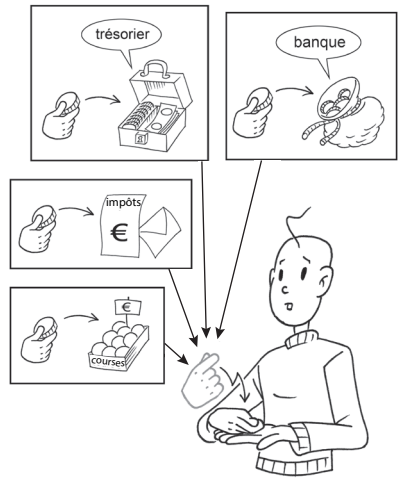


Illustration 17. Un signe polysémique : [BANQUE].

7.3. Synonymie

Comme dans toutes les langues, les véritables synonymes n'existent quasiment pas en LSF. La superposition sémantique est possible en forme de citation, mais, en contexte, soit le registre de langue, soit la tendance à la collocation opèrent des sélections. Par exemple, en français, on peut considérer que « *puéril* » et « *infantile* » sont synonymes, mais il est, en contexte ordinaire, exclu de parler de « *maladie puérile* ».

De même en LSF, certains signes sont ressentis comme synonymes, c'est par exemple le cas de [DIFFICILE] et [COMPLIQUÉ], mais on manque encore d'investigations pour dire si l'un ou l'autre est exclu de certains contextes. D'autres couples de signes sont perçus comme synonymes par les locuteurs sourds de la LSF que nous avons rencontrés, parmi lesquels on citera : [PARESSEUX] et [FAINÉANT], [MIGNON] et [JOLI], [MOCHE] et [LAID], [FACILE] et [SIMPLE], etc.

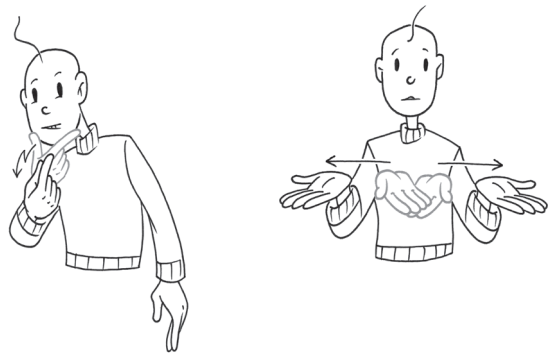


Illustration 18. Deux signes sentis comme synonymes : [FACILE] et [SIMPLE].

On voit que si ces couples de signes, et bien d'autres encore, ont émergé de nos séminaires et de nos débats, seules des recherches ultérieures systématiques pourront donner plus de précisions sur ces questions et permettront d'en apprécier les effets en langue comme en discours.

Les cas de synonymie doivent être différenciés des variantes stylistiques ou régionales.

7.4. Variantes

On a vu dans le chapitre précédent (I-1.2) que la LSF comprenait de nombreuses variations régionales. Tous les locuteurs de LSF connaissent au moins trois ou quatre signes pour [MAMAN], qui ne sont pas des synonymes mais des variantes régionales. Hutter[80] a conduit récemment une recherche sur ces questions ; elle analyse avec précision un ensemble de variantes et montre bien comment ces variantes sont appréciées par un ensemble de locuteurs sourds, soit comme « pi sourd[81] », « entendants » ou « vieux signes ». Par ailleurs, la question des variantes régionales pose la question de la standardisation de la langue, à laquelle les sourds ne semblent pas très favorables actuellement. À cet égard, on remarque que le dictionnaire IVT[82] signale, en notes de bas de page, pour un très grand nombre de signes, qu'il existe des variations, et qu'il faut « se renseigner auprès des sourds de sa région ».

7.5. Noms propres

La création des noms propres en LSF obéit aux lois de l'iconicité. Pour les noms de ville, la métonymie[83] est un procédé très productif, par exemple, le signe de la ville de [GRENOBLE] représente les boules de son célèbre téléphérique, [PARIS] est représentée, dans certaines variantes, par la tour Eiffel. Pour d'autres villes, c'est une spécialité associée à leur nom qui tient lieu de support à l'iconicité du nom propre, comme pour [DIJON] ou [BOURGOGNE] évoqués plus haut (7.2).

Pour les noms propres de personnes, toujours de façon métonymique, le signe pourra faire référence à une particularité physique – le nez, la barbe, les oreilles, les cheveux, etc. Ainsi, en LSF, beaucoup de barbus s'appellent [BARBE] et l'on connaît aussi beaucoup de [NEZ RETROUSSÉ]. Le signe pourra également faire référence à une qualité, voire un défaut psychologique. La personne pourra

80. Hutter, 2011.
81. L'expression « pi sourd », renvoie directement à une traduction calquée sur l'expression signée [PI] [SOURD], où [PI] signifie typique. L'expression est très employée, à l'oral comme à l'écrit, par les entendants qui ont un lien étroit avec la communauté sourde, pour renvoyer à tout ce qui est typiquement sourd. Le titre d'un ouvrage de Delaporte, paru en 2002, *Les sourds c'est comme ça*, est directement issu de cette expression et un site dédié aux Sourds en Suisse se nomme Pisourd.
82. Girod, 1990.
83. Delaporte, 2000, p. 204-218, appelle ces noms propres des « métonymes », car, selon lui, 90 % des noms propres seraient créés par métonymie.

alors se nommer [PATIENCE], [SOURIRE], [BAVARD], etc. Voici les signes référant à l'auteure de cet ouvrage et au dessinateur.



[FRISÉE-Agnès – Millet]



[GRAND-Laurent – Verlaine]

Illustration 19. Deux noms propres.

On notera que certains des noms propres, de lieux, comme de personnes, sont parfois initialisés. Ainsi, une personne s'appelant Isabelle et étant de grande taille pourra se voir attribuer un signe avec la configuration manuelle 'I', le bras s'allongeant vers le haut pour évoquer sa grande taille.

Delaporte[84] évoque aussi ce qu'il appelle « les noms traductions », ainsi les Claire peuvent être nommées [CLAIR] et les Pierre [PIERRE]. Dans ces « noms traductions », il observe que les traductions approximatives sont nombreuses. Ainsi, nombre de Georges, s'appellent, en LSF, [GORGE], certaines Sandrine [SARDINE] et ajoutons certaines Françoise [FRAMBOISE]. Il s'agit en quelque sorte de « paronomases interlinguistiques ».

84. Delaporte, 2002, p. 216-217.

Chapitre IV
Du lexique à la syntaxe : les dynamiques iconiques

Nous avons présenté dans le chapitre III les constituants permettant la formation des signes de la LSF. Nous reviendrons ici sur l'emplacement, le mouvement et la forme de main. Nous avons déjà vu qu'ils peuvent se constituer, à un niveau phonologique, en paramètres de formation du signe et devenir des unités sublexicales en supportant un sème de signification : ils glissent ainsi du statut de phonème à un statut d'unité sémique qui se rapproche de celui d'un morphème – ce qui peut rappeler ce que l'on nomme « morpho-phonologie » dans les langues vocales.

Voyons maintenant comment chacun de ces trois paramètres peut se transformer, en glissant encore, pour unifier, en LSF, les niveaux lexical et syntaxique. Ce sont ces glissements successifs vers des niveaux linguistiques différents qui fondent ce que nous appelons les dynamiques iconiques, modèle que nous présenterons tout d'abord de façon partielle pour chacun des éléments retenus, puis de façon globale à la fin du chapitre.

1. Emplacements : ancrage, spatialisation, locus

Dans une langue gestuelle, et donc nécessairement spatiale, il n'est pas étonnant que tous les signes lexicaux exécutés lors d'un énoncé aient un emplacement. Les signes lexicaux sont en effet nécessairement distribués dans l'espace de signation à des places qui ne doivent rien au hasard comme nous le verrons dans le chapitre V consacré aux espaces en LSF. Mais ces emplacements n'ont pas tous la même valeur ni la même fonction linguistique. Il apparaît donc important de les différencier en distinguant entre ancrage, spatialisation et locus.

1.1. Ancrage (rappel)

Nous avons vu que les éléments du lexique possédaient nécessairement un emplacement, soit dans un espace dit « neutre », soit sur le corps. Au niveau du lexique, on parlera donc plus volontiers d'ancrage du signe que d'emplacement, même si le terme « emplacement » reste très usité. Rappelons brièvement que l'ancrage est produit de façon non variante par des locuteurs auxquels on demanderait, par exemple, de traduire un mot français en LSF. Il s'agit donc d'un emplacement conventionnel tel qu'il est décrit dans les dictionnaires de LSF. Comme on l'a vu

(III-2.3.2), on distingue deux types d'ancrage : l'ancrage neutre, effectué dans un espace juste devant le signeur à hauteur de buste – et quelquefois à hauteur de front – et l'ancrage corporel effectué sur différentes parties du corps. Cette distinction entre ancrage neutre et ancrage corporel est importante car les deux types d'éléments lexicaux n'ont pas, on l'a dit, le même comportement syntaxique. Les signes à ancrage neutre peuvent se spatialiser, les autres non.

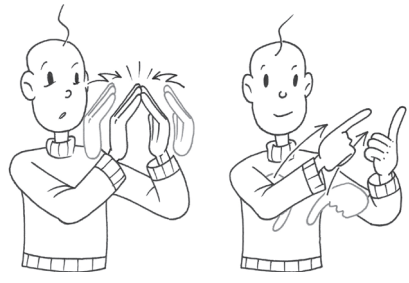
1.2. Spatialisation

Le procédé de spatialisation consiste à placer un signe dans un espace qui n'est pas celui de son ancrage lexical, mais qui correspond à des impératifs sémantiques et/ou syntaxiques liés à son insertion dans un énoncé. La spatialisation est au cœur de la grammaire spatiale. Tous les signes à ancrage neutre vont ainsi pouvoir être placés à différents endroits en fonction du rôle sémantico-syntaxique qu'ils tiendront dans la phrase. Ainsi, dans les trois exemples suivants, le signe [MAISON] va être déplacé en trois emplacements différents. Dans l'exemple (4a), le signe [MAISON] est dans l'espace de son ancrage lexical, puisqu'il s'agit d'un signe isolé, tel qu'il peut apparaître dans un dictionnaire, ce que l'on nomme « forme de citation ». Il s'agit de la forme non marquée du signe.

(4a) [MAISON]
espaceN

Dans l'exemple (4b), le signe [MAISON] est intégré dans une structure de phrase où il représente un complément lié au verbe ; il trouvera alors place dans un espace spécifique dédié au lieu, situé à gauche du signeur à hauteur d'épaule – noté epsL ce qui sera explicité en (V-2). Il s'agit là d'une spatialisation du signe qui présente ce qu'on appelle une forme marquée du signe par rapport à la forme de citation.

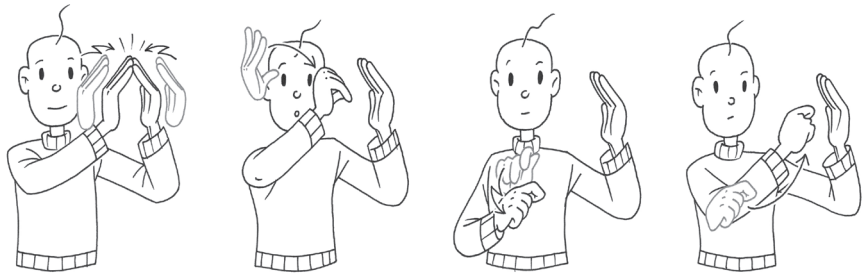
(4b) [MAISON] eps1[ALLER]epsL – *Je vais à la maison.*
epsL



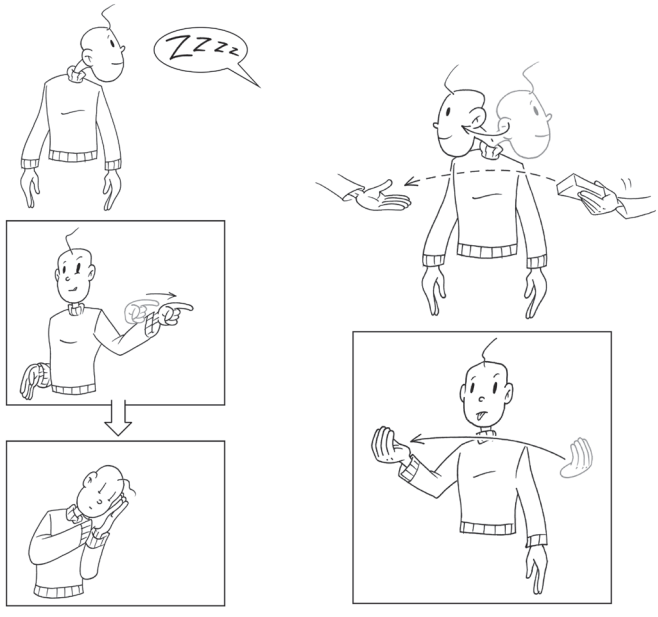
Toujours avec le signe [MAISON], on peut donner un autre exemple de forme marquée par spatialisation, cette fois-ci pour l'expression d'une donnée temporelle (4c). Le signe [MAISON] est déplacé dans un espace marquant le passé proche, pratiquement à hauteur d'épaule. On note d'ailleurs que dans cet exemple, la configuration manuelle 'main plate' est maintenue tout au long de l'énoncé. Il est plus économique de ne pas l'enlever – les signes [OUBLIER] et [CLÉ] s'exécutant

à une main – pour arriver à la structure finale où elle est nécessaire, en valeur de proforme (2.3), pour l'expression de la relation locative traduite par « *à la maison* ».

prM-maison----------
(4c) [MAISON] [OUBLIER] [CLÉ] [prM-clé pointé ; prM-maison]
passé proche – *J'ai oublié les clés à la maison.*



Cependant, les signes ancrés sur le corps ne peuvent se spatialiser et vont engendrer des structures phrastiques différentes de celles générées par les signes ancrés spatialement. Par exemple, un verbe comme [DORMIR], parce qu'il est ancré sur le corps, ne peut pas être spatialisé dans les espaces de troisième personne pour exprimer « *Il dort* » ; il n'y aura donc pas d'autre moyen que de pointer dans la zone dévolue aux agents pour la troisième personne.



[pté3] [DORMIR] – *Il dort.* eps3a[DONNER]eps3b – *Il lui donne.*

Illustration 20. Constructions de verbes ancrés sur le corps et de verbes à ancrage spatial.

Ainsi, les signes ancrés sur le corps autorisent des structures plus linéaires que les signes ancrés spatialement. La phrase « *Il dort* » contraste donc avec la phrase « *Il lui donne*[1] », le verbe [DONNER] étant un verbe ancré spatialement, et permettant, à ce titre, de générer une trajectoire qui va de l'agent au bénéficiaire.

Dans l'instance de récit (V-4), la spatialisation des signes aboutit souvent à la création d'un locus.

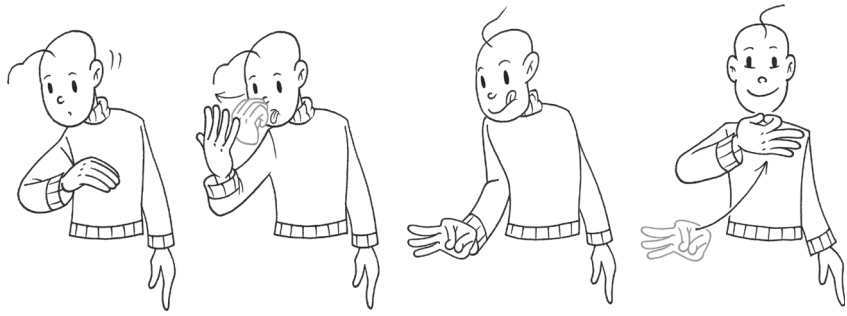
1.3. Locus

Cette notion centrale sera approfondie en (V-4.3). Disons déjà brièvement qu'il s'agit de portions d'espace rendues pertinentes pour assurer la référence et donc la cohérence textuelle.

Par exemple, dans une narration qui met en scène un personnage se promenant et apercevant des fleurs, on va pouvoir créer un locus pour renvoyer à l'élément fleur.

Le signe [FLEUR] étant ancré sur le corps, la création de locus nécessitera un pointage soit manuel soit par le regard. C'est ensuite à partir de ce locus que le signeur pourra exprimer que le personnage cueille des fleurs, comme on le voit dans l'exemple (5) également illustré.

reg. loc « fleur »
(5a) [FLEUR] loc-fleur[CUEILLIR]eps1 – *J'aperçois une fleur, je la cueille.*

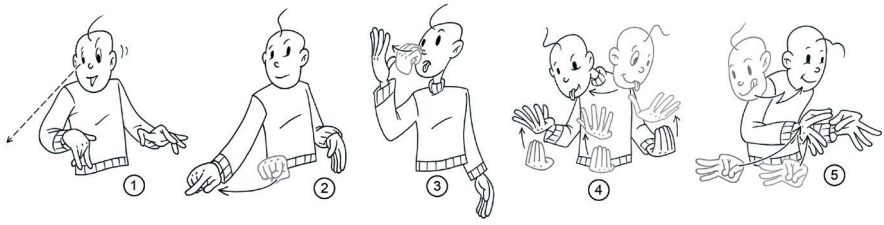


[reg. loc-fleur] [FLEUR] loc-fleur[CUEILLIR]eps1

On peut noter que pour une même expression, d'autres structures, plus « appuyées » peuvent être employées, comme dans l'exemple (5b) où le locus est à la fois regardé et pointé manuellement.

1. Nous considérons que, dans leur forme de citation, les verbes dits « directionnels », tel [DONNER], sont ancrés dans l'espace neutre.

reg. loc « fleur » reg. loc « fleur » ----------
(5b) [pté-loc-fleur] [FLEUR] [BEAUCOUP] loc-fleur[CUEILLIR]eps1 X2
– *J'aperçois des fleurs, il y en a beaucoup, j'en cueille.*



[loc-fleur-apercevoir] [pté-loc-fleur] [FLEUR] [BEAUCOUP] loc[CUEILLIR]eps1 X2

1.4. Dynamiques iconiques des emplacements

On voit donc bien comment les emplacements se redéfinissent et changent de statut selon qu'ils ne sont qu'un simple ancrage lexical ou qu'ils apportent des informations sémantico-syntaxiques spécifiques lorsqu'ils sont des spatialisations, ou encore qu'ils deviennent des espaces syntaxiques à visée référentielle propres à assurer la cohérence phrastique dans le cas des locus. Le tableau suivant résume les glissements iconiques de l'emplacement dans des niveaux linguistiques différents – on intègre dans cette synthèse le statut sublexical vu au chapitre précédent (III-4.2.1).

Emplacements	
statut phonologique	ancrage (1)
statut sublexical	base dérivationnelle (2)
statut sémanto-syntaxique	spatialisation (3)
statut syntaxique	locus (4)

(1) neutre [MAISON] ; sur le corps [FILLE]
(2) /activité psychique/ [RÊVER] [RÉFLÉCHIR] [IDÉE], etc.
(3) [MAISON] neutre – [MAISON]epsL – [MAISON] passé
(4) reg. loc-fleur [FLEUR] loc-fleur[CUEILLIR]eps1 – *J'aperçois une fleur, je la cueille.*

Synthèse graphique 16. Dynamiques iconiques des emplacements.

2. Formes de mains : configuration, spécificateurs de taille et de forme (STF), proformes manuelles

Au plan lexical, comme on l'a vu, la forme de main est dite le plus souvent « configuration manuelle ». Cela dit, comme pour les emplacements, les formes de mains peuvent acquérir d'autres statuts.

2.1. Configurations (rappel)

On a donné un inventaire – parmi d'autres possibles – de ces configurations dans le précédent chapitre (synth. graph. 5). L'étude et le recensement de ces configurations relèvent des recherches en « phonologie de la LSF », dont elles constituent le noyau dur[2]. Or, au niveau lexical, ce niveau strictement phonologique – comme c'est le cas pour le constituant formel 'emplacement' – peut glisser, comme on l'a vu, vers un statut sémique et constituer un trait sublexical dans le cadre de la structuration lexicale en LSF. Ainsi, nous avons pu observer que la configuration en 'V' assure la cohérence de la famille lexicale de [REGARDER], en véhiculant le sème /regard/ dans toute une série de signes que cette configuration réunit sémantiquement (synth. graph. 12). Ces formes de mains, peuvent de plus acquérir un statut de signe autonome quand elles interviennent dans la formation de ce que l'on appellera spécificateur de taille et de forme (STF)[3].

2.2. Spécificateurs de taille et de forme (STF)

Les spécificateurs de taille et de forme sont des éléments situés à la frontière entre le lexique et la morphologie[4]. Il s'agit de formes de mains utilisées pour décrire la forme et/ou la taille des objets auxquels le discours fait référence[5]. Les spécificateurs de taille et de forme sont en général traités de façon propre par les chercheurs en langues signées, car ils ont la particularité d'être purement descriptifs. Ainsi, la forme de main 'pince ronde' référera à des formes rondes, petites et plates, que l'on pourra traduire de bien des façons en français selon les contextes.

2. Il n'existe à notre connaissance que peu d'études sur les autres paramètres de formation du signe, sachant que les « emplacements » des signes lexicaux ont été décrits dès le début et qu'on en trouve des illustrations dans Moody, 1983, p. 58-59.
3. Au tout début, à la suite de la publication de la première grammaire de la LSF (Moody, 1983) c'est le terme « classificateur » qui s'est imposé. Il était d'ailleurs bien présent dans la littérature internationale (« *classifier* », en anglais), entre autres Emmorey, 2003, et particulièrement, dans cet ouvrage, l'article de Schembri, 2003, qui revisite les terminologies. Nous avons nous-même utilisé ce terme « classificateur » dans nos premiers travaux ; il nous est cependant vite apparu assez imprécis. En nous inspirant des nombreux travaux anglo-saxons utilisant aussi, et depuis les premiers travaux de Suppala, l'expression « *shape and size specifiers* » (SASS), nous avons, alors proposé celle de « spécificateur de taille et de forme » (STF), qui s'est peu à peu imposée. C. Cuxac, quant à lui, parle plus volontiers de « transferts de taille » et de « transferts de forme ». Meurant, 2008, p. 97-128, utilise pour sa part « classificateur » qu'elle considère comme « un fragment d'unité ». Voghel, 2016, emploie également l'expression « verbe à classificateur » dans le titre de sa thèse sur la LSQ.
4. Risler estime que « Les STF sont vraiment à la charnière entre noms, verbes, et déterminants, en accord avec leur morphologie iconique de délimitation. Ils peuvent avoir un emploi adjectival, nominal (quand ils sont conventionnalisés), ou verbal (intégrant une composante modale de temps-mode-aspect). Chaque emploi est caractérisé par des marques spécifiques : regardé (caractérisant), localisé (quantificateur), non regardé et non localisé (nominal), temporalisé (verbe). » (Risler, 2007, p. 116.)
5. Ce phénomène existe aussi dans les langues vocales, où l'on peut adjoindre des éléments – que les spécialistes ont nommés « classificateurs » – référant à des formes d'objets (voir, entre autres, Grinevald, 1999, 2007).



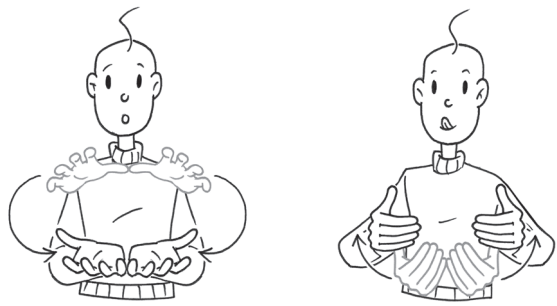
– [ROBE] [stf-rond, plat] X5 sur l'espace créé par [ROBE] – *robe à pois*
– [PIERRE] [stf-rond, plat] X5 dans l'espace neutre – *des galets*
– [BAGUE] [stf-rond, plat]-balayage de l'espace neutre – *des bagues en rangée*

'Pince ronde'

Dans ces utilisations de la configuration 'pince ronde', le spécificateur de taille et de forme a clairement une valeur adjectivale : comme un adjectif, il modifie le nom et leur sens est éminemment contextuel, ce qui explique qu'il doit recevoir des traductions très diverses en français.

2.2.1. Lexicalisation

Un certain nombre de ces spécificateurs de taille et de forme se sont lexicalisés, et, de ce fait fonctionnent clairement comme des noms en LSF. Ils peuvent, dès lors, recevoir une traduction centrale en langue française. C'est le cas par exemple des signes [BALLON] ou [BOL].



[BALLON] [BOL]

Illustration 21. Spécificateurs de taille et de forme lexicalisés.

Dans ces deux signes, les formes de mains renvoient à la forme d'un ballon et à celle d'un bol, néanmoins si l'on demande une traduction de /ballon/ ou /bol/ à un locuteur de LSF, ces deux signes seront produits. Il s'agit donc de STF parfaitement lexicalisés[6]. C'est également le cas d'un signe comme [NID] qui figure la forme d'un nid, et qui, comme elle est très proche de celle d'un bol, génère une forme d'homonymie – liée à l'iconicité – que, comme toute homonymie, le contexte lèvera.

2.2.2. Concaténation, morphème descriptif ou valeur adjectivale ?

Comme pour toutes les classes lexicales, les spécificateurs de taille et de forme sont une classe ouverte : le signeur crée la forme dont il a besoin pour sa description. Bras[7] en donne un bon exemple dans la description ré-illustrée (ill. 22) que fait un locuteur du toit d'une maison chinoise.

6. Cette appréciation de la lexicalisation, qui mérite d'être rendue plus robuste par des recherches additionnelles, est importante pour l'analyse, car certaines théories, en particulier la théorie sémiologique de Cuxac, considèrent qu'il s'agit là non de lexique, mais d'« unités de transfert ».
7. Bras, 1999, p. 175, considère qu'on a dans ce cas affaire à « des syntagmes lexicalisant sous la forme d'agglutinations spatiales ».

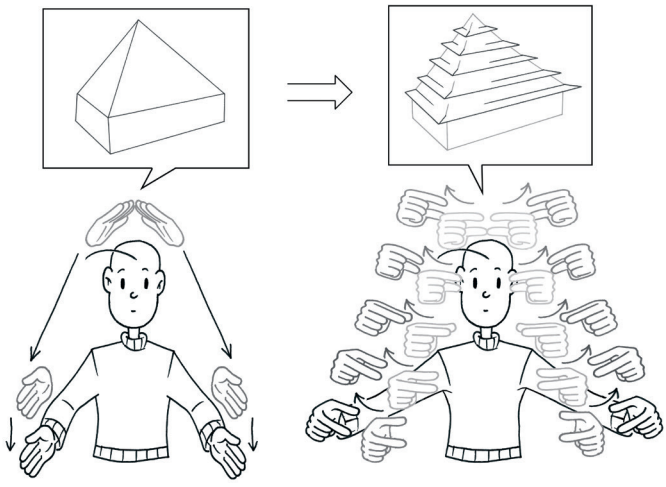
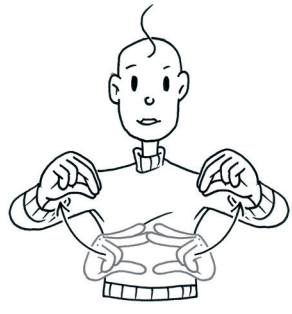


Illustration 22. Utilisation de STF dans une description.

Ainsi, les spécificateurs de taille et de forme représentent, au moyen des mains, des formes d'objets. Quand les descriptions sont plus complexes et incluent des volumes, les mains tracent les formes dans l'espace de signation, au moyen, par exemple, de la forme de main 'C' pour tous les objets cylindriques, le mouvement permettant de décrire les contours du volume. On trouve aussi la possibilité de signifier des volumes au moyen d'un changement interne de configurations. C'est le cas dans le signe lexicalisé [BANANE], le mouvement manuel interne du signe passant de '3' à 'bec de canard'.



[BANANE]

Illustration 23. STF lexicalisé incluant des tracés pour le contour du volume.

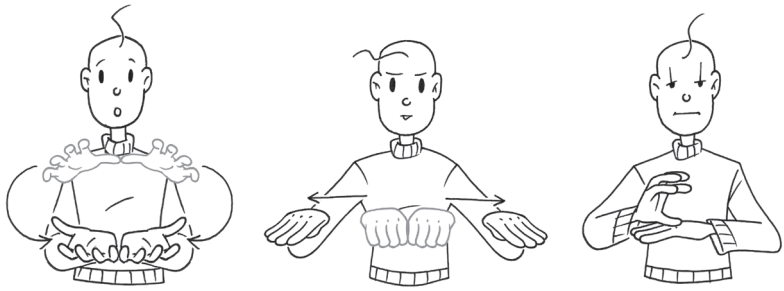
C'est alors la trace mémorielle, laissée par ces tracés et sauvegardée par la mémoire du récepteur du message, qui porte la signification[8].

8. Cuxac donne une description assez précise de l'utilisation des formes de main pour ce qu'il nomme les « transferts de taille » et les « transferts de formes ». Sous ces étiquettes, il décrit bien ce que nous appelons « spécificateurs de taille et de forme ». Mais, d'une part, il semble inclure dans ses descriptions les signes lexicalisés, et, d'autre part, il ne distingue pas entre

2.3. Proformes manuelles

Sur un plan syntaxique, les formes de mains, peuvent reprendre, parce qu'elles seront maintenues, des éléments lexicaux. Elles ont alors une valeur pronominale et se constituent comme proformes manuelles. Ces proformes manuelles sont des outils puissants de la cohérence syntaxique portée par les dynamiques iconiques. Elles permettent, en gardant la configuration manuelle d'un élément lexical, de conférer à la forme de main un statut syntaxique. C'est spécialement le cas dans les structures impliquant un rapport de localisation (X-3.2). Par exemple, pour exprimer /un ballon est sur la table/, il conviendra en LSF d'exprimer tout d'abord les deux éléments nominaux impliqués dans la relation de localisation – à savoir [BALLON] et [TABLE], puis de les reprendre par des proformes manuelles permettant d'exprimer le rapport de localisation /sur/, comme le décrit l'exemple (6).

(6) [BALLON] [TABLE] [pr-table ; pr-ballon – contact des mains /sur/] – *Le ballon est sur la table.*



La forme de main en proforme [TABLE] viendra se positionner légèrement avant la proforme [BALLON], ce qui fait que même si la structure finale pourrait éventuellement signifier tout autant « *Le ballon est sur la table* » et « *La table est sous le ballon* » – conceptualisation assez peu probable – il n'y a, de ce point de vue, aucune ambiguïté.

Cette séquentialité avérée du positionnement des deux formes manuelles, nous amène à penser que les notions de main dominante et main dominée n'ont pas de pertinence au niveau syntaxique[9]. Si elles sont utiles pour une description formelle du lexique (III-6.1.2), elles paraissent troubler la description syntaxique, puisque les mains, dans le schéma syntaxique, se rejoignent pour signifier une localisation et pour indiquer le sens de la lecture de cette signification.

On retiendra donc que deux proformes ne sont pas dans un rapport de domination d'une main par rapport à l'autre. Par exemple dans le signe lexical [PLONGER]

spécificateur de taille et de forme et proforme comme nous le faisons. Cependant, la description faite a le mérite d'être relativement exhaustive, la nôtre ne se concentrant que sur le procédé illustré par quelques exemples : Cuxac, 2000a, p. 97-130 (chap. 3. « Inventaire des structures de grande iconicité ; classement par configuration »).

9. Elles ont pu, bien sûr, être caractérisées sémantiquement. Par exemple, dans les structures locatives, la main dominée représente le « locatif stable » ; voir, entre autres, Garcia, 2016.

on peut reconnaître que la main droite – chez un droitier – en configuration 'V' est dominante. Cependant, dans une séquence narrative, où la main gauche figurerait un endroit d'où l'on plonge, la proforme [pr-lieu du plongeon] ne saurait être considérée comme main dominée. En effet, elle est exécutée en référence à un élément nommé avant – une terrasse, un rocher, une montagne – avec des formes de mains variables, pour supporter ce que l'on pourra appeler la « racine lexicale » en forme de 'V' du signe lexical, comme le montre l'illustration (24).



[PLONGER] [PLONGER-contexte rocher]

Illustration 24. Variations contextuelles de la forme de la main support de localisation du signe [PLONGER].

2.4. Dynamiques iconiques des formes de mains

On le voit, tout comme les emplacements, les formes de mains acquièrent des statuts différents selon les niveaux linguistiques dans lesquels elles s'insèrent. Même si elles présentent une permanence de leurs formes, leurs fonctions varient assurant, une fois encore, la cohérence de l'ensemble de l'énoncé. Ces changements de statut linguistique, liés à l'iconicité et à la spatialité, peuvent se formaliser sous la forme d'un nouveau tableau exemplifié.

Formes de mains	
statut phonologique	configuration (1)
statut sublexical	base dérivationnelle (2)
statut morpho-lexical	spécificateur de taille et de forme (STF) (3)
statut syntaxique	proforme manuelle (4)

(1) en 'V' [VACANCES] ; en 'X' [NOIX] ; en 'main plate' [MÉTHODE]
(2) /regard/ [REGARDER] [DÉVISAGER] [ASSISTER]
(3) [ROBE] [stf-petits ronds] – *une robe à pois*
(4) [BALLON] [TABLE] [pr-table ; pr-ballon – contact des mains /sur/] – *Le ballon est sur la table.*

Synthèse graphique 17. Dynamiques iconiques des formes de mains.

3. Mouvements : transitions, trajectoires, pointés et pointages

La question du mouvement dans les langues gestuelles est complexe et bien des recherches doivent encore lui être consacrées. La difficulté réside dans le fait que le mouvement est un élément continu, au contraire par exemple des configurations manuelles qui sont des éléments discrets. Ainsi, tout au long d'un énoncé en LSF, il va y avoir, en continu, du mouvement, mais certains mouvements vont être purement articulatoires, permettant de passer d'un signe à un autre, tandis que d'autres vont être linguistiquement pertinents.

3.1. Mouvements transitoires

Dans l'illustration (20), eps3a[DONNER]eps3b, tout le mouvement est pertinent linguistiquement, car c'est dans ce mouvement même que s'exprime la notion de /donner/ et que se distribuent les rôles sémantiques agent/bénéficiaire. Si nous ajoutons un complément à cette structure, par exemple [LIVRE], la structure devient :

(7) [LIVRE] eps3a[pr-livre – DONNER]eps3b – *Il lui donne un livre.*

Pour passer de [LIVRE] qui s'exécute dans l'espace neutre, au point de départ du verbe [DONNER] qui s'exécute dans un espace un peu plus bas que l'espace neutre à droite du signeur, il faut un mouvement qui fera passer la main de [LIVRE] à [DONNER]. Ce mouvement n'est pas linguistique, il n'est qu'une contrainte articulatoire qui permet les transitions d'un signe à l'autre, c'est pourquoi nous le nommons « mouvement transitoire[10] ». Parce qu'ils ne sont pas linguistiques, ces mouvements transitoires ne sont jamais notés dans les grilles d'annotations ou les systèmes de transcription des énoncés en LSF.

3.2. Mouvements liés au lexique : articulateurs, internes, iconiques (rappel)

Nous reprendrons ici brièvement ce que nous avons développé dans le chapitre précédent (III-4.1).

3.2.1. Mouvements strictement articulateurs et mouvements internes

Tout signe lexical comporte un mouvement qui permet d'en actualiser le sens. Ce mouvement dit « strictement articulateur » est en général bref, répété deux fois comme dans [TRAVAILLER] ou unique plus lent comme dans [PUNIR] qui ne se distingue de [TRAVAILLER] que par ce paramètre 'mouvement'. Dans d'autres signes, c'est ce que nous avons appelé « mouvement manuel interne » du signe qui articule le geste et le sens, ce mouvement interne consistant en un

10. Ils sont parfois appelés « mouvements de co-articulation », spécialement dans le domaine de la traduction automatique des langues ; par exemple chez Gonzalez & Collet, 2012.

changement de configuration durant l'exécution du signe, comme c'est le cas dans [EAU] ou [FLEUR].

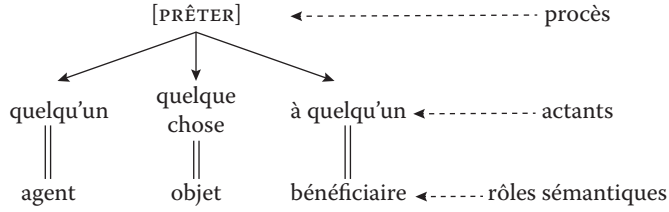
3.2.2. Mouvements iconiques et supports de flexions iconiques

Certains mouvements des signes lexicaux, sont iconiques et à ce titre peuvent devenir les supports de flexions iconiques, ces flexions permettant de créer des familles lexicales, comme c'est le cas dans l'exemple [BATEAU-avancer pour un bateau] (III-4.2.2).

3.3. Mouvements syntaxiques : trajectoires verbales et pointés

Il existe en LSF un certain nombre de verbes – souvent nommés dans la littérature « verbes directionnels » – qui permettent que leur mouvement crée une trajectoire à même de distribuer les relations actancielles.

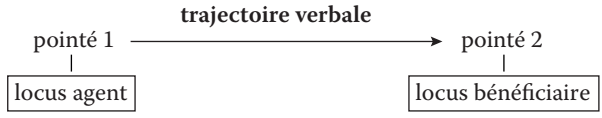
La trajectoire d'un verbe se déploie d'un locus à un autre locus. Il s'agit de rendre compte, de façon iconique, de la valence verbale, c'est-à-dire du nombre d'actants liés au procès – autrement dit, les personnes et les objets impliqués par le sémantisme du verbe[11]. Ainsi, un verbe comme [DORMIR] n'implique qu'un seul actant : celui qui dort. Il n'est dès lors pas étonnant que ce verbe ne puisse, comme on l'a vu plus haut, se spatialiser et déployer une trajectoire. La structure syntaxique générée par ce verbe est conforme à la sémantique du verbe. D'autres verbes incluent dans leur structure sémantique plusieurs actants ; c'est le cas par exemple du verbe [PRÊTER] qui implique trois actants, un agent, un bénéficiaire et un objet (parfois nommé « but ») ; son schéma actanciel que l'on définira par la formule abstraite [quelqu'un prête quelque chose à quelqu'un], peut être figuré de la façon suivante.



Synthèse graphique 18. Schéma actanciel du verbe [PRÊTER].

En LSF, ce verbe générera une structure syntaxique à trajectoire. La trajectoire permettra d'identifier l'agent et le bénéficiaire en reliant des locus spécifiques, comme le montre le schéma suivant. Les points de départ et d'arrivée du verbe réalisent en fait des « pointés » sur des portions d'espace dédiées à des rôles sémantiques.

11. Le concept de « valence verbale », très utilisé en linguistique générale, a été développé par Tesnière, 1988. C'est dans ce cadre que l'on parle de schéma ou de structure actancielle liée à un verbe. Nous y reviendrons dans la quatrième partie consacrée aux verbes et aux phrases.



Synthèse graphique 19. Trajectoire du verbe.

Ainsi, la trajectoire des verbes trouve ses fondements dans la sémantique profonde du verbe – qui est stable d'une langue à l'autre – et distribue les rôles sémantiques dans une syntaxe spatiale. Ces questions sont approfondies au chapitre suivant. L'intrication profonde des niveaux sémantique et syntaxique, d'une part, et l'ancrage profondément sémantique des structures verbales, d'autre part, nous amènent à considérer que la structure de la LSF est d'essence sémantico-syntaxique.

Les mouvements concernant les autres articulateurs de la LSF – tête, buste et épaules – seront abordés dans le dernier chapitre de cette partie.

3.4. Mouvements et pointages

Le pointage est un outil puissant de la gestualité humaine et, en LSF, il est fondamental pour la syntaxe, spécialement, pour assurer la référence. Il a, dans la littérature internationale, été très débattu[12] car il pose de nombreuses questions que nous ne saurions ici traiter dans le détail. Des typologies ou des descriptions ont pu en être proposées[13], nous proposerons, quant à nous, en fin de section, une simple typologie formelle des manières de pointer.

3.4.1. Deux types de pointages différents

Nous considérons qu'il existe deux formes formellement identiques, mais fonctionnellement différentes, de pointages. La première, que nous expliciterons plus loin, constitue le pointage en véritable signe qu'il ait une valeur de pronom (IX), de joncteur ou qu'il intervienne dans des formes de relativisation (XII-2.2). Il est dans ce cas, en lien avec un autre signe ou non, porteur d'une signification propre.

La seconde, décrite ici, limite la fonction du pointage à la monstration ou à la création ou l'activation d'un locus. Dans ce cas, de notre point de vue, le pointage est essentiellement du mouvement, puisque la signification est portée par l'objet ou le locus pointé[14], ce qui explique que, dans nos transcriptions nous

12. Voir à ce sujet, Garcia, Sallandre & coll., 2011.
13. Entre autres exemples : Cuxac, 2000a, p. 282-286, pour la LSF ; Liddell, 2003, pour l'ASL.
14. Bras, Millet & Risler différenciaient, en 2004, pointage, pointeur et pointé en ces termes : « nous distinguerons le pointage (opération), le pointeur (opérateur ; ex. : index, [LÀ-LÀ],…), et le pointé (locus, seul ayant une valeur pronominale dans cette opération) ». Nous avons depuis abandonné la distinction entre pointage et pointeur, en spécifiant le type de pointage – par exemple « pointage manuel », « pointage par le regard », etc. On note que dans la littérature, certains auteurs, par exemple Blondel, Tuller & Lecourt, 2004, utilisent le terme « pointé » dans le sens où nous utilisons celui de « pointage ».

notons [pté-voiture] ou [pté-loc1]. Ainsi, dans la glose, on note le sens et donc le « pointé ». Dans l'explication, en revanche, on analyse plutôt le pointage c'est-à-dire l'opération gestuelle. « Pointé » et « pointage » ne sont donc pas synonymes, car ils diffèrent selon le point de vue d'analyse : selon qu'il s'agit du sens ou de la forme. On retient ici deux types de pointages qui sont examinés du point de vue formel et sont nommés « pointage exophorique » et « pointage endophorique ».

3.4.2. Pointage exophorique

D'une manière générale, dans la gestualité humaine, le pointage est un mouvement qui permet de montrer un objet présent dans une situation de communication, en dirigeant l'index vers l'objet. Il s'agit alors d'un marqueur exophorique, c'est-à-dire référant à une entité extérieure au discours. Par exemple, les jeunes enfants, utilisent souvent le pointage exophorique en lieu et place du vocabulaire. Un petit enfant peut ainsi montrer une voiture en disant « *papa* », pour signifier que c'est /la voiture de papa/. Ce type de pointage exophorique existe aussi dans le cadre d'un énoncé en LSF. Dans ce cas, le pointage, en général accompagné du regard, excède très largement l'espace de signation. La signification du pointage est l'objet désigné dans la situation de communication. Le statut de ce pointage exophorique en LSF reste controversé, s'agit-il ou non d'un élément linguistique, n'est-ce pas un élément gestuel co-verbal[15] ? Comme il fonctionne globalement comme les pointages endophoriques, que nous allons envisager maintenant, nous dirons que, dans bien des cas, il est un mouvement syntaxique à valeur pronominale exophorique (IX-2.1).

3.4.3. Pointage endophorique

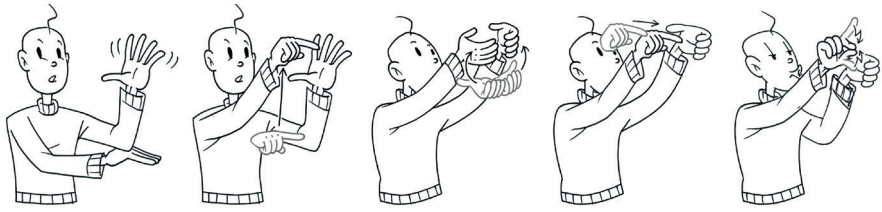
En LSF, le pointage peut être également endophorique, c'est-à-dire fonctionnant à l'intérieur du discours. Dans ce cas, il permet de créer des locus, ou d'activer des locus déjà référencés dans le discours.

La création de locus par pointage intervient avant l'élément nominal ; on parle alors de cataphore, comme c'est le cas dans l'exemple (5a) donné plus haut « *J'aperçois une fleur, je la cueille* ».

Dans le cas d'une activation de locus, le pointage intervient après que le signe nominal a été produit ; on parle alors d'anaphore comme c'est le cas dans l'exemple illustré suivant.

(8) [ARBRE] [pté-arbre] [pr-arbre] [pté-le long de pr-arbre jusqu'à pr-branche]
[NID] pr-nid [pté-dedans-pr-nid] [OISEAU]
spatialisation de [NID] en haut de [pr-arbre] = loc-nid loc-nid loc-nid
– Il y a un arbre, en haut de l'arbre (sur la branche), il y a un nid dans lequel il y a un oiseau.

15. Pizzuto, 2007, considère clairement qu'il s'agit de gestualité co-verbale, elle nomme ces pointages exophoriques « pointage-geste » qu'elle oppose à « pointage-signe » référant aux pointages endophoriques. Ben Mlouka, 2014, quant à elle, assimile tous les pointages à du co-verbal.



[ARBRE] [pté-haut de l'arbre] [NID] [prM-nid – pté/dedans/] [prM-nid-OISEAU]
= loc1 loc1----------loc-nid

On notera que la structure peut se réaliser sans pointages, avec de simples localisations des signes qui permettent d'exprimer, grosso modo, la même chose, de façon plus synthétique. Il s'agit ici, selon nous, de variations stylistiques, dont témoigne l'illustration (25).

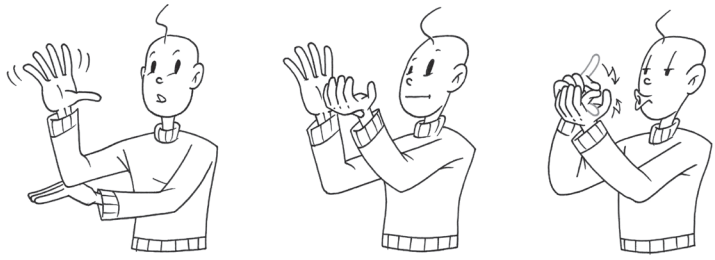


Illustration 25. Expression par spatialisation sans pointage.

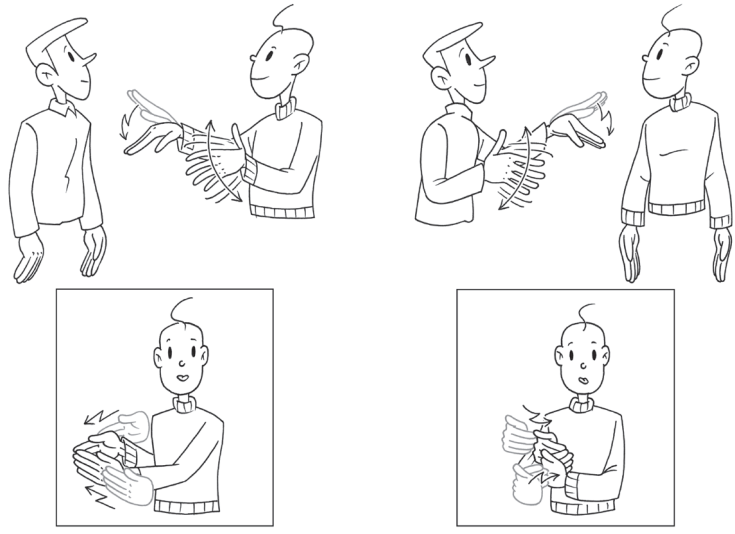
On remarque dans cet exemple que l'ensemble des pointages et/ou des spatialisations est accompagné du regard du locuteur, car nous sommes dans une instance de récit[16]. Dans l'exemple (8), il convient de souligner que le pointage sur un doigt de la configuration manuelle de [pr-arbre] permet, d'une part, de réactiver l'iconicité de [ARBRE] en en spécifiant ici une partie, à savoir la branche, et que, d'autre part, il assure une localisation pour le signe [NID] qui suit. Selon nous, la signification « *en haut* » n'est pas portée par le pointage, mais par une forme de spatialisation marquée par le point d'arrivée du pointage, qui crée également un locus pour accueillir le signe [NID]. D'ailleurs, la variante donnée dans l'illustration (25) montre que les localisations, peuvent, à elles seules, dans un style qu'on pourrait qualifier de « plus fluide », assurer la transmission du sens des prépositions françaises « *en haut* » et « *dans* ». Pour le dernier pointage, [prM-nid – pté/dedans/], il nous apparaît plutôt être un signe qu'un simple mouvement, « *dedans* » étant régulièrement rendu par ce type de pointage, éventuellement

16. Nous sommes sur ce point d'accord avec Garcia, Sallandre & coll., 2011, p. 109, lorsqu'elles écrivent que les pointages « en eux-mêmes formellement identiques aux pointages de la gestualité dite co-verbale, […] remplissent cependant des fonctions linguistiques clés en LS, notamment par la dynamique de leur couplage avec le regard ». Cela est très largement vrai de façon générale, mais impératif en instance de récit.

exécuté avec une configuration 'main plate' ; il est donc, selon nous, plus en lien avec des phénomènes de relativisation ou de jonction.

3.4.4. Différentes manières de pointer

Si, en LSF, l'archétype du pointage est bien ce mouvement manuel qui vise à pointer avec l'index un locus – le corps du signeur pouvant s'instancier en locus –, il se manifeste aussi par les autres articulateurs corporels que sont les épaules et le regard. On parlera alors soit de « pointage manuel » soit de « pointage par le regard », soit de « pointage par l'épaule » qui impliquent de légers mouvements de la tête et/ou des épaules. Par ailleurs, concernant le pointage manuel, il est nécessaire, pour une description plus fine, de distinguer entre le pointage par l'index, qui constitue un véritable pointage manuel, et le pointage par les configurations manuelles d'un verbe, aboutissant à un pointé sur un locus comme on vient de le voir. Par exemple, le verbe [DEMANDER] comporte une forme de pointage vers celui à qui l'on pose une question. Ce pointage par configuration est si nécessaire que la forme du verbe [DEMANDER], pour des raisons strictement articulatoires, se retourne lorsque l'on passe de /je lui demande/ à /il me demande/.



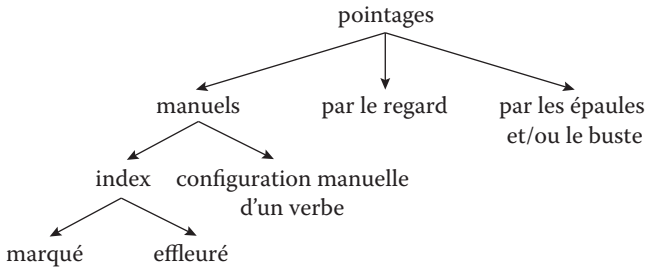
Je lui demande. *Il me demande.*

Illustration 26. Pointage des configurations manuelles de [DEMANDER].

De plus, il est également utile de qualifier le pointage. En effet, l'observation fine des énoncés en LSF laisse apparaître des pointages que l'on nommera « effleurés », où, dans la dynamique du mouvement transitoire qui permet de passer d'un signe à l'autre, l'index ne fera qu'effleurer le corps du signeur ou paraître anticiper la configuration manuelle du verbe, comme c'est le cas dans l'exemple suivant où le pointage manuel se fond très vite dans l'exécution du signe [ALLER].

mmq ‘indéfini’
(9) [VILLE] [pté1-effleuré] [ALLER]epsL – *Je suis allé dans une ville.*
epsL

On peut résumer l’ensemble des façons de pointer, dont la signification sera le pointé comme suit.



Synthèse graphique 20. Différentes formes de pointages.

3.5. Dynamiques iconiques des mouvements

Nous sommes maintenant en mesure, comme nous l’avons fait pour les deux autres paramètres, de proposer le schéma des dynamiques iconiques propres au mouvement.

Dynamique des mouvements		Types de mouvements
statut phonologique	articulateur geste/sens	mouvement strictement articulateur (1)
		mouvement interne au signe lexical (2)
statut sublexical	support de flexions iconiques	mouvement lexical iconique (3)
statut syntaxique	trajectoires	reliant des locus (4)
	pointages	activant des locus (5)

(1) [MAISON] ; (2) [FLEUR] ; (3) [BATEAU-avancer] ; (4) eps1[DONNER]eps3 – *Je lui donne.*
(5) [pté-loc1] [ALGÉRIE] [pté1] [NAÎTRE] [pté-loc1] – *L’Algérie, j’y suis né.*

Synthèse graphique 21. Dynamiques iconiques du mouvement.

4. Corps du signeur, proforme corporelle

Les langues gestuelles sont actuellement définies comme des langues visuo-corporelles par opposition aux langues vocales (I-3). Si les premières recherches s’étaient focalisées sur les mouvements manuels, en s’attachant d’abord principalement à décrire le niveau phonologique ainsi que le lexique puis l’utilisation

de l'espace[17], peu à peu, l'attention s'est portée sur l'ensemble du corps, qui est signifiant à des degrés divers selon les structures.

4.1. Corps du signeur et expression du « je »

Comme dans toute interaction, le corps du signeur est engagé dans la conversation. Mais, alors que lorsque la conversation est menée en langue vocale le corps s'investit dans le langage de façon non linguistique, dans une forme de communication dite « non verbale » ou « co-verbale », dans une conversation en langue gestuelle le corps devient partie prenante de l'expression linguistique.

Aucun auteur s'intéressant aux langues gestuelles ne peut faire l'impasse sur la question du corps du signeur, et nombre d'entre eux s'interrogent sur le statut linguistique du corps qui est la matérialité du « je ». Il y a ainsi en LSF, comme dans toutes les langues gestuelles, pour l'expression de la première personne, une proximité matérielle, physique et incarnée entre le sujet de l'énonciation – le locuteur qui produit un discours – et le sujet de l'énoncé – le « je[18] ». Pour l'expression du « tu », cette proximité se joue sur le corps de l'interlocuteur. Ce qui trouble en fait, c'est que le corps du signeur est à la fois dans l'espace réel de l'interaction et dans le discours[19].

Le corps du signeur, en instance de dialogue, sert ainsi à l'expression du « je ». On a souvent dit que l'expression du « je » nécessitait un pointage manuel sur le corps du signeur – voire que le « je » de la LSF était ce pointage –, mais l'ensemble de nos corpus montre que ce pointage est assez rare et constitue une forme d'insistance, que l'on pourrait traduire en français par « *c'est moi qui*[20] » (IX-3.1.3). De même, si le regard, lors de l'expression de ce « je », est nécessairement posé sur l'interlocuteur, ce regard n'est pas nécessairement lié à l'expression du « je », mais constitue plutôt l'instanciation du « tu », qui ne nécessite pas non plus de pointage manuel systématique, selon nos observations.

Par ailleurs, le corps du signeur, et particulièrement le visage au travers de la mimique, permet, entre autres, au locuteur de donner, un peu à la manière de

17. On songe ici aux recherches pionnières de Stokoe, 1960, sur la phonologie de l'ASL et à celles de Klima & Bellugi, 1979a, qui ouvraient la voie des recherches ultérieures sur les dimensions spatiales et corporelles pertinentes linguistiquement à partir des descriptions de l'ASL également. En France, pour ce qui est de la LSF les dimensions corporelles ont été prises en compte d'entrée de jeu par les travaux pionniers de Jouison rassemblés par Garcia en 1995, et de Cuxac autour de l'iconicité.
18. Ainsi, entre autres chercheurs, Blondel, 2009, parle de « contiguïté physique possible entre sujets de l'énoncé et de l'énonciation ».
19. À ce propos, Liddell, 1995, 1998, 2000, 2003, développe une théorie très particulière et assez complexe autour des notions de « *blended spaces* » et de « *surrogate* ». Sans entrer dans le détail de sa théorie complexe, on peut dire que Liddell distingue par exemple entre le corps du signeur et son « fantôme » (« *surrogate* »), les deux s'articulant dans deux types d'espaces différents.
20. Morgenstern note très justement que « L'emploi simultané d'un pointage qui renvoie au référent, du regard sur l'autre qui montre que l'on est dans une activité dialogique et de la mimique faciale qui modalise l'énoncé, marquera la présence ou le retrait de l'énonciateur à l'intérieur de son énoncé. » (Morgenstern, 1997, p. 119.)

l'intonation dans les langues vocales, son avis sur ce qu'il dit, autrement dit, de modaliser les énoncés. Ce niveau énonciatif, spécialement pour ce qui concerne les modalités des phrases – assertion, interrogation, doute, etc., – se grammaticalise en LSF (VI-3). On peut donc dire que lors d'un discours en LSF, le corps du signeur devient un corps linguistique.

Ainsi, il faut bien admettre que la particularité des langues gestuelles est cet investissement corporel dans le discours même, investissement, qui, en instance de récit, va se transformer en ce que l'on a coutume d'appeler « prise de rôle[21] » et que nous nommons « proforme corporelle », car, à l'instar des proformes manuelles, les proformes corporelles ont une fonction pronominale.

4.2. Proforme corporelle et point de vue du personnage

Si, en théorie, les récits – ou discours narratifs – peuvent se faire en LSF, de façon distanciée (V-4.2), dans les narrations longues – c'est-à-dire ne s'immisçant pas ponctuellement dans une interaction dialogique – la règle est que le narrateur s'efface et que le locuteur épouse le point de vue du personnage en l'incorporant littéralement.

De ce point de vue, les récits en LSF commencent le plus souvent par présenter lexicalement, en instance de dialogue – donc regard posé sur l'interlocuteur – le protagoniste. Le personnage est ensuite repris par une proforme corporelle, comme c'est le cas dans l'exemple illustré suivant situé au tout début de l'histoire d'un chien rencontrant un papillon.

(10) [FORÊT] [CHIEN] […] [prC-chien ; prM-pattes – MARCHER] – *Dans la/une forêt, un chien marche/se promène.*



[FORÊT] [CHIEN] [MARCHER-pour un chien]

Dans cette courte séquence qui ouvre la narration, le signeur thématise le lieu et le protagoniste de l'histoire puis reprend le nominal [CHIEN] par une proforme corporelle à laquelle s'adjoignent les deux proformes manuelles renvoyant à

21. « *Role shift* », dans la littérature anglo-saxonne, « transfert personnel » dans le modèle sémiologique de Cuxac.

/pattes de chien/ qui s'insèrent au signe [MARCHER-pour un chien]. Dans toute la suite du récit, le signe [CHIEN] n'aura pas besoin d'être employé, la proforme corporelle, en fonction pronominale, rendant la référence non ambiguë.

Dans la suite de l'histoire, vers la fin, le chien rencontre un papillon qui vient se poser sur son épaule, ce que montre l'illustration (27).

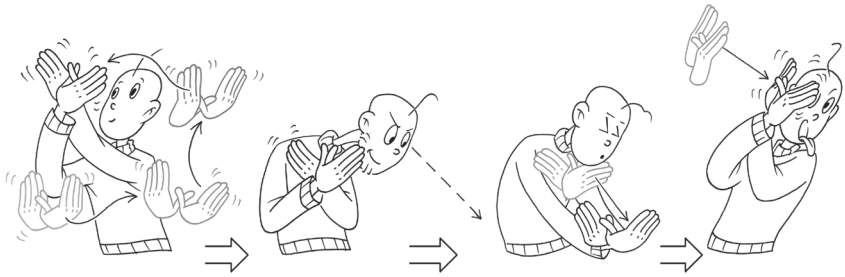


Illustration 27. Point de vue du personnage [PAPILLON] et double proforme.

Tout d'abord, le signe [PAPILLON] est présenté, et repris en proforme corporelle tout de suite après, le regard posé sur un locus référant au chien. Le regard toujours sur le locus chien, le corps toujours en proforme corporelle, les mains continuant d'exprimer le signe [PAPILLON] s'avancent vers le locus et aboutissent, en fin de phrase, sur le corps du signeur reconfiguré en proforme corporelle référant au chien. La dernière image correspond donc à une « proforme double », les mains renvoyant à un personnage (le papillon) et le corps du signeur à un autre (le chien). Ces structures linguistiques propres au récit seront détaillées en fin de partie III (IX-5), mais on peut déjà voir ici que proformes manuelles et proformes corporelles ainsi que leur combinaison sont des outils puissants de cohérence textuelle assurée par l'iconicité. Ces proformes, qu'elles soient manuelles ou corporelles, participent des dynamiques iconiques que nous avons décrites partiellement jusqu'ici et dont nous donnons maintenant le tableau synthétique complet.

5. Dynamiques iconiques : synthèse

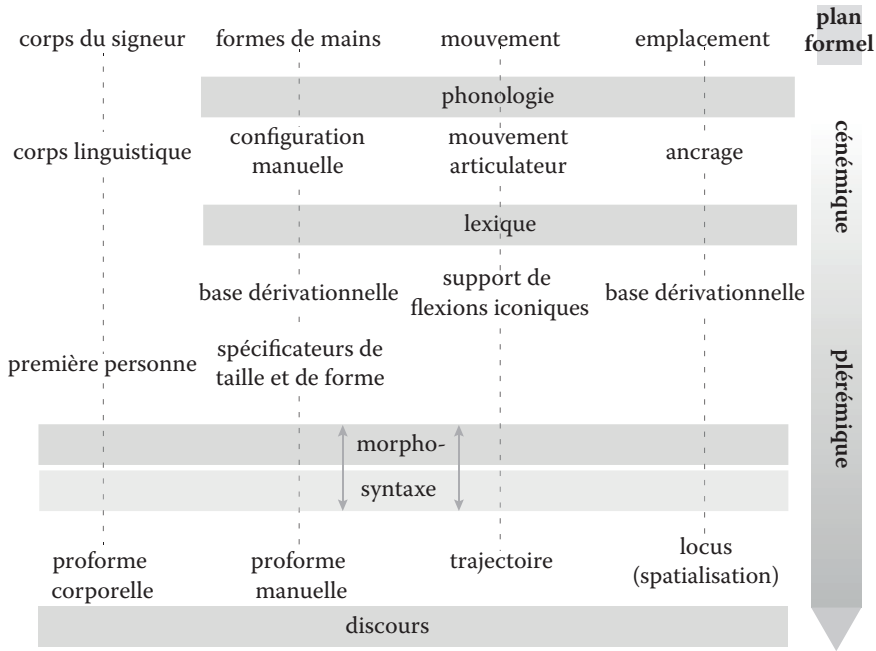
On a donc vu que, au plan lexical, les dynamiques iconiques permettent d'en assurer la structuration dans une logique de maintien ou de variations sur un paramètre. À partir du lexique donné en forme de citation, les dynamiques iconiques s'appuient à la fois sur une identité formelle, sur une combinatoire paramétrique et sur une potentialité « ré-interprétative » – facilitée sans doute par l'iconicité – du ou des paramètres en jeu, pour intégrer un niveau sublexical (base dérivationnelle). Ces paramètres peuvent également investir un niveau syntaxique (proformes et locus). La permanence visuelle d'un élément – spécialement les formes de mains et les emplacements – assoit ainsi une continuité

lexicale et référentielle et permet au paramètre de devenir le nœud de la fluidité syntaxique reliant visuellement lexique et syntaxe.

Le mouvement, quant à lui, en devenant trajectoire sémantico-syntaxique assure les correspondances entre ces différents éléments et ces différents niveaux linguistiques.

Concernant les énoncés et le discours, cette dynamique iconique inclut une dynamique corporelle due au fait que le corps du signeur sert de support signifiant à la langue, pouvant incarner le « je », ou le « il » d'un personnage dont on adopterait le point de vue – une narration en « je », obligatoire en quelque sorte.

Nous pouvons schématiser l'ensemble de ces dynamiques iconiques dans une figure rendant compte de ces glissements fonctionnels des éléments formels de la LSF[22].



Synthèse graphique 22. Dynamiques iconiques et corporelles.

Ce schéma rend compte de la façon dont les éléments formels peuvent assumer des fonctions différentes dans les discours en LSF. Leur statut peut être cénémique – c'est-à-dire vide de sens – ou au contraire plérémique – c'est-à-dire porteur de significations. Tous les éléments de ces dynamiques, quel que soit le niveau linguistique dans lequel ils s'intègrent, se trouvent entremêlés en discours. C'est à la lumière de ce modèle des dynamiques iconiques que nous avons conduit toutes les descriptions de phénomènes plus spécifiques qui sont présentés dans

22. Ce schéma a fait l'objet d'une présentation moins aboutie, publiée en anglais dans Millet, Niederberger & Blondel, 2015, p. 287.

les troisième et quatrième parties de cet ouvrage. En effet, tous ces éléments généraux sous-tendront nos analyses, qui, menées dans une optique de linguistique générale, viseront à déterminer les catégories et les fonctions ainsi que les syntagmes et les structures phrastiques de la LSF.

Il s'agit pour nous de dire et de décrire tout à la fois la cohérence fonctionnelle et syntaxique de la langue en l'inscrivant dans ce principe majeur de « glissement » des paramètres du signe lexical et du corps du signeur – glissement autorisé par l'iconicité fondamentale de la langue.

Cette synthèse graphique (22) représente en quelque sorte le cœur de notre logique descriptive et c'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser des termes différents pour référer, à chaque niveau linguistique, à des éléments formellement identiques.

En tout état de cause, il s'agit d'une hypothèse forte pour forger une compréhension unifiée de la langue qui se fonde tout à la fois sur les mécanismes linguistiques exploitant l'iconicité, le corps et la spatialité ainsi que sur leurs interactions dans les structures phrastiques et les discours.

Chapitre V
Utilisation de l'espace et instances énonciatives

1. Espace du signeur, espace de signation

La spatialité, tout comme l'iconicité, est à la fois un moteur et une contrainte des langues gestuelles, puisque la phrase doit nécessairement s'organiser dans l'espace. C'est en effet la spatialisation des éléments qui crée la cohésion syntaxique. Cette spatialité est organisée en différents niveaux qui amènent à distinguer différents types d'espaces[1].

1.1. Espace du signeur

La LSF étant une langue et non du mime, le locuteur de LSF – nommé en général « signeur[2] » – ne saurait investir tout l'espace dans lequel il se trouve pour y déployer un discours. Les fonctionnalités langagières impliquent donc d'affecter un espace spécifique à la parole.

Dans toute situation de communication, l'espace est présent. Cet espace se compose d'objets et de personnes qui participent également de la communication en ce sens qu'ils permettent des interprétations, spécialement celle des déictiques. Ainsi, un terme tel « *ici* » ne peut s'interpréter que comme référant justement à cet espace de communication. Cet espace réel dans lequel le corps du signeur bouge et se meut sans visée linguistique, nous le nommerons « espace du signeur ». Il s'agit donc de l'espace situationnel, espace réel dans lequel peut par ailleurs se dérouler une conversation.

1. Cette question des différents espaces a été très largement débattue avec des résolutions théoriques différentes de celles proposées ici, particulièrement dans les travaux de Liddell, 2003, qui assoit sa théorie sur celle des espaces mentaux proposée par Fauconnier, 1984.
2. Nous utilisons indifféremment les deux termes, avec, tout de même, compte tenu de notre postulat que la LSF, est, malgré ses spécificités, une langue comme les autres, une préférence pour « locuteur » entendu ici au sens de « sujet parlant ». Le terme « signeur » nous paraît, de ce point de vue, un peu réducteur, comme si « signer » n'était pas «(se) parler » et il nous semble que le signe [SIGNER] devrait être glosé par [PARLER EN LANGUE DES SIGNES].

1.2. Espace de signation

Dès qu'une personne, présente dans cet « espace du signeur », prend la parole en langue gestuelle, elle devient effectivement locuteur – signeur – et cette prise de parole va amener à une transformation symbolique d'une portion de l'« espace du signeur » dans laquelle va se déployer la langue des signes. Il s'agit d'un espace abstrait qui se construit comme espace propre à recevoir le discours et que nous nommons « espace de signation[3] ». Le corps du signeur y est inclus en tant que « locuteur », source énonciative, et également en tant que corps linguistique. Le regard, dans la mesure où il s'accroche à l'interlocuteur ou aux interlocuteurs, y inclut également, de manière symbolique, les personnes de l'interaction par la ligne qu'il trace entre le « je » et le « tu » ou le « je » et le « vous ».

Cet espace abstrait est délimité. L'espace de signation est circonscrit à un volume qui, sauf très rares exceptions[4], va, pour les dimensions verticales, de la taille du signeur à une ligne au-dessus de la tête qui serait tracée avec les bras pliés. Pour les dimensions horizontales, l'espace est délimité de chaque côté du corps du signeur par les bras écartés du corps mais pliés. Pour les dimensions sagittales, l'espace va du corps du signeur à une ligne devant lui pouvant être atteinte bras tendus si besoin. On le voit ce qui délimite l'espace de signation c'est la façon dont, physiologiquement, les bras peuvent se mouvoir autour du buste.

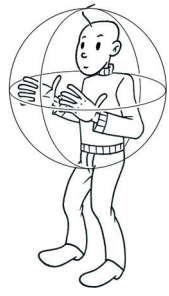


Illustration 28. Espace de signation.

D'une manière générale, c'est dans cet espace de signation que le discours se développe et se donne à voir pour l'interlocuteur : il s'agit donc en quelque sorte d'un espace de représentation abstrait où vont se déployer les signes, les mouvements, les formes, les trajectoires véhiculant le contenu du discours. C'est également dans cet espace de signation que, grâce à la spatialisation des signes et à la création de locus, la référence va s'organiser.

On rappellera que si le signeur veut faire référence à des éléments de l'espace du signeur, en souhaitant par exemple désigner une personne présente dans l'espace situationnel, il produira des signes déictiques, par exemple par un pointage manuel

3. Sur cette distinction espace du signeur, espace de signation, voir Risler, 2002, p. 46-47.
4. Par exemple certaines variantes des signes [PANTALON] ou [JAMBE] qui se réalisent plus bas que la taille.

ou un pointage par le regard, qui excéderont l'espace de signation. Ce que nous pouvons exprimer autrement : il sortira de l'espace abstrait mis à disposition de son discours, pour pointer dans l'espace réel, pour exprimer, par exemple [LUI-LÀ-BAS] ou [CELUI-LÀ], ce que nous avons discuté, dans le chapitre précédent, sous le titre « Pointage exophorique » (IV-3.4.2).

L'espace de signation, outre le fait qu'il est délimité, est structuré en un ensemble d'espaces que nous appellerons espaces pré-sémantisés[5] dans la mesure où ils permettent, dans l'instance de dialogue[6], de construire les relations syntaxiques et d'instancier les personnes du discours.

2. Instance de dialogue : rôles sémantiques et génération d'espaces pré-sémantisés

La structuration de l'espace de signation se fait sous la forme de mise à disposition de zones prêtes pour recevoir les signes en fonction du rôle sémantique qu'ils assument dans la phrase. Ces zones, « prêtes à l'emploi » en quelque sorte, sont dénommées « espaces pré-sémantisés » et jouent un rôle essentiel dans la structuration sémantico-syntaxiques des phrases de la LSF, en affectant des zones spatiales spécifiques aux différents rôles sémantiques. Ces espaces pré-sémantisés fonctionnent donc comme des locus prédéfinis. Ils sont en effet à disposition pour permettre la réalisation spatiale de schémas phrastiques en fonction des rôles sémantiques – ou rôles actanciels – liés au verbe.

2.1. Rôles sémantiques

Les rôles sémantiques sont définis par les grammaires dites « casuelles » qui s'intéressent aux cas dits « profonds » et censément universels[7]. Ces cas réfèrent à des constituants qui participent au procès, dans l'abstraction sémantique que l'on peut en faire[8]. Par exemple, le verbe /donner/, qui est l'exemple prototypique que l'on propose généralement, nécessite trois rôles et sa structure profonde abstraite peut être ramenée à une formule X donne Y à Z. Ces actants X, Y et Z peuvent être caractérisés sur un plan sémantique : il s'agit en l'occurrence de l'agent, de l'objet et du bénéficiaire. Sur un plan sémantico-syntaxique le verbe /donner/ engendre

5. Ils ont déjà été décrits par Millet, 1997, 2004, 2006b, et, en anglais, par Millet, Niederberger & Blondel, 2005.
6. La distinction posée entre instance de dialogue et instance de récit (« discours/récit » selon la terminologie première de Benveniste, 1974, reprise parfois par l'opposition « discours/histoire ») est exposée plus loin dans ce même chapitre car cette opposition est très structurante pour la LSF.
7. Les bases de cette grammaire casuelle ont été posées par Fillmore, 1968, 1975. Elles sont été discutées en regard des grammaires dites cognitives par Langacker, 2000, 2002 ; Jackendoff, 1992. Pour une bonne discussion sur l'universalité des rôles, voir, entre autres, Desclés, 2003.
8. Voir, entre autres, Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 123-126.

donc un schéma actanciel à trois termes qui sous-tend la structure phrastique, et qui est le même que celui de /prêter/ déjà évoqué (IV-synth. graph. 18).

Dans les langues vocales, structures sémantiques profondes et structures syntaxiques ne se superposent pas nécessairement[9] ; en LSF même si, nous le verrons, on peut créer par exemple des structures de type passif en déplaçant le point de vue de façon iconique et spatiale (X-2.3.2), les schémas de phrases de base, du fait de l'iconicité, sont en étroite corrélation avec le schéma actanciel et le verbe distribue bien plus ces rôles actanciels que des fonctions syntaxiques *stricto sensu*. Voilà pourquoi nous ne décrivons pas les structures phrastiques de la LSF en termes de fonctions syntaxiques (sujet, objet, etc.), mais en termes de rôles sémantiques ou actanciels. Nous posons que les structures de la LSF sont de type sémantico-syntaxiques.

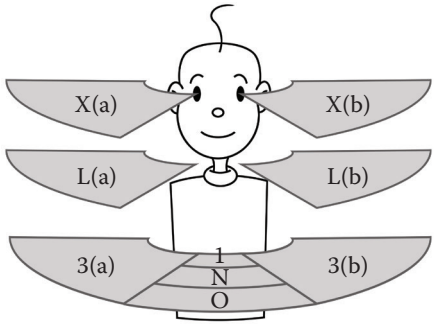
Tous les rôles sémantiques possibles, dont, d'ailleurs, l'interprétation est parfois délicate, ne sont pas assignés dans les espaces pré-sémantisés de la LSF. On y trouve les rôles suivants définis ici sommairement :
– agent = animé exécutant l'action (celui qui fait l'action) : *Le garçon joue à la balle*.
– patient = animé subissant l'action : *Pierre a été battu par Jacques*.
– bénéficiaire = animé affecté positivement ou négativement par les retombées du procès : *J'ai prêté un livre à Pierre. On a retiré son permis de conduire à Jacques*.
– objet[10] = inanimé vers lequel est dirigé le procès : *Je regarde la télévision*.
– locatif = lieu impliqué par le procès : *Je vais à Paris*.

À ces rôles sémantiques encodés dans les espaces pré-sémantisés, nous ajoutons les deux rôles suivants, également importants pour la description de la LSF.
– instrument = non animé utile à la réalisation du procès, souvent par le biais d'un agent : *Pierre coupe sa viande avec un couteau*.
– siège = entité où se manifeste un état physique ou psychique : *Pierre est anxieux*[11].

2.2. Espaces pré-sémantisés

Nous sommes maintenant en mesure de présenter un schéma spatialisé des espaces pré-sémantisés[12], en soulignant que la LSF assimile, en les affectant aux mêmes espaces, les rôles de patient et de bénéficiaire, ce qui explique que seul le terme « bénéficiaire » soit présent dans le schéma.

9. Ce qui explique que, par exemple, la fonction sujet peut être assumée par des éléments ayant des rôles sémantiques différents : par exemple *Pierre mange* = agent ; *Pierre est battu* = patient ; *Le vase contient des fleurs* = locatif.
10. Cette notion sémantique d'objet ne se confond pas avec la notion strictement syntaxique de complément d'objet, souvent nommée plus simplement « objet ».
11. Toutes ces définitions sont très largement empruntées à Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 125.
12. Le schéma a déjà été publié dans une première version (Millet, 1997) puis dans une seconde version (Millet, 2004, 2006b). Nous reprenons ici cette seconde version, mais nous avons modifié la façon de désigner les portions d'espace à la suite de discussions avec nos collaborateurs sourds. Là où nous avions inscrit, dans les versions précédentes, des chiffres choisis arbitrairement de 1 à 6, nous avons donné aux espaces des lettres et des chiffres motivés.



X : indéfini agent = « on »
L : locatif (lié au verbe)
1 : animé agent/bénéficiaire personne 1
3 : animé agent/bénéficiaire personne 3
O : inanimé : but (personne 3)
N : espace neutre

Synthèse graphique 23. Les espaces pré-sémantisés.

Cette synthèse graphique permet de visualiser la structuration de l'espace de signation : lorsque le signeur, dans un dialogue avec un interlocuteur, veut exprimer une phrase impliquant les actants « agent », « bénéficiaire », « objet » ou « locatif » et impliquant les personnes grammaticales « *je* », « *il*/*elle* » et « *on* », il utilisera ces espaces qui assigneront dès lors, de façon certaine et sans ambiguïté, les rôles sémantiques et les personnes grammaticales adéquates. Le fonctionnement de chacun de ces espaces est décrit avec précision dans les paragraphes suivants, sachant que les espaces notés a et b sont équivalents et s'utilisent de façon indifférente selon les anticipations discursives du locuteur ainsi que selon la fluidité désirée.

Toutefois, il est important de noter, dès à présent, que la distinction sémantique entre animé (des personnes, des animaux voire des objets rendus animés par les effets d'une narration particulière) et inanimé (objets, lieux, etc.) structure fortement ces espaces. On peut donc, d'ores et déjà, dire que la distinction animé/inanimé est très pertinente dans l'élaboration sémantico-syntaxique des énoncés en LSF[13].

Par ailleurs, on observera qu'il n'y a pas d'espace dédié à la personne 2 (« tu »). En effet, comme on l'a noté, et comme on l'exposera plus en détail dans le point suivant, le « tu » s'exprime par la ligne du regard qui relie le locuteur à l'interlocuteur.

On notera également que c'est la position des interlocuteurs qui fixe la matérialité des espaces pré-sémantisés dans l'espace de signation. Cet espace de signation est donc abstrait, mais il faut bien que, en discours, il se matérialise et c'est la ligne du regard entre le « je » et le « tu » qui en fixe l'orientation. Ainsi, si le buste du signeur se décale vers la droite, les espaces pré-sémantisés se déporteront également vers la droite. Il s'agit donc bien d'espaces indexés par rapport au corps du signeur et non d'espaces découpés de façon absolue.

Pour résumer, nous dirons que les espaces pré-sémantisés fournissent un ensemble structuré de locus prédéterminés (ou prédéfinis) pour établir la cohérence

13. Elle est parfois présente en français par exemple dans ce qui différencie « *personne* » (animé humain) de « *rien* » (inanimé), ou dans l'opposition « *quoi* »/« *qui* » dans les interrogatifs, mais ne se trouve pas au centre de la structuration syntaxique en français.

phrastique dans une instance de dialogue. Les espaces pré-sémantisés sont une forme de réserve de locus à contenu actanciel et non *a priori* référentiel, c'est-à-dire qu'ils ont une « signification » en dehors de toute référence, même si, bien sûr, il faut un contexte pour qu'ils aient du « sens » et que, dans ce contexte, ils assurent effectivement la référence et la cohérence phrastique[14].

Ce fonctionnement général demande à être maintenant précisé dans le détail avec des exemples à même de décrire l'utilisation qui peut être faite de ces espaces. Auparavant, il convient de souligner que ces espaces sont appréciés par le locuteur et l'interlocuteur dans le flux discursif : ils ne sont pas millimétrés, ils sont différentiels. C'est parce qu'un signe est perçu plus près ou très loin du corps que l'on interprétera qu'il s'agit respectivement de l'espace 1 ou de l'espace O et non de l'espace N.

3. Description des utilisations sémantico-syntaxiques des espaces pré-sémantisés

3.1. « Espace N » : espace neutre

Cet espace est dit « neutre » car il présente la caractéristique de ne pas être chargé sémantiquement. Il pourrait également être nommé « espace de citation », mais cela serait réducteur par rapport à ses utilisations. Il s'agit d'un petit carré devant le signeur – ou à la hauteur de son front pour les éléments lexicaux référant au ciel (III-ill. 4) –, dans lequel le signe exécuté est supposé n'avoir aucune fonction, aucun rôle sémantique ou syntaxique, soit qu'il n'en ait effectivement pas, comme c'est le cas dans les formes de citations, soit que cette fonction soit connue des interlocuteurs. Selon nos observations, quatre cas de figure sont possibles qui relèvent de l'utilisation de cet espace.

3.1.1. Forme de citation

On l'a évoqué dans le chapitre III, bon nombre de signes, au niveau du lexique, s'ancrent dans cet espace. Ainsi, si l'on demande, lors d'une opération de traduction, à un sourd comment on dit /Paris/ ou /travailler/, les signes [PARIS] et [TRAVAILLER] seront signés dans l'espace N. Dans le discours, lorsque ces signes seront insérés dans une structure phrastique, ils pourront être déplacés, selon

14. On retient ici la distinction sens/signification avec les définitions suivantes : la signification est abstraite et inscrite en langue, tandis que le sens s'établit en discours, il est plus concret et lié à la référence. Cette distinction a été posée, dans le corpus philosophique par Frege à partir des deux concepts « *Sinn* » et « *Bedeutung* » de l'allemand et les traductions françaises sont assez fluctuantes. Chez certains auteurs, Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 562-565, par exemple, les définitions de « *sens* » et « *signification* » que nous venons de donner sont inversées ; il nous semble cependant que celles que nous utilisons, issues de la tradition philosophique, sont majoritaires en linguistique, de Saussure, 1972, à Rastier, 1999.

les besoins, dans d'autres espaces pré-sémantisés (eps, dans nos annotations). Ainsi, on peut comparer la place du signe [PARIS] dans les exemples (11a) et (11b).

(11a) [PARIS]
epsN

(11b) [PARIS] eps1[ALLER]epsLb – *Je vais à Paris.*
epsLb

Dans le premier exemple, le signe [PARIS], étant signé seul, trouve sa place dans l'espace neutre. Dans le second exemple, le signe [PARIS], étant inséré, dans une phrase dont le verbe implique un locatif, il est placé dans l'espace Lb ; il s'agit de phénomènes de spatialisation que nous avons déjà évoqués à propos du signe [MAISON] (IV-1.2).

Il convient de rappeler que si un signe s'exécute sur le corps du signeur, par exemple [CHEF], il ne saurait être déplacé ni dans l'espace N ni dans aucun autre des espaces pré-sémantisés.

On rappelle également que les verbes à trajectoire, que l'on nomme généralement « verbes directionnels », sont exécutés, sans trajectoire particulière, dans cet espace N, lorsqu'ils sont utilisés dans leur forme de citation. On peut ainsi comparer la forme verbale non marquée [INFORMER] et la forme fléchie du verbe dans les exemples (12a) et (12b).

(12a) [INFORMER]
epsN

(12b) eps1[INFORMER]eps3b – *Je l'informe.*

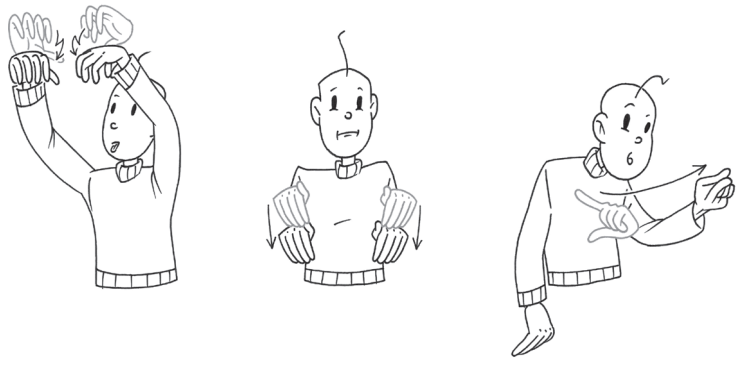
3.1.2. Joncteurs

Nous nommons joncteurs tous les éléments linguistiques qui relient entre eux d'autres éléments linguistiques, signes, syntagmes, phrases ou paragraphes (VII-3.1.7). Les joncteurs qui structurent les enchaînements d'un discours sont le plus souvent[15] signés dans l'espace N. Par exemple, lors d'une explication les joncteurs énumératifs [PREMIÈREMENT], [DEUXIÈMEMENT], [TROISIÈMEMENT], seront signés dans l'espace N, de même que les joncteurs argumentatifs ou temporels [MAIS], [APRÈS], [QUAND MÊME], [AU CONTRAIRE], etc. Dans ce cas, on notera que le passage sur cet espace N, permet parfois de faire la transition entre les espaces dans lesquels les membres de phrases reliés par ces joncteurs ont été signés, comme dans l'exemple illustré (13) qui signifie « *S'il pleut, je pars quand même* ».

15. Nous disons « le plus souvent » car il peut y avoir des phénomènes de type articulatoire ou discursif qui peuvent faire que les joncteurs soient signés dans d'autres espaces. Par exemple dans une phrase courte comme [pté3] [APRÈS] [PARTIR] – *Et lui, après, il part*, [APRÈS] sera signé, comme les autres éléments, dans l'espace 3a ou 3b.

mmq 'dubitatif'

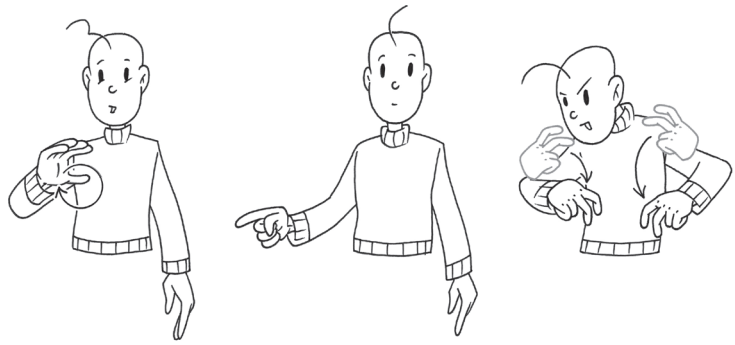
(13)	[PLEUVOIR]	[QUAND MÊME]	eps1[PARTIR]epsLb
	epsXa – buste vers l'arrière	epsN	buste vers l'avant



3.1.3. Thématisation

La thématisation, sur laquelle nous reviendrons plus en détail en (X-2.3) consiste à sortir un élément de la phrase pour le mettre en relief, il s'agit d'un choix du locuteur ; c'est le cas, par exemple, en français, lorsque l'on dit « *Ma sœur, elle n'aime pas le chocolat* » où « *ma sœur* » est mis en relief par rapport à l'énoncé plus neutre « *Ma sœur n'aime pas le chocolat* ». De la même manière, en LSF, un élément, spécialement un animé, pourra être placé dans l'espace N de façon à être thématisé : le rôle actanciel sera ensuite activé par un pointage (de l'index ou du regard) dans une zone pré-sémantisée – spécialement l'espace 3, comme le montre l'exemple illustré (14), qui signifie « *Céline, elle ne veut pas* ».

(14)	[CÉLINE]	//	[pté eps3b]	[NE PAS VOULOIR]
	epsN			reg. eps3b----------



3.1.4. Réponse à une question par un nominal

Répondre à une question suppose que le rôle sémantique a clairement été défini dans la question. L'élément de la réponse n'aura donc pas à être spatialisé dans

une zone pré-sémantisée. Par exemple, à la question « *Qui a fait ça ?* », dans la réponse, le signe référant à l'agent, s'il n'est pas un signe qui s'exécute sur le corps, sera placé dans l'espace N.

3.1.5. Relation attributive n'impliquant pas un animé

Nous reviendrons sur les relations attributives (X-3.1), mais nous pouvons d'ores et déjà dire qu'une relation attributive n'impliquant aucun animé sera signée également dans cet espace neutre. La logique des espaces pré-sémantisés l'impose en quelque sorte, puisque les autres espaces distribueraient nécessairement des rôles sémantiques inadéquats. C'est le cas dans l'exemple (15), que nous analysons comme construction « attributive » même si, pour ce qui est de la traduction en français, on sait que d'autres interprétations syntaxiques sont possibles.

reg. epsN ----------
(15) [CHAISE] [CASSER] – *La chaise est cassée.*
epsN epsN

Le fait que les deux signes soient signés au même endroit dans cet espace neutre marque en lui-même la relation attributive, puisque, comme dans d'autres langues, il n'existe pas de verbe de type « être » – ce que l'on nomme verbe copule – pour marquer la relation attributive en LSF[16]. On notera cependant que lorsque la relation attributive implique un animé, comme dans « *Pierre est beau* », l'espace 3 sera sollicité par un pointage de l'index ou du regard ou par la spatialisation de [PIERRE] dans l'espace 3. Par ailleurs, la pause (accompagnée d'un léger mouvement de buste et d'un changement de direction du regard) entre les deux termes de la relation est nécessaire pour distinguer un attribut – disjoint – d'une épithète – jointe. L'épithète exclut en effet toute pause, comme ce serait le cas pour « *la chaise cassée* », qui serait signé [CHAISE-loc1] [CASSÉ-loc1], sans pause aucune entre les deux signes. Ces éléments non verbaux (pause, mouvement du buste et regard) nous paraissent marquer, en LSF, une prédication non verbale, c'est-à-dire sans verbe[17], que nous nommerons « copule non manuelle ».

3.1.6. Structures présentatives

L'espace N est aussi sollicité pour certaines structures présentatives, que l'on peut traduire en français par « *Il y a* » ou « *C'est / Ce sont* ». Ainsi, on observe souvent, au début des narrations, des signes placés dans l'espace N qui soit présentent les personnages, soit présentent les lieux où vont se dérouler les actions impliquées par la narration. Ainsi, le signe [FORÊT] déployé dans l'espace N en début de conte, signifiera que l'histoire se déroule dans une forêt, de même, la répétition du signe [MAISON] dans cet espace N, exemple (16), signifiera « *Il y a des maisons* ».

16. Il existe un signe pour [EXISTER], qui est parfois utilisé par certains locuteurs pour les relations attributives, mais il s'agit soit de locuteurs en insécurité linguistique par rapport à la langue française, soit, dans une interaction entre sourds et entendants, d'une volonté de convergence linguistique.
17. Sur la question des prédications non verbales, voir Creissels, 2006a, chap. 20, p. 343-359.

mmq 'indéfini'
(16) [MAISON] X3
répétition du signe dans l'espace N



Pour conclure, nous dirons que l'espace neutre se situe en dehors des structures verbales proprement dites, tout particulièrement en dehors des trajectoires liées aux verbes. On peut d'ailleurs remarquer que, bien souvent, les entendants débutant dans l'apprentissage de la LSF font une utilisation massive de cet espace et s'interrogent ensuite, en toute bonne foi, sur la grammaire de la LSF. C'est que la grammaire s'organise majoritairement dans les autres espaces.

3.2. « Espace 1 » : personne 1 agent/bénéficiaire

L'espace ici est le corps même du signeur, ou une zone à l'extrême proximité du corps. Cette zone sert à distribuer les rôles actanciels agent/bénéficiaire pour la première personne.

3.2.1. L'expression du « je » et du « moi »

Ainsi, pour exprimer le « je », qu'il soit agent ou bénéficiaire, le corps du signeur peut être pointé. On rappellera cependant qu'un pointage effectué par l'index ([ptéi]) se rapproche bien plus de la forme disjointe « *moi* » du français que du « *je* », pronom conjoint. On parle alors, on l'a évoqué au chapitre précédent, d'un « pointage marqué » que l'on oppose à un « pointage effleuré », bien plus fréquent selon nos observations, notamment quand il s'agit du point de départ ou du point d'arrivée d'un verbe à trajectoire.

Cependant, bien des corpus l'attestent, lorsque le « je » est agent, en discours, c'est-à-dire lorsque les contextes d'énonciation sont clairs pour tous les interlocuteurs, il n'est pas rare – et pour tout dire, c'est même la très grande majorité des cas – que le pointage « marqué » ou « effleuré » soit omis, par exemple lorsque les verbes présentent une contrainte d'ancrage sur le corps. Ainsi, à la question : « *Qu'est-ce que tu fais ?* », la réponse « *Je mange* », se réalisera par la simple production de [MANGER], qui, en contexte, ne présente aucune ambiguïté et se traduira donc, sans ambiguïté, par « *Je mange.* » On est ici en présence d'une forme d'économie linguistique qui permet de laisser implicite le pronom de première

personne (noté si besoin ø)[18]. Toutes les autres personnes étant nécessairement marquées (par pointage ou autre procédé), la première peut s'exprimer dans cette absence, que nous nommerons « personne 1 implicite ». Des recherches ultérieures pourront nous dire si l'on observe des variations fines, du mouvement du corps par exemple, qui pourraient signaler – voire signifier – cette « personne 1 implicite ». Cette « personne 1 implicite » – proche d'un « *je* » – s'oppose à un pronom explicite marqué par un pointage – proche d'un « *moi* » –, comme dans les exemples (17a) et (17b).

(17a) ø [MANGER] – *Je mange.*

(17b) [ptéi] [MANGER] – *C'est moi qui mange.*

On notera que ce procédé d'utilisation d'une « personne 1 implicite » n'est possible que si la personne 1 est agent ; si elle est bénéficiaire (ou patient), le contact avec le corps sera nécessairement réalisé à la fin de la trajectoire du mouvement du verbe de façon « marquée » ou « effleurée », comme dans l'exemple du verbe [DEMANDER] (IV-ill. 26).

Par ailleurs, l'espace 1 peut être utilisé dans une forme de « trope personnel » pour une personne clairement identifiée comme une personne 3 – un « il ».

3.2.2. Tropes personnels

Quand la relation prédicative n'implique qu'un actant – l'agent –, l'espace 1 peut être investi. Ainsi, des personnes 3, non pronominalisées, en position d'agent, comme dans « *Pierre travaille beaucoup* », peuvent être également traitées comme des personnes 1, sans aucun pointage de quelque forme que ce soit dans les espaces pré-sémantisés 3a ou 3b. Les signes [PIERRE] et [TRAVAILLER] seront alors signés dans l'espace 1[19] et non dans les espaces 3a ou 3b, référant explicitement à des personnes 3.

mmq 'intensif'
(18) [PIERRE] eps1[TRAVAILLER] – *Pierre travaille beaucoup.*

18. On peut voir ici la manifestation de ce que Martinet, 1985, p. 60-61, nomme « morphème zéro », c'est-à-dire, « une absence qui fait sens », parce qu'elle s'inscrit dans un système d'opposition de significations au sein d'un paradigme – en l'occurrence celui des pronoms personnels. Néanmoins, outre que la notion de morphème zéro a pu être controversée, en particulier par Lemaréchal, 1990, nos relecteurs experts nous ont signalé que cette notion de « morphème zéro », que nous avions jusque-là utilisée, était peu compatible avec celle de « trope personnel » (3.2.2). Nous remercions J.-C. Pellat pour cette critique que nous avons jugée pertinente – comme bien d'autres – et qui nous a amenée à proposer ce concept de « personne 1 implicite ». Nous gardons, tout comme Lemaréchal d'ailleurs, la notation ø lorsque nous voulons gloser spécifiquement ce phénomène. Il est en effet, d'un point de vue fonctionnel, impossible de considérer que [MANGER] (infinitif) et ø [MANGER] (« *je mange* »), malgré une homonymie de surface, soient une seule et même base. La valeur infinitive ou l'interprétation par une « personne 1 implicite » se déduit du paradigme dans lequel la forme s'insère.
19. Éventuellement l'espace N si le locuteur veut exprimer une forme de thématisation.

Ce trope personnel est sans doute également lié au fait que la distinction nom/verbe, se fait, en discours, par un investissement plus grand du corps du signeur pour l'actualisation de la forme verbale du signe (VIII-1.3.2).

Il est par ailleurs important de noter deux points. Le premier est que ce trope personnel se fait le plus souvent avec des verbes qui n'actualisent pas de trajectoires. Il s'agit donc soit de verbes intransitifs, c'est-à-dire n'admettant pas de complément, soit de verbes transitifs, qui dans leur structure admettent des compléments, mais qui sont employés, dans certains contextes, sans complément[20]. Le second est que ce phénomène de trope se fait d'autant mieux lorsque le verbe est un signe qui, dans sa forme de citation, est ancré sur le corps ; c'est le cas du verbe [BAVARDER] dans l'exemple (19).

mmq 'intensif'
(19) [JACQUES] [BAVARDER] X6 – *Jacques bavarde sans arrêt.*
eps1 ou N ou 3 eps1

Dans ces deux derniers exemples (18) et (19), le verbe sera exécuté très près du corps du signeur. Ceci se rapproche de cette particularité discursive, propre à l'instance de récit, qui consiste pour le locuteur à assumer un rôle actanciel qui du point de vue du sens est celui d'un « il ». Cette particularité discursive est souvent appelée « prise de rôle », Cuxac la nomme « transfert personnel[21] » et nous l'avons caractérisée comme « proforme corporelle ».

L'espace 1 marquant un agent ou un bénéficiaire (ou patient) de première personne animé, la LSF autorise à ce que des inanimés soient « agentivisés », c'est-à-dire soient traités sémantiquement dans l'énoncé comme s'ils étaient des animés agents d'une action.

3.2.3. Agentivisation

Dans le cas d'agentivisation, les nominaux seront exécutés à proximité du corps du signeur et pourront dès lors fonctionner, comme des personnes 1, et non comme des personnes 3. Dans la phrase française « *Le foyer paiera la facture* », « *le foyer* » est sémantiquement agentivisé, puisqu'on fait, en quelque sorte, comme s'il effectuait l'action de payer, mais « *le foyer* » reste une personne 3 : il est substituable par « *il* ». Cette même phrase en LSF, nécessite de déplacer l'ancrage du signe [FOYER] de l'espace neutre pour le rapprocher du corps du signeur dans l'espace 1, qui sera également le point de départ du verbe [PAYER], comme le montre l'exemple (20).

(20) [FACTURE] [FOYER] eps1[PAYER]epsO
epsN eps1

20. On notera que Padden, 1990, décrit le déplacement du verbe [VOULOIR] dans l'espace 3b en ASL. Tout comme en ASL, le verbe [VOULOIR] est ancré en LSF dans l'espace neutre, mais n'a pas de trajectoire ; il conviendra de voir si les déplacements de tels verbes dans les espaces pré-sémantisés sont possibles en LSF car nous n'en avons pas observé sans pointage préalable dans la zone 3.
21. Mais il s'agirait, dans ce cas, plus vraisemblablement de ce que Sallandre, 2001, nomme « pseudo-transfert personnel ».

D'une manière générale, on soulignera que l'économie iconique de la LSF impose de passer par cet espace 1, lorsqu'un inanimé est censé, pour des raisons poétiques ou rhétoriques « faire une action ». Autrement dit, l'agentivisation – qui se fait, en français par la mise en position syntaxique de sujet d'un actant avec les procès exprimant une action[22] – est une obligation en LSF et elle passe par l'utilisation de l'espace 1. Cuxac en donne un fameux exemple où pour exprimer qu'« *une tablette de chocolat mange un garçon* » (narration onirique surréaliste), il y a nécessité pour le signeur que la tablette de chocolat soit en quelque sorte prise en charge par le corps du signeur[23].

3.3. « Espaces 3a et 3b » : personne 3 agent/bénéficiaire

Ces espaces sont caractérisés comme étant des espaces « animé troisième personne ». À l'instar de l'espace 1, ils servent à distribuer les rôles actanciels d'agent d'une part et de bénéficiaire (ou patient) d'autre part. Ils ne concernent donc, redisons-le une fois encore, que les animés. Ceci veut dire qu'il n'y a pas de correspondance terme à terme entre les pronoms du français « *il/elle* » et les pointages ou l'activation de ces zones – les pronoms du français pouvant renvoyer soit à de l'animé soit à de l'inanimé[24]. Ainsi, même sans autre information contextuelle, le pointage de l'un de ces espaces assure à l'interlocuteur qu'il est question d'une personne ou d'un animal[25].

Le singulier est marqué par un simple pointage de l'une des deux zones – ou par le fait de placer un signe dans l'une de ces deux zones –, le pluriel est exprimé par un balayage de l'une des zones ou le balayage d'une ligne devant le signeur reliant ces deux zones (VIII-5.2).

3.3.1. Distribution actancielle

La distribution des rôles actanciels est faite par la trajectoire syntaxique suivante : agent vers bénéficiaire (ou patient). Que le tracé d'un verbe soit eps3a[VERBE]eps3b ou eps3b[VERBE]eps3a, dans tous les cas, le point de départ du verbe assignera un rôle d'agent et le point d'arrivée un rôle de patient ou bénéficiaire. Cette double possibilité spatiale (à gauche et à droite du signeur) explique que, hors contexte, « *Il lui prête* » puisse être traduit de façon indifférente avec un tracé de la droite vers la gauche ou de la gauche vers la droite, mais la structure restera identique [AGENT] [VERBE] [BÉNÉFICIAIRE/PATIENT][26].

22. Ce qui tend à confirmer ce que Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 130, notent, à savoir que « les tendances fortement anthropocentriques […] font que l'orientation actancielle des verbes d'action réserve toujours la fonction de sujet à l'agent ».
23. Cuxac, 2000a, p. 51.
24. Lorsque l'on dit, comme le fait par exemple, Moody, 1983, p. 70, que ces espaces 3a et 3b sont les espaces du « *il/elle* », ce n'est que partiellement exact.
25. Comme en français le pronom disjoint « *lui* », qui, sauf exception, ne renvoie qu'à de l'animé.
26. L'iconicité de cette relation actancielle à deux animés l'un agent et l'autre bénéficiaire/patient a été décrite très tôt pour l'ASL par Klima & Bellugi, 1979a, et se retrouve dans un très grand

Dans les faits, en contexte, il appartient donc au signeur de gérer ces deux espaces en y affectant les actants de manière à ce que, en fin de phrase, le verbe puisse correctement distribuer les rôles sémantiques selon la structure que l'on vient de voir. Si l'on veut, par exemple, exprimer « *Le professeur demande à l'élève* », les deux signes [PROFESSEUR] et [ÉLÈVE] étant ancrés sur le corps, on pourra pointer les zones 3 du regard, dans une structure décrite dans l'exemple (21).

reg. eps3b reg. eps3a
(21) [PROFESSEUR] [ÉLÈVE] eps3b[DEMANDER]eps3a

Mais l'on pourra tout aussi bien trouver la structure suivante :

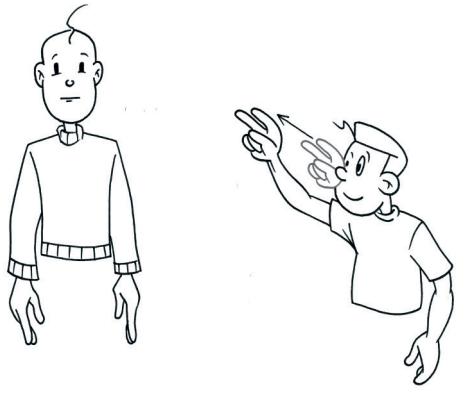
reg. eps3a reg. eps3b
(22) [ÉLÈVE] [PROFESSEUR] eps3b[DEMANDER]eps3

L'ordre des signes n'a donc ici aucune pertinence syntaxique puisque la trajectoire du verbe rend la phrase non ambiguë.

3.3.2. Espaces 3 projetés

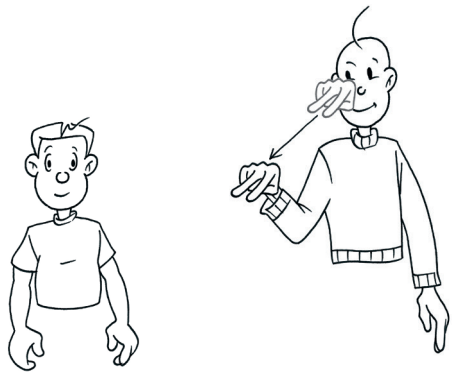
On note que ces espaces 3a et 3b doivent être projetés vers le haut dans certains contextes. En effet, lorsque l'on veut exprimer par exemple, /je le regarde/ et que la personne regardée est un supérieur hiérarchique ou lorsque l'on adopte le point de vue d'un enfant, il convient que le signe [REGARDER] pointe vers le haut – pratiquement sur les espaces Xa et Xb, ce qui constitue une forme d'« homonymie spatiale ». En effet, il ne s'agit là que d'une projection vers le haut des espaces 3a et 3b – qu'on peut noter 3aPh et 3bPh, « Ph » notant une projection vers le haut, comme dans l'exemple illustré (23a). On notera, de la même façon, par 3aPb et 3bPb, une projection de ces espaces vers le bas, lorsque l'on regarde, pour quelque raison que ce soit, quelqu'un de haut ou que l'on adopte le point de vue d'un adulte regardant un enfant comme dans l'exemple illustré (23b).

(23a) eps1[REGARDER]eps3bPh = enfant exprimant qu'il regarde un adulte – *Je le regarde.*



nombre de langues gestuelles ; entre autres exemples : Moody, 1983, p. 70, pour la LSF ; Meir & Sandler, 2008, p. 63, pour la LSI (langue des signes israélienne). Sans les considérer nécessairement comme des zones pré-sémantisées, la plupart des chercheurs en langue signée mentionnent au moins qu'un pointage de ces zones 3 correspond à un pronom personnel de troisième personne.

(23b) eps1[REGARDER]eps3bPb = adulte exprimant qu'il regarde un enfant – *Je le regarde.*



3.4. « Espaces Xa et Xb » : indéfini agent/bénéficiaire

L'indéfini – ce que l'on traduira le plus souvent par « *on* » – se trouve dans deux espaces qui se situent au-dessus des espaces 3a et 3b à hauteur des tempes. Dans l'un ou l'autre de ces deux espaces – qui comme les espaces 3a et 3b sont équivalents –, vont être spatialisés les signes, en général le point de départ d'un verbe, référant à un animé indéfini troisième personne en fonction d'agent. Cette zone est donc par excellence l'espace du point de départ de verbes dans des structures où l'agent est indéfini. Ainsi, dans l'exemple suivant, le tracé du verbe ira de l'espace Xa ou Xb à l'espace 1.

(24) [INFORMATION] epsXb[ENVOYER]eps1 – *On m'envoie des informations.*

La question du bénéficiaire indéfini n'est pas syntaxiquement impossible, mais est sémantiquement plus improbable. Ainsi, une structure telle celle donnée en (25) est, semble-t-il, possible ; elle sera néanmoins accompagnée d'une mimique marquant, de manière redondante, l'indéfini.

mmq 'indéfini'
(25) [INFORMATION] eps1[ENVOYER]epsX – *J'ai envoyé des informations* [à quelqu'un].

Cependant, si l'intention est de ne pas faire mention du tout du bénéficiaire, la structure sera plutôt celle donnée dans l'exemple (26).

(26) [INFORMATION] eps1[ENVOYER]epsN [FINI] – *J'ai envoyé des informations.*

Le point d'arrivée du verbe sera alors dans la zone de l'espace neutre qui ne spécifiera donc aucun rôle sémantique.

On notera que les verbes essentiellement impersonnels, comme /pleuvoir/, peuvent également s'exécuter dans cet espace, ce qui tend à rapprocher syntaxiquement deux notions non équivalentes, certes, mais que l'on peut néanmoins considérer comme sémantiquement proches. Avec le signe [PLEUVOIR], les

formes d'iconicité convergent. En effet, l'impersonnel se superpose au fait que la pluie tombe du ciel, ce qui peut aussi expliquer que le signe s'ancre dans un espace spécifique et très marginal pour le lexique, à savoir, à hauteur de tempes du signeur – espace que nous avons assimilé à l'espace d'ancrage lexical neutre (III-2.3.2).

3.5. La ligne du regard reliant le locuteur à l'interlocuteur : personne 2

Nous n'avons jusqu'ici envisagé que les personnes 1 et 3 ; quel est donc l'espace assigné à la personne 2 ? Quelques recherches[27] notent que l'espace de la personne 2 se trouve face au signeur après l'espace neutre – ce que nous avons appelé l'« espace objet » décrit dans le paragraphe suivant. Cette description n'est pas exacte, même si, quand l'interlocution se déroule en face-à-face, c'est bien dans les parages de cette zone que le tracé des verbes impliquant l'allocutaire aura son point de départ ou son point d'arrivée. Par exemple dans « *donne-moi* » ou « *je te donne* » le point de départ du verbe [DONNER] mentionnant l'agent dans « *donne-moi* » et le point d'arrivée référant au bénéficiaire dans « *je te donne* » se trouveront dans cet espace après l'espace N. Cependant, il faut prendre en considération le fait que pour qu'il y ait expression d'une personne 2, il est absolument nécessaire que le regard du locuteur soit accroché sur celui de l'interlocuteur : ainsi c'est bien plus fondamentalement la ligne du regard – ainsi que l'insistance de ce regard porté sur l'interlocuteur – qui crée le « tu », qu'un espace – qui n'est, dès lors, qu'une contrainte spatiale et non un espace pré-sémantisé.

Ainsi, les points de départ ou d'arrivée impliquant une personne 2 en rôle d'agent ou de bénéficiaire/patient seront bien exécutés comme on vient de le dire « dans les parages » de l'espace que nous avons défini comme espace O, mais légèrement au-dessus, comme attirés par cette ligne des regards. Ici, l'interlocuteur est atteint par le regard dans une dimension qui semble exophorique car elle paraît excéder l'espace de signation[28], tandis que les points d'arrivée ou de départ des verbes restent dans l'espace de signation tel que défini en (ill. 28). Cette zone spatiale sera notée, par convention « 2 », mais on notera également sur une ligne au-dessus reg. « tu », car il nous semble que dans les structures impliquant une personne 2, le regard doit impérativement être noté[29] ; c'est le cas dans l'exemple illustré (27), pour lequel la répétition du signe [CRITIQUER] est rendue, dans la traduction par « *ne pas arrêter de* ».

27. Par exemple Moody, 1983, p. 70.
28. Comme le montre l'excellente étude de Petitto, 1987, sur l'acquisition des pronoms « *me* » et « *you* » en ASL, il s'agit bien de pronoms et non de simples gestes co-verbaux. Cette étude ne dit malheureusement rien du regard comme « indice de pronom » (IX-3).
29. Il sera aussi noté dans d'autres fonctions, dès lors qu'il est pertinent, puisqu'on sait que le regard en assume plusieurs en LSF (VI-4). Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue, même s'il n'est pas toujours noté en tant que tel dans les transcriptions, que le regard est toujours structurateur des espaces et des interactions.

reg. « tu »
(27) 2[CRITIQUER]eps1 X4 – *Tu n'arrêtes pas de me critiquer.*



Ce qui nous apparaît finalement ici très intéressant, c'est le fait que l'espace global sémantisé n'assigne aucune zone au déictique de seconde personne, dont la localisation spatiale et l'interprétation dépendent, à l'intérieur du système linguistique, des conditions de l'énonciation. Mais cela ne contredit en rien, bien au contraire, la définition du déictique.

3.6. « Espace O » : inanimé dans le rôle sémantique d'objet

C'est en général dans cet espace que s'exécutent les signes dénotant un inanimé correspondant à une troisième personne assumant un rôle actanciel d'objet. Ici l'ordre de réalisation des signes [AGENT], [VERBE], [OBJET] ou [OBJET], [AGENT], [VERBE], ne paraît pas avoir d'importance puisque le rôle n'est pas ambigu. Les sourds avec lesquels nous avons travaillé jugent cependant que la localisation préalable de l'objet est plus cohésive. Le tracé réalisé par le verbe s'exécutera toujours de l'espace 1 ou des espaces 3a ou 3b vers l'espace O, comme le montrent les exemples (28a) et (28b).

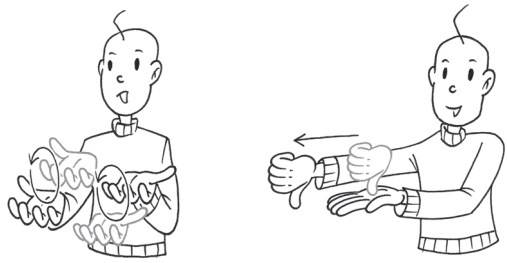
(28a) [TÉLÉVISION] eps1[REGARDER]epsO – *Je regarde la télévision.*
epsO

(28b) [TÉLÉVISION] [pté3] eps3b[REGARDER]epsO – *Il regarde la télévision.*
epsO

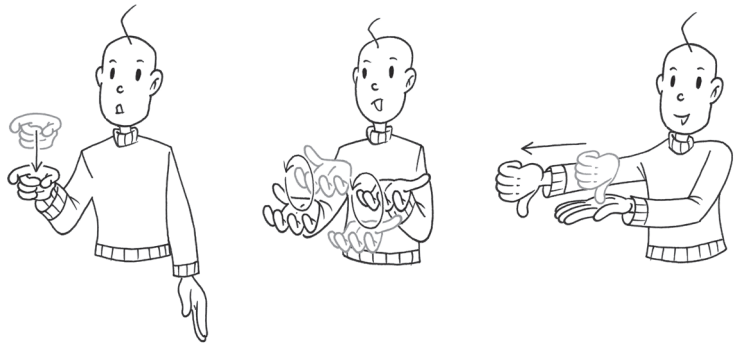
Par ailleurs, cet espace O permet, en s'opposant de façon pertinente aux espaces 3, d'établir clairement, en discours, la distinction entre animé et inanimé qui peut ne pas être structurée au niveau lexical (III-3.2). Cette utilisation contrastée des espaces permet ainsi d'actualiser les valeurs sémantiquement différenciées d'un noyau conceptuel unique au plan lexical. Par exemple, le signe que l'on glosera par [CHAUFFER], peut, en contexte, être un verbe (*chauffer*) ou un nom renvoyant soit à de l'inanimé (*le chauffage*) soit à de l'animé (*le chauffagiste*). L'une ou l'autre des valeurs nominales pourra alors être sélectionnée par les trajectoires des verbes dans les espaces pré-sémantisés, comme le montrent les exemples illustrés suivants, dans lesquels [CHAUFFER] n'est pas spatialisé. L'animé pourra n'être signifié que par la trajectoire du verbe [PAYER] (29a) ou être spécifié soit par un pointage personnel soit par le signe [PERSONNE] parfois

senti comme plus explicite (29b) ; l'inanimé, marqué par l'arrivée du verbe dans l'espace O (30a), pourra être, quant à lui, complété éventuellement par un STF, spécialement quand la structure inclut également un bénéficiaire humain (30b).

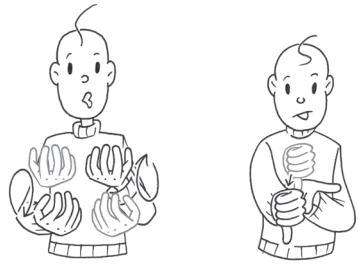
(29a) [CHAUFFER] eps1[PAYER]eps3 – *Je paye le chauffagiste.*



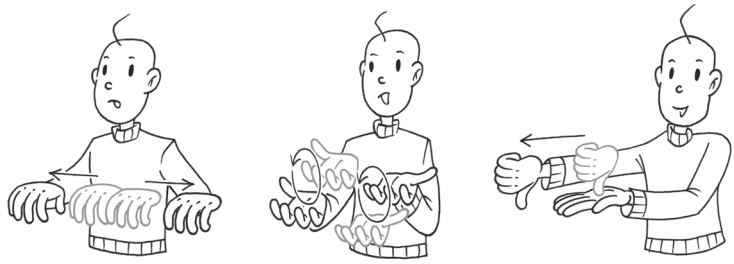
(29b) [PERSONNE] [CHAUFFER] eps1[PAYER]eps3 – *Je paye le chauffagiste.*
epsN



(30a) [CHAUFFER] eps1[PAYER]epsO – *Je paye le chauffage.*
epsN



(30b) [stf-objet cylindrique] [CHAUFFER] eps1[PAYER]eps3 – *Je lui paye le bois de chauffage.*
epsN ----------



3.7. « Espaces La et Lb » : locatif lié au procès

On soulignera d'emblée que tous les locatifs ne prennent pas nécessairement place dans cet espace pré-sémantisé. S'y construisent les locatifs liés à des verbes de déplacement, qui, tels /aller/, /partir/, /revenir/, incluent, dans leur schéma actanciel, un locatif.

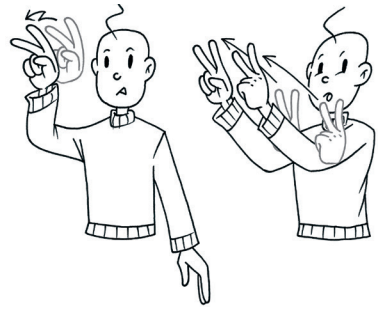
Là encore deux espaces équivalents La et Lb se distribuent de part et d'autre du signeur à mi-hauteur entre les espaces 3a et 3b et les espaces Xa et Xb (synth. graph. 23).

Ainsi, dans des phrases comme « *Je vais à Paris* », le signe [PARIS] sera spatialisé dans les espaces La ou Lb, qui constitueront également le point d'arrivée du verbe.

(31) [PARIS] [pté3] eps3b[ALLER]epsLa – *Il va à Paris.*
epsLa

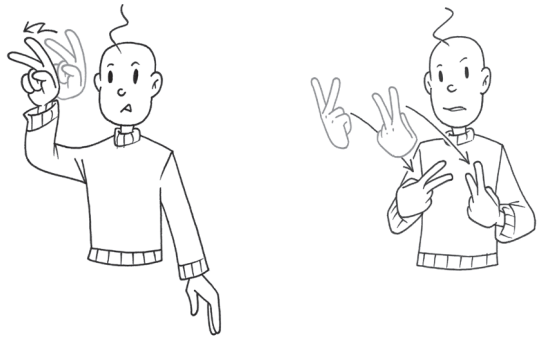
Le lieu pouvant exprimer le point d'arrivée ou le point de départ d'un déplacement, la logique iconique impose que les points de départ et d'arrivée des verbes de déplacement marquent ces différences sémantiques, comme le fait, en français, l'opposition des prépositions « *à* » et « *de* » dans les exemples illustrés (32a) et (32b)[30].

(32a) [PARIS] eps1[ARRIVER]epsLa – *J'arrive à Paris.*
epsLa



30. Un professeur de LSF m'a fait remarquer que l'opposition des espaces 3 et L pouvait trouver une pertinence également au niveau lexical. Ainsi, tandis que [PARIS] se signe dans l'espace L, le signe [PARISIEN] se signerait dans l'espace 3 – il s'agit ici du signe [PARIS] représenté par la configuration manuelle 'P'. Comme il existe d'autres variantes pour « *Paris* » et que nous n'avons pas rencontré d'autres couples lexicaux de ce genre, nous le mentionnons ici pour mémoire.

(32b) [Paris] [ptéı] epsLa[arriver]epsı – *J'arrive de Paris.*
epsLa



On notera, là encore, que si le locatif n'est pas mentionné, par exemple dans « *Vas-y* » (33a) ou « *Il revient bientôt* » (33b), le verbe s'articulera dans l'espace N ou vers l'espace O.

reg. « tu »
mmq 'impératif'
(33a) [aller](vers epsO) – *Vas-y !*

(33b) [bientôt][ptéɜ] epsɜb[revenir](vers epsN) – *Il revient bientôt.*

On note ici que la direction du verbe est liée à une contrainte de type articulatoire étant donné que les espaces d'arrivée n'ont ni fonction syntaxique ni pertinence sémantique.

Comme on avait observé que les espaces pré-sémantisés pouvaient, dans un énoncé, préciser la valeur animé ou inanimé d'un nominal, de même la trajectoire des verbes d'une structure sémantico-syntaxique pourra définir la valeur locative ou la valeur animé des concepts lexicaux que nous avons qualifié de base « animo-locative » (III-3.2.5). C'est par exemple le cas pour ce que l'on glosera par [boucher] qui peut renvoyer à une personne (« *le boucher* ») ou un lieu (« *la boucherie* »), le point d'arrivée du verbe dans les exemples (34a) et (34b) permettant de sélectionner le trait /animé/ ou le trait /locatif/ de la base conceptuelle.

(34a) [boucher] epsı[aller]epsɜb – *Je vais chez le boucher.*

(34b) [boucher] epsı[aller]epsLb – *Je vais à la boucherie.*

Voici donc, selon nos recherches et nos observations, les six grands espaces généraux sémantiques qui vont permettre au mouvement du verbe d'articuler, par des trajectoires syntaxiques, certaines relations logico-sémantiques. Redisons-le, il est évident qu'en discours les frontières entre ces espaces ne seront pas étanches, l'utilisation de ces espaces est différentielle certes, mais pas millimétrée !

En dernière analyse, ces espaces constituent la structure spatiale – ou matrice spatiale – dans laquelle vont s'inscrire les flexions verbales des verbes à trajectoire (ou verbes directionnels).

Dans les langues vocales, comme on l'a évoqué, les flexions sont des marques grammaticales qui modifient la forme de l'unité linguistique de base pour apporter des informations de type grammatical – par exemple, en français, les marques de conjugaison, les pluriels des noms, etc. La variation des trajectoires dans les verbes dits directionnels nous paraît être emblématique d'une marque flexionnelle iconique dans les langues gestuelles. Même si les informations portées par ces marques sont de nature plus sémantique que syntaxique, elles participent sans conteste de la morphologie verbale, c'est pourquoi nous parlons d'organisation sémantico-syntaxique.

Ces espaces, auxquels il faut bien sûr ajouter la ligne du regard qui crée le « tu », sont donc les fondamentaux des structures phrastiques dans une instance de dialogue, c'est-à-dire dans une situation de communication interactive où les interlocuteurs sont ancrés dans l'ici et le maintenant, caractérisée justement par le fait que le regard est principalement porté sur l'interlocuteur. Dans l'instance de récit, ces espaces sont encore disponibles, ou peuvent se recréer, mais ils peuvent également disparaître totalement au profit d'une construction libre d'espaces nécessaires à la cohésion narrative.

4. Instance de récit : points de vue et locus

L'instance de récit au contraire de l'instance de dialogue se caractérise par un décrochage de To (« temps zéro », que l'on nomme aussi « temps de l'énonciation », ou « temps déictique ») auquel on réfère en français grâce à « maintenant ». To c'est l'instant, toujours fuyant, où l'on parle. Ce décrochage se marque en français, par exemple, par l'impossibilité, en instance de récit, d'utiliser « *aujourd'hui* » comme d'utiliser « *hier* » auxquels se substitueront nécessairement « *ce jour-là* » et « *la veille* ».

4.1. L'opposition dialogue/récit

En LSF cette distinction dialogue/récit[31] est très structurée. Le passage à l'instance de récit nécessite que le corps du signeur en tant que locuteur s'efface au profit d'une incorporation des personnages, qui marque justement le décrochage de To. De ce fait, l'espace de signation est entièrement dévolu à la narration. La différence entre ces deux instances, joue sur plusieurs éléments discursifs : le corps du signeur, l'espace du signeur, l'utilisation des espaces, le regard et l'utilisation des éléments déictiques[32] – pointages ou vocabulaire. Dans le tableau suivant, nous explicitons la façon dont l'utilisation de ces cinq éléments discursifs varie.

31. On préfère le terme de dialogue à celui de discours proposé par Benveniste, « discours » étant pour nous générique puisque l'on parle d'instance discursive pour référer à cette opposition dialogue/récit.
32. Tous les éléments qui n'ont de sens que dans le cadre de la communication sont appelés « déictiques ». En langue, ils n'ont qu'une signification abstraite – « *je* », c'est celui qui parle ;

Dialogue	Récit
Corps du signeur = corps du locuteur	Corps du signeur = proforme corporelle d'un personnage
Possibilité de l'utilisation exophorique de l'espace du signeur	L'espace du signeur s'efface au profit du seul espace de signation
Utilisation des espaces pré-sémantisés	Possibilité de créer tous les espaces nécessaires au récit
Regard sur l'interlocuteur	Regard dans le vague ou sur les mains et/ou sur des portions d'espace pour la création des espaces topographiques et les locus
Utilisation des déictiques liés à la situation de communication : [ptél = *moi*/*je*] [ptél = *toi*/*tu*] [DEMAIN]	Utilisation d'un lexique spécifique : [ptél = *il*] pas de possibilité de « tu » – sauf cas de discours rapporté directement[a] [LE LENDEMAIN][b]

a. Ce discours rapporté se fera dans un espace spécifique qui aura été créé auparavant par le signeur.
b. [LE LENDEMAIN] consiste en une amplification du mouvement de [DEMAIN] qui suit dès lors une trajectoire proche de celle qui caractérise le signe [APRÈS].

Synthèse graphique 24. Instances discursives en LSF.

Bien évidemment, dans les faits énonciatifs, sauf lorsque l'on se place, tel un conteur, en situation exclusive de narration, les séquences de discours et de récit alternent et c'est, en LSF, le regard qui marque le changement d'instance (VI-4). En situation de dialogue, des inserts narratifs sont toujours possibles ; de même, en situation de récit, des commentaires à l'adresse de l'interlocuteur peuvent venir ponctuer la narration. Si, sur des narrations longues et assumées comme telles, les caractéristiques du récit en LSF sont requises syntaxiquement, en instance de dialogue, lorsque le fait narré est court, deux points de vue sont possibles. Le premier point de vue est dit « externe » : le narrateur et le personnage sont dissociés. Le second point de vue est dit « interne » et correspond à une identité entre narrateur et personnage[33] – ce qui correspond à la proforme corporelle.

« *ici* », c'est le lieu où l'on parle ; « *hier* », c'est la veille du jour où l'on parle, etc. Toutes les langues possèdent des déictiques, les langues gestuelles imposent par leur nature corporelle que les déictiques de personnes (le « je » et le « tu ») s'originent dans le corps du signeur – le corps lui-même pour le « je » et le regard pour le « tu », on l'a vu. C'est aussi ce qui explique que [ICI] et [MAINTENANT] sont signés près du corps du signeur alors que [DEMAIN] s'en éloigne vers l'avant.

33. Ces deux points de vue ont été étudiés dans la gestualité entendante par McNeill, 1992. Le point de vue « externe », *O-VPT* (*Observer's viewpoint*), s'exprime par une représentation figurative spatialisée ; le point de vue « interne », *C-VPT* (*Charachter's viewpoint*), est exprimé par une gestualité proche du mime. Ces deux points de vue font également l'objet d'une littérature abondante dans le cadre des recherches en littérature (voir Millet, 2002).

4.2. Récit : point de vue « interne » et point de vue « externe »

Ces deux points de vue s'inscrivent dans les deux instances discursives ; le point de vue « externe » s'inscrit dans les contraintes syntaxiques de l'instance de dialogue, tandis que le point de vue « interne » s'inscrit dans celles de l'instance de récit. En LSF, les procédés morpho-syntaxiques développés pour chacun de ces points de vue diffèrent donc considérablement. Le point de vue « externe » requiert une distanciation corporelle du signeur par rapport à son énoncé gestuel, qui est, le plus souvent, marquée par un léger recul du buste et, du même coup, par une mise à distance des signes lexicaux qu'il exécute. Le regard fait alors des va-et-vient rapides entre les signes qu'il exécute et le regard de son interlocuteur avec lequel il maintient le contact en permanence en tant que narrateur extérieur s'adressant au narrataire.

Le point de vue « interne » est, quant à lui, caractérisé par l'engagement corporel dans lequel l'énonciateur disparaît pour ne plus faire entendre que la voix du sujet de l'énoncé (le personnage). Le regard se détache de l'interlocuteur ; le buste et les épaules sont engagés dans les mouvements nécessaires à l'expression des verbes de façon différentiellement plus intense que lorsque le locuteur exprime un point de vue externe ; les signes sont exécutés au plus près du corps et accompagnés de mimiques faciales mimétiques incluant des variations d'intensité porteuses de sens. C'est le cas dans les exemples donnés en (IV-1.3) où l'intensité du regard suffit à préciser que le protagoniste de l'histoire « aperçoit » une fleur, sans qu'il soit besoin de signer [APERCEVOIR].

Le choix du point de vue est, selon les locuteurs sourds avec lesquels nous travaillons, prioritairement lié à l'importance que l'on veut donner aux événements narratifs. Il serait alors motivé par une orientation « psychologique » et/ou une visée énonciative. Il semble cependant qu'il soit également favorisé par des éléments formels, tels que, par exemple, la proximité corporelle du signe exécuté, et spécialement, le contact de la main avec le corps du signeur – ce contact (en général très discret et consistant en un effleurement du corps par la main) étant nécessaire pour un passage du point de vue « externe » à un point de vue « interne ». Ainsi, dans le cadre des dynamiques iconiques, on peut dire que le corps du signeur se donne comme source et lieu d'expression des choix énonciatifs et comme pilier de la cohérence entre les différents jeux discursifs.

Ces choix énonciatifs possèdent des caractéristiques dont on peut mieux rendre compte à partir d'une mise en tableau[34]. Pour ce faire, on a choisi un court extrait d'un texte simple que nous avons utilisé dans le cadre d'une formation de formateurs. Il s'agit d'un segment narratif court inséré dans un dialogue, à savoir : « *Elle* [la femme] *ouvre la porte, regarde autour d'elle et s'assoit* », pour lequel le lexique utilisé est [OUVRIR-porte], [REGARDER-de façon circulaire], [S'ASSEOIR].

34. Repris et modifié à partir de Millet, 2002, p. 41.

Point de vue externe – instance de dialogue				
Lexique (signe)		[OUVRIR-porte]	[REGARDER-de façon circulaire]	[S'ASSEOIR]
Rapport signe/ corps		Avant-bras éloigné du buste = main à distance du corps	Avant-bras éloigné du buste = main à distance du corps exécutant un mouvement circulaire	Avant-bras éloigné du buste = main à distance du corps
Buste/ épaule		Léger/en avant	Néant	Néant
Regard	Interlocuteur	Interlocuteur	Circulaire (léger), puis interlocuteur	Interlocuteur
Mimique faciale	Neutre	Globalement neutre (les modulations adverbiales éventuelles seront exprimées nécessairement par du lexique)		
Pointage	[pté3]		Possible avant chaque verbe, mais stylistiquement « lourd »	

Point de vue interne – instance de récit				
Lexique (signe)		[OUVRIR-porte]	[REGARDER-de façon circulaire]	[S'ASSEOIR]
Rapport signe/ corps		Avant-bras et mains collés au buste s'éloignant ensuite	Main très près du visage	Avant-bras et mains collés au buste
Buste/ épaule		Accompagnant le mouvement d'éloignement	Resserrés vers le visage	Accompagnant le signe d'un mouvement ample vers le bas (mimétique de s'asseoir)
Regard	Interlocuteur	Suit le mouvement de la main /ouvrant la porte/	Suit le mouvement circulaire de la main /regardant/	Vers le haut (pour éviter l'interlocuteur)
Mimique faciale	Neutre	Exprimera, le cas échéant, le point de vue du personnage, en intégrant les modulations adverbiales dans la dynamique corporelle		
Pointage	[pté3] va effleurer le corps qui recule légèrement pour enchaîner [OUVRIR]	Impossible		

Synthèse graphique 25. Un exemple des réalisations linguistiques selon l'instance discursive choisie.

On le voit, les choix discursifs impliquent des dynamiques iconiques et corporelles ayant des incidences formelles. Chacun des éléments support de signification – rapport signe/corps, buste/épaule, regard, mimique faciale – sera utilisé de manière différenciée. De même, l'utilisation syntaxique des pointages subira des contraintes. Enfin, concernant le lexique, on notera que, lors de l'expression du point de vue interne, les signes [REGARDER-de façon circulaire] et [S'ASSEOIR] seront exécutés de façon plus lâche : la tension musculaire des avant-bras et des mains est moindre, tandis qu'elle s'accroît au niveau du visage, du buste et des épaules. Cette moindre tension des avant-bras et des mains permet l'effacement éventuel du signe lexical au profit d'un investissement corporel total (mains, visage, buste).

Il paraît important de préciser ici que l'élément formel qui rend possible le choix discursif est [OUVRIR-porte]. Comme la plupart des verbes, il nécessite, en discours, un très léger mouvement des épaules et du buste accompagnant l'avancée de la main et de l'avant-bras vers l'extérieur. Cette mimétique du mouvement visant à ouvrir une porte, distingue ici la valeur verbale de la valeur nominale [PORTE]. C'est en choisissant d'accentuer ou non ce mouvement, et de l'accompagner ou non d'un regard sur l'interlocuteur, que le locuteur exprimera un point de vue discursif interne ou externe. Ainsi, on peut dire que, si au niveau du lexique, le paramètre 'mouvement' sert d'articulateur geste/sens (III-4.1.1), il sert, en discours, grâce à des dynamiques corporelles spécifiques, le niveau morphologique en distinguant les valeurs verbales et les valeurs nominales des bases « verbo-nominales » (VIII-1.3.2) ainsi que le niveau énonciatif, en permettant d'actualiser, dans certains cas, l'instance de récit. Ceci correspond à trois fonctionnalités différenciées du mouvement que nous synthétisons dans la synthèse graphique (26) qui complète la synthèse graphique (21).

Niveau linguistique	**Fonctionnalités**
lexical	articulation geste/sens
morphologique	distinction nom/verbe
discursif	changement de l'instance discursive dialogue ⟶ récit

Synthèse graphique 26. Fonctionnalités du mouvement.

Par ailleurs, le discours narratif se caractérise aussi par la création d'espaces spécifiques, ce qui fait qu'il figure dans ce chapitre consacré aux espaces en LSF. En effet, dans l'instance de récit, chaque portion d'espace peut devenir signifiante et se constituer en « locus » – terme qui s'est imposé aujourd'hui dans la littérature internationale. Ces locus[35] assurent, iconiquement et spatialement, la cohérence

35. Certains chercheurs emploient le pluriel latin *loci*, ce qui nous paraît loin d'être indispensable.

discursive et sont, de ce fait, des éléments essentiels des dynamiques iconiques propres aux langues gestuelles.

4.3. Les locus

4.3.1. Définition

Comme déjà indiqué brièvement en (IV-1.3), il s'agit d'espaces construits par le locuteur pour organiser la syntaxe, la référence et, donc, la cohérence discursive dans une instance de récit, puisque, en instance de dialogue, les locus sont, pour la plupart, pré-sémantisés. La liberté du locuteur est grande puisque l'espace de signation, dans l'instance de récit, est *a priori* vierge de tout espace pré-sémantisé. En effet, dans l'instance de récit, le corps du signeur est entièrement investi pour rendre compte du point de vue du personnage. Cette « prise de rôle » peut être comparée à une narration en « je ». Ce phénomène implique une réinterprétation totale de l'espace discursif : les espaces que nous sommes en train de décrire sont pratiquement annulés, en général par l'absence du regard du locuteur sur l'interlocuteur, et les zones pré-sémantisées fusionnent en une zone narrative unique, dans laquelle le locuteur créera les espaces nécessaires à sa narration. On observe néanmoins que des espaces de type 3a et 3b ou La et Lb s'y retrouvent souvent. Ainsi, si un locuteur, pour les besoins de sa narration, a besoin de deux lieux, il devra nécessairement les situer dans l'espace de signation. Il ne s'agit pas de « planter un décor », comme il est parfois dit dans des descriptions s'éloignant de la linguistique[36], mais d'indexer des portions de l'espace de signation afin de pouvoir conduire sa narration. Ces espaces sont ensuite disponibles, on le voit dans l'exemple (35) extrait d'une narration.

(35) [pté1] [NAÎTRE] [ALGÉRIE] [pté loc1] // [SIX] [AN] [pté1] loc1[ARRIVER]loc2 [FRANCE]
effleuré [pté loc2]
– Je suis né en Algérie et à l'âge de six ans je suis arrivé en France.

Dans cette narration le locuteur, droitier, crée deux locus : le premier (loc1), créé par un large pointage de la main gauche à la gauche du signeur, réfère à l'Algérie ; le second (loc2), créé tout d'abord par le point d'arrivée du verbe [ARRIVER], puis repris par un pointage de la main droite tandis que la main gauche signe [FRANCE], réfère à la France. Dans la suite de sa narration le locuteur pointera, manuellement ou par le regard, l'un de ces deux locus pour assurer la cohérence sans qu'il ait besoin de rappeler dans son discours les signes [ALGÉRIE] ou [FRANCE].

Les locus sont donc, selon nous, définis comme des portions d'espace spécifiées à l'intérieur de l'espace de signation afin d'assurer la cohérence du discours, dans la mesure où le signeur peut toujours y faire référence dans son énoncé[37]. Ils peuvent

36. Par exemple, Companys, 2003. De nombreux enseignants de LSF expliquent ainsi, en filant une métaphore théâtrale, les structures phrastiques de la langue : d'abord le décor, puis les personnages, puis l'action. Il est possible que ce type de description soit utile au plan pédagogique, mais, on le voit, il ne s'agit pas d'une description linguistique.

37. En ce sens, cette notion rejoint celle d'« espaces topographiques », proposée, entre autres, par Bras, 2002, définis comme des espaces nécessaires à la description. Cette distinction entre

être créés avant ou après l'élément lexical auquel ils renvoient. Il s'agit donc d'une indexation spatiale syntaxique permettant la référence de manière anaphorique – reprise d'un élément déjà présent dans le discours, comme dans le cas du loc1 de l'exemple (35) ci-dessus, ou cataphorique – l'élément porteur de la référence sera énoncé après – comme dans le cas du loc2 du même exemple. Autrement dit, un locus peut être créé avant ou après l'élément lexical auquel il renvoie.

Les locus sont ainsi des sous-espaces regardés, pointés, ou occupés par une configuration manuelle, qui acquièrent, dans le discours, une valeur référentielle[38]. Ils peuvent de ce fait entrer dans le tracé des verbes en tant que lieu d'arrivée et/ou de départ ; ils peuvent également intervenir dans l'expression des structures locatives ainsi que dans l'expression des relations d'appartenance ; nous le verrons dans les parties suivantes. Ils ont donc une fonction syntaxique essentielle dans les langues gestuelles.

4.3.2. Le jeu des locus

Tant qu'un autre locus n'a pas été créé au même endroit physique, le locus pourra être activé. En revanche, si un autre locus est créé au même endroit physique, le locus primitif est en quelque sorte effacé et ne peut plus être activé. Dans l'exemple (36), extrait d'une recette de cuisine[39], et qu'il nous a paru nécessaire de gloser pour une meilleure compréhension, on peut voir, d'une part, le jeu entre espaces pré-sémantisés et locus, et, d'autre part, la succession des locus sur un même espace physique.

(36) Au début de l'explication de la recette, le locuteur, en instance de dialogue, énumère tous les ingrédients nécessaires à la réalisation du plat. Tous les signes lexicaux y référant sont placés dans l'espace N. À la fin de l'énumération, pour en quelque sorte « raconter la recette », le locuteur passe en instance de récit, assumant le point de vue du personnage qui exécute la recette. La transition entre ces deux instances se fait au moyen d'un signe polysémique qui consiste à déplacer la référence aux ingrédients de l'espace neutre vers un espace à la gauche du signeur qui devient dès lors le locus1 référant à ces ingrédients. La suite de la séquence montre que, après avoir produit le signe [SALADE], le locuteur place sur l'ancien espace N, un spécificateur de taille et de forme ([stf-objet rond et creux]) qui associé à [SALADE] signifie « *saladier* ». L'ancien espace N devient donc le locus 2 référant au saladier.

epsN[METTRE DE CÔTÉ]loc1 // [SALADE] [stf-objet rond et creux]
loc2

« locus » et « espaces topographiques » est reprise par Sinte, 2010, p. 146, pour qui l'espace topographique « vise à reproduire des paramètres du monde réel », tandis que le locus crée « un espace syntaxique qui fournit des informations relatives aux marques de personne entre autres ». Nous ne retenons pas cette distinction, car, selon nous, qu'ils soient d'essence descriptive ou non, il s'agit du même procédé puisque, dans le discours, tous ces espaces sont créés par le locuteur pour, d'une manière ou d'une autre, assurer la cohérence et la référence. Les espaces dits topographiques n'en sont pas moins des espaces syntaxiques ou tout du moins inscrits dans la syntaxe de la langue.

38. Meurant, dans son glossaire, en donne une définition très sensiblement différente : « Le locus est une composante morphologique du mot verbal et du mot nominal », ceci tient au fait qu'elle considère les locus comme « des fragments d'unité » (Meurant, 2008, p. 287, p. 75-78).
39. Barrero & Millet, 1994, p. 14-15.

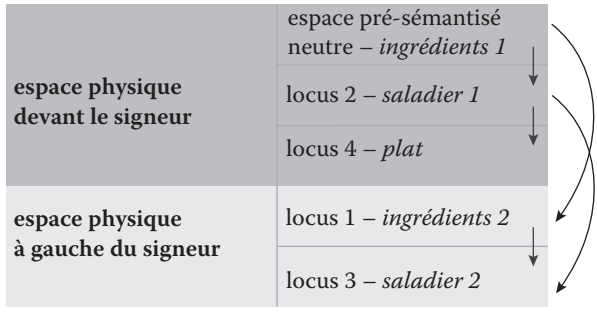
Dans la suite de l'explication de la recette, le signeur, regard posé le plus souvent sur ses mains, passe du loc1 au loc2, comme dans la séquence suivante :

[FARINE-loc1] loc1[VERSER – prM-bocal]loc2 – *Je verse la farine dans le saladier.*

Une fois qu'il a été expliqué comment tous les ingrédients doivent être mélangés dans le saladier, le signe [stf-objet rond et creux] est à son tour déplacé dans l'espace physique où avait été créé le locus 1, créant par là même un locus 3 référant au saladier et libérant l'espace du locus 2 dans lequel va être créé un locus 4 référant au plat dans lequel on va verser la préparation, comme le montre la séquence suivante.

loc4
loc2[DÉPLACER à gauche – prM-objet rond et creux]loc3 // [stf-objet long et creux] //
loc3[VERSER – prM-objet rond et creux]loc4 – *Je réserve la préparation et je la verse dans un plat.*

L'exemple (36) nous montre que ce qui pourrait se donner comme une évidence iconique relève en fait d'une syntaxe iconique complexe où les espaces se redéfinissent au fil de l'énoncé. Nous synthétisons les redéfinitions des espaces glosés dans cet exemple sous la forme du tableau suivant où les mots en italique représentent l'appellation que l'on a donnée aux divers locus. Comme les éléments se déplacent d'un locus à l'autre, on trouve donc les appellations *ingrédients 1* et *ingrédients 2* ainsi que *saladier 1* et *saladier 2*.



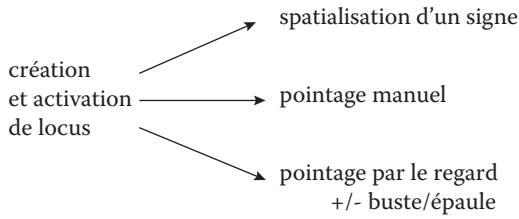
Synthèse graphique 27. Jeux entre espaces pré-sémantisés et locus dans un récit.

On voit donc à travers ces exemples que la création de locus par le signeur, en fonction de sa visée énonciative, nécessite des formes d'anticipation discursive et de planification syntaxique, certes sans doute liées à une forme de pensée visuelle[40], mais dont la structuration est linguistique.

4.3.3. Création et activation de locus

On a vu (IV-synth. graph. 20) qu'il existait plusieurs manières de pointer l'espace. En lien avec ces différentes formes de pointage, il existe, en LSF, trois procédés fondamentaux pour créer des locus que nous résumons dans le schéma suivant pour ensuite les expliciter et les exemplifier.

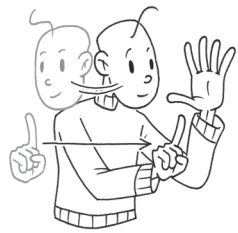
40. La notion de « pensée visuelle » a été notamment argumentée par Virole, 1996.



Synthèse graphique 28. Procédés de création et d'activation de locus.

La spatialisation d'un signe dans un espace donné, on l'a vu au chapitre précédent (IV-1.2), consiste à signer l'élément linguistique dans un espace qui par la suite permettra de référer à cet élément. Ainsi, dans l'exemple (36), largement glosé ci-dessus, l'emplacement, en discours, du [stf-objet rond et creux] crée le locus permettant ensuite de référer au saladier, quand il s'agit de verser des ingrédients dans le saladier. De même, dans l'exemple illustré (37) le signe [ARBRE] crée un locus qui permet ensuite d'exprimer qu'une personne se déplace vers cet arbre, dans une structure compacte où la forme de main de [ARBRE] reste sur le locus créé et devient proforme pour définir la trajectoire du verbe [SE DÉPLACER].

(37) [ARBRE] eps1[prM-humain – SE DÉPLACER pour un humain]loc1
loc1



Cette création de locus est nécessaire dans toutes les structures exprimant un rapport de localisation – qu'il soit statique ou dynamique. Dans la plupart des cas, une forme manuelle, devenue proforme, reste sur le locus créé[41] dans une forme de redondance visuelle et iconique comme dans l'exemple (37), où seule la proforme est représentée, [ARBRE] ayant été signé au préalable. Cependant, dans quelques cas, en particulier quand le locus créé permet de référer à un espace vaste, aucune proforme n'est requise, comme dans l'exemple (38) où le point d'arrivée du verbe trouve place dans le locus référant à une large portion de l'espace de signation, créé par la spatialisation du signe [MER].

(38) [MER] [FEMME] pr-corps[PLONGER]loc1 – *Une femme plonge dans la mer.*
loc1

41. Ces structures sont nommées, dans la théorie de Cuxac, « transferts situationnels », une terminologie qui ne rend pas compte de la structure fondamentalement syntaxique de ces schémas phrastiques que nous analysons plus en détail dans la quatrième partie.

Cette forme de création de locus par spatialisation d'un signe n'est bien sûr possible qu'avec les signes qui ne sont pas ancrés sur le corps, c'est-à-dire dont la forme de citation est réalisée dans l'espace neutre. Si les signes sont ancrés sur le corps, seul un pointage, qu'il soit manuel ou par le regard, pourra créer un locus pour y référer. L'exemple (35) que nous venons d'évoquer exemplifie le pointage manuel, tandis que l'exemple (5) « *J'aperçois une fleur, je la cueille* » du chapitre précédent exemplifie le pointage par le regard.

5. Espaces de la temporalité

Il convient maintenant de décrire des espaces qui ont été notés dès le début des recherches sur la LSF[42], à savoir les espaces de la temporalité. De façon classique, on distinguera entre « temporalité déictique » – c'est-à-dire reliée à To – et « temporalité chronologique », liée à une chronologie explicitée par le locuteur.

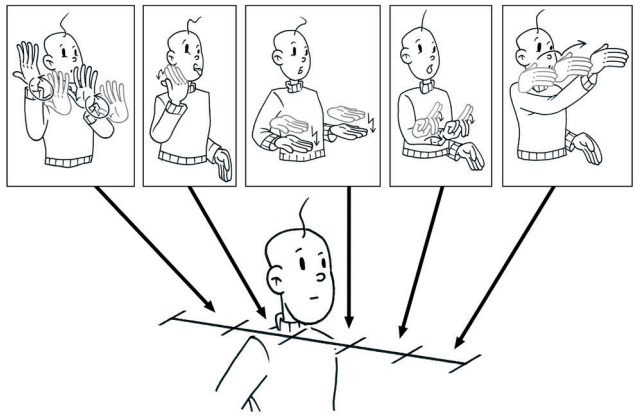
5.1. Temporalité déictique

La temporalité reliée à To est dite « déictique » car elle ne fait sens que par rapport au moment de l'énonciation. Ainsi, « *maintenant* », dans son acception purement déictique signifie très exactement « *au moment où je parle* ». En LSF, [MAINTENANT] est spatialement relié à cet autre constituant fondamental de la situation d'énonciation, à savoir le « je », qui est dans une langue gestuelle, comme on l'a vu, le corps du signeur – non pas son corps physique, mais son corps référant à l'activité locutrice.

Ainsi, on l'a signalé note 32, le signe [MAINTENANT][43] – tout comme le signe [ICI] d'ailleurs – s'exécute près du corps du signeur : ils figurent spatialement To, et les données temporelles relatives à To vont s'organiser à partir de ce point : [HIER] sera exécuté vers l'arrière, [DEMAIN] vers l'avant. Le temps est donc ainsi métaphorisé sur une ligne spatiale où l'on peut observer cinq points remarquables, permettant d'exprimer le passé lointain, le passé proche, le présent, le futur proche et le futur lointain, comme le montre l'illustration (29).

Les signes de la temporalité déictique, ainsi que des signes liés au temps, trouvent leur représentation iconique dans cet espace temporel. Par exemple, le signe [BIENTÔT] s'exécute sur la joue avec un mouvement des mains qui va vers l'avant ; le signe [HISTOIRE] part vers l'arrière, le signe [HÉRITAGE] part de l'arrière de l'épaule vers l'avant[44].

42. Moody, 1983, p. 73 ; Jouison, 1995, p. 202-203.
43. Le signe [MAINTENANT] est polysémique et réfère soit à /maintenant/, soit à /aujourd'hui/.
44. Compte tenu de cette sémantisation temporelle du corps, nous considérons ces signes comme ancrés sur le corps.



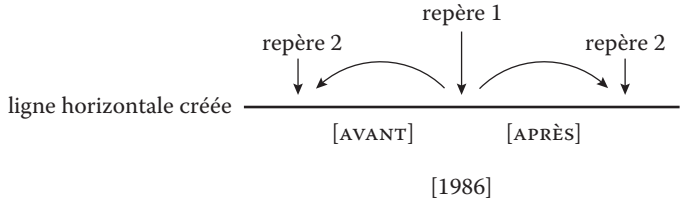
[AUTREFOIS], [RÉCEMMENT], [MAINTENANT], [VA VA-futur proche], [APRÈS-futur lointain]

Illustration 29. Les espaces de la temporalité déictique.

5.2. Temporalité chronologique

Il existe une autre forme de temporalité, celle qui exprime une chronologie dans une narration ou une explication par exemple. Le signeur doit alors créer dans l'espace de signation une ligne permettant de situer les dates et les événements qu'il relate les uns par rapport aux autres. En général, selon nos observations, cette ligne de temporalité chronologique est créée horizontalement de la gauche à la droite du signeur. Elle peut cependant également être créée dans le plan sagittal. Cette ligne accueillera des portions d'espaces assimilables à des locus pour toutes les dates nécessaires à l'exposé du locuteur. La première date citée créera un point de référence – en général marqué par un pointage –, qui permettra alors de situer les autres événements en termes d'antériorité ou de postériorité.

Ainsi, un locuteur, voulant exprimer qu'il est né en 1986 et expliquer qu'une sœur était née avant lui et un frère après devra organiser la chronologie de ces événements de façon à ce qu'ils soient, d'une part, repérés et, d'autre part, spatialement disposés dans des locus temporels spatialisés sur la ligne temporelle chronologique qu'il aura créée.



Synthèse graphique 29. Utilisation de la ligne temporelle chronologique.

Ainsi, la temporalité déictique, liée à l'instance dialogique, est pré-sémantisée, tandis que la temporalité chronologique, souvent reliée à l'instance narrative, ou à des incises narratives ou explicatives au sein d'un dialogue, est à créer par l'inscription spatiale d'un premier repère spatialisé[45].

45. On notera que la temporalité peut parfois être implicite. Ainsi, « *L'enfant a grandi* » suppose, à l'évidence, que du temps a passé. Mais ces implicites ne s'inscrivent pas sur la ligne temporelle.

Chapitre VI
Unités linguistiques, iconicité, simultanéité

Sans revenir sur la distinction entre « manuel » et « non manuel », ce chapitre termine la présentation des éléments fondamentaux de la LSF, qui paraissent être également, selon les descriptions faites des différentes langues signées[1], des fondamentaux des langues gestuelles dans leur ensemble.

On a décrit, au chapitre IV, les constituants de base des dynamiques iconiques – emplacements, formes de mains, mouvements, corps du signeur – et l'on a vu comment ces dynamiques iconiques permettaient à chacun de ces éléments de changer de statut linguistique selon le niveau auquel on pouvait l'analyser (phonologique, lexical ou morpho-syntaxique).

Tous ces éléments décrits font évidemment partie des unités linguistiques de la LSF. On n'y reviendra pas dans le présent chapitre. Il convient cependant d'expliquer pourquoi nous n'avons pas retenu le paramètre 'orientation' dans les dynamiques iconiques.

On peut, en effet, à partir du paramètre 'orientation' mettre en évidence des paires minimales telles [MAISON] *vs* [DEMANDER] ou [MAINTENANT] *vs* [ISLAM], que seule l'orientation distingue, les autres paramètres étant identiques. À ce titre, nous l'avons retenu en tant que paramètre dans notre description phonologique des signes lexicaux. À l'instar des autres paramètres, il est sélectionné par la visée iconique du signe. Cependant, il subit de nombreuses contraintes articulatoires pendant l'exécution du signe. C'est notamment le cas lorsque le mouvement du signe est iconique et donc complexe. Ainsi, pendant l'exécution du signe [BATEAU-avancer pour un bateau], l'orientation change du fait même de la forme sinusoïdale du mouvement. Ces changements internes liés à l'exécution du mouvement n'ont pas, selon nous, de pertinence linguistique : ils sont une contrainte iconique et articulatoire. De même, dans les familles lexicales, on l'a vu en (III-synth. graph. 12 et 13), le maintien de la 'configuration' et la variation du 'mouvement' et/ou de l''ancrage' entraînent nécessairement des variations sur l''orientation' que nous n'avons pas mentionnées dans nos descriptions. En effet, les variations de l'orientation, dans ce cas, n'interviennent pas à un niveau

1. Entre autres l'ASL : Klima & Bellugi, 1979a ; l'AUSLAN : Johnston & Schembri, 2007, la LSQ : Dubuisson, 1999 ; 2000 ; la LSFB : Meurant, 2008, etc. Voir aussi Bakken Jepsen, De Clerck, Lutalo-Kiingi & McGregor, 2015.

sublexical ou morphologique, elles sont, là encore, une contrainte articulatoire iconique de type « phonétique combinatoire ».

En l'état actuel de nos recherches, nous dirons donc que l'"orientation' est un paramètre qui n'a qu'un statut unique – celui de « phonème » – et qu'il peut subir, durant l'exécution d'un signe lexical, des contraintes liées au mouvement comparables à ce que l'on nomme dans les langues vocales des phénomènes d'assimilation phonétique. Ainsi, ce paramètre, alors même qu'il est choisi en fonction de la visée iconique du signe lexical, n'entre cependant pas dans les dynamiques iconiques de la langue, puisqu'il n'est pas susceptible d'acquérir un autre statut linguistique – à savoir sublexical, lexical, morphologique ou syntaxique[2].

Face à ces constituants de base, on trouve, en LSF, bien d'autres unités linguistiques que l'on a pu évoquer ici ou là mais que l'on souhaite regrouper ici afin d'en approfondir les contours.

Il s'agit de compléter l'inventaire avec les autres articulateurs qui se constituent, aux autres niveaux que le niveau phonologique, en éléments linguistiquement pertinents de la LSF, même s'ils n'ont pas d'enjeux spécifiques du point de vue des dynamiques iconiques, telles que nous les avons définies et décrites. Il s'agit, de fait, d'inventorier, le plus exhaustivement possible, les constituants de la LSF, qui trouvent tous leur source dans l'iconicité – gestuelle, spatiale et corporelle – qu'ils aient un rôle majeur ou non dans les dynamiques de l'économie linguistique.

Nous avons retenu en tant qu'unité de base le 'corps du signeur'. Or, si elle est utile, cette catégorisation est souvent trop globale et nécessite que nous mentionnions certains articulateurs corporels comme unités à part entière.

1. Tête, buste et épaules : diversité fonctionnelle

Le corps du signeur est segmenté, ce qui le différencie de façon essentielle du mime, comme le disent très justement certains chercheurs[3]. La plupart des recherches s'intéressent, dans cette segmentation corporelle, à quatre éléments : le visage – subdivisé en mimique et regard –, la tête, le buste et les épaules, ces deux derniers étant articulatoirement reliés. Cette segmentation du corps est importante en LSF, car elle supporte l'énonciation simultanée d'éléments linguistiques qui peuvent être soit redondants, soit pertinents. En effet, le signeur peut, selon les articulateurs qu'il utilise comme support de signification, exprimer des unités linguistiques de façon indépendante ou simultanée.

2. Ceci est peut-être dû à la complexité articulatoire du paramètre, puisqu'il est défini par deux directions : celle de la paume et celle de l'axe de la main, comme nous l'a rappelé fort justement A. Braffort.
3. Voir, entre autres, Boutet, Sallandre & Fusellier-Souza, 2010. Sallandre, pour sa part, écrit pertinemment : « le corps pantomimique ne peut qu'être global, tandis qu'il est segmenté dans les transferts » (Sallandre, 2014, p. 32), même si plutôt que de parler de « transferts » nous dirions, de façon plus générale, que le corps, dans son ensemble, est segmenté dans la syntaxe des langues gestuelles.

1.1. Tête, buste et épaules solidaires dans les proformes corporelles

Le plus souvent, lorsque le corps est en proforme corporelle, la tête, le buste et les épaules s'intègrent dans la proforme corporelle dont ils sont les marqueurs linguistiques. Ainsi, si l'on veut prendre le point de vue d'un animal dans une narration, la tête, le buste et les épaules seront investis par des caractéristiques corporelles permettant de représenter iconiquement, dans la logique visuelle qui est celle des langues gestuelles, l'animal en question. Cette posture corporelle, que représente la proforme, peut être reprise à n'importe quel endroit du récit, même si de longues digressions la séparent de sa première occurrence. C'est ce que nous avons pu observer lors d'un récit, où le narrateur, épousant le point de vue d'un ourson *via* une proforme corporelle impliquant la tête, le buste et les épaules ainsi que les mains en proformes référant aux pattes de l'animal, reprend, après avoir évoqué un canard et un oiseau, les mêmes proformes, qui, ne laissent aucune ambiguïté référentielle : après avoir introduit dans la narration deux personnages nouveaux (le canard et l'oiseau), on revient à l'ourson.

Il s'agit ici d'une forme de représentation globale, à laquelle tous les articulateurs corporels participent, qui s'inscrit dans la mémoire du locuteur et qui peut, dès lors, mobiliser à nouveau la référence, tout au long du récit. Ces proformes fonctionnent pour l'interlocuteur, comme un pronom, mais que l'on peut utiliser à grande distance temporelle des éléments lexicaux l'explicitant. Dans les langues vocales, la reprise pronominale nécessite une certaine contiguïté pour éviter les ambiguïtés ; en LSF, cette reprise, parce qu'elle est portée par des proformes corporelles et manuelles clairement identifiables par la mémoire de l'interlocuteur, est disponible pour l'ensemble de la narration.

Les proformes corporelles, dans un récit à plusieurs personnages, peuvent évidemment alterner. C'est le cas par exemple quand les protagonistes d'une narration impliquent plusieurs personnages en situation de dialogue. Dans ce cas, le buste et les épaules effectueront une rotation de droite à gauche, ou l'inverse, pour marquer le changement de personnage[4]. Dans l'exemple illustré (39) suivant, une personne raconte qu'elle s'est perdue dans une ville, quelqu'un s'approche d'elle, et, buste tourné à gauche, elle lui demande « *Où est la gare ?* ». Pour rendre compte de la réponse de l'inconnu croisé au hasard, le signeur tourne légèrement son buste vers la droite, et démarre sa réplique par eps1[EXPLIQUER] epsN, l'espace d'arrivée du verbe n'étant pas ici pertinent dans la mesure où le regard « tu » explicite le bénéficiaire.

4. Ce phénomène avait été déjà bien décrit dans le premier ouvrage de référence : Moody, 1983, p. 78-79. L'exemple donné était celui de la narration du *Petit Chaperon rouge*, où dans le dialogue entre le loup et le petit chaperon rouge, cette rotation du corps était clairement indiquée dans les illustrations. On soulignera que cette rotation, très marquée dans les dessins proposés, peut être extrêmement subtile, et parfois invisible aux locuteurs de LSF peu expérimentés, ce qui ne manque pas, bien sûr, de provoquer des contresens et des malentendus.

(39) [GARE] [OÙ] – *Où est la gare ?* reg. « tu » (dialogue rapporté) eps1[EXPLIQUER]epsN – *Je vous explique.*



Dans ce cas, on constate que la rotation de l'ensemble tête-épaule-buste assure un marquage énonciatif qui autorise, dans le cadre d'un discours rapporté directement, un changement de personnage.

1.2. Tête, buste et épaules non solidaires : valeurs morpho-syntaxiques

Si, dans les proformes corporelles, les trois articulateurs tête, buste et épaule sont en général solidaires, dans d'autres cas, ils peuvent se désolidariser, pour assumer diverses fonctions, relevant de la simultanéité. Nos analyses ne sont ici pas exhaustives, elles rendent compte de ce que nous avons pu observer dans nos corpus, qui ne sauraient – puisqu'ils sont par définition limités – rendre compte de toutes les potentialités fonctionnelles syntaxiques et discursives de ces trois articulateurs corporels.

1.2.1. Épaules et buste : engagement corporel et fonctions morpho-syntaxiques

Distinction nom/verbe

Les épaules, en nécessaire association au buste, peuvent être investies dans un mouvement corporel pour la réalisation syntaxique de structures phrastiques : l'engagement des épaules et du buste permet par exemple la distinction nom/verbe sur laquelle nous reviendrons (VIII-1). Cet engagement des épaules et du buste est souvent glosé par les termes « engagement corporel » ou « investissement corporel ».

Le lexique étant notionnel, on l'a déjà indiqué, cette distinction nom/verbe peut s'actualiser, entre autres procédés, par cet investissement corporel plus grand pour l'actualisation de la valeur verbale de la base lexicale ; c'est le cas dans l'illustration (30) de l'actualisation de la base [BALAI].



actualisation [BALAI] actualisation [BALAYER]

Illustration 30. Engagement corporel et distinction nom/verbe [BALAI] *vs* [BALAYER].

Phrases alternatives et énumérations

Dans les phrases comportant une énumération, on observe, pour la suite des éléments énumérés, un mouvement du buste vers l'avant. Dans l'exemple (40), les signes lexicaux, [FROMAGE], [SALADE], [VIANDE] seront accompagnés chacun d'un mouvement vers l'avant, qui, selon l'emphase que le locuteur veut donner à son énumération, sera plus ou moins prononcé. À la fin de l'exécution de chacun des signes, le buste reviendra dans sa position initiale, pour permettre le mouvement vers l'avant du signe suivant.

	mvt avant	mvt avant	mvt avant	
(40) ø [VOULOIR]	[FROMAGE]	[SALADE]	[VIANDE]	– *Je veux du fromage, de la salade et de la viande.*

Dans le cadre d'une telle énumération, l'ajout d'un signe [EN PLUS] pour le « et » du français n'est pas nécessaire ; il est cependant possible, là encore, pour des raisons d'ordre stylistique.

Dans les phrases alternatives, telles « *Tu veux de la salade ou de la viande ?* », le mouvement du buste et des épaules sera latéral comme le montre l'illustration (31).

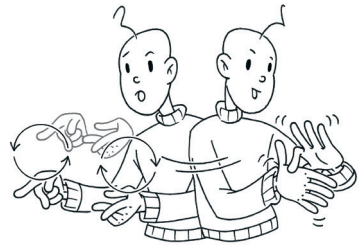


Illustration 31. Engagement corporel et phrases alternatives « [SALADE] ou [VIANDE] ».

On notera que, dans ce type de structure, le signe lexical [OU] n'est pas nécessaire, même s'il peut apparaître. Les structures avec [OU] sont parfois jugées comme influencées par le français par certains locuteurs.

Marquages temporels et modaux

Nous y reviendrons plus en détail (XI-3.2), mais nous pouvons déjà dire que le buste et les épaules jouent un rôle fonctionnel important dans le marquage temporel, pour l'expression du passé et du futur, on l'a évoqué (V-synth. graph. 29), puisque la spatialisation des significations temporelles impliquera que le buste soit projeté vers l'arrière pour le passé et vers l'avant pour le futur. Ainsi, pour l'exécution du présentatif [IL Y A LONGTEMPS], le buste sera très en arrière par rapport au signe adverbial [LONGTEMPS].

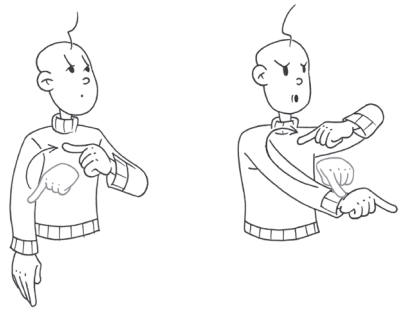


Illustration 32. Engagement corporel et expression temporelle : [LONGTEMPS], [IL Y A LONGTEMPS].

L'investissement corporel, associé à la mimique, sert aussi le marquage modal, spécialement dans l'expression d'une hypothèse. Là encore, il existe un signe [SI] – refusé par certains locuteurs pour la raison qu'il résulte d'une influence du français – mais l'engagement corporel vers l'arrière pour la subordonnée et vers l'avant pour la principale suffit ; on peut le voir dans l'exemple illustré (13) « *S'il pleut, j'y vais quand même* ».

1.2.2. La tête : types de phrases

Associés à une proforme corporelle, les mouvements de la tête expriment ceux des personnages. Par exemple, si le personnage tourne la tête à droite, la tête du signeur tournera à droite. Par ailleurs, on l'a vu (V-3.3.2), l'inclinaison de la tête vers le haut ou vers le bas est obligatoire pour marquer une relation de taille, d'autorité et/ou d'opposition sociale différente entre deux personnages.

Mais par-delà ces utilisations liées aux proformes, la tête du signeur peut servir à définir ou à accentuer des types de phrases, spécialement liés à l'assertion qu'elle soit positive ou négative. Ainsi, un hochement de la tête de bas en haut – expression d'un « *oui* » – peut venir renforcer l'assertion ; c'est le cas dans l'exemple suivant.

tête « oui »
(41) [ptéʒ] [VENIR] – *Il vient (c'est sûr).*

Le hochement de tête de gauche à droite peut également servir, comme dans la gestualité entendante environnante, à l'expression d'un « *non* ». Il existe de nombreux signes de négation [NON], [JAMAIS], [PLUS JAMAIS], etc., mais la négation

peut n'être supportée que par un mouvement latéral de la tête. On peut ainsi avoir, pour l'expression de la négation sur un verbe, trois structures : une structure simultanée, le verbe et le mouvement latéral de tête ; une structure linéaire, le verbe et le signe [NON] ; une structure redondante, le verbe, le signe [NON] et le hochement de tête, ce que nous pouvons transcrire comme suit.

tête « non »		tête « non »
(42) [NON]	[VENIR] [NON]	[VENIR] [NON]
Structure simultanée	Structure linéaire	Structure redondante

2. Mimiques : une économie iconique de la simultanéité

La mimique est syntaxique en LSF, elle supporte trois fonctions essentielles dans la langue : l'expression de la modalité de la phrase, l'expression de valeurs adverbiales et des valeurs stylistiques liées à l'expression du locuteur. Du fait de ses valeurs modales et expressives, elle a pu être comparée à l'intonation dans les langues vocales. D'ailleurs, tout comme l'intonation dans les langues vocales, la mimique est toujours un élément qui s'exprime en même temps que d'autres éléments linguistiques – sauf cas d'une réponse à une question par une simple mimique, cas de figure pour lequel nous considérons qu'il s'agit plutôt d'une forme d'expression non verbale[5].

Il nous apparaît donc que la mimique est un élément moteur d'une économie iconique de la simultanéité permise par l'expression de la modalité gestuelle – ainsi que par la réception d'un message visuel. Nous en donnerons brièvement ci-après quelques exemples pour les trois valeurs fondamentales[6] que nous catégorisons comme syntaxique, expressive et lexico-syntaxique.

Parmi les tout premiers à s'être intéressés à la mimique en tant qu'outil puissant de l'expression langagière chez les entendants utilisant une langue vocale, il convient de citer Ekman et Friesen[7]. Depuis, beaucoup de recherches ont été menées dont plusieurs ont pu montrer l'universalité de certaines mimiques, spécialement celles dénotant des émotions primaires (peur, colère, etc.)[8]. Ainsi, la mimique, iconique par essence, fait partie de la gestualité et des fonctions

5. La distinction entre verbal et non verbal en LSF reste entière. Cuxac, 1998, p. 95, notait déjà que « la pertinence de la distinction verbal / non verbal s'effrite, repoussant par là même les frontières de l'objet "langue" »… par rapport aux langues vocales, ajouterions-nous, pour lesquelles, le non-verbal fait quand même partie intégrante de la mise en œuvre de la fonction langagière (McNeill, 1992).
6. Cuxac, 1998, p. 95, trace également trois grandes fonctionnalités de la mimique. En premier lieu, la valeur modale et la valeur de qualifieur ou quantifieur sur des nominaux. Ensuite, dans le cadre de ce qu'il nomme « transferts personnels », une valeur liée à l'énonciateur puisque, selon lui, la mimique « indique l'état d'esprit du protagoniste de l'énoncé transféré, ou bien sa manière d'accomplir l'action ». Cette dernière valeur relève essentiellement, à notre sens, de la fonction adverbiale.
7. Ekman & Friesen, 1967, 1984.
8. Pour une synthèse, voir Cosnier, 2008.

langagières humaines qui se sont systématisées en langue, au moins pour une partie d'entre elles, dans les langues gestuelles. Comme elles s'exécutent en même temps que les signes, elles participent grandement de la simultanéité propre aux langues gestuelles.

2.1. Valeur syntaxique : modalités de phrase

La modalité consiste à exprimer le point de vue du locuteur sur ce qu'il dit. Selon Riegel, Pellat & Rioul, elle s'origine dans la pensée de Bally qui distinguait entre « deux éléments : un "contenu représenté", le *dictum* (ou contenu propositionnel) et une modalité, le *modus*, qui indique la position du locuteur par rapport à la réalité du contenu exprimé[9] ». Nous reviendrons en (X-2.2) sur les modalités de phrase, mais nous illustrons ici les mimiques qui en permettent l'expression. La modalité de la phrase est impérativement supportée par la mimique en LSF, même si un élément lexical peut également l'indiquer par ailleurs.

La modalité la plus neutre est celle qui consiste à affirmer quelque chose ; on la nomme « modalité assertive » et, comme il s'agit de la modalité la moins marquée, elle est exprimée par un visage neutre. Les deux autres modalités majeures qui confèrent des statuts particuliers aux phrases sont la modalité interrogative, qui, comme son nom l'indique, exprime une interrogation et la modalité dite traditionnellement « impérative » qui exprime une injonction et qui marque que le locuteur donne un ordre.



Illustration 33. Mimiques et modalités de phrase : assertive, interrogative, impérative.

En lien avec un recul du buste et de la tête, et en lien avec ces modalités de phrases, la mimique est également très importante dans l'expression de la condition.

2.2. Valeur expressive : modalités subjectives

Par ailleurs, face à ce que l'on appellera « modalité de phrase » (ou « modalité d'énonciation »), il existe aussi ce que l'on nomme en général « modalité d'énoncé » qui marque « l'attitude [du locuteur] vis-à-vis du contenu de l'énoncé[10] ». On peut

9. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 579-580 (les guillemets et l'italique sont des auteurs qui réfèrent à Bally, 1965).
10. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 580.

ainsi parler de « modalité subjective ». La tradition grammaticale en retient en général deux principales : la modalité exclamative qui exprime la surprise et la modalité dubitative qui marque le doute.

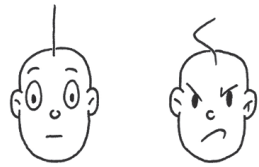


Illustration 34. Deux modalités d'énoncé : exclamative et dubitative.

Dans ces valeurs expressives, on peut également ranger l'expression de toutes les émotions, que ce soit celles du locuteur, peut-être pas complètement maîtrisées, c'est-à-dire lui échappant pour partie, ou celles d'un personnage, qu'on suppose là planifiées linguistiquement. Concernant l'« état d'esprit du personnage », Cuxac[11] dresse une longue liste de ces mimiques, parmi lesquelles « ennui », « réflexion », « inquiétude », « honte », « admiration », « dédain », « mépris », etc. Si dans l'instance de dialogue, les mimiques du locuteur ne nécessitent pas de traduction et peuvent, dans le cadre d'une interprétation par exemple, être rendues par des inflexions vocales et/ou des mimiques, dans le cadre d'une narration, elles constituent des unités de sens simultanées, et nécessitent d'être traduites[12]. C'est en ce sens que, pour nous, elles sont la plupart du temps en fonction adverbiale et acquièrent donc une valeur lexico-syntaxique.

2.3. Valeur lexico-syntaxique : fonctions adverbiale et adjectivale

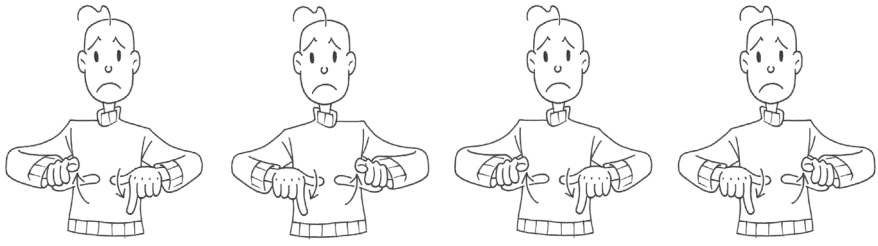
Par valeur lexico-syntaxique, nous entendons que la mimique renvoie à des notions sémantiques tout en s'inscrivant directement dans une fonction syntaxique. La mimique – hormis certaines mimiques expressives comme on vient de l'évoquer – s'utilise, en instance de dialogue comme en instance de récit, avec deux fonctions syntaxiques fondamentales : adverbiale, portant sur le verbe ; adjectivale, portant sur le nom.

11. Cuxac, 2000a, p. 56.
12. Cuxac, 2000a, p. 225, estime que ces phénomènes « permettent de mieux poser la question du non-verbal : son statut problématique réside pour l'essentiel dans la définition réductrice que l'on donne encore de la langue ». Selon nos conceptions déjà exposées, nous pensons que les mimiques du locuteur peuvent appartenir effectivement à l'expression langagière et non à l'expression linguistique des langues vocales – pour ce qui est du commentaire sur ce qui est dit par exemple – et gestuelle – pour ce qui est du lexique par exemple. Cependant, en instance de récit, la mimique acquiert effectivement, dans les langues gestuelles, une valeur lexico-syntaxique. Preuve supplémentaire que les deux instances discursives génèrent, dans les langues signées, des structures différentes.

2.3.1. Fonction adverbiale

Il s'agit dans ce cas d'exprimer, par la mimique, la façon dont le procès est exécuté. Par exemple, pour exprimer « *Il marche tristement* », la mimique seule suffit pour modifier le verbe, comme le montre l'exemple illustré (43).

mmq « triste »
(43) [MARCHER] – *Il marche tristement / avec tristesse / avec sa figure triste.*



Dans cet exemple, qui relève de l'instance de récit, on voit que la mimique supporte tout à la fois, une valeur adverbiale liée au verbe d'action dans la phrase et une valeur sémantique /triste/. De la même façon une mimique « souriante », signifierait « *Il marche en souriant*[13] ». Dans ces deux cas, la mimique tient lieu de véhicule du sens sans qu'il soit besoin nécessairement d'avoir recours aux signes [TRISTE] et [SOURIRE]. Si ces mimiques adverbiales sont nombreuses, on y observe quelques restrictions. Par exemple, on voit mal comment, pour exprimer « *Il marche en pleurant* », le locuteur en proforme corporelle du personnage pourrait se mettre à pleurer. Dans ce cas, le recours au signe [PLEURER] devient obligatoire, comme le montre l'exemple (44).

mmq « triste » ----------
(44) [MARCHER] [pr-marcher – PLEURER] [MARCHER] [pr-marcher – PLEURER]
MG MD MG MD
– *Il marche en pleurant.*

Par ailleurs, que ce soit en instance de dialogue ou de récit, la mimique est investie pour exprimer l'intensité en fonction adverbiale. Cette mimique d'intensité, marquée par un gonflement des joues et un souffle s'échappant de la bouche, est présente par exemple dans le signe [TROP] (ill. 35).

Sur du verbal, la mimique intensive pourra, quant à elle, être traduite par « *beaucoup* », le signe étant alors le plus souvent répété comme dans (45a), (45b). Cette mimique pourra, selon les contextes, être explicitée par les signes [BEAUCOUP], [LONGTEMPS], [TROP], etc.

13. En français, on analyse ces formes comme des gérondifs avec des valeurs propositionnelles fluctuantes selon les grammaires. En LSF, on considérera, ici, que ce que l'on traduit par un gérondif a une fonction adverbiale (VII).



Illustration 35. [TROP].

mmq 'intensif'
(45a) [pté3] [TRAVAILLER] X3 – *Il travaille beaucoup.*

mmq 'intensif'
(45b) [pté3] [MANGER] X3 – *Il mange beaucoup.*

mmq 'intensif'
(45c) [pté3] [DORMIR]-duratif – *Il dort beaucoup.*

On note enfin que quelques adverbes de phrases, tel /vraiment/, peuvent être supportés par la mimique seule accompagnée d'un mouvement de la tête, sans que le signe [VRAIMENT] ne soit exprimé. Mais ce fait est assez rare : par exemple [FRANCHEMENT] sera nécessairement signé. Nous reviendrons sur la question des adverbes dans les chapitres suivants.

2.3.2. Fonction adjectivale

Quand elle porte sur un nom, la mimique acquiert une fonction adjectivale. Dans ce cas, selon nos observations, elle porte surtout sur l'intensité. Dans l'exemple (46a), la mimique intensive associée à [CHAT] exprime qu'il s'agit d'un /gros chat/, alors qu'en (46b) la mimique d'intensité négative – rendue par le creusement des joues– exprime qu'il s'agit d'un /chat maigre/.

mmq 'intensif'
(46a) [CHAT] – *un gros chat*

mmq 'intensif nég.'
(46b) [CHAT] – *un chat maigre*

Selon les discussions que nous avons pu avoir avec les locuteurs sourds de LSF qui ont participé à nos recherches, les valeurs adjectivales de la mimique sont assez limitées ; selon eux, par exemple, pour exprimer « *une fille souriante / qui sourit* », il y a nécessité de produire le signe [SOURIRE], même si la mimique suit le sens et est effectivement une mimique souriante, elle n'est pas suffisante sur le nominal, alors qu'elle l'est sur le verbal. Ce qui permettrait d'ailleurs de distinguer entre ce que l'on pourrait traduire, d'une part, par « *Une fille souriante marche* » et, d'autre part, par « *Une fille marche en souriant*[14] ».

14. Cuxac, 2000a, p. 35, parle du « rôle qualifiant et quantifiant de la mimique », mais reste assez vague sur le fait que ces rôles s'appliquent à des noms ou à des verbes d'une part, et sur le fait qu'on puisse les trouver en instance de dialogue ou de récit d'autre part.

Cependant, il est indéniable que souvent, la mimique, mais de façon redondante, et donc, de notre point de vue, expressive, accompagne la valeur sémantique de l'adjectif. Par exemple, [MIGNON] sera accompagné d'un mimique « attendrie », [PETIT] sera accompagné d'une mimique évoquant la petitesse comme dans l'exemple suivant.

mmq « petit »
(47) [CHAT] [stf-petit rond] – *un petit chat / un chaton*

Nous reviendrons sur la question des adjectifs aux chapitres VII et VIII.

3. Regard : pertinence et redondance iconiques

Le regard a indéniablement une pertinence linguistique qui a été bien étudiée pour ce qui concerne la LSF. Cette section, ainsi que nos analyses, doivent beaucoup à ces travaux antérieurs[15]. Cependant, nous ne retenons ici que deux fonctions du regard, véritablement pertinentes linguistiquement et nous discuterons en fin de section la question du statut linguistique ou non d'autres formes ou intentions du regard.

3.1. Construction des instances discursives

C'est un des rôles fondamentaux du regard que de distribuer les instances narratives entre dialogue et récit. L'instance de dialogue nécessite un contact visuel entre locuteur et interlocuteur « provoquant un investissement sémiotique mutuel des regards[16] ».

En instance de dialogue, le regard du locuteur s'accroche toujours, mais pas nécessairement de façon continue, sur l'interlocuteur. La modalité impérative nécessite d'ailleurs une accroche plus prononcée du regard – que nous glosons par reg. « tu », par opposition à reg. int. qui signifie que le regard est sur l'interlocuteur mais sans modalité impérative.

L'instance de récit nécessite quant à elle de décrocher de tous les paramètres de l'énonciation et donc de l'interlocuteur ; le regard se perd alors un peu dans le vague – à moins qu'il n'y ait nécessité de créer des locus. Le regard n'est plus celui du locuteur dans une interaction dialogique, mais celui du personnage dans une narration. Bien évidemment, le regard du narrateur, peut, lors d'un commentaire par exemple, s'accrocher à celui du destinataire de la narration – soit le narrataire.

15. Cuxac et les linguistes travaillant dans le cadre de son modèle théorique telles Sallandre, Fusellier-Souza et Garcia, ont porté une attention extrême au rôle du regard spécialement en lien avec ce qu'ils nomment « structures de grande iconicité » ; entre autres Cuxac, 2000a ; Garcia, 2010 ; Sallandre, 2014. Concernant la LSFB (langue des signes française de Belgique), voir les analyses de Meurant, 2008.
16. Cuxac, 2000a, p. 216.

Dans le cas de discours rapportés dans une instance narrative comme dans une instance dialogique, le regard sera celui des personnes/personnages impliqués. Ainsi, si deux personnes A et B sont impliquées dans un discours rapporté, le regard sera tour à tour celui de la personne A et celui de la personne B.

3.2. Spatialisation et construction ou activation de locus

Nous l'avons déjà indiqué en (V-4.3), les locus font partie intégrante de la grammaire spatiale de la LSF. Lorsqu'un signe est spatialisé, le regard accompagne la spatialisation du signe et crée ainsi un locus. Le regard est alors porté sur les mains qui réalisent le signe, ce que nous glosons par 'reg. mains'. Ce locus peut ensuite être repris par un simple regard sur l'emplacement où le signe a été exécuté, ce que nous notons « reg. loc ». Ce phénomène syntaxique se retrouve tant en instance de dialogue qu'en instance de récit.

Par ailleurs, en instance de dialogue, le regard permet de référer sans ambiguïté à l'un ou l'autre des espaces pré-sémantisés. Ainsi, un regard sur l'espace pré-sémantisé dédié à la troisième personne – que nous glosons « reg. eps3a/b » – renverra à de l'animé et signifiera nécessairement « *il/elle* » « *le/la* » ou « *lui* », selon la fonction sémantico-syntaxique distribuée dans la phrase.

3.3. Questions en suspens autour de la pertinence linguistique du regard

Cuxac considère que le regard est « créateur de deixis[17] » et qu'il est associé au « déploiement des formes[18] ». Nous n'avons pas retenu ces deux valeurs, car elles ne nous paraissent pas pertinentes linguistiquement et/ou se trouvent redondantes avec les deux valeurs linguistiques que nous avons décrites. En effet, la notion de « créateur de deixis » est intimement liée à celle de spatialisation. Il s'agit, d'une part, d'instancier des signes et, d'autre part, de les inscrire dans l'espace pour assurer la référence. Nous n'y voyons pas de lien avec la deixis, d'autant que cette déixis serait, selon Cuxac, « une deixis seconde ».

Pour ce qui concerne le « déploiement des formes », Cuxac note que le regard, qui constitue une brève pause par rapport à ce qui précède dans le discours, se porte très brièvement sur l'espace où une forme (en l'occurrence, un STF, dans notre terminologie) va se déployer. Le regard accompagne le déploiement de cette forme. Là encore, il s'agit pour nous de spatialisation et nous ne sommes pas sûre que le regard soit linguistiquement pertinent par rapport à la forme elle-même, mais qu'il l'est plutôt par rapport à l'espace créant le locus. D'ailleurs, Cuxac note que chez les entendants aussi le regard accompagne ce déploiement de forme, quand par exemple quelqu'un dit « *J'ai pêché, un poisson grand comme ça* », accompagné du geste adéquat pour évaluer la grandeur du poisson. Il observe que les entendants apprenants de LSF produisent ce même regard accompagnant les déploiements

17. Cuxac, 2000a, p. 219-220.
18. Cuxac, 2000a, p. 33.

de forme et conclut « comme si cette dimension sémiologique du regard se situait cognitivement en amont de tout apprentissage linguistique[19] ». Il s'agit donc pour nous d'un regard inscrit dans des processus langagiers multimodaux, mais pas d'un regard linguistiquement pertinent dans les langues gestuelles.

Le dernier point que nous voulons débattre est celui lié au clignement de paupière. Vergé[20] s'y est particulièrement intéressée et montre que, au moins dans le discours narratif auquel elle s'est intéressée, le clignement sert d'ouverture et de clôture à l'énoncé global. Avant de commencer une histoire, le signeur émet un petit clignement de paupière, à la fin de son histoire également. À l'intérieur de l'histoire, le clignement aurait valeur de démarcation syntagmatique, les groupes fonctionnels d'un énoncé étant séparés par des clignements de paupières. Par exemple, les circonstants de temps [HIER] et [DEMAIN] sont suivis en général d'un clignement alors qu'il n'y aura pas de clignement entre l'agent et le verbe exprimant l'action. D'ailleurs, selon Vergé, insérer un clignement entre un agent et le verbe reviendrait à une forme de thématisation, ce qui est corroboré par certaines études américaines[21]. Nous n'avons pas regardé de façon systématique les clignements de paupières dans nos corpus mais, d'une part, il conviendrait de voir si l'on n'observe pas la même chose chez les entendants, et si, d'autre part, en particulier pour ce qui est des phénomènes de thématisation (X-2.3.1), ce n'est pas plutôt la légère pause qui est pertinente, pause que le clignement de paupière ne ferait dès lors qu'accompagner. Pour l'heure, nous pensons, compte tenu du fait que les clignements de paupières sont peu maîtrisés, d'une part, et peu perceptibles, d'autre part, qu'il s'agit là d'éléments sémiologiques généraux liés à la production langagière humaine, mais non pertinents en langue[22].

4. Quel statut pour les labialisations ?

Les locuteurs de langues signées ont recours, à des degrés divers, à des labialisations, qui consistent à exécuter des mouvements labiaux liés à une langue vocale. Ainsi, de manière paradoxale, les labialisations s'intègrent pleinement

19. Cuxac, 2000a, p. 34.
20. Vergé, 2001, 2002.
21. Neidle & coll., 2001, entre autres, le relèvent, mais souvent associé à d'autres mouvements non manuels, en particulier dans les phrases interrogatives.
22. Des études ont pu être également menées sur les sourcils (Vergé, 2001 ; Bouvet, 1996), mais en l'absence de comparaison rigoureuse avec l'utilisation des sourcils chez les entendants – observée par exemple dans les travaux de I. Guaitella – on ne saurait dire si l'on est en présence de phénomènes linguistiques ou d'une communication de type non verbale, largement non consciente. Plus récemment, Chételat-Pelé, 2010, observe des corrélations entre les mouvements des sourcils et l'organisation textuelle dans des narrations en LSF. Cependant, il n'est pas certain que la pertinence se trouve dans les sourcils seuls. Ces mouvements des sourcils ne sont-ils pas intégrés dans un mouvement du buste et/ou une mimique faciale ou encore dans une pause ? Là encore, une comparaison avec les entendants pourrait distinguer entre éléments linguistiquement pertinents, éléments liés et éléments gestuels non verbaux – faisant partie d'une gestualité co-verbale humaine générale.

à la modalité gestuelle, alors même qu'elles proviennent de la modalité vocale. Parfois, la modalité vocale affleure lorsque du son est associé à la labialisation : on parle en général de vocalisation.

4.1. Définitions et discussions

4.1.1. Labialisation et gestes labiaux

Si du point de vue formel l'opposition entre « labialisation » et « vocalisation » est intéressante pour la description, du point de vue fonctionnel, cette opposition est souvent neutralisée. En effet, d'une part, les vocalisations ne correspondent pas toujours à l'expression exacte du mot de la langue vocale et, d'autre part, des sons peuvent être émis dans un discours en langue gestuelle, sans que ces sons réfèrent à la langue vocale. Enfin, en dernier lieu, les émissions ne sont pas pertinentes pour les sourds. Nous définissons donc les labialisations comme des configurations labiales ou des mouvements buccaux qui reproduisent les formes labiales des mots de la ou des langues vocales environnantes, qu'elles soient ou non accompagnées de son[23].

Conformément à l'usage, nous distinguons les « gestes labiaux » et « les labialisations[24] ». Par opposition aux labialisations, les gestes labiaux, sont des formes buccales qui accompagnent les signes et qui sont souvent liées à la mimique. Ces gestes labiaux peuvent comprendre des émissions de souffle, voire de sons. Lorsqu'ils ne sont pas intégrés à la mimique, ils ont plutôt une valeur stylistique de type expressif, lorsqu'ils accompagnent la mimique, ils ont la même valeur que la mimique, c'est-à-dire soit purement expressive non verbale, soit linguistique – par exemple liée à la fonction adverbiale.

4.1.2. Labialisations figées et onomatopées

Il existe des labialisations qu'on appellera « labialisations figées », car elles sont régulièrement associées à des signes. On peut alors considérer qu'elles intègrent la LSF, dans la mesure où elles sont d'une utilisation très systématisée. Cependant, ces labialisations, parce qu'elles sont justement figées, ne correspondent pas nécessairement à la traduction qui serait faite en contexte. C'est par exemple le cas du signe [FINI] qui est très régulièrement associé à la labialisation '*fini*' mais qui ne se traduit que très rarement par « *fini* » en français. Ces labialisations figées se rapprochent alors des sons – dévocalisés en général – émis de manière récurrente avec certains signes, par exemple [SPÉCIFIQUE] accompagné de la labialisation '*pi*'. On peut alors discuter leur statut linguistique. Néanmoins on distinguera entre ces « labialisations figées », auxquelles on peut conférer un statut semi-linguistique, et les « onomatopées » – des bruits liés au souffle et/ou claquement des lèvres. De telles onomatopées sont par exemple émises lorsqu'il s'agit de décrire des déplacements rapides ou de manifester une déception.

23. Millet, Khayech & Blondel, 2016.
24. En anglais « *mouth gesture* » et « *mouthing* ». Pour un état de l'art, voir Boyes Braem & Sutton-Spence, 2001.

Ces onomatopées, qui introduisent dans une forme de bimodalité, n'ont, selon nous, pas de statut linguistique, mais attestent que, pour les sourds, le souffle, les mouvements sonores des lèvres, voire la voix, peuvent investir un statut non linguistique, associé à un signe gestuel linguistique, qu'il s'agisse de l'illustration non verbale d'un signe ou de l'expression d'une émotion particulière[25].

4.1.3. Statut des labialisations

En France, les labialisations ont pu être considérées soit comme partie intégrante du signe par Séro-Guillaume[26] qui les nomme « labièmes », soit comme s'associant à des catégories sémiologiques de la langue par Sallandre[27]. Elles ont pu aussi être envisagées, de façon plus sociolinguistique, comme des manifestations particulières de phénomènes de contacts de langues s'inscrivant dans des pratiques bilingues LSF/français – spécialement par Millet & Estève[28]. Le Corre[29], estime, quant à elle, qu'elles peuvent alors être plus ou moins imbriquées avec les structures rythmiques des signes.

Les labialisations ont donc des statuts linguistiques et sociolinguistiques divers, que nous nous proposons d'examiner brièvement ici, afin de définir celles qui peuvent acquérir un statut linguistique au sein même de la LSF. Du point de vue sociolinguistique, c'est-à-dire manifestant des formes de parler bilingues, les labialisations entrent dans des combinaisons complexes entre langues vocales et langues gestuelles, particulièrement en contexte multilingue et y compris dans certains écrits[30]. On n'entrera pas ici dans le détail ; on donnera simplement quelques exemples de redondances[31] et de complémentarité[32], cette dernière catégorie posant la question, au niveau lexical, de l'intégration des labialisations à la LSF.

4.2. Les labialisations comme forme de parler bilingue

De notre point de vue, la plupart des labialisations relèvent de formes de parler bilingue. Les sourds, qu'ils utilisent ou non le français vocal, sont de toute façon en contact avec la langue française. Les deux langues s'exerçant dans deux modalités distinctes, elles peuvent se superposer, ce qui constitue, selon nous, des formes

25. Millet, 2007a.
26. Séro-Guillaume, 1994.
27. Sallandre, 2014.
28. Millet & Estève, 2009 ; Millet, Estève & Guigas, 2008. Pour le contexte tunisien, voir Khayech, 2014.
29. Le Corre, 2006.
30. Gonac'h, Seeli, Ledegen & Blondel, 2012.
31. Ce type de rapport entre langue signée et langue vocale a été nommé « *code blend* » par Emmorey, Borinstein & Thompson, 2005.
32. On avait pu envisager également (Millet, Khayech & Blondel, 2016, p. 171), des formes de « contradictions », qui semblent relever de sortes de « lapsus », étant donné la difficulté de parler deux langues en même temps. C'est par exemple le cas lorsqu'un locuteur labialise '*c'est bizarre*' et signe [CONVAINCRE]. Le lapsus s'explique ici par la proximité phonologique des deux signes de la LSF [BIZARRE] et [CONVAINCRE] qui sont des signes bimanuels en configuration 'index'.

spécifiques d'alternances de langues, propres à tous les parlers bilingues[33], que l'on pourrait nommer de façon un peu paradoxale « alternances de superposition ». Dans ce sens, elles ne constituent pas des éléments de la grammaire de la LSF, qui est l'objet de cet ouvrage, mais il nous a semblé que nous devions en dire quelques mots, car elles entrent, de plain-pied, dans les énoncés produits par les locuteurs sourds.

4.2.1. Aspects rythmiques

Tout d'abord, on peut dire que, d'un point de vue rythmique, les labialisations peuvent être synchrones, ou asynchrones avec les signes auxquels elles correspondent : dans ce dernier cas, elles peuvent anticiper la réalisation du signe ou s'articuler après le début de l'émission du signe qui peut être envisagé comme une structure syllabique[34]. Or, on observe que lorsque structure syllabique du signe et structure syllabique du français ne coïncident pas, la structure syllabique du signe s'impose, au moins quand l'expression énonciative est à base de LSF[35]. Ainsi, dans l'exemple (48), le locuteur ne pouvait finir sa labialisation compte tenu de la différence de temps pour l'exécution du signe [APPAREIL AUDITIF] qui ne nécessite qu'un mouvement unique d'une configuration '2 plié' derrière l'oreille, tandis que le terme français comporte six syllabes.

lab. *ap.*
(48) [APPAREIL AUDITIF]

4.2.2. Diversité des formes de redondance

Il existe de nombreuses formes de dialogue intersémiotique entre français et LSF, dans un énoncé en LSF[36]. Nous ne pouvons toutes les détailler ici. Nous affirmons cependant que, dans la plupart de ces formes de parlers bilingues, les labialisations ne font pas partie de la LSF. Nous nous en tiendrons à quelques exemples, pour montrer l'efficience énonciative de ces formes de « redondance interlinguale. »

Redondance continue

Il s'agit là d'énoncés où chaque signe de la LSF est labialisé. Ces labialisations n'apportent rien au message global, elles sont une pratique bilingue spécifique au bilinguisme langue vocale / langue gestuelle.

lab. *important comprendre clair suffit*
(49) [IMPORTANT] [COMPRENDRE] [CLAIR] [SUFFIT] – *L'important c'est que la compréhension soit claire.*

33. Lüdi & Py, 2002.
34. Blondel, 2004.
35. On a pu distinguer entre énoncés à base LSF et à base français (Millet & Estève, 2009). Dans les énoncés à base LSF, la LSF est accompagnée de labialisations, tandis que dans les énoncés à base français, c'est le contraire. Il existe également des énoncés à « base bilingue », pour lesquels il est impossible de dire quelle est la langue qui porte l'énoncé, les deux langues étant en quelque sorte utilisées de façon égale. Notons que les énoncés à base français et ceux à base bilingue supposent des labialisations vocalisées. De ces deux types d'énoncés bilingues, il ne sera pas question ici.
36. Millet, Khayech & Blondel, 2016.

Ainsi, la redondance peut affecter l'acte de parole dans son entier. Ce phénomène est cependant assez rare.

Redondance partielle

Beaucoup plus fréquentes sont en effet les redondances partielles, nous en avons de très nombreux exemples dans nos corpus que les locuteurs aient des parents sourds ou des parents entendants et que la communication se fasse avec des sourds ou des entendants. La redondance partielle peut couvrir un nombre assez conséquent de signes (50a), comme elle peut être éparse avec des labialisations rares et parfois tronquées (50b).

lab. *j'ai ami âge dix ans veut implant*
(50a) [AVOIR] [AMI] [ptéʔ] [PETITE] [ÂGE] [DIX] [AN] [VOULOIR] [IMPLANT] – *J'ai un ami qui a dix ans et qui veut des implants.*

lab. *maman sou seu fre*
(50b) [MAMAN] [SOURDE] [SIGNE] // [AVOIR] [SŒUR] [FRÈRE] [ENTENDANT] [LES DEUX] – *Maman est sourde, elle signe ; j'ai un frère et une sœur, tous les deux entendants.*

Équivalence

L'équivalence est une forme particulière de redondance. En général, dans un discours à base LSF, la syntaxe du français suit celle de la LSF, on trouve cependant quelques exemples où la syntaxe de la LSF et celle du français sont conservées. Il s'agit d'une forme de redondance continue – dont on redonne un exemple (51a) – mais équivalente du point de vue des syntaxes des deux langues en présence (51b).

lab. *oui moi là*
(51a) [OUI] [ptéʔ] [LÀ]

lab. *oui j'étais là*
(51b) [OUI] [ptéʔ] [LÀ] – *Oui, j'étais là.*

Compte tenu de l'écart structurel entre les deux langues, on ne s'étonnera pas que ces exemples soient peu nombreux et qu'ils soient courts.

4.2.3. Formes de complémentarité au niveau des énoncés

Face à ces nombreuses formes de redondance, on observe aussi des énoncés où labialisations et signes sont en relation de complémentarité. Chaque langue ou chaque modalité apporte une information spécifique qui n'est pas présente dans l'autre langue ou modalité. Le sens n'est alors accessible qu'au niveau de l'unité sémantico-syntaxique prise dans sa globalité. L'énoncé en langue signée n'est pas complet, pas plus que celui offert par les labialisations. C'est à cette seule fonction, déployée au sein de l'énoncé, que nous réservons le terme de « complémentarité », qu'illustre l'exemple (52).

lab. *Mais euh ma famille… un peu fait un petit peu c'est mieux*
(52) [FAMILLE] [UN PEU] [SIGNER] [UN PEU]
– *Mais ma famille, elle signe un peu, un petit peu, c'est mieux.*

Dans cet exemple, [SIGNER] n'est qu'exprimé qu'en LSF, tandis que « *mais* » et « *c'est mieux* » ne sont exprimés qu'en français.

4.2.4. Supplémentarité au niveau lexical : emprunts et pertinence des labialisations

Concernant le lexique, il nous est apparu intéressant de créer une catégorisation différente, compte tenu du fait que, à ce niveau, les deux langues se complètent et s'étayent. Empruntant notre terminologie à Volterra[37], nous parlerons de relation supplémentaire entre les deux éléments lexicaux, et donc de supplémentarité, comme c'est le cas dans les exemples (53a) et (53b).

lab. *femme*
(53a) [ÉPOUX]

lab. *maladie d'Alzheimer*
(53b) [MALADIE] [MÉMOIRE]

Dans l'exemple (53a), le lien de parenté est précisé par le signe et le genre par la labialisation, puisque en LSF le signe [ÉPOUX] n'est pas sexué, alors qu'en français « *femme* » signifie aussi bien /épouse/ que /individu de sexe féminin/. Ainsi, chaque langue lève ici les ambiguïtés de l'autre. En (53b), il s'agit plutôt de faire correspondre un signe à sa traduction en français, afin de s'assurer de la compréhension et de préciser de quel type de maladie de la mémoire il s'agit.

Nous avons observé que dans nos corpus des types de supplémentarité venaient préciser le sens lexical d'un STF. C'est par exemple le cas dans l'exemple (VIII-100), où l'émission du signe [stf-OVAIRE] est accompagnée d'une labialisation assez appuyée, qui nous a amenée à considérer que ce STF avait très clairement une valeur nominale.

Contrairement à certains chercheurs, par exemple Séro-Guillaume, déjà cité, nous ne considérons pas que ces labialisations intègrent la LSF, mais qu'elles relèvent très spécifiquement de pratiques bilingues, et dans le cas de la supplémentarité qu'on vient d'envisager, d'emprunts qui s'avèrent pour le locuteur pertinents pour l'expression de sa pensée (bilingue). Si, à l'avenir, de telles labialisations venaient à se figer et pouvaient être observées sur un grand nombre de locuteurs, on pourrait alors conclure à une pertinence en LSF due à un emprunt.

5. Retour sur la notion de « signe »

En conclusion à notre première partie, nous proposons quelques réflexions autour des dénominations « signe » et « langue des signes », qui, si elles sont aujourd'hui incontournables, n'en sont pas moins questionnables. Il est d'usage de parler de « signe » puisque, dans la langue courante, ce terme s'est imposé pour référer au vocabulaire d'une langue signée. Il s'agit en fait d'un raccourci commode, alors, qu'en toute rigueur, on devrait parler de « signe lexical » pour un élément renvoyant au lexique. Le terme « signe » fait écho à l'appellation « langue des signes » qui renvoie régulièrement, en français, aux langues gestuelles.

37. Volterra, Caselli, Capirci & Pirchio, 2005.

5.1. Que nous dit l'appellation « langue des signes » ?

En français, l'appellation « langue des signes » est calquée sur l'anglais *Sign Language* – « *language* » signifiant dans cette langue, rappelons-le, tout à la fois « *langue* » et « *langage* ». « Langage des signes » étant connoté négativement en français, comme déniant le statut de langue, c'est l'appellation « langue des signes » qui a été retenue pour spécifier une langue gestuelle particulière : langue des signes québécoise (LSQ), langue des signes danoise (LSD), etc. Certains chercheurs parlent dès lors, de manière générique, de « langue signée », qui se donne, pour nous, comme un équivalent strict de « langue gestuelle ». Ces dénominations se sont imposées dès le début des recherches françaises sur la LSF et se sont diffusées dans les différents milieux de la surdité et dans l'espace public. Pourtant, cette appellation « langue des signes » n'est pas nécessairement la meilleure des dénominations possibles.

En effet, d'un point de vue sémiotique, et dans la tradition de la linguistique structurale, un signe – quel qu'il soit – est l'association d'un signifiant, la face matérielle du signe, et d'un signifié, le concept auquel il est associé. Ainsi, on peut avoir des signes sonores (les mots prononcés d'une langue, tout autant que des coups frappés sur la table pour un rappel à l'ordre), des signes graphiques (les mots écrits d'une langue, tout autant qu'un dessin), des signes matérialisés sur toutes sortes de surface (que l'on songe aux lettres tracées sur le sable ou aux panneaux du code de la route), des signes gestuels (effectués avec le corps), etc. Il en ressort que toutes les langues sont des langues des signes, même les langues vocales.

D'une manière générale, il serait donc préférable de parler de langue gestuelle ou de langue visuo-corporelle. Mais nous conserverons aussi, étant donné la force de l'usage, les termes « langue signée » et LSF[38].

5.2. Les pièges du « signe »

Au sein même de l'expression « langue des signes », de façon ordinaire, le mot « signe » est associé régulièrement au seul lexique de cette langue – par exemple, on dira que [MAISON] est un signe ; dans cette acception le « signe » renvoie à un concept. Les « signes » ainsi définis réfèrent donc aux comportements manuels comprenant la ou les formes de mains, les mouvements des bras, des avant-bras et éventuellement des doigts. De ce fait, une difficulté supplémentaire surgit.

En effet, compte tenu de la globalité des structures – ou si l'on préfère de l'expression simultanée de plusieurs éléments –, les phrases comportent plusieurs éléments de significations, autrement dit, entendu dans son sens sémiotique, plusieurs « signes ».

Conciliant l'usage usuel du terme « signe », tel qu'on l'entend ordinairement dans « langue des signes » et la définition sémiotique et linguistique du terme

38. L'appellation, bien meilleure selon nous, de « langue des sourds de France » a pu être proposée il y a une quinzaine d'années, mais sans succès. Actuellement, quelques associations de sourds proposent des formations en « langue sourde » : cette dénomination, qui marque une revendication identitaire, n'est pas très juste au plan linguistique et laisse croire à l'universalité des langues gestuelles.

« signe », on appellera « signe » les unités de sens qui se dégagent des phrases et des discours, en ne les limitant pas aux seuls comportements manuels. Tous les éléments permettant de créer des unités de sens : les espaces, les trajectoires, la mimique, le regard, les mouvements corporels (de la tête, des épaules et du buste notamment) seront considérés comme des signes. Ils sont tous des constituants de la LSF. On rejoint ainsi bon nombre de recherches qui distinguent entre composants (ou comportements) manuels et non manuels présents dans les langues signées.

5.3. Différents « signes » : signes lexicaux et structures phrastiques

Ainsi, en toute rigueur, les exemples suivants, qui visuellement se donnent comme un instantané, doivent être décomposés
– [MAISON], unité de sens, est un signe. Sa traduction est « *maison* ».
– eps3a[DONNER]eps3b, structure phrastique, est composée de trois signes – ou de trois éléments signifiants : deux locus prédéfinis et le verbe. La structure est caractérisée par une trajectoire qui va d'un point de départ, le locus 3a, à un point d'arrivée, le locus 3b. La traduction « *Il lui donne* » comportera donc trois unités en français également.
– [VERRE] [TABLE] [pr-verre ; pr-table – dessus] est une structure phrastique composée de cinq éléments ou « signes », deux signes lexicaux et une structure verbale composée de deux proformes manuelles et d'un rapport de localisation iconique entre les deux mains, signifiant /dessus/. La traduction en est « *Le verre est sur la table* ». Par opposition, une structure introduisant un mouvement pertinent engageant le corps du signeur comprendra deux éléments de plus, comme dans l'exemple suivant.
– [VERRE] [TABLE] [pr-verre ; pr-table – eps1POSER SUR] est une structure phrastique comprenant les mêmes éléments que la précédente mais en y adjoignant le verbe [POSER] qui trouve son point de départ dans l'espace pré-sémantisé 1 et, le plus souvent, engage, même légèrement, le corps du signeur en proforme corporelle pour l'expression de la première personne. La traduction est donc « *Je pose le/un verre sur la/une table* ». S'il s'agissait de poser quelque chose sous autre chose, le mouvement du verbe serait le même, mais le rapport de localisation entre les proformes manuelles 'pr-verre' et 'pr-table' serait inversé.
– L'exemple suivant : mmq 'intensif' ø [TRAVAILLER] doit être analysé comme trois unités : la « personne 1 implicite » pour la première personne, la mimique pour l'adverbial /beaucoup/ et le verbe [TRAVAILLER] – la traduction en français étant « *Je travaille beaucoup* ».

Peuvent donc être définis comme signes : les signes manuels lexicaux, les spatialisations et les locus – nous rediscuterons plus loin le fait de savoir si les pointages sont des signes. Cette acception large de ce qu'est un signe nous paraît à même de redonner de la force à l'expression « langue des signes » incluant dès lors les aspects de globalité et de spatialité communs à toutes les langues gestuelles.

PARTIE III
CATÉGORIES, FONCTIONS, GROUPE NOMINAL

« La droite laisse couler du sable.
Toutes les transformations sont possibles. »

Paul Éluard, « L'invention »,
dans *J'ai la beauté facile et c'est heureux* [1922], Paris,
Poésie Gallimard, 2016, p. 10.

« On se gardera d'opposer grammaire à sémantique. Car la sémantique est toujours présente dans la réflexion sur le langage : la sémantique […] n'est pas une branche de la linguistique au même titre que phonologie ou grammaire, c'est une problématique qui concerne l'ensemble des disciplines linguistiques. »

Denis Creissels, *Unités et catégories grammaticales*,
Grenoble, Publications de l'université des langues et
lettres de Grenoble, 1979, p. 39.

Il se pourrait bien que le sable qui s'écoule de la droite implacable que l'on aimerait que soit, idéalement, la syntaxe, ce soit, au bout du compte, la sémantique : ces petits grains de sens qui se jouent des schémas, et qui, ce faisant, les orientent, les impriment, les implosent, les transforment. C'est vrai de toutes les langues dans lesquelles, on le sait, le sens tord le cou à la grammaire en imposant sa logique propre. La syntaxe délaissant le sens, cet idéal d'une pureté mathématique, a fait florès en son temps. Mais le sens a peu à peu repris ses droits, puisque, après tout et avant tout, les langues sont là pour faire sens. La syntaxe n'est qu'une réponse particulière à la question universelle du sens, la syntaxe en devient une entreprise poétique. Elle est là, et bien là, mais elle s'adapte aux universaux sémantiques : elle s'imbrique, elle s'immisce. En LSF, sans aucun doute du fait de l'iconicité de la langue, du fait peut-être aussi qu'elle n'a pas d'écriture susceptible d'en figer certaines structures, la syntaxe et les premières questions qu'elle pose en termes de catégories et de fonctions ont des fondements sémantiques profonds mais qui n'imposent nullement de renoncer. Comme en toute chose, ce dont il s'agit, c'est de composer[1].

1. Ainsi, nous ne sommes pas en accord avec Cuxac, 2000a, p. 189, lorsqu'il précise que « […] le seul niveau sémantique serait suffisant pour rendre compte de l'organisation formelle de la langue. »

On a vu en (III) que le lexique de la LSF est un lexique notionnel véhiculant des concepts généraux auxquels ne s'attache aucune marque permettant d'en déterminer *a priori* la classe syntaxique (ou catégorie grammaticale). Le fait que le lexique soit notionnel incite donc, toujours *a priori*, à définir, dans un premier temps, les catégories par une approche plus sémantique que syntaxique, en rendant compte essentiellement des sens conceptuel et cognitif[2] qu'elles véhiculent. Pour le dire autrement, les éléments lexicaux de la LSF ne véhiculent aucune information strictement syntaxique – qu'il s'agisse du genre pour le nominal, ou des catégories syntaxiques telles les distinctions nom/verbe, nom/adjectif, adjectif/adverbe. Si l'approche morpho-syntaxique, comme nous le verrons tout au long de nos analyses, permet de distinguer, en discours, des valeurs nominales, verbales et des fonctions adjectivales, adverbiales et pronominales, au niveau du lexique, les catégories émergeant *a priori* se révèlent plus par des appréhensions sémantico-syntaxiques que strictement syntaxiques et se fondent plus sur une approche conceptuelle centrale de l'élément lexical que sur des critères plus strictement syntaxiques.

Pour ces raisons, il nous apparaît préférable, en l'état actuel des recherches et compte tenu du cadre théorique qui est le nôtre, de se résoudre à ne pas catégoriser syntaxiquement *a priori* l'intégralité du lexique de la LSF et *a fortiori* les autres constituants non manuels de la LSF[3].

En tenant compte des dynamiques iconiques mises en œuvre, il s'agit d'expliciter les éléments du discours : d'une part, en termes de catégorie ou de valeur catégorielle et, d'autre part, en termes de fonction. Il nous apparaît en effet indispensable de mener ces deux démarches complémentaires : rendre compte, au sein même du lexique, des catégorisations sémantiques lexicales possibles et, au sein de la phrase, en analyser les propriétés morpho-syntaxiques. On ignorera donc un peu les droites de la syntaxe et de la grammaire traditionnelle et on laissera glisser quelques grains de sable sémantiques susceptibles de les briser insensiblement.

2. Reboul, 2007, p. 184, rappelle d'ailleurs qu'« un sens lexical indépendant des concepts est une fiction ».
3. On signalera que les travaux de Risler, 2007, sur la LSF établissent, dans le cadre de la théorie des grammaires cognitives, des distinctions nom/verbe/adjectif et que les travaux sur l'ASL, ceux de Neidle & coll., 2001, par exemple, s'inscrivant dans un cadre chomskyen ne renoncent à aucune catégorie – mais c'est bien dans le cadre de l'analyse phrastique et non dans le cadre de l'affectation catégorielle au sein même du lexique. Par ailleurs, Schwager & Zeshan, 2008, définissent en termes de traits sémantiques les noms (« *entity class* ») et les verbes (« *event class* ») avec les traits sémantiques classiques [± propre], [± humain], [± concret], etc., pour les noms et [± dynamique], [± agentif], [± ponctuel], etc., pour les verbes. Ils retiennent pour la DGS (langue des signes allemande), les catégories syntaxiques (« *part of speech* ») nom, verbe, adjectif, adverbe et deux fonctions majeures : « prédicat » et « argument ».

Chapitre VII
Catégories syntaxiques et fonctions utiles à la description de la LSF

Ce chapitre se veut une investigation au sein des catégories et des fonctions susceptibles d'éclairer le fonctionnement syntaxique de la LSF. En effet, si l'iconicité et la spatialité sont des moteurs essentiels des langues gestuelles, tenter d'en décrire les catégories et les fonctions nous paraît néanmoins une nécessité pour les inscrire dans le corpus des langues et pour autoriser des comparaisons avec les langues vocales. Ceci pourrait permettre d'instaurer des voies didactiques nouvelles, qui devront, en outre, se pencher sur les phénomènes propres à l'oralité (LSF/français oral) face à ceux générés par la scripturalité (français écrit).

On ne peut traiter les langues gestuelles comme si elles n'étaient que des images et des agencements spatiaux, dépourvus de planification linguistique. Les difficultés rencontrées par les apprenants entendants, dans les niveaux les plus élevés, confortent ce point de vue. On tentera donc un inventaire des catégories utiles à la description de la LSF ainsi que de la sélection des valeurs catégorielles – le lexique n'étant en général pas marqué de ce point de vue (1). On envisagera ensuite la façon dont les fonctions s'actualisent en LSF, en lien étroit avec les structures sémantiques (2). On terminera par des synthèses récapitulant les articulations entre catégorie et fonction utiles à la description de la LSF (3).

L'ensemble du chapitre s'appuie sur les théories de linguistique générale et l'on pourrait croire que l'on s'éloigne de notre objectif de « grammaire descriptive de la LSF ». Cependant, la précision des notions syntaxiques que nous employons nous est apparue comme un impératif… « catégorique » et fonctionnel.

1. Catégories et valeurs catégorielles

1.1. Indices sémantiques des catégories : validité des approches intuitives ?

Le plus souvent, l'interprétation sémantique d'un concept en dégage un prototype catégoriel, tel que, finalement, les grammaires traditionnelles ont pu les définir. Ainsi, le signe [TABLE] est pensé comme un nom, car le concept de /table/ est

très représentatif, sémantiquement, de la catégorie. On imagine mal ce concept se transmuer en verbe, en adjectif ou en adverbe. On dira donc qu'il est prototypique des noms, qui sont, en général, glosés comme « objets physiques : choses, personnes, animaux, lieux » dans les grammaires de tradition aristotélicienne.

De même, les signes référant à des couleurs tels [BLEU], [BLANC], [VERT] sont pressentis *a priori* comme des adjectifs ; ils indiquent sémantiquement « des propriétés ou des qualités du nom » et dans les faits, c'est-à-dire dans leurs usages linguistiques au sein d'un énoncé, ils viennent effectivement souvent modifier un nom[1].

De façon identique, un certain nombre de signes liés, entre autres, à un mouvement ou une activité humaine tels [COURIR], [PRENDRE] ou [MANGER], ou à la perception et à l'activité psychique tels [SENTIR], [RÊVER] ou [VOIR] sont pressentis comme étant des verbes.

La catégorisation de certains signes comme adverbes paraît plus problématique, sauf pour ce qui concerne les adverbes modifiant le verbe ou la phrase à des fins sémantiques et énonciatives diverses tels [TOUJOURS], [ENCORE], [FRANCHEMENT], [SÉRIEUSEMENT], etc.

Ces indices sémantiques extraits intuitivement par les locuteurs pour assigner une catégorie à un certain nombre de signes dont l'utilisation catégorielle en discours est sans doute centrale – c'est-à-dire la plus fréquente – restent cependant souvent problématiques. Par ailleurs, ces catégorisations intuitives peuvent parfois aussi être le fruit de décalques syntaxiques de la langue française sur la LSF. Ainsi, certains sourds non alphabétisés en LSF[2] pensent que, dans la phrase [NOM] [À TOI] [QUOI], que l'on peut traduire par « *Comment tu t'appelles ?* », le signe [NOM] est un verbe parce qu'il correspond, dans la traduction, au verbe « *s'appeler* » en français, comme nous l'avons mentionné en (III-3.2.2). D'autres estiment que [À LUI] est un verbe signifiant « *appartenir* » parce qu'une phrase comme [MAISON] [À LUI] peut se traduire par « *La maison lui appartient* ».

Enfin, d'une façon générale, on sait que les définitions sémantiques des catégories syntaxiques s'avèrent peu fiables – et en tout cas, souvent prises en défaut – étant tantôt trop restrictives, tantôt trop englobantes. En dernier lieu, on soulignera que si les éléments lexicaux se voient bien évidemment être assignés à un rôle (sémantico)-syntaxique dans la phrase, les fonctions syntaxiques peuvent être assumées, comme on le verra dans les paragraphes suivants, par d'autres constituants, étant donné la nature variée des constituants de la LSF : espaces, mimiques, regards, pointages, etc., (VI).

Comme dans toute langue, les éléments d'une phrase en LSF se laissent analyser selon leurs degrés d'interdépendance et leur organisation hiérarchique.

1. Même si l'on sait que, dans bien des langues, et particulièrement en français, les catégories noms et adjectifs – anciennement subsumées dans la catégorie « nom » – ne sont pas étanches. En effet, en français, d'une part, les adjectifs sont largement nominalisables (« *le bleu*, *le rouge* », etc.) et d'autre part, les noms peuvent être employés en fonction d'adjectif (« *Je suis plutôt cinéma que théâtre* »).
2. Et ils sont encore malheureusement bien trop nombreux, malgré une bien meilleure insertion scolaire et un nombre de formations croissant.

Ainsi, selon le contexte, des éléments lexicaux, indifférenciés du point de vue catégoriel, trouveront une valeur et un rôle syntaxiques propres dans le cadre de la structure phrastique ou de l'énoncé dans lesquels ils s'insèrent. Ce phénomène est à rapprocher de l'indifférenciation, au sein même du lexique de la LSF, des traits animé/inanimé d'une part et animé/locatif d'autre part, les traits animés ou locatifs étant sélectionnés en discours par des procédés iconiques originaux déjà commentés en (III-3) et (V-3).

Néanmoins, il convient de préciser ici de quelles catégories nous parlons, quelles sont celles qui peuvent trouver une pertinence évidente pour tel ou tel élément lexical et comment elles peuvent aussi n'être pas explicitées au plan lexical et ne s'actualiser qu'en contexte par des jeux de sélection de valeurs, d'une part, et par l'assignation de rôles syntaxiques fonctionnels, d'autre part. Il convient également de ne pas se focaliser sur le seul lexique et d'envisager, d'entrée de jeu, comment des éléments non lexicaux peuvent prendre en charge diverses fonctions.

1.2. Catégories et valeur catégorielle : présentation

Nos propositions terminologiques et théoriques partent de la description standard des catégories syntaxiques. La plupart des linguistes s'accordent aujourd'hui sur le fait que les catégories syntaxiques actualisées dans la langue française sont au nombre de neuf[3]. Cette liste s'est constituée au fil d'une longue tradition grammaticale, qui l'a vue évoluer – tour à tour en subdivisant des catégories ou en les regroupant et/ou en faisant évoluer leurs dénominations. Ces neuf catégories sont les « noms », les « verbes », les « adjectifs », les « adverbes », les « pronoms », les « déterminants », les « conjonctions », les « prépositions », les « interjections ».

1.2.1. Cinq catégories traditionnelles retenues pour la description de la LSF

De la liste des catégories présentée et en usage dans les descriptions grammaticales du français, nous ne retenons en l'état que les cinq premières sur lesquelles nous reviendrons largement dans cette partie. On précise ici les chapitres dans lesquels ces notions seront abordées, définies plus précisément, et discutées.

Nom

La catégorie du nom, même si elle paraît intuitivement évidente – spécialement quand on la rapproche de celle de nom propre[4] – sera discutée, particulièrement dans son opposition au verbe, telle qu'elle peut se manifester en LSF (VIII).

Verbe

La catégorie du verbe sera présentée comme on vient de le dire en opposition à la catégorie nominale et fera l'objet d'un chapitre, en tant qu'élément syntaxique générant des structures phrastiques spécifiques (XI) et (XII).

3. On sait que toutes les langues n'actualisent pas toutes ces catégories, mais nous partons de ce qui peut être connu des lecteurs, parce qu'enseigné dans la tradition scolaire grammaticale française.
4. Creissels, 2006a, p. 37.

Adjectif
Cette catégorie sera définie, discutée et exemplifiée dans le chapitre consacré au groupe nominal, vu que l'adjectif, syntaxiquement, en est un élément d'expansion (VIII).

Adverbe
La notion d'adverbe, déjà entrevue, sera reprise, dans le chapitre consacré aux verbes et aux phrases simples et complexes (XII). On sait en effet que l'incidence de l'adverbe peut être le verbe ou la phrase.

Pronom
Le chapitre (IX) sera entièrement consacré à cette catégorie qui pose de nombreuses questions en LSF.

Mais retenir pour la description de la LSF les catégories « nom », « verbe », « adjectif », « adverbe » et « pronom », qui sont en général retenues pour la plupart des langues, nous amène nécessairement à discuter la pertinence des quatre autres catégories proposées pour la description de la langue française : « conjonction », « préposition », « déterminant », « interjection ». Il s'agit ici de préciser de façon claire, afin d'éviter tout calque de la grammaire du français sur celle de la LSF, comment on peut catégoriser les unités de la LSF.

1.2.2. Les catégories des conjonctions et des prépositions : une même fonction ?

La catégorie des « conjonctions » – qui, pour les descriptions de la langue française, distingue en général entre « conjonction de coordination » et « conjonction de subordination » – nous paraît un peu étroite, car elle n'inclut pas tous les connecteurs de discours – tels « *alors* », « *pourtant* », « *cependant* », etc., – dont le statut oscille pour certains[5] entre « adverbe de liaison » et « connecteur » définis comme des « éléments de liaison entre des propositions ou des ensembles de propositions[6] ».

Certes, en français, ces derniers éléments, les « connecteurs » ou « adverbes de liaison » sont mobiles, contrairement aux conjonctions. Mais il convient ici, dans l'optique descriptive fonctionnelle et générale qui est la nôtre, de considérer leur fonction essentielle, à savoir relier des éléments linguistiques entre eux.

Ces types d'éléments ont des équivalents signés en LSF tels les signes [MAIS] et [OU] par exemple pour ce qui relèverait des « conjonctions », et [ALORS] et [QUAND MÊME] pour ce qui relèverait des « connecteurs ». Cependant, des analyses distributionnelles précises restent à mener pour voir si les comportements de ces signes diffèrent ou non en LSF. C'est pourquoi, nous les classons pour l'heure dans une catégorie unique, celle des « joncteurs[7] ».

5. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 525.
6. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 616.
7. Ce terme est emprunté à Creissels, 2006a, p. 75-77, qui lui confère cependant un sens très spécifique, dans le cadre des expansions du syntagme nominal en lien avec l'adjonction d'adjectif ou avec les relatives (Creissels, 2006b, p. 229-233), sens que nous élargissons donc considérablement. Quant à Tesnière, 1988, p. 80-82, il parle de « jonctif », élément qui permet

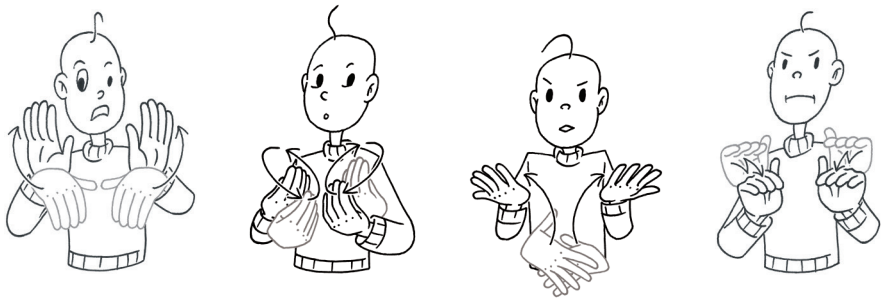


Illustration 36. [MAIS], [OU], [ALORS], [QUAND MÊME].

Par ailleurs, si, comme nous le proposons en (XII), on peut établir des degrés de complexité phrastique en LSF et décrire différents types de phrases complexes, plaquer sur la LSF les notions de coordination et de subordination nous paraît assez problématique en l'état actuel des recherches. En effet, si de nombreux tests syntaxiques permettent de distinguer relativement clairement entre coordination et subordination en français, c'est, de notre point de vue, plus hasardeux en LSF. Aussi, plutôt que de parler de « conjonction de subordination », nous emploierons, là encore, le terme générique de « joncteur » et nous parlerons plus généralement de « fonction jonctive ».

Cette « fonction jonctive » est également assurée, selon nous, par ce que la tradition grammaticale nomme « préposition », aussi nous n'utiliserons pas non plus le terme de « préposition ».

Pour résumer, nous considérons comme « joncteurs » tous les éléments lexicalisés permettant de relier entre eux les syntagmes, les propositions, les phrases, ou les paragraphes d'un texte. Outre ces éléments lexicalisés, on retiendra ensuite tous les procédés iconiques et spatiaux spécifiques permettant d'assurer cette fonction jonctive, comme on l'a vu dans l'illustration (31) en (VI-1.2.1), dans laquelle l'alternative /ou/ n'est pas réalisée par le joncteur [OU] mais par un procédé corporel.

1.2.3. La catégorie des déterminants : quelle pertinence pour la LSF ?

La catégorie des déterminants est très problématique pour la LSF qui ne connaît pas d'articles devant les noms. La valeur déterminée/indéterminée (qui oppose « *le* » et « *un* » en français par exemple) peut, bien sûr, s'exprimer – particulièrement par le visage et le regard ; en fait, il ne s'agit pas là, à notre sens, de déterminants

---

de lier entre eux des éléments de même nature, spécifiquement ce que la grammaire traditionnelle nomme « conjonction de coordination ». Nous aurions pu également utiliser le terme de « relateur » puisqu'il s'agit de mise en relation. Cependant, dans le cadre de la description de la LSF, Risler, 2002, en fait un usage si spécifique, dans le cadre de ses approches cognitives de la langue, qu'il nous est apparu que cela entraînerait trop de confusions. Elle propose en effet « une opposition formelle entre des signes, qu'[elle] appelle figés, qui appellent une référence stable, et des signes qu'[elle] appelle relateurs. Les premiers apparaissent comme non marqués (réalisés de manière neutre), alors que les seconds, en construisant l'espace, marquent spatialement les relations syntaxiques. » (Risler, 2007, p. 94.)

stricto sensu, mais d'une information de type sémantique portée sur le nom lorsque le contexte le nécessite. La spatialisation d'un signe dans la phrase ainsi que ces éventuelles indications portées par le visage et le regard constituent l'actualisation du signe (VIII-2.2.2)[8].

mmq « sourire »
(54a) [GARÇON] [MARCHER] – *Le garçon souriant marche.*

mmq 'indéfini'
(54b) [HOMME] [MARCHER] – *Un homme marche.*

Dans l'exemple (54a), extrait d'une narration simple, le garçon dont il est question a été présenté avant, la mimique n'actualise pas le nominal, mais a une fonction de type adverbial ; dans l'exemple (54b), qui débute une narration, la mimique précise qu'on ne sait pas qui est l'homme dont il est question, qui certes peut se traduire en français par « *un* », mais qui pourrait tout aussi bien être glosée par « *je ne sais pas qui* ». Il s'agit donc, selon nous, d'une information non obligatoire, donnée par le locuteur pour expliciter l'énoncé. Dans le sens où diverses formes de mimiques – aux fonctions et au sens fort différents – peuvent ou non accompagner le nom, on ne peut, nous semble-t-il, prétendre qu'il s'agit là d'un déterminant.

Par ailleurs, des pointages (manuels ou par le regard) peuvent encadrer le nom, mais il ne s'agit pas non plus, selon nous, de déterminants, mais de formes spécifiques propres aux langues gestuelles qui permettent soit d'ancrer spatialement un signe afin d'assurer la cohérence syntaxique de la phrase (55a), soit d'exprimer une forme d'insistance (55b).

(55a) [VASE] [ÉGYPTE] [pté-loc1] [ACHETER] loc1[pr-vase – APPORTER]loc2 – *J'ai acheté un vase d'Égypte et je l'ai rapporté de là-bas.*

reg. eps3 mmq 'intensif'
(55b) [FILLE] [pté3] // [PÉNIBLE] – *La fille, elle est vraiment pénible. / Cette fille est vraiment pénible.*

Dans l'exemple (55a), le pointage semble avoir une double fonction : d'une part, relier [VASE] et [ÉGYPTE] (« *un vase d'Égypte* ») et, d'autre part, spatialiser le signe [ÉGYPTE] afin d'assurer l'interprétation de la trajectoire du verbe [APPORTER] dans la seconde partie de la phrase ; il n'est en aucun cas un déterminant de [VASE] ou de [ÉGYPTE][9]. Dans l'exemple (55b), la première traduction est celle qui s'approche

8. On peut effectivement voir dans ces phénomènes mimiques une fonction d'actualisation du nominal en discours, puisque, comme le précise Charaudeau, 1992, p. 164, en soulignant en italique les termes qu'il juge importants, « […] les mots considérés hors contexte n'ont qu'*un sens en puissance* […]. Particulièrement, les noms communs, dont le sémantisme dépend de plusieurs réseaux de relations […] ont besoin d'être *actualisés*, du point de vue de leur substance sémantique pour devenir des *êtres de discours*. » Selon lui, l'article joue ce rôle d'actualisateur en français.
9. On peut avoir une interprétation exclusivement locative de ce pointage (« *J'ai acheté un vase en Égypte* »), d'autant que le pointage est exécuté dans l'espace pré-sémantisé locatif. Cependant, le fait que [VASE] soit signé en premier et dans l'espace neutre et que le verbe [ACHETER] soit également signé dans l'espace neutre nous amène à penser que le pointage est dans la première proposition de la phrase un « jonctif » permettant de relier [VASE] et [ÉGYPTE].

le plus de la structure présente en LSF, la seconde est une autre traduction possible qui peut être trompeuse, et amener à penser que [pté3] est justement un déterminant, démonstratif en l'occurrence. Il s'agit ici en fait, de notre point de vue, d'un pronom personnel (IX) inclus d'une phrase nominale (X-3).

Or, il existe des signes démonstratifs en LSF, qui peuvent s'apparenter à des formes de pointages mais exécutés avec une configuration 'main plate' et non 'index'. Est-ce à dire que ces démonstratifs sont des déterminants ?

Il n'existe pas, selon nos analyses, de déterminants en LSF. Mais admettre ce fait amène nécessairement à s'interroger sur la catégorisation syntaxique des « possessifs » ([À MOI], [À LUI]), des « démonstratifs » ([CE]), des « numéraux » ([UN], [DEUX]), des « interrogatifs » [QUOI] (au sens de « *quel ?* ») qui, en français, sont des sous-spécifications de type sémantique de la classe générale des déterminants. De fait, en français, leur distribution est bien celle d'un déterminant puisqu'ils se substituent aux « articles » et en sont exclusifs. Dans le chapitre suivant, consacré au groupe nominal, nous discuterons plus avant le statut de ce type d'éléments en LSF que nous catégorisons comme adjectifs[10].

1.2.4. De quelques éléments marginaux extérieurs à ces catégories

Nous distinguons entre difficulté de classement et difficulté d'interprétation. Les difficultés d'interprétation sont liées à la valeur catégorielle du signe sélectionnée sur des critères syntaxiques et sémantiques. Les difficultés de classement concernent des éléments qui paraissent ne pouvoir véritablement être classés dans aucune des catégories retenues compte tenu soit de leur sémantisme particulier, soit de leur fonctionnement morphologique ou phrastique spécifique.

Les opérateurs logiques de négation

Il s'agit en premier lieu des opérateurs logiques de négation. Si « *non* » et « *ne pas* » en français présentent des variations morphologiques selon qu'ils sont utilisés au sein d'une structure phrastique faisant porter la négation sur le discours ou sur le verbe, le signe glosé par [NON], assure ces deux fonctions en LSF.

La grammaire traditionnelle classe tous ces opérateurs de négation dans les adverbes qui est la classe « fourre-tout » par excellence comme nous le verrons plus loin (XI-3.1). Certains auteurs, gênés par ce classement peu fondé ont pu parler de « marqueur de négation » pour « *ne pas* » et de « mot-phrase » pour « *non* » employé pour la négation d'une phrase dans le cadre d'un dialogue par exemple[11].

Nous préférons parler globalement pour tout ce qui concerne les éléments exprimant la négation d'un verbe, d'un nom, d'un adjectif ou d'une phrase, d'opérateurs de négation parmi lesquels nous classons, par exemple, les signes suivants : [NON], [ABSOLUMENT PAS][12], [(NE) PLUS] ou [VIDE], ce dernier représentant ce que nous nommons une « translation » par rapport à la base adjectivale.

10. Ainsi, « *deux enfants* » sera traduit par [ENFANT] [DEUX], tandis que « *les deux enfants* » nécessitera une forme de pointage associée ou non à une spatialisation ou l'utilisation du signe [TOUS LES DEUX] comme adjectif déterminatif.
11. Voir, entre autres, Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 411 et p. 415.
12. Il s'agit d'une variante emphatique de [NON].

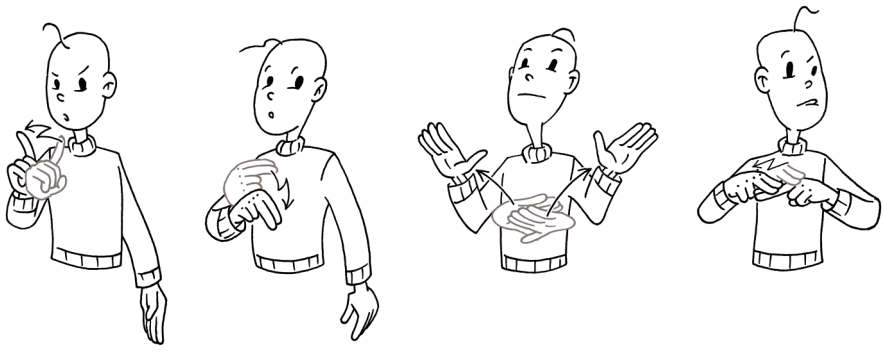


Illustration 37. [NON], [ABSOLUMENT PAS], [(NE) PLUS], [VIDE].

Les présentatifs

Nous verrons plus loin qu'un certain nombre d'éléments lexicalisés en LSF peuvent se constituer en présentatifs susceptibles d'introduire une phrase nominale. Les deux principaux sont [Y'A] et [LÀ] avec leurs correspondants négatifs [Y'A PAS] et [PAS LÀ]. Nous discuterons dans le chapitre qui leur est consacré (X-4) leur statut de présentatif, puisqu'ils peuvent également être employés comme prédicats verbaux.

Les marqueurs aspectuels

Il a été noté très souvent que les langues gestuelles[13] marquaient de façon spécifique les aspects – tant ce que l'on nomme les aspects « quantitatifs » que les aspects « qualitatifs » (XI-3.2). Concernant les aspects quantitatifs, c'est-à-dire la façon dont le procès est envisagé par rapport au moment de l'énonciation ou à un repère chronologique donné, on mentionnera tout d'abord les deux signes aspectuo-temporels [VA VA][14] et [VENIR DE / RÉCEMMENT].

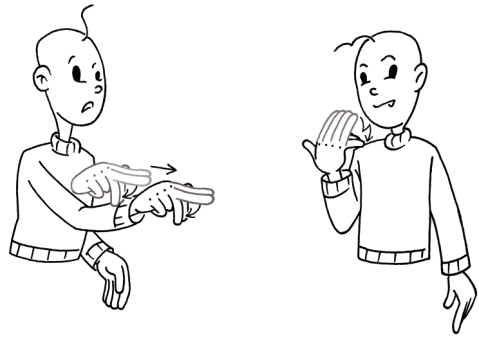


Illustration 38. [VA VA], [VENIR DE / RÉCEMMENT].

13. Cette importance de la dimension aspectuelle a déjà été notée dès les premières descriptions de l'ASL (Klima & Bellugi, 1979a).
14. Vraisemblablement emprunté au français, ce dont la forme, réalisation rapide de l'enchaînement des lettres 'V' et 'A', issues de la dactylologie, atteste.

[VA VA] marque que le procès est envisagé juste avant son début, tandis que [VENIR DE / RÉCEMMENT] marque que le procès est envisagé comme venant de se dérouler, comme c'est le cas en français dans les phrases « *Il va partir* » ou « *Il vient de partir* ». On notera que ces deux signes sont le plus souvent accompagnés d'une mimique marquant une sorte de « pression » ou d'« urgence[15] ».

Comme marqueur strictement aspectuel, on retiendra le signe [FINI] qui marque un aspect accompli (action réalisée), par opposition à l'aspect inaccompli (en cours de réalisation) ou [PAS ENCORE] qui marque que le procès n'a pas encore débuté.

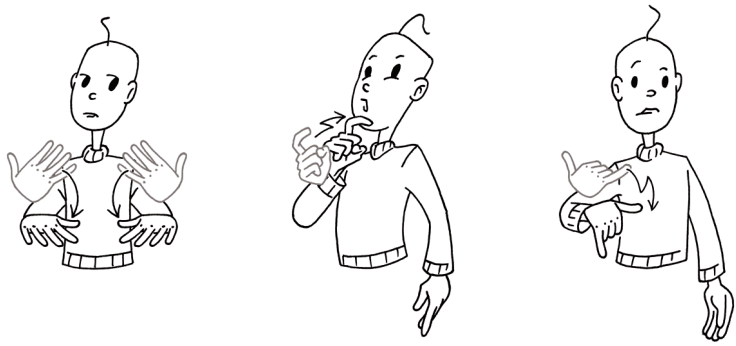


Illustration 39. [FINI], [PAS ENCORE], [PAS FINI].

1.2.5. Les « interjections » : une catégorie non syntaxique

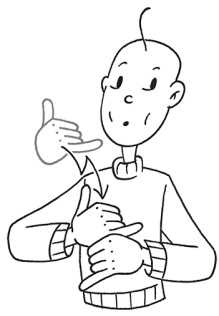
La catégorie des interjections est une catégorie sans fonction syntaxique, à ce titre elle n'est mentionnée ici que pour mémoire. En effet, les interjections sont étroitement liées à l'interaction et ponctuent en quelque sorte les énoncés. Il s'agit de segments, le plus souvent exclamatifs, impliquant l'entière subjectivité du locuteur face au contexte, au contenu discursif ou à l'interlocuteur : « *Oh !* », « *Ah !* », « *Bon !* », « *Bravo !* », etc. Bien évidemment, les interjections existent en LSF : [BRAVO] est sans doute celle qui s'est le plus répandue dans la société française aujourd'hui. Des mimiques exclamatives codifiées telles [AH], [OH], [CIEL !] ont été décrites dès le XIX^e^ siècle et dessinées sur des planches, spécialement par Pélissier dont nous reproduisons dans l'exemple illustré (56) le signe [HÉLAS][16]. Cette catégorie convient donc bien à la description de la LSF. Cependant, les interjections n'ayant pas de valeur syntaxique, nous n'y reviendrons pas dans cet ouvrage, et nous en donnons un exemple contemporain (57).

15. On aurait pu nommer ces deux éléments « auxiliaires », mais ce n'aurait été qu'un décalque de la terminologie appliquée le plus souvent au français, la notion d'auxiliaire n'ayant pour nous aucun sens en LSF.
16. Pélissier, 2008, introduction de F. Bonnal-Vergès, planche XXI, 3.

(56) [HÉLAS] (Pélissier, 1856)



mmq 'dubitatif'
(57) [pté3] [RÉUSSIR] // [AH BON] – *Il a réussi ?! Ah bon !*



1.3. Valeur catégorielle et phénomènes de translations syntaxiques en LSF

1.3.1. Valeur catégorielle

Puisque bon nombre d'éléments lexicaux de la LSF sont souvent indifférenciés du point de vue de la classe syntaxique, c'est le fonctionnement de l'élément dans la structure phrastique qu'il convient d'observer[17]. Cette observation permet de mettre au jour la valeur catégorielle que peut prendre, en discours, un signe lexical indifférencié. Ainsi, un signe, tel que [MÉCHANT] pourra, selon qu'il se combine à un nom ou un verbe, avoir une valeur d'adjectif ou d'adverbe[18].

La « valeur catégorielle » est donc la sélection, au niveau de la phrase ou de l'énoncé, d'une catégorie non spécifiée par le lexique. Un élément, lexical ou non, venant modifier le verbe, aura une fonction adverbiale, tandis qu'un

17. Nous rejoignons ici le point de vue de Payne, 2006, p. 132, lorsqu'il écrit : « *word classes are distinguished by morphosyntactic properties of word in context. Some times roots can also be inherently classified, apart from any specific context, but this is not by any means essential or universal* » (« les classes syntaxiques sont distinguées par des propriétés morpho-syntaxiques acquises par le mot en contexte. Quelquefois des éléments spécifiques sont inhérents à la classe, en dehors de tout contexte, mais ce n'est en aucun cas indispensable ou universel » [notre traduction]).
18. Il est des langues, comme l'allemand, entre autres exemples, où adjectifs et adverbes ont la même forme au niveau du lexique, l'adjectif subissant toutefois des déclinaisons dans la phrase lorsqu'il est en fonction épithète, l'attribut et l'adverbe restant invariables.

élément venant modifier le nom aura une fonction adjectivale, ce que montrent les exemples (58a) et (58b).

mmq 'intensif'
(58a) [TRAVAILLER] X4 – *Il travaille beaucoup.*

mmq 'intensif'
(58b) [prC-lion – LION] – *un lion énorme*

Dans ces deux exemples, les mimiques, dont nous avons postulé qu'elles appartenaient au système linguistique, sont proches l'une de l'autre et expriment des notions sémantiques également proches liées à la notion d'intensité. Cependant, dans l'exemple (58a), la mimique modifiant un verbe a une fonction adverbiale, tandis que, dans l'exemple (58b), puisqu'elle modifie un nom, la mimique a une valeur adjectivale.

Ces processus de sélection de la valeur catégorielle d'une unité, lexicale ou non, s'apparentent à ce que Tesnière nomme « translation ».

1.3.2. Phénomènes de translation

Tesnière définit la translation comme le « changement de nature syntaxique » d'un constituant et précise, peu après, que « dans son essence, la translation consiste donc à transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot[19] ». La théorie de la translation occupe plus des deux tiers de la théorie syntaxique générale proposée par Tesnière – les analyses de toutes les formes de translations qui régissent la structuration phrastique étant menées dans les moindres détails.

Nous ne retenons de la notion de translation que les définitions primaires que nous venons de citer sans en faire un outil de description syntaxique fondamental pour nos analyses, mais utile pour sous-catégoriser certains éléments – spécialement certains pronoms, comme nous le verrons en (IX-4).

Prototypes et translations

Dans certains cas, il est indéniable que la translation se fait à partir d'un élément lexical dont la catégorie prototypique peut être déterminée. Ainsi, un signe tel [À LUI] fonctionne, puisqu'il n'y a pas de déterminant en LSF, comme un adjectif en (59a) et comme joncteur en (59b), sans toutefois perdre son sens possessif, de même qu'en français « *la maison de Pierre* » exprime une possession.

(59a) [MAISON] [À LUI] – *sa maison*

(59b) [PIERRE] [MAISON] [À LUI] – *la maison de Pierre*

La translation syntaxique concerne également certains noms qui deviennent, dans un processus de grammaticalisation assez connu dans l'évolution générale

19. Tesnière, 1988, p. 363-364.

des langues, des joncteurs, comme c'est le cas, par exemple, des signes [THÈME] ou [AFFAIRE].

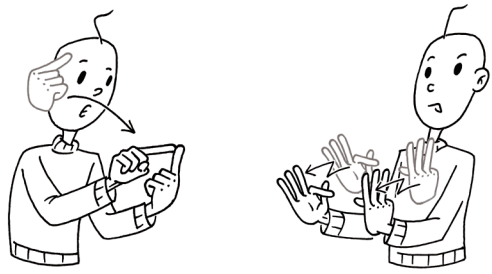


Illustration 40. [THÈME], [AFFAIRE].

En effet, ces deux signes se rangent *a priori* dans les nominaux mais peuvent devenir des « marqueurs de topicalisation[20] » que nous assimilons à des joncteurs mettant en relation explicite un thème et son propos. On pourrait dès lors les traduire par « *en ce qui concerne* » ou « *au sujet de* », comme dans l'exemple (60).

(60) [AU DÉPART] [AVANT] [AFFAIRE] [AMÉRIQUE] [OPPOSÉ] [PRÉSIDENT] [BUSH] [pté3] [OPPOSÉ] [IRAK] – *Au départ, avant, en ce qui concerne l'Amérique, le président Bush était opposé à l'Irak.*

Ces deux éléments sont d'ailleurs, selon nos observations, des joncteurs discursifs très puissants.

Il apparaît donc que, comme dans bien des langues, on assiste en LSF à la création d'un continuum catégoriel, des éléments morphologiques et/ou syntaxiques permettant à un élément de glisser d'une catégorie à une autre et, pour le cas de la création des joncteurs, à des procédés de grammaticalisation qui font qu'un nominal tel [RESPONSABLE] (61a), devient un joncteur pour exprimer la cause (61b).

(61a) [pté3] [RESPONSABLE] [ARGENT] – *C'est lui le responsable financier.*

(61b) [TRAIN] [RETARD] [RESPONSABLE] [INONDATION] – *Le train a eu du retard à cause des inondations.*

Cependant, le lexique de la LSF étant notionnel, le plus souvent, il ne s'agit pas tant de faire passer un élément d'une catégorie à une autre que de sélectionner, dans le discours, une valeur catégorielle à partir d'une base lexicale indifférenciée. Dans ce cas, nous ne parlerons pas de « translation » mais de « bases indifférenciées »

20. Nous tenons pour équivalentes les notions de « thème » et de « topique » (X-2.3.1), bien que cela soit discuté. À ce sujet, voir, entre autres, Combettes & Prévost, 2001, p. 1, n. 1, qui définissent « […] le thème comme un élément "connu" (au sens de cognitivement actif, ou au moins accessible), qui établit souvent un lien avec ce qui précède, et le topique comme un élément sur lequel on va prédiquer. »

dont certains phénomènes morpho-syntaxiques et discursifs sélectionneront une valeur catégorielle.

Sélection catégorielle sur des bases lexicales indifférenciées

Ainsi, entre autres exemples, selon sa position dans la phrase, un même signe peut avoir une valeur adjectivale ou adverbiale. Ainsi, le signe [PUISSANT] peut être adjectif ou adverbe selon son incidence. De même, comme nous l'avons déjà évoqué et comme le verrons plus en détail dans le chapitre suivant, de nombreux signes peuvent, selon les énoncés, acquérir une valeur verbale ou une valeur nominale.

Et si parfois, pour la sélection de la valeur verbale d'une base verbo-nominale par exemple, on peut trouver des éléments morphologiques, le plus souvent, la valeur catégorielle sera sélectionnée par la combinaison syntaxique des éléments dans la phrase, sans que la sélection soit marquée par un procédé quelconque. Nous pouvons, dans le tableau suivant, donner un aperçu d'un certain nombre de bases indifférenciées en LSF.

<table>
<tr><th></th><th>VERBE</th><th>NOM</th><th>ADJECTIF</th><th>ADVERBE</th><th>PRONOM</th><th>JONCTEUR</th></tr>
<tr><td>PROTOTYPES</td><td>[DORMIR]</td><td>[TABLE]</td><td>[BLEU]</td><td>[TROP]</td><td>[pté3-LUI]</td><td>[POUR]</td></tr>
<tr><td colspan="2">bases verbo-nominales</td><td colspan="2">bases adjectivo-adverbiales</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">[TRAVAIL]
[CHAUFFER][a]</td><td colspan="2">[PUISSANT]</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">bases nomino-adjectivales</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">[SOURD]
[CHINE][b]</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>bases bi-nominales</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>[BOUCHER][b]</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

a. Cette base peut sélectionner deux valeurs nominales :
un animé /chauffagiste/ et un inanimé /chauffage/.
b. Du point de vue sémantique, ces deux bases sont des bases « animo-locatives ».

Synthèse graphique 30. Bases lexicales indifférenciées et catégories syntaxiques de la LSF.

Ainsi, la notion de sélection catégorielle, nous paraît intéressante d'un point de vue descriptif pour la LSF et nous y reviendrons, entre autres, dans nos chapitres sur le groupe nominal (VIII) et sur les pronoms (IX). Néanmoins, concernant les pronoms, nous distinguons une catégorie spécifique « pronoms translatés », car il nous semble qu'un ensemble de signes fonctionnant comme pronoms ne relèvent pas nécessairement d'une base indifférenciée, mais d'une translation de la catégorie adjectivale à la catégorie pronominale, comme c'est le cas dans de nombreuses langues (IX-4).

2. Fonctions : définition

Traditionnellement, la catégorie est la classe syntaxique et la fonction le rôle syntaxique, en général glosé en termes de « sujet », « objet », « complément », « attribut », « épithète », etc. Plusieurs raisons nous invitent, dans le cadre de la description de la LSF à déplacer légèrement le sens du mot fonction par rapport à l'usage traditionnel qui en est fait et à l'élargir dans le cadre de notre approche… fonctionnelle justement.

2.1. Discussions autour de la notion de « fonction »

2.1.1. Consensus, disparités, disparition

La notion de « fonction » en syntaxe, comme en grammaire traditionnelle, a un sens précis et relativement partagé. La fonction syntaxique est « la relation que les constituants d'une structure entretiennent entre eux au sein de cette structure[21] ». La plupart des grammairiens opposent alors la notion de « fonction » à celle de « catégorie » (ou « classe », ou « nature »). Ainsi, en français, un élément de la catégorie des noms peut-il acquérir au sein d'un énoncé, selon les contextes, les fonctions de « sujet », « objet », « attribut du sujet ou de l'objet », etc. Cette distinction entre nature et fonction, héritage de la tradition grammaticale bien que très largement partagée par les grammairiens et linguistes travaillant sur la langue française, pose cependant quelques difficultés – certaines fonctions sont, par exemple, régulièrement interrogées.

Concernant la description du français, certains ont pu écrire, entre autres exemples, qu'il fallait renoncer à la notion d'« objet », car beaucoup trop vague et supportant des caractérisations syntaxiques trop éparses et éventuellement contradictoires[22]. D'autres ont pu interroger la notion de « complément » – et de toutes ses caractérisations « objet direct », « objet indirect », « circonstanciel », « essentiel », etc., proposées par la grammaire traditionnelle – qui reste assez vague et pose souvent des difficultés pour savoir si ces compléments sont des compléments de phrase ou des compléments du verbe, s'ils sont intégrés ou non intégrés au prédicat verbal[23].

Dans le cadre d'une linguistique plus générale, le terme de fonction n'est pas si fréquent. Par exemple, Creissels n'utilise que rarement ce terme et considère qu'« il est peut-être préférable de réserver le terme de sujet aux constructions intransitives et d'utiliser les termes d'agentif et de patientif aux deux termes nucléaires des constructions transitives[24] », renouant ainsi avec les soubassements

21. Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 270, une définition que l'on retrouve, entre autres, chez Riegel, Pellat & Rioul, 1994 ; Moeschler & Auchlin, 2009 ; Béguelin, 2000.
22. Berrendonner, 1983, p. 43-45.
23. Voir entre autres, Béguelin, 2000, p. 146-149. Voir aussi la notion d'« oblique » proposée par Creissels, 2006a, p. 274-276, celle « satellite » (issue de la grammaire fonctionnelle de Dik, 1997), ou encore celle de « circonstant » proposée par Tesnière, sur laquelle nous reviendrons.
24. Creissels, 2006a, p. 320.

sémantiques de la syntaxe. Pour Tesnière, il semble que seule ce qu'il appelle la « fonction nodale[25] » (2.2.1) mérite véritablement le nom de « fonction », sans doute parce que ce qui importe le plus pour lui, c'est que « l'ensemble des mots d'une phrase constitue […] une véritable hiérarchie[26] » et que, de fait, pourrait-on dire, « la syntaxe structurale est en même temps une syntaxe fonctionnelle[27] ». La linguistique générale, préoccupée aussi de l'incidence du niveau sémantique, ne sacralise donc pas ce terme de fonction[28].

Ainsi, si la tradition grammaticale a une définition très restrictive de la notion de « fonction », la linguistique générale ne semble faire de ce terme qu'un usage soit modéré soit extrêmement polysémique et général, relié à des dimensions sémantiques et/ou pragmatiques.

Néanmoins, nous conservons ce terme de fonction pour nos analyses. Cependant, comme nous l'avons vu dans la première partie (V-2), décrire les phénomènes relationnels entre les éléments d'une phrase en LSF, en termes de strictes fonctions syntaxiques est moins pertinent que de les décrire en termes de rôles sémantico-syntaxiques. Le sens que nous donnons au mot « fonction » est donc de portée beaucoup plus générale que celui véhiculé par la grammaire traditionnelle, même si, lorsque l'on en considère le sens profond, il ne s'en écarte pas véritablement, puisqu'il s'agit toujours de rendre compte du « rôle de l'élément dans la phrase ».

2.1.2. Définition de la « fonction »

Nous privilégions une approche qui croise un certain nombre de critères, spécialement syntaxiques et logico-sémantiques, pour appréhender le rôle d'un élément dans une phrase et rendre compte des structurations hiérarchiques de la phrase.

Nous proposons donc d'articuler la notion de « fonction » en trois points :

1) s'inscrire dans une théorie structurale de la hiérarchisation fondamentale des constituants de la phrase ;

25. Tesnière, 1988, p. 30 : « […] le régissant a pour fonction de nouer en un seul faisceau qui unisse à lui ses diverses subordonnées. Nous donnerons à cette fonction le nom de fonction nodale. […] Un ensemble connexionnel, ne comporte jamais qu'un seul régissant. C'est que le terme supérieur d'un tel ensemble n'a jamais qu'une seule et même fonction ».
26. Tesnière, 1988, p. 14. À quoi il ajoute, p. 39, non sans humour : « Il en va de même que dans la hiérarchie militaire, où chaque gradé remplit une fonction déterminée. »
27. Tesnière, 1988, p. 39.
28. Nous l'avons postulé d'entrée de jeu, notre approche générale est plutôt fonctionnelle. Cependant, la notion de fonction telle que développée par Martinet, 1985, est assez floue nous semble-t-il. Par exemple, lorsqu'il écrit, p. 162 : « les unités de ce type [sujet et objet] appartiennent à la classe syntaxique bien caractérisée des fonctions », il ne semble plus faire clairement de distinction entre classe et fonction, ce que l'on peut admettre, sur certaines fonctions, mais pas sur ces deux fonctions fondamentales nous semble-t-il. Lorsqu'il ajoute : « il sera utile de distinguer entre les fonctions assurées par des signifiants composés de traits distinctifs et celles se manifestent du fait d'un agencement particulier des unités de la chaîne », le concept devient également un peu flou. Il développe ensuite une distinction entre « fonctions grammaticales » et « rapports plurifonctionnels », puis entre fonction objet et sujet (notés entre guillemets), fonction locative (*dans son jardin*) et fonction modale (*avec énergie*) (p. 182-183) et évoque (p. 184) « une foule de fonctions spatiales… » ; voir également, au sujet des fonctions, tout le chapitre 7 (p. 171-192). Le terme de « fonction » devient dès lors très élastique. L'acception que nous avons de la notion de « fonction » est à la fois plus traditionnelle et beaucoup plus restrictive.

2) ne pas négliger les *fondements sémantiques de la syntaxe* – une option que la linguistique générale retient, et qui nous paraît essentielle pour la description des langues gestuelles ;

3) retenir les mécanismes fondamentaux de *substitution*, *de translation*, *et de sélection catégorielle* comme susceptibles d'établir des valeurs catégorielles – ce qui est, dans une langue telle la LSF, où le lexique est conceptuel, une nécessité absolue. Ce sont ces valeurs catégorielles qui supporteront les différentes fonctions.

Classiquement, on entend ici par *substitution* le fait que dans le même entourage linguistique un élément puisse se substituer à un autre, ce qui implique qu'il assume la même fonction et par *translation* ou *sélection catégorielle*, le fait qu'un même élément puisse appartenir à des catégories différentes et donc, dans l'approche qui est la nôtre, assumer des fonctions différentes.

Ce dernier point de la définition est fondamental. En effet, le fait qu'en LSF des constituants non lexicaux – les mimiques, l'utilisation de l'espace, etc. – puissent fonctionner, par exemple, comme des adverbes, des adjectifs ou des pronoms, et donc se substituer à eux, nous invite à parler de fonction adjectivale, de fonction adverbiale, de fonction pronominale, etc.

Par ailleurs, le fait que les sélections catégorielles sont, du fait du lexique notionnel, très nombreuses en LSF, nous amène aussi à postuler un lien étroit – et fondamental – entre catégorie et fonction, pour toutes les catégories autres que le nom et le verbe.

La fonction sera donc définie comme un mécanisme syntaxique qui affecte à un élément linguistique – qu'il soit lexical ou non – une valeur catégorielle et lui assigne ainsi un rôle syntaxique en termes de relation avec les autres termes du même énoncé.

2.2. Les fonctions utiles à la description de la LSF

Les relations syntaxiques mises en œuvre par les fonctions peuvent être d'essence logico-sémantique, hiérarchique (à l'intérieur d'un groupe) ou relationnelles (entre groupes). Elles construisent la structure de la phrase en LSF. La hiérarchisation de la structure est assurée par ce que Tesnière nomme la « fonction nodale » qui consiste pour un élément à être déterminé par un autre. Elle est fondamentale pour appréhender la structure hiérarchique des constituants de la phrase. Tout élément peut ainsi avoir une fonction nodale – représentée finalement *grosso modo* par ce que la grammaire générative nomme « tête[29] » ou la grammaire fonctionnelle « noyau[30] ». Dans les présentations qui suivent, nous réaffirmons la fonction nodale essentielle du verbe qui fonde la notion de phrase (X-1) et nous sous-entendons

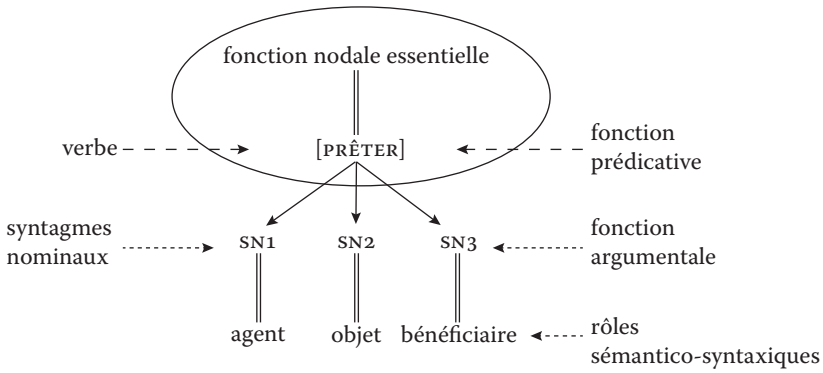
29. On peut évidemment discuter le fait que, dans la grammaire générative, d'une part, le premier SN (en général le « sujet ») n'est pas rattaché au verbe, et, que, d'autre part, dans les « syntagmes prépositionnels (SPREP) » la préposition puisse être envisagée comme tête, alors que, selon nous, la préposition manifeste plutôt le fait que « certains éléments d'information apparaissent accompagnés de la marque de leur relation au reste » (Martinet, 1985, p. 112).
30. Martinet, 1985, p. 112.

cette fonction pour tous les éléments qui supportent une forme de détermination ou de caractérisation syntaxiquement hiérarchisée. Ainsi, si l'adjectif est ce qui modifie le nom, la fonction adjectivale qui permet cette modification, implique nécessairement que le nom assume une fonction nodale secondaire, c'est-à-dire qu'il soit mis en relation syntaxique avec un verbe. Cette fonction représente un mécanisme fondamental de la structuration syntaxique et n'est mentionnée ici que pour mémoire et pour expliciter la conception générale que nous avons de l'organisation phrastique. Nous ne la rendrons visible, sous la forme de schémas hiérarchisés, que dans quelques-uns de nos exemples, la plupart d'entre eux étant transcrits de façon linéaire, pour des raisons de place et de lisibilité.

2.2.1. Deux fonctions de base d'origine sémantique : fonction prédicative, fonction argumentale

On distinguera les deux fonctions de base, universelles, qui sont celles des deux constituants indispensables à la phrase, à savoir le verbe et le nom[31]. Comme nous l'avons déjà souligné, la structuration syntaxique de la LSF est très largement subordonnée à l'organisation sémantique et, en l'état actuel de nos recherches ainsi que dans le cadre théorique qui est le nôtre, nous excluons de parler de fonction « sujet », « objet », etc. Nous préférons, dans une approche sémantico-syntaxique et logique, envisager la façon dont les rôles sémantiques s'organisent dans la phrase – en termes donc d'« agent », de « patient », d'« objet », etc. (V-2)[32]. Ces rôles sont, on l'a vu, très largement déterminés par le verbe. En ce sens, on dira que, au plan hiérarchique, le verbe a une *fonction nodale essentielle* et que, au plan logico-sémantique, le verbe a une *fonction prédicative*.

Nous avons donné (synth. graph. 18) le schéma actanciel du verbe [PRÊTER] dont nous représentons maintenant la transformation syntaxique en intégrant la visualisation de la fonction nodale essentielle du verbe dont nous venons de parler.

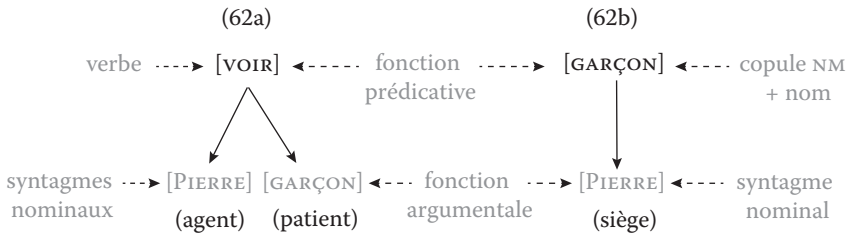


Synthèse graphique 31. Schéma syntaxique du verbe [PRÊTER].

31. Le fait qu'il existe en LSF, comme dans d'autres langues, des phrases nominales dans le cadre des relations attributives ne change rien, car il s'agit en fait d'un marquage non manuel de la copule qui unit le nom et son prédicat, l'attribut.
32. Ce n'est pas, bien sûr, la position de tous les chercheurs travaillant sur les langues gestuelles.

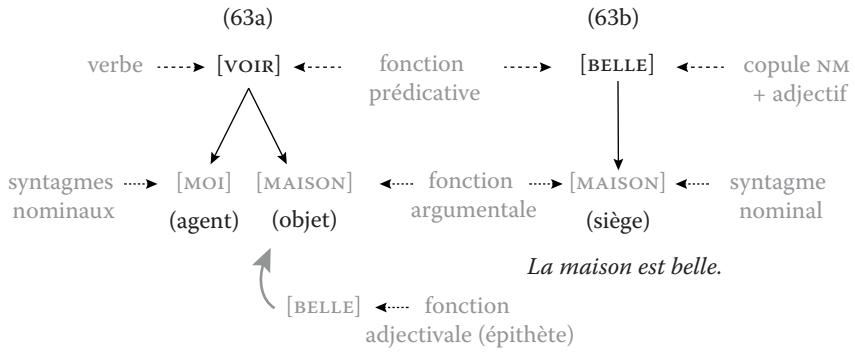
Ce schéma nous montre que la fonction argumentale est assumée par des nominaux qui actualisent les rôles sémantico-syntaxiques distribués par le verbe. Ce dernier, quant à lui, assume une fonction prédicative. La notion de « fonction argumentale » est générique et peut être spécifiée par le rôle actanciel tenu par l'argument : par exemple, fonction argumentale d'agent, de patient, d'objet, dans notre exemple[33]. Ainsi, notre conception de la fonction argumentale est une conception qui restreint cette fonction à des actants impliqués par le verbe[34] – ou éventuellement des actants que l'on peut adjoindre à la structure verbale, parce que le sémantisme du verbe le suggère, comme ce peut être le cas du rôle « instrument » par exemple[35].

On notera que le nom ou l'adjectif, lorsqu'ils sont utilisés comme attribut ont également une fonction prédicative. Au niveau de la structure, on opposera ainsi « *Pierre voit le garçon* » (62a) à « *Pierre est un garçon* » (62b) et « *Je vois une belle maison* » (63a) à « *La maison est belle* » (63b). Comme on l'a vu (IV-3.1.5), la LSF, n'ayant pas de verbe « être » pour assurer la relation attributive, assure une prédication au moyen de ce que l'on appellera « copule non manuelle » (désormais copule NM). Par ailleurs, on admet, avec Riegel, Pellat & Rioul, que le rôle sémantique lié à la fonction attribut est le « siège » qui se définit comme l'« entité où se manifeste un état physique ou psychique[36] ».



Synthèse graphique 32a. Noms en fonction prédicative avec copule NM.

33. Comme déjà explicité, nous renonçons à la notion strictement syntaxique de « sujet » et aussi, à ce niveau d'analyse des fonctions externes, à la notion de « complément ». Le terme « complément » étant, selon nous, un terme générique susceptible de recouvrir un grand nombre de fonctions. En effet, on peut envisager des « compléments du verbe, du nom, de l'adjectif, de l'adverbe […] du pronom » ; ainsi, il s'agit donc « de l'un des termes les plus fréquents de la grammaire moderne et, en même temps, de l'un des plus vague » (Helland, 2015, p. 75).
34. Creissels, 1995, chap. VII, p. 203-263, discute cette notion de fonction argumentale critiquant les théories organisées autour de la notion de « valence verbale » qui, de son point de vue, « ont tendance à présenter de façon trop schématique la relation entre les fonctions argumentales des constituants nominaux et les rôles qu'assument les protagonistes d'un événement ». Cette conception se rapprocherait de la tradition grammaticale qui « incite à confondre la question des fonctions argumentales des constituants nominaux avec celle du rôle qu'assume leur référent dans l'événement représenté » (*ibid.*, p. 203-204). Il est clair, pour nous, que nous ne confondons pas le signe et son référent, mais que nous partons du postulat que la valence verbale est un encodage linguistique – et cognitif – de la réalité référentielle, puisque, *in fine*, les langues servent bien à dire le monde et les individus.
35. Creissels, 2006b, p. 1, note à ce propos qu'un verbe comme « *couper* », au contraire de « *saisir* », « suggère l'intervention possible d'un instrument ». L'instrument étant souvent inclus dans la forme verbale en LSF, on ne peut négliger ce fait.
36. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 125.



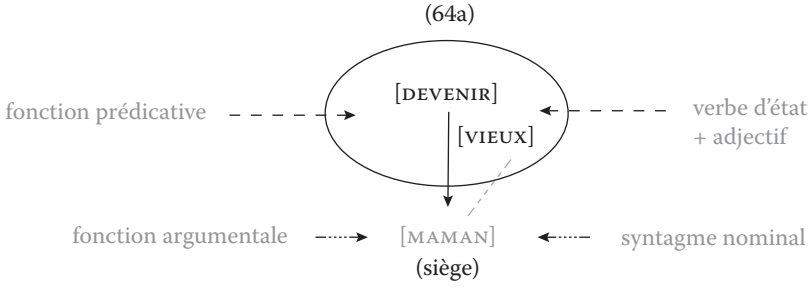
Synthèse graphique 32b. Adjectifs en fonction prédicative avec copule NM.

On notera que la même analyse sera faite avec tous les éléments considérés comme adjectifs. Ainsi, dans une phrase comme celle donnée dans l'exemple (63c) ci-dessous, [À LUI] sera analysé comme le prédicat composé d'un adjectif et d'une copule NM.

(63c) [MAISON] // [À LUI] – *Cette maison est à lui.*

Dans cet exemple, la pause marquée entre les deux éléments lexicaux est essentielle pour différencier la fonction prédicative de [À LUI] de sa fonction la plus centrale, à savoir, la fonction adjectivale (« *sa maison* » en français).

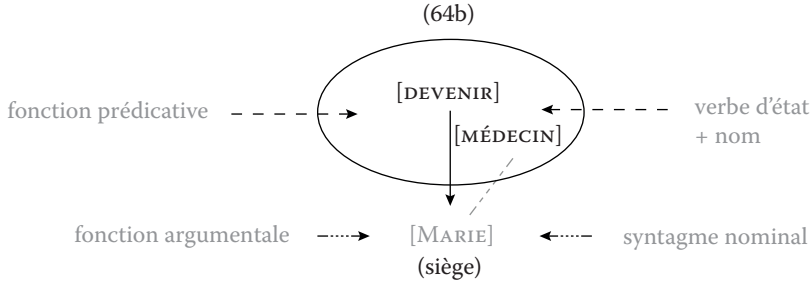
Lorsque la relation attributive est assurée par un verbe d'état du type [DEVENIR], on peut – toujours en suivant les représentations graphiques de Tesnière, appelées « stemma » – schématiser la relation attributive en reliant l'entité à laquelle on réfère et son attribut par un trait comme nous le proposons dans l'exemple (64a).



Synthèse graphique 33a. Adjectifs en fonction prédicative avec verbe d'état.

De fait, le sémantisme du verbe /devenir/ implique un actant (le siège de la relation attributive) et l'insertion d'un adjectif dans le prédicat. C'est pourquoi, dans la schématisation, l'adjectif [VIEUX] est inclus dans le cercle de la fonction

prédicative (64a). La complémentation du prédicat peut également se faire par un nom, comme dans (64b).



Marie devient médecin.

Synthèse graphique 33b. Noms en fonction prédicative avec verbe d'état.

Dans ce dernier cas, on peut également augmenter le nom « *Marie devient un excellent médecin* » : le prédicat reste /devenir (un) médecin/, le siège étant la personne nommée Marie, mais le syntagme nominal attribut « *(un) médecin* » étant augmenté de l'adjectif « *excellent* », en fonction adjectivale épithète.

2.2.2. Une fonction substitutive aux groupes nominaux : la fonction pronominale

La fonction pronominale est définie comme le procédé syntaxique permettant de substituer à un groupe d'éléments (syntagme ou proposition) un élément qui en reprend la référence. Cette fonction pronominale, développée en (IX), est très souvent assumée en LSF par des procédés non lexicaux, spécialement par l'utilisation des proformes et des locus, comme dans l'exemple (55a) donné plus haut, où, dans la structure verbale « loc1[pr-vase – APPORTER]loc2 », « *Je l'ai rapporté de là-bas* », la proforme manuelle pronominalise le nominal [VASE], tandis que le locus 1 pronominalise [ÉGYPTE].

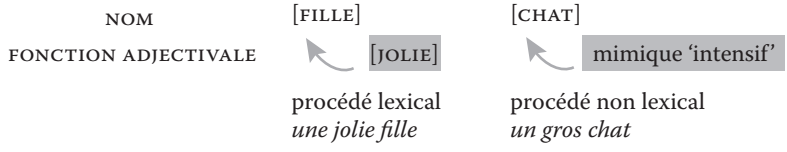
2.2.3. Un ensemble de fonctions liées à l'incidence des éléments : fonctions adjectivale, adverbiale, circonstancielle

L'incidence, déjà évoquée, peut se définir comme le rapport hiérarchique entre deux éléments. Ainsi, par exemple, de façon générale l'adjectif, inséré dans un groupe nominal est incident au nom – ce que l'on exposait, en grammaire traditionnelle, en disant que « l'adjectif se rapporte au nom ». En LSF, il arrive souvent que la fonction du signe soit donnée par l'interprétation de son incidence indépendamment de sa valeur catégorielle. Cette incidence est notée dans nos schématisations par une flèche remontante telle celle utilisée en (synth. graph. 32b).

Fonctions adjectivale et adverbiale

Il semble, qu'en général, en LSF, comme dans d'autres langues, les deux classes « adjectif » (VIII-3) et « adverbe » (XI-3.1), ne soient pas véritablement distinguées au niveau lexical. Sans doute existe-t-il des signes qui ne fonctionnent que comme adjectifs, ou d'autres qui ne fonctionnent que comme adverbes, mais il conviendra que de futures recherches en fassent les inventaires. Par ailleurs, on a observé quelques cas de variations morphologiques entre adjectif et adverbe, telle par exemple la variation entre [VRAI] et [VRAIMENT]. Ces deux signes, qui sont des signes initialisés, sont exécutés avec une configuration 'V' orientée vers le bas, mais, au moins chez certains locuteurs et dans certains contextes, le mouvement de [VRAI] est unique, alors que le mouvement de [VRAIMENT] est soit exécuté avec un mouvement plus ample, soit doublé ; il s'agit là peut-être d'une convergence rythmique entre français et LSF[37].

D'une manière générale, le plus souvent, en LSF, c'est la position hiérarchique de l'élément lexical qui va sélectionner sa valeur catégorielle et sa fonction sachant que, comme on l'a dit plus haut, la fonction adjectivale (épithète) s'exerce sur les noms, tandis que la fonction adverbiale s'exerce sur les verbes, les adjectifs et les adverbes ainsi que sur la phrase. Dans les deux cas, il s'agit de processus de modification[38] d'un constituant de la phrase ou, pour le dire en termes plus fonctionnalistes, d'un rapport de détermination entre un noyau et son satellite[39]. Dans le cas de la fonction adjectivale (épithète), l'adjectif est le satellite du nom qui est le noyau. Nous donnons dans les tableaux suivants des exemples de ces deux fonctions et des rapports de détermination qu'elles impliquent en LSF, en indiquant des exemples où ces fonctions sont exercées par des constituants lexicaux et des constituants non lexicaux.



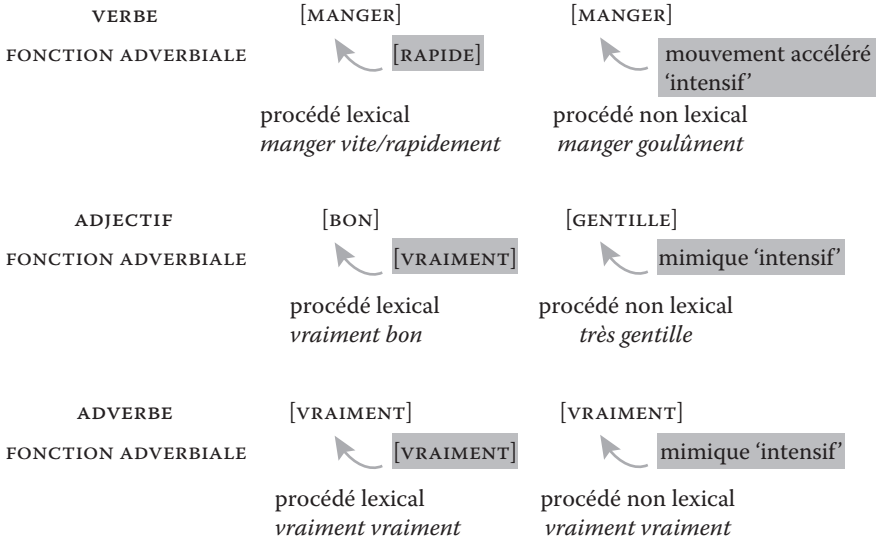
Synthèse graphique 34. Fonction adjectivale.

Selon nos observations, il est assez rare que la mimique ait une valeur adjectivale – on a essentiellement des occurrences d'intensité. Par ailleurs, même dans ce cas, il semble que si l'on voulait exprimer une fonction prédicative, il serait nécessaire d'utiliser l'adjectif [GROS] et non ce procédé corporel : à savoir

37. À ce propos, voir Le Corre, 2006.
38. Certains distinguent entre « modifieurs » et « modificateurs » ; « modificateur » étant le terme générique englobant les « modifieurs » (non régis par le nom) et les « compléments » (régis par le nom). La distinction entre « modifieur » et « complément » étant parfois difficile, on parlera plus généralement de « modificateurs » ou de « dépendants du nom », selon la terminologie proposée par Creissels. Notons à ce propos, que Riegel, Pellat & Rioul, 1994, utilisent la formule compactée « modifi(cat)eur » à plusieurs reprises.
39. Martinet, 1985, p. 112.

[CHAT] // [GROS] – *Le/ce chat est gros.* Néanmoins, l'adjectif [GROS] peut également fonctionner comme épithète, de la même façon que [JOLI] dans la synthèse graphique (34). Il est certain, que dans bien des langues, la notion d'épithète peut n'avoir que peu de sens, spécialement quand ces « lexèmes à vocation adjectivale ont le fonctionnement prédicatif de verbes » et que, par ailleurs, les adjectifs peuvent ne pas eux-mêmes « avoir pour compléments des groupes adpositionnels, comme dans *un homme fier des succès de ses enfants*[40] ». Bref, la catégorie des adjectifs, n'est pas une catégorie évidente du point de vue de la linguistique générale.

Même si les interprétations syntaxiques peuvent être sujettes à questionnement, nous posons néanmoins l'hypothèse forte qu'il existe en LSF une catégorie adjectivale qui peut assumer une fonction adjectivale (épithète) et une fonction prédicative. Nous rediscuterons ce point en (VIII-3.1.1) en montrant qu'il existe des critères morpho-syntaxiques pour distinguer l'emploi épithète de l'emploi prédicatif d'un adjectif (VIII-3.5).



Synthèse graphique 35. Fonction adverbiale.

Dans le dernier exemple, lié à la valeur de modification de phrase de l'adverbe, on sait qu'en français la place de l'adverbe est déterminante. En effet, si l'adverbe « *vraiment* » est déplacé en fin de phrase, il s'intègre au prédicat verbal et modifie donc le verbe – et non plus la phrase. De ce fait, il subit la portée de la négation : « *Ça ne m'intéresse pas vraiment* » est la négation de « *Ça m'intéresse vraiment* » (au sens de /je suis vraiment intéressé/).

40. Creissels, 2006a, p. 74.

De la même manière, en LSF, on différenciera, par des moyens syntaxiques et selon le sémantisme des adverbes, entre fonction adverbiale portant sur la phrase et fonction adverbiale portant sur le verbe (XII-1.3).

Fonction circonstancielle : éléments extraprédicatifs

Notre démarche s'appuyant sur les fondements sémantiques de la langue, il paraît cohérent d'admettre une certaine « [coïncidence] entre fonction syntaxique et mode de participation au procès[41] ».

La fonction circonstancielle permet d'intégrer à la phrase ou à l'énoncé des constituants, qui, au contraire des arguments du verbe, ne sont pas régis par le verbe et renvoient souvent, comme la dénomination de la fonction l'indique, aux circonstances du procès. La fonction circonstancielle est donc celle qui permet à des éléments d'avoir ce que l'on nomme en général un fonctionnement extraprédicatif. Peuvent avoir un fonctionnement extraprédicatif, des adverbes, des quasi-nominaux, des nominaux – introduits ou non par des éléments joncteurs – ou des propositions.

Nous définissons donc la fonction circonstancielle, comme la fonction permettant de relier des constituants à la phrase sans qu'il y ait de lien hiérarchique et/ou de portée de cet élément sur la phrase ou sur le syntagme verbal. L'élément n'a pas d'incidence syntaxique : il est juxtaposé – même si, évidemment, sémantiquement, il a une portée non négligeable.

Ainsi, dans l'exemple donné dans la synthèse graphique (35) ([VRAIMENT] [INTÉRESSER] [PAS]), [VRAIMENT] est bien en fonction adverbiale, puisqu'il exprime le point de vue du locuteur sur son assertion. En revanche, dans l'exemple (65), [DEMAIN] n'a, de notre point de vue, pas d'incidence sur l'assertion et n'est pas régi par le verbe ; sa fonction est donc bien circonstancielle.

(65) [DEMAIN] [ALLER] [MARCHÉ] – *Demain, j'irai au marché.*

De même, une proposition pouvant se substituer à [DEMAIN], aura également un fonctionnement extraprédicatif conféré par la fonction circonstancielle.

espace à droite espace à gauche
(66) [QUAND] [POUVOIR] / eps1[ALLER]epsL [MARCHÉ-epsL] – *Quand je pourrai, j'irai au marché.*

Il ne s'agit pas pour nous de remettre au goût du jour d'éventuels « compléments circonstanciels » dont la validité de la définition a été largement débattue par les linguistes[42], mais de considérer des éléments – en général des constituants nominaux

41. Creissels, 1995, p. 246.
42. Comme l'écrivait Rémi-Giraud, 1998, p. 65 : « la notion de complément circonstanciel connaît une telle diversité d'emplois qu'elle tend à devenir inutilisable ». On sait par ailleurs que les théories génératives ont distingué entre compléments (régis par une tête) et adjoints qui, comme le précise Helland, 2015, p. 75, « entretiennent des rapports plus périphériques avec la tête » parce qu'ils « s'ajoute[nt] à une projection déjà achevée dans la structure syntaxique » (p. 82).

ou quasi-nominaux et des propositions – s'insérant dans un énoncé de façon plus libre que les autres. Il ne s'agit pas non plus de considérer, dans l'exemple (66), que l'on aurait affaire à une « subordonnée circonstancielle », mais à une proposition en fonction circonstancielle, la spatialisation à droite de la première proposition et à gauche de la seconde assurant la fonction jonctive entre les deux propositions. Comme nous le verrons dans le chapitre XII, dans ce cas nous employons les termes neutres de « constructions intégrées ou hypotaxiques » pour éviter de plaquer celui de « subordonnée » qui se laisse, en l'état actuel des recherches, encore mal définir syntaxiquement en LSF. Au demeurant, si l'on s'en tient à la définition syntaxique de la subordination, comme « relation asymétrique de dépendance[43] » entre deux propositions, les « circonstancielles » sont rarement « subordonnées[44] ».

En général, en français, le degré de liberté des éléments extraprédicatifs – que l'on peut également nommer « circonstants » – correspond à une place relativement mobile dans l'énoncé – par exemple : « *Demain, j'irai au marché* » ; « *J'irai demain au marché* » ; « *J'irai au marché demain* » ; « *Quand je le pourrai, j'irai au marché* » ; « *J'irai, quand je le pourrai, au marché* » ; « *J'irai au marché quand je le pourrai* ». Le même type de mobilité s'observe en LSF, mais la place des constituants dans la phrase étant, de manière générale, beaucoup moins contrainte, cette mobilité n'est pas un critère syntaxique nécessairement très robuste.

Au plan sémantique, les circonstants peuvent référer au lieu[45], au temps, à la manière, à la cause, à la conséquence, etc. Fonction adverbiale et fonction circonstancielle ne se recoupent donc pas et il nous semble important de les distinguer pour rendre compte au mieux des structures phrastiques et de l'incidence des constituants les uns par rapport aux autres en LSF.

2.2.4. Une fonction de relation inter-groupes : fonction jonctive

La fonction jonctive permet, en LSF, de relier des groupes, mais de façons différenciées. On dira, de façon sommaire, que la fonction jonctive instaure des liens formels explicites entre différents groupes syntaxiques ou propositions, que ces liens soient marqués par un lexique spécifique ou par des procédés spatiaux ou corporels. La série d'exemples suivants manifeste cette fonction jonctive avec des procédés de type lexical (67a1) à (70a) ou non lexical (67b) à (70b) et concerne les liens entre différentes catégories.

43. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 472.
44. Riegel, Pellat & Rioul, notent d'ailleurs page 447, que « dans le groupe très composite des subordonnées circonstancielles, il convient de faire un tri aussi strict que possible entre celles qui sont réellement des compléments de phrase (reconnaissables à leur mobilité) et celles qui relèvent d'autres mécanismes syntaxiques (de subordination ou même de quasi-coordination) ».
45. Notons qu'avec les verbes de déplacements, le lieu n'est pas un circonstant, mais un actant : le « locatif ». Il bénéficie, à ce titre d'actant, d'un espace pré-sémantisé en LSF. Ainsi, [ALLER], [ARRIVER], [RETOURNER], etc., sont des verbes à trajectoire, dont le point de départ et le point d'arrivée peuvent référer à un lieu – celui dont on part ou celui où l'on va ; voir (IV) et (V).

La fonction jonctive permet de relier des groupes :
– à l'intérieur d'un syntagme :

(67a1) [JEUX] [POUR] [ENFANTS] [Y'A PAS] – *Il n'y a pas de jeux pour enfants.*

(67a2) [CADEAU] [POUR] [MAMAN] – *un cadeau pour maman*

Ce dernier exemple (67a2) a suscité bien des discussions, si quelques locuteurs l'ont admis comme tel, dans un contexte présentatif (« *Voilà un cadeau pour maman* » ou « *C'est un cadeau pour maman* »), la construction avec un verbe comme [ACHETER] génère une structure différente où le « joncteur » entre les éléments est lié « à un événement impliquant le référent et succédant à un autre événement[46] ».

(67b) [ACHETER] [CADEAU] eps1[stf-cadeau]eps3 [MAMAN] – *J'achète un cadeau pour maman.*

– entre syntagmes :

(68a) [pté3] [BEAU] [MAIS] [PAUVRE] – *Il/elle est beau/belle mais pauvre.*

à droite à gauche (balancement du buste)
(68b) [SALADE] [VIANDE] – *salade ou viande* [voir ill. 31]

– entre propositions :

(69a1) eps1[ALLER]epsL [MAIS] [AVOIR PEUR]– *J'y vais mais j'ai peur.*

(69a2) [MANGER] [MANGER] [TÉLÉPHONE-sonner] – *Je mangeais, quand le téléphone a sonné.*

reg. « tu »
mvt brusque
(69b1) [ARRÊTE] mvt buste vers l'arrière [DIVORCER] – *Tu arrêtes tout de suite ou/sinon je divorce.*

(69b2) [MANGER] arrêt brusque du mouvement corporel [TÉLÉPHONE-sonner] – *Je mangeais quand le téléphone a sonné.*

– entre phrases ou paragraphes :

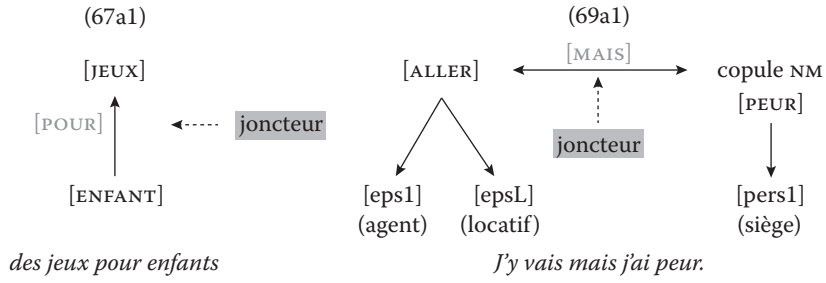
(70a) [C'EST POUR ÇA] [pté3] [ÉCHEC] – *Et c'est pour ça qu'il a échoué.*

mmq « surprise »
(70b) [SE PROMENER] // arrêt du corps epsL[PAPILLON-voler]eps1 – *Il se promène. Soudain, un papillon vole vers lui.*

Soulignons que cette fonction jonctive peut s'exercer, comme les fonctions adjectivale (épithète) et adverbiale, en lien avec la fonction nodale. Dans ce cas, elle permet de déterminer hiérarchiquement un élément comme c'est le cas de l'exemple (67a1) où [POUR] [ENFANT] détermine [JEU], [POUR] assurant la jonction entre les deux nominaux permettant ainsi à [ENFANT] de venir modifier le nom [JEU][47]. On notera cependant que cette fonction jonctive peut mettre en relation

46. Creissels, 2006b, p. 208.
47. On aura compris que nous ne considérons pas que la notion de « syntagme prépositionnel », proposé par la grammaire générative, soit une notion très pertinente, la préposition n'étant pas pour nous la tête d'un syntagme mais le lien unissant deux syntagmes. Il est d'ailleurs

deux éléments de même niveau hiérarchique, comme c'est le cas dans l'exemple (69a1). Nous illustrons ces deux incidences différentes de la fonction jonctive en schématisant les formes de hiérarchisation des exemples (67a1) et (69a1), en soulignant que tous les actants des relations prédicatives de l'exemple (69a1) sont réalisés par des indices pronominaux (IX-3).



Synthèse graphique 36. Fonction jonctive et hiérarchisation des éléments.

Nous reviendrons brièvement sur cette fonction dans le récapitulatif que nous proposons ci-après puis nous la convoquerons à nouveau largement dans les chapitres suivants consacrés au groupe nominal (VIII) et aux structures de phrases (XII) en proposant d'autres schématisations phrastiques impliquant des hiérarchisations différentes, spécialement en ce qui concerne les jonctions entre propositions, dans le cas de constructions intégrées (XII-synth. graph. 55 et 56).

3. Fonctions et catégories pertinentes pour la LSF : synthèse

Nous récapitulons dans cette section les fonctions qui retiendront notre attention et dont nous décrirons et exemplifierons le fonctionnement plus en détail dans les chapitres suivants. Ce récapitulatif prend la forme, d'une part, de courts paragraphes, parfois exemplifiés, résumant les fonctions retenues et les catégories pouvant les assumer et, d'autre part, de deux tableaux synthétiques rendant compte des liens entre catégories et fonctions.

---

frappant que Lucien Tesnière, dans les représentations graphiques qu'il fait des phrases et des syntagmes – qu'il nomme « stemma » – ne dissocie pas dans la hiérarchie la préposition du nom. Ainsi, dans le stemma représentant le syntagme « *un verre de bière* », il relie au nœud « *un verre* » l'ensemble « *de bière* ». Nous préférons, dans nos propositions graphiques, extraire le joncteur pour le mettre entre les deux éléments de la hiérarchie. Nous rejoignons ainsi les propositions graphiques de Martinet qui marquent la relation entre deux noms, inscrivant le « fonctionnel » les mettant en relation au centre de la flèche les reliant (Martinet, 1985, p. 137).

3.1. Récapitulatif des fonctions

3.1.1. Fonction prédicative : le verbe essentiellement… mais aussi les adjectifs et les noms

On admet, dans les descriptions que nous faisons, que la catégorie des verbes est le nœud essentiel de la phrase dans le sens où c'est le verbe qui distribue les rôles sémantico-syntaxiques à partir de sa structure sémantique profonde ou schéma actanciel[48]. On dira, sans discuter longuement la notion de « prédicat » qui a fait couler beaucoup d'encre[49], que le verbe a une fonction prédicative. Pour définir le plus simplement possible la notion de « prédicat », nous suivons ici entièrement les propositions de Creissels, à savoir que, tout comme en logique, le prédicat « requiert la présence d'un nombre donné d'arguments pour former avec eux un énoncé assertif, de même le verbe détermine les caractéristiques formelles et sémantiques des constituants nominaux avec lesquels il peut se combiner pour former une unité phrastique[50] ».

Tous les verbes ont ainsi une fonction prédicative, mais comme nous l'avons vu plus haut dans les exemples (62b) et (63b), la relation attributive, réalisée sans verbe en LSF *via* une copule NM, permet à des adjectifs ou des noms d'assumer seuls cette fonction prédicative, là où, en français, un verbe, dont le prototype est « *être* », marque, avec l'adjectif ou le nom, la prédication.

3.1.2. Fonction argumentale : les noms

Le nom est, tout comme le verbe, la catégorie la plus nécessaire qui s'origine, selon Creissels[51], dans les noms propres. Il existe en LSF des éléments lexicaux qui sont des noms et uniquement des noms, tandis que dans d'autres cas, ce que

48. On s'éloigne ici des postulats issus de la grammaire générative qui considèrent que la phrase se réécrit toujours sous la forme d'un syntagme nominal (ou groupe nominal) et d'un syntagme verbal (ou groupe verbal). Nous sommes plus en accord avec les approches théoriques de Tesnière, de Creissels, de Martinet et de bien d'autres linguistes qui considèrent que le verbe est le noyau de la phrase. Cette théorisation nous paraît mieux convenir à la description des langues en général et de la LSF en particulier.
49. De nombreuses discussions ont été consacrées à la notion de prédicat, entre autres *Lidil*, 2007. La notion se complexifie encore avec la notion de prédicat second (Furukawa, 1996) et l'on s'interroge alors sur ses liens avec la détermination (Wilmet, 2011). De plus, dans des approches liées à des constructions sémantiques, on a pu interroger les « prédicats d'affect » (Buvet & coll., 2005). La notion devient encore plus floue avec la question des « prédicats du dire » ou « prédicats de parole », entre autres Eshkol, 2002. Pour un retour aux sources des liens entre sémantique et prédicat et sur la théorisation des opérations prédicative, voir Desclés, 1991.
50. Creissels, 2006a, p. 39. Flaux & Van de Velde, 2000, p. 118, précisent, quant à elles, que le terme de prédicat « a deux acceptions différentes selon qu'il appartient au couple traditionnel prédicat/sujet ou au couple plus récent prédicat/argument […] Dans le deuxième sens, il suppose une distinction fondamentale entre les substances signifiées par des noms, et tout ce qui peut leur être attribué […] signifié par des verbes, des adjectifs ou des propositions. [Ils] se distinguent les uns des autres, entre autres choses, par le nombre de leurs arguments ». Cette définition élargit sensiblement celle, plus générale, donnée par Creissels sur laquelle nous nous appuyons.
51. « […] Les noms propres de personnes constituent universellement le prototype de la notion grammaticale de nom. » (Creissels, 2006a, p. 37.)

l'on a appelé des « bases verbo-nominales » vont actualiser une valeur nominale dans le cadre de la phrase ou de l'énoncé. Le nom est un argument nécessaire à la phrase et lié au verbe ; en ce sens nous disons qu'il a une fonction argumentale. Ainsi, les noms – ou les syntagmes nominaux, c'est-à-dire les groupes syntaxiques formés d'un nom et de toutes les extensions qu'il supporte – assurent les rôles sémantico-syntaxiques d'agent, de patient, de bénéficiaire, d'objet, etc., contenus dans le schéma actanciel du verbe ou suggérés par son sémantisme. Ils s'insèrent ainsi dans la structure phrastique comme arguments du verbe.

3.1.3. Fonction adjectivale : les adjectifs, les noms, les propositions

Les adjectifs sont les éléments lexicaux qui viennent modifier le nom. Pour les adjectifs, ce que nous nommons « fonction adjectivale » renvoie à la fonction « épithète » de la grammaire traditionnelle. Mais on admet que la fonction adjectivale, telle que nous employons ce terme, renvoie à une fonction plus générale de détermination du nom. Par extension, on parlera donc de « fonction adjectivale » pour tous les constituants venant déterminer le nom. Comme nous le verrons au chapitre suivant (VIII-3), il peut s'agir d'adjectifs, bien sûr, mais aussi de noms – ou de syntagmes nominaux – introduits ou non par un élément de liaison, aussi bien que de propositions.

3.1.4. Fonction pronominale : pronoms, indices, proformes

Des pronoms personnels existent bien en LSF, pronoms que l'on pourrait appeler « marqués » – à l'instar des pronoms dits « toniques » du français « *moi, toi, lui* » par opposition à « *je, tu, il* », qui sont dits « atones » ou « conjoints ». Ces pronoms marqués sont des pointages manifestes du corps des interlocuteurs – pointage du locuteur pour « *moi* », pointage de l'interlocuteur pour « *toi* », pointage de l'espace pré-sémantisé 3 pour « *lui* » (IX-2).

Face à ces pronoms marqués, il existe des pronoms « non marqués » qui sont exprimés par la trajectoire de la configuration manuelle du verbe qui balaie les espaces pertinents pour l'expression des marques personnelles (espace 1 pour le « je », regard sur l'interlocuteur pour le « tu », espaces 3a et 3b pour le « il »). Ces éléments non marqués, sont, selon nous, des « indices pronominaux de rôle sémantico-syntaxiques » organisés spatialement (IX-3)[52].

Hormis ces pronoms personnels et ces indices, *la fonction pronominale*, c'est-à-dire le fait de se substituer à un groupe nominal, est assurée, en LSF, par des procédés originaux liés à la matérialité spatiale et à l'iconicité de la langue. Ainsi, par exemple, les proformes, qu'elles soient manuelles ou corporelles, dont nous avons décrit le fonctionnement en (IV-2), assurent une fonction pronominale. La question des pronoms en LSF est complexe, tant dans sa description que dans les phénomènes morpho-syntaxiques mis en œuvre, c'est pourquoi le chapitre IX lui sera entièrement consacré.

52. Cette notion d'indice a été développée par Tesnière, 1988, p. 83-85, qui en distingue trois sortes, les flexions, l'article et l'indice personnel, et reprise par Creissels, 2006a, p. 93, qui la restreint à la notion d'« indices pronominaux », une proposition que nous suivons.

3.1.5. Fonction adverbiale : les adverbes

Dans notre première acception de la catégorie « adverbe », nous avons admis que les adverbes sont les éléments, lexicaux ou non, qui viennent modifier le verbe, l'adjectif, l'adverbe ou la phrase – la fonction adverbiale permettant justement à ces éléments de se comporter comme des modificateurs, comme dans l'exemple (71).

(71) [HOMME] [LUI] [RÉFLÉCHIR] [PUISSANT] – *Cet homme réfléchit intensément.*

Là encore, la catégorisation n'est pas forcément univoque. Dans cet exemple, [RÉFLÉCHIR] nous paraît cependant être un verbe prototypique (VIII-1.1.2). C'est pourquoi nous considérons que [PUISSANT] acquiert une valeur catégorielle d'adverbe, même si face à notre traduction « *Cet homme réfléchit intensément* », on pourrait, pour le français, passer par une traduction avec un nominal (« *Cet homme a une réflexion puissante* »). Cependant, l'interprétation de [RÉFLÉCHIR] comme nominal, dans ce contexte, nous paraît hautement improbable, dans la mesure où [RÉFLÉCHIR] paraît être plutôt interprété comme un verbe par la très grande majorité des locuteurs avec lesquels nous avons travaillé.

Nous sommes tout à fait consciente que cette coïncidence que nous établissons entre adverbe et fonction adverbiale met un peu à mal la distinction stricte opérée d'ordinaire entre catégorie et fonction. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que, en LSF, la fonction adverbiale est souvent assurée par des éléments non manuels – mimique, mouvement par exemple – que l'on ne peut *a priori* déterminer comme adverbe, leurs fonctions dans la phrase et dans l'énoncé étant multiples.

3.1.6. Fonction circonstancielle : noms, syntagmes nominaux et propositions

Dans les exemples ci-dessous, les éléments soulignés sont des constituants en fonction circonstancielle qui sont représentés par des nominaux ou quasi-nominaux[53]. Ils sont libres, ne sont pas régis par le verbe, ne sont pas repris par un quelconque élément dans le prédicat, et n'ont pas d'incidence énonciative ou pragmatique.

(72) [TOUS LES MATINS] [SE RÉVEILLER] [SEPT] [HEURE-non duratif] – *Tous les matins je me réveille à sept heures.*

(73) [À CONDITION] eps1[RENDRE]eps3 / [ARGENT] eps1[PRÊTER]eps3 – *À condition qu'il me le rende* [le livre]*, je lui prête de l'argent.*

(74) [SAMEDI DERNIER] [ICI] [GRENOBLE] [CHEZ] [ASSOCIATION] [X (nom de l'association)] [pté-loc1] [THÈME] [CHARTE] […] [MOI] [SAVOIR] eps1[ALLER]loc1 [SAVOIR] [pr-charte] [pté /dedans/ pr-charte] [Y'A] [NOUVEAU] – *Samedi dernier, ici, à Grenoble, à l'association X, à propos de la charte, j'y suis allée pour savoir ce qu'il y avait de nouveau dans cette charte.*

Cette fonction sera plus largement explicitée en (XII-1.3.3).

53. Sur la question des quasi-nominaux, voir Creissels, 1995, p. 139-143. Il s'agit d'éléments en général classés par les grammairiens de la langue française dans la catégorie des « adverbes », mais qui expriment de façon synthétique des notions qui pourraient être exprimées de façon analytique par un syntagme nominal (par exemple, en français « *hier* », pourrait être exprimé par « *le jour dernier* », sur le modèle de « *la semaine dernière* »).

3.1.7. Joncteurs et fonction jonctive

Les joncteurs sont en premier lieu tous les éléments lexicaux qui permettent de relier des syntagmes, des propositions, des phrases ou des paragraphes. Il en existe un certain nombre en LSF tels [ALORS], [QUAND MÊME], [POURQUOI], [MAIS], etc., dont certains procèdent par grammaticalisation d'un élément lexical comme [BUT], exprimant une relation de conséquence, ou [RESPONSABLE], exprimant une relation de cause.

Face à ces éléments lexicaux, il existe aussi de nombreux procédés corporels et spatiaux pour assurer une fonction jonctive entre des syntagmes ou des propositions. Ainsi, par exemple, le signe attesté [SI], emprunté *via* la dactylologie à la langue française, est contesté par certains locuteurs, pour lesquels mimique faciale et investissement corporel vers l'arrière suffisent à l'expression de la condition.

À l'instar des joncteurs que nous venons d'évoquer, ce que l'on nomme, pour la description du français, « *préposition* » est un élément du discours qui sert à relier des éléments dans la phrase. Il existe en LSF des éléments lexicaux dont le contenu sémantique est proche de certaines prépositions en français, par exemple [POUR], [SAUF]. Cependant, comme nous le verrons plus en détail dans les chapitres suivants (VIII-3) et (X-3.2), il est de nombreux cas où ce qui s'exprime en français par une préposition, s'exprime en LSF par la spatialisation des signes nominaux, spécialement pour ce qui est de l'expression des relations spatiales iconicisées en LSF, telles /sur/, /sous/, /devant/, /derrière/, etc. Il existe par ailleurs des configurations manuelles ou des unités lexicales qui permettent de mettre en relation des éléments dans un rapport que l'on peut considérer comme relevant de la fonction jonctive.

S'il existe, par exemple, un signe [AVEC], il est, selon nos observations, utilisé essentiellement dans des questions partielles (75a), les procédés pour exprimer l'accompagnement ou l'instrument ne nécessitant pas toujours l'introduction d'un joncteur. Par exemple, en (75b) c'est l'insertion d'un pronom spécifique [NOUS DEUX] qui marque l'accompagnement, tandis qu'en (75c) c'est une proforme manuelle verbale qui marque l'instrumental.

	reg. « tu »		mmq 'interr.'	
(75a)	[ALLER]	[CINÉMA]	[AVEC]	[QUI] – *Tu vas au cinéma avec qui ?*

(75b) [ptéi] [ALLER] [VILLE] [SŒUR] [À MOI] [NOUS DEUX] [ALLER] – *Je vais en ville avec ma sœur.*

(75c) [pr-baguettes – MANGER] – *Je mange avec des baguettes.*

Ainsi, comme nous l'avons argumenté en (1.2.3), nous ne distinguerons pas spécifiquement une catégorie « préposition », la catégorie de « joncteur » nous paraissant pouvoir rendre compte plus largement des phénomènes de relations syntaxiques en LSF. Ce choix nous paraît justifié car, par exemple, le joncteur [POUR] peut très bien relier deux syntagmes nominaux comme on l'a vu dans l'exemple (67a1) ; [JEUX] [POUR] [ENFANTS] ou relier deux propositions (76).

mvt vers le haut
(76) [PRÉFÉRER] [AJOUTER] [POUR] [FAIRE] [DOSSIER] – *Je préfère en rajouter* [des propositions] *pour faire le dossier.*

Les deux propositions étant reliées par [POUR], ce dernier devrait être analysé comme une « conjonction », mais, dans l'approche qui est la nôtre, seul le fait qu'il permet de relier des éléments, quel que soit leur niveau hiérarchique, le définit comme joncteur. Cette approche strictement fonctionnelle, nous amène, comme c'était le cas pour l'adverbe, à diluer la séparation nette entre catégorie et fonction, puisque c'est la fonction qui définit la catégorie. Ainsi, la catégorie des joncteurs regroupe ce que, pour la description de la langue française on nomme « préposition », « conjonction de coordination », « conjonction de subordination », « connecteur[54] » ou même « marqueur de structuration[55] ». Concernant la LSF, ces éléments ont pu être nommés « relationnels[56] ». Là encore, notre choix est motivé par le fait que de nombreux éléments non lexicaux – et spécialement les phénomènes de spatialisation, liés ou non à des pointages – assurent également une fonction jonctive.

epsL
(77) [MARCHÉ] eps1[ALLER]epsL – *Je vais au marché.*

La « fonction jonctive » est donc celle qui permet de relier les éléments d'un discours à quelque niveau que ce soit. Les procédés lexicaux ou non lexicaux, c'est-à-dire manuels ou non manuels, qui assurent cette fonction seront dits « joncteurs ».

Nous ne reviendrons pas sur cette fonction jonctive dans un chapitre spécifique mais nous serons amenée à décrire des structures – nominales, phrastiques, discursives – dans lesquelles elle intervient.

Les autres éléments donnés ici seront repris dans chapitres suivants, mais nous pouvons d'ores et déjà proposer une synthèse graphique sous la forme de deux tableaux des catégories et des fonctions retenues comme adéquates pour la description syntaxique de la LSF.

3.2. Catégories : fonctions assumées en LSF

Le premier tableau part des catégories pour en donner les fonctions possibles dans la phrase. Nous n'y faisons pas figurer les interjections qui sont une catégorie mais sans fonction syntaxique (1.2.4).

54. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 616-623, les définissent comme contribuant « à une opération langagière fondamentale, la linéarisation » (p. 623). Les langues gestuelles étant beaucoup moins linéaires que les langues vocales, le terme « linéarisation » pourrait être ambigu. Par ailleurs, au plan syntaxique il s'agit bien d'« éléments de liaison entre des propositions ou des ensembles de propositions […] en marquant des relations logico-sémantiques » (p. 616). On notera que si l'acception de notre terme « joncteur » est très large, celle de « connecteur » l'est aussi.
55. Béguelin, 2000, p. 251.
56. Risler, 2007, p. 122.

Catégories	Fonctions
Verbe	Fonction prédicative : détermine les arguments qui composent la phrase.
Nom (syntagme nominal – SN)	Fonction argumentale : représente les arguments du verbe et en assume les rôles sémantico-syntaxiques (agent, patient, bénéficiaire, objet, etc.). Fonction circonstancielle : représente des éléments non régis par le verbe (circonstants). Fonction prédicative : établit une relation avec un autre nom par l'intermédiaire d'une copule (non manuelle en LSF) ou d'un verbe d'état (attribut).
Adjectif (syntagme adjectival – Sadj)	Fonction adjectivale : modifie un nom directement (épithète ou déterminative). Fonction prédicative : établit une relation avec un nom par l'intermédiaire d'une copule (non manuelle en LSF) ou d'un verbe d'état (attribut).
Adverbe (syntagme adverbial – Sadv)	Fonction adverbiale : modifie un verbe, un adjectif, un adverbe, une phrase.
Pronom	Fonction pronominale : remplace un groupe nominal et assume la fonction argumentale du groupe auquel il se substitue.
Joncteur	Fonction jonctive : relie des éléments entre eux ; ces éléments peuvent être des syntagmes nominaux, adjectivaux, adverbiaux ; des verbes ; des propositions ; des phrases ; des paragraphes.

Synthèse graphique 37a. Catégories et fonctions syntaxiques de la LSF.

3.3. Fonctions : catégories pouvant les assumer en LSF

Le second tableau est l'inverse du premier : il présente les fonctions et les différentes catégories et procédés pouvant les assumer.

Tous les éléments de ce dernier tableau seront explicités dans les chapitres suivants, en particulier pour tout ce qui concerne la façon dont les éléments non manuels assument des fonctions syntaxiques.

Par ailleurs, il convient de préciser que le terme « catégorie », utilisé dans ces deux tableaux de synthèse, réfère tout aussi bien à une catégorie clairement posée par le lexique qu'à une valeur catégorielle acquise par un élément dans un énoncé – que cet élément soit lexical ou non.

Fonctions	Catégories et procédés
Prédicative	Verbe Adjectif (attribut copule non manuelle) Nom (attribut copule non manuelle)
Argumentale	Nom (avec ou sans joncteur) Pronom
Pronominale	Pronoms personnels Pronoms translatés Indices Articulations locus/pointage/spatialisation Proformes manuelles Proformes corporelles
Adjectivale	Adjectif (y compris numéraux, possessifs et démonstratifs) Spécificateur de taille et de forme (stf) Syntagmes nominaux avec ou sans joncteur Relativisation
Adverbiale	Adverbe lexical Mimique adverbiale Mouvements adverbiaux
Circonstancielle	Adverbe Nom Proposition
Jonctive	Joncteurs Espaces Mouvements corporels

Synthèse graphique 37b. Fonctions et catégories syntaxiques de la LSF.

Chapitre VIII
Groupe nominal

Compte tenu de sa fonction argumentale nécessaire à la structure sémantique et syntaxique de la phrase, le groupe nominal est un élément central. Il tient souvent, de ce fait, une bonne place dans les descriptions linguistiques des différentes langues, où il est en général tout d'abord défini et envisagé comme « minimal » ou « étendu » (2). Nous donnerons plusieurs exemples de la façon dont on peut, en LSF, décrire ses expansions, notamment dans une section consacrée à ce que nous avons appelé la « fonction adjectivale » (3). Mais comme, d'une part, il existe de nombreuses bases « verbo-nominales » en LSF[1] et que, d'autre part, l'expression de la quantité que l'on rattache ordinairement au nominal, impacte à la fois le nom et le verbe en LSF, nous encadrerons ces deux sections de deux autres sections. La première, qui ouvre ce chapitre, visera à poser les différenciations lexicale, morphologique et/ou syntaxique entre nom et verbe (1). La dernière (4) s'attachera à la notion de quantité en décrivant les impacts morphologiques sur les noms et les verbes.

1. Distinction nom/verbe

Les deux catégories essentielles à la phrase, le nom et le verbe, sont de fait présentes dans toutes les langues[2]. Ce sont donc ces deux catégories que nous nous proposons de décrire en premier lieu, en en donnant, après les avoir cernées du point de vue sémantique, les caractéristiques morphologiques combinatoires et fonctionnelles.

1.1. Noms et verbes prototypiques vs *bases verbo-nominales*

Pour ce qui concerne la LSF, des recherches exhaustives liées, par exemple, à des entreprises dictionnairiques manquent encore à ce jour et la plupart des

1. Cette question des « bases verbo-nominales » (« *noun/verb pairs* ») a été soulevée récemment pour la description de la langue des signes autrichienne (ÖGS) par Schalber, 2015, p. 111.
2. « […] aucune langue connue ne met réellement en défaut cette démarche d'identification d'un contraste entre noms et verbes » (Creissels, 2006a, p. 41).

dictionnaires existants ne mentionnent pas la catégorie syntaxique du signe. Ces dictionnaires sont en effet le plus souvent bilingues et visent à établir des correspondances, essentiellement les plus centrales, entre les signes LSF et les mots français[3]. Nous donnons donc ici, en nous appuyant sur des analyses de types sémantiques[4], des indications qui permettent d'envisager des éléments lexicaux comme étant des noms ou des verbes prototypiques en LSF.

1.1.1. Des noms prototypiques

Pour simplifier un débat théorique plus que millénaire – débat qui trouve son origine sans doute dans l'opposition aristotélicienne entre « substance » et « accidence » et dont les enjeux divergent selon les théories convoquées –, on dira que la plupart des linguistes et grammairiens qui cherchent à définir, de façon sémantique, conceptuelle ou cognitive, les noms et les verbes[5] s'appuient sur deux types de notions. Les notions d'« être », de « substance » ou d'« entité[6] » sont utilisées pour définir les noms et les notions de « processus » ou de « prédication » pour définir les verbes. Concernant ces deux derniers termes définissant les verbes, on dira d'ailleurs qu'ils sont assez complémentaires, puisqu'ils ne sont pas sur le même plan. La notion de processus est en effet plus sémantico-cognitive, celle de prédication étant plus logico-syntaxique. C'est d'ailleurs sur cette dernière que nous nous sommes appuyée pour définir la fonction prédicative (VII-3.1.1).

Le nom est donc essentiellement et fondamentalement une unité qui, selon les auteurs, renvoie à des entités, des êtres ou des substances du réel, ces termes étant entendus dans les acceptions les plus larges possibles. Le terme « entité », utilisé notamment par les grammaires cognitives, paraît le plus adéquat, car il permet d'inclure, dans la définition large qu'en donne Langacker, tout à la fois ce que l'on nomme les noms abstraits et les noms concrets. En effet, pour lui, « entité » « [couvre] tout ce que nous pouvons concevoir ou tout ce à quoi nous avons l'occasion de nous référer à des fins analytiques[7] ».

Lorsque l'on utilise le terme « substance », il faut préciser ensuite qu'il y a des prédicats qui sont convertis en substance ; ce qui fonde la différence entre « noms concrets » et « noms abstraits », que l'on a pu également appeler, en considérant le

3. Par exemple les trois tomes du dictionnaire, dit IVT (Girod, 1990 ; Galant, 2013) ou Fournier, 2007, ou encore *Les signes de Mano* (<http://www.lsfplus.fr/>, <http://www.sematos.eu/lsf.html>, <https://www.elix-lsf.fr/>.
4. Les grammaires cognitives et les travaux pionniers de Langacker, 1991, dressent des perspectives intéressantes dans ce sens ; cependant, nous ne pouvons les discuter ici, car cela nous mènerait trop loin. Pour des descriptions de la LSF dans le cadre de ces grammaires cognitives, voir les travaux de Risler, 2000.
5. Entre autres Flaux & Van de Velde, 2000 ; Charaudeau, 1992.
6. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 169, considérent effectivement que les noms désignent bien autre chose que des « êtres » ou des « choses », comme l'a longtemps affirmé la grammaire traditionnelle. Ils manifestent, selon eux, « une hétérogénéité sémantique », dont le « dénominateur commun [est de] renvoyer à des réalités notionnelles (des concepts) de tous ordres, mais qui ont en commun d'être conçues comme des "objets de pensée" que l'on peut évoquer en tant que tels ». Ces observations rejoignent tout à fait la notion d'« entité » telle que définie par Langacker, ce dernier terme nous paraissant plus précis que celui d'« objet de pensée ».
7. Langacker, 1991, p. 116.

plan morphologique, « noms véritables » *vs* « noms dérivés[8] ». La LSF ne possédant pratiquement pas de procédés de dérivation lexicale catégorielle, il est intéressant de se demander ce qu'il peut en être du processus de nominalisation pour dériver un nom d'un verbe (par exemple : /pensée/ dérivé du verbe « penser », ou /construction/ de « construire ») – tout comme la nominalisation à partir d'un adjectif (par exemple : /méchanceté/ de « méchant » ou /rougeur/ de « rouge ») – ce que nous évoquerons plus bas (3.2).

Face à ces considérations de type sémantique, on peut ajouter, avec Creissels, que, d'une part, comme on l'a évoqué plus haut, ce sont « les noms propres de personnes [qui] constituent universellement le prototype de la notion grammaticale de nom » et que, d'autre part, dans toutes les langues, la forme absolue du nom, c'est-à-dire une forme non marquée syntaxiquement, est caractérisée par « [une utilisation] en isolation avec une pure fonction de désignation[9] ».

Toutes les caractéristiques que nous venons d'énoncer expliquent que « les noms ne renvoient qu'à eux-mêmes par opposition aux prédicats (verbes ou adjectifs par exemple)[10] ». Ils sont donc à même d'assumer les rôles sémantico-syntaxiques d'arguments du verbe.

Toutes ces réflexions nous amènent à affirmer qu'il existe bien une classe des noms prototypiques en LSF : il s'agit d'éléments qui, en lexique, renvoient à une entité. Ils peuvent être utilisés seuls en fonction de désignation ou assumer dans une phrase le rôle d'argument d'un verbe. Ainsi, les signes de la LSF renvoyant à des êtres, des animaux, des objets, des lieux, etc., sont sans aucun doute des noms prototypiques. De ce fait, [HOMME], [FEMME], [TABLE], [CHIEN], [ÉCOLE] sont des noms en LSF. Le caractère prototypique de ces noms tient à trois éléments :
– le fait qu'ils renvoient à une entité ;
– le fait qu'au plan sémantique ils sont difficilement reliables à un verbe ;
– le fait que le choix iconique en LSF se fait sur la forme ou sur un attribut du référent et non sur le mouvement, dont le référent est intrinsèquement pourvu.

En effet, lorsque le mouvement que l'on peut faire avec un objet est choisi comme trait iconique, le caractère prototypique peut être mis en défaut, du fait des dynamiques iconiques. Par exemple le signe [POIVRE], qui imite le mouvement que l'on fait avec un poivrier, peut amener certains locuteurs à l'interpréter, hors contexte, aussi comme un verbe[11]. On pourrait avoir la même analyse pour [ÉCHELLE]-[ÉCHELLE-grimper][12], ce qui rejoint ce que nous disions au sujet du signe [BATEAU-avancer] (synth. graph. 11) et que nous explicitons davantage plus loin (1.1.3).

8. Flaux & Van de Velde, 2000, p. 29.
9. Creissels, 2006a, p. 37-38.
10. Charaudeau, 1992, p. 18. C'est ce que Guillaume, 1973a, nommait « incidence interne » ; à ce sujet, voir Hewson, 1988.
11. Lors d'un travail de réflexion syntaxique en 2016-2017 avec un groupe d'enseignants sourds de LSF, dans le cadre des journées de formation pédagogiques de l'ULSF (université de la LSF Rhône-Alpes), si six enseignants ont considéré que [POIVRE] était un nom, une personne a considéré que ce pouvait être soit un nom, soit un verbe.
12. Sur ce point, voir Bouvet, 1997.

1.1.2. Des verbes prototypiques

Sémantiquement, s'opposant aux noms qui expriment des entités, les verbes expriment, ce que Tesnière nomme des « procès[13] », terme qui subsume les « états » et les « actions ». Pour aborder, de façon générale, la notion de verbe, nous sommes partie, comme on vient de le voir, plutôt de la notion de « prédicat » – telle que nous l'avons sommairement définie à la section précédente – que de celle de « procès ». Ceci implique que nous privilégions le rôle fonctionnel de l'élément plutôt que la définition sémantique générale que l'on pourrait en donner. Autrement dit, d'un point de vue syntaxique, le verbe est l'élément qui, combiné à un nom, permet de produire une phrase minimale. Ainsi, [GARÇON] utilisé seul est un nom qui désigne une entité, tandis qu'une suite comme [GARÇON] [MARCHER] est une phrase : le prédicat /marcher/ est un prédicat à un argument et le signe [MARCHER] utilisé dans ce contexte est donc un verbe qui sélectionne un être animé comme argument.

Ainsi, le verbe est l'élément qui met en « relation les différents constituants nominaux de la phrase[14] », ce que nous pouvons énoncer, de manière syntaxique, sous la forme suivante : « le verbe est l'élément qui distribue les fonctions (sémantico)-syntaxiques dans la phrase[15] » ou, pour le dire encore autrement avec Tesnière, le verbe « est le régissant de toute la phrase verbale[16] ».

Cette notion de « mise en relation » autorisée par le verbe est ce qui sous-tend la distinction nom/verbe en LSF faite par Risler qui affirme : « […] j'ai mis en évidence une opposition formelle entre des signes que j'appelle figés, qui appellent une référence stable, et des signes que j'appelle relateurs. Les premiers apparaissent comme non marqués (réalisés de manière neutre), alors que les seconds, en construisant l'espace, marquent spatialement les relations syntaxiques[17] ». Pour Risler, les éléments verbaux seraient donc des « signes constructeurs d'espaces ». Cette distinction proposée par Risler est intéressante mais ne paraît pas recouper strictement la distinction nom/verbe. En effet, il existe des signes constructeurs d'espace qui sont plutôt des structures présentatives (X-4) et des verbes qui ne sont pas en eux-mêmes constructeurs d'espaces, spécialement les verbes ancrés sur le corps. Langacker, quant à lui, parle de prédicats relationnels, et définit la classe des verbes comme l'« ensemble des prédicats désignant des processus[18] ». Cette notion de processus est étroitement liée au sémantisme d'un grand nombre

13. Tesnière, 1988, p. 61, souligne par ailleurs le fait que bien des langues envisagent les procès sous forme de substance… ce qui bien évidemment ne facilite pas les catégorisations sémantiques et rejoint ce que nous disions plus haut sur les « noms dérivés ».
14. Risler, 2007, p. 109.
15. Millet, 1997.
16. Tesnière, 1988, p. 103.
17. Risler, 2000, p. 94.
18. Selon Langacker, 1991, p. 129, « parmi les prédicats relationnels, les uns mettent en profil un processus, les autres une relation atemporelle. L'ensemble des prédicats désignant des processus est coextensif à la classe des verbes. Les relations atemporelles, au contraire, correspondent à des catégories traditionnelles comme les prépositions, les adjectifs, les adverbes, les infinitifs et les participes. La nature de la distinction recherchée doit être explicitée, dans la mesure où elle ne va pas vraiment de soi ».

de verbes et peut entrer dans la définition des verbes prototypiques. Cependant, elle laisse sur le bas-côté la question des quelques verbes, dits « d'état » dans la grammaire traditionnelle, qui génèrent pourtant des structures prédicatives, comme nous l'avons vu (VII-3.1.1).

Compte tenu de tous ces éléments, nous définirons comme verbe prototypique en LSF, tout élément lexical susceptible de se combiner à un nom pour former une phrase, mettant en relation les arguments impliqués par le prédicat et incluant un processus – ou plus marginalement un état. Ainsi, [ALLER], [REGARDER], [DORMIR], sont des verbes en LSF. Là encore, selon la possibilité d'être relié, en LSF, à un nominal et selon l'iconicité choisie, la classification prototypique peut être délicate. Par exemple, si [CONSTRUIRE] est sans doute pensé essentiellement comme un verbe, prototypique donc, il se trouve quelques locuteurs de la LSF pour lui accorder également une valeur nominale[19].

La question des prototypes catégoriels en LSF reste donc à approfondir par de vastes enquêtes, d'une part, en interrogeant l'« intuition » de locuteurs experts et alphabétisés dans leur langue, comme nous avons pu le faire dans le cadre d'une formation continue d'enseignants sourds de LSF, et, d'autre part, en mettant en place des protocoles de manipulations syntaxiques adéquats soumis à des jugements d'acceptabilité.

Mais, par-delà la question des prototypes et le fait que nous posons l'hypothèse qu'il en existe effectivement, une chose est certaine, c'est qu'il existe en LSF des bases verbo-nominales, qu'elles sont nombreuses et que nous les avons mises en évidence lors des premières recherches que nous avons menées[20]. Comme cette section est attachée au groupe nominal, nous traiterons des aspects syntaxiques liés aux verbes – quels qu'ils soient, prototypiques ou non – dans le chapitre XI. Nous ne cherchons dans cette section qu'à cerner les éléments verbaux pour mieux les différencier des noms.

1.1.3. Deux grands types de bases verbo-nominales

Nous avons maintes fois évoqué les « bases verbo-nominales ». Il convient ici de préciser et de nuancer leur(s) définitions(s). Une base verbo-nominale est un élément du lexique qui, s'il peut recevoir hors contexte une orientation quasi prototypique en termes de nom ou de verbe, peut, dans le discours, la phrase ou l'énoncé fonctionner soit comme nom, soit comme verbe. On trouve ainsi trois cas différents selon que l'élément lexical, en forme de citation, privilégie une interprétation par un nominal ou un verbal quasi prototypiques ou selon que le concept n'induit *a priori* aucune différenciation catégorielle sur des bases

19. Dans le travail évoqué (note 11), six enseignants de LSF considèrent que [CONSTRUIRE] est un verbe, et un considère que le signe peut avoir valeur nominale. Dans ce type de jugement catégoriel, les interférences entre les langues ne sont pas négligeables, puisqu'en français, la valeur infinitive déverbalisée (ou « non finie ») peut être pensée comme équivalente du nominal « *construction* ». Ce peut être le cas dans des exemples du type « *Construire une maison est difficile* » *vs* « *La construction d'une maison est difficile* ».
20. Millet, 1997.

sémantiques. On distinguera donc entre trois types de bases verbo-nominales : verbo-nominale *stricto sensu,* verbo-nominale à orientation nominale – dont il est question dans ce paragraphe – et verbo-nominale à orientation verbale – dont il sera question dans la sous-section suivante, en lien avec les questions de nominalisation.

Bases verbo-nominales

Les bases verbo-nominales *stricto sensu* sont celles pour lesquelles le lexique ne permet pas de catégorisation exclusive nom ou verbe hors contexte (III-3.2). C'est le cas par exemple, nous semble-t-il, de [TRAVAIL] pour lequel, hors contexte, il est quasiment impossible de décider si c'est plutôt un nom ou plutôt un verbe. Sans doute l'iconicité de la langue y est-elle pour beaucoup. Le signe [TRAVAIL] est assez peu iconique (ill. 7) et donc n'influe pas *a priori* sur la catégorisation, ce qui n'est pas le cas pour des signes plus iconiques. Quand la base est strictement verbo-nominale, on devrait d'ailleurs en toute rigueur noter les deux valeurs possibles à l'intérieur du signe, par exemple, [TRAVAIL/LER], y compris lorsque les deux éléments ne sont pas reliés morphologiquement dans la langue française, comme c'est le cas de [PAUSE/CASSER], où la base verbo-nominale de la LSF nécessite de recourir, dans la traduction en français, à des éléments éloignés. Cependant, cette façon de gloser le signe s'avère un peu lourde pour la pratiquer de façon systématique (78a), (78b) ; d'une manière générale, on glose donc l'élément actualisé dans la phrase sous la forme du nom ou du verbe (79a), (79b).

(78a) [AUJOURD'HUI] [PAUSE/CASSER] [Y'A PAS] – *Aujourd'hui il n'y aura pas de pause.*

(78b) [CHAISE] epsN[PAUSE/CASSER] – *La chaise est cassée.*

(79a) [AUJOURD'HUI] [PAUSE] [Y'A PAS] – *Aujourd'hui il n'y aura pas de pause.*

(79b) [CHAISE] epsN[CASSER] – *La chaise est cassée.*

Bases verbo-nominales à orientation nominale

Les bases verbo-nominales à orientation nominale sont des bases dont l'iconicité choisie pour l'expression du concept est liée à des caractéristiques propres aux entités désignées, et particulièrement à ce que l'on peut faire avec ces entités. Des signes comme [BALAI], [FER À REPASSER] ou [VOITURE] renvoient clairement aux objets qu'ils désignent associés à une iconicité mimétique du mouvement que l'on peut faire avec l'objet. Ces bases verbo-nominales à orientation nominale peuvent, en contexte, devenir des verbes renvoyant respectivement à ce qui se conceptualise par /balayer/ /repasser/ et /conduire/. Dans l'exemple cité en (III-4.2.2), [BATEAU] est un élément lexical à orientation nominale : hors contexte, isolé dans sa forme de citation, on l'interprétera plutôt comme un nom signifiant /bateau/. Néanmoins, en contexte, on pourra assister, en amplifiant légèrement le mouvement, à une sélection de la valeur verbale de la base pour signifier /avancer/ pour un bateau. Dans ce cas, comme on l'a vu, la glose [BATEAU-avancer] laisse apparaître la sélection de la valeur verbale en minuscules.

1.2. Sélection de la valeur verbale, adjonction d'une valeur verbale, nominalisation

1.2.1. Sélection de la valeur verbale

Dans une base verbo-nominale à orientation nominale, la sélection de la valeur verbale ne pose en général aucun problème, puisque le paramètre mouvement, fondé par l'iconicité, tisse le plus souvent un lien sémantique évoquant, d'entrée de jeu pourrait-on dire, une action, spécialement celle réalisée par l'entité désignée ou le mouvement lié à l'usage que l'on peut en faire. Ainsi, si les bases [POIVRE] et [ÉCHELLE] sont, comme nous l'avons vu, à orientation nominale, le mouvement choisi dans le cadre de la création du signe lexical, ne pose aucun problème pour, en contexte, actualiser les valeurs verbales [POIVRE-moudre] et [ÉCHELLE-grimper]. Les actualisations verbales du lexique sont très nombreuses en LSF et toute base nominale ayant un mouvement iconique peut acquérir, en théorie, une valeur verbale. Ces actualisations verbales sont cependant beaucoup plus délicates lorsque, d'une part, le mouvement n'est pas iconique – ou ne peut pas être réinvesti iconiquement – et que, d'autre part, le signe est ancré sur le corps.

Par exemple, le signe [CHIEN] qui s'exécute avec une configuration 'main plate' orientée latéralement, un emplacement 'au milieu du torse' et un mouvement 'de bas en haut' (ill. 6) est peu susceptible de se transformer en verbe à cause, d'une part, de l'emplacement sur le corps qui laisse peu de latitude aux variations et, d'autre part, à cause de la faible iconicité du trait retenu du fait de la configuration 'main plate'. On pourrait gloser cette iconicité par « queue qui frétille ». Cependant, les narrations dont on dispose montrent que, lorsque le narrateur veut exprimer /la queue d'un chien qui frétille/, il utilise le STF iconique de /queue/, et actualise une proforme corporelle de chien.

(80) [CHIEN] [prC-chien ; stf-queue – BOUGER] – *un chien à la queue frétillante*

Compte tenu de l'utilisation du stf /queue/ nous considérons ici qu'il y a bien sélection de la valeur verbale. Cependant, on ne peut nier que ce dernier exemple s'approche de ce que l'on peut considérer comme l'adjonction d'une valeur verbale, qu'on ne peut construire sur le signe [CHIEN], alors que c'est possible pour les signes [LAPIN] et [VACHE] par exemple.

1.2.2. Adjonction d'une valeur verbale

En effet, pour les signes [LAPIN] et [VACHE] on peut, à partir du signe nominal créé par référence aux oreilles d'une part et aux cornes d'autre part, trouver, grâce à l'investissement du paramètre 'mouvement' et/ou un investissement corporel du signeur, des valeurs verbales telles /tendre l'oreille pour un lapin/ (81a) ou /foncer pour une vache/ (81b).

mvt brusque
mmq « curiosité »
(81a) [prC-lapin ; prM-oreille de lapin – SE DRESSER]

mvt tendu
mmq « agressive »
(81b) [prC-vache ; prM-cornes – AVANCER]

Ces deux derniers exemples relèvent, selon nos analyses, de ce que l'on appellera l'« adjonction d'une valeur verbale » par le mouvement exercé sur un élément du signe repris en proforme. Il ne s'agit donc pas de la sélection d'une valeur verbale sur une base verbo-nominale.

Pour ces deux signes [LAPIN] et [VACHE], le paramètre 'mouvement' est très peu iconique pour [LAPIN] – sur la configuration manuelle de départ en 'U', on imprime un mouvement qui consiste à plier l'index et le majeur – et strictement articulateur pour [VACHE], puisqu'il s'agit de rapprocher et éloigner les deux configurations manuelles identiques 'cornes' des deux emplacements identiques 'tempe', comme le montre l'illustration (41).

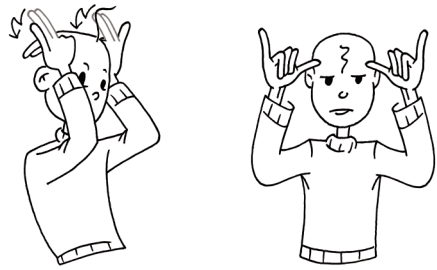


Illustration 41. [LAPIN], [VACHE].

C'est donc sur ces signes dont le mouvement est très peu ou pas du tout iconique que l'on peut adjoindre des valeurs verbales. Mais il faut, pour que cela soit possible, que le signe s'exécute dans l'espace neutre ou ne soit pas complètement ancré sur le corps, c'est-à-dire sans orientation aucune vers l'extérieur, contrairement, par exemple, aux signes [LAPIN] et [VACHE] qui ont cette orientation vers l'extérieur autorisant l'adjonction de valeurs verbales.

Ainsi, [ÉCOLE] est un nominal prototypique qui ne peut ni actualiser, ni s'adjoindre une valeur verbale. En effet, le signe est exécuté sur le corps et sans mouvement iconique, le paramètre mouvement du signe figurant le tracé des bretelles d'un cartable de l'épaule à la taille, comme le montre l'illustration suivante.

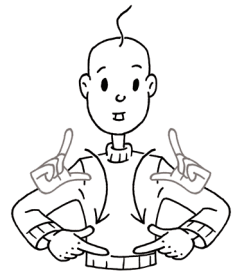


Illustration 42. [ÉCOLE].

Si l'on compare ce signe [ÉCOLE] à [MAISON] qui s'exécute dans l'espace neutre, les deux mains 'plates' figurant le toit pointu d'une maison (synth. graph. 8), on remarque que du fait de son iconicité et surtout de sa structure formelle (emplacement 'neutre'), le signe [MAISON] permet l'incorporation d'une valeur verbale, comme c'est le cas dans les exemples (82a) et (82b).

(82a) [MAISON] [prM-maison – S'EFFONDRER] – *La/une maison s'effondre.*

(82b) [MAISON] [prM-maison – SORTIR DE TERRE] – *La/une maison sort de terre.*

Nous n'avons pas considéré dans nos analyses (III-4.1.1) qu'il s'agissait ici d'une dérivation lexicale de [MAISON]. En effet, il ne s'agit pas de variation du mouvement liée à une iconicité du mouvement, qui, concernant [MAISON], est strictement articulatoire. La forme [maison – S'EFFONDRER] fonctionne donc plutôt comme l'adjonction d'un mouvement verbal sur une base lexicale nominale. De la même manière, le signe [CHAISE] qui est une base verbo-nominale [CHAISE/S'ASSEOIR] peut en outre incorporer une valeur verbale différente [chaise – DÉPLACER].

Toutes ces structures ne sont pas possibles avec [ÉCOLE]. On peut donc dire que, même lorsque le mouvement n'est pas iconique, on peut adjoindre à une base nominale ou même verbo-nominale, un élément verbal. La structure s'exécute alors de façon globale (simultanée) et inclut la plupart du temps des proformes et un mouvement spécifique qui véhicule le sens d'un verbe.

La question que l'on peut se poser maintenant est celle de savoir s'il existe des bases verbo-nominales à orientation verbale susceptibles d'actualiser une valeur nominale. Autrement dit, existe-t-il des éléments lexicaux interprétés sémantiquement comme des verbes et se comportant comme des verbes dans la phrase qui peuvent se déverbaliser (se nominaliser) pour devenir syntaxiquement des noms.

1.2.3. La question de la nominalisation

La nominalisation (ou déverbalisation), qui consiste à actualiser une valeur nominale à partir d'un élément dont la valeur prototypique est verbale, est un procédé qui est sans doute possible en LSF, mais qui, en l'état actuel de nos données et des recherches, reste une question toute théorique. En effet, si dans l'exemple (83a) on a bien affaire à un verbe,

(83a) [pté3] [MAISON] [CONSTRUIRE] – *Il construit une maison.*

il est difficile de dire si [CONSTRUIRE] pourrait, dans certains contextes, renvoyer à un nom, un peu comme, en français, « construction » dérive de construire. La question est d'autant plus délicate que, en français, la forme infinitive d'un verbe représente, en elle-même, une forme de déverbalisation, puisqu'elle est « apte notamment à assumer les rôles syntaxiques nucléaires de manière équivalente à des constituants nominaux[21] ». Ainsi, en ce domaine, peut-être plus qu'ailleurs encore, il convient particulièrement de se méfier des opérations de traduction, une séquence comme [MAISON] [CONSTRUIRE] pouvant être traduite par

21. Creissels, 2006a, p. 224.

« *construire une maison* » ou « *la construction de la/d'une maison* », selon les contextes d'utilisation, comme le montre l'exemple (83b), où l'on notera que l'exécution du signe syncrétique [HUIT-année] se réalise dans un mouvement circulaire lent incluant la notion de durée.

mvt circulaire lent
mvt lent mmq 'duratif'
(83b) [MAISON] [CONSTRUIRE] [HUIT-année-durée] – *La construction de la maison a duré huit ans.*
– *Construire la maison a duré huit ans.*
– *On a construit la maison pendant huit ans.*

En dernière analyse, c'est la question des « noms dérivés » qui est posée en LSF. Pour y répondre de façon étayée, il faudrait pouvoir soumettre une grande liste de verbes prototypiques à une batterie de tests morphosyntaxiques qui constituent autant de critères permettant de distinguer noms et verbes dans les discours. On pourrait tester en particulier les combinaisons avec des éléments uniquement conçus comme des adverbes ou d'autres conçus comme des adjectifs : par exemple, les signes [BIEN] et [BON].

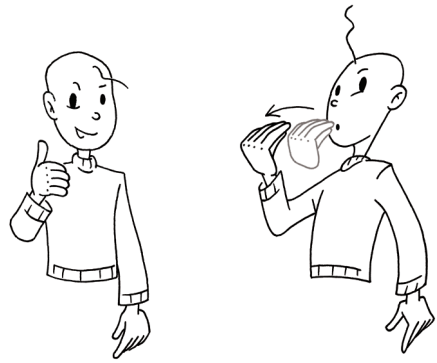


Illustration 43. [BIEN], [BON].

Il semble en effet que ces deux signes subissent des contraintes distributionnelles. [BIEN] est plutôt adverbial, comme dans [pté3] [RÉFLÉCHIR] [BIEN] – « *Il réfléchit bien* », tandis que [BON] est plutôt adjectival comme dans [RÉFLÉCHIR] [BON] – « *une bonne réflexion* ». Par ailleurs, on notera que dans le cas de la relation adjectivale, le regard est porté sur l'interlocuteur, tandis que dans le cas de la relation adverbiale, le regard se porterait sur l'espace 3.

1.3. Distinction nom/verbe en discours : critères morpho-syntaxiques

Il convient d'examiner un certain nombre de phénomènes morpho-syntaxiques et de voir si certaines combinaisons ou certaines propriétés syntaxiques permettent de distinguer à coup sûr ou partiellement les noms des verbes dans les énoncés et les phrases produites en LSF.

1.3.1. Critères combinatoires : quelques pistes

Encadrement par un pointage : un leurre ?

On pourrait croire que la présence d'un pointage (IV-3.4), parce qu'il peut être un pronom personnel marqué, signale la présence d'un verbe avant ou après le pointage, or il n'en est rien. Le pointage, dans des zones pré-sémantisées ou non, n'est pas combinable uniquement avec un verbe. En effet, il peut encadrer à gauche ou à droite, c'est-à-dire avant ou après le signe, soit un élément nominal, soit un élément verbal. Le pointage peut précéder ou suivre un groupe nominal, pour indexer un espace qui sera ensuite utilisé pour assurer la référence (84a), soit pour thématiser un élément (84b) et/ou exprimer une relation prédicative (84c) réalisée par une copule NM et un attribut (VII-2.2.2). Cependant, on ne peut le nier, le pointage peut aussi précéder ou suivre un verbe, spécialement pour les verbes qui ont un ancrage corporel.

eps3a eps3b
(84a) [pté3a] [GROUPE] [HOMME] / [pté3b] [GROUPE] [FEMME] – *un groupe d'hommes, un groupe de femmes*

reg. eps3
(84b) [CÉLINE] // eps3[ACCEPTER] – *Céline, elle accepte.*

reg. int.
(84c) [pté3] // [BELLE] – *Elle est belle. / C'est elle qui est belle.*

Les différents pointages de ces exemples n'ont certes pas la même fonction syntaxique, mais ils sont formellement identiques, ce qui fait que l'on peut affirmer que la combinaison avec un pointage ne permet pas de toujours distinguer entre nom et verbe[22]. On dira cependant que, dans la plupart des cas, les pointages de première et seconde personnes, traduits par « *moi* » et « *toi* », signalent tout de même, sauf cas de relation attributive avec copule NM, la présence d'un verbe ou d'une valeur verbale, comme dans les exemples (85a) et (85b).

(85a) [pté1] / [VOULOIR] – *Moi, je veux.*

reg. « tu » mmq « appréciative »
(85b) [pté2] / [TRAVAIL/LER] [BIEN] – *Toi, tu travailles bien.*

D'une manière générale, il semble que pour les verbes sans trajectoire tels [TRAVAILLER] ou [VOULOIR], et spécialement pour les verbes ancrés sur le corps comme [ACCEPTER], les pointages de l'index et/ou du regard actualisent des verbes ou des valeurs verbales.

22. Mais en aucun cas nous ne considérons ces pointages comme des déterminants définis comme ça a pu être le cas pour la description d'autres langues gestuelles, par exemple de Engberg-Pedersen, 1993a, pour la langue des signes danoise (DSL), une position reprise, toujours pour la langue des signes danoise [DSL], par McGregor, Niemelä & Bakken Jespsen, 2015, p. 216, lorsqu'ils affirment : « *Third person pronouns are formally identical with definite determiners* » (« Les pronoms de troisième personne sont formellement identiques aux déterminants définis » [notre traduction]).

Encadrement par une négation : un test puissant

Il existe, d'après nos recherches, un moyen puissant, d'une part, de distinguer entre nom et verbe en contexte et, d'autre part, de savoir si ce que l'on pourrait *a priori* considérer comme des noms ou des verbes prototypiques peut devenir une base à orientation verbale ou nominale. Ce moyen est l'observation des possibilités combinatoires des éléments avec les signes de négation. Il existe bien sûr de nombreux signes de négation en LSF : [NON], [Y'A PAS], [RIEN], [JAMAIS], [NE PLUS], [Y'A PLUS], etc. Certaines de ces négations ne peuvent se combiner qu'à des éléments verbaux, tandis que d'autres ne peuvent se combiner qu'à des éléments nominaux. Les deux premières, glosées par [NON] et [Y'A PAS] s'opposent de façon stricte ; [Y'A PAS] ne se combine qu'avec du nominal, tandis que [NON] ne se combine qu'avec du verbal.

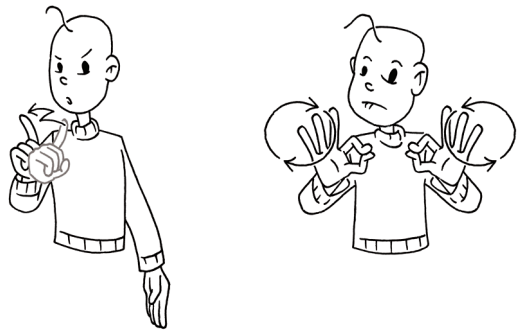


Illustration 44. [NON], [Y'A PAS].

Ainsi, en contexte, concernant la base verbo-nominale *stricto sensu* [TRAVAIL/ LER], des énoncés minimaux comme ceux présentés dans les exemples (86a) et (86b) ne sont d'aucune ambiguïté concernant la valeur nominale ou verbale que prend la base et les traductions sont sans équivoque possible.

(86a) [TRAVAIL/ER] [Y'A PAS] – *Il n'y a pas de travail.*

(86b) ø [TRAVAIL/ER] [NON] – *Je ne travaille pas.*

On s'interrogeait plus haut pour savoir si des éléments pressentis comme essentiellement verbaux pouvaient, par des procédés de déverbalisation, créer des nominalisations et vice versa. On peut suggérer ici qu'en vérifiant, par des enquêtes linguistiques, l'acceptabilité de certaines combinaisons auprès de locuteurs sourds, on parvienne à établir des listes de tels signes. Dans ce cadre, l'existence d'une copule NM pose un problème puisque la négation de la copule se fait avec le signe spécifique pour les verbes [NON] alors qu'il peut suivre un nom comme dans l'exemple (87).

	loc1	reg. loc1 mmq 'interr.'	
(87)	[ÇA]	loc1[MAISON]	[NON] – *Ça, ce n'est pas une maison.*

Ainsi, hors contexte, c'est plutôt le fait de savoir si un élément peut ou non se combiner avec [Y'A PAS], qui peut permettre de savoir si un signe est un nom ou peut acquérir ou non une valeur nominale.

Autres tests combinatoires possibles

On peut d'ailleurs suggérer que d'autres types d'encadrements sont possiblement discriminants, car obéissant à des contraintes combinatoires fortes. Ainsi, l'insertion des marqueurs aspectuels tels [FINI] ou [PAS ENCORE] devrait se faire en très grande majorité sur des éléments verbaux. De même, la combinaison avec des adjectifs prototypiques comme [BLEU] ou [BEAU] devrait n'être acceptable qu'avec des nominaux, tandis que certains signes n'ayant qu'une valeur adverbiale ne seraient susceptibles de se combiner qu'avec des éléments verbaux.

On le voit, la recherche doit encore avancer pour répondre à toutes les questions soulevées ici, ainsi qu'à celles qui suivent, à savoir la possibilité d'établir la distinction nom/verbe sur des critères plus strictement morpho-syntaxiques.

1.3.2. Critères morpho-syntaxiques

Les deux principaux procédés morpho-syntaxiques qui permettent, en discours, d'attribuer une valeur verbale ou une valeur nominale à un élément, sont l'accentuation du mouvement liée à un engagement corporel plus marqué du signeur, d'une part, et l'utilisation de l'espace autorisée par l'élément, d'autre part. Mais soulignons que ces deux procédés ne sont ni nécessaires ni suffisants.

Accentuation du mouvement et engagement corporel

De nombreux auteurs[23] ont noté que la valeur verbale était actualisée par un engagement plus marqué du corps du signeur. Ceci est particulièrement observé en instance de récit, où, comme on l'a vu (V-4), le corps du signeur est investi sous forme de proforme corporelle dans la narration. Cependant, en instance de dialogue, ou dans le cas où, dans une interaction dialoguée, se glisse une narration brève exprimée avec un point de vue externe, ce critère perd un peu de sa robustesse, d'autant que les informations contextuelles peuvent lever toute ambiguïté. Dans le dialogue (88), la question induit nécessairement un verbe dans la réponse et le marquage morphologique n'est donc pas un passage obligé de la sélection de la valeur verbale de la base.

mmq 'interr.'

(88) Q : [AUJOURD'HUI] [CORINE] [QUOI FAIRE] – *Corine, qu'est-ce qu'elle fait aujourd'hui ?*
R : [TRAVAIL/LER] – *Elle travaille.*

23. Pour la LSF, on mentionnera, entre autres, Cuxac, 2000a et Moody, 1983, p. 147-148. Ce dernier donne d'ailleurs quelques exemples où cette différence de mouvement serait présente au niveau lexical comme dans [BOISSON], – configuration 'A' vers la bouche mouvement bref répété deux fois – et [BOIRE] – mouvement ample et unique. Nous avons également observé cette distinction lexicale. Néanmoins, la forme du signe glosé par [BOISSON] peut également correspondre à une valeur itérative de /boire/ – *Il boit beaucoup; il picole*. Nous sommes donc assez réservée sur cette question, et spécialement sur une opposition lexicale entre [PEINDRE] et [PEINTURE] ou encore entre [MANGER] et [NOURRITURE]. Pour nous, l'opposition verbo-nominale se fait, dans ces exemples, en discours par la sélection de la valeur catégorielle d'une base essentiellement verbo-nominale.

En lien avec l'engagement corporel, on peut noter que l'incorporation adverbiale et participiale peut aussi sélectionner sans ambiguïté une valeur verbale. Un élément verbal incluant un mouvement est susceptible de grandes variations de type adverbial ou participial – ou même de création de séries lexicales selon le point de vue adopté. Ainsi, un signe comme [ÉCRIRE] peut subir des variations en intensité et en directionnalité qui peuvent permettre de signifier /écrire vers le bas/, /écrire vers le haut/, /écrire vite/, /écrire de droite à gauche/, etc. Par ailleurs, liée à une phrase composée d'un nom et d'un verbe, une mimique peut prendre une interprétation participiale comme dans l'exemple (89), où se combinent des adjonctions adverbiale et participiale.

mmq « siffler » mvt intensif
(89) [GÉRARD] [PÉDALER-vélo][24] – *Gérard fait du vélo à toute vitesse en sifflant.*

Un autre critère, peut-être plus robuste, est celui des procédés spatiaux que l'élément lexical autorise. En effet, il existe pour certains noms et certains verbes des comportements spatiaux exclusifs de leur catégorie ; mais ces comportements ne sont applicables qu'à une classe de noms et une classe de verbes particulières, à savoir les noms ancrés dans l'espace neutre et les verbes à trajectoire.

Spatialisation* vs *trajectoire

Un nominal, dont la forme de citation s'exécute dans l'espace neutre, peut trouver place dans un espace spécifique ; ce que l'on nomme spatialisation du signe (IV-1.2). Cette spatialisation du signe crée ainsi un locus qui permettra de faire référence à ce nominal et n'est donc pas possible avec un élément verbal. Cette différence fondamentale trouve sans doute son origine dans le fait que, comme on l'a vu plus haut, les noms sont autonomes, ne renvoyant qu'à eux-mêmes[25], alors que le verbe se caractérise par sa fonction prédicative. La trajectoire du verbe, c'est-à-dire ses points de départ et d'arrivée, va ainsi distribuer les rôles sémantico-syntaxiques, en s'articulant soit sur les espaces pré-sémantisés, soit sur des locus créés par spatialisation des signes nominaux. Les procédés spatiaux réservés aux nominaux et aux verbaux permettent ainsi de façon spatiale et iconique de construire la phrase en LSF, comme nous l'approfondirons dans la partie IV. On a en (90) un exemple de cette articulation spatialisation/trajectoire extrait d'une narration.

(90) [ARAIGNÉE]loc1 [TOILE]loc1 [pr-toile d'araignée-loc1 ; pr-œuf – TOMBER /à travers/loc1] – *Il* [l'œuf] *tombe en traversant la toile d'araignée.*

Comme on le voit dans la transcription, les signes [ARAIGNÉE] et [TOILE] créent un locus, dans lequel la main dominée maintient la proforme de [TOILE], tandis que la main dominante, supportant une proforme manuelle référant à

24. Si dans certaines régions le signe [PÉDALER] est une base verbo-nominale, dans d'autres régions, un signe spécifique [VÉLO] existe pour le nominal.
25. Ce qui s'exprime, comme on l'a vu, dans la théorie des incidences chère à Guillaume, 1973b, par le fait que le nom a une « incidence interne » ou « incidence zéro ».

l'œuf qui tombe, effectue la trajectoire du verbe [TOMBER] en localisant la chute /au travers/ de la toile d'araignée.

Lorsque les nominaux s'ancrent sur le corps et que les verbaux n'ont pas de trajectoire, les autres critères évoqués et discutés dans ce paragraphe ne permettent pas toujours de catégoriser les éléments, spécialement lorsque l'utilisation du verbe est une utilisation déverbale – à l'instar de l'infinitif en français, comme on l'a vu avec les exemples donnés autour de [CONSTRUIRE].

reg. eps3

(91) [pté3] [GÉNÉREUX] [AIME] eps1[PRÊTER]epsN – *Il est généreux, il aime prêter.*

(92) [AIMER] [CUISINE/R] – *J'aime la cuisine / faire la cuisine.*

(93) [PERSONNE] [MENTIR/MENTEUR] [PUISSANT] [pté3] [MENTIR/MENTEUR] [EMBOBINER] [PUISSANT] [OH LÀ LÀ] – *Cette personne est un fieffé menteur, il ment, il embobine sévèrement!*

En (91), [PRÊTER] reste, à notre sens, compte tenu du sémantisme de phrase, une forme verbale, mais elle est non finie, les possibilités de trajectoire de ce verbe n'étant pas exploitées. En (92) et (93), qui mettent en jeu des verbes sans trajectoire, il semble que le locuteur puisse laisser la valeur catégorielle indéterminée. Cela semble être le cas en (92). Cependant, si l'on veut distinguer explicitement entre valeur verbale et valeur non verbale, le mouvement corporel et/ou manuel pourra être légèrement accentué comme c'est le cas en (93) où la première occurrence de [MENTIR] est exécutée très rapidement et sans engagement corporel, tandis que, dans la seconde, le geste est beaucoup plus appuyé et le signeur engage son buste vers l'avant. C'est d'ailleurs ce qui nous autorise à considérer la première occurrence de [PUISSANT] comme un adjectif et la seconde comme un adverbe.

1.4. Synthèse et hypothèses

Ainsi, nous pouvons résumer nos analyses par quelques axiomes et quelques hypothèses.

1) La distinction nom/verbe existe bel et bien en LSF. Dans le cas des bases verbo-nominales *stricto sensu* et des bases verbo-nominales à orientation nominale, des tests combinatoires et morpho-syntaxiques permettent d'appréhender la valeur catégorielle sélectionnée en discours.

2) Il existe des cas où l'interprétation catégorielle des bases verbo-nominales *stricto sensu* est non ambiguë, en particulier dans les phrases incluant une négation [Y'A PAS] ou par l'observation des phénomènes de spatialisations opposés aux phénomènes de trajectoires.

3) Un nombre conséquent de verbes prototypiques et de noms prototypiques sont susceptibles, en discours, d'acquérir une valeur nominale ou verbale.

4) La question des nominalisations (ou déverbalisations) reste une question à explorer par de futures recherches : quelques pistes combinatoires, semblent cependant indiquer que des nominalisations sont possibles en LSF.

5) Il semble que l'iconicité, essentiellement celle liée au 'mouvement', ainsi que l'ancrage corporel du signe sont des critères puissants pour expliquer les

possibilités ou les impossibilités des sélections catégorielles des noms et des verbes prototypiques ainsi que celles des adjonctions verbales.

6) En l'absence de marque morphologique d'un mode « infinitif », qui constitue une déverbalisation, il se peut que la LSF supporte une ambiguïté catégorielle nom/verbe dans certaines phrases.

2. Le groupe nominal : définition, fonctions, types

En l'absence de pronominalisation, les arguments du verbe sont représentés par des noms – propres ou communs. Ces noms peuvent être utilisés seuls ou avec des « satellites », mais, du point de vue syntaxique, qu'ils soient seuls ou qu'il leur soit rattaché d'autres éléments, ces noms constituent ce que l'on nomme « groupe nominal » ou « syntagme nominal ». Ces groupes nominaux sont donc l'un des constituants syntaxiques majeurs de la phrase.

Dans cette section, on reviendra dans un premier temps sur les différents types de nominaux en LSF (2.1.1) et sur les fonctions possibles assumées par les constituants qu'ils sont susceptibles de former au sein de la phrase. En effet, si la fonction argumentale leur est centrale, ils peuvent en assumer quelques autres (2.1.3). Nous verrons ensuite quels sont les éléments qui peuvent en LSF participer à la formation d'un groupe nominal étendu (2.2) pour enfin discuter brièvement la question des réductions nominales (2.3).

2.1. Définitions et fonctions syntaxiques

Avant d'en venir aux définitions strictement syntaxiques des notions de nom et de groupe nominal, il nous paraît important de brosser brièvement un inventaire – sans doute encore partiel – des différents types de noms.

2.1.1. Différents types de nominaux

Noms propres

Comme nous l'avons vu, il existe bien évidemment des noms propres en LSF, dont la formation est le plus souvent basée sur l'iconicité (III-7.5). Pour les noms de personnes, on choisit un trait de son apparence physique [GRAND] ou d'accessoires souvent portés [BOUCLE D'OREILLE] ou encore une caractéristique psychologique [PATIENT]. Le nom propre peut également être initialisé avec une iconicité du mouvement imprimé à la configuration manuelle. Par exemple, avec un emplacement 'œil', le C de Camille qui s'ouvre et qui correspond aux yeux grands ouverts ou avec un emplacement 'tempe' le S de Sara qui, grâce à un mouvement ondulatoire vers le bas, figure des cheveux longs ondulés. Pour les noms de lieux, de la même façon on pourra retenir un élément saillant architectural – comme on l'a vu pour [PARIS] ou [GRENOBLE] – mais aussi un élément sociologique. Ainsi Meylan, ville bourgeoise de la banlieue de Grenoble est signée [BOURGEOIS]. Pour les noms de pays, si

[ITALIE] se réfère à la forme géographique en traçant une « botte », certains pays sont nommés selon les costumes traditionnels portés par les habitants : [MEXIQUE] renvoie clairement au chapeau mexicain, [CHINE] au col Mao, etc. Pour les pays, on trouve aussi des initialisations comme c'est le cas pour le second signe signifiant [ITALIE] qui paraît moins usité aujourd'hui qu'il y a quelques années.

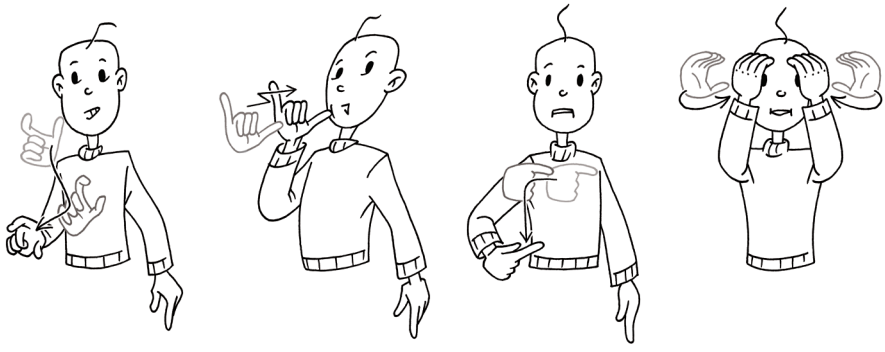


Illustration 45. [ITALIE-contour botte], [ITALIE-initialisé], [CHINE], [MEXIQUE].

Lorsque le signe n'est pas connu ou pas disponible, les noms propres sont épelés au moyen de la dactylologie.

Noms communs concrets et abstraits

On a déjà discuté cette question au point (1.1.1) ainsi que la difficulté de savoir si du nominal pouvait s'actualiser sur des signes considérés essentiellement comme des verbes (1.2.3). On a également affirmé plusieurs fois qu'il existe des bases verbo-nominales (1.1.3). Ainsi, la notion de nom commun en LSF doit être croisée avec la notion de valeur nominale.

Bien évidemment, il existe en LSF des noms concrets par exemple [MAISON] et [TABLE], et des noms abstraits par exemple [MÉTAPHORE]. Concernant certains noms abstraits, comme on vient de le voir (1.2.3), il est assez difficile de dire si le verbe permet de sélectionner une valeur nominale, ou si le verbe est déverbalisé – comme peut l'être l'infinitif en français. En LSF, un verbe sera dit déverbalisé, si, dans une phrase, il ne commande aucun actant.

reg. eps3 reg. int.
(94) [SOURD] [PI] / [IMPORTANT] [VOIR] – *Voir est important pour les Sourds.*

On trouve parfois en LSF des unités non reliées lexicalement dans une conceptualisation, qui, peut-être, contrairement au français, n'associe pas nécessairement le nom au verbe. On a déjà donné l'exemple de la différenciation entre [DONNE] et [DON] (ill. 12) ; l'illustration (46) en apporte deux autres exemples.

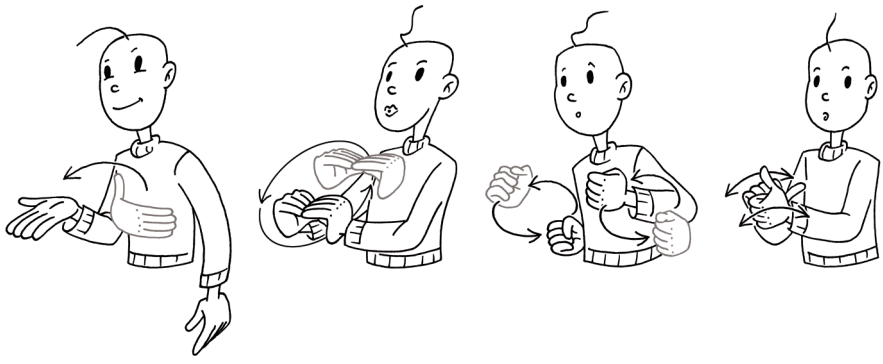


Illustration 46. Différenciation entre [AIMER] et [AMOUR] / [COURIR] et [COURSE].

Cependant, on notera que le signe glosé [AMOUR] ne s'utilise que pour l'amour humain – « *être amoureux* » en quelque sorte. Dans le domaine des sentiments, le verbe glosé par [ADORER] est beaucoup plus fréquent et il autorise des formulations avec des verbo-nominaux, comme dans l'exemple (95) où la base référant au concept de /voyage/ peut être considérée, de notre point de vue, comme un nominal ou comme un verbal déverbalisé.

reg. 3
(95) [VOYAGE/R] [ADORER] – *Il adore les voyages. / Il adore voyager.*

De même, quand le concept abstrait réfère à une qualité, il est difficile de dire si d'un adjectif on peut dégager une valeur nominale ou si l'adjectif reste un adjectif utilisé comme prédicat avec une copule NM.

loc1 reg. loc1 ----------
(96) [TABLEAU] [pr-tableau] [BEAU] loc1[FRAPPER]eps1 – *La beauté de ce tableau me frappe. / Ce tableau me frappe par sa beauté.*

loc1
reg. loc1 mmq « grave » mmq « sourire »
(97) [MONDE] [BRUTAL] loc1[LÀ] [LÀ] [LÀ] [LÀ] [LÀ] [BEAU] [QUAND MÊME] – *Le monde est brutal, mais il y a de la beauté quand même.*

Noms comptables* vs *noms massifs

Par ailleurs, il existe en LSF, des noms qui sémantiquement sont des noms comptables (ou dénombrables ou discontinus) comme [CHAISE] ou [AVION] par exemple et d'autres qui sont envisagés comme massifs (ou non comptables ou continus ou indénombrables)[26], tels [SEL] ou [FARINE]. Cette différence sémantique entre noms comptables et noms massifs a des incidences syntaxiques dans bien des langues. Les noms comptables réfèrent à des éléments que l'on peut compter et supposent donc une discontinuité « autrement dit, l'existence d'entités distinctes

26. Creissels, 2006a, p. 114, utilise l'opposition discontinu/continu ; Flaux & Van de Velde, 2000, utilisent dénombrable/indénombrable ; la plupart des grammaires utilisent comptable/massif.

et insécables[27] », tandis que les noms massifs « renvoient à des réalités qui ne peuvent pas se compter, mais peuvent se mesurer (par exemple *eau*) », ou à des noms « dont le signifié est difficilement compatible avec une quelconque opération de quantification (les abstraits)[28] ». L'état actuel des recherches ne permet pas d'appréhender l'ensemble des contraintes syntaxiques imposées par cette distinction logico-sémantique en LSF. Tout juste pouvons-nous affirmer que les noms envisagés comme comptables peuvent être répétés pour un marquage de la quantité (98a), tandis que les noms massifs, s'ils sont répétés, indiqueront plutôt que ces noms massifs sont spatialisés en différents endroits (98b).

(98a) [ENFANTS] X4 – dans différents espaces – *des/les enfants*

(98b) [SEL] X3 – dans différents espaces – *du sel là, du sel là, du sel là*

Pour [SEL], le passage au comptable pourra nécessiter l'adjonction d'un STF (lexicalisé ou non) comme en (98c).

(98c) [RÉCIPIENT-BOÎTE] [SEL] [DIFFÉRENT] [TROIS] – *trois (boîtes de) sels différents*

La question est cependant plus complexe, nous le verrons plus loin (4). En effet, le fait que la quantité puisse rester indéterminée en LSF permet en quelque sorte de conférer un trait massif à des noms comptables, ce qui est également possible en français[29].

Noms composés et nominaux synthétiques

On dira classiquement qu'un nom composé est une unité linguistique que l'on peut décomposer, mais qui se comporte comme une unité linguistique unique. C'est par exemple en français, le cas de « *pomme de terre* », qui est composé de trois éléments, mais qui dans une phrase commute avec « *carotte* », qui est une unité indécomposable[30].

Il existe en LSF des noms composés ; le rythme est pertinent pour les différencier d'éventuels syntagmes, c'est pourquoi nous notons les deux éléments le constituant à l'intérieur des mêmes crochets. Ainsi, comme on l'a vu, « *rôti* » est rendu par [stf-cylindre horizontal] auquel on adjoindra [VIANDE]. Le signe « *malentendant* », quant à lui, a tout d'abord été rendu, dans un calque du français, par [MAL] et [ENTENDANT] articulés de façon liée, et est aujourd'hui composé de [OREILLE] et de [MOITIÉ], ce qui le relie sémantiquement non pas à [ENTENDANT] mais à [SOURD] qui s'exécute avec le même mouvement de départ dont le point d'arrivée est la bouche. Même si cette composition peut être proche

27. Flaux & Van de Velde, 2000, p. 33.
28. Creissels, 2006a, p. 114.
29. Comme le disent Flaux & Van de Velde, 2000, p. 35, les traits /dénombrable/ /indénombrable/ peuvent s'inverser, et en français, pour analyser l'inversion des traits, « cela suppose naturellement que l'article soit considéré comme un opérateur de continuité ou de discontinuité, selon le cas ». La LSF n'ayant pas de déterminant la conceptualisation du caractère nombrable ou dénombrable d'un nom reste parfois difficile à déceler.
30. Les noms composés sont ce que Martinet, 1985, p. 37, nomme « synthème ».

d'une traduction « *demi-sourd* », utilisée parfois dans les classifications médicales des sourds, il signifie bien en LSF « *malentendant* ».



Illustration 47. [MALENTENDANT].

À ces « noms composés », il nous faut, en LSF, ajouter une catégorie que nous nommerons « nominaux synthétiques », comme c'est le cas par exemple des signes [TOUS LES LUNDIS], [TOUS LES MATINS], etc. Ces signes consistent en une transformation du mouvement par rapport au nominal qui en constitue la base. Ainsi, dans [TOUS LES MATINS], le mouvement du signe [MATIN], mouvement bref de la main 'plate' vers le haut, qui constitue un mouvement de statut strictement phonologique[31] est abandonné au profit d'un mouvement lexical iconique qui balaie l'espace de la droite vers la gauche, comme le fait la ligne de pluriel.

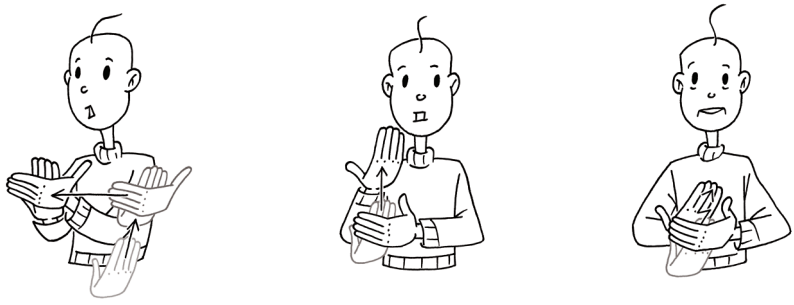


Illustration 48. [TOUS LES MATINS], [MATIN], [CE MATIN].

La valeur sémantique est ici répétitive ; on peut cependant considérer également qu'il existe des nominaux synthétiques avec une valeur durative, comme c'est le cas pour [TOUTE LA NUIT] où le mouvement 'du haut vers le bas' du signe [NUIT] est exécuté très lentement. Il existe également des mouvements assez peu iconiques, synthétisant les notions d'heures ou permettant de distinguer un ordinal d'un cardinal, comme le montre l'illlustration (49).

31. Bien que, de notre point de vue, ce mouvement soit strictement phonologique, il n'en est pas moins motivé, la main dominante s'élevant derrière la main dominée, figurant le lever du soleil.



Illustration 49. [DEUX], [DEUX HEURES], [DEUXIÈME].

Ces phénomènes de synthétisation, concernant essentiellement les signes exprimant le temps ou la durée et la quantité, paraissent pratiquement lexicalisés, alors même que leur formation repose sur des procédés de simultanéité très productifs syntaxiquement en LSF. Il pourrait donc s'agir d'une forme de morphologie dérivationnelle, dont nous avons vu qu'elle n'était pas souvent présente, pour construire, au plan lexical, des oppositions catégorielles. De fait, dans ce cas, elles ne construisent pas des oppositions catégorielles, mais elles participent d'une morphologie nominale ou adjectivale spécifique.

Spécificateur de taille et de forme (STF) à valeur nominale

On ne peut, s'agissant de la LSF, passer sous silence le fait que, dans certains contextes, des STF, même s'ils ne sont pas lexicalisés, prennent une valeur nominale. En effet, bon nombre d'éléments lexicaux tels [BALLON], [TABLEAU] [GIRAFE] sont des STF lexicalisés, qui peuvent, dans certains contextes, retrouver leur valeur de STF, comme c'est le cas de [GIRAFE] qui lexicalise le STF 'cylindre-vertical'.

tête « oui, oui »

(99a) [GIRAFE] // [ANIMAL] [SYMPATHIQUE] – *La girafe est un animal sympathique.*

(99b) [stf-cylindre à la verticale] – [selon le contexte] *troncs d'arbre, tuyaux*, etc.

De même, dans certains contextes, des spécificateurs de taille et de forme peuvent acquérir clairement une valeur nominale quand ils sont employés seuls – et non pour spécifier un nom. C'est le cas, dans l'exemple (100), des éléments que nous traduisons par « *ovaire* » et « *kyste* » que nous considérons comme des STF à valeur nominale. On peut d'ailleurs également considérer que le tracé des trompes est un STF à valeur nominale[32]. Le caractère peu lexicalisé (et peut-être trop peu iconique selon la locutrice) des deux derniers STF peut expliquer que [stf-OVAIRE] est très clairement labialisé – le mot français « *ovaire* » est très lisible sur les lèvres de la locutrice – et que la dactylologie [K-Y-S-T-E] suit la production

32. Notons que ce que nous nommons « stf-tracé » correspond à ce que Risler, 2007, p. 111, nomme « stf dynamique ».

de [stf-KYSTE]. Il s'agit là, selon nos analyses, d'emprunts partiels à la langue française. Néanmoins, nous notons ce que nous considérons comme une valeur nominale des STF par des petites capitales.

------- espace N ---------- loc sur le corps
lab. *ovaire*

(100) [FEMME] [stf-tracé TROMPES] [en bas du tracé, stf-objet rond] [stf-OVAIRE] [pr-ovaire ; stf-KYSTE – localisation /dessus/] [K-Y-S-T-E] – *Une femme, au bout des trompes il y a des ovaires, sur un de ces ovaires, il y a un kyste.*

2.1.2. Nom, groupe (ou syntagme) nominal, constituant nominal

Si le nom est une catégorie syntaxique qui permet de donner un statut grammatical à un élément lexical, le groupe nominal (GN) – ou syntagme nominal (SN) – est un ensemble d'éléments linguistiques dont l'élément central est le nom que nous avons défini en (1.1.1).

Certains auteurs ont tenté de réhabiliter le terme « substantif », issu de la grammaire classique, et proposé d'éviter celui de « nom », au motif que « dans l'usage actuel, 'nom' flotte entre une acception correspondant à 'constituant nominal' et une autre correspondant à ce que la grammaire classique désignait du terme de substantif[33] ».

Historiquement, en effet, la catégorie du « nom » était une « catégorie super-ordonnée » qui englobait ce que l'on nomme donc aujourd'hui très généralement les « noms » – à l'origine « les noms substantifs » – et les « adjectifs » – à l'origine « les noms adjectifs[34] ». Si, de fait, spécialement en français, mais aussi en LSF, les catégories « nom » et « adjectif » sont loin d'être étanches et si des « noms » peuvent assumer une fonction adjectivale, nous conservons ici le terme « nom » et nous le tenons, comme bien d'autres[35], pour strictement équivalent au terme « substantif ». En LSF, c'est d'ailleurs le signe [NOM] qui désigne aussi la catégorie grammaticale.

Pour résumer, nous dirons que le nom est l'élément central – nommé donc aussi « tête », « nœud », « noyau », « unité de base[36] » – du groupe (ou syntagme) nominal qui se constitue comme un constituant syntaxique nécessaire à la phrase. On peut brièvement définir le constituant nominal comme « fragment d'énoncé dont le comportement relativement au reste de l'énoncé est celui d'un nom propre de personne[37] ». Le groupe nominal, en tant que constituant syntaxique, est susceptible d'assumer les fonctions argumentales liées au verbe (VII-2.2.1) ainsi que des fonctions circonstancielles (VII-2.2.3).

33. Creissels, 1995, p. 64. On notera que Creissels renonce à cette position dans sa *Syntaxe générale* (2006a, 2006b).
34. Béguelin, 2000, p. 172.
35. Entre autres Le Goffic, 1993, p. 20, ou Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 645, qui à leur entrée « substantif » renvoient à « nom ». On notera que les linguistes travaillant à l'intégration sémantico-syntaxique de la notion, telle Flaux par exemple, n'utilisent que le mot « nom ».
36. « tête », dans les grammaires génératives ; « nœud » chez Tesnière, « noyau » chez Martinet, « unité de base » chez Arrivé, Gadet & Galmiche.
37. Creissels, 1995, p. 67.

2.1.3. Fonctions du groupe nominal en LSF : synthèse

Nous synthétisons ici, en donnant de nouveaux exemples, les fonctions que peut assumer le groupe nominal en LSF.

Tout d'abord, le groupe nominal peut assumer les fonctions que nous avons nommées « fonctions argumentales » (VII-2.2.1).

Fonction argumentale

Le groupe nominal est syntaxiquement, avec le verbe, l'un des deux constituants obligatoires de phrase simple. Quand il est ce premier constituant indispensable distribué par le verbe, le groupe nominal – noté entre accolades – assume en LSF la fonction argumentale de :

– *agent*, comme {[ASSOCIATION] [GRENOBLE]} dans l'exemple (101) :

-------- epsN----------

(101) [ASSOCIATION] [GRENOBLE] epsN[ALLER]epsL – *L'association de Grenoble, elle y va* [à la réunion].

Toujours lié au verbe, le groupe nominal peut assumer les fonctions argumentales suivantes :

– *patient* comme {[ÉQUIPE] [FRANCE] [FOOTBALL]} dans l'exemple (102) :

(102) [ENTRAÎNEUR] [ENGUEULER] [ÉQUIPE] [FRANCE] [FOOTBALL] – *L'entraîneur a engueulé l'équipe de France de football.*

– *objet* comme {[POMME] [ROUGE]} dans l'exemple (103) :

(103) [POMME] [ROUGE] [pté3] [prM-pomme – MANGER] – *Il mange une pomme rouge.*

– *bénéficiaire*, soit sans jonctif, comme {[AMI] [À LUI] [TOUS]} en (104) ou avec jonctif comme [POUR]{[FRÈRE] [À LUI]} dans l'exemple (105) :

(104) eps3[AMI] [TOUS] [À LUI] [pté3] [FLEUR] eps1[pr-bouquet – OFFRIR]eps3 X3 – *Il offre des fleurs à tous ses amis.*

(105) [pté3] [STYLO] eps1[ACHETER] [POUR] [FRÈRE] [À LUI] – *Il achète un stylo pour son frère*[38].

– *locatif* comme dans {[VILLE] [ÉNORME]} dans l'exemple (106)[39] :

loc1 mmq 'intensif' reg. balayage loc1 mvt buste

(106) [VILLE] [ÉNORME] [pté3] [pr-ville énorme – SE PROMENER] – *Il se promène dans cette ville gigantesque.*

On notera que les proformes et les espaces contribuent à l'interprétation des fonctions argumentales liées au verbe et que le rythme resserré d'enchaînement des signes assure la cohérence du groupe nominal.

38. Notons que cet exemple a été très discuté et que, s'il est produit par deux locuteurs, le « joncteur » préféré reste [OFFRIR] où l'on explicite en quelque sorte la trajectoire qui va de l'acheteur au bénéficiaire via une forme de relativisation « *j'achète ce stylo que j'offrirai à son frère* ».
39. On notera que, selon la conception que le locuteur se fait de la ville, le signe [ÉNORME] et/ou le STF renvoyant à [VILLE] [ÉNORME] auront des formes différentes.

Fonction prédicative et fonction argumentale « siège »

Associé à une copule NM, le groupe nominal peut assumer une fonction prédicative (synth. graph. 38), comme c'est le cas de {[MENTIR/MENTEUR] [PUISSANT]} dans l'exemple (93) donné en fin de section précédente. Dans le cadre d'une phrase nominale (X-3), avec donc une copule NM, le groupe nominal peut également assumer la fonction argumentale de siège, comme c'est le cas de {[PERSONNE]} toujours dans cet exemple (93) qui, du point de vue des fonctions des groupes nominaux présents, se laisse donc analyser de la façon suivante :

Fonction argumentale	**Fonction prédicative**
siège	
{[PERSONNE]}	{copule NM [MENTIR/MENTEUR] [PUISSANT]}
Cette personne est un fieffé menteur	

Synthèse graphique 38. Fonctions des groupes nominaux dans des structures avec copule NM.

Fonction circonstancielle

Le groupe nominal peut également assumer une fonction circonstancielle (VII-3.1.6), avec ou sans joncteur, c'est-à-dire exprimer un circonstant, non déterminé par le verbe, souvent lié aux notions sémantiques de temps ou de lieu. Nous développerons plus amplement cette fonction circonstancielle à la section (XII-1.3), mais nous en donnons un nouvel exemple (107) où {[CHINE]} est en fonction circonstancielle.

(107) [CHINE] // [FINI] [RÉCEMMENT] // [LOI] [CRÉER] [DÉCIDER] – *En Chine, ils viennent de décider de créer une loi.*

Fonction interne au groupe nominal : fonction adjectivale

En dernier lieu, comme les exemples (94) et (95) l'ont d'ores et déjà laissé entrevoir, le groupe nominal – fût-il constitué d'un seul nom – peut s'insérer lui-même dans un groupe nominal pour le spécifier. En (102), [FRANCE] spécifie [ÉQUIPE] qui est lui-même spécifié par [FOOTBALL] ; en (101), [GRENOBLE] spécifie [ASSOCIATION]. La grammaire traditionnelle nomme ce type de compléments nominaux internes au groupe nominal « complément de nom ». Afin de rester cohérente et fidèle à notre description linguistique générale de la LSF, et suivant les théories de Tesnière, nous dirons que ces noms (ou groupes nominaux) relèvent de la fonction adjectivale, qui sera explicitée et exemplifiée plus amplement en (3).

2.2. Groupe nominal minimal et groupe nominal étendu

On distingue, de façon habituelle, les groupes nominaux minimaux et les groupes nominaux étendus.

2.2.1. Deux types de groupes nominaux

La LSF n'ayant pas de déterminant, le groupe nominal minimal est constitué d'un nom commun ou d'un nom propre unique. Ce groupe nominal minimal peut être étendu – on parle alors d'expansion du groupe nominal – par des éléments qui visent à caractériser le nom qui en est l'élément central. Ainsi, dans l'exemple (102) vu plus haut, [ENTRAÎNEUR] est un groupe nominal minimal tandis que {[ÉQUIPE] [FRANCE] [FOOTBALL]} est un groupe nominal étendu. Dans les descriptions du français, on considère en général le déterminant comme l'actualisateur du nom, c'est-à-dire l'élément qui actualise le sens de l'élément lexical en discours[40]. Dans un premier temps, nous nous interrogerons donc sur les moyens d'actualiser le nom pour en faire un groupe nominal. Ensuite nous verrons les différents procédés permettant la construction de groupes nominaux étendus.

2.2.2. Actualisation : prise en charge corporelle du discours

Contrairement à la simple mention d'un élément lexical hors discours, le nom, pour devenir un groupe nominal minimal, doit être actualisé. L'espace et la mimique sont les deux principaux vecteurs de cette actualisation. Spécialement, la mimique peut servir l'expression de la notion d'indéfini, tandis que le regard porté sur un espace où le signe a pu être spatialisé sera à même d'exprimer la notion de défini, comme le montrent les exemples ci-dessous.

mmq 'indéfini'
(108a) [MAISON] – *une maison*

reg. loc
(108b) [MAISON] – *la/cette maison*

L'investissement du corps, ici la mimique ou le regard, est syntaxiquement indispensable. Autrement dit, ces deux éléments non manuels font partie de la structure du constituant nominal. Ils ne sont pas considérés ici comme des productions de type stylistique en discours, mais bien comme des éléments linguistiques à produire, car ils font partie intégrante de la langue et ne sont en aucun cas des variables libres liées au style du locuteur. Ils servent l'actualisation du nominal.

On notera cependant que, dans les énoncés, l'expression de l'aspect défini ou indéfini du groupe nominal peut parfois se déduire du contexte et ne pas faire l'objet d'une explicitation linguistique, spécialement pour le défini, qui peut rester non marqué. L'ensemble de l'énoncé s'actualise alors, dans le flux discursif, par le regard porté sur l'interlocuteur, qui suffit alors à spécifier la référence définie du groupe nominal (109).

reg. int. ---------- reg. loc1 ----------reg. int.
(109) […] loc1[stf-espace carré] [ENFANT-balayage loc1] [JOUER-loc1] [PARTOUT-balayage loc1] [LÀ-LÀ-pté loc1] – […] *Il y a un espace où les enfants jouent.*

40. Charaudeau, 1992, p. 164, estime qu'un élément du lexique n'a « qu'un sens en puissance » qui demande à être actualisé pour devenir « un être de discours ».

Dans cet exemple, c'est tout à la fois la fluidité dans l'enchaînement des signes, c'est-à-dire, au bout du compte, la prise en charge corporelle du discours, la stabilité de la mimique ainsi que le regard sur l'interlocuteur qui font que l'on peut sans nul doute interpréter une actualisation définie à valeur générique du signe [ENFANT] qui se constitue en groupe nominal dans la proposition {[ENFANT] [JOUER]}. Si le locuteur avait voulu exprimer « *des enfants jouent* », il y aurait eu un changement de mimique pour marquer l'indéfini et le signe [ENFANT] aurait été spatialisé à divers endroits du locus, plutôt que d'être exécuté sous la forme d'un balayage de ce locus.

On notera en outre que, concernant les noms massifs, l'actualisation se fait en général grâce à une mimique de type 'indéfini' ou neutre. C'est le cas dans la vidéo « *La recette de cuisine* » évoquée dans l'exemple (110) où la locutrice énumère les ingrédients [EAU], [HUILE], avec une mimique neutre, ce que l'on peut traduire par « *de l'eau, de l'huile* ». Il est intéressant de noter que ces noms massifs sont exécutés après le signe [VERRE] dans les structures suivantes

		mmq 'indéfini'			mmq 'indéfini'
	reg. main	reg. int.		reg. main	reg. int.
(110)	loc1[VERRE]	[pr-verre – EAU-dedans]		loc2[VERRE]	[pr-verre – HUILE-dedans]

dont la traduction est « *un verre d'eau, un verre d'huile* », mais dont la traduction littérale est « *un verre - de l'eau - dedans; un verre - de l'huile - dedans*[41] ». Il s'agit là de structures nominales étendues, et cet exemple nous renseigne sur la façon d'exprimer une quantité imprécise. Car c'est aussi une des caractéristiques du groupe nominal que d'être le support de l'expression de la quantité.

2.2.3. Le nombre

C'est le groupe nominal qui supporte le nombre. Ainsi, l'exemple (108a) s'oppose à (111), où la répétition du signe [MAISON] indique que le groupe nominal est au pluriel.

	mmq 'indéfini'		
(111)	[MAISON]	X4 (avec déplacement du signe dans l'espace)	– *des maisons*

On a vu en (V-3.3) qu'il existe une ligne de pluriel pour les animés qui rejoint (souvent en forme de courbe) les espaces pré-sémantisés 3a et 3b; pour les inanimés on observe aussi cette ligne de pluriel plus rectiligne et plus près de l'espace N.

La répétition ou le balayage d'une ligne de pluriel, s'ils sont, selon nos observations, avec l'adjonction d'un adjectif numéral cardinal – par exemple [DEUX], [TROIS], etc. – des procédés puissants pour le marquage du nombre en LSF, ne sont pas les seuls permettant d'exprimer la quantité. Contrairement à la langue française, le marquage du nombre sur le groupe nominal n'entraîne pas d'« accords »

41. Il est fort possible que le signe glosé par [EAU] soit plutôt conceptualisé comme /de l'eau/, ce qui expliquerait les erreurs que font parfois de jeunes sourds en apprentissage de la langue française en produisant des phrases comme « * *Je veux de de l'eau* », l'astérisque signalant que la phrase n'est pas acceptable en français normé.

systématiques sur le verbe. Ceci étant, l'expression du nombre sur un nominal peut avoir des incidences sur le verbe. Les procédés d'expression de la quantité seront exposés dans le détail à la fin de ce chapitre (5).

2.2.4. Groupe nominal étendu : dépendants du nom, point de vue de la syntaxe générale

En LSF, comme dans bien des langues, le groupe nominal peut supporter de nombreuses expansions qui viennent modifier le nom en faisant porter sur lui des suppléments d'informations. Pour conceptualiser les éléments qui permettent de créer ces groupes nominaux étendus, la linguistique use d'étiquettes extrêmement variées, visant à les répertorier selon des critères morpho-syntaxiques assez variables. Aux termes « modifieurs », « modificateurs », « complément » déjà évoqués, s'ajoute également celui de « spécifieur » dont, selon Creissels, « l'extension […] a varié » en fonction des théories développées et dont « les définitions […] [sont] difficiles à évaluer dès lors que l'on sort du cercle restreint de quelques langues déjà étudiées de façon approfondie[42] ». Compte tenu de ses impératifs liés à son projet de syntaxe générale – une syntaxe pouvant donc décrire le plus grand nombre de langues et tenant compte des régularités observées dans ces différentes langues – Creissels propose le terme « dépendants du nom[43] ». Du fait de son acception large, ce terme nous paraît légitime pour la description de la LSF et nous l'emploierons en alternance avec « modificateur ».

Attentif au fait que bon nombre de langues ne possèdent pas d'articles, Creissels précise qu'un certain nombre de ces dépendants du nom se retrouvent dans la plupart des langues. Nous reprenons ses réflexions générales, en les exemplifiant par les procédés lexicaux ou non présents en LSF[44].

Démonstratifs et anaphoriques

Selon Creissels, ces deux éléments « démonstratifs » et « anaphoriques » – qu'il nomme « déterminants[45] » – coïncident souvent mais pas toujours. De fait, en LSF, les deux correspondent relativement : autrement dit, le « démonstratif », lié à la référence situationnelle, et l'« anaphorique », lié à la référence textuelle, peuvent être identiques formellement. La LSF ne possédant pas de déterminant, on préférera revenir à la terminologie traditionnelle d'« adjectif déterminatif » auquel on accordera un sens assez général susceptible d'englober plusieurs valeurs sémantiques (3.3).

42. Creissels, 2006a, p. 22.
43. Creissels, 2006a, p. 67-80.
44. Creissels, 2006a, p. 73-74. Concernant les dépendants que nous analysons, il est précisé, p. 73 : « on peut raisonnablement admettre la possibilité de reconnaître sans problème majeur dans la plupart des langues les types de dépendants suivants [ceux que nous analysons] ».
45. Creissels, 2006a, p. 72 : Creissels parle exactement de « déterminant démonstratif », et de « déterminant anaphorique », mais ce terme déterminant semble revêtir une acception large ; il l'utilise d'ailleurs avec des guillemets lorsqu'il précise « Il peut donc être utile, dans la description de certaines langues au moins, de reconnaître des "déterminants" définis de façon strictement syntaxique par la propriété de permettre au nom d'accéder sans restriction au statut de constituant syntaxique ».

Concernant les démonstratifs, il est intéressant de noter que, pour Creissels, ils ont comme valeur « d'accompagner le geste qui pointe le référent visé[46] ». Or, dans une langue gestuelle, c'est ce geste qui va se structurer en élément purement linguistique, devenir unité linguistique et se systématiser ainsi en langue. Il figure une forme de pointage particulière réalisée pour [CE] soit grâce au passage d'une configuration 'O' à une configuration 'index', réalisant une sorte de pichenette, soit avec la configuration 'main plate' orientée 'vers le haut'.

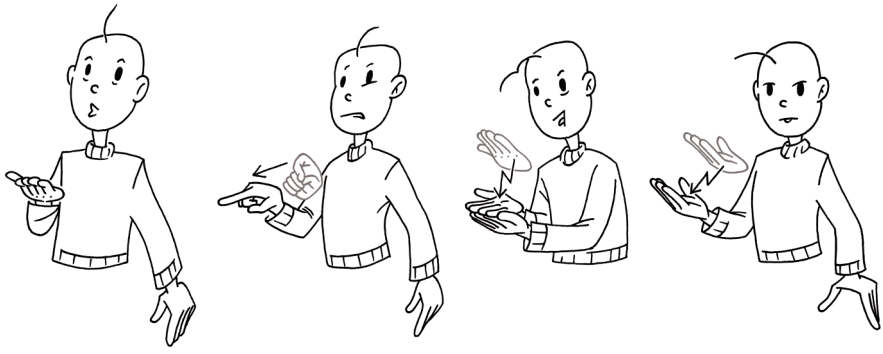


Illustration 50. [CE-main plate], [CE-pichenette], [CELUI-LÀ-inanimé], [CELUI-LÀ-animé].

Les deux signes [CELUI-LÀ], sont, quant à eux, des prototypes d'anaphoriques – et cataphoriques ajouterions-nous – qui reprennent des groupes nominaux déjà présents – ou à venir – dans le discours. Ils peuvent également, dans les langues gestuelles, être assurés par la relation locus/pointage, où le locus assure la référence, le pointage ne constituant qu'un mouvement permettant de situer spatialement la référence (IV-1.3) et (IV-3.4). Ils sont essentiellement liés, pour la LSF, nous semble-t-il, à la question des « réductions nominales » dont nous traiterons plus bas (2.3) et ne sont pas à confondre avec les pronoms, qui sont, eux, des substituts de constituants nominaux (IX).

Interrogatifs déterminatifs

Dans ce cas, Creissels utilise l'expression « déterminant interrogatif », à quoi nous substituons « interrogatif déterminatif ». Il s'agit d'un élément linguistique représenté en français par « *quel ?* », qui permet d'interroger une référence, lorsqu'il y a choix ou hésitation dans l'interprétation concernant un groupe nominal. En LSF, il semble qu'il existe une variation d'intensité, d'ampleur et de mimique entre les pronoms et les déterminatifs. Dans ce cas encore, l'absence de copule explicitée par un signe rend parfois les interprétations difficiles. Néanmoins, nous postulons que le déterminatif s'exécute de façon plus rétrécie avec une mimique plus appuyée que le pronom et avec le regard dirigé vers l'interlocuteur, comme le montrent les exemples suivants concernant [QUI] combiné avec un animé[47].

46. Creissels, 2006a, p. 73.
47. On notera qu'il existe également une réalisation « discrète » du pronom [QUI] dont la mimique n'est pas la même que celle du déterminatif. Ce phénomène de « discrétion » est également

reg. eps3
(112a) [HOMME] / [QUI] – *Qui est cet homme ?*

reg. int.
(112b) [HOMME] [QUI] – *Quel homme ?*

Concernant l'élément lié à l'inanimé, on note la même opposition entre [QUOI] pronom et [QUOI] déterminatif, ces deux signes différant, dans ce cas, assez nettement par l'orientation des mains, le mouvement et la mimique, comme on l'observe dans les exemples suivants.

(112c) [NOM] [QUOI] – *C'est quoi ton nom ? Comment tu t'appelles ?*

(112d) [MAISON] [QUOI] – *Quelle maison ?*

mmq 'interr.' reg. « tu »
(112e) [MAISON] – *Quelle maison ? (de) quelle maison (tu parles).*

C'est sur l'exemple (112e) que se fonde notre hypothèse qu'il s'agit véritablement de variations morphologiques et non de variations stylistiques et/ou de type intonatif. En effet, dans ce dernier exemple, seule la mimique sert d'interrogatif, cette production par la mimique seule étant très fréquente dans le cas d'un dialogue, où l'interlocuteur ne comprend pas exactement ce dont il s'agit. Ainsi, on peut dire qu'en LSF les déterminants interrogatifs sont formellement très liés aux pronoms mais s'en distinguent par des variations pertinentes linguistiquement, liées au rythme, au regard et à la mimique.

Constituants nominaux dans le rôle de génitif

Dans les langues européennes le génitif est souvent lié sémantiquement à la notion d'appartenance, le plus souvent en relation avec un possesseur animé. Dans ce sens très restrictif, il est traité en français comme un complément de nom, par exemple dans « *la maison de Pierre* », « *de Pierre* » est un génitif, analysé en général comme complément de nom. De ce point de vue, la LSF utilise l'adjectif déterminatif possessif [À LUI] en fonction de joncteur des deux nominaux, dont le possesseur est nécessairement un animé (113a) ; quand le « possesseur » n'est pas un animé, les procédés pour relier les nominaux entre eux sont différents (113b).

(113a) [PIERRE] (pté3) [MAISON] eps3[À LUI] – *la maison de Pierre*

(113b) [VOITURE] [prM-voiture – ROUE-contact avant droit] – *la roue de la voiture*

En LSF, nous avons pu repérer la présence de joncteurs ou de procédés non lexicaux ayant une fonction jonctive (VII-3.1.7) dans les expansions du groupe nominal. Par ailleurs, étant donné que nous n'avons pas retenu la notion de « préposition » – que nous avons assimilée à un joncteur –, nous ne parlerons pas de « groupe prépositionnel » pour caractériser certains modificateurs du nom. Ainsi, nous ne distinguerons que les expansions sans joncteurs et les expansions

observé pour [LUI] (IX-ill. 57). Il s'agit là, pour nous, de variantes de type morphologique, car elles sont partagées par un très grand nombre de locuteurs.

avec joncteurs – auxquelles appartient le génitif, au sens restreint. Toutes ces expansions relèvent pour nous de la fonction adjectivale (3)[48].

Phénomènes de relativisation

Creissels note que « la majorité des langues admettent aussi comme dépendants du nom des subordonnées relatives restreignant l'ensemble des référents potentiels du nom […] et qui se caractérisent par une structure interne semblable à celle de la phrase indépendante[49] ». Notons qu'il ne fait ici référence qu'aux relatives que l'on nomme, pour la description du français, en général « restrictives » (ou « déterminatives »), c'est-à-dire celles qui « sont essentielles à l'identification référentielle[50] », comme c'est le cas par exemple en français dans « *Le livre que j'ai acheté est formidable* », où la relative « *que j'ai acheté* » permet la référence à un livre précis. Creissels précise cependant que si toutes les langues possèdent des procédés permettant de « […] préciser le référent d'un terme nominal […] syntaxiquement, les unités phrastiques ainsi utilisées ne se construisent pas toujours comme des dépendants du nom dont elles précisent le référent[51]. » On en conclura que les relatives – y compris les relatives dites restrictives – sont un phénomène fréquent mais non universel, et que parmi les relatives, les restrictives sont les phénomènes de relativisation les plus universels.

Compte tenu de la rareté des recherches actuelles sur la LSF, on ne cherchera pas à distinguer entre différents types de relativisations[52]. On admettra cependant que ce principe de relativisation existe en LSF – et nous y reviendrons en (IX-5.2.4) et (XII-2.2.3). Mais pour argumenter d'ores et déjà notre propos, nous dirons que c'est un phénomène de relativisation qui caractérise le signe [BRANCHE] dans l'exemple ci-dessous.

loc1

(114) [stf-tronc] loc1[stf-branche – POUSSER] X3 loc1[COUPER] X3 – *On a coupé les branches qui poussaient dessus.*

48. Nous ne retenons pas non plus la notion de « complément de nom », le terme « complément » étant dans la grammaire traditionnelle, utilisé pour caractériser un ensemble de fonctions syntaxiques assez disparate, spécialement en ce qui concerne leur incidence.
49. Creissels, 2006a, p. 73. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 484, ajoutent que les relatives « restrictives » s'opposent aux relatives « explicatives » – ou « descriptives » ou encore « appositives » –, qui « ne jouent aucun rôle dans l'identification référentielle du référent ». Ceci rejoint ce qu'en dit Creissels, 2006b, p. 207, à savoir qu'elles « […] ajoutent un commentaire à propos d'un référent dans la délimitation duquel elles n'interviennent pas. »
50. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 484.
51. Pourtant, le caractère universel des relatives restrictives est redit par Creissels, 2006b, p. 205 dans la note 2 : « L'emploi des relatives autrement que comme modifieurs restrictifs n'existe pas dans toutes les langues, et peut être considéré comme un phénomène secondaire. »
52. Creissels, 2006b, p. 207-208, distingue par exemple entre « relatives descriptives, explicatives, définitoires » comme « types fonctionnels de relatives » et les « relatives libres » qui intègrent des pronoms comme antécédents (pour employer une terminologie classique) du type « *Ce film est plus intéressant que celui que j'ai vu hier* »). D'autres se sont penchés sur les « relatives attributives » en français, du type « *Je la vois qui arrive* » (Herslund, 2011, p. 90). On a aussi décrit des « relatives substantives » telles « *Qui veut voyager loin ménage sa monture* » (Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 486). On ne peut ici, compte tenu de la rareté des recherches, définir, si tout ce qui s'exprime par une relative en français pourrait être défini par une forme de relative en LSF. On s'en tiendra donc à la notion générale de relativisation.

Pour décrire la LSF, nous ne retenons pas, d'une manière générale, le terme de subordonnée et nous nous en expliquons plus loin (XII-2). Cependant, il existe, selon nous, des groupements syntaxiques qui s'apparentent à des relatives, au moyen de différents procédés manuels ou non manuels dans lesquels les proformes manuelles, la spatialisation, les pointages et le rythme jouent une part prépondérante. Nous désignons tous ces phénomènes proches des relatives sous le terme plus générique de « relativisation ». Ils servent soit à intégrer comme modificateur du nom ce qui pourrait être une phrase indépendante, soit à « fluidifier » la phrase. Cette dernière forme que nous considérons, en l'état actuel de nos recherches, également comme un phénomène de relativisation repose, d'une part, sur un critère rythmique – absence de pause et de rupture corporelle – et, d'autre part, sur des critères syntaxiques – déplacements des pointages pronominaux et adjonctions de proformes.

(115a) [HOMME] [ptél3] eps1[VOIR]eps3 // [ptél3] [PASSER] – *Je vois un homme. Il passe.*

(115b) [HOMME] eps1[VOIR]eps3[pr-humain debout – PASSER] – *Je vois un homme qui passe.*

Ainsi, la LSF met en œuvre, en tant que langue disposant de moyens propres à la spatialité et à l'iconicité, des mécanismes syntaxiques de relativisation, semblables à ceux observés dans d'autres langues du monde.

De notre point de vue, et compte tenu de la difficulté liée à certains comportements syntaxiques non encore décrits et dont l'interprétation s'avère parfois délicate, nous considérons que tous ces modificateurs ou dépendants du nom relèvent de la fonction adjectivale[53], dont traite notre section suivante, mais pour clore cette section nous aborderons brièvement la question, énonciative à notre sens, des « réductions nominales[54] ».

2.3. Les réductions nominales

Il s'agit d'un phénomène essentiellement discursif « exploité par de très nombreuses langues[55] ». Les réductions nominales ne sont interprétables qu'en contexte, et consistent soit en ce que nous appellerons une « ellipse énonciative », où l'élément central du groupe nominal est omis car le contexte permet de le récupérer, soit en une pronominalisation du groupe nominal.

2.3.1. Ellipse énonciative

Il s'agit, soit dans une interaction (116), soit dans un segment de discours (117), de ne pas reprendre le nominal que l'on peut, sans ambiguïté, récupérer grâce au contexte.

53. Chez certains linguistes grammairiens de la langue française, c'est d'ailleurs le terme « relatives adjectives » qui désigne les relatives restrictives et les relatives explicatives. Entre autres, Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 480-486 ; Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 604-609.
54. Creissels, 2006a, p. 71, parle de « réduction discursive d'un syntagme nominal », l'expression est plus précise et c'est par simplification que nous nommons ce phénomène « réduction nominale ».
55. Creissels, 2006a, p. 69.

loc1 loc2 loc3

(116a) [AVOIR] [FROMAGE] [TROIS] [stf-rond-épais] [T-O] [stf-rond] [R] [GRUYÈRE] / [AVOIR] [TROIS] – *J'ai trois fromages, une tome, un reblochon et du gruyère. Il y en a trois.*

(116b) [COMBIEN] – *Combien ?*

(116c) [TROIS] / [AVOIR] [TROIS] – *Trois. J'en ai trois.*

Dans ce dialogue, on remarque que la réduction discursive en LSF est très proche du fonctionnement de celle du français : réduction par un numéral associé à un prédicat. Dans la suite du dialogue, les ellipses se fondent sur la reprise des locus de l'interlocuteur.

(116d) [pté-loc1] [DÉTESTER] [pté-loc2] [DÉTESTER] [pté-loc3] // [GRUYÈRE] [LÀ] – *Je déteste ces deux fromages et celui-là, tu as du gruyère ?*

(116e) [OUI] [LÀ-LÀ-LÀ] – *Oui, j'en ai.*

Dans l'exemple (116) à l'intervention (116d), le signeur reprend par des pointages la ligne de locus créée par le locuteur en (116a) et opère ainsi une réduction nominale de type pronominale, qui se traduirait littéralement en français par « *celui-ci*, *celui-ci*, *celui-ci* », une énumération rendue non ambiguë par la spatialisation, ce que ne permet pas une langue linéaire comme le français – à moins, bien sûr, de s'en remettre à une gestualité co-verbale.

Dans l'exemple suivant, qui est extrait d'une discussion sur « les 115 propositions » élaborées, en 1998, par la députée Gillot, on voit que les éléments [115], [NON] et [IMPORTANT] sont des réductions nominales – que l'on peut traduire de bien différentes façons en français.

reg. int.----------
loc1----------

(117) [PROPOSITION] [DIMINUER] / [115] [NON] / [METTRE DE CÔTÉ] / [CHOISIR] [IMPORTANT] – *Les (le nombre des) propositions diminue(nt). Pas 115. On en retient et on choisit les (celles qui sont) importantes.*

Ce qui nous incite à une interprétation par une réduction nominale pour [IMPORTANT] est, d'une part, la spatialisation du signe sur le locus créé par [METTRE DE CÔTÉ] et, d'autre part, l'absence de pause entre [CHOISIR] et [IMPORTANT] : il ne s'agit pas de choisir ce qui est important, mais les propositions qui sont importantes – même si du point de vue du sens cela fait peu de différence en contexte, ça n'est pas syntaxiquement équivalent.

2.3.2. Pronominalisation

Dans l'exemple (118) on oppose une réduction nominale par un numéral (118a) à celle par une pronominalisation faite au moyen d'une proforme manuelle reprenant le verbe [CHOISIR] en incluant le mouvement 'vers le bas 2 fois' de [UNIQUE] (118b). Dans les deux cas, du point de vue contextuel, il s'agit de choisir une seule feuille dans un gros tas de feuilles de papier.

[118a] [CHOISIR] [UNIQUE] [C'EST TOUT] – *Je n'en choisis qu'une seule.*

[118b] [CHOISIR] [stf-objet fin (inclus dans prM-choisir)] X2 – *Je n'en choisis qu'une seule.*

La structure de (118a) est assez linéaire, tandis que celle de (118b) l'est moins dans la mesure où le second segment signé réfère à la fois à feuille et à choisir, le mouvement répété reproduisant le mouvement inhérent au signe [UNIQUE].

3. Adjectifs et fonction adjectivale

Si, dans notre approche fonctionnelle, nous avons pu caractériser assez facilement les éléments pouvant assumer une fonction adverbiale en brouillant quelque peu les frontières entre catégories et fonction (VII-3.4), la question de la fonction adjectivale est plus complexe. En effet, des éléments que l'on peut, sans conteste, de notre point de vue, catégoriser comme adjectifs peuvent avoir une fonction prédicative[56], tandis que d'autres éléments assez divers du point de vue de leur catégorie peuvent assumer une fonction adjectivale. Nous tentons donc de définir ce que nous entendons plus précisément par « fonction adjectivale ».

Cette fonction concerne, selon nous, ce que Creissels nomme, comme on vient de le voir « dépendants du nom », définis comme « tout ce qui peut s'adjoindre à un nom pour former un constituant nominal[57] ». Ces « dépendants du nom » sont nombreux et peuvent revêtir des formes variées, néanmoins, selon nos analyses, ils relèvent tous de la fonction adjectivale, dont nous récapitulerons brièvement dans cette section les contours.

Ainsi, la forme d'« aplatissement » entre catégorie et fonction, que nous avons proposée concernant l'adverbe, n'est pas envisageable pour les notions d'adjectif et de fonction adjectivale. Nous commencerons donc par (re)définir la fonction adjectivale selon la définition large que nous en donnons (3.1), nous cernerons ensuite la notion catégorielle d'adjectif, pour en envisager les différents types en LSF (3.2) et enfin nous nous pencherons sur tous les éléments qui peuvent assumer une « fonction adjectivale » (3.3).

3.1. La fonction adjectivale

3.1.1. Fonction adjectivale et fonction prédicative

Comme nous l'avons déjà précisé, ce que nous nommons « fonction adjectivale » concerne ce qui est appelé traditionnellement « épithète », « complément de nom » ou « relative ». Il s'agit donc d'une fonction assumée par des éléments qui viennent modifier le nom, éléments que nous nommons « modificateurs » ou « dépendants du nom ».

De même que l'épithète ne se confond pas avec l'attribut dans la terminologie traditionnelle, dans notre terminologie plus générale la fonction adjectivale ne se confond pas avec la fonction prédicative. Nous devons le préciser

56. Ce qui n'en fait pas des noms, ni des verbes compte tenu de la présence de la copule NM.
57. Creissels, 2006a, p. 67.

puisque la catégorie des adjectifs est, selon nous, susceptible, nous l'avons vu (synth. graph. 32b), d'assumer en LSF ces deux fonctions. Cependant, nous nous devons de préciser, que cette distinction que nous posons entre fonctions adjectivale et prédicative concernant l'adjectif en LSF est une hypothèse forte. Certes, cette distinction correspond à une certaine régularité dans les langues[58] et les analyses de nos corpus paraissent la conforter. Cependant, cette hypothèse forte doit encore être consolidée par des recherches ultérieures.

En effet, on se doit d'être prudent, car, comme le précise Creissels, il existe des langues « où les lexèmes à vocation adjectivale ont le fonctionnement prédicatif des verbes », dans ce cas la notion d'épithète « peut n'avoir aucun sens, si en outre ces lexèmes fournissent des dépendants du nom selon le même mécanisme de relativisation que les verbes prototypiques[59] ». La question de la relativisation débattue dans cet ouvrage est loin d'être tranchée en LSF, mais, nous défendons l'hypothèse que, certains procédés liés, entre autres, à l'articulation locus/pointage, à des enchâssements de propositions sans joncteurs ou à des phénomènes de types prosodiques et rythmiques – en particulier l'enchaînement des signes – se rapprochent du fonctionnement de relatives. Tous phénomènes que nous nommerons « relativisation » pour éviter d'assimiler leur fonctionnement à celui des « relatives » du français – dites en général « subordonnées ».

Précisons par ailleurs qu'il se peut qu'en LSF, il existe des classes d'adjectifs inaptes à la fonction prédicative et inversement des unités fonctionnant comme des adjectifs prédicatifs mais inaptes à la fonction adjectivale, comme c'est le cas dans certaines langues[60]. Les discussions, menées au sein de notre groupe de réflexion, ne nous ont pas permis de trancher définitivement sur ce point, tout au plus pouvons-nous dire qu'il existe bien des adjectifs qui peuvent être employés en fonction adjectivale et en fonction prédicative, comme le montrent les exemples suivants.

reg. 3a reg. int.
(119a) [FILLE] [CE]eps3a // [JOLIE] – *Cette fille est jolie.*

reg. int.
(119b) [pté3] [FILLE] [JOLIE] – *la jolie fille / C'est une jolie fille.*

Les critères morpho-syntaxiques permettant de trancher sûrement entre ces deux fonctions sont essentiellement le regard et le rythme.

Par ailleurs, la fonction adjectivale ne se confond pas non plus avec la fonction adverbiale, même si, comme on l'a vu, il existe des bases adjectivo-adverbiales (synth. graph. 30). De ce point de vue, il semble d'ailleurs que l'actualisation définie ou indéfinie du nominal puisse jouer aussi dans la décision de l'interprétation

58. « En règle générale, l'appartenance d'un lexème à une classe d'adjectifs se concrétise par la possibilité de s'employer avec certaines caractéristiques morpho-syntaxiques, d'une part, en fonction prédicative, d'autre part, comme dépendant de nom », Creissels, 2006a, p. 202.
59. Creissels, 2006a, p. 74.
60. Creissels, 2006a, p. 202-203, cite par exemple le bambara, le russe ou le coréen.

syntaxique entre fonction prédicative, adjectivale ou adverbiale d'un élément, comme nous l'explicitons dans le commentaire de notre exemple (120).

reg. int. reg. bas
mmq 'indéfini' mmq « triste » ----------
(120) [CHIEN] // [prC-chien – TRISTE] [prC-chien ; prM-pattes de chien – MARCHER]
– *C'est un chien. Il est triste. Il marche avec sa figure triste/tristement.*

Cet exemple, issu du tout début de l'un des récits de nos corpus, commence par [CHIEN] // [TRISTE] avec regard sur l'interlocuteur, le regard se pose ensuite vers le bas accompagnant la construction d'une proforme corporelle renvoyant à chien [prC-chien – TRISTE] accompagnée d'une proforme manuelle spécifiant le verbe /marcher/ [prM-pattes de chien – MARCHER]. Dans ce cas, les deux premiers segments sont indéfinis et la pause entre les deux avec le regard sur l'interlocuteur, nous incite à une interprétation de deux phrases, l'une présentative (« *C'est un chien* ») et l'autre prédicative (« *Il est triste* »), où le « il » devient, par trope personnel, un « je », amorçant la proforme corporelle propre aux structures narratives. La mimique triste, puisqu'elle accompagne [MARCHER], s'interprète, quant à elle, plutôt comme adverbiale (« *Il marche tristement* » / « *Il marche avec sa figure triste* »).

3.1.2. Une acception large de la fonction adjectivale

Notre acception large de la fonction adjectivale inclut les adjectifs et leurs expansions possibles ainsi que tous les modificateurs du nom : adjectifs, noms avec ou sans joncteurs, participes présents, relativisations.

C'est spécialement à la suite des travaux de Tesnière[61] que nous avons opté pour cette définition large de la fonction adjectivale. Dans le cadre de sa théorie de la translation, Tesnière parle de « translation du substantif en adjectif[62] ». Par exemple, les prépositions « *de* » et « *à* » sont pour lui des translatifs permettant cette forme de translation – comme dans « *un homme de cœur* » ou « *une femme à barbe* ». Par ailleurs, d'une manière générale, il considère comme « épithètes non adjectives » ce que la grammaire traditionnelle nomme « compléments de nom » (avec ou sans préposition) et « relatives ». Ne nous inscrivant pas entièrement dans la théorie des translations, nous garderons les notions catégorielles lorsqu'elles sont marquées en LSF et nous parlerons de fonction adjectivale des noms, des adjectifs ou autres adjoints aux nominaux, dès lors que ces constituants viennent déterminer un nom sous forme d'épithète.

3.2. Adjectifs qualificatifs prototypiques et bases bicatégorielles

Dans les grammaires de tradition linguistique comme dans les traités de linguistique générale, l'adjectif est défini par des critères qui mêlent, de façon plus ou

61. Tesnière, 1998, p. 150-154.
62. Tesnière, 1998, p. 438-450.

moins explicite, sémantique et syntaxe[63]. Il s'agit, dans la plupart des cas, de les distinguer des verbes et des noms. Dans l'histoire de la grammaire du français, les deux éléments noms et adjectifs étaient d'ailleurs subsumés, comme on l'a vu (2.1.2), dans la catégorie des noms. Définir une classe d'adjectifs pose donc de nombreux problèmes.

3.2.1. Des adjectifs qualificatifs prototypiques en LSF ?

Comme nous le rappelle Creissels, « […] dans la description des langues, la délimitation d'une classe d'adjectifs constitue une question particulièrement délicate[64]. » Pour lui, néanmoins, il semble que, tant syntaxiquement que sémantiquement, on puisse, dans un grand nombre de langues considérer qu'il existe des « lexèmes à vocation adjectivale ». Ces lexèmes ont un « […] comportement qui diffère nettement à la fois de celui des noms et de celui des verbes, et dont le signifié renvoie à des caractéristiques graduables et relativement générales que peuvent posséder êtres humains, animaux et objets concrets : *grand/petit, gros/mince, long/court, jeune/vieux,* etc.[65]. » Le poids sémantique dans la définition est loin d'être négligeable. Néanmoins, on notera que la langue française n'exclut pas, pour sa part, un emploi nominal : « *jeune/un jeune* » ; « *vieux/un vieux* » par exemple.

Concernant la classe des adjectifs en LSF, Risler[66] est une des rares linguistes à s'être intéressée à cette question. Elle plaide pour une définition morpho-syntaxique des adjectifs, mais si sa démarche permet le repérage d'éléments ayant valeur adjectivale en contexte, elle ne répond pas à la question de la catégorisation en lexique. Par ailleurs, elle assimile, concernant les STF, « prédicat atemporel » et adjectif, ce qui nous paraît périlleux[67]. Certes, nous avons établi le fait qu'en LSF, au niveau lexical, on a de nombreuses bases bicatégorielles (voire tricatégorielles), ce qui vaut, on va le détailler dans le paragraphe suivant, pour l'adjectif. Cependant, il nous semble que l'on doit pouvoir dégager des adjectifs « purs » ou « prototypiques », dont les comportements morpho-syntaxiques se distinguent clairement de celui des noms et de celui des verbes. Il s'agit pour Creissels de « […] lexèmes à vocation adjectivale [qui] tendent à fonctionner comme prototypes de classes morpho-syntaxiques d'adjectifs, de la même façon que les classes de noms et de verbes s'organisent autour de prototypes[68]. » Ceci étant, c'est bien sur des critères fondamentalement sémantiques que la liste de ces lexèmes à vocation adjectivale

63. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 355 ; Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 32-33 ; Tesnière, 1998, p. 68-69.
64. Creissels, 2006a, p. 199.
65. Creissels, 2006a, p. 200 (les italiques sont dans le texte original).
66. Risler, 2007.
67. La question est d'autant plus épineuse que Risler, 2007, p. 123, ajoute au paragraphe suivant qu'elle assimile « verbe qualitatif » et « prédicat atemporel » pour des « signes de propriété [qui reprennent une] action ou [une] réaction en prise de rôle », ces formes pouvant elles-mêmes se figer « et passer d'un emploi adjectival à un emploi nominal » – ce qui nous paraît peu éclairant.
68. Creissels, 2006a, p. 200.

peut être établie. Il s'agit « de mots signifiant des caractéristiques physiques graduables d'êtres humains, animaux ou objets concrets » qui, syntaxiquement peuvent fonctionner comme dépendants du nom et comme prédicats « mais dont le comportement diffère plus ou moins à la fois de celui des lexèmes verbaux et des lexèmes nominaux[69] ». Cette classe peut être peu fournie, car, toujours selon Creissels, « les langues ayant une classe numériquement importante d'adjectifs se distinguant des noms et des verbes avec une égale netteté » sont rares, car « […] les langues tendent universellement à aligner plus ou moins le comportement morpho-syntaxique des lexèmes à vocation adjectivale, soit sur celui des verbes, soit sur celui des noms[70]. »

On voit bien que dans une langue aussi peu décrite que la LSF, ce n'est pas une mince affaire que d'établir cette classe d'adjectifs prototypiques. Néanmoins, si l'on s'en tient à la partie sémantique de la définition, on peut dire que [BEAU], [GENTIL], [MÉCHANT], par exemple, sont des adjectifs prototypiques en LSF, c'est-à-dire, en suivant la terminologie traditionnelle, des adjectifs qualificatifs. Syntaxiquement, ils peuvent assumer une fonction adjectivale (épithète) ou une fonction prédicative (attribut). Morphologiquement, ils sont graduables, ils peuvent être modifiés par un élément lexical ou une mimique en fonction adverbiale, ils ne peuvent imprimer des trajectoires à d'autres éléments comme les verbes, et, selon nos analyses, ils ne peuvent assumer à eux seuls la position d'un constituant nominal.

Face à ces adjectifs qualificatifs dont la liste reste à établir, il existe, d'une part, d'autres types d'adjectifs (3.3) et, d'autre part, des bases bicatégorielles susceptibles de dégager une valeur adjectivale en discours.

3.2.2. Des bases nomino-adjectivales et des bases adjectivo-adverbiales

Tout comme on a vu qu'il y avait des bases verbo-nominales, il existe en LSF, des bases nomino-adjectivales et des bases adjectivo-adverbiales, dont on ne peut donner la catégorie au niveau lexical. Seule l'insertion dans un énoncé permet de trancher, pour les premières, entre valeur adjectivale et valeur nominale et, pour les secondes, entre valeur adverbiale et valeur adjectivale. On est obligé de rester très prudent sur les catégorisations comme le montre l'exemple suivant.

(121) [FAMILLE] [SOURD] / [PUISSANT] – *une famille sourde depuis des générations*

En effet, dans cet exemple, notre analyse est que [FAMILLE] et [SOURD] sont des nominaux et que [PUISSANT] les caractérise et assume donc une fonction adjectivale (épithète) – la traduction littérale serait : « *famille de sourds puissante* ». La fonction adjectivale est la fonction de détermination du nom. Ainsi, dans l'exemple (121), ce qui importe, ce n'est pas que l'on analyse [SOURD] comme nom ou comme adjectif mais qu'on comprenne la hiérarchisation syntaxique de ce syntagme nominal. Il s'agit d'une hiérarchisation à deux niveaux, marquée

69. Creissels, 2006a, p. 201.
70. Creissels, 2006a.

en LSF, par une pause entre [SOURD] et [PUISSANT]. Cette pause, accompagnée d'un léger mouvement du buste, permet d'interpréter qu'à un premier niveau, [FAMILLE] est déterminé par [SOURD], puis, qu'à un second niveau, c'est, non pas l'élément [SOURD] pris isolément, mais l'ensemble {[FAMILLE] [SOURD]} qui est déterminé par [PUISSANT].

Seules des enquêtes approfondies avec des tests de combinatoire pourront établir si des signes sont des adjectifs prototypiques ou s'ils sont des bases bicatégorielles.

Par ailleurs, nous verrons dans le chapitre suivant que des adjectifs, particulièrement les déterminatifs et les quantificateurs, peuvent subir une translation et devenir des pronoms. On pourrait considérer qu'il s'agit, là aussi, de bases adjectivo-pronominales, mais compte tenu de la singularité syntaxique de la fonction pronominale et des pronoms – à savoir, représenter l'équivalent d'un constituant nominal – il nous a paru préférable de considérer que certains adjectifs tels [À LUI] ou [TOUT] pouvaient, sans variation morphologique, assumer cette fonction pronominale et devenir ce que nous appelons des « pronoms translatés » (IX-4).

3.3. Autres types d'adjectifs en LSF : les adjectifs déterminatifs

La notion de « détermination » est assez vague et élastique. Elle est parfois mise en balance avec celle de « prédication[71] ». Elle est parfois associée, pour la description de la langue française, à la notion de « déterminant », elle est parfois subdivisée en « détermination nominale » et « détermination déictique[72] ». Par ailleurs, l'adjectif « déterminatif » s'oppose, pour qualifier les relations d'un nominal et de ses dépendants, à « explicatif » ou « appositif », comme c'est le cas également pour les relatives[73]. Elle peut être définie en « extension » – c'est-à-dire restreignant la référence – ou en « extensité » – c'est-à-dire quantifiant le référent[74].

Tesnière n'utilise, quant à lui, ni la notion de détermination ni celle de déterminant, mais la notion d'adjectif comme nous le faisons nous-même. Il subdivise ces adjectifs en « généraux » – en gros les qualificatifs – et « particuliers » – en gros les déterminants – eux-mêmes subdivisés selon des critères logico-sémantiques[75]. Creissels plaide pour une acception large du terme déterminant et définit la détermination nominale comme « […] l'ensemble des opérations par lesquelles l'énonciateur construit un constituant nominal en combinant un lexème substantival avec d'autres éléments qui précisent d'une manière ou d'une autre la signification de ce lexème[76]. »

La terminologie que nous proposons pour la description de la LSF rejoint la dichotomie première de Tesnière en ce sens où nous avons défini des « adjectifs qualificatifs » et que nous proposons une seconde catégorie « adjectifs déterminatifs »

71. Par exemple, Wilmet, 2011.
72. Creissels, 1995, chap. 2, p. 72-104.
73. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 150, 484.
74. Wilmet, 2011, p. 32-33, le terme d'extensité étant emprunté à Guillaume, 1982 (leçon du 14 mars 1957).
75. Tesnière, 1998, p. 68-71.
76. Creissels, 1995, p. 72.

– objets de ce paragraphe. Sur ce que nous entendons par « déterminatif », nous restons très proche de la large définition de la détermination que donne Creissels. Nous y incluons donc également les procédés d'actualisation du nom que nous avons décrits plus haut (2.2.2).

Les quatre sous-catégories d'adjectifs déterminatifs que nous retenons sont liées à des considérations logiques, sémantiques et situationnelles : démonstratif, possessif, interrogatif, quantificateur. Nous en avons déjà parlé plus haut (2.2.4). Nous les listons à nouveau ici pour mémoire et afin d'apporter éventuellement quelques précisions.

3.3.1. Démonstratifs

Qu'ils soient exophoriques ou endophoriques, il s'agit toujours de formes de pointages. Les démonstratifs du type [CE] s'exécutent avec des formes de mains particulières mais qui néanmoins pointent soit vers le locus créé par un objet de discours (endophore) soit vers un objet présent dans la situation de communication (exophore). Le regard accompagne en général le pointage.

reg. loc1----------
(122) [LIVRE] [CE-main plate] X2 – *ce livre-là*
loc1 ----------

De simples pointages manuels, c'est-à-dire exécutés avec l'index, ou même un pointage uniquement réalisé par le regard peuvent parfois, selon le contexte discursif, avoir valeur de démonstratif.

3.3.2. Possessifs

La série des possessifs en LSF relève aussi du pointage, avec une configuration manuelle en 'P'. L'adjectif possessif pointe sur le locus référant à la personne possédant ou sur les personnes présentes dans la situation de communication. Ainsi, [À LUI] peut être pointé sur un des deux espaces pré-sémantisés 3a ou 3b, sur un locus spécifique créé dans un récit ou sur une personne, dont on parle, présente dans la situation de communication. Il relie un signe à de l'animé.

3.3.3. Interrogatifs

Ces adjectifs déterminatifs interrogatifs ont été décrits et exemplifiés en (2.2.4). C'est parmi ces interrogatifs que la mimique seule peut avoir une valeur adjectivale. Il ne nous semble pas que ce soit possible pour toute autre forme d'adjectifs.

3.3.4. Quantificateurs

Leur repérage sémantique est des plus simples : il s'agit de déterminer une quantité quel que soit son type (4.1). Ainsi, en LSF, tous les nombres, qu'ils soient cardinaux ou ordinaux, et tous les éléments exprimant une quantité relèvent de cette catégorie des adjectifs déterminatifs quantificateurs. Dans la plupart des cas, en LSF, comme on l'a vu pour [DEUX] (ill. 49), l'ordinal se distingue par le mouvement imprimé au signe comme dans l'illustration (ill. 51).

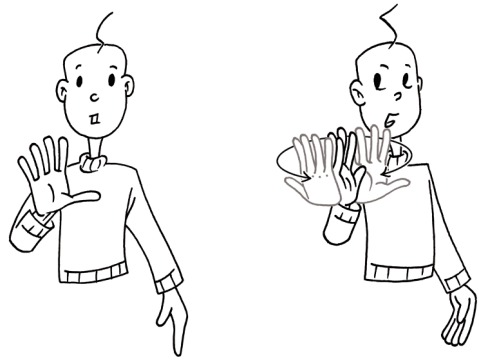


Illustration 51 : [CINQ], [CINQUIÈME].

Nous reviendrons en détail sur l'expression de la quantité dans la section (5) de ce chapitre, en envisageant tous les types de déterminatifs quantificateurs, différenciant en quelque sorte ce que Creissels nomme « individuateur », [UN] ; « totalisateurs », [TOUS] ; « distributifs », [CHAQUE] ; « pluralisateurs indéfinis » ; [BEAUCOUP], [PEU] ; « numéraux », [TROIS][77].

3.4. Noms et spécificateurs de taille et de forme en fonction adjectivale

Si les STF peuvent acquérir une valeur nominale – spécialement dans le registre descriptif et parfois associé à un emprunt au français *via* la dactylologie et/ou la labialisation, comme on l'a vu dans l'exemple (100), pour [stf-KYSTE] et [stf-OVAIRE] – ils ont le plus souvent une valeur adjectivale. Néanmoins, il est parfois difficile de dire si ce STF en fonction adjectivale relève d'un adjectif ou d'un nom et ce d'autant qu'un nom, STF ou non, peut avoir une valeur adjectivale (épithète)[78].

On sait, par exemple qu'en français un nom peut effectivement avoir une valeur adjectivale comme dans « *événement choc* » ou « *talon aiguille* » par exemple[79]. Il s'agit là de collocations – c'est-à-dire de la co-occurrence de deux éléments nominaux – que l'on peut, selon la fréquence d'emploi, considérer d'ailleurs comme des « mots composés ». Or, on l'a vu, les STF peuvent servir la création de noms composés (2.1.1). Nous pouvons en donner deux exemples supplémentaires, (123a) et (123b), qui permettent de voir comment se distribuent les valeurs nominales ou adjectivales des STF.

77. Creissels, 2006a, p. 211-212.
78. Nous avons déjà indiqué que pour Risler, 2007, p. 116, « Les STF sont à la charnière entre noms, verbes, et déterminants » ; nous pouvons préciser maintenant, compte tenu de nos options théoriques, que, certes, leur catégorisation est souvent problématique, mais qu'ils oscillent entre noms et adjectifs et s'inscrivent dans des fonctions adjectivale ou prédicative, ainsi que dans des structures présentatives. Nous sommes donc globalement d'accord avec cette frontière indécise entre lexique, morphologie et syntaxe que portent en eux les STF.
79. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 186, parlent à ce propos de « noms épithètes ».

(123a) [stf-récipient en demi-sphère] [SALADE] – *saladier*
loc1

(123b) [VERRE] [stf-tige fine vers le bas] – *verre à pied*
loc1 à partir de loc1

Ces deux exemples sont intéressants, car en (123a) le STF est lexicalisé et glosé le plus souvent par [BOL]. Notre transcription aurait donc pu être tout aussi bien [BOL] [SALADE], exemple dans lequel un nominal [SALADE] détermine un nominal issu d'une lexicalisation d'un STF [BOL]. Dans l'exemple (123b), le STF n'est pas lexicalisé. De ce fait, nous en avons plusieurs réalisations différentes selon les locuteurs. Dans ce cas, le STF a clairement, selon nous, une fonction adjectivale, comme dans l'exemple suivant

(123c) [GLACE] [stf-coupe] – *une coupe de glace (une glace en coupe)*

où c'est bien le STF qui détermine le nom [GLACE], la traduction française « *coupe de glace* » inversant les rapports syntaxiques hiérarchiques. Ainsi, on observe que, d'une façon générale, des nominaux peuvent avoir en LSF une fonction adjectivale, comme c'est encore le cas pour [BOUTEILLE] [VIN] – « *bouteille de vin* ».

Par ailleurs, on ne peut pas s'attendre à des correspondances terme à terme entre français et LSF. Ainsi, le nom composé « *talon aiguille* », où l'on peut aussi analyser qu'« *aiguille* » détermine « *talon* », est constitué en LSF d'un signe unique dont l'iconicité de la forme des mains renvoie à /aiguille/ et le mouvement à /marcher/.



Illustration 52 : [TALON AIGUILLE].

De même, on peut trouver en LSF une séquence [PRIX] [QUALITÉ] [COMPARER/RAPPORT], mais cette séquence n'est pas linéaire. La traduction française « *rapport qualité/prix* » constitue une structure particulière où les deux noms « *qualité* » et « *prix* » en association viennent déterminer le nom « *rapport*[80] », tandis que la structure de la LSF spatialise les éléments et les deux mains du signe [COMPARER], comme le montre la transcription suivante, où le signe [COMPARER/RAPPORT] ne semble pas avoir une valeur verbale.

(124) [PRIX] [QUALITÉ] [COMPARER/RAPPORT] – *rapport qualité/prix*
loc1 (ancrage menton) MD menton-MG loc1

80. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 186.

Dans leur fonction adjectivale, les STF caractérisent un nominal et ne se laissent interpréter, et donc traduire, qu'en fonction du contexte et selon l'emplacement et le mouvement qui les caractérisent. Par exemple un STF /petit objet rond/ signifiera « *à pois* » en (125a) et « *en rangée* » en (125b) :

(125a) [ROBE] [stf-petit rond] – *une robe à pois*
loc sur [ROBE] X3

(125b) [BAGUE] [stf-petit rond – mvt linéaire gauche vers droite] – *une rangée de bagues / des bagues sur une rangée*

Dans ce dernier exemple, le STF véhicule aussi une notion de quantité et, comme nous le verrons en (4), il est assez fréquent que les STF jouent un rôle important comme quantificateurs.

Il est parfois nécessaire d'introduire un joncteur entre le nom et son dépendant en fonction adjectivale, c'est par exemple ce qui distingue « *verre de vin* » (126a) – sans joncteur) et « *verre à vin* » (126b) avec le joncteur [PI].

(126a) [VERRE] [VIN] – *verre de vin*

(126b) [VERRE] [PI] [VIN] – *verre à vin*

Par ailleurs, « *verre à vin* » peut être spécifié comme étant un verre à pied comme dans l'exemple suivant.

(126c) [stf-rond] [stf-tige] [PI] [VIN] – *un verre à pied à vin*
loc1 à partir de loc1 vers le haut loc1

On note dans ce dernier exemple que l'élément renvoyant à la forme du haut du verre n'est pas exprimé, les STF signifiant /à pied/ déterminés par [VIN] permettent cette forme d'ellipse, que l'on n'avait pas dans l'exemple (123b) signifiant /verre à pied/.

3.5. Morpho-syntaxe des adjectifs

3.5.1. Place des adjectifs

Adjectifs en fonction prédicative

Même si la fonction prédicative n'est pas en lien avec le groupe nominal, objet de ce chapitre, nous l'évoquons tout de même, dans cette sous-section consacrée à la morpho-syntaxe des adjectifs. Sander et Lillo-Martin notent, pour l'ASL, cette différence fonctionnelle entre épithète et attribut, et ajoutent que la place des épithètes est plutôt libre, tandis que celle des adjectifs en fonction prédicative est plutôt post-nominale[81]. De ce point de vue, il semble effectivement que, en LSF aussi, les adjectifs employés en fonction prédicative sont toujours placés après le nom dont ils sont l'attribut, avec en général un regard sur le nominal en fonction de siège et une pause entre le nominal et la prédication.

81. Sandler & Lillo Martin, 2006, p. 341 ; elles corroborent en cela les analyses de MacLaughlin, 1997.

Adjectifs et autres dépendants du nom en fonction adjectivale

D'après nos corpus, la tendance pour les déterminatifs est plutôt à être placés après le nom déterminé. C'est le cas pour les démonstratifs [FILLE] [CE] (« *cette fille* »), les possessifs [FILS] [À LUI] (« *son fils* »), les interrogatifs [HOMME] [QUI] (« *quel homme ?* »). Pour les quantificateurs, c'est aussi une tendance forte [CERISE] [UN TAS] (« *beaucoup de cerises* »). Néanmoins, on peut parfois trouver, de façon marginale, quand la quantité est précisée par un nombre, une détermination avant le nominal, par exemple [SIX] [ŒUF] (« *six œufs* »).

On remarque que les adjectifs qualificatifs en fonction d'épithète ont aussi tendance à être placés après le nom déterminé [RESTAURANT] [BOURGEOIS] (« *un restaurant chic* »), [BÉBÉ] [MIGNON] (« *un bébé mignon* »), mais on trouve aussi [JOLI] [FILLE] (« *une fille jolie* »).

De la même manière, les STF sont placés en général après le nom qu'ils qualifient, ainsi que les autres dépendants du nom de type nominal [ÉQUIPE] [FOOTBALL] (« *équipe de football* ») ou de type verbal [FILLE] [SOURIRE] (« *fille souriante / fille qui sourit* »).

Il semble donc que l'on puisse dire que la tendance très majoritaire de la LSF est de poser d'abord le déterminé et ensuite le déterminant. Ainsi, dans les séquences [VACANCES] [TROIS MOIS] *vs* [TROIS MOIS] [VACANCES], que l'on trouve dans le même discours d'un locuteur, on peut penser qu'il y a une inversion de la détermination. Dans le premier cas, [TROIS MOIS] détermine [VACANCES] – ce que l'on pourrait traduire par des « *vacances de trois mois* » –, dans le second cas, la détermination serait inversée, ce que l'on pourrait traduire par « *trois mois de vacances* ». On se doit cependant de rester prudent, car l'ordre des mots n'est pas encore établi d'une manière générale pour la LSF et ce que nous décrivons ici comme relevant d'une tendance générale peut sans doute souffrir d'exceptions – ou, si l'on préfère, d'espaces de liberté syntaxique – que des recherches futures devront expliciter.

Questions en suspens

Nos recherches et nos corpus ne nous permettent pas de répondre de façon certaine à la question de l'opposition faite traditionnellement entre adjectifs dits « qualificatifs » et adjectifs dits « relationnels ». Ces derniers « indiquent une relation avec le référent du nom dont ils sont dérivés[82] ». Compte tenu des exemples vus, on peut supposer que ce qui se traduit en français par un adjectif relationnel sera rendu en LSF par la succession de deux nominaux comme dans [ASSOCIATION] [GRENOBLE] (« *association de Grenoble* » / « *association grenobloise* ») ou [TEXTE] [MINISTRE] (« *texte ministériel* »). Dans certains cas, un possessif en fonction de joncteur peut être introduit dans le groupe nominal comme dans [PRÉSIDENT] [MAISON] [À LUI] (« *la maison du président* »), mais il semble là qu'on ait clairement affaire à une détermination nominale, dans le cadre d'une relation d'appartenance.

Par ailleurs, il ne nous est pas non plus possible de catégoriser entre les adjectifs qui peuvent être prédicatifs et ceux qui ne le peuvent pas. Néanmoins,

82. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 357.

s'il semble bien que les adjectifs qualificatifs puissent s'employer « d'une part en fonction prédicative et d'autre part comme dépendants du nom[83] », les déterminatifs – sauf éventuellement quelques interrogatifs et possessifs – sont plutôt à considérer comme des dépendants du nom ne pouvant généralement pas être utilisés en fonction prédicative.

3.5.2. Degrés de comparaison de l'adjectif

Selon Creissels, « L'expression du degré est indéniablement une propriété typique du "noyau dur" des classes d'adjectifs des langues d'Europe, ce qui est cohérent avec le fait que la notion de degré figure dans le prototype sémantique de l'adjectif. [mais cela exclut bien des] mots qu'il y a par ailleurs de bonnes raisons de rattacher à cette classe[84]. » Concernant la façon dont le degré s'exprime en LSF, nous soulignons donc, d'une part, que ces possibilités ne s'appliquent pas aux déterminatifs, et, d'autre part, qu'il est fort probable que cela ne s'applique pas non plus à tous les adjectifs que nous avons appelés qualificatifs.

Comparatif

Quoi qu'il en soit, lorsqu'il est possible, le degré s'inscrit en LSF, pour le comparatif, au sein d'une structure relativement linéaire, mais spatialisée, exprimant les termes de la comparaison que ce soit pour un comparatif dit de supériorité (127a) ou d'infériorité (127b).

(127a) [MAISON] [À MOI] [BEAU] [PLUS] [À LUI] [MOINS]
loc1 ---------- loc2----------
– *Ma maison est plus belle que la sienne.*

(127b) [MAISON] [À MOI] [BEAU] [MOINS] [À LUI] [PLUS]
loc1 ---------- loc2----------
– *Ma maison est moins belle que la sienne.*

Le comparatif dit d'égalité se construit avec le jonctif [MÊME] qui peut éventuellement être associé à une pronominalisation [LES DEUX] dans une structure également spatialisée (127c)

(127c) [MAISON] [pté-loc1] [MAISON] [pté-loc2] ([ELLES DEUX]) [BEAU] loc1[MÊME]loc2
loc1 loc2 (reliant loc1 et loc2)
– *Ces deux maisons sont aussi belles l'une que l'autre.*

où le signe [MÊME] relie, dans sa réalisation, les deux éléments de la comparaison, par le point de départ de chacune des deux mains : la main droite part du loc1, la main gauche part du loc2 et les deux mains se rejoignent au centre de l'espace – ce qui est le paramètre 'mouvement' ordinaire du signe, dont on voit qu'il se sémantise dans une trajectoire à l'intérieur de la structure, en référant aux deux locus créés.

83. Creissels, 2006a, p. 202.
84. Creissels, 2006a, p. 211.

Superlatif

Comme le comparatif, le superlatif dit « relatif » implique d'exprimer explicitement l'ensemble dans lequel s'inscrit l'élément dont le degré est supérieur ou inférieur aux autres éléments de l'ensemble. L'expression de l'ensemble se fait en général par un balayage pluriel, au moyen d'un signe ou d'un index, formant une ligne ou un espace circulaire, dans lesquels on pointera pour signifier l'exemplaire unique dont on parle et que l'on situera sur cette ligne ou cette courbe. La structure est fondamentalement la même pour l'animé et l'inanimé (127d). Mais, pour l'animé (127e), il existe un signe spécial que l'on peut traduire par « *tous* » qui permet de pronominaliser le groupe d'humains. Il s'exécute avec une configuration 'main plate', et crée une ligne qui, dans notre exemple, sera balayée par le dernier signe [BATTRE].

balayage
(127d) [MAISON] X4 [pté] [MAISON] [BEAU] [balayage pluriel] [MAXIMUM]
– *Cette maison est la plus belle.*

(127e) [HOMME] [stf-rangée d'hommes] [pté] [BEAU] [balayage pluriel] [BATTRE]
balayage balayage
– *Cet homme est le plus beau de tous. / Question beauté, cet homme les bat tous.*

Ces deux exemples expriment sémantiquement une idée de supériorité ; pour marquer l'infériorité, la structure de base est la même. On remarque cependant qu'il existe parfois des signes synthétiques comme c'est le cas pour [MOINS CHER] en (127g).

(127f) [VOITURE] [stf-rangée de voitures] [pté] [BELLE] [MOINS] – *Cette voiture est la moins belle.*

(127g) [VOITURE] [stf-rangée de voitures] [pté] [MOINS CHER] – *Cette voiture est la moins chère.*

On notera que lorsque les termes d'une comparaison de type négatif sont implicites, la tendance est à utiliser le signe [MOYEN] comme en (128).

(128) [CHÂTEAU] [pté] [BEAU] [MOYEN] – *Ce château est moins beau / Ce château n'est pas vraiment beau.*

Mais, dans ce dernier exemple, on est plutôt en présence d'un marqueur d'intensité de type adverbial.

3.5.3. Dépendants de l'adjectif qualificatif

L'adjectif qualificatif inscrit dans un groupe nominal, peut lui-même évidemment être étendu par un adverbe comme nous l'avons vu. Très souvent, ces adverbes sont des marqueurs d'intensité qui peuvent n'être véhiculés que par la mimique.

Par ailleurs, tout comme c'est possible en français, certains adjectifs, en fonction de leur sémantisme, peuvent admettre des expansions comme c'est le cas de l'adjectif [CONTENT] dans les exemples suivants.

(129a) [CONTENT] [POUR] [LUI] – *Je suis content pour lui.*

loc1 mvt buste reg. loc1
(129b) [TRAVAIL] [pté] [CONTENT] – *Je suis content de ce travail.*

(129c) [CONTENT] eps1[VENIR]epsN – *Je suis content de venir.*

(129d) [CONTENT] eps3[VENIR]epsN – *Je suis content qu'il vienne.*

(129e) [CONTENT] [LÀ] – *Je suis content d'être là.*
sur le corps avec les deux mains

Cependant, il nous semble que, dans ce cas, la possibilité de ces procédés syntaxiques est liée au fait que les adjectifs sont en fonction prédicative, soit dans nos exemples [copule NM] [CONTENT][85] – fonction prédicative que nous marquons dans notre traduction « *Je suis content* ».

3.6. Types d'adjectifs et fonction adjectivale : synthèse

Nous récapitulons dans cette sous-section sous la forme d'un tableau synthétique, les éléments susceptibles d'assumer, en LSF, une fonction adjectivale. Les adjectifs de type « qualificatif » relèvent strictement de la fonction adjectivale épithète, tandis que pour les adjectifs déterminatifs, il semble que l'on puisse parler de fonction adjectivale (épithète) déterminative. En effet, les adjectifs déterminatifs ne partagent pas les mêmes possibilités morpho-syntaxiques que les adjectifs qualificatifs d'une part, et d'autre part, ils suffisent à l'actualisation du groupe nominal, alors qu'une séquence {[NOM] [ADJECTIF QUALIFICATIF]} nécessite un procédé d'actualisation spécifique, tel que décrit en (2.2.2).

Adjectifs qualificatifs		**Adjectifs déterminatifs**			
Adjectifs prototypiques	STF à valeur adjectivale	Démonstratifs	Possessifs	Interrogatifs	Quantificateurs
[BEAU] [VERT]	[stf-petit rond]	[CE-pichenette] [CE-main plate]	[À LUI]	[QUOI] [QUI]	[TROIS] [BEAUCOUP]

Synthèse graphique 39. Fonction adjectivale : adjectifs qualificatifs et déterminatifs.

On notera que, selon nos corpus, à deux exceptions près (mimique intensive, pour exprimer /gros chat/ et mimique interrogative pour exprimer, dans une interaction /quel livre/ – « *De quel livre tu me parles ?* »), la fonction adjectivale nécessite un signe spécifique et n'est donc que très rarement exprimée au seul moyen de la mimique, ce qui la distingue des procédés d'actualisation du nom.

4. Fonction adjectivale et autres dépendants du nom

Outre ces adjectifs dont on vient de récapituler l'ensemble, d'autres éléments peuvent assumer une fonction adjectivale épithète, telle que nous l'avons définie de façon

85. Nous rejoignons ici les analyses de Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 367, lorsqu'ils écrivent que « ces compléments entretiennent avec l'adjectif une relation actancielle qui permet de les analyser, sur le modèle des verbes, comme des prédicats à deux, voire trois actants ».

large. Cette fonction peut être assumée par les éléments suivants : des nominaux – ou STF à valeur nominale –, des groupes nominaux avec ou sans joncteurs ainsi que des éléments verbaux relevant de phénomène de relativisation ou de participiales.

4.1. Nominaux, groupes nominaux ou STF à valeur nominale

Des nominaux ou STF à valeur nominale peuvent avoir une fonction adjectivale épithète. On en a donné quelques exemples en (3.4). On peut préciser maintenant que trois procédés sont possibles en fonction de l'ancrage des signes utilisés.

La première structure, l'une des plus fréquentes dans nos corpus, consiste à exécuter deux signes l'un à la suite de l'autre, sans procédé particulier pour les relier, la liaison s'extrayant du contexte logico-sémantique :

Structure 1
[NOM1] [NOM2] – [PROFESSEUR] [FRANÇAIS] – *professeur de français*
[COMPÉTENCE] [LSF] – *compétences en LSF*

Structure 2
La deuxième structure se fait au moyen d'un joncteur inséré entre deux signes ou encore d'un possessif pour les structures génitivales, mais celui-ci sera à la fin de la structure :

[NOM1] [JONCTEUR] [NOM2] – [CADEAU] [POUR] [MAMAN] – *un cadeau pour maman*
[NOM1] [NOM2] [POSSESSIF] – [PIERRE] [MAISON] [À LUI] – *la maison de Pierre*

Structure 3
La troisième structure se fait par spatialisation d'un signe par rapport à l'autre :

[NOM1] [NOM2] – [MAISON] [FENÊTRE] – *la fenêtre de la maison*
loc1 loc1 loc1 loc1

On notera que pour tout ce qui exprime un rapport de localisation c'est la spatialisation des signes qui fait office de joncteur (X-3.3).

Dans tous les cas, le second nominal peut bien sûr être lui-même expansé d'un autre élément, ce qui donne des formes étendues des structures que nous venons d'exposer, comme dans les exemples suivants.

[NOM] {[NOM] [ADJECTIF]} ou {[NOM] [NOM]} [ADJECTIF] :
[MINISTRE] {[ÉDUCATION] [NATIONALE]} – *ministre de l'Éducation nationale*

[ARBRE] {[CERISE] [BEAUCOUP]} – *un arbre avec beaucoup de cerises / plein de cerises*
loc1 loc1

{[PAPIER] [stf-carré]} [stf-paquet épais] – *un gros paquet de feuilles de papier*

4.2. Dépendants du nom liés à des verbes : relativisation, une question de « fluidité syntaxique »

Plaquer sur la LSF les notions de participes et de relatives n'aurait pas grand sens. Néanmoins, des noms peuvent, en LSF, être déterminés par des éléments issus

de bases lexicales verbales, comme on l'a vu pour les relativisations (2.2.4). Par ailleurs, la question de ce que l'on a appelé faute de mieux « fluidité syntaxique » est importante pour envisager les rapports hiérarchiques entre les éléments d'un groupe nominal et/ou d'une structure phrastique. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'une langue sans écriture et que l'oralité, nous le savons, organise souvent des structures syntaxiques sur des bases rythmiques et/ou intonatives. Concernant les dépendants du nom, cette « fluidité » est liée très exactement à l'absence de pause entre les éléments nominaux et verbaux, dès lors qu'ils sont enchaînés, dans des structures de phrases complexes, à d'autres éléments verbaux qui constituent, eux, le nœud verbal de la structure. Il s'agit, comme le précise Creissels de dépendants « ayant une structure interne de type phrastique[86] ». C'est, par exemple, le cas pour la séquence [ENFANT] [NAÎTRE] [SOURD] – qui, selon le regard et le rythme, peut être traduite par « *Cet enfant est né sourd* » ou « *un enfant né sourd* ». Lorsque [NAÎTRE] [SOURD] est un dépendant du nom [ENFANT], il peut être intégré dans une autre structure phrastique générée, par exemple, par [ACCUEILLIR] : [pté3] [ACCUEILLIR] [ENFANT] [NAÎTRE] [SOURD] [ACCUEILLIR] – *Il accueille un enfant (qui est) né sourd.*

Néanmoins, compte tenu des mécanismes rythmiques et/ou de spatialisation, il est sans doute malaisé de trancher entre participe et relativisation. Il faudra que de futures recherches se penchent sur la question si l'on juge qu'elle a du sens : on peut aussi considérer que cette distinction n'est pas pertinente en LSF et que le seul terme de relativisation suffit à la description, une hypothèse que nous avons choisie, lisible dans le titre de ce paragraphe.

5. L'expression de la quantité

D'un point de vue sémantique, l'expression de la quantité est liée au groupe nominal quelle que soit sa fonction dans la phrase. Cependant, comme on va le voir, cette expression peut avoir des répercussions sur le groupe verbal. Il ne s'agit pas d'accord nom/verbe comme on peut le trouver en français par exemple, mais d'incidence de l'un ou l'autre des actants sur le verbe.

L'expression de la quantité en LSF n'a pas souvent été abordée[87]. Christiane Fournier (non daté) en avait fait un exposé succinct dans les années 1980, difficile à interpréter en l'absence d'une notation précise de la LSF et/ou de la vidéo accompagnant la présentation. La grammaire de Bill Moody, pour sa part, y fait référence dans un chapitre intitulé « Les pluriels » où un certain nombre de procédés sont recensés[88]. Procédés que l'on retrouvera ici mais organisés différemment, sous

86. Creissels, 2006b, p. 205.
87. Cette section est une réécriture d'un article paru en 2007 dans la revue *Silexicales*, n° 5.
88. Moody, 1983, p. 140-143. Il s'agit des sept procédés suivants : signer un chiffre précis ; ajouter un signe de quantité indéfinie ; ajouter un pronom pluriel ; montrer du doigt plusieurs fois ; répéter le signe ; ajouter un classificateur pluriel ; répéter plusieurs fois un classificateur singulier.

une autre terminologie, et bien sûr affinés et enrichis, puisque les recherches développées depuis ont permis de mieux cerner et catégoriser les phénomènes linguistiques propres aux langues gestuelles.

Si l'entrée de cette étude de la quantité est sémantique, les analyses seront essentiellement morpho-syntaxiques et s'appuieront toutes sur un corpus spécifique recueilli autour du thème de la quantité. L'objectif est descriptif et c'est pourquoi nous émettrons un certain nombre de « règles » qui, en tout état de cause, là encore, se donnent comme un corps d'hypothèses fortes à confirmer ultérieurement.

5.1. Éléments de définition autour de la notion de quantité

En nous inspirant très librement de l'exposé de Charaudeau nous pouvons dire, à un plan sémantique très général, qu'il y a cinq grandes façons d'envisager une quantité. Charaudeau parle ainsi de quantité « déterminée », « indéterminée », « relative », « totalisante » et « nulle[89] ». Nous retenons ces cinq types de quantifications possibles en LSF mais nous ne reprenons pas l'ensemble de la terminologie que Charaudeau emploie. En effet, les trois premiers termes nous paraissent pouvoir créer des confusions, d'une part, par rapport à ce que l'on appelle la détermination et, d'autre part, parce que le terme « relative » est saturé en syntaxe. Ainsi, pour les deux premiers types de quantité nous retiendrons les termes « dénombrée » et « imprécise » proposés par Riegel, Pellat & Rioul[90] et, pour le troisième type, nous parlerons de « quantité subjective ». Par ailleurs, pour décrire un phénomène spécifique de la LSF – au moins en regard de la langue française – nous serons amenée à parler de « quantité implicite » quand l'interprétation de la quantité, n'étant pas marquée, est entièrement laissée à l'appréciation de l'interlocuteur.

5.1.1. Quantité dénombrée, quantité imprécise, quantité subjective

Le premier type de quantification correspond à la « quantité dénombrée ». Il s'agit d'une quantité dont on peut dire très exactement, de manière chiffrée, à quoi elle renvoie. Son mode d'expression quasi exclusif est l'utilisation de numéraux que l'on a analysée comme relevant de la fonction adjectivale[91].

Par contraste, la seconde façon correspond à l'expression d'une quantité qu'on appellera « imprécise ». Elle s'énonce alors sur un axe qui va du concept de /peu/ ou /quelques/ – représentant une quantité faible – à celui de /beaucoup/ – représentant une quantité forte.

89. Charaudeau, 1992, chap. 5, p. 237-277, particulièrement le tableau p. 243.
90. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 160-161. Nous notons que nous avions, dans notre recherche initiale, opté pour les termes « quantité définie » et « quantité indéfinie », qui n'est pas moins ambiguë que celle proposée par Charaudeau, compte tenu des termes « défini » et « indéfini » utilisés régulièrement dans la description des processus d'actualisation du nom.
91. La « quantité nulle » (exprimée par exemple par « zéro », « aucun », « personne », etc.) pourrait être considérée comme une quantité dénombrée, nous préférons la traiter en l'opposant à la quantité totalisante, les signes référant à ces deux types de quantités ayant des comportements syntaxiques proches, spécialement celui de pouvoir avoir une valeur adjectivale ou pronominale.

Concernant la quantité imprécise, on peut mettre en relief un aspect particulier, à savoir, le cas où le locuteur exprime un jugement sur la quantité : on parlera alors de « quantité subjective » énoncée sur l'axe /pas assez/, /assez/ et /trop/.

5.1.2. Quantité totalisante et quantité nulle

À la frontière entre quantités « dénombrée » et « imprécise » se trouve la quantité que, à la suite de Charaudeau, on nommera « totalisante ». On envisage alors l'expression d'une totalité d'éléments faisant partie d'un ensemble, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'on utilise en français, « *tout* », « *tous* », « *tous les* », etc. Elle est exprimée en LSF, par des adjectifs ou des pronoms, ou encore par l'utilisation de la ligne de pluriel déjà évoquée en (V-3.3) et sur laquelle nous reviendrons plus bas.

L'envers en quelque sorte de cette quantité totalisante est la « quantité nulle » marquée en LSF par un certain nombre de signes lexicaux, tels [Y'A PAS], [VIDE], [CHAUVE], [Y'A PLUS], ce dernier signe connaissant des variantes contextuelles, comme le montrent les deux exemples suivants, où en (130a) [Y'A PLUS] est assez proche morphologiquement de [FINI], tandis qu'en (130b) il est plus proche de [DISPARAÎTRE].

(130a) [Y'A PLUS] / [RESPONSABLE] [VERRE] [BOIRE] X5 [pté3] / [SOIF] / [prM-verre – BOIRE] [JUSQU'AU BOUT] – *Il n'y a en a plus, parce qu'il n'a pas arrêté de boire des verres, il avait soif, il a tout bu.*

(130b) [TRAVAIL] [Y'A PLUS] – *Il n'y a plus de travail.*

(130c) [PIÈCE] // [VIDE] – *Cette pièce est vide. // Il n'y a personne dans cette pièce.*

Ces signes exprimant une quantité nulle peuvent parfois être assimilables à des opérateurs de négation (VII-1.2.5). On remarque d'ailleurs qu'ils sont souvent multifonctionnels. Ils peuvent fonctionner avec une valeur adjectivale ou prédicative (130c), soit constituer une structure de type présentative (130b), soit avoir une valeur adverbiale comme en (130a) où [JUSQU'AU BOUT] modifie le verbe [BOIRE] tout en exprimant iconiquement qu'il ne reste rien dans la bouteille.

Ce sont essentiellement les deux premiers types de quantité – quantité dénombrée et quantité imprécise – qui seront abordés ici ; la quantité totalisante sera évoquée dans ce chapitre en lien avec la question des lignes de pluriel. On retrouvera la quantité subjective dans la section consacrée aux adverbes (X-3.1).

5.1.3. Quantité et pluriel : noms collectifs et cas des quantités implicites

Le pluriel, ainsi que le singulier, constituent des notions plus strictement syntaxiques reliées à la notion de quantité. Dans ce sens, sémantiquement, on pourrait poser une égalité entre « quantité unique » et singulier, et entre « quantité plurielle » et pluriel[92]. Cependant, comme on vient de le voir, le sémantisme de la notion de quantité est bien plus vaste et l'on observe qu'il n'y a pas superposition totale

92. Néanmoins, au plan sémantique, la notion de quantité, comme on le sait est plus complexe, en particulier pour ce qui concerne ce que l'on nomme les « noms collectifs ».

entre « quantité unique » et singulier d'une part et « quantité plurielle » et pluriel d'autre part.

Noms collectifs et morphologie nominale en LSF

Il existe, par exemple, ce que l'on nomme généralement les « noms collectifs », qui sont des singuliers, mais qui renvoient à une notion de « quantité plurielle » imprécise. C'est le cas dans l'exemple (131) de notre corpus

loc3a loc3b
(131) [GROUPE] [HOMME] // [GROUPE] [FEMME] – *un groupe d'hommes et un groupe de femmes*

où une quantité plurielle imprécise est bien exprimée par le signe [GROUPE] et où on ne relève en LSF aucun phénomène morphologique particulier, lié à des notions grammaticales de pluriel, alors qu'en français – si la distinction morphologique n'est pas marquée dans ce cas à l'oral – la norme écrite impose que les mots « *homme* » et « *femme* » prennent un s. Il n'y a donc pas, en LSF, superposition en langue des plans sémantique et morphologique. Le sémantisme de [GROUPE] suffit à marquer la quantité et il est inutile, voire exclu, de marquer un « pluriel » sur les signes [HOMME] et [FEMME].

Quantité implicite en LSF et conceptualisation

À propos de ce marquage morphologique de la notion de pluriel ou de singulier, il nous semble, à la lumière des corpus étudiés, que, si la langue française impose par le choix d'un déterminant – plus ou moins contraint[93] – un choix obligatoire entre singulier et pluriel, la LSF permet l'expression d'une quantité qu'on appellera « *implicite* ». De ce point de vue, on trouve, par exemple, l'énoncé suivant :

(132) [OUBLIER] [CLÉ] – *J'ai oublié /la/ma/les/mes clé(s).*

Dans cet exemple, même avec le contexte, rien ne permet de dire si la personne en question a oublié « *sa* » clé ou « *ses* » clés ou si même ce sont les siennes. Dans un tel cas, on peut émettre deux hypothèses ; la première est que l'indétermination est réelle et que l'interlocuteur peut toujours lever l'ambiguïté s'il en ressent le besoin. Un autre extrait du corpus nous enseigne qu'il est possible d'utiliser un spécificateur de taille et de forme [stf-plusieurs clés] pour exprimer de façon explicite le pluriel, comme nous le verrons plus loin. Par ailleurs, l'adjonction d'un possessif [À LUI] [À MOI] est toujours possible. La seconde hypothèse est que la conceptualisation de /clé/, en LSF, permet, dans certains contextes, une actualisation d'un « nom collectif » – de type /l'ensemble des clés/ rendu par un singulier[94].

93. On sait qu'il peut y avoir distorsion entre le nombre affecté au nom et sa conceptualisation ; par exemple, en français, « *ciseaux* » ou « *fiançailles* » sont des pluriels mais correspondent souvent à une conceptualisation de type unique chez les locuteurs ; ce qui d'ailleurs peut amener des changements morphologiques tel le changement qui a pu s'opérer de « *des pantalons* » à « *un pantalon* ».
94. Face à cette indétermination, on peut également émettre une autre hypothèse, à savoir que la notion de pluriel ne serait pas nécessairement grammaticalisée en LSF et resterait une option essentiellement sémantique. Elle serait donc, de ce fait, laissée à l'appréciation du signeur.

Cette question de la conceptualisation, que nous n'avons pas ici les moyens de résoudre, et qui mériterait de plus amples recherches, s'est d'ailleurs posée à propos d'autres termes apparus dans le corpus, par exemple le signe [PERSONNE]. En effet, si l'on trouve des occurrences de [PERSONNE] où le signe est répété plusieurs fois ce qui est – on y reviendra – une marque de pluriel, on trouve aussi de nombreux cas où rien, morphologiquement, n'indique une quantité, alors que le contexte même signifie bien qu'il s'agit d'une quantité plurielle imprécise. Ainsi, dans certains contextes, [PERSONNE] renverrait à un nom collectif, comme c'est le cas dans l'exemple suivant

(133) [SÉMINAIRE] [BUT] [PERSONNE] [PROFESSEUR] [L-S-F] – *un séminaire pour les professeurs de LSF*

où aucune marque morphologique de pluriel n'est exprimée. Par ailleurs, il semble que le terme [SOURD], quand il est un nom, soit un nom collectif que l'on peut dès lors traduire par « *les sourds* », voire « *les sourds de la communauté sourde* ».

Quantité implicite et noms massifs

Les noms massifs en LSF ne sont pas déterminés. Ils sont souvent actualisés, comme on l'a vu, par une mimique neutre. Ainsi, par exemple, en réponse à une question, [SUCRE] exécuté avec une mimique neutre signifiera « *du sucre* ».

La quantification implicite semble, de ce point de vue, permettre à certains noms comptables d'être envisagés comme massifs, ainsi que c'est le cas dans l'exemple suivant :

(134a) [S'IL TE PLAÎT] [ACHETER] [BANANE] – *S'il te plaît, achète des bananes.*

Dans ce segment, la quantité est totalement implicite, le signe [BANANE] n'étant exécuté qu'une fois et n'étant déterminé par aucun quantificateur numéral ni aucun spécificateur de taille et de forme. Le contexte laisse supposer qu'il s'agit d'une quantité plurielle et que s'il s'était agi d'acheter une quantité précise de bananes, un numéral aurait permis de le préciser. Dans ce cas, on peut alors se demander si [BANANE] ne passe pas de sa qualité intrinsèque de nom comptable, à une entité envisagée comme massive – « *achète de la banane* » en quelque sorte[95]. On précisera cependant que le locuteur indique le pluriel dans un autre énoncé au moyen d'un spécificateur de taille et de forme qui devient proforme du dernier verbe.

reg. « tu » mmq 'impératif' espL---------- reg. epsN reg. « tu »
(134b) epsN[ALLER CHERCHER] [BANANE] [stf-un tas] epsL[pr-un tas – APPORTER]epsN – *Va chercher des bananes et apporte-les.*

L'exemple (135) paraît illustrer cette possibilité de glissement de comptable à massif où les deux premiers éléments [POMME] et [CERISE] relèvent de cette quantité implicite, aucune mimique particulière n'indiquant une actualisation

95. Creissels, 2006a, p. 115, donne l'exemple hongrois où « *J'ai acheté des pommes* » se traduit littéralement par « *J'ai acheté de la pomme* ».

indéfinie (2.2.2). Le dernier élément [PAIN] réfère d'abord à du massif « *du pain* », mais est ensuite réenvisagé comme comptable dont la quantité est définie par [UN].

(135) [ACHÈTE] [PREMIÈREMENT] [POMME] / [DEUXIÈMEMENT] [CERISE] / [TROISIÈMEMENT] [PAIN] / [UN] [PAIN] [UN] – *Achète en premier, des pommes, en second, des cerises, en troisième du pain – un pain.*

5.2. Animés, inanimés et lignes de pluriel

Comme nous l'avons évoqué brièvement, il existe en LSF une ligne de pluriel pour les animés (V-3.3). Cette ligne relativement courbe prend son point de départ dans l'un des espaces pré-sémantisés 3 pour aboutir à l'autre – soit eps3a vers eps3b, soit eps3b vers eps3a. Nous nommons cette ligne « ligne pluriel animés ». Pour les inanimés, c'est sur l'espace neutre que se trace une ligne de pluriel droite, et non pas courbe, que nous nommons « ligne pluriel inanimés ».

5.2.1. Ligne pluriel animés et expression de la quantité

On peut inscrire sur la ligne pluriel animés, soit des quantités imprécises, soit des quantités totalisantes en balayant cette ligne. Pour l'expression d'une quantité imprécise, la mimique sera soit neutre, soit dubitative, selon que l'on voudra marquer une actualisation définie ou indéfinie. Une mimique intensive est requise pour l'expression de la quantité totalisante. Les balayages peuvent se faire soit avec l'index soit avec le signe [TOUS] comme le montrent les images suivantes.

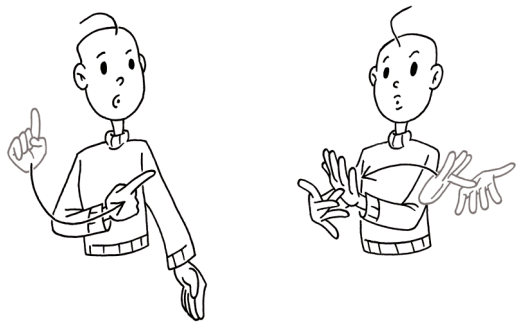


Illustration 53. [TOUS-index], [TOUS].

Ils peuvent aussi se faire soit avec des nominaux ou des verbaux référant à des animés, comme nous le voyons dans le récapitulatif suivant, qui explicite les utilisations de cette ligne pluriel animés. On peut donc :
– y déplacer un signe à valeur nominale : selon la mimique, la quantité exprimée, sera imprécise ou totalisante (136a) ;
– y déplacer un spécificateur de taille et de forme, plus ou moins lexicalisé, renvoyant à de l'animé (136b) ;
– la balayer de l'index ou du signe [TOUT] pour exprimer une quantité totalisante qui peut avoir valeur adjectivale ou pronominale (136c), (136d) ;

– en faire le point d'arrivée d'un verbe directionnel qui balaiera la ligne pour une valeur de pluriel (136e) ;

(136a) [ENFANT] – balayage ligne pluriel animés – *les enfants*

(136b) [stf-PERSONNES ASSISES] – balayage ligne pluriel animés – *Il y a des personnes assises.*

(136c) [TOUS] – balayage ligne pluriel animés index – *tous*

(136d) [CANDIDAT] [TOUS] – balayage ligne pluriel animés – *Ils sont tous partants.*

(136e) [prC-vieille femme – NOURRIR] – balayage ligne pluriel animés – *Elle les nourrit* [les chats].

On notera, dans ce dernier exemple, que ce balayage trouve quelques points d'appui sur la ligne parcourue par le signe, ce qui amène à une précision terminologique et théorique.

5.2.2. Différents types de balayages de la « ligne pluriel animés »

Balayages simples

Dans tous ces exemples, la ligne de pluriel est balayée sans interruption, ce que nous nommerons « balayage simple ». Ainsi, le balayage simple balaie la ligne sans marquage rythmique particulier. On opposera ce balayage simple à une autre forme de balayage, que l'on appellera « balayage scandé » qui s'utilise pour conférer une valeur distributive au pluriel, ce que Riegel Pellat & Rioul nomment « totalité distributive[96] ».

Balayages scandés et valeur distributive de la quantification

Dans le balayage scandé, des points d'arrêt sur la ligne sont plus marqués mais la ligne reste identifiable. On trouve ce type de balayage dans les exemples (137a) et (137b).

(137a) [prC-vieille femme ; prM-cuillère – NOURRIR AVEC CUILLÈRE – balayage scandé] – *Elle les nourrit un à un à la cuillère* [les chats].

(137b) [BONBON] eps3[prM-bonbon – DONNER – balayage scandé] – *Elle leur donne un bonbon chacun* [aux enfants].

Même si ces différents procédés de balayage peuvent s'apparenter aux phénomènes de répétition, on les en distinguera. Nous n'utilisons le terme « répétition » que pour les cas où il y a une rupture spatiale entre les éléments répétés, autrement dit pour les cas où les éléments ne constituent pas spatialement une ligne. Pour éviter toute ambiguïté, dans le cas de balayages scandés on ne parlera pas de répétition mais de *marquages rythmiques* et le balayage est signalé à l'intérieur des crochets de la glose, comme on le voit dans les exemples ci-dessus. Lorsqu'il y a répétition, la mention « Xn » est notée hors des crochets, comme on a pu déjà l'observer à plusieurs reprises ; [TEXTE] X3 par exemple signifie que le signe [TEXTE] est répété trois fois.

96. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 162.

5.2.3. Ligne pluriel inanimés : concordance des spatialisations

Il semble que le balayage pour les inanimés puisse ne se faire qu'avec l'index, la hauteur du balayage suivant celle de l'exécution du signe déterminé.

epsN epsN
(138a) [stf-COUPELLE] X3 en ligne [MANGER] [TOUT] – balayage index – *Il a mangé toutes les coupes* [de glace].

(138b) [FILM] [DÉTESTE] [TOUS] – balayage index – *Je déteste tous les films.*

Dans l'exemple (138a) le signe [stf-COUPELLE] est placé juste sous la poitrine du signeur et le balayage de l'index exprimant la quantité totalisante est réalisé au même niveau. Dans l'exemple (138b) le signe [FILM] étant situé assez haut dans l'espace neutre, au niveau du bas du visage, le balayage de l'index se situera à ce niveau. Cette concordance des spatialisations est certes une commodité articulatoire, mais c'est aussi un procédé syntaxique puissant pour comprendre quels éléments sont en relation. Ici, il s'agit de la compréhension d'un rapport référentiel au niveau sémantique et d'un rapport de détermination au niveau syntaxique.

Par ailleurs, une ligne de pluriel inanimé peut être activée par le déploiement d'un spécificateur de taille et de forme comme c'est le cas dans l'exemple (139).

(139) [LUGE] [stf-luge] – balayage latéral – *beaucoup de luges*

Là encore, le signe [stf-luge] sera déployé à partir de l'espace dans lequel le signe [LUGE] est apparu pour la première fois. On trouve également le balayage de cette ligne inanimé par le présentatif [LÀ-LÀ].

(140) [MAGASIN] [LÀ-LÀ – balayage] – *Il y a beaucoup de magasins.*

On notera par ailleurs que si pour le signe [TOUS], exécuté à deux mains, la configuration 'majeur plié' tournant sur la configuration 'main plate' de la main dominée, référant aux animés se déploie sur la ligne pluriel animés, lorsqu'il s'agit d'inanimés, le même signe [TOUT] a tendance à s'exécuter sans aucun balayage.

reg. « tu »
mmq 'interr.'
(141) [AIMER] [TOUT] – *Tu aimes tout* [nourriture] *?*

C'est d'ailleurs cette absence de mouvement de balayage qui distingue [TOUS] de [TOUT][97].

5.3. La quantité dénombrée

Comme on l'a dit, cette quantité dénombrée est marquée par l'adjonction d'un numéral qui permet de quantifier très précisément, de manière chiffrée, l'élément

97. Il semble d'ailleurs que, en LSF, la place non rigide du signe [TOUS] puisse s'apparenter à ce que Creissels, 2006a, p. 112, nomme « quantificateur flottant » manifestant la « tendance de certains quantifieurs à ne pas s'intégrer au groupe nominal ». Ce terme de « quantificateur flottant » avait déjà été employé par Riegel, Pellat & Rioul, 1994.

nominal. Il existe bien évidemment des chiffres et des nombres en LSF et l'on ne s'attardera pas trop sur ce type de quantité, lorsqu'il est énoncé à l'aide d'un numéral. Voyons simplement quelques règles combinatoires pour ensuite nous pencher sur les autres procédés et terminer, en manière de transition avec la quantité imprécise, sur le statut de la répétition.

5.3.1. Utilisation d'un numéral : règles combinatoires

Règle générale

La règle combinatoire qui se dégage de notre corpus est que le numéral se place, de façon très générale, après le signe déterminé[98] :

(142) [CHAT] [QUATRE] [stf-petit] X2 [LÀ-LÀ] [MAISON] [LÀ] – *Il y a quatre chatons à la maison.*

On note dans cet exemple que la quantité est définie par le numéral [QUATRE] et que, de ce fait, le spécificateur de taille et de forme n'est répété que deux fois – on reviendra plus loin sur cette question.

Nominaux synthétiques

Comme on l'a entrevu (2.2.1), il existe un certain nombre de signes qui se combinent de manière simultanée au numéral. Ce phénomène est bien connu, on ne le citera donc que pour mémoire. Il concerne tout spécialement les signes [MOIS], [FOIS], [HEURE-ponctuelle], [HEURE-durée][99]. Il s'agit à chaque fois d'incorporer la forme de la main renvoyant au numéral dans le mouvement du signe. Ainsi, [HEURE-durée] s'exécute par un mouvement circulaire de la main dominante au-dessus du poignet de la main dominée ; dans sa forme de citation, c'est l'index qui exécute le mouvement circulaire, les autres doigts étant repliés ; si l'on veut exprimer [PENDANT DEUX HEURES] l'index sera remplacé par une configuration 'L', qui est la configuration manuelle de [DEUX].

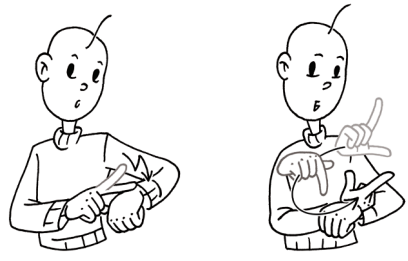


Illustration 54. [HEURE-ponctuelle], [PENDANT DEUX HEURES].

98. On a vu que, parfois, le numéral précédait le nominal, comme dans [SIX] [ŒUF] (3.5.1).
99. C'était aussi le cas pour [FRANC] où la forme de main des numéraux était soumise à une flexion des doigts au niveau de la première phalange ; pour [EURO] on a plutôt affaire à un mot composé, l'articulation entre le numéral et le signe [EURO] ne laissant aucune place à un quelconque mouvement transitoire.

Dans la très grande majorité des cas, la main dominée du signe lexical est conservée et la main dominante prend donc la configuration correspondant au chiffre. On observe cependant des cas où la main dominée n'est pas actualisée.

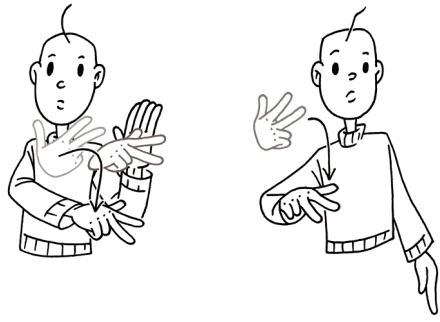


Illustration 55. [TROIS MOIS], [TROIS MOIS-sans main dominée].

Si le procédé le plus courant dans notre corpus est bien l'utilisation du numéral, il peut être souvent associé à d'autres procédés, que nous allons maintenant décrire.

5.3.2. Utilisation de proformes manuelles

Comme procédé autre, on observe, comme on l'a vu dans l'exemple (134b), l'utilisation de proformes manuelles spécialement avec les verbes liés à l'expression d'une préhension. Ce phénomène est particulièrement prégnant lorsqu'il s'agit de choisir un exemplaire unique, dans un ensemble d'éléments de quantité imprécise. Dans ce cas, le numéral est en général exprimé également, mais pas nécessairement. Ainsi, on peut observer un contraste entre le début et la fin de l'énoncé dans l'exemple suivant :

reg. int. ---------- reg. epsO/mains
mmq 'interr.' mmq/mvt délicatement
(143) [ptél] [CHOISIR] [UN] […] [D'ACCORD] [UN] / [prC-« je » ; prM-objet rond petit – PRENDRE] – « *J'en choisis un ?* » […] « *D'accord, un », il/elle en prend un* [chaton] *délicatement.*

Au début de l'énoncé il s'agit d'une forme de discours rapporté où le locuteur s'adresse à un locuteur imaginaire et où la quantité unique est rendue par le numéral [UN]. Ce numéral est ensuite inclus dans la proforme manuelle affectée au signe [PRENDRE], dans la mesure où la proforme n'est pas répétée et que, de plus, le mouvement du verbe est unique.

Ainsi, ces proformes manuelles, permettent souvent l'expression d'une quantité dénombrée unique, comme c'est également le cas dans les exemples suivants :

loc1 loc1
(144a) [ARBRE] [QUANTITÉ] [POMME] [prM-pomme – loc1PRENDREeps1] [prM-pomme – MANGER] – *Il y a un arbre avec des quantités de pommes, j'en prends une et je la mange.*

loc1 loc1 reg. int.
(144b) [ARBRE] [CERISE] [BEAUCOUP] loc1[prM-cerise – PORTER À LA BOUCHE] / [BON] – *Il y a beaucoup de cerises sur l'arbre, j'en prends une et je la mange. C'est bon.*

Dans ces exemples, seule la proforme manuelle associée au mouvement unique du verbe exprime le singulier de l'objet « une pomme », « une cerise ». La proforme indiquant l'unicité peut parfois subir une variation de mouvement et inclure le mouvement 'haut vers bas' répété caractéristique du signe [UN SEUL].

loc1 mvt 'un seul'
(145) [PAPIER] [stf-carré] [stf-paquet épais] […] loc1[prM-objet fin – PRENDRE]epsN [prM-objet fin] – *Un gros paquet de feuilles* […] *j'en prends une seule.*

Dans le cas où la quantité ne serait pas unique, le mouvement du verbe serait répété, entraînant *de facto* la répétition de la proforme.

5.3.3. Utilisation de STF

Par ailleurs, on observe aussi l'utilisation de STF, le plus souvent doublé par un numéral, comme dans l'exemple suivant :

loc1 loc1
(146) [GLACE] [stf-glace coupe] [TROIS] [CERISE] [stf-cerise] X3 – *Sur la coupe de glace, il y a trois cerises.*

Cependant, l'économie linguistique – ou l'orientation stylistique – peut faire choisir l'expression localisée du numéral plutôt que la répétition du STF, comme c'est le cas dans cet autre exemple

loc1-loc2-loc3 loc1 loc2 loc3
(147) [GLACE] [stf-glace coupe] X3 [CERISE] [TROIS] [TROIS] [TROIS] – *Il y a trois cerises sur ces trois coupes de glace.*

où le second numéral, déterminant [CERISE], n'est pas exprimé par la répétition d'un STF comme dans l'exemple précédent mais par la localisation du numéral [TROIS] sur chacun des locus créés et où le premier numéral déterminant [GLACE] n'est pas exprimé en tant que tel puisque seule la répétition du STF indique la quantité dénombrée. Ce qui nous amène à dire quelques mots de la répétition en tant que procédé d'expression de la quantité dénombrée.

5.3.4. Le statut de la répétition dans l'expression de la quantité dénombrée

Ces procédés de répétitions des STF ainsi que des mouvements verbaux liés à des proformes peuvent être utilisés, nous semble-t-il, pour des quantités définies allant jusqu'à trois. Dans ce cas, le mouvement sera répété avec, comme on l'a dit, une légère interruption entre les différents mouvements, qui crée une rupture spatiale. C'est le cas, par exemple, en (146) où le [stf-cerise] ne souffre aucun balayage, chaque STF étant posé dans l'espace à trois endroits différents. La répétition fait ici partie de l'expression de la quantité dénombrée. Ainsi, le nombre de répétitions peut être pertinent et l'on peut, par exemple, répéter deux fois un mouvement pour exprimer cette notion /deux/. Dans l'exemple suivant, c'est l'association spatialisation/répétition qui marque la notion /deux/, en même temps qu'elle marque sans doute une notion de distributivité, puisqu'il s'agit de la répétition d'un verbe dans deux locus différents.

loc1 loc2 loc1
(148) [X] loc1[CONTACTER]loc2 [Y] [PAS ENCORE] / [MAINTENANT] / [SIGNER CONVENTION]
loc2
[SIGNER CONVENTION] [OFFICIEL] / [APRÈS] […] – *Jusqu'à présent, X n'a pas encore contacté Y. Chacun des deux signe la convention officiellement, après* […]

Cependant, comme on l'a vu, le plus souvent, il y a redondance de la répétition avec l'expression d'un numéral. Par ailleurs, au-delà de la quantité /trois/, une fois le numéral exprimé, on peut ne répéter un STF ou une proforme que deux fois comme c'était le cas dans « [CHAT] [QUATRE] [stf-petit] X2 » (142). Dans ce cas, le nombre de répétitions n'est donc plus pertinent pour l'expression de la quantité dénombrée. Les répétitions allant au-delà de trois ne sont pas a-syntaxiques, mais elles sont rares, même si l'on a pu en relever une dans l'exemple suivant, extrait d'une recette de cuisine, dont le caractère didactique explique peut-être l'insistance répétitive.

(149) [SIX] [ŒUF] [CASSER ŒUF] X6 – *Je casse six œufs.*

Pour conclure sur le nombre de répétitions, on dira que, dans le cadre de l'expression d'une quantité dénombrée, il peut être :
– pertinent, lorsque seule la répétition donne la quantité – en général jusqu'à trois réitérations ;
– redondant, lorsqu'il est en accord avec le numéral utilisé ; la répétition joue alors un effet stylistique et peut excéder trois réitérations ;
– non pertinent, lorsqu'il n'est pas en accord avec le numéral utilisé.

En dernier lieu, on soulignera que la répétition est le fait de la quantité dénombrée, la quantité imprécise s'appuyant plutôt sur le balayage, comme on l'a vu (4.2), mais pas seulement, comme on va le voir maintenant.

5.4. La quantité imprécise

Il existe de nombreux signes lexicaux pour indiquer le pluriel véhiculant une quantité imprécise : [PLUSIEURS], [BEAUCOUP], [QUELQUES], etc., – à valeur adjectivale ou pronominale – dont l'inventaire exhaustif reste à dresser. Cet inventaire posera d'ailleurs la délicate question de déterminer quels sont les STF, que nous allons envisager maintenant, qui peuvent être considérés comme lexicalisés.

5.4.1. Utilisation des spécificateurs de taille et de forme

Il existe en effet des STF que l'on peut, nous semble-t-il, considérer comme lexicalisés dans la mesure où l'on sait, même hors contexte, à quoi ils renvoient. C'est par exemple le cas des STF renvoyant à des humains en tenant compte de leur position dans l'espace [BEAUCOUP DE PERSONNES], [BEAUCOUP DE PERSONNES ASSISES], [BEAUCOUP DE PERSONNES EN FILE], etc. Ces STF lexicalisés forment la configuration manuelle des verbes de mouvement où des personnes se déplacent en masse. On en trouve plusieurs exemples dans notre corpus.

loc1
(150a) [stf-espace carré] eps3[ALLER NOMBREUX]loc1 – *Ils sont nombreux à y aller* [dans l'espace aménagé].

(150b) eps3[SE DÉPLACER EN MASSE]epsL – *Ils y vont en masse.*

mmq « se taire »
(150c) [PERSONNES ASSISES EN ROND] – *Ils restent assis là sans rien dire.*

Par ailleurs, concernant les inanimés, la quantité imprécise /beaucoup/ se marque souvent par des STF appropriés – c'est-à-dire non lexicalisés. Ils sont très utilisés dans l'expression de la quantité imprécise forte, comme en témoigne la série d'exemples suivante.

(151a) [LIVRE] [stf-beaucoup] – (horizontal-« étagère »[100]) – *beaucoup de livres*

(151b) [LIVRE] [stf-beaucoup] – (vertical-« pile ») – *beaucoup de livres*

(151c) [FLEUR] [stf-beaucoup] – (« rangées ») – *beaucoup de fleurs*

(151d) [CLÉ] [stf-beaucoup] – (« trousseau ») – *beaucoup de clés*

(151e) [BANANE] [stf-beaucoup] – (vertical-« pile ») – *beaucoup de bananes*

On le voit, l'utilisation de STF pour exprimer des quantités non définies constitue un procédé tout à fait original lié à l'iconicité des langues gestuelles. Ces STF peuvent ensuite, dans le cadre de structures verbales fonctionner comme proforme, comme on l'a vu.

On ajoutera que le STF peut reprendre, dans certains cas, la forme manuelle du signe lexical, comme dans les exemples suivants.

(152a) [CLASSEUR] [stf-classeur – balayage ligne devant] – *plein de classeurs*

loc1 loc2
(152b) [LUNETTES] [stf-lunettes – balayage vertical] [stf-lunettes – balayage vertical] – *des lunettes sur deux présentoirs / deux présentoirs de lunettes*

(152c) [BAGUE] [stf-bague – sur main gauche] X4 [stf-bague – balayage main droite] – *des bagues plein les doigts*

Les exemples (152b) et (152c) sont intéressants à plus d'un titre. Ils nous montrent que la spatialisation du signe est signifiante, même hors contexte. Ainsi, en (152b) le balayage vertical du STF ne peut référer qu'à une boutique – ou une vitrine quelconque – où des lunettes seraient exposées. En (152c), la localisation du STF sur les doigts des mains du locuteur rend ces doigts linguistiquement pertinents. Ce dernier exemple est doublement intéressant car il oppose en outre les deux procédés « répétition » et « balayage ». On a souvent dit que le pluriel était marqué en LSF par la répétition du signe : mais de quel signe s'agit-il ? Dans notre corpus, pratiquement aucun signe nominal n'est répété pour exprimer le pluriel du nom dans le cadre de la quantité imprécise. Les rares occurrences de répétition sur des nominaux concernent les signes [PERSONNE], [MAISON] et [ENFANT] – ces

100. Il s'agit ici d'une glose synthétique, qui, comme les autres gloses, donne l'idée de l'iconicité du mouvement marquant la pluralité, soit ici un mouvement qui figure des livres « *rangés sur une étagère* ».

deux derniers pouvant également balayer l'espace – ainsi que quelques STF, tel le [stf-immeuble] dans l'exemple (153). Dans cet exemple, le STF est accompagné d'une mimique intensive pour éviter toute confusion avec une répétition référant à une quantité dénombrée.

mmq 'intensif'
(153) [IMMEUBLE] [stf-immeuble] X3 de gauche à droite – *beaucoup d'immeubles*

Dans le cadre de la quantité imprécise, le pluriel des nominaux n'est donc pas si fréquemment exprimé par la répétition du signe ou du STF le représentant. Le procédé le plus récurrent, tout au moins dans nos corpus, est le balayage de l'espace par le nom ou le STF, en général accompagné d'une mimique intensive.

mmq 'intensif'
(154) [MAISON – balayage latéral] – *beaucoup de maisons*

Pourtant des éléments sont bien répétés, mais il s'agit essentiellement des verbes.

5.4.2. Répétition des verbes : expression de la quantité sur le nominal

La répétition des verbes est en effet beaucoup plus fréquente que celle des nominaux, que ces verbes incluent ou non une proforme, comme dans les exemples suivants.

mmq 'intensif'
(155) [stf-vélo « rangée »] [PARTIR] X3 [prM-vélo – SE DÉPLACER] – *Ils partent en vélo.*
loc1 loc1en haut----------

(156) [B-O-U-L-E-A-U-] [ARBRE] [stf-arbre dessus BRANCHES-POUSSER] X2 [COUPER] X2 […] [prM-tronc ; prM-tiges fines – POUSSER] X5 / [AFFREUX] – *Sur le bouleau, il y avait des branches qui poussaient et qu'on a coupées* […] *elles repoussent, c'est affreux*[101].

(157) [LUMIÈRE-ALLUMER] X3 loc1,2,3 – *Les lumières s'allument une à une.*

Dans ces trois exemples, on remarque que les verbes sont intransitifs. Dans ce cas, puisque le verbe est intransitif, la répétition marque clairement le pluriel de l'agent ou d'un actant agentivisé.

Les verbes transitifs non directionnels, c'est-à-dire dont le second actant n'est pas un animé, sont aussi répétés, mais dans ce cas la répétition indique le pluriel de l'objet.

(158) [pr-enveloppe – OUVRIR] X3 – *Quelqu'un ouvre les enveloppes.*

(159) [BRANCHE] X2 [prC-COUPER] X2 – *Il/je coupe les branches.*

Les verbes transitifs directionnels, c'est-à-dire impliquant deux actants animés, procèdent, quant à eux, soit par balayage, soit par répétition. Le balayage concerne essentiellement la ligne pluriel animés et indique, en général, comme on l'a vu,

101. Précisons que si la même branche repoussait, l'emplacement du verbe [REPOUSSER] serait le même ; or, là, l'emplacement du signe se déplace ce qui nous permet de dire que ce n'est pas la même branche qui repousse. On a donc la répétition comme phénomène marquant en même temps l'itération du procès et la pluralité, la combinatoire répétition + spatialisation permettant de trancher entre les deux interprétations.

le pluriel du patient ou du bénéficiaire. La répétition du verbe indique, quant à elle, le pluriel de l'agent, comme dans :

eps3
(160) [PERSONNE] X2 esp3[CRITIQUER]eps1 X4 – *Des personnes me critiquent.*

Lorsque, pour les verbes transitifs, agent et objet sont au pluriel, si le contexte n'est pas suffisamment clair on pourra ajouter un balayage circulaire dans la zone pré-sémantisée 3 correspondant à « eux » qui marquera le pluriel de l'agent.

Ainsi, dans une structure incluant un verbe, l'élément nominal est rarement la forme fléchie et c'est le verbe qui porte la marque de pluriel du nominal, soit par répétition, soit par balayage, les nominaux pouvant être éventuellement répétés comme en (159) et (160). Cette flexion affecte la quantité sur les nominaux de façon différenciée selon le type de verbe, ce que nous résumons dans le tableau suivant.

Type de verbes	**Type de flexions**	**Nominal sur lequel est indiquée une quantité**
Intransitif	Répétition	Agent (animé ou inanimé agentivisé) exemples (155), (156), (157)
Transitif non directionnel	Répétition	Objet (inanimé) exemples (158), (159)
Transitif directionnel	Balayage (« ligne pluriel animés »)	Patient/bénéficiaire (animé) exemple (160)
Transitif directionnel	Répétition ou balayage circulaire de l'espace 3	Agent (animé) exemples (137a) et (137b)

Synthèse graphique 40. Types de verbes et expression de la quantité sur le nominal en fonction d'agent, d'objet ou de patient/bénéficiaire.

Chapitre IX
Pronoms et fonction pronominale

Nous avons très brièvement défini la fonction pronominale comme la fonction permettant de remplacer un groupe nominal et d'assumer la fonction argumentale de ce groupe. Cette définition n'est pas suffisante et ne définit pas, bien sûr, la classe des pronoms en LSF. Il convient donc d'affiner un peu les contours définitionnels de la notion de pronom et les mécanismes profonds mis en jeu par la fonction pronominale. S'agissant ici d'une description de la LSF, nous ne négligerons pas tous les apports des différentes théories, mais nous trancherons en proposant des définitions qui nous paraissent tout à fois pertinentes et opératoires pour cette langue.

Une définition des pronoms, même en y incluant la notion de « translation catégorielle », n'est pas suffisante pour rendre compte de tous les procédés de reprise pronominale en LSF. C'est pourquoi, après avoir défini les pronoms (1) – qui bien évidemment relèvent de la fonction pronominale – et après en avoir donné une ébauche d'inventaire (2), (3), (4), nous nous concentrerons sur la façon dont la fonction pronominale peut être assurée en LSF (5).

Il est important de souligner que la distinction animé/inanimé ainsi que la distinction dialogue/récit s'avèrent très structurantes pour comprendre la façon dont les processus de pronominalisation se différencient et s'organisent. La dernière sous-section résumera l'ensemble de nos propositions terminologiques dans une synthèse graphique (6).

1. Définitions

Il nous faut en premier lieu définir les pronoms en tant que catégorie en explicitant leurs propriétés et les mécanismes syntaxiques qui les sous-tendent et qui permettent de les classer. Ceci nous permettra, dans le point suivant, de répertorier tous les éléments de la LSF qui peuvent assumer une fonction pronominale.

1.1. Définition générale des pronoms

Si chacun a une idée intuitive, s'appuyant sans doute fortement sur la notion de « pronom personnel », de ce qu'est un pronom, la catégorisation des pronoms a

cependant fait couler beaucoup d'encre[1]. Nous appuyons notre définition des pronoms sur deux notions : la substitution syntaxique et la référence.

1.1.1. Le pronom : un substitut syntaxique

Le premier élément de la définition générale des pronoms que nous retiendrons – et qui fait relativement consensus – est celui de substitut[2]. Le terme « substitut » est à entendre ici au sens strictement syntaxique et non comme le vague remplacement d'un terme du discours[3]. De fait, les pronoms personnels de première et de seconde personne ne remplacent rien à strictement parler, mais ils sont sur la même place syntaxique que les groupes nominaux.

Un pronom se définit donc comme un élément qui, dans une phrase, occupe la place syntaxique que pourrait occuper un autre élément lié à un nominal, explicité ou non dans le discours. Plus précisément, l'élément auquel le pronom se substitue est très souvent un groupe nominal – et non pas seulement le nom, comme pourrait paraître l'indiquer l'étymologie du mot français « pronom ». Il peut également être le substitut de ce que la grammaire générative nomme syntagme prépositionnel (Sprep) qui, pour nous, s'assimile à un syntagme nominal introduit par un élément joncteur. Ainsi, entre autres exemples, en français, les pronoms « *y* » et « *en* » incluent la préposition (exemples : « *Je vais à Paris* » – « *J'y vais* » ; « *Je me souviens de cet endroit* » – « *Je m'en souviens* »). En LSF, contrairement aux contraintes de la langue française, il n'y a pas nécessité de reprise pronominale à proprement parler si le contexte est clair. En revanche, il y a souvent obligation d'une reprise pronominale par des proformes – manuelles ou corporelles (V-2.3) et (V-4.2) – dans de nombreux cas et dans de nombreuses structures phrastiques, comme on l'a vu dans de nombreux exemples déjà donnés, ce que nous approfondirons dans la partie IV.

La notion de « substitut syntaxique » s'éclaire si l'on observe un pronom de la LSF comme [LUI], qui effectivement « ne remplace strictement rien, mais désigne une personne présente dans la situation de communication[4] », et peut commuter avec un nom propre ou un groupe nominal, ce qui définit le phénomène de substitution syntaxique.

(161) [LUI] [ALLER] [VISITER] [PARIS] – *Il va visiter Paris.*
[GÉRARD] [ALLER] [VISITER] [PARIS] – *Gérard va visiter Paris.*
[GROUPE] [FEMME] [ALLER] [VISITER] [PARIS] – *Un groupe de femmes va visiter Paris.*

1. Voir, entre autres, les discussions menées par Creissels, 1979, chap. 5, p. 153-169 ; Creissels, 2006a, chap. 5, p. 81-95.
2. Creissels, dans les *Éléments de syntaxe générale*, 1995, p. 110, ainsi que dans le paragraphe 5.3 de sa *Syntaxe générale* (2006a), p. 85-86, intitulé « Les pronoms comme substituts des syntagmes nominaux », discute le fait d'accoler le terme « substitut » à celui de pronom. Les discussions sont sans aucun doute pertinentes, mais il n'y est, à notre sens, pas porté de réponses claires. Aussi, nous retiendrons ce phénomène de « substitution » comme élément définitoire de la classe des pronoms.
3. On suit en cela les propositions de Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 193.
4. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 193.

1.1.2. Le pronom : un outil pour servir la référence

Le second élément qui entre nécessairement dans la définition d'un pronom est la notion de référence. On admet ici tous les types de références.

Ainsi, cette référence peut-être situationnelle, c'est-à-dire liée à la situation de communication : on parlera alors de « pronom exophorique[5] ». Les pronoms « *je* » et « *tu* » en français sont des prototypes de pronoms exophoriques. Ils sont en effet utilisés pour référer à des personnes ou des éléments de la situation dans laquelle se déroule l'interaction.

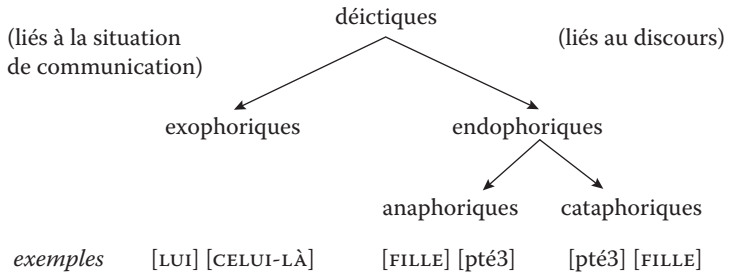
La référence peut être également être textuelle, c'est-à-dire renvoyant à un élément linguistique du texte ou du dialogue dans lequel le pronom s'insère. Le pronom est alors dit « endophorique ». L'élément linguistique auquel le pronom réfère peut avoir été cité avant l'apparition du pronom, il s'agit alors de référence anaphorique ; il peut également n'être explicité qu'après l'apparition du pronom et il s'agit alors de référence cataphorique. Ces mécanismes référentiels, qui, soulignons-le, ne sont pas le fait unique des pronoms[6], sont universels, et se retrouvent bien évidemment en LSF, comme le montrent les exemples (162a), (162b) et (162c), pour lesquels on tente, dans la traduction en français, de calquer la position des pronoms repérés en LSF (soulignés dans les exemples).

		reg. « tu »
exophore	(162a)	[ptéz] [FAIRE] – *C'est toi qui le fais.*
endophore	(162b) anaphore	[FILLE] [ptéz] [GENTILLE] – *La fille, elle est gentille.*
	(162c) cataphore	[ptéz] [fille] [GENTILLE] – *Elle est gentille, la fille.*

Ces deux éléments de définition nous permettent d'intégrer dans la catégorie des pronoms tous les éléments qui, ayant la propriété syntaxique de pouvoir se substituer à un groupe nominal, permettent d'assurer la référence situationnelle ou textuelle – que la relation soit ou non co-référentielle, c'est-à-dire renvoyant au même référent.

Les pronoms sont, pour nous, des prototypes de ce que l'on nomme les « déictiques », qui sont des éléments linguistiques liés à la situation de communication ou au discours et qui ne prennent de sens qu'en contexte. Notre terminologie se résume bien dans la synthèse graphique (41).

5. Nous ne retenons pas l'opposition deixis/anaphore longtemps proposée entre autres par Kleiber, 1991, car la terminologie en est, de notre point de vue, assez floue – « deixis » étant supposé renvoyer à une référence situationnelle, et « anaphore » à une référence textuelle. C'est cette terminologie qui est d'ailleurs retenue par Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 194. Comme le montre la synthèse graphique (41), nous considérons que le terme « déictique » renvoie aux éléments linguistiques spécialisés dans des mécanismes de référence, les éléments en emploi contextuel sont dits dès lors « endophoriques » et nous restreignons le sens d'anaphore à un endophorique reprenant un élément déjà localisé dans le discours.
6. Ce peut être par exemple le cas des « réductions discursives » de syntagmes nominaux (VIII-2.3), comme dans, « *Je n'aime pas cette chemise verte, je préfère la bleue* » (Creissels, 2006a, p. 67-71) ou encore, de la reprise d'un groupe nominal par un autre groupe nominal, qui entre en relation coréférentielle – c'est-à-dire renvoyant au même référent – comme dans, « *L'abbé de L'Épée est mort en 1789, auparavant le bienfaiteur des sourds…* ». Ce phénomène est bien évidemment possible en LSF, mais nous ne l'étudions pas dans le cadre de cet ouvrage.



Synthèse graphique 41. Les différents types de pronoms en LSF.

1.1.3. Référence par défaut : la question de l'interprétation générique des pronoms

Il convient d'ajouter à cette typologie, le cas des éléments linguistiques qui sont des substituts syntaxiques des syntagmes nominaux (avec ou sans joncteur) pour lesquels une seule interprétation dite « générique » s'impose. Cette interprétation générique est liée à une « référence par défaut » qui « [réduit] la valeur du pronom à ses seuls traits définitoires stables sans autre limitation situationnelle ni textuelle[7] ». Cette référence par défaut – qui n'est pas liée à la situation de communication – s'ancre dans le savoir social et culturel des interlocuteurs, non explicité dans le discours. Ces éléments de type pronominaux relèvent d'une « interprétation générique ». En LSF, le prototype de ce type de référence par défaut est actualisé par le signe [RIEN] exécuté avec une configuration 'A', le pouce descendant de la bouche vers le bas, comme le montre l'illustration suivante.



Illustration 56. [RIEN].

En l'absence d'une recherche plus systématique sur la question des pronoms, rien ne permet de dire si [RIEN] est essentiellement un pronom. Nous n'avons pas observé d'emploi strictement nominal de ce signe, ni non plus d'emploi de

7. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 195. Les auteurs précisent que pour cette « référence par défaut », « ni le contexte linguistique ni la situation d'énonciation immédiate n'offrent la moindre information pertinente susceptible de substituer une constante référentielle ».

type adjectival. Il est donc difficile d'assimiler [RIEN] à la catégorie des « pronoms translatés » que nous analysons plus loin (1.3), qui ont la particularité de pouvoir être utilisés tant en fonction adjectivale que pronominale, mais qui peuvent aussi supporter une interprétation générique, comme c'est le cas de [TOUS] ou de [CHACUN] dans les exemples suivants.

(163) [TOUS] [AIMER] [DANSER] – *Tous aiment danser. / Ils aiment tous danser.*

(164) [CHACUN] [CARTABLE] [UN] ([CHACUN]) – *Chacun a un cartable.*

Cette interprétation générique est, selon nous, en étroite relation avec la notion, qui se doit d'être approfondie dans des recherches ultérieures, de « pronom indéfini », en particulier les quantificateurs (4.3.1).

1.2. Définition des pronoms personnels

Cette notion assez intuitive de « pronom personnel » a été débattue par les linguistes, spécialement à propos du pronom de troisième personne, qui, le plus souvent, permet de référer aussi à de l'inanimé, ce qui a pu autoriser certains auteurs à distinguer entre deux classes différentes de pronoms, ceux de première et seconde personnes et ceux de troisième personne[8]. Si le terme « personnel » n'est effectivement pas toujours adéquat[9], nous retiendrons cependant cette catégorie de « pronoms personnels » pour notre description, la distinction animé/inanimé étant suffisamment puissante en LSF pour que les « pronoms personnels » soient effectivement des pronoms renvoyant à des personnes (ou plus généralement des animés c'est-à-dire comprenant des animaux par exemple).

Les pronoms personnels en LSF se définissent donc comme des éléments linguistiques permettant de référer à des animés. Ils peuvent être exophoriques si les personnes (ou les animaux) sont présents dans la situation de communication : [MOI] [TOI] [LUI], [NOUS] [VOUS] [EUX] ; ils peuvent être également endophoriques : utilisation de [MOI] [TOI] et [NOUS] [VOUS] ou [LUI] [EUX] en situation de discours rapporté, référant à des personnes absentes de la situation de communication réelle. Formellement, ces pronoms personnels ont la forme d'un pointage de l'index, auquel s'adjoint un mouvement pour le pluriel. Ils peuvent ainsi être glosés indifféremment par le pronom en français ou par le pointage – [LUI] ou [pté3] pour la troisième personne du singulier, par exemple. En toute rigueur, ce n'est pas le pointage qui signifie mais la portion d'espace pointé, cependant par commodité, et pour suivre les gloses utilisées dans les recherches internationales, on considère le pointage [pté3] comme glosant un pronom.

8. Tel Houis, cité par Creissels, 1979, p. 157, qui crée deux classes distinctes : celle des « pronoms allocutifs » et celle des « pronoms substitutifs ». On notera à ce sujet que, pour la description de la DTS (dansk tegnsprog, langue des signes danoise), Engberg-Pedersen, 1993b, p. 133-136, citée par McGregor, Boye Niemelä & Bakken Jepsen, 2015, p. 216, décrit un système pronominal ne comprenant que deux personnes la première et les autres.
9. Creissels, 1979, p. 158, a pu suggérer le terme de « pronom individuel », mais cette proposition n'a pas été retenue, à notre connaissance, par la suite – y compris par l'auteur lui-même.

1.3. Définition des pronoms translatés

Un inventaire des pronoms de la LSF ne saurait se réduire cependant à cette unique catégorie des « pronoms personnels ». Si l'on se concentre sur l'idée qu'un pronom est essentiellement un substitut de groupes nominaux, on pressent nécessairement qu'il en existe d'autres. Pour les définir, il convient de prendre la mesure de ce que nous enseigne la linguistique générale : à savoir qu'il existe bien des langues où des formes identiques peuvent être tour à tour véritablement pronominales, c'est-à-dire acquérir une forme d'autonomie syntaxique qui ne nécessite pas de nominal, ou « […] perdre [leur] autonomie syntaxique [et se] comporter comme un marqueur nominal[10]. » Autrement dit, il peut exister des formes, qui peuvent se comporter tout à la fois comme pronom et comme marqueur nominal, comme c'est le cas, par exemple, en français de nombreux pronoms dits indéfinis, tels « *aucun* » ou « *plusieurs* », qui peuvent fonctionner comme déterminants du nom (« *Plusieurs enfants sont là* » ; « *Aucun enfant n'est là* ») ou comme pronoms (« *Plusieurs sont venus* » ; « *Aucun n'est venu* »).

Par ailleurs, dans la tradition de la grammaire française, on a pu opposer des pronoms à des adverbes selon des critères morpho-syntaxiques propres à la langue française. Par exemple, Creissels[11] discute le fait que « *qui ?* » est catégorisé comme pronom car il se substitue à un groupe nominal (*quelle personne ?*) alors que « *où ?* » est catégorisé comme adverbe parce qu'il se substitue à un groupe prépositionnel (*à quel endroit ?*).

Les difficultés catégorielles sont indéniables et il nous est donc apparu pertinent de reprendre la « translation » développée par Tesnière pour rendre compte de ces phénomènes (VII-1.3.2). Le rôle syntaxique particulier des pronoms nous invite à avoir recours à cette notion de « translation » – et non de sélection de valeur catégorielle – afin de pouvoir décrire l'ensemble des pronoms de la LSF, sans négliger le fait que ce que nous nommons « pronom translaté » peut fonctionner avec d'autres fonctions que la seule fonction pronominale. Il existe en effet, en LSF, un certain nombre de signes qui peuvent fonctionner comme des adjectifs ou des adverbes et qui peuvent également assumer une fonction pronominale dans certains contextes. Nous appellerons « pronoms translatés[12] » ce type de signe, lorsqu'ils acquièrent une valeur pronominale, c'est-à-dire une forme d'autonomie syntaxique qui les exonère de se combiner avec un nominal. Ainsi, dans l'exemple suivant, le signe [À MOI] a une valeur adjectivale en (165a) et une valeur pronominale en (165b).

(165a) [SŒUR] [À MOI] – *ma sœur*

(165b) [CE] [CRAYON] [À QUI] ? [À MOI] – *À qui est ce crayon ? C'est le mien.*

10. Creissels, 1979, p. 164, propose d'appeler ces formes pronominales des « pronoms spécificatifs ».
11. Creissels, 2006b, p. 87.
12. Ce terme « translaté » est donc inspiré de la théorie de Tesnière lequel utilise en fait le terme « translatif » pour désigner des éléments linguistiques qui, selon sa théorie, permettent des changements catégoriels : « par exemple "le" est le translatif qui transforme l'adjectif bleu en substantif » (p. 80) ; voir aussi (VIII-3.1.2).

Rappelons que nous n'avons pas retenu la catégorie des déterminants comme pertinente pour la description de la LSF, et que nous analysons donc toute prédication sur un nominal comme ayant une valeur adjectivale, indépendamment du fait que [À MOI] se traduit nécessairement par un déterminant en français (VIII-1.2.4).

1.4. Définition des indices pronominaux

Pour Tesnière, les indices se « […] rapprochent des translatifs, mais ne se confondent pas complètement avec eux [puisque] à la différence des translatifs qui transforment la catégorie des mots pleins, les indices se bornent à l'indiquer[13]. » Des propositions de Tesnière, on a surtout retenu la notion d'« indice personnel » qui « […] a pour fonction d'indiquer la personne et le nombre dans le verbe[14]. » Ainsi, en français, le « *nous* » et le « *-ons* » dans la phrase « *Nous aimons* » sont des indices tout à la fois de la fonction sujet, de la personne et du nombre.

Cette notion d'indice introduite par Tesnière et reprise en linguistique générale, en particulier par Creissels, paraît particulièrement féconde pour décrire les langues gestuelles. En effet, dans bon nombre de langues signées décrites, on observe que la spatialisation des points de départ et d'arrivée des verbes porte des significations renvoyant à des pronoms personnels – spécialement « *je* », « *tu* » et « *il* » référant à des animés. Or, cet ancrage dans les espaces pré-sémantisés – ou dans des locus créés spécifiquement – semble correspondre exactement à la définition que donne Creissels des indices : « Les indices pronominaux occupent le plus souvent une position fixe par rapport à un élément de la phrase que leur présence contribue précisément à caractériser comme base verbale[15]. »

Ainsi, pour le verbe [DONNER], souvent utilisé comme exemple dans les recherches internationales, les locus de départ et d'arrivée de la configuration manuelle dans les espaces pré-sémantisés sont des indices de personne, de nombre et de fonction argumentale.

2. Pronoms personnels, interrogatifs, locatifs et neutres

Comme on l'a dit, la LSF marque la distinction animé/inanimé. Les pronoms personnels *stricto sensu* sont des pointages manuels renvoyant à des animés, qui correspondent en fait à des pronoms toniques, comme peuvent l'être « *moi* » et « *lui* » en français par rapport à « *je* » et « *il* ».

Ces pointages personnels réfèrent à des animés et ne se confondent pas avec toutes les autres formes de pointage qui constituent plus des mouvements syntaxiques actualisant des locus – ces locus ayant pu eux-mêmes être créés par pointages (V-4.3).

13. Tesnière, 1988, p. 83.
14. Tesnière, 1988, p. 85.
15. Creissels, 1991, p. 195.

En instance de dialogue, ces pointages sont effectués vers les espaces pré-sémantisés, tels que nous les avons décrits en (V-3). Les pointages [ptéı] et [ptéı2] ont toujours, sauf dans le cas d'un discours rapporté, une valeur exophorique, tandis que les pointages [ptéı3] sur les espaces pré-sémantisés 3a et 3b sont en général des pronoms endophoriques. En instance de récit, les pointages [ptéı], [ptéı2] et [ptéı3] sont possibles, mais, leur valeur endophorique fait qu'ils sont en général, lorsqu'ils existent, couplés à une proforme corporelle identifiée et/ou à un locus prédéfini.

Pour les pronoms ne référant pas à des animés, la LSF utilise soit des indices pronominaux, soit des pronoms translatés, soit des procédés spécifiques mettant en œuvre la fonction pronominale. Dans ces procédés, on peut trouver des pointages de l'index qui actualisent des locus spécifiques, en particulier pour référer à des lieux ; ces formes de pointage ne se confondent donc pas avec les pronoms personnels *stricto sensu*, même s'ils relèvent de la fonction pronominale.

2.1. Pronoms personnels exophoriques et endophoriques

La LSF distingue formellement, pour la troisième personne (singulier ou pluriel), entre pronoms endophorique, renvoyant à des éléments du discours, et pronoms exophoriques, renvoyant à des éléments de la situation de communication. Les pronoms exophoriques pointent vers les personnes présentes dans une situation de communication et excèdent donc légèrement l'espace de signation. Ainsi, un [LUI] exophorique – que l'on glosera par [LUI]ex –, pointera, de l'index et/ou du regard, très largement au-dessus et à l'extérieur de l'espace de signation pour désigner une personne présente dans la situation de communication. Ce même pronom [LUI]ex subira des variations, selon que la désignation se veut discrète ou non. En effet, si l'on veut se faire discret, on pointera l'espace situationnel à partir d'un point situé très près du corps – et parfois avec le pouce – le regard (souvent de biais) sera projeté dans l'espace de signation. Ces variantes de [LUI] sont illustrées ci-dessous.

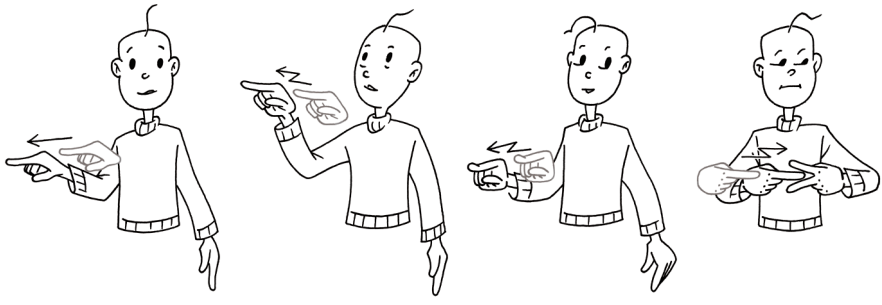


Illustration 57. [LUI] (image 1), [LUI]ex (image 2 : sans discrétion), [LUI]ex (images 3 et 4 : avec discrétion).

Pour les pronoms de première et de seconde personnes, il convient, selon nous, de distinguer également entre l'emploi exophorique fait en situation et celui fait dans le discours rapporté, que nous considérons comme endophorique. Pour la première personne du singulier [MOI], les pronoms exophoriques et endophoriques sont formellement identiques, le pointage est toujours dirigé vers le corps du signeur, mais dans l'emploi endophorique le corps du signeur est le plus souvent investi dans une proforme corporelle. Pour la seconde personne [TOI] [VOUS], dans l'emploi exophorique, le regard est porté sur le ou les interlocuteurs, tandis que, dans le discours rapporté, le regard est porté sur l'espace dans lequel on a situé les personnes impliquées dans le discours rapporté.

Les pronoms pluriels se forment grâce à des balayages : [NOUS] trace une ligne rejoignant le corps de signeur ; [VOUS] une ligne face au signeur, avec regard sur les interlocuteurs. [ILS] [EUX] s'exécutent au moyen d'une ligne reliant les espaces pré-sémantisés (3a) ou (3b) ou d'un cercle à l'intérieur de ces espaces. Par ailleurs, les pronoms personnels pluriel se combinent à des éléments chiffrés incorporés – jusqu'à quatre inclus – qui présentent également des variations morphologiques selon qu'ils sont endophoriques ou exophoriques. [NOUS DEUX], [VOUS DEUX], [EUX DEUX], [NOUS TROIS], etc. On notera par ailleurs que pour la troisième personne, un pronom personnel que nous glosons par [CELUI-CI] consiste en un pointage linéaire de haut en bas, exécuté avec une configuration 'main plate'. Il semble que ce pronom personnel soit en étroite relation morphologique avec le signe [PERSONNE] qui réfère à une personne indéterminée et que nous analysons comme un nominal et non comme un pronom. Cette proximité morphologique, liée au mouvement, entre [CELUI-CI] et [PERSONNE], est visible dans l'illustration (58).



Illustration 58. [CELUI-CI], [CEUX-CI], [PERSONNE].

Dans les descriptions du français, « *celui-ci* » est en général classé dans la catégorie des pronoms démonstratifs. Il nous semble qu'en LSF il fonctionne comme un véritable pronom personnel : il reste un pointage, même s'il est plus élaboré morphologiquement qu'un simple index ; il réfère à de l'animé ; il subit des variantes morphologiques pour le pluriel. On peut donc brosser un tableau récapitulatif des pronoms personnels en LSF, qui sont, d'une manière générale, plutôt comparables à des pronoms toniques, spécialement lorsqu'ils sont utilisés

avec des verbes à trajectoire[16]. Nous les glosons donc ici par les pronoms toniques de français. Rappelons que l'on peut aussi les gloser formellement en indiquant la personne visée par le pointage [pté1] [pté2] [pté3]. Pour les verbes sans trajectoire, en ce qui concerne la troisième personne, pour laquelle un pointage est nécessaire, la forme d'insistance consistera à marquer le pointage en l'appuyant et/ou en le répétant [pté3] X2.

Personne	Exophorique	Endophorique
Première personne du singulier	[MOI] – pté-corps du signeur	
Deuxième personne du singulier	[TOI]ex – regard interlocuteur	[TOI] – regard personnage localisé
Troisième personne du singulier	[LUI]ex – espace situationnel [CELUI-CI]ex – espace situationnel	[LUI] – espace pré-sémantisé 3ab [CELUI-CI] – espace pré-sémantisé 3ab
Première personne du pluriel	[NOUS]ex – balayage tu-je ou il-je, regard interlocuteur [NOUS DEUX]ex [nous trois]ex [NOUS QUATRE]ex – configuration chiffre, balayage identique, regard interlocuteur	[NOUS] – balayage personnages, regard espaces personnages [NOUS DEUX] [NOUS TROIS] [NOUS QUATRE] – configuration chiffre regard personnage
Deuxième personne du pluriel	[VOUS]ex – balayage interlocuteurs [VOUS DEUX]ex [VOUS TROIS]ex [VOUS QUATRE]ex – configuration chiffre, balayages identiques, regard interlocuteur	[VOUS] – balayage personnages, regard espaces personnages [VOUS DEUX] [VOUS TROIS] [VOUS QUATRE]– configuration chiffre, balayages identiques, regard espace personnage
Troisième personne du pluriel	[EUX]ex – espace situationnel [EUX DEUX]ex [EUX TROIS]ex [EUX QUATRE]ex – configuration chiffre, espace situationnel regard vers les « ils » [CEUX-CI]ex – configuration 'main plate' balayage espace situationnel, groupe de personne	[EUX] – espace pré-sémantisé 3ab – balayage circulaire sur 3a ou 3b ou balayage linéaire de 3a à 3b [EUX DEUX] [EUX TROIS] [EUX QUATRE] – configuration chiffre, espace pré-sémantisés 3a/3b, regard 3a/3b [CEUX-CI] – balayage espaces 3a ou 3b

Synthèse graphique 42. Pronoms personnels exophoriques et endophoriques animés en LSF.

16. Moody, 1983, p. 120, avait déjà décrit ces pronoms, les nommant « démonstratifs » et proposant une distinction entre [CELUI-CI] et [CELUI-LÀ] que nous n'avons pas observée. Par ailleurs, deux signes étaient glosés par [CELUI-LÀ], celui que nous avons illustré et glosé par [CELUI-CI] pour les animés et celui que nous glosons [ÇA] pour les inanimés.

2.2. Pronoms interrogatifs ou constituants interrogatifs ?

En lien direct avec les pronoms personnels que nous venons de décrire, il existe deux pronoms « personnels » interrogatifs [QUI] et [À QUI] qui ne diffèrent que par l'emplacement, le pronom [QUI] étant exécuté près du corps, ou plus loin du corps mais sur la ligne des épaules, tandis que [À QUI] est exécuté plus bas sur l'espace 3 (166a), (166b). On trouve aussi pour exprimer /à qui ?/ l'exécution rapide des deux signes [QUI] [À LUI][17], qui forment ainsi un signe composé assez fréquent selon nos observations, car la discrimination avec [QUI] est plus saillante (166b). Par ailleurs, /à qui/ peut aussi, dans certains contextes exophoriques (166c), ou endophoriques (166d) s'exécuter par [QUI] localisé sur l'objet dont on ignore le possesseur. Face à ces deux pronoms interrogatifs référant à de l'animé il existe un pronom référant à l'inanimé : [QUOI] (167). Tous les exemples donnés sont exécutés avec une mimique interrogative.

(166a) [CANDIDAT] [QUI] – *Qui est candidat ?*

(166b) [CARTABLE] [À QUI] // [CARTABLE] [QUI] [À LUI] – *À qui est ce cartable ?*

(166c) un sac dans la main [QUI]
loc : le sac montré – *C'est à qui* [ce sac] *?*

(166d) [VÉLO] […] [pr-vélo]loc1 [QUI]loc1 [pté-pr-vélo] – *À qui est ce vélo ?*

(167) [pté3] [DIRE] [QUOI] – *Qu'est-ce qu'il a dit ? Il a dit quoi ?*

Outre les trois interrogatifs [QUI], [À QUI] et [QUOI][18], on trouve un ensemble de termes interrogatifs en LSF, dont les principaux renvoient, comme dans bien des langues à /où /, /quand/, /combien/, /comment/, /pourquoi/.

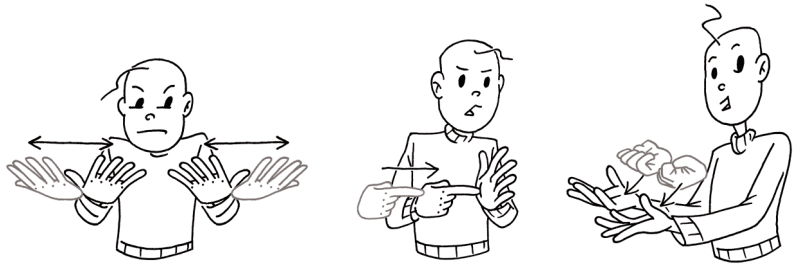


Illustration 59a. [QUOI], [QUAND], [COMBIEN].

17. Parfois, ce signe [À LUI] est glosé [POU] en lien avec le son qui accompagne généralement ce signe lors de son exécution.
18. Notons d'ores et déjà que [QUOI] peut fonctionner également comme adjectif interrogatif d'un nom. Ainsi, [IDÉE] [QUOI] pourra signifier, selon le contexte et l'enchaînement des signes « *Quelle idée ?* » ou « *L'idée c'est quoi ?* ». À ce propos, l'existence de phrases nominales (X-3) en LSF rend les analyses et la classification d'autant plus complexes.



Illustration 59b. [COMMENT], [OÙ], [POURQUOI].

Le statut pronominal de ces éléments pose question. Creissels note que les questions partielles posées par ces éléments – c'est-à-dire des questions portant non pas sur la totalité de la phrase, mais sur l'un de ses constituants – sont « presque toujours construites au moyen de proformes interrogatives[19] ». Nous ne retiendrons pas ces termes de « proformes interrogatives », compte tenu de l'utilisation très spécifique qui est faite du terme de « proforme » dans la description des langues gestuelles. Il s'agit, pour lui, d'éléments non verbaux, que les « […] grammaires descriptives répartissent généralement entre déterminants interrogatifs, pronoms interrogatifs et adverbes interrogatifs[20]. » Cette terminologie s'appuie sur le fait, que, d'une manière générale, dans les langues du monde, ces éléments « […] partagent avec les pronoms interrogatifs la propriété d'être fondamentalement des substituts lexicalisés de syntagmes *déterminants interrogatifs* + *nom*[21]. » Mais, comme nous n'avons pas retenu la catégorie des déterminants dans nos descriptions, nous dirons qu'ils sont fondamentalement des substituts lexicalisés de noms + adjectifs déterminatifs interrogatifs. Il est cependant à noter que, dans la section suivante, Creissels parle de « constituants interrogatifs[22] », une dénomination que nous retiendrons pour certains interrogatifs tels [OÙ], [QUAND], [POURQUOI], qui renvoient le plus souvent à des circonstants et non à des syntagmes nominaux liés à la valence verbale.

Ainsi, nous considérons comme « pronoms » les interrogatifs liés à la valence verbale, et comme « constituants interrogatifs », les signes interrogeant des circonstants. Nous scindons en deux la proposition de Riegel, Pellat & Rioul qui considèrent comme pronoms les « […] substituts syntaxiques de compléments verbaux ou circonstanciels qui font porter l'interrogation sur l'identité de ces constituants[23]. » Néanmoins, de ce point de vue [OÙ] peut être un pronom pour les verbes impliquant un lieu dans leur valence verbale, tels les verbes de déplacements.

19. Creissels, 2006b, p. 174-175.
20. Creissels, 2006b, p. 174.
21. Creissels, 2006b, p. 174.
22. Creissels, 2006b, p. 179.
23. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 208, mentionnent, remarque 1, « où, quand, comment et pourquoi » comme répondant à cette définition, « quoi » étant clairement défini, p. 207, comme un pronom. Ceci n'empêche pas ces mêmes auteurs de classer ces éléments dans la catégorie

Quant aux signes [COMBIEN] et [COMMENT], nous ne les considérons pas comme des pronoms pour les raisons suivantes.

Le signe [COMBIEN] paraît être plutôt un adjectif, car même employé seul il sous-entend un nom qu'il déterminerait, et non auquel il se substituerait, comme le montrent les exemples (168a) et (168b).

reg. « tu » ---------
(168a) [AVOIR] [COMBIEN] – *Tu en as combien ?*

reg. « tu » ----------
(168b) [AVOIR] [MAISON] [COMBIEN] – *Tu as combien de maisons ?*

De même, [COMMENT] paraît plutôt être un adverbe. Dans tous les cas, il est en effet lié au verbe, même lorsqu'il est employé seul dans une question, il sous-entend le verbe utilisé dans l'énoncé précédent, comme le montrent les exemples (169a) et (169b).

(169a) [pté3] [RÉUSSIR] – *Il a réussi.* Réponse : [COMMENT] – *Comment ?*

(169b) [pté3] [TRAVAILLER] [COMMENT] – *Il travaille comment ?*

S'agissant de l'interrogatif [POURQUOI], comme le signale Creissels, il « […] manifeste souvent des comportements qui le mettent à part des autres interrogatifs[24]. » Selon lui, l'explication est de type sémantique. En effet, /pourquoi/ « […] n'interroge pas sur les participants à l'événement (comme *qui ?* ou *quoi ?*) ou sur les circonstances de l'événement (comme *où ?* et *quand ?*) mais sur une relation de causalité avec un autre événement[25]. » De ce fait, nous ne considérons pas [POURQUOI] comme un pronom mais uniquement comme un constituant interrogatif.

Pour résumer toutes ces discussions délicates nous brossons le tableau suivant qui explicite nos choix catégoriels des éléments [QUI /À QUI], [QUOI], [OU], [QUAND], [COMBIEN], [COMMENT], [POURQUOI], qui, à l'évidence, posent problème tant à la syntaxe de diverses langues qu'à la linguistique générale.

	Pronom interrogatif	**Constituant interrogatif**	**Adjectif interrogatif (ellipse du nom)**	**Adverbe interrogatif (ellipse du verbe)**
[QUI / À QUI]	×			
[QUOI]	×			
[OÙ]	×	×		
[QUAND]		×		
[COMBIEN]			×	
[COMMENT]				×
[POURQUOI]		×		

Synthèse graphique 43. Statut des signes interrogatifs en LSF.

traditionnelle des « adverbes interrogatifs », en intégrant dans cette liste « combien » (p. 397). Il se trouve que, de notre point de vue, en LSF, [COMBIEN] peut être plutôt considéré comme un « adjectif » tandis que [POURQUOI] est nettement un constituant interrogatif.

24. Creissels, 2006b, p. 179.
25. Creissels, 2006b, p. 179.

2.3. Pronoms locatifs

Il existe en LSF des pointages manuels référant aux lieux évoqués dans le discours. Ces pointages sont appelés, par souci de cohérence terminologique, « pronoms locatifs » et correspondent le plus souvent au pronom français « *y*[26] ». Ils fonctionnent comme des pointages référant aux lieux, en réactualisant la signification d'un locus et sont glosés par [pté-loc] comme dans l'exemple suivant.

(170) [ALGÉRIE] [pté-loc ALGÉRIE] [pté1] [NAÎTRE] [pté-loc ALGÉRIE] – *L'Algérie, j'y suis né.*

Les pointages en LSF sont véritablement multifonctionnels et ne sont pas toujours aisés à analyser, d'autant que, comme nous l'avons déjà souligné, c'est le plus souvent le locus pointé qui est porteur de la signification référentielle. Néanmoins, de même que nous avons classé dans la catégorie des pronoms les pointages référant aux personnes, nous classons dans la même catégorie les pointages référant et se substituant à un locatif, que ce locatif ne soit pas lié intrinsèquement au verbe (170) ou qu'il soit exécuté dans l'espace pré-sémantisé L lorsqu'il est lié au verbe (171),

(171) [PARIS] [pté-epsL] [TOURISTE] [ALLER-en nombre]epsL – *Paris, il y a de nombreux touristes qui y vont.*

Dans cet exemple, où [PARIS] est thématisé et où le pronom qui le reprend permet de développer le commentaire, on remarque d'ailleurs que le point d'arrivée du verbe [ALLER-en nombre] réutilise de manière redondante le locus de l'espace pré-sémantisé L et fonctionne en l'espèce comme un « indice pronominal » redondant.

3. Indices pronominaux

Face aux pronoms personnels analysés en (2.1), qui correspondent le plus souvent à des formes pronominales marquées, on trouve des indices. Ces indices constituent des formes pronominales non marquées référant spécialement aux actants d'un verbe, personnes/animaux, choses, lieux essentiellement. Ils peuvent donc référer à de l'animé ou de l'inanimé. Ils sont en fait des indices pronominaux de fonctions argumentales liées au verbe. On peut donc en rendre compte à partir des types de verbes susceptibles de les intégrer dans les structures de phrases qui leur sont liées.

26. Ce pronom « *y* » est en général glosé comme pronom personnel dans les descriptions du français. Cependant, comme nous avons spécifié le terme de « pronom personnel » pour des éléments se substituant à des groupes renvoyant à de l'animé, il nous est apparu important de créer cette catégorie spécifique pour la LSF. Par ailleurs, les pointages étant des éléments liés à la fonction pronominale, nous avons souhaité mettre en avant cette catégorie de pointage, clairement catégorisable en termes de pronom.

3.1. Verbes à trajectoire et indices

Les verbes à trajectoire produisent des schémas de phrases particuliers (XI-2.2) et autorisent l'absence de pointage de l'index pour les références aux actants du verbe. S'ancrant dans les espaces pré-sémantisés, les points de départ et d'arrivée de ces verbes sont des indices des fonctions argumentales agent et patient/bénéficiaire lorsque la structure sémantique profonde des verbes implique des animés : c'est le cas par exemple du verbe [RACONTER] – quelqu'un raconte à quelqu'un (quelque chose). Dans l'exemple (172), les gloses eps1 et eps3 renvoient donc respectivement aux indices des fonctions argumentales agent et bénéficiaire induites par le sémantisme du verbe [RACONTER].

(172) eps1[RACONTER]eps3 – *Je lui raconte.*

Le point d'arrivée peut également être l'indice de la fonction argumentale objet lorsqu'il s'ancre dans l'espace O, avec des verbes comme [REGARDER] [PAYER], comme nous l'avons vu (V-3.6).

Avec les verbes de préhension tel [PRENDRE], c'est le point de départ du verbe qui est l'indice de l'objet. Cet objet est ancré dans le même espace pré-sémantisé O, comme le montre, dans l'exemple (173), la trajectoire du verbe de préhension [CUEILLIR].

reg. epsO
(173) [FLEUR] epsO[CUEILLIR]eps1 – *Je cueille une fleur.*

Cette question de la trajectoire des verbes de préhension, souvent glosée comme « trajectoire inversée », sera précisée plus loin (XI-2.1.3).

En dernier lieu, rappelons, que, comme nous venons de le voir dans l'exemple (171), il existe, pour les verbes à trajectoire incluant un lieu dans leur schéma actanciel, des indices de pronoms locatifs. Selon le sens, ces indices seront matérialisés soit par le point d'arrivée du verbe, pour exprimer la destination (174a) soit par son point de départ pour exprimer la provenance (174b).

(174a) [MAISON] eps1[ALLER]epsL – *Je vais à la maison.*
epsL

(174b) [PARIS] epsL[ARRIVER]eps1 – *J'arrive de Paris.*
epsL

On peut considérer que ce qui correspond à ce que l'on nomme « pronoms réfléchis » pour la description du français fait également partie des indices pronominaux. En l'occurrence, c'est le corps du signeur qui permet d'exprimer l'aspect pronominal du verbe. Ainsi, les verbes [SE LAVER] ou [SE DOUCHER] sont ancrés ou localisés sur le corps, le verbe [LAVER], qui peut subir des variations de spatialisation en contexte, s'ancrant, au niveau lexical, dans l'espace N.

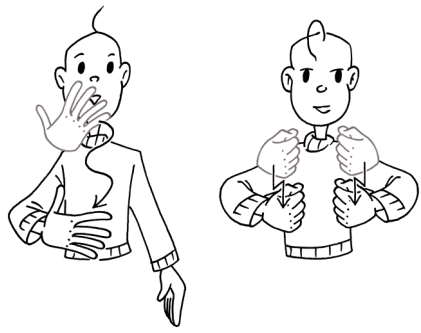


Illustration 60. [SE LAVER] (images 1 et 2).

3.2. Verbes sans trajectoire et indices portés par le regard

Les verbes sans trajectoire utilisent soit des pronoms personnels tels que nous les avons définis plus haut – pointages manuels de l'index –, soit des pointages effectués par le regard sur des zones pré-sémantisés ou des locus créés par le discours du locuteur. Ces pointages par le regard sont alors des indices de fonction. Ainsi, un verbe comme [AIMER], exécuté sur le corps peut-il être construit avec deux pronoms (175a), une proforme corporelle et un pronom (175b) ou une proforme corporelle et un indice (175c).

(175a) [ptéı] [AIMER] [ptéɜ] – *Je l'aime.*

reg. epsɜ
(175b) [prC-AIMER] [ptéɜ] – *Je l'aime.*

reg. epsɜ
(175c) [prC-AIMER] – *Je l'aime.*

En (175a) la structure choisie est celle qui inclut deux pronoms personnels [MOI] et [LUI]. Le verbe [AIMER] est ancré sur le devant du corps ('main plate' qui remonte sur le devant du buste). Cet ancrage correspond à l'espace pré-sémantisé de première personne et favorise l'accompagnement corporel du signe que l'on note 'prC'. Cette (légère) proforme corporelle accompagne le regard et lève toute ambiguïté. Pour l'expression d'une personne 1 en rôle de bénéficiaire, un pointage serait sans doute nécessaire [ptéɜ] [AIMER] [ptéı] – *Il m'aime.*

Par ailleurs, pour les exemples (175b) et (175c), on peut aussi considérer que, comme dans bien des cas, la personne 1 n'est pas mentionnée, puisque le verbe [AIMER] s'ancre sur le corps et qu'il n'a pas de trajectoire.

3.3. Verbes sans trajectoire et personne 1 implicite

On observe en effet, que, très souvent, le pronom de première personne est omis pour les verbes sans trajectoire. On a donc, inscrit dans le paradigme des formes

pronominales personnelles, le concept de « personne 1 implicite » (V-3.2.1) qui réfère à la première personne en position d'agent. Ainsi, une phrase comme [MANGE] [FINI] s'interprète sans ambiguïté comme « *J'ai fini de manger* ». Cet implicite n'est employé – si l'on peut dire – qu'avec les verbes sans trajectoire, puisque, pour les autres verbes, la trajectoire fonctionne nécessairement comme indice de personne ; c'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit là d'un indice et non d'un véritable pronom tel que décrit ci-dessus. Cet indice peut être, dans les transcriptions, glosé spécifiquement par ø ou ne pas être noté.

Dans tous les cas, il convient de garder en mémoire qu'il entre dans le paradigme des indices de première personne en fonction argumentale d'agent. C'est pourquoi, aux exemples (175a), (175b), (175c), déjà donnés pour l'expression de « *Je l'aime* », on peut ajouter deux autres réalisations possibles :

reg. eps3
(175d) ø [AIMER] [pté3] – *Je l'aime.*

reg. eps3
(175e) ø [AIMER] – *Je l'aime.*

3.4. Le regard « tu » considéré comme un indice

Par ailleurs, en dernier lieu, on soulignera que quel que soit le type de verbe envisagé, on considérera que ce que nous nommons le regard « tu » est un indice de seconde personne. En instance de dialogue, il est porté sur l'interlocuteur, tandis qu'en instance de récit, il est porté sur la portion d'espace où l'interlocuteur imaginaire a été spatialisé.

4. Pronoms translatés : démonstratifs, possessifs, indéfinis

Hormis la question de l'interprétation générique des pronoms que l'on a évoquée plus haut (1.1.3), par commodité descriptive, et en l'état actuel des recherches, on classera tous les autres pronoms dans la catégorie des « pronoms translatés[27] ». On admettra que, pour l'essentiel, il s'agit de bases lexicales essentiellement adjectivales, c'est-à-dire susceptibles de modifier un nom, qui pourront trouver un emploi pronominal. C'est bien parce que nous postulons que ces éléments linguistiques sont fondamentalement autre chose que des pronoms que nous considérons qu'il y a translation.

27. Cette catégorie nous évite, nous semble-t-il, de calquer la grammaire de la LSF sur celle du français, tout en permettant d'expliciter les valeurs (pronominales ou adjectivales) que peuvent prendre les éléments. Ainsi, dans sa première grammaire, Moody considère que les signes tels [À MOI] peuvent être pronoms (« *le mien* ») ou adjectifs (« *ma* », « *mon* », « *mes* »), reprenant ici l'ancienne terminologie de la grammaire traditionnelle du français qui faisait de ces déterminants des « adjectifs possessifs ». Pour nous, [À MOI] est un adjectif que le contexte permet de « translater » en pronom. Par ailleurs, Moody explique que [À MOI] peut aussi être un verbe (*appartenir*), ce que nous ne pensons pas. Nous pensons que la valeur adjectivale de [À MOI] peut avoir, associée à la copule NM, une fonction prédicative /être à moi/ que l'on peut éventuellement traduire par « *appartenir* ».

Pour présenter l'inventaire des éléments les plus fréquents que l'on rencontre, on adoptera, afin d'ordonner quelque peu la liste, le classement sémantique traditionnel « démonstratif », « possessif », « indéfini ».

4.1. Démonstratifs

Il existe en LSF un signe, généralement glosé par [ÇA], qui consiste en un pointage exécuté par une configuration 'main plate' paume orientée vers le haut, dont nous représentons deux variantes dans l'illustration ci-dessous.

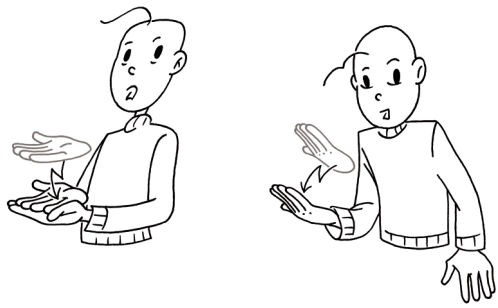


Illustration 61. [ÇA].

Ces signes ne se confondent donc pas avec [CELUI-CI], qui, on l'a vu, n'est pas un simple pointage, mais un balayage de haut en bas, la main orientée vers l'espace 3. [ÇA] fonctionne comme un pronom neutre se substituant soit à de l'inanimé en fonction argumentale lié au verbe (176a), soit à une phrase ou une proposition (176b).

reg. int. mmq 'interr.'
(176a) [LIRE] [ÇA] – *Tu as lu ça ?*

loc1
(176b) [CONSTRUIRE] [MAISON] X3 [pté3a] [AIMER] pté-loc1[ÇA] – *Construire des maisons, il aime ça.*

Il peut cependant être également utilisé pour spécifier un nominal, c'est pourquoi nous le rattachons également aux « pronoms translatés ». En effet, [ÇA] peut avoir aussi une valeur de spécification où le signe pointe un objet de la situation de communication sans adjonction nominale, ou une valeur adjectivale comme dans l'exemple (177) où deux cahiers sont présents dans la situation de communication ou dans le discours et où le signe [ÇA] désigne l'un des deux. Cet emploi de [ÇA] comme « adjectif déterminatif » (« *ce* ») est selon nous l'emploi de base.

reg. « tu »
(177) [CAHIER] [ÇA] [DONNER]eps1 – *Donne-moi ce cahier-là.*

Dans les utilisations endophoriques, on observe plutôt un pointage simple, désignant un locus dont la référence a été spécifiée, où le pointage a valeur de

démonstratif en valeur adjectivale, tandis qu'en (178) le pointage acquiert une valeur pronominale.

(178) [LIVRE] [stf-rangée de livres] [pté-CELUI-LÀ]loc1 loc1[prM-livre – CHOISIR]eps1 – *Parmi tous ces livres, je choisis celui-là.*

Tout comme les personnels toniques, ces démonstratifs opposent formellement les exophores et les endophores par le fait que le pointage excède ou non l'espace de signation.

4.2. Possessifs

Dans cette même catégorie des pronoms translatés, on note les pronoms que l'on nomme généralement « possessifs » (en français par exemple, « *le mien* », « *le tien* », etc.). En LSF, ces pronoms « possessifs » sont en relation morphologique et sémantique très étroite avec les pronoms personnels. Ils peuvent d'ailleurs, *in fine*, être considérés comme des pointages particuliers, puisque, comme eux, ils désignent une partie signifiante d'espace référant à une personne. Cependant, on notera qu'en LSF, [À MOI], [À TOI], [À LUI] peuvent fonctionner tout à la fois avec ou sans nominal. Ainsi, dans le syntagme nominal [SŒUR] [À MOI] (« *ma sœur* »), [À MOI] fonctionne comme « adjectif déterminatif », tandis que dans des réponses, où [À MOI] apparaît seul, il fonctionne comme pronom, ce qui a été illustré par les exemples (165a) et (165b) donnés plus haut.

On pourrait discuter le cas de la valeur pronominale de ces signes, et considérer qu'il s'agit d'une « réduction nominale ». Mais il existe beaucoup de langues où une même forme peut s'utiliser comme déterminant ou comme pronom[28]. C'est pourquoi, compte tenu de l'économie générale de la LSF, qui privilégie la conceptualisation indifférenciée au niveau lexical et la translation ou la sélection catégorielle en discours, nous penchons pour une valeur pronominale effective des possessifs et non pour une réduction nominale.

4.3. Indéfinis

On sait que pour ce qui est de la description de la langue française, cette notion d'indéfini a été critiquée, car elle ne constitue pas une classe syntaxique homogène[29]. Cette critique du caractère hétérogène a également été portée même quand la notion est plus clairement restreinte syntaxiquement à la classe des pronoms[30]. Ceci tient sans doute au fait que, d'une part, les « pronoms indéfinis » du français

28. C'est par exemple le cas de l'espagnol (voir Creissels, 2006a), p. 71.
29. Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 324, expliquent par exemple que « […] la classe des indéfinis semble n'avoir été mise en place que pour regrouper en un fourre-tout assez hétéroclite, des déterminants, des adjectifs et des pronoms qui ne se rattachent à aucune autre classe. »
30. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 210, parlent de « la catégorie résiduelle hétéroclite des pronoms indéfinis ».

fonctionnent le plus souvent également comme des déterminants, et que, d'autre part, la notion d'« indéfini » n'est pas sémantiquement homogène.

La notion sémantique d'indéfini telle que nous l'employons ici permet d'exprimer ce que Charaudeau nomme l'« identification indéterminée[31] ». Cette notion d'identification indéterminée, nous paraît à même, dans les diverses modalités qui sont les siennes, d'unifier le propos autour de cette notion de « pronoms indéfinis ». Il existe bien évidemment en LSF des indéfinis. Tout comme en français, il nous semble que ces indéfinis peuvent être, du point de vue sémantique, soit des quantificateurs, soit des identificateurs ; c'est pourquoi nous suivons globalement ces analyses sémantiques faites par Riegel, Pellat & Rioul[32].

4.3.1. Indéfinis quantificateurs

Dans les quantificateurs, dont nous donnons un certain nombre d'exemples en fin de paragraphe, on rangera :

– des signes renvoyant à des quantités nulles tels [AUCUN], [NUL], [CHAUVE] (179a). Notons, d'une part, que le signe glosé généralement par [PERSONNE] (ill. 58) est l'équivalent en français du nominal « une personne » et ne fonctionne en aucun cas comme le pronom indéfini « personne » qu'on trouve dans par exemple « *Personne ne sait* » (179b) et que, d'autre part, il existe, outre le signe [Y'A PAS] (ill. 44) de nombreux signes référant à une quantité nulle renvoyant à de l'animé ou de l'inanimé, comme on peut le voir dans l'illustration suivante.

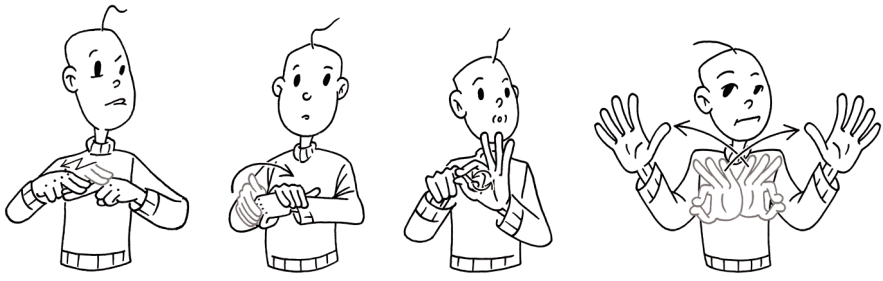


Illustration 62. [VIDE], [CHAUVE], [ZÉRO-avec index], [Y'A PAS-personne].

– des signes renvoyant au contraire à une quantité totalisante, tels [TOUS], [TOUT] (174) ;

– des signes renvoyant à ce que Riegel, Pellat & Rioul nomment « singularité indéterminé[33] », tels [QUELQUE CHOSE], [QUELQU'UN] (181a) ;

– des signes renvoyant au contraire à une « pluralité indéterminée », tels [CERTAINS], [QUELQUES-UNS], [LA PLUPART], [PLUSIEURS] (181b).

31. Charaudeau, 1992, p. 279-299.
32. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 210-213 ; voir aussi Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 324-332, qui donnent les mêmes caractéristiques sémantiques des indéfinis, mais qui, toutefois, parlent d'« identificatifs » et non d'« identificateurs ».
33. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 212.

Tous ces signes peuvent être utilisés en LSF avec une valeur pronominale, comme le montrent les quelques exemples ci-dessous.

(179a) [ANNECY] [BEAUCOUP DE MONDE] […] [CHAMBÉRY] [CHAUVE] [RAS] – *À Annecy, il y avait du monde ; à Chambéry personne, vraiment personne.*

(179b) [SAVOIR] [Y'A PAS-personne] – *Personne ne sait.*

(180) [TOUS] [FILM] [DÉTESTER] [TOUS] – *Ils ont tous détesté le film.*

(181a) [MAISON] [QUELQU'UN] [VENIR] – *Quelqu'un est venu à la maison.*

(181b) [VOTER] X4 [MAJORITÉ] [VOTE] [pté3] – *La plupart ont voté pour lui.*

Dans ce dernier exemple, nous considérons, par hypothèse, que le signe glosé [MAJORITÉ] est l'équivalent d'un pronom translaté, on pourrait bien sûr émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un nominal (« *La majorité a voté pour lui* »), ce signe étant un STF lexicalisé comme le montre l'illustration (63).

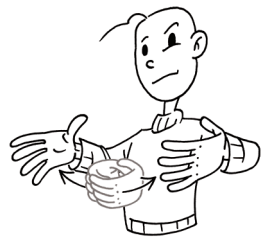


Illustration 63 : [MAJORITÉ / LA PLUPART].

4.3.2. Indéfinis identificateurs

Dans les identificateurs, on retiendra pour la LSF [MÊME][34] et [AUTRE] employés en valeur pronominale et non adjectivale, comme dans les exemples suivants.

(182) [VOULOIR] [MÊME] – *Je veux le même.*

mvt buste

(183) [FRANCHEMENT] [ÇA] [DÉGUEULASSE] / [VOULOIR] [AUTRE] – *Franchement, c'est dégueulasse, j'en veux un autre.*

En l'état actuel des recherches, il apparaît difficile de savoir si certains de ces éléments ne sont que des pronoms. Nos corpus nous invitent plutôt à poser l'hypothèse que ces éléments, le plus souvent, fonctionnent et comme adjectifs et comme pronom, ce pour quoi nous les nommons « pronoms translatés ». Les

34. On notera la proximité morphologique de [MÊME] et [PAREIL] en LSF, le signe [PAREIL] répétant le mouvement deux fois. Il est possible que le signe [PAREIL] puisse supporter également un emploi pronominal. Pour l'heure, on supposera plutôt, qu'une phrase du type [VOULOIR] [PAREIL] est le résultat de la réduction d'un syntagme nominal – *J'en veux un pareil*, en admettant que la ligne syntaxique délimitant les pronoms et les réductions de syntagmes nominaux est assez fragile, spécialement quand il y a proximité sémantique comme c'est le cas ici. Concernant [MÊME], on signalera l'existence en LSF d'une expression idiomatique indéfinie [MÊME-mouvement ample] X3 – *C'est toujours la même chose.*

exemples suivants montrent une utilisation adjectivale (184a) et une utilisation pronominale (184b) du signe [CHAQUE][35].

(184a) [CHAQUE] [FEMME] [ÂGE] [QUARANTE-CINQ] [AN] [IL FAUT] [CONTRÔLER]eps1 // [MAMMOGRAPHIE] […] – *Chaque femme âgée de quarante-cinq ans doit être contrôlée : mammographie* […]

(184b) [CHAQUE] [PROPOSER] – *Chacun propose.*

Un autre exemple peut être donné avec le signe [TOUS].

mmq 'intensif'

(185a) [PROFESSEUR] [TOUS] [ENFANT] X4 [ARRIVER-en masse]prC-professeur – *Tous les enfants se ruent vers le professeur.*

(185b) [TOUS] [CANDIDATS] – *Tous sont candidats. / Ils sont tous candidats.*

Cependant, les réalisations morphologiques de ce qui se traduit en français par « *tout/tous/toutes* » sont nombreuses, comme le montre l'illustration (64).



Illustration 64. [TOUT/TOUS/TOUTES].

Il conviendra donc, dans des recherches ultérieures, de mieux comprendre la distribution de ces variantes morphologiques.

Par ailleurs, la liste exhaustive des pronoms indéfinis reste à dresser, et il reste également à vérifier l'hypothèse que nous posons, à savoir que, ces pronoms indéfinis sont bien des pronoms translatés, c'est-à-dire supportant une valeur adjectivale et une valeur pronominale.

35. Notons que la valeur distributive de /chacun/ peut être supportée par un indice pronominal lié à un verbe à trajectoire comme dans l'exemple suivant : [ENFANT] X3 [CINQ] // [BONBON] eps1[DONNER] eps3a-3b, pté3 X5 – *Il y a cinq enfants, je leur donne un bonbon chacun.*

5. Fonction pronominale : définition et procédés syntaxiques

5.1. Fonction pronominale : définition

On a brièvement défini plus haut cette fonction comme étant la fonction substitutive à un groupe nominal, qui permet la reprise syntaxique et la référence à un groupe nominal introduit ou non par un joncteur.

La fonction pronominale permet ainsi, en LSF, à un élément d'une phrase de se substituer à un groupe et/ou d'assurer une référence situationnelle ou discursive. Par rapport aux pronoms, la fonction pronominale peut n'avoir qu'une fonction référentielle, sans que la notion de « substitution syntaxique de l'élément » ne soit nécessairement clairement établie.

Cet élément assurant la référence peut être lexical ou non, manuel ou non. La « fonction pronominale » excède, selon nous, celle de pronom *stricto sensu*, dans la mesure où elle peut être certes assurée, comme le terme l'indique, par un pronom tels ceux dont nous venons de définir les trois grands différents types (pronoms, indices et translatés), mais aussi par des procédés spécifiques aux langues gestuelles, ce à quoi nous nous intéressons maintenant.

Il s'agit de décrire ces procédés manuels ou non manuels qui permettent d'assurer la référence par rapport à un groupe nominal avec un caractère de substitution plus ou moins explicité. Les premiers procédés que nous envisageons ici concernent l'utilisation spécifique des formes manuelles que nous avons appelées « proformes » (IV-2.3), qui sont dans leurs fonctionnements référentiels et syntaxiques très proches des pronoms que nous venons d'envisager et concernent essentiellement la troisième personne du singulier ou du pluriel y compris quand cette troisième personne est exprimée par ce que nous avons appelé un « trope personnel » (V-3.2.2), mettant en jeu le corps du signeur comme constituant de la LSF.

5.2. Procédés syntaxiques : les proformes

En effet, la troisième personne est régulièrement reprise par des proformes. Les proformes font partie intégrante de la structure phrastique, elles permettent d'exprimer au cœur du syntagme verbal les arguments du verbe. En ce sens, on peut les considérer, du point de vue morphologique, comme des « infixes pronominaux[36] » nécessaires à la structuration syntaxique.

36. Moody, 1983, p. 110, écrivait « Des classificateurs peuvent être incorporés (compris) dans certains verbes et font ainsi entrer le sujet et/ou le complément dans le verbe. […] Nous les considérons comme des "super-pronoms" parce qu'ils contiennent plus d'informations qu'un pronom ordinaire en français. » Le terme « classificateur » correspond à ce que nous nommons aujourd'hui soit « proforme », soit « spécificateur de taille et de forme », selon leur fonction. Quant au terme « super-pronom », il n'est, selon nous, pas linguistique, mais « militant », une posture qui pouvait se comprendre à l'époque de l'élaboration de cette première grammaire de la LSF, où il s'agissait de prouver la réalité linguistique de la LSF, en l'inscrivant d'entrée de jeu dans un rapport de force entre les langues. La notion de « super-pronom » est donc, selon nous, un concept sociolinguistique, mais ne relevant pas de la stricte description linguistique.

5.2.1. Les proformes manuelles comme « infixes pronominaux »

Le concept d'« infixe » renvoie à un élément signifiant inclus à l'intérieur d'un autre élément : le terme support. Il s'oppose à « préfixe » – l'élément étant accroché au début du terme support – ainsi qu'à « suffixe » qui renvoie à un élément situé à la fin du terme support. À ces deux termes qui ont pu être employés pour la description de différentes langues signées[37], nous préférons le terme « infixe » qui nous paraît mieux convenir au caractère syncrétique et simultané de la fusion de la proforme dans l'élément verbal. En ce sens, nous renouons avec les premières descriptions de la LSF qui parlaient de « verbe incorporant l'objet[38] ». De nombreuses structures de phrases nécessitent l'utilisation de ces renvois pronominaux sous forme de proformes manuelles comme c'est le cas dans l'exemple (186) où la forme de main 'C' pronominalise [VERRE], introduisant une variation morphologique dans la configuration manuelle du verbe [BOIRE] qui s'exécute, en forme de citation, avec une forme de main 'A' orientée vers l'intérieur, comme le montrent l'illustration (65) et l'exemple (186).

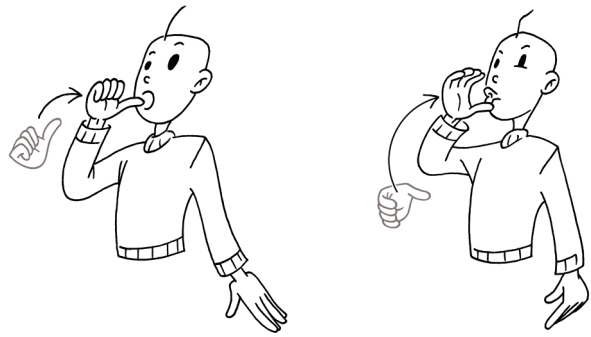


Illustration 65. [BOIRE] forme lexicale et [BOIRE] avec infixe pronominal sous la forme d'une proforme manuelle référant à /verre/.

(186) [VERRE] [pté3] [prM-verre – BOIRE] – *Il boit un verre.*

D'une manière générale, les proformes manuelles permettent d'assurer le(s) rôle(s) sémantico-syntaxique(s) distribués(s) par le verbe, spécialement ceux d'agent, d'objet et d'instrument. Le rôle d'agent, peut, quant à lui, particulièrement en instance de récit, être assumé par une proforme corporelle.

5.2.2. Proformes manuelles et corporelles : combinatoire sémantique et syntaxique

On aurait pu croire que, comme c'est le cas pour les espaces pré-sémantisés, il y a une spécialisation des proformes ordonnée par la distinction animé/inanimé

37. Neidle & coll., 2001, parlent par exemple de « préfixe sujet ». On notera que Kervajan, 2011, utilise également les termes préfixes et suffixes pour les points de départ et d'arrivée du verbe que nous considérons comme des indices de fonction argumentale, et utilise le terme « transfixe » pour les variations morphologiques des formes de mains.
38. Moody, 1983, p. 102-115.

et que la proforme est manuelle pour les inanimés (186) et corporelle pour les animés (187).

(187) [OURS] [prC-ours – RIRE] – *L'ours rit.*

Cependant, ces deux exemples masquent une disparité combinatoire très variée qui nous permet de dire qu'un animé peut également être repris par une proforme manuelle. Cette reprise se fait, le plus souvent, soit par synecdoque, figure rhétorique dans laquelle seul l'un des attributs de l'animé est repris (188) soit par « stylisation iconique » comme dans l'exemple (189), où la forme de main 'index' orientée 'verticale extérieure' renvoie à /cheval/ :

(188) [LAPIN] [prM-oreille de lapin – SE DRESSER] – *Le lapin dresse les oreilles. / Les oreilles du lapin se dresse*nt[39].

(189) [CHEVAL] [HOMME] [prM-cheval – TOMBER DE] – *Un homme tombe de son cheval*[40].

Cet animé peut également être repris par l'exécution simultanée d'une proforme corporelle et d'une proforme manuelle ce que nous appellerons « double proforme[41] » (190).

(190) [OURS] [prM-ours ; prC-ours – MARCHER] – *L'ours marche.*

On notera également qu'une « double proforme » peut être constituée de deux proformes manuelles, comme c'est le cas dans les structures locatives (X-3.2), dont nous donnons ici quelques exemples renvoyant à deux inanimés (191) ou un animé et un inanimé (192) ou deux animés (193).

(191) [CHAISE] prM-chaise – loc1 [SAC] [prM-sac – loc1 DEVANT] – *Le sac est devant la chaise.*

(192) [CHAISE] [ENFANT] [prM-chaise ; prM-enfant – loc DEVANT] – *L'enfant est devant la chaise.*

(193) [FILLE] prM-fille [GARÇON-loc1] [prM-garçon – loc1 DERRIÈRE] – *Le garçon est derrière la fille.*

Il existe également des structures comprenant trois proformes – deux manuelles et une corporelle – comme c'est le cas dans l'exemple (194).

(194) [BOL] [CUILLÈRE] [OURS] [prC-ours ; prM-bol ; prM-cuillère – MANGER] – *L'ours mange le contenu du bol avec une cuillère.*

Ainsi, dans l'utilisation des proformes, particulièrement féconde dans le genre narratif, la distinction animé/inanimé devient beaucoup moins étanche que dans les phrases utilisant, dans l'instance de dialogue, les espaces pré-sémantisés. On peut résumer ces utilisations différenciées des proformes sous la forme du tableau suivant.

39. Dans les faits, spécialement dans le cadre d'une narration, la proforme manuelle sera doublée d'une proforme corporelle renvoyant non plus aux seules oreilles du lapin, mais au lapin lui-même.
40. Compte tenu de la lexicalisation du verbe [TOMBER], nous ne considérons par la configuration manuelle 'V' comme une proforme.
41. Bras, Millet & Risler, 2004.

Instances discursives	Animé	Inanimé
Dialogue privilégiant les espaces pré-sémantisés	eps1 – eps3a et 3b – epsXa et Xb (epsN)	epsO – epsLa et Lb (epsN)
Récit privilégiant les proformes manuelles et corporelles	Proforme corporelle Proforme manuelle Double proforme corporelle et manuelle Double proforme manuelle	Proforme manuelle Double proforme manuelle
	Triple proforme	

Synthèse graphique 44. Distinction animé/inanimé selon les instances discursives en LSF ou spécialisation des espaces pré-sémantisés et brouillages narratifs.

On note cependant que, d'une part, la proforme corporelle renvoie toujours à de l'animé, ou à un élément agentivisé (IV-4) et que, d'autre part, en l'état actuel de nos recherches, il semble que l'inanimé (non agentivisé) soit toujours repris par des proformes manuelles. Cette partition animé/inanimé reste donc pour partie opérante. Elle est cependant brouillée par le fait que les proformes manuelles peuvent renvoyer à de l'animé. L'espace neutre n'est noté ici que pour mémoire, puisque, ne définissant aucun rôle sémantico-syntaxique *a priori*, il est normal qu'il puisse accueillir et de l'animé et de l'inanimé (V-3.1).

Concernant les rôles sémantico-syntaxiques des proformes, on notera qu'elles sont à même de pronominaliser des noms assumant principalement les rôles d'agent et de patient (animés) ainsi que d'objet et d'instrument (inanimés)[42].

5.2.3. Des proformes manuelles (quasi) lexicalisées

Il existe un petit nombre de proformes, dont le fonctionnement relève de la fonction pronominale, qui paraissent s'être lexicalisées, dans la mesure où même sans explicitation contextuelle, le sens en est assez précis. On relèvera essentiellement deux proformes de ce type : [pr-PERSONNE DEBOUT] [pr-VOITURE][43]. La proforme [pr-PERSONNE DEBOUT] est en relation sémantique avec un certain nombre d'éléments lexicaux tels [SE RENCONTRER], [S'APPROCHER], [UNE FILE DE PERSONNES], etc., qui ne proposent pas *a priori* de valeur pronominale[44].

42. Pour l'ASL, Sandler & Lillo-Martin, 2006, p. 348, remarquent que différentes proformes (« *classifiers* ») peuvent être employées pour référer au même nom suivant que la proforme est intégrée à un verbe de préhension (« *handling classifiers* ») ou non (« *descriptive classifiers* »). Ils donnent l'exemple emprunté à Bendicto & Brentari, 2004, de « *saw* » qui signifie « *scie* ». La proforme de préhension renvoie à la main saisissant la poignée de la scie ('C' orienté 'verticalement vers l'intérieur'), tandis que la proforme descriptive renvoie à la forme de la scie ('main plate' orientée 'verticalement vers l'intérieur').
43. Soulignons que des proformes formellement identiques peuvent être utilisées dans d'autres contextes. Par exemple, la configuration 'main plate' orientée vers le bas, qui matérialise la proforme [pr-VOITURE] peut renvoyer, dans d'autres contextes, à /ski/ /table/ ; mais nous entendons par (quasi) lexicalisé le fait que, hors contexte, cette forme de mains évoquera le plus fréquemment une voiture et non des skis ou une table.
44. On fera donc attention de distinguer entre la valeur de proforme en discours, et la valeur de configuration manuelle au niveau du lexique. Ainsi, les verbes [SE RENCONTRER] ou

Pour nous, une proforme (quasi) lexicalisée est une proforme dont le sens, même en l'absence de la mention d'un élément lexical précis, n'est ni ambigu ni imprécis, ce pourquoi nous les notons avec des petites capitales. Ces proformes, reproduites ci-dessous, s'interpréteront d'une part comme /humain(debout)/ et d'autre part comme /voiture/[45].

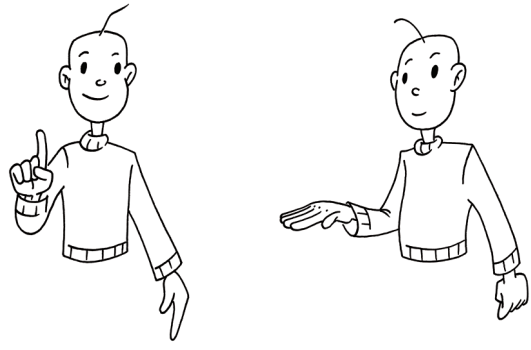


Illustration 66. [pr-PERSONNE DEBOUT] [pr-VOITURE].

Ainsi, les exemples (195a) et (195b) contenant la proforme [pr-PERSONNE DEBOUT] sont tout aussi interprétables l'un que l'autre, même si, en (195a), la proforme ne reprend aucun élément de discours antérieur.

(195a) eps3[pr-PERSONNE DEBOUT – APPROCHER]eps1 – *Quelqu'un s'approche de moi.*

reg. eps3 mvt buste

(195b) [HOMME] eps3[pr-PERSONNE DEBOUT – APPROCHER]eps1 eps3[DEMANDER]eps1 […] – *L'homme qui s'approche de moi me demande* […].

On note qu'en (195a), l'agent est indéterminé, ce que nous traduisons par « *quelqu'un* », afin de rendre compte de sa valeur pronominale qui relève d'une interprétation générique (1.1.3). En revanche, en (195b), la proforme est une forme de relativisation de [HOMME]. C'est cette question de la relativisation que nous voulons maintenant discuter.

[S'APPROCHER], parfaitement lexicalisés, utilisent la même configuration manuelle que la proforme [pr-PERSONNE DEBOUT], ce qui permet à cette configuration manuelle, comme à tant d'autres, d'acquérir au sein d'une structure phrastique ou d'un discours une valeur de proforme liée à la fonction pronominale. C'est pourquoi, dans notre glose, nous notons [APPROCHER] comme élément lexical, mais nous notons également la proforme [pr-PERSONNE DEBOUT] pour marquer sa fonction pronominale dans les exemples cités.

45. Cette proforme aurait peut-être pu être glosée par [pr-véhicule], comme c'est le cas par exemple chez Moody, 1983, p. 111, mais il nous semble que c'est /voiture/ qui en est l'interprétation centrale. En effet, selon le type de véhicule, les proformes varient. On peut citer les proformes renvoyant, par exemple, à des véhicules plus gros [pr-camion] – configuration 'C' des deux mains – ou plus petits [pr-vélo] – configuration 'main plate', orientation 'horizontale intérieure' – qui diffèrent de [pr-voiture] et ne semblent, quant à elles, ni lexicalisées ni en voie de lexicalisation.

5.2.4. Les proformes comme éléments de relativisation

Nous considérons les proformes, en particulier quand elles sont maintenues d'une proposition à l'autre, comme un procédé de génération de structures complexes en LSF. Ce maintien de proforme peut assurer, selon nous, des formes de relativisation. Les proformes fonctionnent dès lors non pas comme des « pronoms relatifs », tels que par exemple décrits dans la grammaire française, mais comme des « relativiseurs[46] » – là encore de troisième personne. Nous avons déjà discuté cette question (VIII-2.2.4) et nous y reviendrons (XII-2.2.3), mais nous en donnons ici un nouvel exemple.

(196) [BUREAU] [À MOI] [prM-bureau – LAMPE ; prM-lampe-dessus] [prM-bureau ; prM-lampe-dessus – TOMBER – S'ÉTEINDRE] – *Sur mon bureau il y avait une lampe qui est tombée et s'est éteinte.*

Dans cet exemple, le maintien de la proforme [prM-lampe], noté à gauche du signe [TOMBER], ainsi que l'absence de pause entre les deux propositions, nous amène à conclure à une forme de relativisation : la proforme joue un rôle pronominal et la spatialisation un rôle de joncteur entre les deux propositions. S'apparentant eux aussi parfois aux diverses formes de relativisation, les seconds types de procédés référentiels liés à la fonction pronominale concernent les articulations locus/pointage.

5.3. Procédés syntaxiques : articulation locus/pointage

L'articulation locus/pointage est un procédé iconique et spatial très productif pour assurer la fonction pronominale. Cette relation s'énonce prototypiquement dans le fonctionnement des « indices pronominaux » que nous venons de décrire (3).

5.3.1. Fonctionnement prototypique de l'articulation locus/pointage : les espaces pré-sémantisés

On peut considérer, comme nous l'avons suggéré plus haut, que pour les verbes sans trajectoire, les pronoms personnels, qui sont formellement des pointages, activent les locus pré-sémantisés. Par ailleurs, les points de départ et d'arrivée des verbes à trajectoire et qui constituent ce que nous avons appelé des « indices pronominaux » peuvent également être considérés comme des formes particulières de pointage d'une zone pré-sémantisée.

Ainsi, le fonctionnement des espaces pré-sémantisés est la forme prototypique de la façon dont l'articulation locus/pointage assure la fonction pronominale. Dans ce cas précis, les deux éléments – les locus et les pointages – se sont spécialisés dans des interprétations pronominales précises.

46. Creissels, 2006b, p. 210, considère que ces « relativiseurs sont loin d'avoir toujours des caractéristiques qui justifient de les reconnaître comme pronom », ce qui nous paraît bien rendre compte de cette fonction pronominale en LSF, dont on ne peut vraiment dire, actuellement, si elle nécessite un « pronom » tel que défini plus haut.

Outre ces relations locus/pointages grammaticalisées et sémantisées, la dynamique de la langue permet de créer tous les locus nécessaires à la reprise référentielle et l'un des procédés de cette création de locus est la spatialisation (V-4.3).

5.3.2. Locus par spatialisation : articulation proforme/pointage et relativisation

En effet, l'articulation locus/pointage passe souvent par le phénomène de spatialisation que nous avons défini comme le procédé qui « consiste à placer un signe dans un espace qui n'est pas celui de son ancrage lexical » (IV-1.2). Ce procédé de spatialisation du signe – avec, le plus souvent, sa reprise par une proforme – permet de créer un locus et le pointage d'y localiser un verbe dont les arguments se trouvent *de facto* pronominalisés. Dans le locus ainsi créé, la proforme référant à l'argument spatialisé, quand elle est utilisée, est souvent maintenue, comme on peut l'observer dans l'exemple suivant.

loc1 loc1 loc1a loc1b loc1a-------
(197) [CŒUR] […] [pr-cœur] [pté-DEDANS] /// [CŒUR] [VALVE] [VALVE] […] [pr-valve]

[pté-DEDANS] [COUPER] [pté-DEDANS] [OPÉRER] – *Le cœur* […] *dans le cœur /// Il y a deux valves dans le cœur, une à gauche, une à droite ; c'est la valve gauche dans laquelle on a coupé, on a opéré.*

Cet exemple est extrait d'un corpus recueilli sur la question de l'explication médicale en LSF, nous transcrivons ici ce que le locuteur dit, sans présumer, bien sûr, de son exactitude scientifique. Le début de l'exemple constitue une amorce discursive, mais le locuteur se reprend pour mieux assurer la structuration du message qu'il veut transmettre. Dans la reprise de son discours, il conserve néanmoins le locus créé dans cette amorce, ce qui signale à notre sens, une révision de la planification syntaxique et non son abandon total. Dans cette reprise, le signe [CŒUR] exécuté sur le corps dans sa forme de citation, est localisé (loc1), les valves du cœur subdivisent ensuite ce locus en deux sous-locus (loc1a et loc1b) permettant de spatialiser la valve gauche dans laquelle il va être procédé à une opération. C'est l'articulation locus/pointage, avec ici, le maintien de la proforme [pr-valve], que nous considérons comme assurant une fonction pronominale et que nous qualifions de procédé de relativisation. Ce procédé peut, selon nous, être mis en relation directe avec ce que l'on appelle « relative » dans la description du français, comme le propose notre traduction. La proforme, couplée au pointage, fonctionne en l'espèce comme un « relativiseur », c'est-à-dire reprenant un élément de la proposition précédente[47].

Dans l'exemple (198), issu du même corpus que notre exemple précédent, mais émanant d'un autre locuteur, le spécificateur de taille et de forme signifiant /artère/ offre un nouvel exemple de relativisation.

47. Traditionnellement, cet élément repris est appelé « antécédent ». Pour une discussion, voir Creissels, 2006b, p. 211-213.

loc1 loc2 loc2
(198) [CŒUR] […] [pr-cœur] [stf-ARTÈRE] [BOUCHÉ] pr-artère-bas-loc2[FAIRE UN TROU] pr-artère-haut-loc2 – *Une artère du cœur était bouchée, qu'on a débouchée (de bas en haut).*

Dans cet exemple, c'est un spécificateur de taille et de forme à valeur nominale qui est localisé [stf-ARTÈRE]. La spatialisation de ce spécificateur de taille et de forme (loc2) part d'une spatialisation de la proforme référant à [CŒUR] (loc1), ce qui est une façon de relier les deux mots. Ensuite, c'est sur ce locus 2 que le spécificateur de taille et de forme est repris par une proforme où s'exécute le mouvement verbal de bas en haut signifiant /déboucher/ ; le locus, associé à la proforme, assume alors une fonction pronominale. On notera d'ailleurs que le concept /déboucher/ est exprimé ici par une forme de pointage de l'index dont le mouvement verbal est intense et contextuellement orienté par rapport au nominal [TROU][48].

Ainsi, même si la spatialisation supporte des interprétations syntaxiques diverses[49], nous la mentionnons dans cette section sur les pronoms pour la possibilité de création de locus qu'elle offre, ce en quoi elle joue un rôle essentiel dans les processus de référence liés à la fonction pronominale, comme on vient de le voir.

La valeur pronominale des proformes nous invite donc à les inclure dans des procédés de relativisation, même si on les trouve de façon régulière, et donc grammaticale, dans toutes structures de phrases.

6. Fonction pronominale : synthèse

Nous synthétiserons dans cette section la fonction pronominale par un tableau reprenant la hiérarchie des termes utilisés pour la description. En tout état de cause, on a tenté de donner un premier classement de tous les éléments pouvant participer de cette fonction – classement que des recherches futures permettront de valider ou non.

On notera que la fonction pronominale, au bout du compte, est souvent assurée par une articulation locus/pointage. En effet, hormis le « personne 1 implicite », certains interrogatifs ([OÙ], [COMMENT], etc.) ainsi que les proformes, les pronoms et les indices prennent souvent la forme de pointages, même s'ils sont entièrement lexicalisés, comme les pronoms personnels *stricto sensu* ou ceux exécutés avec une configuration 'main plate' – [ÇA] par exemple.

48. Notons que le même locuteur utilise, à un autre endroit de la vidéo, une autre stratégie explicative où la spatialisation des spécificateurs de taille et de forme signifiant /artère/ et /veine/ se fait directement sur le corps du signeur, soit sur l'emplacement du signe [CŒUR] dans sa forme de citation.
49. La question reste épineuse, puisque parfois – mais fort heureusement pas toujours ! – plusieurs interprétations syntaxiques peuvent se trouver en concurrence : relativisation, structure présentative, thématisation, compléments de nom, etc.

Fonction pronominale				
pronoms	**indices pronominaux**	**pronoms translatés**	**proformes (infixes pronominaux)**	**articulations locus/pointage**
personnels [pté1-MOI] [CELUI-CI]	**trajectoire du verbe** eps1[DONNER]eps3 loc1[DÉPLACER]loc2	**indéfinis** [AUCUN] [PLUSIEURS] [CHACUN]	**manuelle** [VERRE] [prM-verre – BOIRE]	**fonctionnement des espaces pré-sémantisés** eps1[DONNER]eps3
interrogatifs [OÙ] [QUAND]	**regard** regard eps3 eps1[CUEILLIR]	**démonstratifs** [CELUI-CI]	**corporelle** [OURS] [prC-ours – RIRE]	**spatialisation relativisation** loc en haut [ARBRE][NID]
démonstratif neutre [ÇA]	**personne 1 implicite** ø[MANGER]	**possessifs** [À MOI] [À LUI]	**double proforme** [OURS] [prM-ours ; prC-ours –MARCHER]	**relativisation locative** [NID] [pté-dedans] [ŒUF]
locatif [pté-loc]			**triple proforme** [BOL] [CUILLÈRE] [OURS] [prC-ours ; prM-bol ; prM-cuillère – MANGER]	

Synthèse graphique 45. Les outils de la fonction pronominale en LSF.

Les mécanismes complexes faisant intervenir les spatialisations, les pointages, les locus et les proformes seront réinterrogés dans la section du dernier chapitre consacrée aux phrases complexes (XII-2).

PARTIE IV
VERBES ET PHRASES

> « Il n'y a rien d'absolu. C'est pourquoi la composition des formes, qui repose sur cette relativité, dépend de la variabilité de l'assemblage des formes et de la variabilité de chaque forme jusqu'au plus petit détail. »
>
> Wassily Kandinsky, *Du Spirituel dans l'art, et dans la peinture en particulier* [1954], Paris, Gallimard ; coll. « Folio Essais », p. 125.

Si l'on réinterprète, dans le domaine de la linguistique, ce qu'écrit Kandinsky les phrases sont des abstractions, des formes, des assemblages de formes, variables au plus haut point. Elles n'ont rien d'absolu, et nos analyses sont toutes relatives. C'est cette forme de relativité qui nous guidera tout au long de cette dernière partie, car, même si nous devrons brosser un tableau général, nous ne le tenons, en aucun cas, pour définitif.

Il convient en effet que nous précisions notre définition de la phrase en définissant également les différents types de phrases que l'on peut rencontrer en LSF. Notre projet est de donner, à un niveau général, des outils descriptifs et conceptuels pour l'analyse des différentes structures de phrases de la LSF. Si la question des fonctions et des catégories de la LSF nous a amenée à discuter très précisément les termes de la théorie grammaticale traditionnelle, les outils de description des phrases qu'elle propose, repris par de nombreux linguistes, nous sont apparus dans l'ensemble assez adéquats pour nos analyses, même si nous avons dû croiser plusieurs approches théoriques. Nous discuterons, chaque fois que cela sera nécessaire, le plus souvent en notes de bas de pages, la terminologie employée et les éventuels débats qu'elle a pu, ici ou là, occasionner.

Du point de vue de la méthodologie, comme nous l'avons vu dans l'introduction, travailler sur une langue sans écriture est délicat lorsqu'il s'agit de mettre en évidence une « grammaire de la phrase ». En effet, la notion de phrase est souvent liée à l'écriture qui la matérialise graphiquement. Cependant, on peut, au sein d'énoncés oraux, analyser des segments comme des phrases. Autrement dit, même si l'on sait que l'oral autorise des structurations spécifiques, avec des phénomènes de reprises et/ou d'hésitations qu'il convient de repérer comme tels, on considère que l'on peut en extraire des schémas de phrase. Néanmoins, et c'est la raison

de notre corpus B (0-2.2.2), on a souvent eu recours à des élicitations ou à des demandes de confirmation, par rapport à la construction de certains verbes par exemple, pour nous assurer que certains énoncés constituaient bien des phrases.

Le premier chapitre (X) de cette partie précisera les notions théoriques de phrases et d'énoncés en décrivant un certain nombre de types de phrases, selon leur type communicatif et selon qu'elles sont nominales ou non. Le deuxième chapitre (XI) se centrera sur les différents types de verbes à partir de la notion de « valence verbale ». On précisera en outre certaines expansions possibles du noyau verbal – spécialement *via* la fonction adverbiale – ainsi que certaines catégories linguistiques généralement reliées au verbe (temps, mode, voix, aspect). Le dernier chapitre (XII) tentera de poser quelques hypothèses fortes sur les phrases simples et les phrases complexes ainsi que sur leurs liens avec la fonction circonstancielle. Nous terminerons par un bref épilogue qui ouvrira sur un aperçu autour de la notion de « genre discursif » et les hypothèses que l'on peut poser sur les contraintes qu'il impose aux énoncés.

Chapitre X
Types de phrases en LSF

Si la notion de phrase semble être une notion linguistique bien partagée par l'imaginaire linguistique des locuteurs francophones, sans doute du fait de la scolarisation où cette notion est présente dès l'école maternelle, les définitions des linguistes ne sont pas unanimes et vont des plus restrictives aux plus larges.

1. Définitions liminaires

Nous adoptons ici un point de vue strictement syntaxique et non énonciatif. Pour le dire rapidement, le niveau syntaxique est celui de la structure et des liens entre les éléments linguistiques tandis que le niveau énonciatif est celui de l'actualisation de ces structures par des locuteurs lors de prises de parole au sein d'une situation de communication précise. Ces deux points de vue structurent, selon nous, l'opposition entre « phrase » et « énoncé ».

1.1. Phrase et énoncé

Si l'on s'en tient, pour définir la phrase, à un niveau syntaxique, on dira que la phrase est une structure qui permet un groupement d'éléments linguistiques, d'une part, sémantiquement complet et, d'autre part, syntaxiquement achevé. Pour que la phrase soit, syntaxiquement comme sémantiquement achevée, il convient qu'elle associe au minimum un argument et un prédicat[1]. Ainsi, dans les exemples suivants empruntés à la langue française, selon notre définition, seuls (199a) et (199d) sont des phrases.

1. Creissels, 2006a, p. 12, considère que la notion de phrase doit s'articuler sur les notions de contenu propositionnel et d'opération énonciative. La mention d'argument et de prédicat comme éléments de la phrase nous paraît proche de cette notion de « contenu propositionnel ». Quant aux opérations énonciatives, elles déterminent, comme Creissels le souligne lui-même, les types de phrases que nous envisageons en (2).

(199a) *Le facteur s'est fait mordre.*

(199b) *Pierre.*

(199c) *Quel beau paysage !*

(199d) *J'arrive de la gare.*

L'exemple (199b) n'a pas de complétude sémantique, et, dans le cadre de la langue française, (199c) n'a pas de complétude syntaxique. En français, seul le verbe permet que l'énoncé soit tout à la fois sémantiquement et syntaxiquement achevé. Nous dirons donc, assez classiquement, que (199b) et (199c) peuvent être, dans des situations de communication précises, des énoncés (« *Pierre* », en réponse à la question « *Qui fait le ménage ce matin ?* » par exemple) et qu'ils ne correspondent pas à des schémas de phrases du français, mais, éventuellement, si on le souhaite, à des schémas énonciatifs[2].

La phrase est donc la structure de base. Il s'agit d'une « structure construite[3] », combinant, grâce à des liens syntaxiques, arguments et prédicats. Son sens est sémantiquement achevé. Autrement dit, en l'absence de tout contexte d'énonciation, la phrase permet de dégager une signification[4]. La phrase est une structure spécifique de la langue, tandis que l'énoncé en est la réalisation effective dans le cadre d'une situation de communication précise. Certains énoncés correspondent à des structures phrastiques, d'autres non[5].

2. On peut considérer à ce titre que des structures énonciatives dites détachées, telle « *Ma sœur, elle part demain* », sont des transformations énonciatives de la structure phrastique de base, qui, en français, laissent vide la place des SN – sujet ou objet. Les pronoms personnels permettant la reprise anaphorique du sujet ou des compléments étant sur la place du verbe, comme cela se voit bien avec les compléments, comme dans « *Ce livre, je te le donne* ». Ainsi, de la même manière, les structures énonciatives sans verbes, comme « *Super, ce livre !* », sont des énoncés laissant vide la place du verbe de la structure phrastique {SN être Adj.}. Selon nos analyses et contrairement à ce qu'affirment de nombreux linguistes ou grammairiens, il n'existe pas de phrases nominales en français, alors qu'il en existe en LSF. Delaveau, 2001, p. 23-25, parle de « formes non phrastiques » que l'on ne peut interpréter qu'en situation. Selon elle, on peut les traiter par « l'ellipse ou l'effacement » ou par la « brachylogie » – un terme emprunté à Bally, qui signifie « énoncé court ».
3. Le fait que la phrase soit construite constitue pour Delaveau, 2001, p. 13, une propriété définitoire.
4. On oppose cette signification, somme toute assez abstraite, au sens plus concret qu'acquiert un énoncé en contexte. Comme le souligne Rastier, 1999, cette distinction entre sens et signification a été établie dès le XII^e^ siècle puis développée par Frege, 1971. Elle peut être corrélée à l'opposition entre phrase et énoncé. Elle est facilement appréhendable lors de l'emploi de déictique. Par exemple, le signe [DEMAIN] a la signification abstraite de /le jour qui suit le jour de l'énonciation/ dans une phrase, tandis que, dans un énoncé, il acquiert un sens précis, qui peut se matérialiser par une date. Dans le cadre de la LSF, une réflexion métalinguistique sur les déictiques de personnes [MOI] et [TOI], par exemple, nécessite l'effacement du corps du signeur et impose que le regard soit porté sur les mains et non sur l'interlocuteur comme c'est le cas dans une conversation. Cet effacement du corps et du regard marque l'abstraction nécessaire à la réflexion métalinguistique.
5. Ainsi, nous n'adoptons pas la position de Lefeuvre, 2000, lorsqu'elle théorise des « phrases averbales » en français et considère des énoncés du type « *Sympa, cette fille !* » comme phrases averbales à deux termes.

Ainsi, puisque la phrase est une structure, elle est abstraite et peut, à ce titre, être schématisée. On peut reprendre la synthèse graphique (31) élaborée pour le verbe [PRÊTER], qui est pour nous le nœud essentiel de la phrase en développant de manière plus linéaire le schéma structurel phrastique engendré par ce verbe en français (200a).

(200a) structure de phrase générée en français par le verbe « *prêter* »

SN1	prêter	SN2	prép. SN3
sujet		objet	datif

On le voit, en français, le verbe assigne des positions et des fonctions à chaque groupe et une préposition est nécessaire pour l'introduction du deuxième complément[6].

Cependant, l'iconicité de la LSF nous amène plutôt à en analyser les structures phrastiques comme des structures fondamentalement sémantico-syntaxiques[7] (V-2). Ainsi, le verbe [ENVOYER], en LSF, génère, à l'instar du verbe [PRÊTER], la structure suivante où les trois arguments du verbe s'ancrent dans une structure linéaire dont les éléments sont néanmoins spatialisés de façon pertinente – dans les espaces pré-sémantisés ou non. Ces spatialisations sont reprises par les points de départ et d'arrivée du verbe – que l'on a notés loc1 et loc2 (200b), mais qui peuvent en instance de dialogue référer à eps1 et eps3.

(200b) structure de phrase générée en LSF par le verbe [ENVOYER]

[SN2]	[SN1]	[SN3]	loc1[ENVOYER]loc2
	loc1	loc2	
objet	agent	bénéficiaire	

Dans bien des cas, en LSF, le prédicat est assumé par un verbe, mais dans le cas des relations attributives, la LSF, contrairement à la langue française, connaît des phrases nominales, dont nous avons déjà parlé et que nous détaillerons plus loin (3). Ainsi, si l'énoncé (201a) en français ne correspond pas à un schéma de phrase, mais à une structure énonciative, l'exemple (201b) correspond bien, comme nous l'avons vu (synth. graph. 32b) à un schéma de phrase en LSF.

(201a) *Sympa, cette fille !*

(201b) [FILLE] / [pté3][SYMPATHIQUE] – *Cette fille est sympathique.*

La distinction entre énoncé et phrase est fondée syntaxiquement, en ce sens que les énoncés qui ne constituent pas des phrases ne peuvent se retrouver sous la forme de constituant d'une phrase complexe. Ainsi en français « * *Je te dis que*

6. C'est parce que nous nous inscrivons dans cette position théorique – tenue par Tesnière et Creissels entre autres – que nous n'utilisons pas la notion de syntagme verbal et que nous ne considérons pas que la phrase se définit par une ré-écriture SN + SV, nous démarquant ainsi des approches génératives qui ne nous paraissent pas toujours adéquates à la description des langues gestuelles, comme nous l'avons explicité ailleurs (Millet, 2006a).
7. Il a pu être proposé par Mathieu-Colas, 2007, p. 13, de parler, « pour les arguments comme pour les prédicats », de « classes sémantaxiques » un terme qui « […] apparaissait déjà dans le contexte de la sémantique générative, pour marquer la convergence de la sémantique et de la syntaxe. »

sympa, cette fille » n'est pas possible, tandis qu'en LSF, l'exemple (201b) peut tout à fait intégrer une structure complexe (201c)[8].

tête « oui »
reg. « tu » reg. eps3
(201c) eps1[DIRE] / [FILLE] / [ptéʒ][SYMPATHIQUE] – *Je te dis que cette fille est sympa.*

1.2. Propositions et phrases simples

1.2.1. Proposition

La notion de proposition, issue de la tradition logique et conservée par les grammaires traditionnelles, a été très discutée car elle n'induit pas *a priori* la question de la structure hiérarchique de la phrase et peut donc laisser croire à une organisation linéaire des phrases. Nombre d'auteurs y renoncent et n'utilisent que le terme « phrase[9] » tandis que d'autres appellent « sous-phrase[10] » ce que la tradition grammaticale nomme « proposition subordonnée ».

Nous conserverons néanmoins le terme de proposition que nous définissons comme un élément structuré syntaxiquement de longueur inférieure ou égale à la phrase. La proposition peut donc être autonome dans une phrase simple ou former l'un des constituants dans une phrase complexe.

1.2.2. Phrase simple

Ayant défini la phrase de manière générale, il convient maintenant de poser d'autres outils descriptifs à même de rendre compte des formes que peuvent prendre les phrases en termes de plus ou moins grande complexité syntaxique.

On dira, en cohérence avec la définition de la phrase que nous venons de poser, qu'une proposition est un groupement syntaxique qui se fait autour d'un élément prédicatif. En LSF, il peut s'agir d'un verbe en fonction prédicative ou d'un adjectif (voire un nom) assumant une fonction argumentale d'attribut du premier actant[11], la fonction prédicative de cet adjectif ou de ce nom étant portée par une copule NM. Ainsi, les exemples (202a) et (202b) ci-dessous sont des phrases de la LSF qui ne sont formées que d'une seule proposition, ce que l'on nomme en général « phrase simple ».

8. À ce sujet, voir Creissels, 1991, p. 262-268.
9. Par exemple Delaveau, 2001, p. 11-12 ; Wilmet, 1998, p. 442 ; Creissels, 2006a, p. 12-13.
10. Le Goffic, 1993, p. 22.
11. Les recherches actuelles ne nous permettent pas de dire s'il existe en LSF des formes d'« attributs de l'objet ». Cependant, ceux-ci sont, selon Willems & Defrancq, 2000, étroitement liés au sémantisme des verbes, on pourrait donc postuler que l'on peut générer en LSF des structures incluant un attribut de l'objet. Néanmoins, il faudrait pouvoir mettre en évidence des oppositions du type de celles repérées en français entre « *Je crois Pierre coupable* » et « *Je crois que Pierre est coupable* ». L'intégration propositionnelle, dans ce type de phrases complexes, se faisant en LSF sans marquage, il faudrait alors repérer les procédés syntaxiques à l'œuvre pour conclure positivement. Faute de corpus adéquat, il n'en sera donc pas question dans cet ouvrage, d'autant que, par ailleurs, l'extension de cette notion dans le cadre de la description de la langue française a pu également poser quelques interrogations (De Gaulmyn & Rémi-Giraud, 1991).

mmq 'indéfini'
(202a) [HOMME] [MARCHER] – *Un homme marche.*

reg. vers un homme présent
(202b) [HOMME] // [LUI]ex [BEAU] – *Cet homme est beau.*

La définition d'une phrase simple est donc la suivante : une structure abstraite organisée autour d'un prédicat unique. En tant que telle, elle admet dans ses constituants les arguments du verbe, les expansions du groupe nominal ne comportant pas de verbe, les expansions du groupe verbal de type adverbial ainsi que des constituants en fonction circonstancielle, eux aussi dépourvus de verbe. Ainsi, en (203a), on a une phrase simple minimale tandis qu'en (203b), cette phrase minimale présente des expansions qui, dépourvues de verbes supplémentaires, lui gardent son caractère de phrase simple. Cependant, compte tenu de l'adjonction d'éléments purement facultatifs, la phrase simple est alors qualifiée de « phrase simple étendue[12] ».

(203a) [POMME] [pr-pomme – MANGER] – *Je mange une pomme.*

mmq 'intensif' mmq « délicieux »
(203b) [HIER] [ptél] [POMME] [RONDE] [ROUGE] [pr-pomme – MANGER] – *Hier, (moi), j'ai mangé avec délectation une pomme bien ronde et bien rouge.*

1.3. Propositions et phrases complexes

Par opposition aux phrases simples, on définit les phrases complexes comme regroupant plusieurs propositions. Il s'agit alors de rendre compte des groupements propositionnels possibles selon les langues. La question des phrases complexes n'a, à notre connaissance, pas été abordée pour la description de la LSF, et n'a été que très peu explorée au plan international pour les autres langues gestuelles[13].

1.3.1. Juxtaposition, coordination, subordination : discussions

Traditionnellement, la description du français distingue entre juxtaposition, coordination et subordination. Cette simple répartition a pu elle-même être discutée. La juxtaposition ne paraît pas poser trop de problèmes – au moins pour ce qui concerne les langues avec écriture. La répartition entre coordination et subordination paraît cependant plus problématique. Concernant la description du français, Arrivé, Gadet & Galmiche, constatant « l'imbrication des phénomènes », écrivent que « la dépendance ne suffit pas à établir la différence entre certaines coordonnées et certaines subordonnées », que « la définition par la différence de nature des introducteurs […] est parfaitement circulaire » et que « le recours aux critères formels n'est pas non plus décisif ». Toujours selon ces auteurs, « […] il

12. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 128. En fonction de la saturation ou non de la valence verbale, on peut aussi parler de phrase minimale « achevée » ou « inachevée » et croiser les deux éléments « phrase inachevée étendue », « minimale, achevée », etc.
13. Le terme de « *complex sentences* » a pu être utilisé en psycholinguistique, mais pas dans un sens strictement syntaxique – par exemple chez Morgan, Herman & Woll, 2002, qui étudient en fait l'acquisition des verbes à trajectoire (*AB verb constructions*).

ne reste donc que deux solutions : soit traiter de la coordination et de la subordination comme phénomène unique de lien entre les phrases, soit, par respect de la tradition, continuer à opposer ces deux notions[14]. »

Il serait donc sans aucun doute déraisonnable de plaquer sans discussion ces catégories de coordination et de subordination sur la LSF – et ce d'autant que la LSF est une langue, d'une part, sans écriture, et d'autre part, encore peu décrite. Par ailleurs, la notion de « dépendance » nous paraît centrale dans les analyses syntaxiques pour peu que l'on ne s'attende pas à des marques formelles homogènes de cette dépendance d'une langue à l'autre. De fait, la linguistique générale nous montre que, si effectivement la juxtaposition semble être commune à toutes les langues, les procédés de « subordinations présentent un ensemble de variantes considérables selon les langues[15] ».

Par ailleurs, même pour ce qui concerne la juxtaposition, on ne peut qu'être d'accord avec Creissels lorsqu'il souligne que, s'agissant de langues sans écriture, la question de savoir à quel moment on « […] peut considérer que les contraintes auxquelles obéissent les enchaînements d'unités phrastiques cessent d'être la pure et simple conséquence d'un principe discursif de cohérence pour devenir des règles de syntaxes [est une] question redoutable[16]. » On sait très bien qu'à l'oral, en français, l'intonation peut suffire à exprimer un rapport de dépendance, par exemple dans l'énoncé « *Il fait beau, on va à la piscine* » qui se comprend, suivant l'intonation, soit comme une simple juxtaposition, soit comme « *Puisqu'il fait beau, on va à la piscine* ». La LSF étant une langue inscrite dans l'oralité – entendue ici comme s'opposant à la scripturalité – les procédés corporels, particulièrement ceux mettant en jeu la mimique, le buste et les épaules, associés ou non à des phénomènes de spatialisation, sont comparables à ces phénomènes intonatifs des langues vocales et doivent être retenus comme des marqueurs syntaxique et inclus dans les schèmes phrastiques.

Les deux premières formes de groupement – juxtaposition et coordination – n'impliquent aucun rapport de dépendance entre les propositions qui sont reliées. Les propositions « […] restent sur un pied d'égalité syntaxique (elles n'ont pas de fonction l'une par rapport à l'autre), gardent leur autonomie catégorielle (elles peuvent fonctionner telles quelles comme des propositions indépendantes) et forment ensemble une unité complexe qui appartient à la même catégorie qu'elles-mêmes […][17]. »

Tous ces éléments de réflexion nous invitent à refondre, en nous appuyant sur les acquis de la linguistique générale, une terminologie pour la description des phrases complexes de la LSF, puisque nous considérons qu'il en existe.

14. Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 640-641. Les auteurs choisissent d'ailleurs de « suivre la tradition ».
15. Creissels, 2006b, p. 184-264.
16. Creissels, 2006b, p. 184-264.
17. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 519.

1.3.2. Critères retenus pour la description des phrases complexes en LSF

Notre description s'appuie, à un premier niveau, sur deux grands types de rapports entre les propositions réunies en une phrase complexe : la séquentialité d'une part et l'intégration d'autre part. La séquentialité implique que les propositions sont enchaînées, sans dépendance, au même niveau hiérarchique, tandis que l'intégration implique la dépendance entre propositions. Nous verrons plus loin comment nous subdivisons ensuite ces deux grands types en fonction des marqueurs et des procédés mis en œuvre (XII-2).

Cette proposition générale rejoint la distinction entre « parataxe » et « hypotaxe » dont Tesnière donne les définitions suivantes : la parataxe situe les éléments « sur le même étage structural » ; l'hypotaxe les situe « l'un au-dessous de l'autre[18] ». Pour le dire autrement : « la parataxe désigne un assemblage de prédications sans lien hiérarchique (coordination/juxtaposition) alors que l'hypotaxe couvre les cas où les prédications sont hiérarchisées les unes par rapport aux autres[19] », comme l'illustre la synthèse graphique suivante.



Synthèse graphique 46. Parataxe et hypotaxe.

Nous détaillerons dans le chapitre XII les schémas de phrases engendrés en fonction de ces critères, en affinant les différentes formes d'hypotaxe (XII-2), dont nous avons schématisé ici ce que la grammaire traditionnelle nomme « subordonnée complétive ». Pour l'heure, nous nous bornerons à affirmer, assez classiquement, qu'une phrase complexe en LSF est une phrase comprenant plusieurs propositions et donc, plusieurs verbes – y compris la copule NM.

2. Types de phrases

Ce que l'on nomme « types de phrases » renvoie aux diverses formes que peut prendre une phrase donnée par rapport à sa forme la plus neutre. Il s'agit donc, pour reprendre un terme cher à la grammaire générative, des « transformations » possibles d'une phrase de base faites au moyen d'outils linguistiques propres à chaque langue. Les trois principaux types de phrases retenus par les linguistes et les grammairiens, correspondent à des nécessités différentes générant des types

18. Tesnière, 1988, p. 313. Certains auteurs, ont, abusivement, déplacé le sens de « hypotaxe » en y incluant la coordination au motif que la coordination inclut un élément de liaison (Lehmann, 1988).
19. Degand & Haderman, 2009, p. 20.

morpho-syntaxiques spécifiques. La première nécessité est de type logique, la seconde de type énonciatif et la troisième de type discursif ou communicatif. Ces nécessités ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent se combiner ; cependant, on s'en tiendra ici à la définition et à l'exemplification des types de phrases sans les croiser.

2.1. Deux types logiques de phrases : positif ou négatif

La nécessité logique fait que le locuteur peut nier tout ou partie du contenu d'une phrase – soit, dans les termes de la logique, « inverser la valeur de vérité d'un énoncé[20] ». Autrement dit, le locuteur peut apprécier positivement ou négativement le contenu propositionnel de son énoncé. Les langues présentent donc des outils qui permettent de transformer la phrase positive en phrase négative au moyen de ce que l'on nomme négation.

Les procédés de négation sont spécifiques à chaque langue et nous avons déjà envisagé dans la partie précédente en (VI-1.2.2) trois façons d'obtenir des phrases négatives en LSF, soit par un comportement non manuel (mouvement négatif de la tête), soit par un signe manuel [NON], soit par la combinaison simultanée de ces deux procédés ; nous en redonnons un exemple ici avec le verbe [MANGER].

tête nég.
(204a) [MANGER] – *Je ne mange pas.*

(204b) [MANGER] [NON] – *Je ne mange pas.*

tête nég.
(204c) [MANGER] [NON] – *Je ne mange pas.*

Dans les exemples (204b) et (204c), d'autres outils lexicaux de négation peuvent être utilisés tels [JAMAIS], [RIEN], [PLUS] ; par ailleurs, on l'a vu en (VIII-1.3.1), l'adjonction du signe [Y'A PAS] orienterait une interprétation nominale ou déverbalisée du signe [MANGER] – *Il n'y a pas de nourriture, Il n'y a rien à manger*.

On observe que le signe de négation est en général placé en fin de phrase ou après le constituant qui supporte la négation. Ainsi, en français dans les phrases « *Il ne mange pas de pain* » et « *Il ne mange pas des fraises, mais des framboises* », la place de la négation et des arguments du verbe « *manger* » restent les mêmes. En LSF, on observe que la différence de portée de la négation amène à des restructurations phrastiques, comme le montrent les exemples (205a) et (205b), où en (205b), l'opposition entre les signes [FRAISE] et [FRAMBOISE] sera marquée par un mouvement corporel et l'adjonction éventuelle d'un marquage positif [OUI] sur le second terme.

(205a) [PAIN] [ptéʒ] [MANGER] [NON] – *Il ne mange pas de pain.*

buste à gauche buste à droite
(205b) [ptéʒ] [MANGER] [FRAISE] [NON] [FRAMBOISE] ([OUI]) – *Il ne mange pas de fraises, mais des framboises.*

20. Creissels, 2006b, p. 129.

Choisir l'une de ces constructions est, bien sûr, obligatoire : une phrase est soit positive, soit négative[21].

En dernier lieu, on soulignera que la LSF – comme d'autres langues – possède des éléments lexicaux qui portent en eux-mêmes la négation, ainsi si les phrases françaises « *Je ne sais pas* » ou « *Je ne veux pas* » sont négatives, les phrases correspondantes en LSF sont positives, puisque les verbes [NE PAS SAVOIR] et [NE PAS VOULOIR] intègrent la négation. Ce type logique se combine avec tous les autres types de phrases que nous allons envisager maintenant.

2.2. Trois grands types énonciatifs de phrases : assertif, interrogatif, impératif

Le contenu sémantique d'une phrase de base peut être apprécié de façons diverses par le locuteur qui a les moyens linguistiques de le faire savoir à son interlocuteur. Autrement dit, il existe dans les langues des types de phrases différents qui permettent d'associer au contenu sémantique une valeur énonciative liée à un acte de langage. Les trois actes de langage qui affectent, dans la quasi-totalité des langues[22], des structures spécifiques – que ces structures soient morpho-syntaxiques ou intonatives – sont l'assertion, l'interrogation et l'injonction. Ces trois types de phrases, exclusifs les uns des autres, constituent autant de modalités de phrase, on l'a vu en (VI-2.1)[23]. Comme c'est le cas pour l'expression des modalités, en LSF, la mimique est l'un des éléments linguistiques fondamentaux pour l'expression de ces trois types de phrases.

2.2.1. Type assertif

Le type assertif (ou déclaratif)[24] est le plus neutre, le plus fondamental. Dans bien des langues, il s'agit d'un type énonciatif non marqué. C'est grâce à ce type de phrase que le locuteur peut affirmer quelque chose qu'il considère comme vrai – que la référence vise un monde réel ou imaginaire. En LSF, la mimique de ce type de phrase est relativement neutre[25] (206a), mais peut cependant être renforcée par

21. Faute de données adéquates on ne mentionne pas ici la question de la double négation qui est une façon très particulière de formuler une phrase positive.
22. Creissels, 2006b, p. 167.
23. Concernant la modalité exclamative, la grammaire générative en avait fait un type de phrase mise sur le même plan que les trois grands types que l'on envisage ici. Nous ne la retenons pas comme type de phrase majeur parce que, d'une part, comme le souligne Creissels, 2006b, p. 167, les phrases exclamatives « apparaissent apparentées, tantôt aux phrases déclaratives, tantôt aux phrases interrogatives » et que, d'autre part, comme l'écrivent Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 387, « […] si l'exclamation représente bien une modalité exprimant une attitude affective du sujet parlant […] on voit mal à quel acte de langage original elle pourrait correspondre. »
24. Le terme « affirmation » encore employé dans certaines grammaires scolaires n'est en général pas retenu du fait de son ambiguïté liée au fait qu'« affirmation » s'oppose à « négation » dans la langue courante.
25. Nous disons ici « relativement neutre », car la mimique est nécessaire pour l'instanciation du discours. Par ailleurs, il est à noter que les mimiques sont plus ou moins prononcées selon les locuteurs.

une mimique visant à exprimer une certitude forte (206b) elle-même possiblement renforcée par un mouvement de la tête signifiant « *oui* » (206c).

(206a) [Pierre] [acheter] [maison] – *Pierre achète une maison.*

mmq « certitude »
(206b) [Pierre] [acheter] [maison] – *Pierre achète une maison (c'est sûr).*

tête « oui »
(206c) [Pierre] [acheter] [maison] – *Pierre achète une maison (oui).*

On peut considérer qu'en (206b) et (206c) la mimique « certitude » et le mouvement de la tête sont des procédés de marquage de la modalité assertive.

2.2.2. Type interrogatif

Comme l'indique le mot « interrogatif », il s'agit du type de phrase permettant de poser une question. Là aussi, la mimique est cruciale, car elle peut être la marque unique de la modalité interrogative par rapport à la modalité assertive – tout comme en français, à l'oral, l'intonation peut opposer assertion et interrogation. Dans le type interrogatif, il est en outre indispensable que le regard soit posé sur le ou les interlocuteurs – le « tu » ou « vous » dans le cas d'un dialogue (207a) ou l'espace référent à un personnage auquel on s'adresse, en instance de récit dans une forme de discours rapporté directement (207b).

mmq 'interr.'----------
reg. int.
(207a) [personne] X3 [quoi faire] – *Ces personnes, qu'est-ce qu'elles peuvent faire ?*

mmq 'interr.'
reg. loc personnage----------
(207b) eps1[demander]loc pers. // [gare] [où] – *Je lui demande : « Où est la gare ? »*

Comme on le voit dans l'exemple (207b), la lsf possède aussi, évidemment, des interrogatifs, qui marquent sémantiquement l'énoncé comme interrogation. La place de ces signes, dont nous avons exploré la nature en (IX-2.2), paraît plutôt être en fin de phrase, derrière le verbe. Cependant, on les trouve aussi encadrant la phrase (208).

mmq 'interr.'----------
reg. int. ----------
(208) [pourquoi] [pté3] eps3[venir]epsN [France] [pourquoi] – *Pourquoi ils viennent en France ?*

Dans le cas de l'interrogation indirecte, les interrogatives peuvent être intégrées à un verbe introducteur, mais il s'agit là de phrases complexes dont la modalité interrogative ne porte que sur la proposition intégrée que nous envisageons plus loin (XII-2.2).

Par ailleurs, il existe en lsf, ce que l'on a appelé « questions rhétoriques » – en lsf [fausse] [question] – qui ne sont pas des interrogatives, mais qui servent à lier des propositions entre elles (XII-2.2.4).

2.2.3. Type impératif

C'est encore la mimique et le regard qui marquent ce type de phrases impératif (ou injonctif). La mimique est celle de l'ordre et le regard est appuyé sur l'interlocuteur auquel on donne un ordre (209a), ou sur le signe référant à ceux qui doivent exécuter l'ordre (209b).

mmq 'impératif'
reg. « tu » appuyé
(209a) [VENIR] [ICI] – *Viens ici !*

mmq 'impératif'
reg. signe
(209b) [ALLER] [TOUS] [MÉNAGE-verbe] – *Allez tous faire le ménage !*

2.3. Trois grands types communicatifs de phrases : emphatique, passif, impersonnel

Lorsqu'il énonce un propos, le locuteur peut vouloir insister sur tel ou tel élément, il peut aussi vouloir attirer l'attention de l'interlocuteur sur tel ou tel fait ; il dispose alors d'outils linguistiques qui lui permettent de réorganiser la phrase. Ces réaménagements, par rapport à la phrase de base, génèrent des types de phrases communicatifs qui permettent également de ré-agencer les articulations thème/propos. Dans une conversation, le thème (ou topique) étant « un élément de l'énoncé à partir duquel l'énonciateur développe un commentaire[26] », ce commentaire est souvent aussi nommé « propos » (ou rhème).

Sont en général retenues comme types communicatifs, les phrases dites « emphatiques », les phrases passives et les constructions impersonnelles. Ces restructurations communicatives des énoncés incluent deux phénomènes discursifs d'importance, à savoir la focalisation et la thématisation (ou topicalisation).

La focalisation consiste à mettre en relief un élément, jugé particulièrement informatif et, de ce fait, l'élément focalisé est le propos de la phrase. La thématisation, ou topicalisation, consiste « à signaler explicitement un topique[27] », c'est-à-dire à mettre en évidence le thème de la phrase. En français, par exemple, le détachement d'un élément permet une thématisation (« *Ce paysage, il est vraiment grandiose !* »), tandis que l'extraction, qui consiste à sortir l'un des constituants de la phrase en l'encadrant par « *c'est… qui* », « *c'est… que* », constitue un procédé de focalisation (« *C'est ce paysage qui est vraiment grandiose* »). Par ailleurs, à l'oral un accent particulier, dit « accent d'insistance », permet de focaliser n'importe quel constituant de la phrase.

En LSF, si des recherches approfondies et systématiques manquent encore sur cette question des réaménagements communicatifs des phrases, on peut cependant en donner quelques exemples glanés dans nos corpus.

26. Creissels, 2006b, p. 110.
27. Creissels, 2006b, p. 110.

2.3.1. Phrases « emphatiques »

Dans ce type de phrases, il s'agit donc de mettre en relief un élément, soit pour le thématiser, soit pour le focaliser. Des marqueurs permettant de reconnaître ces thématisations et focalisations ont pu être mis en relief en ASL[28] et en LSQ[29]. On observe en LSF que le rythme, la mimique, les mouvements de tête, entre autres, permettent l'extraction d'éléments linguistiques créant des phrases emphatiques, comme c'est le cas dans les exemples suivants, où les deux premiers éléments sont détachés. Ce détachement est marqué en (210a) par le [OUI], d'une part, et la répétition, d'autre part, et, en (210b), par la légère pause qui accompagne le hochement de tête exécuté entre le premier constituant et le reste de la phrase.

(210a) [MOUVEMENT DES ÉPAULES][30] [OUI] [MOUVEMENT DES ÉPAULES] [MAIS] [IL FAUT] [EXPLIQUER] [ORIGINE] [MOUVEMENT DES ÉPAULES] – *Les mouvements des épaules, oui, les mouvements des épaules, mais il faut expliquer l'origine de ces mouvements des épaules.*

	loc1 à gauche	loc2 à droite	hochement de tête		loc2	loc1
(210b)	[stf-sphère]	[stf-sphère] /	[ptɛ3] [CHOISIR] loc1[LES DEUX]	loc2	[SIGNE]	[ORAL]
	MD	MG				

– Deux sphères différentes, elle choisit les deux, l'oral et la langue des signes.

Dans ce dernier exemple, on note que l'élément mis en relief est un spécificateur de taille et de forme dont le sens ne peut se déduire que de ce qui précède et de ce qui suit. Il s'agit d'un signe exécuté avec une forme de main 'C' orientée vers le bas que l'on a glosé par [stf-sphère]. En plus d'opérer une thématisation, la réalisation de ces signes crée deux locus différenciés, permettant ensuite de spatialiser l'opposition entre [SIGNE] et [ORAL]. On notera que, le signe [ORAL] s'exécutant sur le corps, la référence spatiale est indiquée par un mouvement du buste vers le loc1, tandis que le signe [SIGNER] est spatialisé dans le loc2.

2.3.2. Phrases passives

Le passif en LSF a été au centre des travaux de recherche de Pierre Guitteny[31] auquel nous empruntons ici quelques exemples. Dans bien des langues vocales, tel le français, ce que l'on nomme généralement « transformation passive » correspond à une transformation morpho-syntaxique de la phrase active, dans laquelle l'objet du verbe devient sujet, les rôles sémantiques d'agent et de patient restant bien sûr inchangés. Les objectifs communicatifs et pragmatiques de cette transformation sont, d'une part, de mettre en relief le patient et, d'autre part, de pouvoir éventuellement occulter l'agent. Notre approche de la LSF étant centrée sur les rôles sémantiques, on retiendra essentiellement ces principes communicatifs et pragmatiques pour définir les phrases passives en LSF.

Ainsi, on définira les phrases passives en LSF comme des structures permettant une mise en relief du patient et/ou l'indétermination de l'agent. La mise en

28. Voir par exemple les travaux de Neidle.
29. Dubuisson, Lelievre, Parisot & Rancourt, 1999.
30. Il s'agit ici d'un signe métalinguistique, où le signeur se tient les épaules en les faisant tourner.
31. Guitteny, 2005.

relief du patient amène souvent le locuteur à utiliser une proforme corporelle référant au patient. Au plan formel, les points de départ et d'arrivée des verbes – liés à l'orientation des mains et au mouvement – jouent un rôle crucial puisque, comme on l'a vu au chapitre V, ils distribuent les rôles actanciels. Cependant, l'interprétation des points d'ancrage du verbe reste la même que la phrase soit active ou passive : le point de départ réfère à l'agent, le point d'arrivée au patient – sauf cas des verbes dits « inversés » (XI-2.1.3). Ainsi, dans la phrase passive, ce qui importe, c'est non seulement « l'inversion du mouvement du verbe », comme l'écrit Guitteny[32], mais aussi le renversement de l'ordre des constituants amenant à une redéfinition des références liées au corps du signeur, d'une part, et au locus affecté au second actant, d'autre part. En effet, dans la phrase active, l'agent a tendance à être posé en premier et le patient en second avant ou après le verbe. Dans ce cas, le corps du signeur réfère à l'agent. Dans la phrase passive, au contraire, le patient est nommé en premier, et le corps du signeur en assurera la référence[33]. Les exemples donnés par Guitteny confirment tous ces éléments permettant le passage d'une phrase active à une phrase passive en LSF.

Ainsi, dans les exemples que nous lui empruntons[34] le corps du signeur supporte la proforme corporelle référant au garçon, adoptant ainsi le point de vue du patient.

(211a) [ptél] [GARÇON] [ptéɜ] [PÈRE] epsɜ[prC-garçon – GRONDER]epsɪ – *Le garçon est grondé par son père.*

loc epsɜ

(211b) [GARÇON] [PEUR] [À CAUSE] epsɜ[prC-garçon – GRONDER]epsɪ [PERSONNE] [PÈRE] – *Le garçon a peur d'être grondé par son père.*

Un autre exemple proposé par Guitteny avec le verbe [ATTRAPER][35] nous paraît intéressant à mentionner ici, car il montre, outre l'inversion de la trajectoire du verbe, une inversion des proformes corporelles. Ces inversions impliquent à leur tour une orientation différente des mains, du fait des contraintes articulatoires.

mmq « féroce »

(212a) [CHAT] [SOURIS] epsɪ[prC-chat – ATTRAPER]epsO – *Le chat attrape la souris.*

mmq « surprise »

(212b) [SOURIS] [CHAT] epsɪ[prC-souris – ATTRAPER]epsO – *La souris est attrapée par le chat.*

Comme l'atteste cet exemple, la trajectoire du verbe reste formellement la même, à savoir du corps du signeur vers l'extérieur ; et c'est bien la référence à laquelle renvoie la proforme corporelle qui change, le chat en (212a) et la souris en (212b), les deux points de vue étant supportés par des mimiques fortement différenciées. Par ailleurs, si la trajectoire reste la même, on note que, pour des

32. Guitteny, 2005, p. 307.
33. À ce propos, Meurant, 2004, p. 236, parle de « constructions en champ contrechamp ».
34. Guitteny, 2005, p. 290-294.
35. Guitteny, 2005, p. 307.

raisons iconiques, l'orientation du signe [ATTRAPER] s'inverse ; on peut le voir dans l'illustration (67).



Illustration 67. [ATTRAPER] : changement de trajectoire et de proforme corporelle en fonction du patient, entraînant un changement d'orientation.

Dans tous les exemples donnés jusqu'ici, l'agent était mentionné. Cependant, dans l'exemple (211b), l'explicitation de l'agent [PERSONNE] [PÈRE] n'est pas obligatoire. Il s'agirait, si ce constituant était omis, d'adopter une « stratégie d'évitement de l'agent[36] », comme c'est le cas dans l'exemple suivant.

mmq et corps « abattu »
(213) [REINE D'ANGLETERRE] [prC-reine d'Angleterre] epsN[CRITIQUER]eps1
– La reine d'Angleterre était abattue d'avoir été critiquée.

Ces exemples nécessitent quelques commentaires. Dans l'exemple (213), on remarque que le verbe [CRITIQUER] s'ancre dans l'espace neutre ; c'est cet ancrage de départ qui nous laisse penser qu'il peut ici s'agir d'une forme passive, un ancrage plus haut aurait – dans l'espace pré-sémantisé X – renvoyé à un /on/ indéfini, tandis qu'un ancrage plus à l'extérieur du corps – dans l'espace pré-sémantisé 3 – aurait renvoyé à un « il » indéfini, lui aussi. Par ailleurs, ce verbe n'est pas exécuté avec une proforme corporelle qui renverrait à un quelconque agent. Guitteny donne un exemple similaire [pté3] epsN[LICENCIER]loc-pté3 – *Il (Elle) a été licencié(e)* – et conclut : « hors transfert personnel, le passif est d'abord marqué par la non-attribution de l'emplacement de l'agent[37] », une analyse que nous partageons.

Il semble qu'il existe des restrictions à la structuration passive en LSF. Tout d'abord, mais c'est là la définition même du passif, il convient que le verbe soit transitif. Ensuite, on peut penser que la forme passive en LSF concerne essentiellement les animés[38]. Enfin, les verbes non directionnels, c'est-à-dire nécessitant des pointages pour attribuer les rôles d'agent et de patient, tel le verbe [AIMER], paraissent freiner considérablement la transformation passive des phrases[39] et

36. Selon l'expression de Hagège, 2002, p. 27, citée par Guitteny, 2006, p. 42.
37. Guitteny, 2005, p. 360.
38. Guitteny, 2005, p. 303, note à ce propos : « […] le patient étant un inanimé, le passif est plus difficilement acceptable. »
39. Guitteny, 2005, p. 305, remarque que « Les verbes non directionnels sont la plupart du temps signés sous forme active. »

nécessiteront d'introduire l'agent par un joncteur approprié tel [RESPONSABLE], [À CAUSE DE].

Pour clore cette sous-section sur le passif en LSF, on notera que Guitteny mentionne qu'un certain nombre de verbes auraient un sens passif et seraient, dans leur forme de citation, orientés vers le corps du signeur – comme [(être influencé) INFLUENCER] ou ancrés sur le corps – comme [(être gêné) GÊNER], [(être berné) BERNER] – le corps du signeur étant investi du rôle de patient. Cette question méritera de plus amples recherches, car, d'une part, les verbes orientés vers le corps du signeur présentent des structures de type actif, lorsqu'il s'agit de verbes dits « inversés » (XI-2.1.3) et, d'autre part, [GÊNER] ou [BERNER] peuvent être considérés comme des prédicats de type adjectival.

2.3.3. Constructions impersonnelles ou constructions indéterminées ?

Les constructions impersonnelles se distinguent des verbes impersonnels proprement dits, par lesquels nous commençons ce paragraphe, car ils génèrent des types de phrases particuliers, à savoir des phrases où, pour des raisons sémantiques, la fonction argumentale n'est pas assurée. Nous en viendrons, en fin de sous-section, à la question de savoir si l'on peut repérer des constructions impersonnelles en LSF.

Verbes impersonnels

Concernant les verbes météorologiques, du point de vue de la linguistique générale, il s'agit de verbes, pour lesquels il y a sémantiquement « une difficulté à reconnaître […] une articulation événements-participants » et syntaxiquement il existe « […] une possibilité de dérive vers une construction où la reconnaissance d'un schème sujet + verbe serait problématique[40]. » Cela s'avère particulièrement vrai pour la LSF dont la structuration est, nous l'avons dit, sémantico-syntaxique. Ainsi, dans les exemples (214a) et (214b), on observe que l'ancrage des verbes reste dans le même espace que l'espace de citation – un espace neutre dont l'iconicité renvoie au ciel (III-2.3.2) – et qu'il n'autorise aucune forme de pronom personnel ou de pronominal translaté.

(214a) [PLUIE-PLEUVOIR] – *Il pleut.*

(214b) [NEIGER][41] – *Il neige.*

De même, [IL FAUT][42] se réalise en un seul signe et les points de départ et d'arrivée de ce verbe ne se laissent pas analyser comme référant à des actants. Ce

40. Creissels, 2006b, p. 328.

41. Il existe un signe spécifique pour le nominal [NEIGE] dont l'iconicité se fonde sur la façon de faire des boules de neige, néanmoins, nous avons aussi rencontré dans nos corpus un nominal proche de la forme verbale [NEIGER] qui, à l'instar de [PLUIE], consiste en un mouvement très faible lié à des formes de mains renvoyant à quelque chose qui tombe, doigts pliés pour [PLUIE], doigts plus allongés pour [NEIGE]. L'ancrage des deux nominaux [PLUIE] et [NEIGE] se fait dans l'espace neutre ordinaire et non dans l'espace neutre référant au ciel.

42. [IL FAUT] est en étroite relation morphologique avec [OBLIGATOIRE]. Il semble cependant que le mouvement vers le bas de [OBLIGATOIRE] soit plus tendu et plus long. Par ailleurs, [IL FAUT] subit certaines variations : le signe peut s'exécuter par un mouvement double et court vers le bas.

signe, dont la place est libre comme le montrent les exemples suivants, supporte des constructions nominales (215a) ou des constructions verbales (215b), (215c) comme complément.

(215a) [POLICE] [IL FAUT] [POLICE] [UN TAS] – *Il faut beaucoup de policiers.*

(215b) [TOUT À L'HEURE] [ÉCHANGER DES RÔLES] [IL FAUT] [IL FAUT] – *Tout à l'heure, il faudra que l'on échange nos rôles.*

(215c) [IL FAUT] [BIEN] [ÉDUQUER]eps3 – *Il faut bien les éduquer* [les enfants].

Constructions impersonnelles

Face à ces types de phrases impersonnelles, liées au sémantisme particulier des verbes, la question reste entière de savoir si l'on trouve en LSF, ce que l'on peut appeler des « constructions impersonnelles ». Il s'agit de phrases qui, pour des raisons communicatives, transforment une structure de manière à effacer un argument et/ou à faire disparaître le thème de la phrase ramenée dès lors à un propos : une information à valeur générale. En français, ces constructions peuvent être en concurrence avec des constructions passives ou leur être associées. Par exemple, face à la phrase « *Le directeur a ordonné d'évacuer le bâtiment* », on peut trouver « *L'évacuation du bâtiment a été ordonnée (par le directeur)* » ou « *Il a été ordonné d'évacuer le bâtiment* ».

Si l'on s'en tient à ces questions sémantiques et communicatives d'effacement d'un argument, en particulier l'effacement de l'agent, on peut admettre qu'il existe des constructions impersonnelles en LSF, puisque de tels effacements sont possibles. Cependant, nous ne pouvons en donner des règles de transformations strictement syntaxiques, telles que l'on peut les décrire pour d'autres langues[43]. Aussi, peut-être, la dénomination « constructions avec argument indéterminé[44] » pourrait être préférée à celle de « construction impersonnelle », sachant que parfois la frontière est délicate à établir entre ces deux types de constructions. À la fin de l'exemple (216a), le point de départ du verbe [OFFRIR] – les mains au-dessus de l'espace N à hauteur des épaules du signeur – n'a pas de pertinence actancielle, pas plus que le point d'arrivée situé dans l'espace O. On peut y voir une construction doublement indéterminée, qu'on traduit ici en français par un passif.

mmq 'interr.' --------- mvt rapide

(216a) [VOITURE] [VIEILLE] [ACHÈTE] [COMBIEN] // [RIEN DU TOUT] // [OFFRIR] – *Cette vieille voiture n'a rien coûté ; elle a été offerte.*

Dans l'exemple (216b), c'est l'agent qui est indéterminé, le point de départ du verbe ne s'ancrant pas dans l'espace 3 et le verbe [TAILLER] n'étant pas exécuté avec une prise de rôle.

43. À ce sujet, voir Creissels, 2006a, chap. 19 ; Creissels, 2006b, p. 54-57 ; Chocheyras & coll., 1985 ; Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 444-452, pour la langue française.
44. En reprenant et en adaptant la catégorie « construction à sujet indéterminé » discutée par Creissels, 2006b, p. 55-56.

mmq ‘intensif’ mmq « aie aie »
(216b) [ARBRE] [pr-branche – POUSSER] X2 [TAILLER] X2 – *Les branches de l’arbre avaient beaucoup poussé, on les a coupées (méchamment).*

Ces constructions impersonnelles sont à opposer à des constructions personnelles dont l’agent n’est pas mentionné comme dans l’exemple (217). En effet, dans cet exemple, le point de départ du verbe [SERVIR] est bien ancré dans l’espace 3 référant donc à un agent animé – que nous traduirons par « *ils* » en français.

mmq ‘intensif’
(217) [RESTAURANT] [SIMPLE] [PAS CHER] [NOURRITURE] eps3[pr-nourriture-beaucoup – SERVIR]epsN X2 – *Dans les restaurants simples, pas chers, ils servent de grosses parts.*

Ainsi, c’est bien le fait que l’espace ne puisse pas être interprété qui nous permet de poser l’hypothèse qu’il s’agit peut-être là de constructions impersonnelles, dans la mesure où cette indétermination de l’espace pourrait bien marquer une forme d’« annulation de la valence verbale [sujet] » qui est, selon Creissels, la marque de l’impersonnel[45]. En LSF, on dira que c’est la valence de l’agent, qui est annulée. Dans les deux exemples suivants, l’utilisation de l’espace neutre permet d’effacer la notion d’agent (218a) et la notion d’objet (218b).

mvt rapide répétitions dans epsN
(218a) [VOLEUR] [PARTIR] [PARTIR] [PARTIR] [ARRÊTER] [ARRÊTER] [ARRÊTER] – *Les voleurs s’enfuient, il est procédé à leur arrestation. / On les arrête. / Ils sont arrêtés.*

mvt brusque et rapide
(218b) epsN[SE RAPPELER]front – *Ça m’est revenu.*

Cette utilisation de l’espace neutre plutôt que celle des espaces pré-sémantisés dévolus au rôle d’agent et d’objet, nous paraît pouvoir être interprétée comme une forme de construction de type impersonnel que nous définirons par le fait qu’un argument, spécialement l’agent, n’est absolument pas marqué, ni par l’utilisation des espaces pré-sémantisés 1 ou 3, ni par une prise de rôle.

Constructions indéterminées

Pour les constructions, non pas impersonnelles cette fois, mais indéterminées (ou indéfinies) il existe également en LSF des signes lexicaux pouvant être en fonction d’agent ou de bénéficiaire qui portent en eux lexicalement cette indétermination, par exemple [QUELQU’UN], [PERSONNE], [QUELQUE CHOSE].

(219) [QUELQU’UN] loc1[PRENDRE] – *Quelqu’un l’a pris* [le vidéo-projecteur].

Par ailleurs, on l’a vu dans la première partie (V-3.4), l’un des espaces pré-sémantisés – l’espace X – est spécialisé dans la distribution des rôles actanciels agent/bénéficiaire pour l’indéfini que l’on traduit en général par « *on* ». À ce sujet,

45. Creissels, 2006b, p. 55-56, note qu’« Étant donné une forme verbale exprimant une indétermination quant à l’argument sujet, il peut être malaisé de décider si la marque caractéristique de cette forme doit d’une manière ou d’une autre être rattachée à un paradigme d’indices de sujet, ou s’il convient de l’identifier comme une marque de voix impersonnelle, c’est-à-dire comme encodant une opération lexicale consistant à annuler la valence sujet du verbe. »

on a observé que le verbe [DEMANDER], pour l'expression d'une structure indéterminée, sans doute pour des raisons de type articulatoire[46], pouvait s'ancrer dans l'espace neutre, et non dans l'espace X, tandis que le regard reste dans le vague.

regard vague
(220) epsN[DEMANDER]eps1 – *On me demande.*

3. Phrases nominales

Nous l'avons dit plus haut, nous adoptons une définition restreinte de la notion de phrase nominale. Il s'agit d'une structure phrastique sans verbe et non du réaménagement énonciatif d'une structure avec verbe, comme c'est le cas en français, par exemple dans l'énoncé « *Génial, ce film* », ou, pour prendre encore un exemple en français, dans le cas d'un écriteau portant l'indication « *Attention, sortie de camions*[47] ». En excluant donc ces cas de figure liés à des situations et des intentions énonciatives particulières, nous reconnaissons en LSF des phrases nominales ou « structures à prédicats non verbaux ». Il existe également des phrases nominales qui constituent des structures présentatives que nous traiterons en tant que telles dans la section (4).

3.1. Structures attributives

Il n'existe pas en LSF un équivalent au verbe « *être* » en français dans sa fonction de copule, c'est-à-dire comme verbe « référentiellement vide[48] » et dont la fonction est de mettre en relation un constituant et sa caractérisation. On traitera ici spécifiquement des structures attributives dans lesquelles le prédicat pose une relation d'égalité entre deux éléments. Nous nous intéresserons ensuite en (3.2) aux structures locatives statiques qui instaurent une relation de localisation entre deux éléments.

En LSF, la relation prédicative de type attribut[49] n'est pas assurée par des éléments verbaux, elle génère donc des phrases nominales. Parfois, quand le

46. Le verbe [DEMANDER] dont la forme de citation s'exécute avec deux 'mains plates' orientées horizontalement à l'intérieur, les pointes des doigts se touchant, présente la particularité de retourner l'orientation des mains pour exprimer « *Il me demande* », le maintien de l'orientation de base n'étant pas possible (ill. 26). De la même manière, dans l'utilisation de l'espace pré-sémantisé X pour exprimer « *On me demande* » l'orientation de base demanderait à être inversée, et le positionnement d'une telle structure manuelle dans l'espace X paraît très malaisé.
47. Ainsi, pour Le Goffic, 1993, p. 518, des écriteaux, tel « stationnement interdit », seraient « des phrases nominales à sujet initial » où l'on aurait supprimé « des marques grammaticales comme le verbe être et les déterminants ». Il nous semble improbable de traiter de tels énoncés comme des phrases mais plutôt comme des « groupes nominaux autonomes » comme le proposent Bosredon & Tamba, 2003.
48. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 236.
49. On soulignera que, si les fonctions syntaxiques, se laissent, d'une manière générale, plutôt mal définir de façon sémantique, pour la fonction « attribut » l'approche sémantique n'est pas aberrante, puisqu'il s'agit toujours d'inscrire en quelque sorte un signe d'égalité entre deux éléments.

contexte l'autorise, la relation s'établit de façon implicite. Cependant, le plus souvent, elle pourra être exprimée par un pointage du regard et/ou un pointage manuel, dans le cas où la phrase attributive n'est pas de portée générale. Ainsi, dans l'exemple (221a) [FILLE] et [GENTIL] sont mis en relation par un pointage manuel doublé d'un pointage du regard, en (221b) la relation entre [BÉBÉ] et [MIGNON] reste implicite, tandis qu'en (221c), le fait de ne pas regarder l'espace où [PIERRE] a été signé suffit à expliciter le fait que [SAUVAGE] est en relation avec [CHAT] et non avec [PIERRE]. En (221d), le pointage marque la relation attributive.

reg. eps3
(221a) [FILLE] [CE]eps3 / [GENTIL] – *La/cette fille est gentille.*

reg. prM----------
(221b) [BÉBÉ] [prM-bébé] / [VRAIMENT] [MIGNON] – *Le/ce bébé est vraiment mignon.*

reg. eps3 reg. int.
(221c) [PIERRE] [CHAT] [À LUI] / [SAUVAGE] – *Le chat de Pierre est sauvage.*

(221d) [PROFESSEUR] [MATH] [pté3] [INTELLIGENT] – *Le prof de math est intelligent.*

Les contextes précédant et suivant la phrase de l'exemple (221b) permettent de dire qu'il ne s'agit pas de l'énoncé d'une vérité générale du type « *Les bébés, c'est vraiment mignon* ». On note d'ailleurs que, selon nos observations, pour les vérités générales énoncées au moyen d'une relation attributive, le regard n'est ni sur les mains ni sur l'espace de signation, il est sur l'interlocuteur sans intention particulière ; les signes ne sont pas spatialisés, le pointage est exclu et la tête produit un mouvement d'affirmation comme dans les exemples (221e) et (221f).

reg. int.
tête « oui »
(221e) [CHAT] [MANGER] [POISSON] – *Les chats mangent du poisson.*

reg. int.
tête « oui »
(221f) [CHAT] // [ANIMAL] – *Le chat est un animal.*

De la même manière, on trouve des interrogatives attributives qui sont également des phrases nominales.

reg. « tu » mmq 'interr.'
(221g) [NOM] [QUOI] – *Comment tu t'appelles ?*

mmq 'interr.'
(221h) [RÉUNION] [OÙ] – *Où a lieu la réunion ?*

mmq 'interr.'
(221i) [ANNIVERSAIRE] [À LUI] [QUAND] – *C'est quand son anniversaire ?*

D'une manière générale, les verbes copules sont utilisés, dans les langues qui en possèdent, pour « […] [couvrir] la totalité du domaine sémantique de l'identification, la catégorisation, la caractérisation ou la localisation d'une entité[50]. »

50. Creissels, 2006a, p. 349.

Dans ce cadre sémantique large, on observe en LSF, des structures nominales mettant en relation des constituants de nature assez diverse.

mmq « de dépit »

(222a) [DICTÉE] [MOI] [ZÉRO] [SUR] [VINGT] – *En dictée, moi, j'avais zéro sur vingt.*

(222b) [pté3] [ARGENT] [GROS TAS] – *Il a beaucoup d'argent.*

En français, la mise en relation syntaxique des éléments nécessite le verbe « avoir », comme le montrent les traductions.

3.2. Les structures locatives statiques : être sur/sous/dans

D'une manière générale, en LSF, la localisation est marquée par une spatialisation spécifique d'un signe par rapport à un autre ou par un pointage.

Lorsqu'il s'agit de localisation statique, rendue en français par le verbe être suivi d'une préposition : « *être sur* » « *être dans* », etc., on a pu mettre en évidence une structure très générale donnée ci-dessous et exemplifiée.

		Structure générale
[SIGNE1]	[SIGNE2]	[pr-signe1 ; pr-signe2 – spatialisation des proformes]
localisant	localisé	(localisation iconique)
		Exemple
[TABLE]	[VERRE]	[pr-table ; pr-verre – spatialisation des proformes]
localisant	localisé	(localisation /sur/)

Synthèse graphique 47. Structure locative statique.

On a observé depuis longtemps[51] qu'en LSF, pour l'expression des relations spatiales, le localisant devait toujours être signé avant le localisé, de manière justement à ce que la localisation puisse être exprimée spatialement. Il semble qu'il puisse y avoir quelques exceptions dans le cadre de cette structure locative statique, spécialement lorsque le [SIGNE 1] et le [SIGNE 2] sont réalisés à deux mains. Ainsi, pour exprimer en LSF « *Le verre est sur la table* », on signera plus volontiers [TABLE] puis [VERRE], mais il semble qu'un ordre [VERRE] [TABLE] soit possible, la structure finale de la phrase exprimant la localisation par des proformes n'étant de toute façon pas ambiguë. En effet, quel que soit l'ordre de réalisation des deux premiers signes, chacun d'eux sera ensuite repris par une proforme et, dans notre exemple, la proforme renvoyant à [VERRE] sera localisée sur la proforme renvoyant à [TABLE]. Le mouvement permettant de créer la structure mettant en contact les deux proformes sera bref et neutre. En effet, un mouvement plus ample, accompagné en général d'un mouvement d'épaules, référerait à une structure locative dynamique qui renverrait à « *Je pose le verre sur la table* », le mouvement ample étant alors de nature verbale.

51. Cuxac, 1993.

Voici quelques autres exemples de cette structure et de ses variantes.

(223a) [GLACE] [STF-coupe] [prM-coupe] [TROIS] [CERISE] [prM-coupe ; prM-cerise – localisation /dessus/] X3 – *Il y a trois cerises sur la glace.*

loc1 loc1
(223b) [SALADIER] [POMME] [pr-pluriel-pomme – localisation /dedans/] – *Il y a des pommes dans le saladier.*

loc1 loc1
(223c) [stf-AQUARIUM] [pr-aquarium-POISSON – localisation /dans /] – *Le poisson est dans l'aquarium.*

L'exemple (223a) correspond à la structure de base dont les deux autres exemples sont des variantes. Dans cet exemple, les signes [TROIS] et [CERISE] s'exécutant à une main, la proforme [prM-coupe] est maintenue tout au long de l'énoncé. Ce maintien d'une proforme est assez fréquent mais relève, dans ce cas, à notre sens plus d'une économie articulatoire que d'une pertinence linguistique. En effet, dans l'exemple (223b), le signe [SALADIER] n'est pas repris par une proforme, mais la portion d'espace dans laquelle il est signé a créé un locus, dans lequel la proforme plurielle de [POMME], exécutée ici à deux mains, prend place pour rendre compte de la localisation /dans/. Dans l'exemple (223c), le signe [POISSON] est signé directement, localisé par rapport à la proforme de [stf-AQUARIUM] sans être lui-même repris par une proforme. Cette variante n'est possible que si le localisé est un signe unimanuel et s'il n'est pas ancré sur le corps. Ces localisations /sur/ /sous/ ou /dans/ ne posent pas de problèmes d'interprétation, la référence locative étant la même pour le locuteur et l'interlocuteur. C'est également le cas pour des localisations /au milieu/ /autour/ /au bord/, etc. Ce n'est cependant pas le cas pour, d'une part, les « localisations énonciativement orientées » /à droite/ et /à gauche/ et, d'autre part, /devant/ /derrière/ que nous abordons dans les paragraphes suivants[52].

3.3. Les structures locatives statiques énonciativement orientées

3.3.1. Questions posées par les rapports de « localisation énonciativement orientée »

Pour ces localisations orientées, la référence est susceptible de variation selon que le locuteur adopte son propre point de vue ou celui de son interlocuteur. L'adoption de l'un ou l'autre de ces points de vue est inscrite dans la langue *via* une forme de ce que nous appellerons une « culture perceptive et interactionnelle[53] », qui organise la référence en fonction des caractéristiques des

52. La sous-section (3.3) est la refonte d'un article paru en 1998 (Millet, 1998a).
53. Entre français et LSF, il semble que cette « culture perceptive et interactionnelle » ne soit pas partagée, ce qui pose d'importants problèmes de traduction. Ainsi, si pour les locuteurs sourds de LSF, l'expression des rapports spatiaux est claire pour eux, la question de la traduction en français l'est moins – nous avons eu à ce sujet de nombreuses discussions avec des interprètes et des sourds.

référents[54]. Il semble qu'en LSF la localisation, nécessairement linguistiquement spatialisée puisqu'il s'agit d'une langue gestuelle, ne puisse acquérir de sens qu'à l'intérieur d'un faisceau de variables que nous avons tenté de mettre en évidence en fonction des deux couples choisis /à droite/ /à gauche/ et /devant/ /derrière/.

Concernant la méthodologie spécifique à cette investigation linguistique[55], on a veillé à mettre en place « une méthodologie croisée » : productions libres, mises en situation, entretiens semi-directifs autour de traductions faites le plus souvent de la LSF vers le français, afin d'éviter tous les biais liés à une méthodologie qui ne s'appuierait que sur des opérations de traductions français/LSF dont on a déjà souligné les biais possibles et les difficultés. Les termes que nous avons retenus pour analyser ces rapports de spatialisation orientée sont [ARMOIRE], [MAISON], [CHAISE], [ARBRE], [BALLON], [pr-PERSONNE DEBOUT[56]]. Iconicité oblige, en LSF, les lexèmes renvoyant à des objets orientés, sont eux-mêmes orientés et subissent, tout comme les objets[57], des variations d'orientation en termes d'orientations dites « en miroir » ou « en tandem ».

Vandeloise pose que les objets orientés « en miroir » présentent leur face positive comme face la plus proche (armoire, télévision, etc.), tandis que les objets orientés « en tandem » présentent leur face positive comme étant la plus éloignée (arme, tuyau d'arrosage). Par ailleurs, il pose aussi que, pour l'utilisation des prépositions /gauche/ /droite/ et surtout /devant/ /derrière/, l'orientation du localisant est fondamentale. L'orientation en miroir consiste à « attribuer une orientation positive au côté le plus proche [du locuteur] » ; l'orientation en tandem « orientant positivement le côté le plus éloigné du locuteur[58] ».

Dans nos données, certains signes sont intrinsèquement orientés tels [ARMOIRE] [CHAISE] [pr-PERSONNE DEBOUT] [MAISON]. Leur orientation est cependant différenciée : [ARMOIRE] et [MAISON] sont orientés en miroir ; [CHAISE] est orienté en tandem ; [pr-PERSONNE DEBOUT] est bi-orientable, en tandem ou en miroir[59] ; [ARBRE] et [BALLON], ne sont, quant à eux, pas orientés, comme le montrent les illustrations (68a) et (68b).

54. À ce sujet, voir en particulier Talmy, 2000 (entre autres) ou Vandeloise, 1992 (entre autres).
55. Lors de la parution de l'article, les éléments de descriptions n'avaient reposé que sur les jugements d'acceptabilité d'un seul locuteur de LSF. Depuis, ces éléments ont été soumis, dans le cadre de formations, à de nombreux sourds, qui ne les ont pas démentis.
56. Nous notons [pr-PERSONNE DEBOUT] avec des petites capitales, car s'il s'agit bien d'une proforme mais qui est quasi lexicalisée.
57. Où l'on voit que l'iconicité rapproche singulièrement les signes linguistiques de leurs référents, sans que, bien évidemment, on doive pour autant les assimiler. Les assimiler reviendrait à ne pas considérer les langues signées comme des langues.
58. Vandeloise, 1992.
59. Cette proforme s'exécute avec la configuration manuelle 'index' (ou 'D' dans certaines variantes). Le côté du doigt où se trouve l'ongle représente le dos de la personne. Ainsi, si l'ongle se trouve vers le signeur, la proforme est orientée en tandem. Si l'ongle se trouve vers l'interlocuteur, la proforme est orientée en miroir, la partie charnue de la dernière phalange de l'index représentant iconiquement la tête de l'individu – sa face positive.

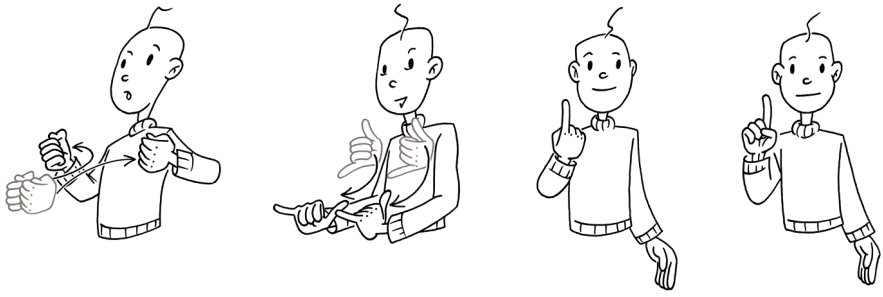


Illustration 68a. [ARMOIRE] [CHAISE] [pr-PERSONNE DEBOUT] [pr-PERSONNE DEBOUT]
en miroir en tandem



Illustration 68b. [MAISON], [ARBRE], [BALLON].

Comme on vient de le rappeler, en LSF, le localisant, ou site, est réalisé avant le localisé, ou cible[60], ceci, à l'évidence, pour que la relation syntaxique réalisée spatialement puisse être effective iconiquement. On remarque en outre que, chaque fois que cela est possible, c'est-à-dire quand seulement deux objets sont en cause – le maintien de proforme est exigé syntaxiquement, puisque la main tenue continuera de référer au localisant par rapport auquel le localisé sera situé. Par exemple, la phrase « *Il y a un arbre à droite de la maison* » sera signée [MAISON]-[pr-maison] [ARBRE-à droite][61], les notations [-à droite], [-à gauche] épousant dans les transcriptions, le point de vue du locuteur.

3.3.2. Les structures locatives statiques : droite/gauche

En LSF, le couple droite/gauche fonctionne de façon assez similaire à l'utilisation de ces termes en français. La référence est la plupart du temps celle du locuteur. Dans des énoncés décontextualisés, le placement d'un signe à droite d'un autre signe signifiera donc « *à droite de* » ; de même, lors de l'explication de chemin à prendre, un mouvement de la main du locuteur vers la droite signifiera « *tourner à droite* ».

60. Pour une revue de question sur cible/site, voir, entre autres, Yune, 2011.
61. J'ai toujours été très réticente à parler, à propos des langues signées, de « langue théâtrale » (Bouvet, 1996) ou de « langue qui montre » (Cuxac, 2000a), mais force est de constater qu'en ce qui concerne la référence spatiale, la syntaxe de la LSF rend visible, du fait de ce maintien du site, le « résultat » de la construction référentielle présente. Néanmoins, c'est bien linguistiquement, selon nous, que le rapport de localisation est encodé.

Si les objets à localiser sont présents dans la situation de communication, la référence reste celle du locuteur : ainsi, face à une chaise à la droite de laquelle, selon la vision que le locuteur en a, se trouve un sac à main, le locuteur signera plutôt [CHAISE] [SAC-à droite], et ce, indépendamment du fait que l'objet chaise soit orienté. Si le locuteur est placé derrière cette même chaise, il signera [CHAISE] [SAC-à gauche], rendant compte de ce qu'il perçoit.

Néanmoins, notre corpus présente quelques cas contraires, où la référence est exécutée « en miroir croisé », adoptant ainsi la référence de l'interlocuteur (ce qui pourrait se traduire en français par « *à ta droite, à ta gauche* »). D'après nos données, il semble que la position de l'interlocuteur par rapport au locuteur et aux objets, visés par le discours, soit dans ce cas le critère pertinent. Si l'interlocuteur est à côté du locuteur, la référence perceptive sera nécessairement commune et non ambiguë. Si l'interlocuteur est face au locuteur, la référence de l'interlocuteur pourra être adoptée. On notera que, ce phénomène étant également possible en français, les localisations 'à droite' et 'à gauche' ne semblent pas poser de graves problèmes de traduction, le regard posé soit sur le contexte, soit sur les signes, soit sur l'interlocuteur (reg. « tu ») ayant, en LSF, un rôle de désambiguïsation.

3.3.3. Les structures locatives statiques : devant/derrière

Le couple devant/derrière est d'un fonctionnement beaucoup plus complexe, car les orientations du localisé et du site jouent un rôle important et varient selon le point de vue. Si, comme on l'a dit, la localisation ne pose sans doute pas de problème aux sourds, elle pose des problèmes de traduction non négligeables – et ce, parce que les localisations spatiales 'en avant' et 'en arrière' ne sont pas univoques. Selon nos observations, on peut étudier ces problèmes d'interprétation dans le cadre de trois grands cas de figure : le cas où la référence est déictique, celui où la référence est co-textuelle dans des énoncés n'impliquant pas le locuteur, et enfin, le cas où la référence est co-textuelle dans des énoncés impliquant le locuteur/narrateur.

Référence déictique

Comme pour le cas de gauche/droite, le signeur va, dans son discours, rendre compte de ce qu'il perçoit. La place des signes est donc conditionnée par la place des objets présents dans la situation de communication et visés par le discours. Ainsi, à la réponse « *Où est X ?* », la localisation sera 'en avant' pour exprimer un rapport qu'on traduira en français par « *derrière* », et sera 'en arrière' pour exprimer « *devant* », comme nous le voyons dans les exemples suivants, où, en minuscules à l'intérieur des crochets, est inscrite la position du second signe par rapport au premier. Dans nos notations, « en avant » renvoie à un signe exécuté plus loin du corps que le précédent ; « en arrière » renvoyant à un signe exécuté plus près du corps que le signe précédent.

reg. référence ----------
(224a) [ARBRE] [pté ex] [BALLE] [pr-arbre ; pr-balle-en avant] – *Il y a une balle derrière cet arbre.*

reg. référence ----------
(224b) [ARBRE] [pté ex] [BALLE] [pr-arbre ; pr-balle-en arrière] – *Il y a une balle devant cet arbre.*

Le partage de la référence, dans ce cas, un arbre, vu par le locuteur, derrière ou devant lequel il voit une balle, marqué par un pointage exophorique [pté ex] et un regard sur la référence, n'autorise aucune ambiguïté que les signes soient orientés ou non orientés.

Référence co-textuelle dialogique

On entend par « référence co-textuelle dialogique » une référence discursive n'impliquant pas le locuteur dans une situation de communication réelle, sans qu'il s'agisse pour autant d'une instance narrative. Il peut s'agir d'éléments descriptifs dans un dialogue par exemple. Dans ce cas, on observe plusieurs cas de figure selon l'orientation des signes.

Pour les signes non orientés, le regard du signeur est nécessairement sur l'interlocuteur à la fin de l'énoncé, ce qui indique, sans doute, que c'est bien la référence de l'interlocuteur qui est adoptée. En reprenant les exemples (224a) et (224b), on voit que les traductions en français s'inversent alors que les localisations en LSF, sont identiques dans les exemples (225a) et (225b). L'élément pertinent est ici le regard posé sur l'interlocuteur dans la structure locative exprimée par les proformes des signes énoncés en début de phrase.

reg. main reg. int.----------
(225a) [BALLON] [ARBRE] [pr-arbre ; pr-balle-en avant] – *Le/un ballon est devant l'arbre.*

reg. main reg. int.----------
(225b) [BALLON] [ARBRE] [pr-arbre ; pr-balle-en arrière] – *Le/un ballon est derrière l'arbre.*

Lorsqu'un signe orienté en miroir est le site d'une localisation, les concepts de /devant/ et /derrière/ s'organisent, en général, autour de la face positive du signe. Par rapport au cas précédent, la traduction des localisations 'en avant' et 'en arrière' sera donc, une fois encore, inversée, comme dans les exemples suivants, le point de vue adopté étant le plus souvent celui du locuteur, comme le précise le regard porté sur les mains, puis éventuellement sur l'interlocuteur en fin de phrase, puisqu'il s'agit de l'instance de dialogue.

reg. main---------- ----------(reg. int.)
(226a) [BALLE] [ARMOIRE] [pr-armoire ; pr-balle-en arrière] – *La balle est devant l'armoire.*

reg. main ---------- ----------(reg. int.)
(226b) [BALLE] [ARMOIRE] [pr-armoire ; pr-balle-en avant] – *La balle est derrière l'armoire.*

Dans ce cadre d'une contextualisation situationnelle dialogique, pour les signes orientés en tandem on pourra utiliser un signe s'apparentant aux pointages qui permettra de spatialiser le localisé 'en avant' de la proforme, en signifiant clairement /derrière/ du point de vue du locuteur, quelle que soit l'orientation du signe.

(227) [CHAISE] [OBJET] [pr-chaise par-dessus-en avant] – *Un/cet objet est derrière la chaise.*

Par ailleurs, certains signes sont orientés sans que cette orientation soit liée à un caractère visible ; c'est le cas par exemple du signe [MAISON], qui contrairement aux signes [CHAISE] (en tandem, *via* l'orientation du mouvement 's'asseoir') ou [ARMOIRE] (en miroir, *via* l'orientation du mouvement 'ouvrir les portes'), ne présente aucune iconicité laissant présager de son orientation. On peut supposer que le signe [MAISON] est plutôt orienté en miroir – si l'on suppose que ce qui oriente l'objet maison est son entrée et que le locuteur se représente face à la maison. C'est le cas dans l'exemple (228a).

reg. main ----------
(228a) [MAISON] [MONTAGNE-en avant] – *Il y a une montagne derrière la maison.*

Cependant, il semble que pour de tels signes, l'orientation soit en quelque sorte libre et puisse être signifiée par des éléments de discours comme dans l'exemple suivant (228b), proche de l'exemple (228a), où l'utilisation d'un large pointage 'en avant' suggère que le locuteur a réorienté le signe [MAISON] en tandem et qu'il se représente la maison vue de dos.

(228b) [MAISON] [ENTRÉE] [pr-maison-par-dessus-en avant] – *L'entrée de la maison est derrière.*

Concernant ces signes dont l'orientation n'est pas iconicisée, il semble que, en contexte déictique, l'orientation puisse être neutralisée, mais pas en contexte dialogique. Une autre question se pose avec ce type de signe quand le localisé est bi-orientable, il semble que là, c'est l'orientation choisie pour le signe bi-orientable qui prévaut pour l'interprétation de la localisation /devant/ ou /derrière/.

(229a) [MAISON] [pr-maison ; pr-PERSONNE DEBOUT-en tandem-en avant] – *Quelqu'un est devant la maison.*

(229b) [MAISON] [pr-maison ; pr-PERSONNE DEBOUT-en miroir-en avant] – *Quelqu'un est derrière la maison. / Quelqu'un est devant la maison et lui tourne le dos.*

Les deux traductions possibles proposées ici sont fonction du regard du signeur : au loin pour la première traduction, sur le signe [MAISON] pour la seconde. Le regard accompagne ainsi la spatialisation des deux éléments signés et oriente l'interprétation du rapport de localisation.

Cependant, avec les signes bi-orientables, certaines localisations ne sont pas ambiguës, mais nécessitent de réinterpréter les rapports de localisations. Comme c'était le cas lorsque la référence est situationnelle, le choix de l'orientation de ce signe est prépondérant pour l'orientation générale du site, et ce, que le signe bi-orientable soit le site ou le localisé, comme le montrent les exemples suivants.

(230a) [pr-PERSONNE DEBOUT-en tandem] [BALLE-en avant] – *La balle est devant quelqu'un.*

(230b) [pr-PERSONNE DEBOUT-en miroir] [BALLE-en avant] – *La balle est derrière quelqu'un.*

(230c) [BALLE] [pr-PERSONNE DEBOUT-en tandem-en avant] – *La balle est derrière quelqu'un.*

(230d) [BALLE] [pr-PERSONNE DEBOUT-en miroir-en avant] – *La balle est devant quelqu'un.*

La localisation des signes bi-orientables, lorsqu'ils représentent le site, lève toute ambiguïté, comme dans les exemples suivants.

(231a) [pr-PERSONNE DEBOUT-en tandem] [BALLE] [pr-PERSONNE DEBOUT-en tandem ; pr-balle-en avant] – *Il y a une balle devant telle personne.*

(231b) [pr-PERSONNE DEBOUT-en miroir] [BALLE] [pr-PERSONNE DEBOUT-en miroir ; pr-balle-en avant] – *Il y a une balle derrière telle personne.*

Référence co-textuelle en situation narrative

Dans les situations discursives liées à une narration à la première personne impliquant des proformes corporelles, l'interprétation des positions 'en avant' / 'en arrière' est conditionnée par la vision de l'énonciateur ou du narrateur. Autrement dit, en contexte narratif, la phrase gestuelle doit adopter le point de vue du locuteur ou du narrateur. Le regard du signeur sera alors posé sur les signes et non sur l'interlocuteur pour permettre, sans ambiguïté, l'interprétation.

mvt vers avant
reg. loc1 loc1 loc1
(232a) [prC-apercevoir] [ARBRE] [pr-arbre – BALLE-en avant] – *Il aperçoit une balle derrière un arbre.*

reg. loc1 loc1 mvt corps et tête accompagnant la proforme
(232b) [ARBRE] [pr-arbre ; pr-PERSONNE DEBOUT-en arrière] eps1[prC-SE CACHER]loc1-en arrière – *Je me cache derrière un arbre.*

loc1 loc2
(232c) [LUI] [ARBRE] [pr-arbre ; pr-PERSONNE DEBOUT-en avant] loc1[prC-SE CACHER] loc2-en avant – *Il se cache* [à ma vue] *derrière un arbre.*

Nous sommes, bien sûr, tout à fait consciente de l'aspect encore lacunaire de ces observations, et il est évident que ces premiers résultats devront être confirmés par d'autres locuteurs de la LSF.

Malgré ces réserves, et sans généralisation outrancière, il semble cependant que, pour le professeur de LSF avec lequel nous avons travaillé sur ce thème, si le couple droite/gauche a sensiblement le même fonctionnement en LSF et en français, les positions relatives des deux signes 'en avant' / 'en arrière' ne sont pas univoques mais dépendent tout à la fois des paramètres énonciatifs et des types de signes mis en jeu par le discours. Seule la prise en compte de ces variables permettra alors une distribution adéquate des éléments du couple en français « *devant/derrière* » dans les opérations de traduction.

4. Structures présentatives

Il nous semble que les structures présentatives introduites en français par « *il y a* » et « *c'est* », où se trouvent des éléments verbaux, ou par « *voici* » et « *voilà* », où l'élément verbal « voir » s'est figé, sont, en LSF des phrases nominales, c'est pourquoi nous les traitons ici et non dans le chapitre XII réservé aux structures de phrases. Néanmoins, leur statut énonciatif particulier nous incite à les mettre en relief dans nos descriptions en leur consacrant une section spécifique.

On observe deux manières de construire des structures présentatives en LSF : par spatialisation des signes et par l'emploi de signes spécifiques.

4.1. Structures présentatives et signes spécifiques

Il existe en LSF un certain nombre de signes qui constituent des éléments permettant de construire des structures présentatives. Ces signes sont organisés en deux séries distinctes [LÀ] et [Y'A] (parfois glosé [AVOIR]). La série [LÀ] comporte une variante – glosée [LÀ-LÀ] – où le mouvement interne du signe est doublé, un négatif [PAS LÀ], un duratif ou pluriel selon les contextes [LÀ-LÀ-LÀ] ; la série [Y'A] comporte un négatif [Y'A PAS] déjà vu (ill. 44)[62].

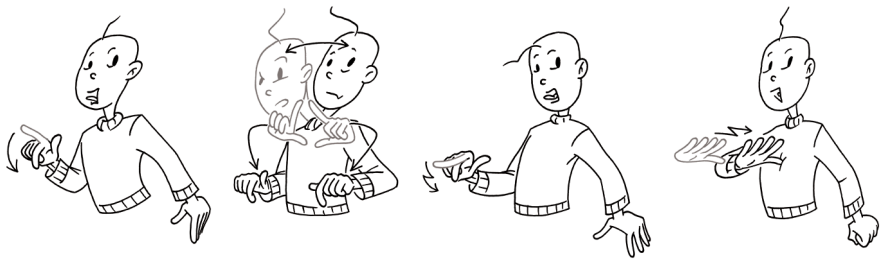


Illustration 69. [LÀ], [PAS LÀ], [LÀ-LÀ-LÀ], [Y'A].

La recherche sur la distribution de ces signes étant inexistante et nos corpus – ainsi que de nombreuses discussions que nous avons menées à ce sujet – ne nous offrant aucune réponse sur une éventuelle complémentarité distributionnelle ou syntaxique de [LÀ] et de [Y'A], on ne saurait ici en donner les conditions d'emploi. Disons que, sémantiquement, [LÀ] peut avoir un sens locatif – comme dans [PIERRE] [LÀ] – *Pierre était là* – tandis que [Y'A] peut indiquer une possession comme dans [PIERRE] [CHIEN] [Y'A] – *Pierre a un chien*. Cependant, selon nos observations, dans ce dernier exemple, [LÀ] peut remplacer [Y'A] sans que le sens de la phrase en soit changé, tandis qu'une phrase comme {[PIERRE] [Y'A]} ne paraît pas possible.

Par ailleurs, la question de savoir si ces signes peuvent avoir des valeurs verbales ou non reste entière. On dira qu'il semble que, au moins pour ce qui concerne le signe [Y'A], outre les structures présentatives (233a), on peut trouver des emplois verbaux, où [Y'A] fonctionne comme un prédicat qui détermine deux arguments dont le second a un rapport d'appartenance avec le premier (233b).

(233a) [Y'A] [PROFESSEUR] [MATH] [prC-ENSEIGNER] – *Il y a un professeur de math qui enseigne.*

loc-immeuble
(233b) [IMMEUBLE] [ASCENSEUR] [Y'A] – *Cet immeuble possède un ascenseur.*

62. Il existe un signe [VOILÀ] en LSF qui ne sert *a priori* pas de présentatif mais de ponctuateur de discours.

Une traduction de ce dernier exemple telle « *Il y a un ascenseur dans cet immeuble* » pourrait ajouter encore à la confusion et laisser croire que l'on a, en LSF, comme en français, une structure présentative. On admettra ici que, dans ce cas de figure de distribution actancielle, [Y'A] a un emploi verbal. Le négatif [Y'A PAS] génère lui aussi ces deux types d'emplois comme dans les exemples (233b) et (233c).

(233c) [MAISON] [Y'A PAS] – *Il n'y a pas de maison.*

reg. eps3
(233d) [SOURD] [PROFOND] [APPAREIL] [Y'A PAS] [ARRIVER] – *Un sourd profond qui n'a pas d'appareil arrive.*

En (233c), il s'agit d'une structure présentative négative – qui peut d'ailleurs être renforcée par le signe [VIDE] –, alors qu'en (233d), il s'agit d'un verbe distribuant en l'occurrence deux actants.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons donner ci-après des exemples de structures présentatives – que nous considérons donc comme nominales – construites grâce à ces signes spécifiques.

(234a) [ANNÉE] [PASSÉ] [NEIGE] [Y'A PAS] – *L'an passé il n'y a pas eu de neige.*

tête « oui »
(234b) [HIER] [SOIR] [SOUS-TITRAGE] [LÀ] – *Hier soir, oui, il y avait des sous-titres* [à la télévision].

mmq « attendrie »
(234c) [CHAT] [QUATRE] [stf-petit rond] [LÀ-LÀ] [MAISON] [pté-vers l'avant]
balayage epsN epsN epsL
– *Il y a quatre petits chatons dans cette maison là-bas.*

On trouve parfois des combinaisons de [LÀ] et de [Y'A PAS] comme dans l'exemple suivant, où [LÀ] semble retrouver son sens essentiellement locatif.

loc1 loc1 en bas loc1 ----------
(235a) [MOI] [À MOI] [IMMEUBLE] [stf-terrain] [JEU] [ENFANT] [LÀ] [Y'A PAS] – *Moi, en bas de mon immeuble, il n'y a pas de terrain de jeu pour enfants.*

balayage pluriel
(235b) [MAGASIN] [LÀ-LÀ-LÀ] – *Il y a des tas de magasins.*

4.2. Structures présentatives, spatialisation des signes et pointages

La spatialisation d'un signe est très fréquente dans le genre narratif. Lorsqu'elle intervient en début d'histoire, elle permet, linguistiquement, de créer l'espace nécessaire à la narration et, sémantiquement, d'énoncer le lieu où se déroule l'histoire, comme le montrent les deux exemples suivants. Dans ce cas, le regard est impérativement posé sur les mains et les espaces qu'elles délimitent.

reg. loc-forêt
(236a) [FORÊT] X3 – *Il y a une forêt. / C'est une forêt. / Ça se passe dans une forêt.*

reg. loc-stf
(236b) [FLEUR] [stf-grande étendue] – *Il y a un parterre de fleurs.*

Dans l'exemple (236a), c'est la répétition du signe qui indique sa spatialisation, dans l'exemple (236b), le signe [FLEUR] étant ancré sur le corps, c'est le STF qui le caractérise qui permet la spatialisation en balayant très largement l'espace de signation. Il s'agit bien, selon nous, de structures présentatives qui ont pour fonctionnalité linguistique de créer l'espace de la narration.

La spatialisation des signes se retrouve cependant dans tous les types discursifs : l'exemple (236c) est issu d'un discours de type explicatif.

(236c) [OREILLE] [stf tracé-oreille] [stf-TYMPAN] – *Il y a l'oreille et dedans il y a le tympan.*
loc1 loc1

Dans ce dernier exemple, le signe [OREILLE] présente le double inconvénient d'être un index (un pointage qui montre l'oreille) et d'être ancré sur le corps ; il n'est donc pas possible de le spatialiser. C'est pourquoi le signeur le reprend par un STF qui dessine le tracé d'une oreille dans l'espace afin de localiser le signe [TYMPAN].

En dernier lieu, signalons que ces structures présentatives peuvent être accompagnées de pointages dans le cadre de l'expression d'un rapport de localisation des nominaux les uns par rapport aux autres. Nous avons donné un long exemple illustré de ce type (IV-3.4.3 ex 8). C'est pourquoi nous en avons proposé la traduction suivante « *Il y a un arbre, en haut duquel (sur une branche), il y a un nid, dans lequel il y a un oiseau* ». Compte tenu de la fluidité de l'exécution, il s'agit là de structures présentatives qui constituent un enchaînement phrastique complexe (XII-2.1) réalisé grâce à des opérations de pointage, qui s'apparentent à des phénomènes de relativisation (IX-5).

La question de ces structures présentatives reste à approfondir, spécialement pour celles qui ne présentent pas de signes spécifiques mais se construisent syntaxiquement sur les procédés de spatialisation et de pointage, qui sont, comme on l'a déjà noté, extrêmement polysémiques.

Chapitre XI
Autour du verbe

Nous avons déjà abordé la notion de verbe (VII-3.1.1) et (VIII-1). Si dans le chapitre précédent, avec la notion de type de phrases, nous nous sommes située du côté énonciatif, nous abordons, dans ce chapitre et le suivant, des aspects plus strictement syntaxiques en termes de typologie verbale et de structuration phrastique.

Il est important de retenir le fait que nous considérons le verbe comme l'élément nodal central de la phrase (synth. graph. 31), c'est pourquoi, parmi tant d'autres classements, nous avons privilégié le classement morpho-syntaxique, même si l'on ne peut nier que, pour une grande partie des verbes, spécialement les verbes à trajectoire et les verbes impliquant une préhension, les implications sémantiques sont nombreuses. Nous ne les négligerons pas, mais nous ne saurions ici rendre compte de tous les liens entre « verbe et sémantique[1] ». En d'autres termes, nous classons les verbes à partir de leur valence et en fonction des types de structures qu'ils sont susceptibles de générer. Nous n'avons pas la prétention de répondre à toutes les questions qui se posent, nous cherchons seulement à donner une description morpho-syntaxique parmi d'autres possibles.

1. Valence verbale et classement valenciel des verbes

1.1. Valence verbale : définition

Nous avons défini le verbe comme porteur de la fonction prédicative, c'est-à-dire comme impliquant les constituants nominaux pouvant se combiner avec lui (VII-2.2). Le nombre déterminé d'arguments – ou actants – du verbe constitue ce que l'on nomme valence verbale.

La valence verbale s'ancre dans le niveau sémantique et génère, au niveau syntaxique, des types de verbes et donc des schémas de phrases verbales. On sait que si la valence d'un grand nombre de verbes se détermine aisément, dans d'autres cas, le sens du verbe peut suggérer l'introduction d'un actant supplémentaire. Creissels, par exemple, nous dit avec raison que le verbe /couper/ « […] suggère

1. Nous reprenons ici le titre d'un double numéro de la revue *Verbum*, 2007, qui offre une analyse saisissante du lien entre verbe et sémantique.

aussi l'intervention possible d'un instrument[2]. » Cette remarque s'avère particulièrement pertinente pour la LSF, puisqu'il existe pour /couper/ des verbes différents, la forme de main variant selon l'instrument envisagé [COUPER-avec des ciseaux] [COUPER-avec un couteau] [COUPER-avec un sécateur], etc. La LSF semble donc bien, dans ce cas comme dans bien d'autres, considérer l'instrument comme un argument du verbe et non comme un circonstant. Rappelons que nous appelons « circonstant », suivant en cela Tesnière, tous les constituants nominaux ne dépendant pas du verbe. Dans l'exemple (237), le verbe [APERCEVOIR] distribue deux actants, l'agent et l'objet, le constituant [LUNDI-dernier] étant clairement un circonstant.

(237) [LUNDI-dernier] [ptél] [prC-APERCEVOIR] [AVION] [prM-avion – TOMBER] – *Lundi dernier, moi, j'ai aperçu un avion qui s'écrasait.*

Cependant, parfois, la distinction entre actant et circonstant s'avère délicate en particulier pour des constituants en rôle sémantique de bénéficiaire ou d'instrument comme on vient de le voir[3]. On ne saurait ici trancher ce débat, mais on dira que tous les constituants intégrés dans la forme verbale, spécialement par l'utilisation de proformes manuelles, sont pensés en LSF comme actants du verbe. À cette spécificité près, la valence verbale étant ancrée sémantiquement, on n'observe pas trop de distorsion entre le français et la LSF sur la valence verbale.

1.2. Classement valenciel des verbes

1.2.1. Verbes monovalents (intransitifs)

Les verbes monovalents n'impliquent qu'un seul actant[4], en général l'agent ou un argument envisagé comme agent. On citera pour exemples de ce type de verbes : [DORMIR], [MARCHER], [COURIR], [PLEURER].

Ces verbes monovalents sont ceux que la grammaire traditionnelle nomme « verbes intransitifs ».

On notera que si, en français, le verbe [BRILLER] est monovalent, en LSF, il est plutôt pensé comme bivalent. Il se rapproche formellement et sémantiquement du verbe [ÉCLAIRER] et Guitteny[5] en donne une forme passive possible dans les exemples (238a) et (238b).

2. Creissels, 2006b, p. 1.
3. À ce sujet voir, pour la description de la langue française, la distinction entre complément du verbe et complément circonstanciel (Béguelin, 2000, p. 149-152) ; voir aussi Creissels, 2006a, p. 273-275, qui propose de distinguer entre arguments et satellites, ces derniers jouant un « rôle syntaxique périphérique » ou « oblique ». On doit donc admettre qu'il existe des zones où l'appréciation pourra ne pas être tranchée. De ce point de vue, nous sommes assez d'accord avec Le Goffic, 1993, p. 77, lorsqu'il parle d'un « continuum » entre compléments « essentiels » et « accessoires ».
4. On ne développe pas ici ce que Tesnière, 1988, p. 239-240, nomme les « verbes avalents », à savoir les tournures ou les verbes impersonnels essentiellement liés à des phénomènes météorologiques tels « *Il pleut* », « *Il fait beau* » ; voir à ce sujet (X-2.3.3).
5. Guitteny, 2006, p. 305-306.

(238a) [SOLEIL-BRILLER] [TERRE] [prC-soleil ; prM-soleil ; prM-terre – BRILLER-dessus] – *Le soleil brille sur la terre.*

mmq « épuisée » loc1 loc1

(238b) [TERRE] [SOLEIL] [prC-terre] [prM-terre] [prM-soleil – BRILLER ; prM-terre-loc1] – *La terre reçoit les rayons du soleil.* (Littéralement : **La terre est brillée par le soleil.*)

Des recherches plus approfondies pourraient mettre en évidence d'autres exemples de ce type.

1.2.2. Verbes bivalents

Les verbes autres que les verbes monovalents sont dits, dans la grammaire traditionnelle, *verbes transitifs*. On adopte ici une acception traditionnelle de la transitivité[6], à savoir qu'une construction est transitive si le verbe admet un ou plusieurs compléments. On distingue alors, pour la description du français par exemple, entre « transitivité directe » quand le complément est relié au verbe sans préposition et « transitivité indirecte » quand le constituant nominal est introduit par une préposition.

Cette opposition entre transitivité directe et indirecte n'est pas très pertinente en LSF, aussi nous ne la retiendrons pas et nous nous appuierons uniquement sur la valence verbale pour définir les constructions syntaxiques qui découlent de cette valence.

Les actants distribués par la valence verbale sont affectés à des rôles sémantiques, déjà définis (V-2), dont les principaux sont ceux d'agent, de patient, de bénéficiaire, d'objet et de locatif d'instrument et de siège. Rappelons ici que l'instrument est « l'objet grâce auquel l'agent effectue une action[7] », comme dans « *Marie mange avec une fourchette* » et que le siège est une entité où se manifeste un état physique ou psychique : « *Les vitres tremblent* », « *Le tonneau fuit* » « *Jean s'évanouit*[8] » – les verbes de ces trois derniers exemples étant par ailleurs monovalents.

Les verbes bivalents sont les verbes régissant deux actants. Ces actants peuvent être animés ou inanimés, les rôles sémantiques distribués, outre l'agent, peuvent être patient, objet ou locatif. Ainsi, en LSF, des verbes comme [REGARDER], [ALLER],

6. Creissels, 2006a, p. 284, propose par exemple une définition très différente et très restreinte de la transitivité, les constructions transitives étant conçues comme « [CELLES] dans lesquelles figure un couple agentif/patientif ».
7. Cette définition donnée par Creissels, 2006a, p. 281, nous paraît plus compréhensible que celle plus précise d'« […] entité non animée, éventuellement contrôlée par un agent, qui est à l'origine du procès », de Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 125.
8. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 125. Notons que Creissels (2006a, p. 280-281), ne retient pas dans l'énumération qu'il fait des rôles sémantiques, le rôle de « siège », même s'il utilise le terme par ailleurs dans son ouvrage. En revanche, il retient le rôle de « expérient » : « être animé qui éprouve une sensation ou un sentiment » (*ibid.* p. 281). Nous considérons, pour notre part, les « expérients » (ou « expérimenteurs ») comme des sièges en ne retenant pas ici la distinction animé/inanimé. Dans ces deux ouvrages, il est souligné que l'analyse en rôle sémantique s'avère souvent délicate car, d'une part, « il n'y a aucun consensus sur l'inventaire des types de rôles » (*ibid.*), et que, d'autre part, les typologies des rôles sémantiques peuvent être très différenciées ou au contraire regroupées (Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 126). Dans une typologie plutôt regroupée, nous nous en tenons ici à quelques rôles clés qui suffisent à nos analyses.

[PEINDRE], [GRONDER] sont bivalents. Au plan sémantique, on peut les spécifier de la façon suivante : agent[REGARDER]patient ou objet ; agent[ALLER]locatif ; agent[PEINDRE]objet ; agent[GRONDER]patient.

Le verbe /manger/ peut être senti comme essentiellement bivalent – soit, quelqu'un (agent) /mange/ quelque chose (objet). Cependant, en LSF, si le verbe [MANGER] permet dans une construction à deux arguments d'intégrer dans une proforme manuelle l'objet, il permet aussi d'intégrer l'instrument (la forme de main tenant l'objet : les fourchettes, les baguettes, etc.). Aussi, nous le classerons plutôt dans les verbes trivalents.

1.2.3. Verbes trivalents

Les verbes trivalents sont ceux qui mettent en jeu trois actants. Ils sont, en général, comme le note Tesnière, des verbes de « dire » et de « don », étant entendu que ces catégories comportent également les verbes qui « expriment leur contraire[9] ». Ainsi, les verbes /prendre/ ou /voler/ sont dits de « don ». Il n'est pas sûr que ces deux catégories sémantiques épuisent tous les verbes trivalents, mais elles en contiennent effectivement.

En LSF, l'une des structures sémantiques les plus fréquentes dans ces verbes trivalents est celle qui met en relation un agent, un objet et un bénéficiaire, tels les verbes [DONNER] ou [PRÊTER], dont nous avons déjà parlé (synth. graph. 31). C'est ce qui explique qu'en LSF, les verbes trivalents sont des verbes dits « directionnels », c'est-à-dire des verbes à trajectoire. La trajectoire n'est pas un simple mouvement, c'est un mouvement dont le point de départ et le point d'arrivée ont un sens. Dans cette mesure on peut dire qu'ils sont la « matrice iconique » des verbes bi- ou trivalents impliquant deux animés[10] puisqu'on observe que, en général, le schéma actanciel des verbes trivalents implique deux animés et un inanimé[11].

On considérera également comme trivalents certains verbes, ayant généralement un lien avec l'idée de préhension, qui permettent d'intégrer dans les structures phrastiques, sous la forme de proformes manuelles, un instrument, comme c'est le cas de [MANGER] ou [COUPER] évoqués plus haut.

1.2.4. Valence libre et structure inachevée

Au plan structurel, la valence d'un verbe est stable, mais au plan énonciatif (ou discursif), on peut évidemment choisir de ne pas nommer tel ou tel actant. On parle alors de valence libre, l'énoncé étant considéré comme une structure phrastique inachevée. Ainsi, dans l'exemple (239), le bénéficiaire du procès

9. Tesnière, 1988, p. 255.
10. Voisin & Kervajan, 2007, p. 162, considèrent d'ailleurs que ce mouvement constitue la « racine verbale » lorsque les formes manuelles du verbe ne varient pas. Cette proposition est intéressante en soi, mais autorise à attribuer la même racine à tous les verbes susceptibles de relier un agent et un patient/bénéficiaire, qui peuvent intégrer un objet ou un instrument. Il nous paraît donc plus pertinent de parler de « matrice iconique ». Sur la question de « racine verbale », voir aussi Voisin, 2008 et Kervajan, 2011.
11. À ce sujet, voir Tesnière, 1988, p. 107.

/apporter/ n'est pas mentionné et on considère que la valence est libre. En effet, le bénéficiaire n'est pas évoqué dans l'énoncé et le point d'arrivée du verbe reste vague, ce que nous notons par un point d'interrogation derrière le crochet.

loc1
(239) [BIBLIOTHÈQUE] […] [ptél] loc1[prM-stf-beaucoup – APPORTER]? [IMPOSSIBLE] – *Je ne peux pas en apporter beaucoup* [des livres].

Les verbes à trajectoire ayant nécessairement, du point de vue formel, un point de départ et un point d'arrivée, on considérera que les structures ne sont pas achevées quand la fin du mouvement, dans la zone d'arrivée, n'est pas appuyée et ne constitue donc pas un pointage chargé sémantiquement. L'arrivée du verbe se fait, dans ce cas, à la lisière de l'espace neutre et de l'espace objet, comme c'est le cas dans l'exemple (239).

Pour les verbes sans trajectoire, les structures non achevées, laissant une valence libre, sont sans ambiguïté. Ainsi, les énoncés, accompagnés d'une mimique adéquate et incluant une personne 1 implicite [AIMER] ou [ADORER] sont aussi fréquents que « *J'aime* » ou « *J'adore* », leurs équivalents français ; dans les deux langues, la valence liée à l'objet ou au bénéficiaire est laissée libre.

2. Types de verbes en LSF

2.1. Critères de classement

2.1.1. Quelques jalons de la recherche : « accord » ou « intégration iconique » ?

Les typologies de verbes n'ont cessé d'interroger les chercheurs. Pour la LSF, on mentionnera Kervajan & Voisin qui distinguent entre « verbes rigides », qui « n'admettent aucune variation morphologique », « verbes variables » « qui sont soumis à flexion » – que ce soit en locus ou en proforme[12]. Ils s'appuient sur la typologie proposée par Parisot[13], « en s'affranchissant de [son] approche phonologique[14] » pour proposer une typologie dichotomique « verbes invariables en proforme » *vs* « verbes variables en proforme ». Antérieurement, dès la première grammaire publiée pour la LSF, Moody avait tenté une classification selon que les verbes intégraient ou non « les pronoms personnels » – en dégageant deux cas spécifiques, les verbes de déplacement et les verbes de préhension[15].

Pour la LSQ, Parisot, déjà mentionnée, distingue entre « verbes souples » pour lesquels « l'accord est simultané » parce qu'ils comportent « plusieurs constituants manuels modifiables » ; « verbes semi-rigides » qui ne « comportent qu'un seul constituant manuel modifiable », ce qu'elle qualifie d'« accord

12. Voisin & Kervajan, 2007, p. 160-161.
13. Parisot, 2003.
14. Voisin & Kervajan, 2007, p. 161.
15. Moody, 1983, p. 132-139. Il parlait alors d'« incorporation de la manière » (*ibid.*, p. 136, 139), pour tout ce qui est adverbial, et qui, de notre point de vue, n'a rien à voir avec une typologie verbale.

simultané et séquentiel » ; « verbes rigides » parce qu'ils n'autorisent aucune modification des constituants manuels, ce qu'elle nomme « accord séquentiel[16] ». Plus récemment, toujours pour la LSQ, Voghel[17] s'attache à décrire les « verbes à classificateurs ».

Pour la LSFB, Meurant[18] distingue quatre groupes de verbes, autour de la notion de spatialisation, selon que le sujet, l'objet ou les compléments (premiers ou seconds) sont spatialisés. Cette notion de spatialisation nous paraît plus fondamentale que celle « d'accord », à laquelle cependant, Meurant ne renonce pas puisque sa description est faite sous le paragraphe « Accord ».

Toutes ces typologies se basent sur la possibilité ou non, pour les verbes, d'intégrer des proformes manuelles, nommées, de manière générale, « accord ». Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'accord, mais bien plutôt d'« intégrations iconiques ». Selon nous, la notion d'accord demeure un phénomène spécifique aux langues vocales, qui n'a que peu à voir avec la notion d'« intégration iconique », que nous proposons.

Pourtant cette notion d'« accord » a été à l'origine, semble-t-il, de toutes les classifications verbales qui s'appuient plus ou moins sur celle, première, de Padden[19]. Pour elle, il existe trois grands types de verbes : les verbes avec accord (« *agreeing verbs* », type [DONNER]) qui correspondent à ce qu'on nomme traditionnellement, dans la littérature francophone, les « verbes directionnels » et que nous nommons « verbes à trajectoire » ; les verbes spatiaux (« *spatial verbs* », type [ALLER]), et les verbes simples (« *plain verbs* », type [VOULOIR]). Cette classification, tout comme celles évoquées plus haut, est basée sur les comportements morpho-syntaxiques des verbes, indépendamment de leur valence ou de leur sens. Janis en 1995[20], puis Meir en 2002[21], ont critiqué ce classement en proposant des typologies intégrant des éléments sémantiques, ce avec quoi nous sommes évidemment d'accord. Si le fait de distinguer entre verbes spatiaux et verbes avec accord peut se discuter[22] et si l'on peut légitimement se demander si un ancrage dans un locus constitue un accord au sens strict du terme, cette typologie a eu le mérite de mettre en relief le fait qu'il existait deux grandes variétés de verbes en ASL comme en LSF, ceux qui s'ancrent dans des locus et ceux qui ne s'y ancrent pas. Autrement dit, pour suivre notre propre terminologie, il existe des verbes dont le mouvement reste un mouvement articulateur, tandis que pour d'autres verbes, le mouvement se constitue en trajectoire pour investir le niveau syntaxique dans une intégration iconique.

16. Parisot, 2003, p. 114.
17. Voghel, 2016.
18. Meurant, 2008, p. 150.
19. Padden, 1983.
20. Janis, 1995.
21. Meir, 2002.
22. Ce qui n'a pas manqué d'être fait (voir, entre autres, Janis, 1995).

2.1.2. La question des « verbes directionnels »

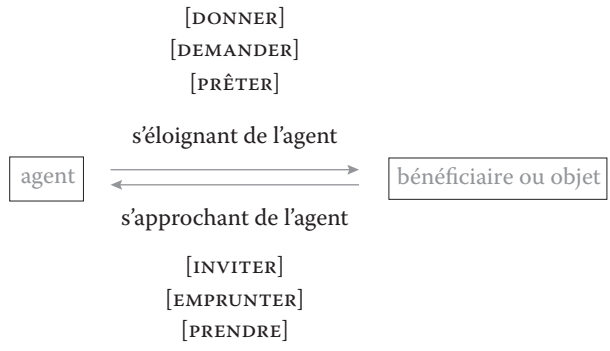
Pour la LSF, la notion de « verbe directionnel » a été employée et définie dès les premières descriptions[23]. Le terme de « verbe directionnel », même s'il est très usité paraît peu précis, car tous les mouvements verbaux comportent une forme de directionnalité. Dans un verbe comme [MANGER], le mouvement va vers la bouche, or, [MANGER] n'est pas un verbe directionnel. Aussi, nous préférons ici parler de « verbes à trajectoire », la trajectoire étant définie comme un mouvement qui va d'un locus à un autre, et qui permet donc de distribuer les rôles sémantico-syntaxiques (IV-3.3).

2.1.3. La question des « verbes inversés »

Lors des discussions autour de la typologie de Padden, il est apparu une catégorie spécifique de verbes dits « verbes inversés » (« *backwards verbs* »). Meir note que ces verbes dits inversés sont les mêmes en LSI (langue des signes israélienne) et en ASL – et nous ajouterons en LSF. Il s'agit par exemple d'[INVITER] dont la trajectoire, par rapport à [DONNER] par exemple, ne va plus de l'agent vers le bénéficiaire, mais du bénéficiaire vers l'agent. Ce type de verbes amène la chercheuse à dire que l'approche strictement grammaticale ne suffit pas, mais qu'il faut conjuguer approches syntaxique et sémantique, ce que nous faisons dans cet ouvrage. Selon l'analyse sémantique de Meir, la trajectoire du verbe ne va pas du sujet vers l'objet – termes grammaticaux –, mais « de la source vers l'objet » – termes sémantiques. Or, il nous semble qu'un procès comme /inviter/ se laisse analyser au plan sémantique comme distribuant un agent, un bénéficiaire et un objet – quelqu'un invite quelqu'un à/pour (faire) quelque chose. Si la structure sémantique de [DONNER] et [INVITER] est la même, il convient dès lors d'expliquer cette inversion de la trajectoire observée entre ces deux verbes.

Cette explication se trouve, une fois encore, dans des considérations sémantiques. En effet, si l'on regarde la direction du mouvement de verbes comme [PRENDRE], on observe qu'elle va de l'objet à l'agent. Ainsi, c'est le trait sémantique /s'approcher/ ou /s'éloigner/ de l'agent qui devient le plus pertinent pour l'iconicité de la trajectoire du verbe. On doit donc conclure qu'il existe deux trajectoires fondamentales, celles qui marquent iconiquement un éloignement de l'agent et celles qui marquent iconiquement un rapprochement vers l'agent. Ce phénomène explique que la trajectoire des verbes [PRÊTER] et [EMPRUNTER] soit inversée[24]. Il existe donc en LSF deux types de trajectoires des verbes à trajectoire qui encodent le trait sémantique /éloignement/-/rapprochement/.

23. Fournier, 1984. Il est difficile de dater précisément cette appellation, mais elle était utilisée dans tous les cours de LSF dès la fin des années 1980.
24. On pourrait éventuellement considérer que les verbes [INVITER] ou [EMPRUNTER] sont des verbes passifs, mais le rapprochement sémantique et formel des trajectoires nous porte plus à penser que c'est bien le trait sémantique /s'approcher/s'éloigner/ qui est en jeu ici. D'autant que ce même trait se retrouve dans les verbes de déplacement.



Synthèse graphique 48. Deux types de trajectoires.

Ce trait est également encodé dans les verbes de déplacement pour marquer la destination ou la provenance. Ainsi, en forme de citation, le verbe [ALLER] construit une trajectoire qui va de l'agent au locatif, tandis que le verbe [ARRIVER] qui présente la même trajectoire dans sa forme de citation, peut, en discours, inverser sa trajectoire suivant le sens rendu en français par « *arriver à* » et « *arriver de* ». Quant à l'inverse énonciatif de [ALLER], à savoir [VENIR], il inverse la trajectoire de [ALLER], dans sa forme de citation.

2.2. Morpho-syntaxe des verbes en LSF

Tenter une typologie des verbes en LSF peut paraître prématuré compte tenu du peu de recherches menées dans ce domaine. Néanmoins, en s'inspirant de la première typologie proposée par Padden et en intégrant les réflexions faites au plan international, on peut retenir quelques critères.

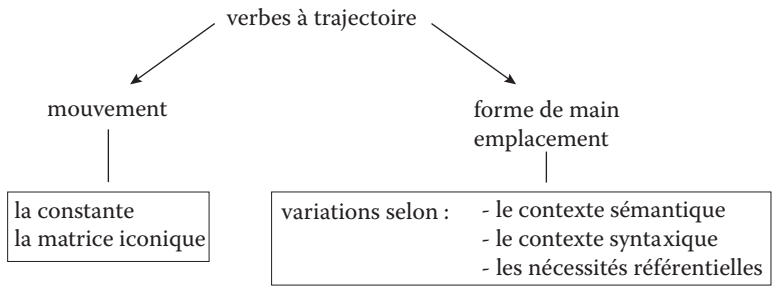
2.2.1. Verbes à trajectoire *vs* verbes simples

Le premier critère est la trajectoire. Cette notion de trajectoire, qui associe le mouvement du verbe à deux locus, est importante. Nous appuyant sur les recherches de Voisin & Kervajan déjà mentionnées (XI-2.1), nous dirons que le mouvement inclus dans les verbes à trajectoire en constitue, non la racine, mais la « matrice iconique », les formes de mains pouvant varier pour référer, avec le statut de proformes, à l'objet/but, à l'instrument ou à l'agent.

Par exemple, les formes manuelles de tous les verbes exprimant le concept de /marcher/ varient en fonction de l'agent, les proformes manuelles pouvant référer à l'homme ou à des animaux spécifiques. Il semble d'ailleurs que ce procédé, parce qu'il implique l'agent dans des verbes monovalents, soit pratiquement lexicalisé : on aurait alors ici moins affaire à des proformes qu'à une série lexicale avec mouvement constant et formes manuelles différenciées (III-4.2). Quoi qu'il en soit de l'interprétation qu'on peut en faire, la forme de main '3' orientée vers le bas renvoie à la marche au sol d'un oiseau ; la forme 'S', orientée vers le bas à

un animal lourd, éléphant ou rhinocéros par exemple ; la forme 'index', orientée vers le haut, à un être humain debout, etc.[25].

Les verbes à trajectoire – quels que soient les arguments qui imposent cette trajectoire[26] – s'opposent ainsi, sur ces spécificités morphologiques, à ce que nous nommerons, à la suite de Padden, « verbes simples », c'est-à-dire dont le mouvement ne se transforme pas en trajectoire. Ces deux types de verbes génèrent, nous le verrons au chapitre suivant, des structures phrastiques différentes en fonction de leurs propriétés morpho-syntaxiques qui sont, pour les verbes à trajectoire, résumées dans la synthèse graphique (49).



Synthèse graphique 49. Propriétés morpho-syntaxiques des verbes à trajectoire.

Ainsi, les verbes [TRAVAILLER] ou [AIMER] qui sont des « verbes simples », ne pourront subir aucune variation de forme de main au contraire des verbes dont le mouvement constitue une matrice iconique, qui, en général, permet de rendre compte spatialement des relations entre agent et bénéficiaire, par exemple [DONNER], ou entre deux localisations spatiales, par exemple [ARRIVER].

2.2.2. Verbes ancrés sur le corps *vs* verbes à emplacement neutre

Un second critère pertinent pour une typologie des verbes de la LSF est l'emplacement du verbe dans sa forme de citation. En effet, les verbes dont l'emplacement est sur le corps, comme [AIMER], [DORMIR], [RÊVER], ne peuvent, par définition, être spatialisés. Les structures de phrases engendrées par ces verbes seront donc plus linéaires et feront plus appel à des pointages. Les verbes ancrés dans l'espace

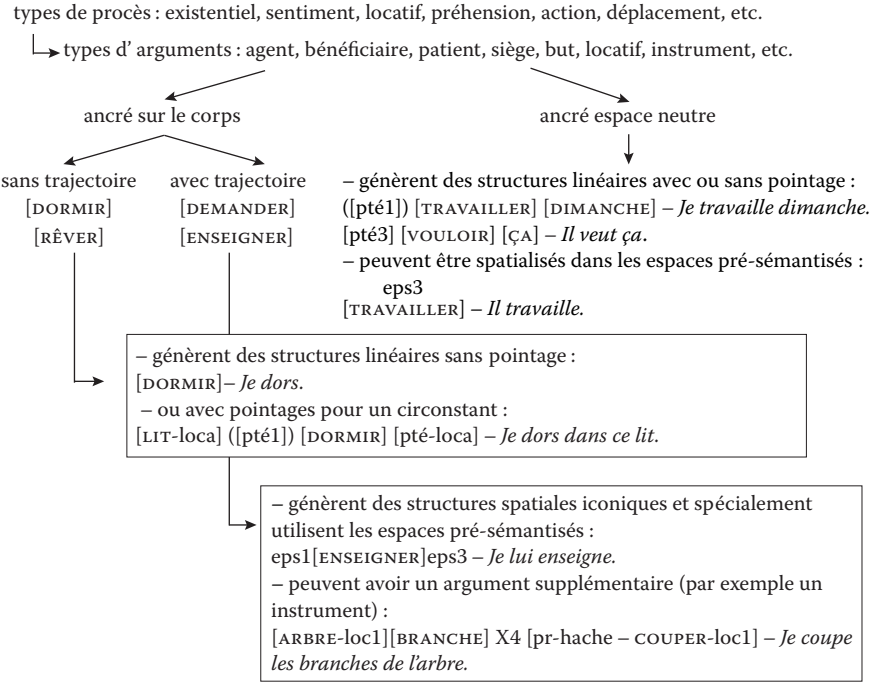
25. Ce phénomène a été décrit et enseigné de longue date. Nommé « incorporation du sujet » dans la première grammaire proposée par Moody, 1983, p. 137, il a été plus détaillé dans la première méthode d'enseignement/apprentissage de la LSF proposée par Amauger, Bertin, Gonzalez, Tsopgni & Vanbrugghe, 2013. On note d'ailleurs que le terme « classificateur », auquel nous préférons pour des raisons d'harmonisation théorique celui de « proforme », reste très utilisé dans tous les programmes d'enseignements de la LSF, tels qu'on peut les découvrir sur Internet. C'est également le terme « classificateur » qui est retenu dans la plus récente *Grammaire de la LSFB*, qui distingue entre classificateurs d'animaux, d'objets, de personnes et de véhicules. Mais les auteurs parlent aussi de « transfert personnel proforme » comme classificateur, ce qui ne clarifie pas la terminologie (Association LSFB ASBL, *Grammaire de la LSFB*, t. 1, université de Namur, Institut libre Marie Haps, École Surdité, 2015, <www.lsfb.be>).

26. Ainsi, nous ne retenons pas la différence posée par Padden entre « verbes spatiaux » et « verbes avec accord », que nous considérons comme deux types de « verbes à trajectoire ».

neutre, qu'ils soient à trajectoire ou pas, pourront être déplacés, spécialement dans les espaces pré-sémantisés, et engendreront des structures plus synthétiques avec moins de pointages manuels.

2.2.3. Typologie morpho-syntaxique des verbes en LSF

En fonction de leurs possibilités morphologiques – par exemple, inclure ou non des proformes manuelles –, de leurs possibilités syntaxiques – pouvoir s'affranchir de l'emplacement de la forme de citation – et donc des schémas phrastiques de base qu'ils vont générer, on peut proposer une typologie morpho-syntaxique synthétique des verbes de la LSF. Nous offrons dans la synthèse graphique (50) quelques structures de phrases liées aux types de verbes qui les génèrent ; nous approfondirons cette question des structures phrastiques dans le chapitre suivant.



Synthèse graphique 50. Typologie morpho-syntaxique des verbes de la LSF.

Pour compléter cette synthèse, nous souhaiterions reprendre la question des verbes de préhension ou pouvant inclure une préhension.

2.2.4. Verbes de préhension et « infixes pronominaux »

Les verbes impliquant la notion de préhension par exemple [PRENDRE] ou [POSER] subissent des variations de configuration manuelle en fonction de l'objet[27]. De

27. Un phénomène là aussi décrit dans Moody, 1983, p. 138 et approfondi pour la LSQ par Parisot, 2003.

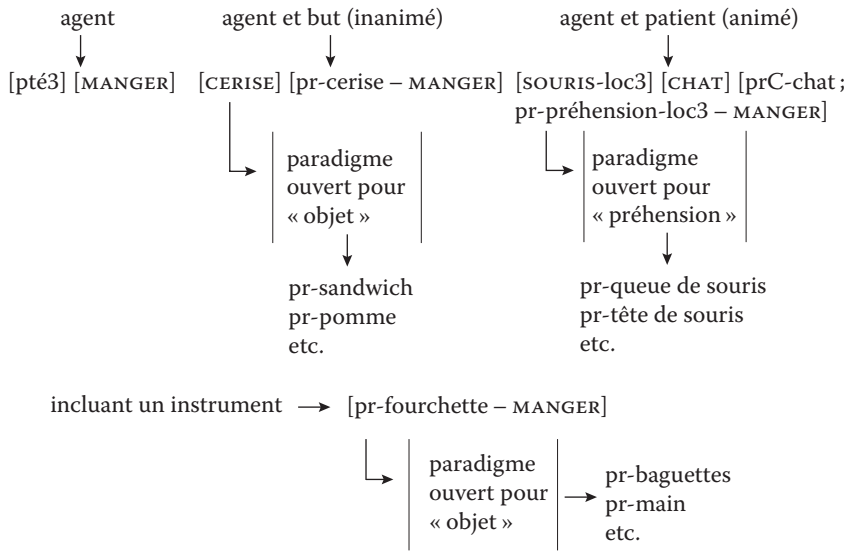
même, comme nous l'avons dit plus haut, certains verbes, tel [MANGER], peuvent admettre des proformes référant à l'instrument. Ces proformes manuelles intégrées à la matrice iconique du verbe peuvent être nommées « infixes pronominaux » (IX-5.2.1).

Le prototype du verbe de préhension est évidemment [PRENDRE]. On a donc sur ce verbe la possibilité, voire l'obligation, d'incorporer des formes manuelles spécifiques qui renverront à l'objet tenu. Ces proformes manuelles, dont la fonction est la reprise pronominale de l'objet, seront formellement identiques à des STF et caractériseront des formes telles /petit/, /rond/, /épais/, etc. Des verbes que l'on ne pressent pas nécessairement comme *a priori* de la classe sémantique des verbes de préhension, impliquent cependant des proformes manuelles, qui s'inscrivent dans la structure comme objet ou comme instrument. Un verbe tel que [BOIRE] pourra, grâce à un infixe pronominal, préciser que l'on boit un verre ou que l'on boit à la bouteille.

De fait, la notion de préhension est sous-entendue dans un grand nombre de verbes. Par exemple, le concept /ouvrir/, au sens concret du terme, inclut une préhension et c'est cette préhension même qui est encodée en langue des signes suivant le geste effectivement fait dans l'acte d'ouvrir, selon l'objet que l'on ouvre [OUVRIR-une porte], [OUVRIR-une fenêtre], [OUVRIR-une boîte à chapeau], [OUVRIR-une boîte de sardines], etc. Certains assimilent ces variations morphologiques iconiques à une forme de « pensée visuelle[28] ». Nous serions plutôt de l'avis de Bellugi & Klima, lorsqu'ils écrivent que les signes « […] peuvent avoir des aspects globaux qui sont clairement représentatifs ou iconiques, mais [qu'] ils peuvent être analysés comme composés d'éléments qui servent de différenciateurs purement formels entre les signes[29]. » Nous avons défendu cette position linguistique durant tout cet ouvrage, tout en traitant cependant de l'iconicité, qui est une donnée fondamentale peut-être parfois négligée chez certains chercheurs anglo-saxons. Pour nous, l'iconicité imprime effectivement des formes d'imitation du réel à la langue. C'est particulièrement le cas avec la notion de préhension. Néanmoins, selon nous, la question de la pensée visuelle est une tout autre question, qui relève des neurosciences et de la psycholinguistique[30]. L'approche strictement linguistique qui est la nôtre nous impose la plus grande prudence sur cette question. Tout juste pouvons-nous noter que, effectivement, la question de la préhension, telle qu'elle peut être perçue dans la réalité, est une donnée visuelle primordiale et encodée de façon pratiquement systématique dans la LSF.

Les variations morphologiques liées à la préhension sont donc grandes et nous donnons, dans la synthèse graphique suivante, les possibilités offertes autour du concept /manger/ qui offre de nombreux paradigmes liés à la notion de préhension.

28. Entre autres Virole, 1996, p. 199-216, qui, dans le chapitre 10, intitulé « La pensée visuelle », met en relation directe la formation des signes et la « pensée visuelle ». Dans la réédition de l'ouvrage, 2006, p. 493, citée par Bobin, 2012, p. 35, il écrit qu'il s'agit « d'un style cognitif particulier utilisant, de façon majoritaire le traitement visuel spatial de l'information », ce qui, de notre point de vue, est plus précis et plus pertinent.
29. Bellugi & Klima, 1978, cités par Virole, 2006, p. 201.
30. Voir, par exemple, Sacks, 1996, 1998.



Synthèse graphique 51. Paradigmes liés à la préhension ouverts par /manger/.

On remarque que dans la structure comprenant les deux animés [CHAT] et [SOURIS] la préhension inclut, dans l'exemple donné, l'idée de /attraper/ et que /manger/ inclut aussi l'idée d'/ingérer/ le mouvement du verbe descendant jusque vers la base du cou, ce qui n'est pas le cas du prototype [MANGER] dont le mouvement s'arrête aux lèvres.

Pour terminer, nous dirons que la préhension est si importante, en tant que saillance perceptive prépondérante, qu'elle peut être encodée même dans le cas d'un verbe monovalent et intégrer ainsi au noyau verbal un argument supplémentaire. C'est le cas, par exemple, du verbe [DORMIR] essentiellement monovalent. En effet, dans la phrase « *Il dort avec son nounours* », l'emplacement de [DORMIR] – ainsi que la tête penchée, proforme corporelle, qui accompagne généralement ce verbe – sont conservés en tant que matrice iconique, tandis que les mains, s'intégrant comme proformes au noyau verbal, figurent la préhension d'un nounours, ce que nous transcrivons dans l'exemple suivant.

(240) [NOUNOURS] [pté3] [GARÇON] [prC-garçon ; prM-nounours – DORMIR] – *Le garçon dort avec son nounours.*

3. Autour du noyau verbal

Nous appelons « noyau verbal » le verbe avec son mouvement – la matrice iconique, marquée par un point de départ et un point d'arrivée pour les verbes à trajectoire – ainsi qu'avec les proformes éventuellement insérées, manuelles et corporelles, modifiant l'élément lexical en fonction du contexte. Ce noyau verbal, incluant des pronoms, se trouve en général à la fin de la phrase simple. Mais il

est aussi susceptible de supporter un certain nombre d'expansions, spécialement adverbiales.

Par ailleurs, un certain nombre de catégories sont rattachées traditionnellement au verbe, en ce sens qu'elles précisent certains éléments du procès. Dans la description de bien des langues, pour référer à ces catégories on utilise l'abréviation TAM (correspondant aux catégories linguistiques « temps », « aspect », « mode »). Ces catégories sont, dans de nombreuses langues européennes, supportées par le verbe lui-même, sous la forme de ce qu'on nomme « conjugaison ». Même si la structure morpho-syntaxique du noyau verbal est, comme on l'a vu, assez complexe en LSF, nous n'employons pas le terme de « conjugaison » qui nous paraît peu adapté aux flexions iconiques que l'on a décrites.

Nous commencerons par envisager la fonction adverbiale et ses différentes manifestations comme expansion du noyau verbal, d'une part, et comme se situant, d'autre part, « autour du noyau verbal ». En effet, pour ne pas disséminer les réflexions sur cette fonction adverbiale, nous serons amenée à distinguer les adverbes portant sur le verbe de ceux portant sur la phrase ainsi que des éléments en valeur purement circonstancielle, c'est-à-dire qui n'entrent pas dans une position hiérarchique avec les autres éléments de l'énoncé – ce que nous commenterons davantage dans le prochain chapitre (XII-1.3).

Ensuite, peut-être un peu par tradition, nous traiterons des catégories « temps », « modalité », « aspect » et « voix » déjà évoquées pour partie (V-5), (VI-2.1), (X-2.2). Mais il n'y a pas que la tradition grammaticale qui nous pousse en ce sens : en effet, ces catégories sont liées, d'une part, sémantiquement au procès et, d'autre part, au moins pour certaines d'entre elles, à la fonction adverbiale en LSF[31].

3.1. Adverbes et fonction adverbiale

Aux plans national et international, les adverbes et la fonction adverbiale dans les langues gestuelles n'ont été que peu explorés dans le détail et de façon un peu systématisée. Cependant, un certain nombre d'éléments sont donnés comme adverbes ou adverbiaux. On mentionnera, par exemple, le fait que, très tôt, dans la littérature sur la LSF, il a été mentionné que la mimique et une variation sur le mouvement pouvaient être une façon d'« incorporer l'adverbe[32] » – à ce propos certains sites de vulgarisation de l'ASL utilisent l'expression « adverbes faciaux[33] ».

Pour ce qui concerne l'ASL, certains ont pu noter l'existence de « gestes labiaux adverbiaux », renvoyant sémantiquement à la manière ou au degré[34], ce qui constitue

31. Par exemple, Blondel & Tuller, 2000, p. 39, estiment que « l'aspect […] présente des défis particulièrement intéressants dans ses relations avec les adverbes, qui sont très souvent produits de façon simultanée avec le verbe ».
32. Par exemple, Moody, 1983, p. 136, note que les verbes du « premier groupe » (c'est-à-dire les verbes à trajectoire) tout comme les verbes du « deuxième groupe » (c'est-à-dire les verbes simples) « peuvent incorporer l'adverbe de manière (toujours avec l'expression du visage). »
33. « *facial adverbs* » en anglais : par exemple <https://www.youtube.com/watch?v=ianCxd71xIo>.
34. « *adverbial mouth gestures* » (Crasborn & coll., 2008, p. 4). Les auteurs notent également que ces mouvements labiaux peuvent aussi être des adjectifs.

pour d'autres « […] une forme de grammaticalisation de gestes non manuels spécialement des expressions faciales avec fonction adverbiale[35]. » D'autres encore ont pu utiliser la notion d'« adverbes de temps » et étudier ce type d'adverbes[36].

Il se dégage donc un certain consensus sur le fait que des éléments dans les langues signées puissent assumer une fonction adverbiale, sans que, nécessairement, la classe des adverbes soit définie pour elle-même. C'est également cette position que, globalement, nous adoptons en nous en expliquant, tant il est difficile de définir autrement que syntaxiquement les adverbes. Pour le dire autrement, la notion d'adverbe est intimement liée à la fonction adverbiale et si des éléments lexicaux peuvent être rangés dans une catégorie « adverbe », les éléments relevant de cette catégorie sont très loin d'épuiser tous les éléments qui peuvent, en LSF, assurer la fonction adverbiale.

3.1.1. Adverbes et fonction adverbiale : définitions

La notion d'adverbe demande à être quelque peu précisée, puisque, dans la tradition grammaticale française, c'est une notion un peu fourre-tout[37] dont le critère principal est morphologique : les adverbes sont invariables. À ce critère, on adjoint en général deux critères syntaxiques : l'adverbe est « facultatif » et « […] dépend d'un autre élément de la phrase[38]. »

Concernant la LSF, le critère morphologique est inopérant. On retiendra donc une définition purement syntaxique de l'adverbe, à savoir un élément facultatif, qui joue le rôle de modificateur d'un autre élément de la phrase ou de la phrase elle-même. Comme on l'a dit précédemment, les adverbes ont en effet plusieurs niveaux d'incidence : le verbe, l'adjectif, l'adverbe et la phrase.

On considérera comme adverbes ou comme relevant de la fonction adverbiale, tous les éléments de la LSF, manuels et non manuels, assumant cette fonction de modificateur à ces différents niveaux. Cette fonction ne se confond pas – en principe – avec la fonction circonstancielle, que nous envisagerons plus précisément dans le chapitre suivant. Nous traiterons également de ce que l'on nomme parfois « adverbe de phrase » – en discutant d'ailleurs cette notion – dans ce même chapitre.

35. Pfau & Steinbach, 2006, p. 73. « *Other examples of grammaticalized non-manual gestures in sign languages are facial expressions which function as adjectival and adverbial modifiers and mouth gestures which accompany certain signs.* » (« Les expressions faciales en fonction adjectivale ou adverbiale ainsi que certains gestes labiaux accompagnant certains signes sont des exemples de gestes non manuels grammaticalisés en langues gestuelles. » [notre traduction])
36. « *tense adverbials* » (Alkoby, 1999).
37. Ce caractère « fourre-tout » de la classe des adverbes dans les descriptions de la langue française est dénoncé par de nombreux auteurs. Par exemple, Creissels, 1995, p. 137, écrit que « l'inventaire traditionnel des 'adverbes' n'est rien d'autre qu'un fourre-tout où on se débarrasse de toutes les unités qu'on est incapable de ranger dans une classe grammaticale positivement définie, c'est-à-dire dont les membres ont en commun au moins certains comportements syntaxiques permettant de les caractériser ». Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 375, parlent, quant à eux, de « catégorie résiduelle ».
38. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 375.

3.1.2. Adverbes : sémantique et propriétés syntaxiques

La manière

Il s'agit, pour exprimer ce que l'on appelle traditionnellement « la manière », d'expliciter la façon dont le procès se déroule. Au plan sémantique, l'expression de la fonction adverbiale liée à la manière répond, comme on le sait, à la question « Comment ? ».

Les adverbes de manière représentent vraisemblablement, au plan logico-sémantique, le prototype de la fonction adverbiale. C'est sans doute ce qui permet à Creissels d'affirmer qu'ils peuvent constituer un « […] point de départ intéressant pour dégager de cet ensemble hétéroclite une véritable classe de mots[39]. » Dans les langues gestuelles, cette fonction adverbiale liée à la notion sémantique de manière est très souvent exprimée par des procédés non lexicaux qui s'exécutent simultanément avec le signe lexical supportant le sens du verbe, comme nous le verrons en (3.1.5). Cependant, on trouve également de nombreux procédés de type lexical qu'ils soient ou non redondants[40] avec les procédés non lexicaux (synth. graph. 35).

Lorsque la valeur adverbiale de manière est exprimée au moyen d'un élément lexical, la tendance générale semble être à la post-position de l'élément lexical, comme c'est le cas dans l'exemple suivant.

(241) [ptéj] [MANGER] [TROP] – *Il mange trop.*

L'intensité et la quantification

L'intensité et la quantification peuvent venir modifier soit le verbe, soit l'adjectif et ainsi, de cette façon, revêtir une fonction adverbiale. Les procédés en LSF seront soit lexicaux, soit corporels – et spécialement, dans ce dernier cas, liés à la mimique faciale. Les procédés lexicaux utilisent un éventail de signes liés sémantiquement à ces notions de quantification et/ou d'intensité[41]. Il s'agit en général d'une quantification indéterminée, telle qu'elle peut s'exprimer dans des signes tels [PEU], [BEAUCOUP], [TROP], [FORT], [ASSEZ], [PAS ASSEZ], etc., qui, en lien avec un élément adjectival prédicatif (242a) ou un élément verbal (242b) et (242c) peuvent également véhiculer une valeur d'intensité.

mvt tête nég.
(242a) [ptéj] [COURAGEUX] [PAS ASSEZ] – *Il n'est pas assez courageux.*

mmq 'intensif'
(242b) [ptéj] [TRAVAILLER] [TROP] – *Il travaille trop.*

mmq « dépréciative »
mvt ample
(242c) [ptéj] [BAVARDER] X6 [PUISSANT] – *Il bavarde trop/continuellement.*

39. Creissels, 2006a, p. 253.
40. Par exemple, l'unité lexicale [VITE] sera le plus souvent exécutée avec une mimique présentant un visage tendu, en lien avec l'expression d'une certaine urgence.
41. Il nous paraît parfois difficile de distinguer entre les deux notions qui s'instancient, nous semble-t-il, en fonction du contexte et/ou de l'interprétation que l'on peut donner à une phrase. Par exemple, en français, /il travaille peu/ signifie tout à la fois que la quantité de travail fournie est faible (quantité) et/ou que le procès /travailler/ est envisagé avec une intensité faible.

On note que, dans certains cas, la valeur adverbiale, lorsque l'adverbe porte sur le verbe, s'associe sémantiquement à une valeur aspectuelle, comme c'est le cas dans l'exemple (242c) où le signe [PUISSANT] renforce la valeur durative de la répétition du signe [BAVARDER] et où la mimique faciale renforce l'aspect dépréciateur exprimé par le locuteur, rendu en général par /trop/.

Par ailleurs, les exemples (242d) et (242e) nous montrent que la plupart de ces éléments lexicaux adverbiaux peuvent, en LSF, acquérir également une fonction adjectivale plus spécialement liée à la quantification en contexte nominal, comme ce peut être aussi le cas en français ainsi que le montrent les traductions proposées.

mmq 'intensif'
(242d) [MAISON] X6 – *(Il y a) trop de maisons.*

(242e) [FEMME] [PEU] – *(Il y a) peu de femmes.*

Là encore, d'après nos observations, les éléments lexicaux exprimant l'intensité et la quantité se placent généralement derrière les signes qu'ils modifient. Bien qu'il y ait de nombreuses expressions idiomatiques pour exprimer la valeur adverbiale de /peu/, on trouve le même signe [PEU] – qui appartient aussi à la gestualité entendante, le pouce claquant contre l'index – dans un contexte clairement adverbial.

(242f) [pté1] [RIRE] [PEU] – *Moi, je ris peu.*

Nous terminerons par un exemple où le locuteur utilise à la fois un procédé lexical [EXCEPTIONNEL] et un procédé non manuel alliant la mimique et la durée.

mmq « rire-bouche grande ouverte » prC-corps en avant
(243) [RIRE] [EXCEPTIONNEL] // [RIRE]-duratif [JAMAIS] // [SÉRIEUX] // [PI] [pté1]
– Je ris exceptionnellement, je ne ris jamais aux éclats, je suis sérieuse, je suis comme ça.

3.1.3. Les adverbes : des termes polyvalents ?

La LSF n'ayant aucun élément de dérivation pour marquer les classes syntaxiques, il semblerait que très peu de signes n'aient pour unique valeur, qu'une valeur adverbiale. Tout au plus pouvons-nous citer, selon nos observations et discussions, le signe [MAL][42], qui ne paraît se combiner qu'à des verbes (244).

(244) [pté3] [TRAVAILLER] [MAL] – *Il travaille mal.*

On peut également évoquer brièvement le très contesté signe [TRÈS]. Ce signe, issu de la dactylologie, paraît de fait, comme le signe [SI] lui-même emprunté à la dactylologie, être un emprunt lexico-syntaxique direct au français. En effet, en LSF, l'intensité est très régulièrement rendue par une mimique faciale – de même

42. Le fait que le signe [BIEN] puisse en LSF, comme en français, fonctionner et comme adverbe et comme adjectif, ne pose aucun problème de description en LSF ; il s'agit pour nous d'une base adjectivo-adverbiale. En français, la question est plus délicate, puisque les adjectifs sont censés s'accorder (sauf exception !!) en genre et en nombre avec le nom – de ce point de vue, le syntagme nominal « *une fille bien* », pose quelques questions, « *bien* » étant le plus souvent catégorisé comme adverbe.

que la condition est très régulièrement rendue par des articulateurs corporels (XII-2.3). Ce type d'emprunts au français, ayant des répercussions syntaxiques, est rejeté par un grand nombre de locuteurs[43].

3.1.4. Les bases adjectivo-adverbiales

Il découle de ce que nous venons de dire que, dans la plupart des cas, l'adverbe ne se distingue pas de l'adjectif au niveau lexical. On parlera donc de bases adjectivo-adverbiales, dont le contexte – nominal, verbal, adjectival ou phrastique –, permettra de sélectionner la valeur catégorielle adéquate.

On a indiqué plus haut que les bases verbo-nominales permettent, en discours, d'actualiser les valeurs nominale ou verbale par différents procédés, et spécialement l'amplification du mouvement (VIII-1.3). De même, il semblerait que certaines bases adjectivo-verbales soient susceptibles, en contexte, d'actualiser la valeur adverbiale par une modification du mouvement (répétition, élargissement, ralentissement) et spécialement lorsqu'il s'agit d'introduire une valeur adverbiale de modalisateur, comme on l'a vu en (2.2.3) à propos de [VRAIMENT], ce sur quoi on reviendra en (XII-1.3.1).

3.1.5. Fonction adverbiale : aspects simultanés dans l'expansion du noyau verbal

De façon générale et par définition, la fonction adverbiale d'un élément lexical est sélectionnée par l'incidence de l'élément dans la phrase, ce qui a été montré en (VII-2.2.3). Mais, nous l'avons déjà dit, la fonction adverbiale peut être assurée par d'autres éléments que des éléments lexicaux, comme l'ont déjà illustré certains de nos exemples : (243), (244c). Il s'agit dès lors de mettre au service de l'expression linguistique d'autres articulateurs que les seuls bras et mains, sur lesquels on s'est longtemps focalisé étant donné qu'ils sont les articulateurs des signes lexicaux[44].

On présente souvent, comme nous l'avons fait dans cet ouvrage (I-3), les langues gestuelles comme des langues globales, comparativement aux langues vocales nécessairement beaucoup plus linéaires. Une autre façon de nommer cette globalité est de parler de « simultanéité ». La simultanéité dans les langues gestuelles a été étudiée pour la LSF comme pour bien d'autres langues gestuelles au plan international[45]. Ainsi que l'ont montré Sandler & Lillo-Martin cette simultanéité se retrouve à bien des niveaux d'analyse des langues gestuelles : phonologique,

43. Rappelons à ce sujet (III-3.1.2) que certains locuteurs, mais qui, selon nos observations, restent minoritaires, rejettent toutes formes d'emprunts au français, y compris par le biais de l'initialisation des signes, qui constitue, selon nous, un phénomène d'emprunt lié au contact de langues et observé à des degrés divers dans pratiquement toutes les langues signées décrites (voir Bakken Jepsen, De Clerck, Lutalo-Kiingi & McGregor, 2015).
44. Ce qui explique que, par rapport aux langues audio-vocales, les langues gestuelles ont été longtemps qualifiées, compte tenu du canal, de langues visuo-manuelles, alors que aujourd'hui, on s'accorde sur la qualification de langues visuo-corporelles, les mains n'étant pas l'essentiel des articulateurs porteurs de sens et de syntaxe de ces langues.
45. Entre autres Vermeerbergen, Leeson & Crasborn, 2007.

prosodique, morphologique, syntaxique[46]. Nous avons, quant à nous, dans nos réflexions consacrées à la mimique, déjà évoqué cette simultanéité comme l'un des procédés de l'économie iconique (VI-2). Concernant la fonction adverbiale, la simultanéité est essentielle ; elle met en jeu différents articulateurs et revêt des portées différentes. On en détaillera ci-après trois cas qui nous paraissent les plus représentatifs mais qui n'épuisent évidemment pas toutes les possibilités.

Mimique

Comme on l'a déjà indiqué, la mimique est indispensable dans l'expression de l'intensité et/ou de la quantité. Cette mimique peut modifier les adjectifs, les adverbes et les verbes. Elle peut intervenir seule ou en combinaison avec le mouvement. Nous avons déjà glosé cette fonction adverbiale de la mimique à plusieurs endroits de cet ouvrage (VI-2.3.1), (synth. graph. 35) auxquels les lecteurs peuvent se reporter.

Nous ajouterons néanmoins que la mimique peut aussi, de façon adverbiale, porter sur la phrase, spécialement pour les modalités que nous avons appelées « subjectives » (VI-2.2) – à savoir les modalités dubitative et exclamative[47]. D'une façon générale, pour exprimer ces deux modalités subjectives, la mimique perdure tout au long de l'expression signée de la phrase, comme c'est le cas dans les deux exemples suivants – 'dubitatif' (245) ; 'exclamatif' (246) – où la modalité peut, en français, n'être traduite que par l'intonation ou par des adjonctions adverbiales que nous notons dans des parenthèses.

mmq 'dubitatif'
(245) [pté3] [VENIR] – *Il vient (peut-être).*

mmq 'exclamatif'
(246) [pté3] [ARRIVER] – *Il arrive (enfin)!*

Mouvements

Dans un très grand nombre de cas, l'adverbe dit « de manière » peut s'intégrer dans le mouvement du verbe. Dans un article déjà ancien, nous en avions donné un certain nombre d'exemples, que nous reprenons ici, concernant les verbes [ÉCRIRE] et [REGARDER].

mvt vers le haut mvt vers le bas
(247) [ÉCRIRE-vers le haut] / [ÉCRIRE-vers le bas] – *écrire vers le haut, écrire vers le bas*

mvt vers le haut mvt vers le bas
(248) [REGARDER-vers le haut] / [REGARDER-vers le bas] – *regarder vers le haut, regarder vers le bas*

Nous avions, à l'époque, interrogé le statut de ces mouvements[48]. Aujourd'hui, nous dirons qu'il s'agit de modification adverbiale sur un verbe opéré par la modification du mouvement.

46. Voir la synthèse faite au point 25.3, p. 489-493, dans Sandler & Lillo-Martin, 2006.
47. Nous excluons des fonctions adverbiales les éléments permettant d'assurer les trois grands types de phrases que sont l'assertion, l'interrogation et l'injonction (X-2.2).
48. Millet, 1997. Nous avions à l'époque posé la question des « unités linguistiques intermédiaires » (ULI) que pourrait constituer le mouvement. Nous avons aujourd'hui tranché, entre ce qui

Par ailleurs, concernant l'intensité, de même que « *très* » intensifiant un adjectif est régulièrement rendu par une mimique intensive en LSF, « *beaucoup* », qui intensifie le verbe peut n'être rendu que par une mimique, associée à une répétition du mouvement, comme dans l'exemple suivant.

mmq 'intensif'
(249) [pté3] [TRAVAILLER] X6 – *Il travaille beaucoup.*

Mimique et mouvements : formes de « gérondif »

Lorsque c'est possible, le gérondif[49], à valeur d'expansion adverbiale, se rend par une simultanéité jouant sur la mimique et/ou le mouvement, comme dans l'exemple (250) où le locuteur mime le sifflement tandis que le mouvement du verbe [REPASSER] se cale sur le rythme même du sifflement.

mmq « siffler »
(250) [TABLE] [prC-REPASSER] – *Je/il repasse en sifflant.*

De même, dans l'exemple (251), le signe [SOURIRE] n'est pas exécuté, le visage souriant du locuteur et la synchronisation du mouvement de la tête souriante avec le mouvement du verbe [MARCHER] marque le gérondif.

mmq « sourire »
(251) [FILLE] [prC-MARCHER] – *La fille marche en souriant.*

Dans ces deux exemples, la proforme corporelle, qui suivant l'instance discursive dialogue ou récit peut renvoyer à un « je » ou à un « il », est nécessaire pour assurer la synchronisation des mouvements du buste, de la tête et du mouvement interne au signe.

Quand cette simultanéité n'est pas possible morphologiquement, le locuteur aura le plus fréquemment recours à des « structures encadrées », où le verbe s'exécutant à deux mains, sur lequel porte le gérondif, sera maintenu dans une proforme fixe comme dans l'exemple (252).

mmq « rêveuse » ----------
(252) [MARCHER] [pr-MARCHER] [RÊVER] [MARCHER] – *Je/il marche en rêvant.*
MG fixe ----------

Dans tous les cas, les procédés non manuels peuvent être doublés par des procédés manuels explicitant davantage l'expression du locuteur comme c'est le cas en (253) et (254).

---

nous paraît, même si nos critères ne sont pas encore suffisamment robustes, constituer des familles lexicales (II-4) ou relever d'une fonction adverbiale.

49. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 339, considèrent que le gérondif « joue le rôle d'un complément circonstanciel et possède certaines propriétés des adverbes ». Nous le considérons comme fonctionnellement essentiellement adverbial. Par ailleurs, la distinction entre « participe présent » et « gérondif » faite pour la langue française, ne nous paraît pas pertinente pour la LSF ; soit l'élément porte sur un nom en fonction adjectivale, soit il porte sur un verbe en fonction adverbiale, comme on l'a déjà souvent remarqué.

mmq « sourire »
(253) [FILLE] [SOURIRE] [MARCHER]-duratif – *La fille marche en souriant.*

mmq « sourire » mmq « sourire de toutes ses dents »
(254) [FILLE] [MARCHER] / [SOURIRE DE TOUTES SES DENTS] / [MARCHER] – *La fille marche en souriant, un large sourire, elle marche en souriant de toutes ses dents.*

3.1.6. Expansions adverbiales du noyau verbal : synthèse

Nous avons vu que la fonction adverbiale ne concernait pas que le noyau verbal qui est l'objet principal de ce chapitre. Aussi nous résumerons les incidences de la fonction adverbiale et des adverbes sur le noyau verbal dans une première synthèse graphique.

Procédés manuels	**Procédés non manuels**		**Procédés manuels et non manuels**	
Lexique (souvent avec mimique adéquate)	Mimique	Mouvement	Gérondif	
			Avec mimique	Formes redondantes : [VERBE] et mimique
[TROP]	'intensif'	« vers le haut »	mmq « sourire » [MARCHER]	mmq « sourire » [SOURIRE] [MARCHER]
Exemple (242b)	Exemple (249)	Exemples (247), (248)	Exemple (251)	Exemples (253), (254)

Synthèse graphique 52. Expansions adverbiales du noyau verbal.

3.2. Temps, aspect, modalité, voix

Nous avons déjà évoqué la plupart de ces notions dans différents chapitres. Nous les reprenons brièvement ici avec quelques précisions.

3.2.1. Temps et aspect : discussions et définitions

La description traditionnelle de la langue française a longtemps négligé la distinction entre temps et aspect. L'exemple le plus fameux en est l'analyse, souvent univoque, sur le « temps » appelé « passé composé », considéré comme un temps du passé. Or, dans des exemples comme « *Maintenant, j'ai fini de manger* » ou « *Dans cinq minutes, on est arrivés* », il n'est évidemment pas question de passé, mais de ce l'on nomme « accompli » – présent et futur en l'occurrence. Dans la terminologie de la grammaire française, le mot « temps », pour désigner les conjugaisons, participe sans doute de la confusion, c'est pourquoi certains auteurs ont proposé le terme de « tiroir verbal[50] ». La LSF ne connaissant pas de « conjugaison » au sens strict du terme, nous parlons simplement de « verbe ». Cependant, bon nombre de personnes utilisant les deux langues au quotidien,

50. Creissels, 1995, p. 165 ; Creissels, 2006a, p. 181.

peuvent être influencées par ces descriptions lacunaires de la langue française, ce pourquoi nous mentionnons ici ces réflexions. En effet, notre expérience nous enseigne que, vraisemblablement sous l'influence d'une scolarisation en français, temps et aspects peuvent également parfois être confondus en LSF. Il n'est, entre autres exemples, pas rare que des stagiaires, en formation pour devenir enseignants de LSF, pensent que [FINI] est une marque du passé, alors qu'il s'agit d'un marqueur aspectuel (VII-1.2.5).

Encore aujourd'hui, la proposition de Guillaume (1933), distinguant entre « temps impliqué » – l'aspect – et « temps expliqué » – la dimension temporelle – nous paraît tout à fait pertinente[51]. De même, les propositions de Vendler (1957) classant les types de procès en fonction de leur valeur aspectuelle intrinsèque, en distinguant « état », « activité », « accomplissement » et « achèvement », restent de notre point de vue, même si elles ont pu être critiquées[52], relativement opératoires ; nous explicitons toutes ces notions plus loin (synth. graph. 54).

Selon les langues, les procédés pour exprimer le temps et l'aspect sont différents, mais, d'après Creissels « en nombre relativement limités[53] ». Nous tentons ici d'analyser comment ces deux catégories s'expriment en LSF. Nous définissons classiquement, et suivant les propositions de Guillaume, le temps comme un temps expliqué, impliquant le rapport à To en termes de présent – coïncidant avec To –, de passé – avant To – et de futur – après To. Quant à l'aspect, la question est plus complexe, il s'agit certes d'un « temps impliqué », mais il peut n'être qu'une valeur sémantique incluse dans le verbe, comme le suggère la typologie de Vengler, ou être explicité par des marqueurs aspectuels, le sémantisme des verbes permettant souvent d'expliciter les incompatibilités entre certains marqueurs et certains verbes.

3.2.2. Temps et balises temporelles

Nous avons déjà décrit la « ligne de temps » (V-5.1-ill. 29), une sémantisation temporelle de l'espace que l'on retrouve dans de nombreuses langues gestuelles[54]. Si le temps inscrit bien le procès par rapport au moment d'énonciation, il n'est pas, en LSF, inscrit dans la forme verbale. Autrement dit, « il n'existe pas […] de

51. Citons les définitions de Guillaume, 1933, p. 357 : « Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme "marcher" pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. Le *temps expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue. » Nous ne retenons pas toutes les autres subdivisions proposées par Guillaume « temps immanent, transcendant et décadent », qui nous paraissent bien moins pertinentes – du moins pour éclairer le fonctionnement de la LSF.
52. On note qu'à ce terme « achèvement », calqué sur le terme anglais « *achievement* », Recanati & Recanati, 1999, préféreraient l'expression « verbe de résultat », d'autant que, dans la critique qu'ils font de cette classification, ils réfutent le caractère ponctuel des « achèvements » posé par Vendler, comme nous le mentionnons (synth. graph. 54).
53. Creissels, 2006a, p. 182.
54. Voir, entre autres, Alkolby, 1999.

flexions pour le temps dans la morphologie verbale[55] » ; il s'agit bien du « temps expliqué » défini par Guillaume, ou de ce que nous avons appelé « temps déictique » (V-5.1), et qui n'est donc pas « retenu par le verbe en soi[56] », même s'il est inscrit dans la morphologie verbale de nombreuses langues. Ceci implique que « […] à défaut de flexion verbale temporelle, des items lexicaux séparés sont utilisés pour fournir des informations ou des références temporelles[57]. » Ces éléments lexicaux sont nommés « balises temporelles » par Sinte[58]. Nous incluons dans ces « balises temporelles » les termes clairement liés au temps tels [HIER], [DEMAIN], [AUJOURD'HUI], [APRÈS-DEMAIN], [LUNDI PROCHAIN], etc.

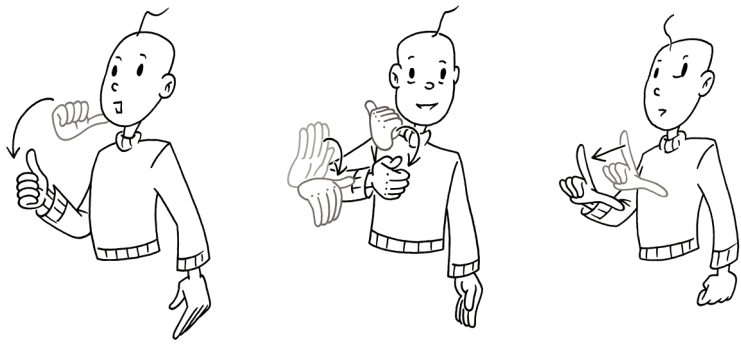


Illustration 70. Balises temporelles [DEMAIN], [APRÈS-DEMAIN], [LUNDI PROCHAIN].

Tous ces éléments relèvent, selon nous, davantage de la fonction circonstancielle que de la fonction adverbiale (XII-1.3). De même, les deux « balises » aspectuo-temporelles [VA VA], [VENIR DE / RÉCEMMENT], déjà évoquées (ill. 38), réfèrent à ce que l'on nomme parfois le futur proche et le passé récent. En effet, le statut de ces deux derniers éléments est assez controversé, car ils se situent à la frontière entre temps et aspect[59].

Par ailleurs, comme le mentionne Creissels, la forme verbale à elle seule, « dans aucune langue […] n'a pour effet de fixer de manière absolue et irrévocable la valeur temporelle de l'énoncé[60] ». De ce point de vue, la forme verbale en LSF est neutre et c'est le seul contexte qui signifie la valeur temporelle.

55. Sinte, 2015, p. 61.
56. Guillaume, 1933.
57. Sinte, 2015, p. 61.
58. Sinte, 2010.
59. Par exemple pour Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 253, il s'agit d'auxiliaires d'aspect, mais les auteurs mentionnent que « certaines grammaires placent la périphrase *aller + infinitif* dans les tableaux de conjugaison ».
60. Creissels, 1995, p. 172. Il donne par exemple la phrase française « *Sans cette panne, j'avais fini à coup sûr demain* », où la valeur temporelle de futur n'est donnée que par « *demain* » et non par le tiroir verbal dit « plus-que-parfait ».

3.2.3. Valeurs aspectuelles

La notion d'aspect est multiforme et polysémique, elle englobe à la fois des caractéristiques sémantiques intrinsèques liées aux verbes, des appréciations subjectives de la durée, et la manière de « [saisir] le procès à différents stades de sa réalisation, du stade antérieur au début du procès au stade postérieur à son terme final[61] ». La difficulté est que, selon les auteurs, les couples marquant des oppositions aspectuelles ne sont pas nécessairement les mêmes[62]. Nous ne pouvons ici ni trancher ni définir plus avant toutes les notions impliquées, nous nous centrerons donc sur ce qui nous a paru utile à la description de la LSF.

Aspect lié au déroulement du procès : auxiliaires aspectuo-temporels

On peut nommer ce type de valeurs aspectuelles, liées à la façon dont on envisage les phases de déroulement du procès, « aspect quantitatif ». Il y a en fait cinq points remarquables dont les deux extrêmes sont exprimés en LSF par les deux marqueurs [VA VA] et [VENIR DE / RÉCEMMENT] dont on vient de parler. Reste ensuite le procès lui-même que l'on peut envisager à son tout début, ce que l'on nomme généralement aspect « inchoatif ». Pour cette valeur, le signe [COMMENCER/DÉBUT] fonctionne à peu près comme l'auxiliaire aspectuel français « *commencer à* ».

(255) [pté3] [COMMENCER] [MANGER] – *Il commence à manger.*

La question de l'aspect symétrique de cet aspect « inchoatif », en général dit « terminatif », est plus complexe en LSF. Il ne doit, en principe, pas se confondre ni avec l'aspect « accompli » que nous glosons plus bas, ni avec l'aspect « inaccompli » – c'est-à-dire la façon d'envisager le procès comme en train de se dérouler. Dans nos corpus, cet aspect « terminatif » est rendu par les marqueurs aspectuels [PAS FINI] ou la combinaison [FINI] [PAS ENCORE], comme c'est le cas dans les exemples suivants.

reg. « tu »
(256) [ATTENDRE] / [MANGER] ([PAS FINI]) – *Attends ! Je finis de manger / je n'ai pas fini de manger.*

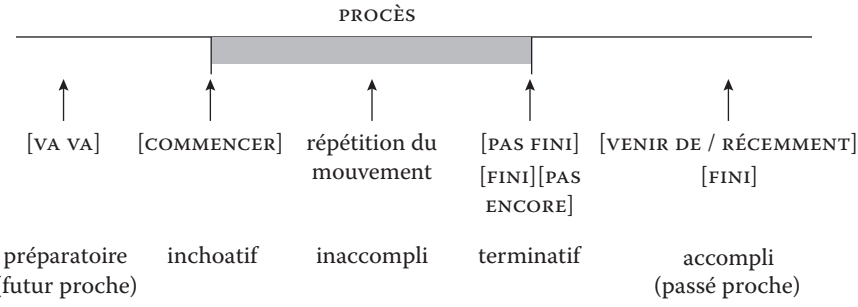
(257) [pté2] [MANGER] [FINI] [PAS ENCORE] [PROCHE] – *Tu es en train de finir de manger.*

Cet aspect « terminatif » pose de toute façon de nombreux problèmes d'interprétation en français également.

L'aspect « inaccompli » ou « sécant », rendu en français par l'auxiliaire « *être en train de* » ainsi que par la forme simple d'un grand nombre de « tiroirs verbaux », est en général marqué en LSF par une répétition du verbe. Ceci étant, selon le

61. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 253.
62. Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 76-80, opposent trois couples « perfectif/imperfectif », « accompli/inaccompli » et « limitatif / non limitatif » ; Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 292-296, retiennent les deux premiers et ajoutent « sécant / non sécant », « inchoatif/terminatif », « sémelfactif/itératif », et étudient également l'aspect « progressif » ; Creissels, 2006a, p. 190-196, s'appuie sur la classification de Vendler puis glose les deux oppositions « perfectif/imperfectif », « accompli/inaccompli » ; d'autres auteurs utilisent « fréquentatif » avec le sens « itératif » et utilisent le couple « ponctuel/duratif » (voir Tresson, 2017).

sémantisme du verbe, toutes ces valeurs aspectuelles ne sont pas possibles. Nous résumons, dans la synthèse graphique suivante les cinq points remarquables d'où le procès peut être envisagé.



Synthèse graphique 53. L'aspect « quantitatif » en LSF.

On voit dans ce schéma que temps et aspects ne se confondent pas car, étant donné que la notion d'aspect est absolument indépendante de To, la représentation graphique inverse les notions aspectuo-temporelles de futur et de passé.

Aspect intrinsèque : types de procès et incompatibilités « quantitatives »

La classification de Vendler, parce qu'elle est sémantique, retient notre attention. Elle permet en effet d'expliquer certaines impossibilités combinatoires – qui ont sans doute une portée linguistique assez générale puisqu'il s'agit d'incompatibilités sémantiques. Vendler, dont les typologies verbales « sont toutes plus ou moins dérivées [de son système][63] », propose d'analyser les valeurs aspectuelles des verbes selon trois traits : ± dynamique, ± borné, ± ponctuel[64].

Il distingue ainsi quatre types de procès que nous résumons dans la synthèse graphique suivante, en tentant de donner des exemples en LSF, tout en sachant qu'un complément ou un circonstant peut faire que le verbe change de catégorie.

	Statif	**Achèvement**	**Accomplissement**	**Activité**
Dynamique	–	+	+	+
Ponctuel	–	+	–	–
Borné	–	+	+	–
	[SAVOIR]	[ÉCLATER]	[CONVAINCRE]	[MANGER]

Synthèse graphique 54. Les types de procès selon Vendler.

L'intérêt de cette typologie est de comprendre les incompatibilités avec les marqueurs aspectuo-temporels évoqués dans la synthèse graphique (53). Par exemple, les verbes dits « statifs » sont en général incompatibles avec les auxiliaires

63. Creisssels, 2006a, p. 190.
64. Creisssels, 2006a, p. 190, remplace « borné » par « télique », ce dernier terme technique nous paraissant plus opaque que « borné », nous ne le retenons pas.

aspectuo-temporels. Ainsi, le verbe [SAVOIR] en LSF est peu compatible avec [VA VA] [VENIR DE / RÉCEMMENT] [COMMENCER] et [PAS FINI]. Quant à la répétition du verbe [SAVOIR] X3, qui est assez fréquente, elle ne marque en aucun cas un aspect inaccompli, mais elle est une forme d'insistance que l'on pourrait traduire par « *Ça, je le sais parfaitement* ».

Selon nos analyses, les « activités », qui sont dynamiques mais non bornées et non ponctuelles, sont proches, nous semble-t-il, de ce que l'on nomme « verbes imperfectifs », tandis que les « achèvements », dynamiques, ponctuels et bornés, sont proches de ce que l'on nomme « verbes perfectifs ». Les accomplissements, dynamiques, bornés, mais non ponctuels, se rapprochent plus des « perfectifs » que des « imperfectifs ». Ces distinctions sont, en LSF, intéressantes pour interpréter la répétition du verbe soit comme une forme d'insistance, comme on vient de le voir, soit avec une valeur itérative ou durative, la valeur durative étant peu compatible avec les « achèvements » et les « accomplissements ». La répétition d'un verbe d'achèvement comme [ARRIVER] s'interprétera comme un agent pluriel (258), alors que la répétition d'un accomplissement comme [CONVAINCRE] (259) s'interprétera comme un pluriel du patient – même si, selon les contextes, et spécialement en fonction de la mimique, qui est neutre dans nos exemples, d'autres interprétations ne sont pas à exclure.

(258) epsL[ARRIVER]epsN X3 – *Il en arrive beaucoup. / Des gens arrivent en masse.*

(259) eps1[CONVAINCRE]eps3 X3 – *Il en convainc plusieurs.*

Des recherches, centrées sur les compatibilités de ces types de verbes avec les aspects quantitatifs ainsi que sur les changements de catégories aspectuelles en fonction des compléments envisagés restent à mener de façon serrée en LSF. Nous reprenons deux catégories qui croisent, à notre sens, cette terminologie de Vendler, avec les aspects « quantitatifs », dits « accomplis » et « inaccomplis », pour tenter de rendre compte de la façon dont les verbes acceptent ou non le marqueur [FINI].

Perfectifs/imperfectifs ; accompli/inaccompli – quelle utilisation de [FINI] ?

La question de la perfectivité des verbes est née des études slaves, langues « où l'aspect intervient de manière prépondérante[65] ». Ceci étant, sans manifestation morphologique spécifique, la notion de « perfectif/imperfectif » fait partie du sémantisme du verbe. Les perfectifs sont bornés, tandis que les imperfectifs ne le sont pas. Ainsi, il semble que, en LSF, le marqueur aspectuel [FINI] soit peu compatible avec les verbes perfectifs. L'aspect accompli des verbes perfectifs et imperfectifs en LSF serait donc morpho-syntaxiquement différencié. Ainsi, si l'on peut envisager que des imperfectifs, tels [MANGER] ou [BAVARDER] sont compatibles avec [FINI], il n'en va pas de même pour des verbes perfectifs, tels [APERCEVOIR], [ENTRER], [SORTIR].

On peut dès lors se demander quelles sont les façons de marquer un aspect accompli sur les verbes perfectifs. Nos observations nous poussent à une hypothèse

65. Creissels, 2006a, p. 194.

forte, à savoir que l'utilisation de [FINI] n'est compatible qu'avec les verbes imperfectifs – même si elle n'est pas toujours nécessaire. Pour les verbes perfectifs, c'est une accélération du mouvement, qui paraît plus brusque que dans la forme de citation, accompagné d'un léger arrêt et d'une mimique présentant un visage plutôt fermé, qui marque l'aspect accompli. On a ainsi, comme le montrent les exemples suivants, des contrastes assez fins pour les verbes perfectifs en (260a) et (260b), tandis que le marqueur [FINI] indique, de façon claire, l'aspect accompli pour les verbes imperfectifs en (261) et (262).

reg. eps3
(260a) [HOMME] [APERCEVOIR] – *J'aperçois un homme.*

reg. eps3
mvt brusque
(260b) [APERCEVOIR] – *Je l'ai aperçu.*

(261) [MANGER] [FINI] – *J'ai fini de manger. / J'ai mangé.*

(262) [pté3] [BAVARDER] [FINI] – *Il a fini de bavarder.*

Cette notion de « perfectivité » est également féconde pour apprécier la signification de la répétition des verbes de la LSF en liaison avec la durée ou la répétition.

Aspect lié à l'appréciation de la durée : duratif/itératif

La typologie de Vendler permet de voir, en français, si les verbes sont compatibles avec « *pendant* » ; par exemple « **Il sort de la pièce pendant cinq minutes* » est très peu probable. De ce fait, elle permet de comprendre la distribution entre « *pendant* » et « *en* » ; par exemple « *Il court pendant cinq minutes* » est possible, tandis que « **Il court en cinq minutes* » nécessite un complément qui donne une valeur perfective au verbe, comme dans « *Il court le quatre cents mètres en cinquante secondes* ». La typologie permet également, toujours en français, de comprendre l'interprétation d'« *encore* », soit comme duratif, soit comme répétitif. Dès lors qu'elles sont sémantiques, ces distinctions sont aussi valables en LSF, comme le montrent les exemples suivants, où la « structure encadrée » en (263a) marque une valeur durative, tandis que l'exemple (263b), avec une mimique appropriée « réprobative », sera plutôt interprété comme marquant une valeur « itérative ». Dans l'exemple (264) avec le verbe perfectif [SORTIR] la valeur de [ENCORE] est clairement « itérative ».

(263a) [MANGER] [ENCORE] [MANGER] ([PAS FINI]) – *Il est encore en train de manger.*

mmq « réprobative »
(263b) [MANGER] [ENCORE] – *Il mange encore.*

(264) [pté3] [SORTIR] [ENCORE] – *Il sort encore.*

On l'a vu plus haut, la répétition d'un verbe, spécialement d'un verbe imperfectif, permet de signifier tout à la fois un aspect inaccompli ou sécant, spécialement quand le déroulement de ce procès doit être interrompu par un autre dans des formes de phrases complexes comme c'est le cas dans l'exemple suivant, inscrit dans une instance de récit.

mmq 'duratif' mvt buste vers l'arrière
(265) [prC-ÉCRIRE]-duratif [TÉLÉPHONE-sonner] – *Il était en train d'écrire, quand le téléphone sonna.*

Ainsi, en lien avec les mimiques, la répétition du verbe, selon que ce verbe est perfectif ou imperfectif, peut prendre des valeurs très différentes. La répétition d'un perfectif, quand elle ne renvoie pas à une notion de pluriel de l'agent ou du patient (258) et (259), s'interprétera plutôt comme de l'itératif, tandis qu'avec les imperfectifs, elle renverra plutôt à du duratif. Par ailleurs, les perfectifs sont incompatibles avec les signes de durée, souvent exprimés en LSF par des « nominaux synthétiques » (VIII-2.1.1) de type [PENDANT DEUX HEURES] (ill. 49).

3.2.4. Modalité, voix

Expression des modalités en l'absence de mode

La LSF ne possède pas de modes tel le subjonctif en français par exemple. Les modalités sont donc exprimées généralement par la mimique (VI-2). Le conditionnel, quant à lui, est exprimé, également par la mimique dans les phrases simples et par une spatialisation des propositions et un mouvement corporel dans les phrases complexes dites « corrélatives », comme on le verra dans le chapitre suivant. Il existe également, bien sûr, en LSF des adverbes permettant au signeur de modaliser son énoncé, tels [PEUT-ÊTRE], [SÛREMENT], etc.

Par ailleurs, les verbes dits « modaux », tels [POUVOIR] et [DEVOIR], qui sont définis comme permettant d'exprimer « deux valeurs fondamentales, la possibilité et l'obligation[66] », connaissent en LSF des variations liées justement à l'expression de cette modalité. Ainsi, si le verbe [DEVOIR] exprime clairement, comme [IL FAUT], une obligation, il existe des variantes modales que la mimique permet d'interpréter. C'est le cas par exemple de [POUVOIR] qui, selon la mimique qui l'accompagne, s'interprète comme une possibilité certaine (266) ou comme quelque chose de probable mais d'incertain (267).

mmq 'affirmatif'
(266) [POUVOIR] [ALLER] – *Je peux y aller.*

mmq 'dubitatif'
(267) [PLEUVOIR] [POUVOIR] – *Il est possible qu'il pleuve.*

Nous n'avons pas observé de nuances sur le verbe [DEVOIR] mais, en revanche, le verbe [IL FAUT] subit une variation morphologique intéressante lorsqu'il est doublé, et avec un mouvement beaucoup plus faible [FAUT-FAUT], ce que nous interprétons comme une nuance modale, rendue dans les exemples suivants.

reg. « tu »
(268) [ALLER] [IL FAUT] – *Il faut (vraiment) que tu y ailles* [à la réunion].

reg. « tu »
(269) [FILM] [VOIR] [FAUT-FAUT] – *Tu devrais aller voir ce film.*

66. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 254.

Et la voix ?

La notion de voix – ou « diathèse » – est intimement liée à la valence verbale. Il s'agit soit « […] de promouvoir un participant, soit de destituer un participant, soit de combiner destitution et promotion[67]. » La notion de voix, n'a, à notre connaissance, pas été explorée dans les langues gestuelles. Aussi, nous ne ferons ici que proposer quelques pistes.

En premier lieu, on peut noter qu'il existe en LSF des verbes pour lesquels l'inversion du mouvement correspond à une inversion de diathèse : c'est le cas de [MANGER]/[NOURRIR] ou [PRÊTER]/[EMPRUNTER], déjà évoqués. Il s'agit là de ce que Creissels nomme « approche lexicale du problème de la voix[68] » et qui correspond à ce que nous considérons comme une inversion de diathèse.

Ces inversions de mouvements sont en lien morphologique indéniable avec la « voix passive », un terme qui semble être adopté par la plupart des linguistes. En effet, en inversant la focalisation sur l'agent ou le patient, on peut créer ce que l'on nomme généralement des « phrases passives », déjà traitées en (X-2.3.2).

La question est plus controversée sur ce que certains nomment la « voix moyenne », notion issue de la grammaire grecque : « […] quand le sujet est à la fois agent et patient du verbe[69] ». Elle permet de signifier que « […] le rôle du référent du sujet est conçu comme échappant d'une manière ou d'une autre à une stricte polarité agissant/subissant[70]. » Cela concerne ce que l'on nomme généralement, dans la description traditionnelle du français « verbes pronominaux » ou « verbes à construction pronominale ». Ainsi, en français, le verbe « *laver* » peut avoir une construction pronominale « *se laver* » et le verbe « *rencontrer* » une construction « *se rencontrer*[71] », le premier ayant une valeur sémantique réfléchie, le second une valeur réciproque.

En LSF, les pronominaux, selon qu'ils ont une valeur réfléchie ou réciproque[72], procèdent de mécanismes iconiques différenciés. La valeur réfléchie, qui implique que l'agent est aussi le patient du verbe, utilise le corps du signeur comme marquage de cette valeur. C'est par exemple le cas des verbes [SE LAVER] et [SE DOUCHER], déjà évoqués, tout comme de [SE PROMENER] ou [SE RAPPELER] qui s'exécutent sur le corps. Là encore, on ne trouvera pas nécessairement de correspondance entre français et LSF puisque, par exemple, les verbes [SE RAPPELER] – qui s'exécute avec le pouce frappant le front – ou [SE PROMENER] – qui s'exécute avec les mains touchant le corps en bas des épaules –, n'ont rien à voir morphologiquement avec des verbes non pronominaux comme on les trouve en français dans « *rappeler* » ou « *promener* ». Par exemple, « *promener son chien* », s'appuiera sur l'iconicité de la

67. Creissels, 2006b, p. 8.
68. Creissels, 1995, p. 266.
69. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 245.
70. Creissels, 1995, p. 271-272.
71. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 245, notent que pour la description du français, « […] le terme de *voix* est officiellement abandonné depuis 1975 pour celui de *tournure pronominale.* »
72. Si l'on peut considérer que, pour le français, ces deux constructions sont à relier à l'emploi des pronoms clitiques (compte tenu des commutations que l'on peut faire), ce n'est pas le cas en LSF.

laisse, et induira une proforme corporelle comme dans [CHIEN] [prC-TENIR UNE LAISSE], tandis que [SE PROMENER] s'exécute avec deux configurations manuelles '5' ancrées sur le corps au niveau des omoplates. Nous pensons donc pouvoir dire qu'il existe en LSF, des verbes pronominaux dont la correspondance avec le français est loin de pouvoir être établie. Par exemple le verbe exprimant la notion de /communiquer/ est un pronominal réciproque en LSF, car il implique, en forme de citation deux agents, qui SE communiquent des informations.

Cependant, dans le cas des pronominaux réciproques, c'est-à-dire des verbes qui impliquent deux agents accomplissant le même procès, on peut trouver une structure lexicale impliquant des formes de mains identiques mues par un mouvement les faisant converger ou alterner. C'est le cas par exemple de [SE RENCONTRER], où la forme pronominale se distingue de la forme simple par l'utilisation des deux mains, comme dans les exemples suivants.

mmq 'indéfini'
(270) [HOMME] [pté3] eps1[RENCONTRER]eps3 – *Je rencontre (vais à la rencontre d') un homme.*

(271) [PIERRE] [MARIE] eps3a[SE RENCONTRER]eps3b – *Pierre et Marie se rencontrent.*

Même si ce paragraphe consacré à la voix est très lacunaire, il convient aussi, de façon tout aussi lacunaire, d'évoquer ce que l'on nomme le « causatif » ou « factitif[73] ». Le « causatif » est « une opération introduisant un argument supplémentaire qui a le rôle de causateur[74] ». Selon nos observations, qui restent à valider, c'est en LSF le verbe [DONNER] qui permet souvent l'expression d'un causatif. Mais ce verbe [DONNER] est en concurrence avec un autre verbe qui nous paraît être une variante morphologique de [ORDONNER]. Il semble que ces deux verbes se distribuent selon que l'argument est pensé plus comme un patient (272), que comme un agent (273).

(272) [FILM] epsN[DONNER]eps1 [PEUR] – *Ce film me fait peur.*

loc eps3a loc eps3b mvt latéral
(273) [JEAN] [pté3b] [MARIE] eps3a[ORDONNER]eps3b eps3b[PAYER]epsO – *Jean fait payer Marie.*

De ce point de vue, on peut penser qu'en LSF l'exemple (272) relève plus, sémantiquement, d'un « causatif », tandis que l'exemple (273) relève plus d'une voix véritablement « factitive » – faire faire quelque chose à quelqu'un.

73. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 229, ainsi que Arrivé, Gadet & Gamiche, 1986, p. 99, tiennent ces deux termes pour équivalents.
74. Creissels, 2006b, p. 10.

Chapitre XII
Structures de phrases

1. Types de verbes et structures de phrases simples

C'est à partir de la typologie du chapitre XI (synth. graph. 50) que nous donnons un certain nombre de phrases simples. Suivant que l'on se trouve en instance de dialogue ou de récit, l'utilisation ou non des proformes corporelles – spécialement quand la proforme corporelle réfère à l'agent – constitue un élément important dans la génération des structures de phrases simples. Nous proposons donc, dans nos exemples de structures phrastiques verbales, des phrases simples sans proforme corporelle et d'autres les utilisant. Quant aux proformes manuelles, nous avons indiqué en (XI-2.2.4), qu'elles sont très productives et se retrouvent tant en instance de dialogue, qu'en instance de discours. L'analyse des phrases minimales va nous permettre de dégager un certain nombre de structures, sans que, une fois encore, nous ne puissions considérer cette analyse comme exhaustive. Il s'agit d'une première approche susceptible d'être enrichie[1].

1.1. Tendance fondamentale des phrases minimales : « placer » des nominaux

On observe une tendance fondamentale des structures de phrases en LSF. Il s'agit de « placer des nominaux », le plus souvent en les spatialisant de façon pertinente, et de les relier ensuite par un verbe. Ainsi, on peut placer dans l'espace neutre, comme décrit en (X-3.2), deux signes, [TABLE] et [BALLE], et les relier ensuite dans une structure locative en utilisant des proformes manuelles. Il ne s'agit là, de notre point de vue, ni de focalisation ni de thématisation de deux éléments, mais bien de la structure ordinaire de la phrase. C'est pourquoi nous employons l'expression « placer des nominaux » qui nous paraît neutre du point de vue énonciatif et qui explicite cependant le fait que les nominaux ainsi « placés » ne trouveront leur rôle

1. Cuxac, 2000a, p. 187-213, en fait une analyse sémantique, en intégrant des notions énonciatives qui méritent une grande attention, mais qui, selon nous, n'intègrent pas suffisamment les notions syntaxiques et se bornent à des phrases minimales.

syntaxique que grâce à la structure verbale qui les reprendra – y compris quand la structure verbale est attributive, et donc dotée d'une copule NM.

Ces nominaux pourront être repris dans la structure verbale, soit en incluant des proformes corporelles et/ou manuelles, soit en utilisant des indices pronominaux (IX-3).

Cette tendance nous paraît la plus fréquente, mais elle n'est pas une forme de loi syntaxique générale et nombre de structures de phrases n'y répondent pas, comme le montreront quelques exemples donnés dans les paragraphes suivants.

1.2. Structures minimales générées selon la valence verbale

Les verbes monovalents ne génèrent, dans les phrases minimales achevées, qu'un seul actant, à savoir en général l'agent, sauf pour des verbes d'essence passive comme [SOUFFRIR] où c'est le patient qui est l'actant principal.

1.2.1. Monovalents, agents animés et actants inanimés : des structures plutôt linéaires

Avec les verbes monovalents, les structures de phrases, si l'agent est animé, peuvent présenter soit une spatialisation du signe référant à l'agent dans les espaces pré-sémantisés 3a ou 3b, soit un pointage dans ces mêmes zones.

(eps3)
(274) [PIERRE] [DORMIR] – *Pierre dort.*

(275) [pté3] [DORMIR] – *Il dort.*

Néanmoins, si l'utilisation des espaces pré-sémantisés est nécessaire pour les valeurs pronominales (275), elle ne l'est cependant pas pour les nominaux (274), dans la mesure où aucune ambiguïté n'est possible étant donné qu'il n'y a qu'un seul actant, c'est pourquoi nous avons noté, en (274), eps3 entre parenthèses.

Pour les signes référant à l'agent et exécutés sur le corps, pointage et spatialisation ne sont pas non plus nécessaires, pour cette même raison[2].

(276) [VACHE] [RUMINER] – *La/une vache rumine.*

(277) [CHIEN] [ABOYER] – *Le/un chien aboie.*

Ces deux exemples, où sont impliqués des signes référant à des animaux, valent pour les signes référant à des humains, comme c'est le cas en (278) et (279).

(278) [GARÇON] [MARCHER] – *Le/un garçon marche.*

(279) [FILLE] [JOUER] – *La/une fille joue.*

Dans tous ces exemples, il semble qu'un pointage entre le nominal et le verbe serait une forme de phrase emphatique (X-2.3.1) liée à une thématisation.

2. Une variante de ces phrases avec une pause marquée entre le nominal et le verbal, assortie d'une mimique « oui », se traduirait plutôt par « *Une vache, ça rumine* » ou « *Un chien, ça aboie* » (X-3.1).

Par ailleurs, selon le contexte, l'engagement corporel sur le verbe sera plus ou moins appuyé, jusqu'à supporter une proforme corporelle – spécialement si la phrase relève de l'instance de récit. En effet, les exemples (276) à (279) sont de purs schémas de phrases énonciativement neutres et nécessiteraient, en instance de récit, une proforme corporelle adjointe au verbe, supportant souvent une mimique adverbiale comme c'est le cas en (280).

mmq « regarder partout »
(280) [GARÇON] [prC-garçon – SE PROMENER] – *Le garçon se promène curieux de tout (en regardant tout autour de lui).*

Pour les inanimés exécutés dans l'espace neutre dans leur forme de citation, la phrase se déploiera dans l'espace neutre.

epsN epsN
(281) [BALLON] [ÉCLATER] – *Le ballon éclate.*

Ces structures de base valent pour les verbes bivalents ou trivalents utilisés dans des structures inachevées – ce que la grammaire traditionnelle nomme « emploi absolu » ou parfois « emploi intransitif » –, comme c'est le cas dans l'exemple (282).

(282) [PIERRE] [MANGER] – *Pierre mange.*

On le voit, avec les verbes monovalents, ou les verbes employés dans une structure ne saturant pas la valence (« emploi absolu »), les structures sont plutôt linéaires et ne nécessitent pas l'utilisation systématique des espaces pré-sémantisés, des pointages et des proformes corporelles en instance de dialogue.

1.2.2. Structures générées par les verbes bivalents et trivalents

Pour les verbes bivalents, comme pour les verbes trivalents, lorsque deux actants sont animés, il s'agit de verbes à trajectoire, que la trajectoire renvoie au lieu /quelque part/ à l'agent ou au patient animé /quelqu'un/. Ces verbes utilisent, en instance de discours, les espaces pré-sémantisés. Nous en avons déjà décrit les structures en (V-3) et (XI-2.2).

Dans ce cas, il s'agit de structures où, généralement, les actants sont posés dans les espaces pré-sémantisés adéquats (epsL pour les lieux ; eps3a ou 3b pour les animés) et reliés ensuite par le verbe qui distribue les rôles sémantico-syntaxiques, et ce, que les verbes soient des verbes dits inversés ou non. Nous donnons en (282) un exemple plus complexe, où les espaces 'personne 3' et 'locatif' se distribuent de façon assez particulière, puisque le signe [BUREAU] – le locatif – n'est pas signé dans l'espace dédié au locatif, mais dans un espace qui est entre l'espace neutre et l'espace 3, nommé loc1 dans l'exemple. Il s'agit là, nous semble-t-il d'une structure qui anticipe le fait qu'une personne va aller dans le bureau chercher des clés. Le verbe [RAMENER] permet ainsi de s'ancrer de façon « subreptice » dans l'espace 3 pour passer dans l'espace L et revenir vers le loc1.

loc1 loc1 loc1
(283) […] / [BUREAU]-proche eps3 epsL[pr-clé – RAMENER]loc1 / [clé-OUVRIR] / [ENTRER] / [VOILÀ] – […] *il va à son bureau et les ramène* [ses clés], *il l'ouvre avec ses clés, il entre, et voilà !*

Il s'agit là d'une structure très synthétique ; une structure plus explicite avec des pointages et/ou des spatialisations étant toujours possible.

L'inanimé quant à lui, surtout quand il s'agit de l'objet, est plutôt posé en début de phrase et repris éventuellement par une proforme manuelle quand le verbe est un verbe de préhension (XI-2.2.4). Dans l'exemple (284) la préhension, liée à /choisir/, est exprimée par le fait que le verbe [CHOISIR] s'exécute avec les deux mains, saisissant un objet fin, sans que le pouce et l'index se rejoignent comme c'est le cas dans la forme de citation, qui s'exécute en général à une main.

(284) [LUNETTES] [prM-branches de lunettes – CHOISIR] – *Je choisis une paire de lunettes.*

Pour les verbes n'incluant pas de préhension, il semble que l'objet ait aussi tendance à être exécuté en premier, même s'il peut être explicité après, hors schéma phrastique canonique, comme dans l'exemple (285).

(285) [TOUS LES MERCREDIS] / [MARCHÉ] / [LÉGUMES] [FRUITS] [FRAIS] [ACHÈTE] X3 // [POMME] [POIREAU] [ETC.] – *Tous les mercredis, au marché, j'achète des fruits et des légumes frais… des pommes, des poireaux, etc.*

D'une manière générale, les sourds avec lesquels nous avons travaillé considèrent que la structure suivante

{objet, agent, bénéficiaire, (prM) (prC) (eps)verbe(eps)}

est la structure la plus cohésive pour les verbes trivalents, les trois actants étant en général – mais avec cependant quelques exceptions selon nos observations – localisés eux-mêmes dans les espaces pré-sémantisés. Un verbe comme [DONNER], si souvent glosé, permet d'inclure tous les éléments de la structure. L'agent première personne – ou trope personnel pour une personne 3 – permet d'inclure une proforme corporelle. Par ailleurs, /donner/ pouvant sous-entendre une préhension, l'objet pourra être repris par une proforme manuelle. Enfin, le verbe étant « à trajectoire », il inclura nécessairement des espaces pré-sémantisés dans ses points d'arrivée et de départ.

Lorsque les verbes ne sont pas « à trajectoire », ils nécessitent, de façon très générale, des pointages à valeur pronominale, qui peuvent être manuels ou exécutés par le regard et/ou l'épaule, comme on l'a vu pour le verbe [AIMER][3] (IX-3.2 ; ex. 175) et comme c'est le cas pour le verbe [ATTENDRE].

eps3a sur le corps mvt épaule vers 3a
(286a) [JEAN] [pté3a] [MARIE] [pté3b] [pté3a] [ATTENDRE] [pté3b] – *Jean attend Marie.*

Cela étant, la tendance très générale, pour les verbes bivalents et trivalents impliquant un agent et un bénéficiaire animé, est, compte tenu de l'économie

3. Certains sourds estiment que le verbe [DIRE] n'est pas un verbe directionnel, mais que pour des raisons d'iconicité, le point de départ doit toujours être la bouche. Ceci n'est pas corroboré par toutes nos données.

iconique de la langue, que les verbes soient à trajectoire. Il est possible que lorsque le verbe est un « verbe simple », l'animé qui entre dans son schéma actanciel soit plus envisagé comme objet. D'ailleurs dans l'exemple (286b), la spatialisation de [PERSONNE] n'est pas très nette – proche de l'espace 3a, mais pas clairement inscrite dans cet espace ; nous notons donc une création de locus dans notre transcription.

loc1
(286b) [JEAN] [ATTENDRE] [PERSONNE] [pté-loc1] [LONGTEMPS] – *Jean a attendu cette personne longtemps.*

Il convient de souligner que les verbes bi- et trivalents sont susceptibles de générer des phrases complexes, la place de l'un des constituants pouvant être assumée par une proposition comme on le verra plus loin. C'est le cas dans l'exemple (287) où la structure actancielle du verbe /aider/ inclut un complément propositionnel : quelqu'un aide quelqu'un à faire quelque chose.

eps3a epsL
(287) [PASSEUR] [AIDENT] [RÉFUGIÉ] eps3a[TRANSPORTER]epsL [PAYS] – *Les passeurs aident les réfugiés à changer de pays.*

1.3. Expansion des phrases simples : fonctions adverbiale et circonstancielle

Toutes les structures de phrases simples peuvent subir des expansions de type adverbial. Nous avons déjà traité des adverbes portant sur le verbe dans le chapitre précédent (XI-3.1), et il nous a paru cohérent d'inclure les adverbes portant sur la phrase dans ce chapitre, de scinder en quelque sorte en deux la fonction adverbiale, d'autant que les mécanismes sémantiques et syntaxiques de ces deux types d'adverbes ne sont pas les mêmes.

Par ailleurs, on l'a spécifié en (VII-2.2.3), nous n'assimilons pas, comme le fait Tesnière, circonstant et adverbe, mais nous admettons que toutes les phrases minimales peuvent également admettre des circonstants, qui sont des éléments non inclus dans la valence verbale, comme c'était le cas dans l'exemple (285) où [TOUS LES MERCREDIS] et [MARCHÉ] ne sont pas liés valenciellement au verbe [ACHETER].

Concernant les adverbes dits « de phrase », nous les considérons tous comme des « modalisateurs ». Nous en observons le comportement en LSF dans le paragraphe suivant. Nous nous pencherons ensuite sur les circonstants en interrogeant certaines parties du discours nommées « adverbes » dans les descriptions du français – une dénomination qui nous paraît abusive.

1.3.1. Les modalisateurs : adverbes liés à l'énonciation, l'évaluation et la modalisation

Lorsque leur incidence est la phrase, les adverbes ont en général valeur de commentaires. Il s'agit pour le locuteur, de donner son point de vue sur son propos[4].

4. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 379, distinguent, pour la langue française, sur la base de manipulations syntaxiques différenciées, entre deux types d'adverbes. Tout d'abord les « adverbes

Ils sont le plus souvent nommés « adverbes de phrase » et parfois « modalisateurs », les deux dénominations sont recevables, l'une insistant sur les caractéristiques syntaxiques, l'autre sur les fonctionnalités pragmatiques de ces adverbes. Certains auteurs, tel Creissels en 1995, ont pu proposer d'en faire une classe syntaxique spécifique plutôt qu'une sous-classe d'adverbes[5]. Cependant, à l'intérieur même de ces modalisateurs, des nuances sémantiques et pragmatiques ne permettent pas de mettre en évidence, du point de vue de la linguistique générale, des comportements nécessairement unifiés. C'est sans doute pourquoi Creissels, en 2006, revient à la notion d'« adverbe de phrase » en précisant « qu'il semble utile de distinguer au moins des adverbes d'énonciation (comme "*franchement*" dans "*Franchement, j'ai essayé de lui parler*"), des adverbes d'évaluation (comme "*bizarrement*" dans "*Bizarrement, il n'a pas fait de difficultés pour accepter*"), des adverbes de modalisation (comme "*probablement*" dans "*Il acceptera probablement*")[6] ».

Nous considérons, pour la description de la LSF, tous ces types d'adverbes comme des « modélisateurs ». C'est, selon nous, l'interprétation de la portée de l'adverbe – verbe ou phrase – qui permet de distinguer aux plans logico-sémantique et discursif les adverbes modalisateurs des adverbes de manière. C'est d'ailleurs cette incidence même qui confère aux adverbes modalisateurs des comportements syntaxiques particuliers, spécialement en termes de mobilité syntaxique et de portée de la négation.

On trouve bien sûr en LSF des adverbes « modalisateurs ». On peut les relier à la modalisation – par exemple [SÛREMENT], [PEUT-ÊTRE] – ou à l'évaluation – par exemple [BIZARRE(MENT)], [NORMAL(EMENT)]. On observe d'ailleurs parfois une légère variation morphologique par l'amplitude ou la répétition du mouvement pour le modélisateur, par rapport à l'adjectif auquel il est relié. Par exemple [VRAI] s'exécute avec un mouvement 'vers le bas' bref, tandis que [VRAIMENT] s'exécute avec un mouvement plus ample ou, selon les locuteurs, deux mouvements brefs.

Cependant, la LSF ne présentant pas, le plus souvent, de variation morphologique adjectif/adverbe (VII-2.2.3), l'interprétation peut parfois paraître délicate,

---

de commentaire phrastique » qui « précisent le degré de réalité que le locuteur assigne au contenu propositionnel [… par exemple, « *peut-être* », « *sans doute* », etc.] ou l'évaluation qu'il en fait [par exemple « *heureusement* », « *bizarrement* », etc.] ; ensuite les « adverbes de commentaires énonciatifs » qui caractérisent « la façon de dire » [par exemple « *franchement* », « *honnêtement* », etc.]. Il nous semble, compte tenu de l'absence de critères syntaxiques clairs pour les différencier, que, en LSF, le terme de « modalisateurs » permet d'inclure dans une même catégorie sémantico-pragmatique ces deux types d'adverbes proposés par ces auteurs. Par ailleurs, des éléments classés comme adverbes par certains – tels « *en effet* », « *ensuite* », « *alors* », etc., que nous considérons comme des « joncteurs » sont souvent nommés « connecteurs » dans les grammaires linguistiques.

5. « On dit parfois "adverbe de phrase", mais ce terme me semble à proscrire, car il implique l'existence d'une catégorie "adverbe" dont les modalisateurs constitueraient une sous-catégorie, ce qui est contesté ici » (Cresseils, 1995, p. 150).

6. Cresseils, 2006a, p. 256. Les italiques sont dans le texte original et la ponctuation en est respectée. À ces trois sous-catégories, Creissels en ajoute une quatrième, celle « des adverbes de cadrage (comme "*théoriquement*", dans "*La voiture devrait théoriquement démarrer*") ». Nous ne la citons ici que pour mémoire, car nous l'assimilons à des valeurs d'évaluation et/ou d'énonciation.

pour savoir si l'élément doit s'interpréter en termes d'adverbe modalisateur, ou en tant que commentaire détaché sans incidence syntaxique sur la phrase, c'est-à-dire en position de juxtaposition[7]. D'après nos observations, il semble cependant que l'orientation du regard (et du buste) ainsi que le rythme d'exécution du signe et la pause éventuelle entre les éléments de la phrase permettent de distinguer entre adverbe modalisateur incident à la phrase (288a) et juxtaposition (288b).

lent/reg. eps3a
(288a) [BIZARRE] [pté3] [MARCHER] – *Bizarrement, il marche.*

reg. int. reg. eps3
(288b) [BIZARRE] // [pté3] [MARCHER] – *(C'est) bizarre, il marche.*

Notons que, dans les deux cas, la mimique aura tendance à exprimer, de façon redondante, l'étonnement. Par ailleurs, s'il s'agissait de faire porter l'adverbe sur le verbe (288c), les procédés seraient plutôt non manuels – mimique d'étonnement – et auraient une incidence sur la morphologie du verbe [MARCHER].

mmq « étonnement »
(288c) [pté3] [MARCHER-bizarre] – *Il marche bizarrement.*

L'ambiguïté possible sur la portée de l'adverbe (phrase ou verbe), dans certains cas, peut être levée lorsque le modalisateur n'a pas la même forme lexicale que l'adjectif/adverbe permettant de modifier un nom ou un verbe.

Ainsi, le signe [MOYEN] est très souvent utilisé, comme une forme d'euphémisme, pour signifier « *pas vraiment* », « *pas franchement* », entendus comme adverbes portant sur le verbe. Ainsi, on observe un contraste entre (289a) et (289b) par l'utilisation d'un lexique différencié.

mmq 'nég.'----------
(289a) [FRANCHEMENT] // [INTÉRESSER] [NON] – *Franchement, ça ne m'intéresse pas.*

mmq 'dubitatif'
(289b) [INTÉRESSER] [MOYEN] – *Ça ne m'intéresse pas franchement/pas vraiment (Ça m'intéresse moyen).*

Nous dirons donc que, d'une manière générale, en LSF, syntaxiquement, les modalisateurs sont marqués par une pause entre l'adverbe et le reste de la phrase[8] et sont, en général, selon nos observations, plutôt situés en tête de phrase, et éventuellement repris à la fin dans ce que l'on peut appeler des « structures encadrées ».

reg. int. reg. main reg. int.----------
(290) [VRAIMENT] // [HISTOIRE] (pff) [IDIOT] // [VRAIMENT] – *Vraiment, cette histoire est idiote, vraiment.*

7. Comme c'est le cas en français par exemple dans la phrase « *C'est bizarre, il marche* » ou encore dans « *Bizarre, il marche* ».
8. De ce point de vue, leur fonctionnement est proche de celui des adverbes modalisateurs en français.

On notera que certaines interjections, telle [OUF], peuvent fonctionner, en français aussi semble-t-il, comme adverbe modalisateur, comme dans l'exemple suivant.

(291) [OUF] / [pté3] [RÉUSSIR] – *Ouf, il a réussi.*

Comme nous l'avons dit, nous n'incluons pas la négation dans la catégorie des « adverbes de phrase », il s'agit pour nous d'une catégorie logique (VII-1.2.5) qui permet de spécifier un type de phrase (X-2).

1.3.2. Le cas des « adverbes » de temps et de lieu : quasi-nominaux ou circonstants ?

Les termes liés aux concepts de temps et de lieux indexés sur le temps de l'énonciation, tels /ici/, /hier/, /maintenant/, etc., ont fait couler beaucoup d'encre en linguistique générale. En effet, la grammaire traditionnelle française classe les mots « *ici* », « *hier* » ou « *maintenant* » dans la classe des adverbes, du fait, d'une part, de leur invariabilité et, d'autre part, de l'absence de déterminant les accompagnant. Cependant, des recherches en linguistique générale ont permis de mettre au jour leurs affinités syntaxiques et distributionnelles avec les nominaux dans bien des langues[9]. Notre approche syntaxique de la notion d'adverbe nous amène à considérer qu'il serait plus cohérent, pour la description de la LSF, de considérer les signes tels [HIER], [ICI], [DEMAIN], [MAINTENANT], plutôt comme des quasi-noms (voire des noms) que comme des adverbes, dans la mesure où ils n'assument pas de fonction adverbiale, mais qu'ils fonctionnent plutôt comme des constituants phrastiques en fonction circonstancielle. Sémantiquement, ils restent néanmoins des éléments s'organisant « autour du noyau verbal », dans la mesure où ils précisent en général le lieu et le temps dans lesquels se déroule le procès. Du point de vue syntaxique, [HIER] et [LÀ-BAS] commutent, sans aucun doute, avec les circonstants [TOUS LES MERCREDIS] [MARCHÉ] donnés dans l'exemple (285), comme nous le montrons en (292).

(292) | [TOUS LES MERCREDIS] / [HIER] | / | [MARCHÉ] / [LÀ-BAS] | / [LÉGUMES] [FRUITS] [FRAIS] [ACHÈTE] X3

Cette opération de commutation ainsi que le fait que ces prétendus adverbes peuvent être paraphrasés par les groupes nominaux /le jour d'avant/ et /l'endroit plus loin/ font que nous adhérons à la thèse de Creissels et que nous considérons ces éléments comme des « quasi-nominaux » assumant dès lors une fonction circonstancielle et non adverbiale.

1.3.3. Fonction circonstancielle et circonstants

Nous définirons un circonstant soit comme un syntagme – le plus souvent un nominal, avec ou sans joncteur, ou un « quasi-nominal » – soit comme une proposition

9. Voir Creissels, 1995, p. 139-143 ; en 2006, il décrit des « adverbes ayant des propriétés proches de celle des noms » (Creissels, 2006a, p. 250-253).

qui n'entre pas dans une position hiérarchique avec la phrase, la proposition ou l'un de ses éléments. C'est pourquoi, la fonction circonstancielle, n'ayant aucune incidence sur d'autres éléments de la phrase, ne saurait se confondre, de notre point de vue, avec la fonction adverbiale.

On pose ainsi l'hypothèse corollaire que, du point de vue de la hiérarchisation syntaxique, l'adverbe est un modificateur – de l'adjectif, de l'adverbe, du verbe ou de la phrase –, tandis que le circonstant, lié, comme on s'en doute, à la fonction circonstancielle, qu'il soit (quasi)-nominal ou propositionnel, ne modifie aucun des termes de la phrase. Ainsi, les circonstants relèvent, dans les phrases simples, de l'adjonction de compléments sans incidence sur les autres éléments de la phrase. Lorsqu'ils apparaissent dans des phrases complexes, ils peuvent relever soit de ce que nous avons nommé « constructions séquentielles » (2.1), soit de « constructions intégrées » (2.2), selon la façon dont on envisage les rapports entre les propositions. Si cette hypothèse forte peut poser des questions en ce qui concerne la tradition descriptive de la langue française[10], elle paraît pouvoir être heuristique pour la description de la LSF.

Ainsi, nous distinguons la fonction circonstancielle comme une fonction non hiérarchique, permettant d'intégrer des circonstants de manière séquentielle ou intégrée, avec ou sans joncteur.

Nous rejoignons en ceci partiellement les propositions de Béguelin qui distingue entre deux types de compléments de la sphère verbale : ceux qui y sont intégrés et ceux qui n'y sont pas. Ceux qui n'y sont pas intégrés sont « […] ceux que d'autres nomment compléments de phrase, circonstants, satellites, adjoints, associés[11]. » Dans ce cas, Creissels parle d'« arguments obliques[12] ».

Concernant ces « arguments obliques », que nous préférons donc nommer « circonstants », nous sommes d'accord avec Creissels, lorsqu'il écrit que « […] le rôle assumé par les subordonnées circonstancielles dans la construction de la phrase matrice est […] comparable à celui des constituants nominaux ou adpositionnels qui participent à la construction du verbe en qualité d'obliques[13]. » Cela correspond assez exactement avec ce que nous nommons « circonstants valencialisés » (2.2.4). En effet, si la fonction circonstancielle peut s'exercer par des nominaux, nous sommes d'avis qu'elle peut aussi s'exercer par l'adjonction de propositions dans les phrases complexes.

10. En particulier en ce qui concerne la question des « subordonnées circonstancielles », dont on ne voit pas bien quel est le rapport de subordination, voir, entre autres, les discussions menées dans Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 503-504 ; Le Goffic, 1993, p. 277-279 ; Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 104-111.
11. Béguelin, 2000, p. 149.
12. Creissels, 2006a, p. 274-275.
13. Creissels, 2006b, p. 193.

2. Phrases complexes

Nous avons, dès nos premiers travaux, pris nos distances avec le terme « subordonnée » auquel nous avons préféré, dans certains travaux, celui de « degré de complexité[14] ». Compte tenu de ses connotations dans le cadre général de la description de la grammaire française, nous y renonçons définitivement. On lui préférera « intégration » issu de la linguistique générale.

En effet, on ne peut concevoir une langue sans ces types de phénomènes où un verbe en « entraîne » un autre, ce qui définit, du point de vue de la linguistique générale, les phrases complexes. Il s'agit donc de voir comment ces groupements complexes s'organisent en LSF et quels sont les outils qui peuvent les décrire au mieux.

On gardera la distinction classique entre parataxe et hypotaxe. Relèvent de la parataxe les constructions séquentielles – avec ou sans joncteur – qui, syntaxiquement, sont des formes de juxtaposition, c'est-à-dire ne marquant aucune forme d'incidence sur le verbe de la « proposition principale » – ou « proposition rectrice ». Relèvent de l'hypotaxe les constructions qui impliquent une incidence par rapport au verbe de la principale (synth. graph. 46).

2.1. Phrases complexes en LSF : constructions séquentielles

Il s'agit, dans ce que nous nommons constructions séquentielles, de regrouper en une seule et même catégorie ce que l'on nomme traditionnellement juxtaposition et coordination. Ce rapprochement est fondé du point de vue syntaxique, car les deux types de groupements propositionnels « opèrent sur le mode d'enchaînement parataxique[15] ». Cependant, il nous apparaît nécessaire de distinguer entre les constructions sans joncteurs que nous nommerons « primaires » et celles « avec joncteurs ».

2.1.1. Constructions séquentielles primaires

Nous empruntons à Creissels le terme « construction séquentielle » que nous définirons comme l'enchaînement de propositions dans une seule et même phrase complexe. Les propositions composant ces constructions séquentielles doivent avoir « un statut identique du point de vue des opérations énonciatives » et leur succession reflète « une succession d'événements[16] ». Ces propositions sont ainsi au même niveau hiérarchique, (synth. graph. 46).

En LSF, seul le rythme plus resserré et parfois le jeu des épaules – comme c'est le cas dans des énumérations d'actions par exemple – permettent d'apprécier le fait qu'il s'agit d'une phrase complexe et non de plusieurs phrases simples indépendantes. Ces énumérations d'actions se retrouvent tant en instance de dialogue, qu'en instance de récit ; nous transcrivons ici linéairement les exemples, analysés

14. Estève & Millet, 2011.
15. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 471.
16. Creissels, 2006b, p. 186.

dans la première partie (synth. graph. 25), qui supportent la même traduction en français, mais qui, en LSF, n'obéissent en aucun cas aux mêmes règles syntaxiques, règles impliquées par les instances discursives choisies : dialogue en (293a) et récit en (293b).

(293a) [pté3] [OUVRIR-porte] [REGARDER] [S'ASSEOIR] – *Elle ouvre la porte, regarde partout, s'assoit.*

	mvt buste avant	tête « regarder circulairement »	buste « s'asseoir »
(293b) [pté3]	[prC-OUVRIR]	[prC-REGARDER]	[prC-S'ASSEOIR] – *idem*

En instance de récit, comme le montre l'exemple (293b), la juxtaposition dans les constructions séquentielles primaires peut faire se superposer des éléments lexicaux et des éléments corporels, les proformes corporelles étant obligatoires.

Pour exemplifier la distinction entre constructions séquentielles et successions de phrases indépendantes, nous choisissons un exemple un peu paradoxal, extrait d'un récit, où l'on voit que, pour ménager un certain suspens narratif, le locuteur laisse une forme verbale inachevée pour la compléter ensuite par un nominal.

			mmq 'interr.'	
reg. int.	reg. bas	mvt épaule arrière reg. bas	reg. int.----------	
		MD MG		MG MD
(294) [OURSON][prC-prM – MARCHER] X8		eps1/epsO[prC-RENCONTRER]espO/eps1 //		
[OISEAU] – *L'ourson, il marche, marche, marche, soudain, qu'est-ce qu'il rencontre ? Un oiseau.*				

Au début de l'extrait, il n'y a pas de pause entre [OURSON] et [prC-MARCHER] ; en revanche, le regard du locuteur se détache de celui de l'interlocuteur, ce qui nous engage à interpréter la séquence comme une phrase simple[17] (X-2.3.1) et non comme la suite de deux phrases simples « *C'est un ourson. Il marche* ». Dans la suite de la phrase, il n'y a pas non plus de pause, mais un mouvement des épaules vers l'arrière parfaitement intégré aux mouvements qui le précèdent et le suivent, ce qui, là encore, nous invite à penser que ce mouvement d'épaule – que nous avons traduit par « *soudain* » – n'entame pas une nouvelle phrase, mais lie une nouvelle proposition à la précédente. En dernier lieu, de manière syntaxiquement peu ordinaire, le verbe [RENCONTRER], qui, en tant que pronominal iconicise deux actants, situe le second actant – celui qui est rencontré – dans l'espace pré-sémantisé O, avec une mimique interrogative. La pause et le changement de position du regard, nous amène à conclure que le locuteur termine là une phrase, avec une interrogation à laquelle le simple nominal suivant répondra « *Un oiseau*[18] ». Pause et regard marquent ici une rupture tout à la fois énonciative et syntaxique, ce qui conforte le fait que les constructions séquentielles doivent bien avoir un

17. La séquence précédant ce début de narration posait [OURSON] dans la forme de titre qui est en général donné en début de narration, le caractère défini de [OURSON] se déduit donc ici du contexte.
18. On ne discutera pas ici le statut syntaxique d'« *Un oiseau* ». En français comme en LSF, il s'agit d'un processus énonciatif de réduction nominale en réponse à une question.

statut énonciatif identique comme nous l'avons dit dans la définition que nous en avons donnée.

Le mouvement d'épaule 'en arrière' de ce dernier exemple, que nous avons traduit par « *soudain* », s'inscrit parfaitement dans la séquentialité. Cela nous conforte dans le choix que nous avons fait de considérer également comme des formes de constructions séquentielles les constructions intégrant des joncteurs, qu'ils soient, comme c'est le cas ici, non lexicaux ou lexicaux. Cet exemple nous montre que « constructions séquentielles avec joncteurs » et « constructions séquentielles primaires » peuvent « cohabiter », sans rupture syntaxique, au sein d'une même phrase complexe.

2.1.2. Constructions séquentielles avec joncteur

Ce que nous appelons « constructions séquentielles avec joncteur » s'apparente à ce que la grammaire traditionnelle nomme « coordination » – coordination de propositions ajouterions-nous[19]. Il s'agit de ce que Béguelin nomme « enchaînement de phrase[20] », qui consiste à relier les propositions avec des joncteurs, tels [MAIS], [ALORS], [APRÈS], [QUAND MÊME], etc. En LSF, – comme en français d'ailleurs –, le joncteur peut s'insérer entre les deux propositions (295a) ou à la fin d'une des deux propositions (295b). Dans ce dernier cas, on note cependant que le mouvement du buste annonce la liaison entre les propositions.

mmq « peur intensive »
reg. int.--------- -// ----------
(295a) [PARLER] [FACILE] / [MAIS] [SUR PLACE] [TREMBLER-de peur] – *Parler, c'est facile, mais sur place, ils tremblent de peur.*

mvt buste
(295b) [pté3] [GROS] [MANGE] [QUAND MÊME] – *Il est gros mais il mange quand même.*

On a souvent noté qu'en LSF, la place de [APRÈS] suit la logique temporelle. Ainsi, une phrase française telle « *Après avoir couru, je me repose* », doit impérativement s'énoncer [COURIR] / [APRÈS] [REPOS]. Dans l'exemple (296) que nous glosons comme étant une seule phrase, les pauses entre les propositions étant brèves, le signe [APRÈS] suit bien cette logique temporelle.

reg. mains reg. int. ----------reg. loc1---------
loc1------ loc2----------
(296) [115] [PROPOSITION] […] [TEXTE] X3 [DÉCIDER] / [APRÈS] [RENCONTRE] [GROUPE] loc1[prC-CHOISIR]

reg. int. ----------
loc1----------
/ [PROPOSITION] [DIMINUER]/ [115] [NON] / [METTRE DE CÔTÉ] / [CHOISIR] [IMPORTANT] – *Les 115 propositions* […] *On va décider du texte, après on rencontre le groupe, le nombre de propositions va diminuer, pas les 115, non, on va en écarter, on va choisir ce qui est important.*

19. La question de savoir si le fait de coordonner des noms ou des phrases relève ou non d'un même phénomène général de coordination est débattue par Creissels, 2006a, p. 199-201.
20. Béguelin, 2000, p. 117.

Ces constructions séquentielles avec joncteurs, peuvent véhiculer, du point de vue sémantique, de nombreuses significations : les principales en sont l'expression des rapports temporels [APRÈS] et [ENSUITE], des rapports logiques [ALORS] et [MAIS] ou de la progression textuelle [PREMIÈREMENT]. Dans tous les cas, il s'agit « […] du reflet d'une opération sémantique de construction d'un événement complexe non hiérarchisé[21]. » Comme pour les constructions séquentielles primaires, la LSF n'ayant pas d'écriture et la description de ses structures de phrases étant à l'état embryonnaire, il sera parfois malaisé de dire si un jonctif relie deux propositions en une et même phrase ou si le jonctif relie deux phrases distinctes – selon les définitions de phrase et de proposition que nous avons données. Il apparaît que les phénomènes mimiques et rythmiques sont à étudier de très près pour répondre à cette question. Il nous semble en effet que ces deux critères sont les plus pertinents pour tenter de répondre à la question de la délimitation des phrases[22]. Dans l'exemple (295a), par exemple, le flux corporel n'est pas interrompu durant la phrase complexe, mais le regard se pose très brièvement vers le bas entre les deux propositions.

Cependant, il se peut que les pauses soient liées parfois à des effets de suspens – spécialement en contexte narratif – ce qui rend la décision syntaxique difficile, dans le cadre de l'oralité.

arrêt de mvt
(297) [MARCHER] X6 [PLEUVOIR] – *Il marchait… soudain… la pluie se mit à tomber.*

Dans ce cas, il nous semble que conclure à une phrase complexe est une solution raisonnable. Il s'agirait d'une phrase complexe, dont le joncteur (non manuel) est calé entre deux respirations pour ménager un certain effet stylistique visant à tenir l'interlocuteur en haleine – ce qui pourrait correspondre en français écrit à des points de suspension, comme le suggère notre traduction.

On terminera avec un cas un peu particulier concernant ce que nous appellerons les « adverbes organisateurs de discours ». Typiquement, il s'agit de signes comme [PREMIÈREMENT], [DEUXIÈMEMENT], etc., qui s'exécutent en LSF, comme [PREMIER] ou [DEUXIÈME], mais qui sont pointés par la main gauche (pour un droitier) au cours de l'énumération. Ils sont en général signés dans la fenêtre spatiale réservée aux lettres (dactylologie) et aux chiffres, avec le regard sur les mains. Ils peuvent entrer dans la composition de phrases complexes, comme de phrases simples où il s'agit d'énumérer des éléments, comme c'est le cas dans notre exemple (298a) où le locuteur énumère les ingrédients nécessaires à une recette et dans l'exemple (298b) où le locuteur énumère six points de vue.

21. Creissels, 2006b, p. 201.
22. De même, en français oral, l'intonation et les pauses sont des éléments décisifs, pour apprécier, d'une part, les liens sémantiques entre propositions et, d'autre part, la délimitation des phrases. À ce sujet, voir, entre autres, la revue de questions de D'Imperio, Michelas & Portes, 2016, ou Morel, 2014.

loc1 loc1
(298a) [LISTE] [QUOI] [PREMIÈREMENT] [FARINE] [DEUXIÈMEMENT] [SIX] [ŒUF] – *C'est quoi la liste des ingrédients, premièrement de la farine, deuxièmement six œufs.*

(298b) [POINT DE VUE] [DIFFÉRENT] [SIX] // [SIX] [QUOI] // [PREMIÈREMENT] [SOCIAL] / [DEUXIÈMEMENT] [LINGUISTIQUE] / [TROISIÈMEMENT] [ANTHROPOLOGIQUE] / [QUATRIÈMEMENT] [PSYCHOLOGIQUE] […] – *Il y a six points de vue* [sur la communication]. *Lesquels ? Premièrement social, deuxièmement linguistique, troisièmement anthropologique, quatrièmement psychologique* […].

2.2. Phrases complexes en LSF : constructions intégrées

En parlant de « constructions intégrées », nous nous inspirons de la notion d'intégration développée par Creissels, qui nous paraît plus large et moins contrainte dans sa définition syntaxique que celle de subordination utilisée par la grammaire traditionnelle. Il s'agit pour nous d'éviter de plaquer sur la description de la LSF le terme « subordination[23] », en laissant croire que les procédés pourraient se décrire de façon similaire en français et en LSF. Cependant, si Creissels parle de « forme verbale intégrative[24] », nous préférons parler de « propositions intégrées » ou de « constructions intégrées », dont nous excluons toutes les constructions séquentielles de type parataxique que nous venons de décrire. Les propositions intégrées relèvent en effet de l'hypotaxe.

Dans le sens que nous donnons au terme « intégration », il s'agit d'intégrer à un verbe, au sein d'une structure phrastique, des propositions, contenant donc elles-mêmes un verbe, qui pourraient, par ailleurs, moyennant souvent un certain nombre de manipulations, constituer des phrases simples[25]. C'est dans cette mesure que nous tenons pour quasiment équivalents les termes « constructions intégrées » et « hypotaxe », puisque la question qui nous importe le plus, comme nous l'avons vu, est la position hiérarchique des propositions les unes par rapport aux autres.

2.2.1. Quatre grands types de constructions intégrées

Pour le résumer sommairement, dans une structure complexe intégrée ou hypotaxique, une structure phrastique « joue par rapport à une autre, le rôle d'un

23. Ou celui d'« enchâssement » qui est parfois donné, relativement à tort à notre sens, comme équivalent à « subordonnée ». À ce sujet, voir Creissels, 2006b, p. 190. Il évoque en particulier « les phrases conditionnelles » qui ne sont pas enchâssées, mais qui relèvent, selon lui, de la subordination. Nous les avons, quant à nous, traitées dans les « corrélatives ».
24. Creissels, 2006a, n. 14, p. 174, précise qu'il « […] désigne comme intégratives, les formes verbales plus couramment désignées comme dépendantes [… ce qui…] marque clairement qu'on laisse ouverte la question de la nature précise des constructions phrastiques complexes où elles entrent. »
25. La formulation de Creissels, 2006a, p. 183, est la suivante : « On simplifie la description en admettant que des structures phrastiques intégrées à une phrase complexe puissent avoir pour tête des formes verbales marquées comme intégratives et subir éventuellement des remaniements limités par rapport à ce que serait leur réalisation comme phrase simple. » La question reste évidemment celle de savoir jusqu'où peuvent aller ces remaniements… Par ailleurs, pour souligner la difficulté, nous mentionnerons le fait que Creissels reprend ensuite le terme de « subordination » qu'il décrit de façon minutieuse (2006b, p. 189-198).

constituant[26] ». Cependant, il nous apparaît que les relations syntaxiques établies entre l'élément support de la structure intégrante et la ou les propositions intégrées peuvent être assez différentes. La grammaire traditionnelle en reconnaît en général trois, lorsqu'elle parle de subordonnées « complétives », « relatives » ou « circonstancielles ». Nous en reconnaissons quatre qui nous amènent à des schémas syntaxiques nuançant le schéma le plus fréquent donné au chapitre X (synth. graph. 46).

Concernant la description de la langue française, les propositions de classements et d'analyse des « subordonnées » sont nombreuses et controversées[27]. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les discussions et, fidèle à notre esprit de synthèse éclectique, outre les emprunts à Creissels déjà mentionnés, nous nous appuierons aussi sur les propositions faites d'une part par Herslund, dont certaines propositions paraissent convenir globalement à nos objectifs descriptifs[28], ainsi que sur quelques-unes des analyses proposées par Riegel, Pellat & Rioul.

La description générale de Herslund[29] prévoit trois cas de figure principaux : les propositions « explicatives », les propositions « implicatives » et les propositions « à opérateurs », qui correspondent *grosso modo*, mais avec de nombreuses nuances toutefois, à ce que Riegel, Pellat & Rioul nomment « complétives », « relatives » et « circonstancielles[30] ». Nous traiterons en outre comme constructions spécifiques, d'une part, les « corrélatives » qui nous paraissent relever d'un cas spécifique d'intégration, parfois proche de la construction séquentielle et, d'autre part, ce que nous appellerons les « propositions valencialisées » qui nous paraissent relever également d'une structure syntaxique spécifique, et que nous avons classées comme une sous-catégorie des propositions à opérateurs. Nous résumons les types de propositions intégrées que nous avons retenus pour la description de la LSF, et nous les explicitons et exemplifions dans les paragraphes suivants.

Types de propositions intégrées retenues pour la description de la LSF					
Explicatives-complétives		Implicatives	À opérateur		Corrélatives
Avec joncteur non manuel	Sans joncteur	Phénomènes de relativisation	Circonstancielles intégrées	Circonstancielles valencialisées	Conditionnelles

Synthèse graphique 55. Types de propositions intégrées en LSF.

Compte tenu des spécificités des langues gestuelles, ce sont les analyses de nos corpus de LSF qui nous ont amenée à chercher une terminologie qui ne soit pas trop marquée et, en conséquence, à proposer cette répartition en quatre catégories.

26. Creissels, 2006b, p. 189.
27. Entre autres exemples, Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 640-644, en discutent les différents types de classement, Le Goffic, 1993, p. 42-51, en distingue quatre à quoi il ajoute les « sous-phrases sans connecteur ».
28. Herslund, 2011, p. 89-99.
29. Herslund, 2011, p. 92-94.
30. Riegel, Pellat & Rioul, 1994 : chap. XIII, « Les relatives », p. 479-489 ; chap. XIV, « Les complétives », p. 491-501 ; chap. XV; « Les circonstancielles », p. 503-518.

Néanmoins, on soulignera que si nous cherchons ici à apporter quelques réponses à l'organisation syntaxique des phrases en LSF, les questions en suspens restent assez nombreuses. Nous les évoquerons pour les types de propositions intégrées que nous avons retenues, comme nous avons pu le faire ailleurs concernant le fonctionnement des différents types de verbes (XI) et de phrases (X). Nous n'en donnerons que quelques exemples, c'est dire si la recherche doit se poursuivre.

2.2.2. Les propositions intégrées explicatives-complétives

Selon Herslund, les propositions explicatives sont celles qui « expliquent » – dans un sens étymologique de « déplier, développer » – le verbe qu'elles complètent. Ces propositions explicatives « saturent toute la valence objet du verbe » et ce, quel que soit le type de joncteur[31]. Ainsi, cette catégorie des « propositions explicatives » regroupe différents types de subordonnées et pas uniquement ce que certaines descriptions traditionnelles nomment « subordonnées complétives », qui sont en général considérées, pour le français, introduites par « *que* », comme dans « *Je crois qu'il vient* ».

Par rapport à la notion de « complétive », la définition de Herslund peut paraître assez restrictive, car elle ne considère que la place de l'objet. Cette proposition théorique nous paraît convenir globalement pour la LSF, d'autant plus qu'elle permet d'inclure les interrogatives – qui sont d'ailleurs également considérées comme des complétives par Riegel, Pellat & Rioul. C'est pourquoi nous les nommons « explicatives-complétives ».

Cette dénomination nous paraît à même, d'une part, de pouvoir autoriser des comparaisons avec les descriptions de la langue française, tout en s'en démarquant et, d'autre part, de ne pas calquer la conception traditionnelle assez restrictive de la complétive (introduite par « *que* ») dans les analyses de la langue française[32]. Dans ce premier type de propositions intégrées, on distinguera, pour la description de la LSF, celles reliées par un joncteur non manuel et celles sans joncteur.

Explicatives-complétives avec joncteur non manuel

On observe, dans bon nombre de propositions explicatives-complétives, une pause légère et/ou un mouvement du buste et des épaules entre la proposition principale et la proposition intégrée.

Les exemples qui suivent illustrent ce type de propositions intégrées avec joncteur non manuel.

mmq « sûre »
reg. « tu » ----------
(299a) [PARTIR] mvt buste arrière [GENTIL] [AVERTIR]eps1 – *Avertis-moi quand tu pars.*

31. Herslund, 2011, p. 92. Signalons que Herslund ne parle pas de « joncteur » mais de « complémenteur », un terme introduit par la grammaire générative.
32. Nous ne nous intéressons ici qu'aux phénomènes mettant en relation deux verbes, n'ayant aucun corpus pouvant nous autoriser à discuter la question des « complétives » reliées à un nominal ou à un adjectif.

mmq ‘interr’.
(299b) [pté3] [VENIR] / [pté1-léger] [NE PAS SAVOIR] – *Je ne sais pas s’il vient.*

(299c) [VENIR] X3 [QUI] / [NE PAS SAVOIR] – *Je ne sais pas qui vient.*

(299d) [CINÉMA] [ALLER] / [ADORER] – *J’adore aller au cinéma.*

reg. eps3a reg. int.
(299e) [pté3] [RIRE] / [ADORER] – *J’aime quand il rit.*

Dans tous ces exemples, on remarque deux phénomènes syntaxiques. Le premier est que la place de l’objet (ou but) étant en LSF préférentiellement première, la proposition intégrée « explicative-complétive » est signée en début de phrase. Le second est qu’une pause entre les deux propositions est requise indépendamment de la relation entre les deux propositions. La pause n’est pas nécessairement accompagnée d’un mouvement du buste quand l’agent de troisième personne de la proposition intégrée est signé – [QUI] en (299c), [pté3] en (299b) et (299e). De même, lorsque l’agent – en l’occurrence la première personne – est le même dans les deux propositions (299d), la pause seule suffit. Des recherches futures pourront décrire plus avant ces relations entre propositions explicatives-complétives intégrées et la matérialité des joncteurs non manuels, qui ne sont pas toujours nécessaires selon nos observations.

Explicatives-complétives sans joncteur

Avec les verbes, tels [CROIRE] ou [PENSER], ainsi qu’avec les verbes dits modaux, tels [VOULOIR], [POUVOIR], [IL FAUT], il n’est pas nécessaire de marquer explicitement le lien entre les deux propositions qui dès lors, s’enchaînent sans pause. C’est le cas dans les trois exemples suivants.

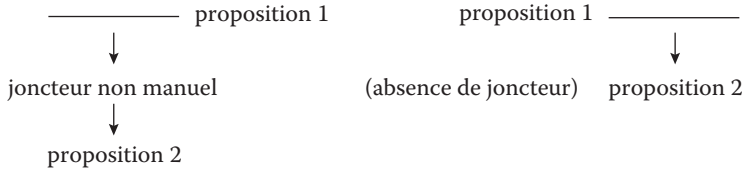
(300) [CROIRE] [FRANCE] [pté-epsL] [BIEN] – *Ils croient que la France c’est bien.*

(301) [CROIRE] [TROUVER] [MAISON] [pr-maison – MONTER-dedans] – *Ils croient trouver une maison où s’installer.*

(302) [HISTOIRE] [ASSOCIATION] [CRÉER] / [VOULOIR] [AJOUTER] – *L’histoire de la création de l’association, on veut l’ajouter.*

Dans ces exemples, on remarque que la proposition intégrée se trouve après la proposition principale.

Ainsi, le schéma général des « hypotaxes », donné au chapitre IX (synth. graph. 46), mérite d’être adapté à la LSF, en fonction des exemples observés, dont nous donnons les deux schémas différenciés ci-dessous.



Synthèse graphique 56. Structures syntaxiques des propositions intégrées explicatives-complétives.

Ces exemples nous permettent de poser une hypothèse sur la distribution de ces deux structures qui se ferait essentiellement en fonction du sémantisme du verbe de la principale, mais nous sommes consciente que nos observations sont parcellaires et non systématiques.

2.2.3. Les propositions implicatives : relativisation

Nous avons déjà évoqué par deux fois la question de la relativisation en (VIII-4.2) et (IX-5.3.2). Nous l'avons définie par un jeu de locus, de pointages et de proformes, aboutissant à une certaine « fluidité syntaxique ». Le pointage est le mouvement syntaxique qui, nous l'avons dit en (IV-3.4), permet la référence et peut, dans certains contextes, parce qu'il est articulé avec un locus, s'apparenter au fonctionnement de ce que l'on nomme dans la grammaire française un « pronom relatif », ce qui correspond au procédé plus général de « relativisation[33] ».

eps3
(303) [PERSONNES] [pté3] [DIPLÔME] [LÀ] [OUI] [NON] [pté3-pluriel] [ENSEIGNER] [EXPÉRIENCE] [DÉJÀ] [LONGTEMPS] / [S'INQUIÉTER] – *Ces personnes qui ont ou n'ont pas de diplômes, qui ont une longue expérience d'enseignement, elles s'inquiètent.*

L'articulation pointage/locus – dans cet exemple l'espace pré-sémantisé 3 – peut donc, être apparentée, selon nos analyses, à une forme de relativisation, c'est-à-dire une expansion d'un nominal « ayant une structure interne de type phrastique[34] ». L'important ici pour déterminer s'il y a ou non relativisation est l'absence de pause tangible entre les propositions.

Par ailleurs, on soulignera que le pointage peut être effectué manuellement et/ou par le regard (304b) et (304c). Ces deux pointages s'opposent à ceux de l'exemple (304a) qui sont des pronoms personnels, dont la répétition d'une part et la pause marquée entre les éléments répétés d'autre part, permettent d'identifier deux phrases et non deux propositions reliées par le procédé de relativisation assurant la fluidité syntaxique.

(304a) [HOMME] [VOIR] [pté3] // [pté3] [PARTIR] – *Je vois un homme. Il part.*

reg. eps3
(304b) [HOMME] eps1[VOIR] [pté-eps3] eps3[PARTIR]epsL – *Je vois un homme qui part.*

reg. eps3
(304c) [HOMME] eps1[VOIR]eps3 eps3[PARTIR]epsL – *Je vois un homme qui part.*

Ces exemples corroborent ce que nous disions plus haut de l'importance du rythme. En effet, dans ces exemples, la pause entre les deux propositions est déterminante ; accompagnant cette pause, le regard porté soit sur l'interlocuteur, soit sur le locus est tout aussi important pour comprendre la façon dont les deux

33. Creissels, 2006b, p. 192, considère d'ailleurs que le processus de relativisation « doit nécessairement prendre en compte le statut sémantico-logique des subordonnées », ce à quoi nous semble correspondre le terme de « proposition implicative » que nous adoptons ici.
34. Creissels, 2006b, p. 205.

propositions sont reliées et appréhender les phénomènes de relativisation que l'on oppose ici à la succession de phrases indépendantes (304a).

Nous reprenons ici (305) un exemple vu plus haut dans lequel la relativisation se manifeste également par le maintien des proformes référant à [BUREAU] et à [LAMPE]. C'est ce maintien de proforme qui assure ce que nous nommons « fluidité syntaxique ».

(305) [BUREAU] [À MOI] [prM-bureau – LAMPE ; prM-lampe-dessus] [prM-bureau ; prM-lampe-dessus – TOMBER – S'ÉTEINDRE] – *Sur mon bureau il y avait une lampe qui est tombée et s'est éteinte.*

Nous avons souhaité, lors d'une rencontre avec un groupe d'enseignants de LSF, vérifier ces hypothèses en demandant des traductions de phrases. Nous savons que ce type de méthodologie, même si elle est souvent employée, n'est pas toujours fiable. Néanmoins, les productions obtenues confortent nos hypothèses. Nous en donnons ici deux exemples qui tentent de différencier les phrases juxtaposées et les relativisations. Dans l'exemple (306a), la relativisation que l'on peut supposer, n'est liée qu'au rythme de la phrase.

reg. int. reg. main (yeux fermés) reg. int.
loc1 effleuré
(306a) [FLEUR] loc1[CUEILLIR]eps1 [pté loc1] [SENTIR BON] – *J'ai cueilli une fleur qui sent bon.*

En (306b), la pause entre les deux propositions semble indiquer une simple juxtaposition. Pour distinguer entre juxtaposition et succession de deux indépendantes, il nous semble que la durée de la pause est pertinente – néanmoins nous sommes consciente que, dans une langue sans écriture, cette dernière opposition n'est pas toujours aisée à établir.

reg. int. yeux fermés reg. int.
(306b) [FLEUR] [CUEILLIR] // [prM-fleur] [pté3] / [SENTIR BON] – *J'ai cueilli une fleur, elle sent bon.*

Dans l'exemple (307), outre le rythme différencié, on note une inversion de la séquentialité des événements marqués par les verbes, selon qu'il s'agit d'une relativisation ou non.

reg. eps3 reg. int. ----------
(307a) [HOMME] eps1[APERCEVOIR]esp3 // eps3 [prM-humain debout – PASSER] – *J'aperçois un homme, il passe.*

reg. main et eps3 ----------reg. int.
(307b) [HOMME] eps3a[PASSER]eps3b eps1[APERCEVOIR]eps3 – *J'aperçois un homme qui passe.*

Si nous faisons l'hypothèse forte qu'il existe des formes de relativisations en LSF, il reste à en comprendre mieux la systématicité et les procédés. En effet, si le rythme, les pointages et les proformes semblent des marqueurs importants de relativisation, la polyvalence syntaxique de ces éléments invite à des recherches plus systématiques.

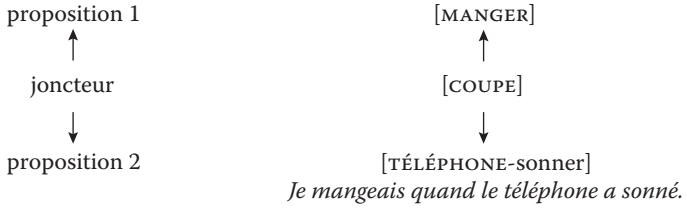
2.2.4. Les propositions à joncteurs opérateurs : circonstancielles intégrées et valencialisées

Herslund, dans sa typologie, considère une troisième forme de propositions intégrées, qu'il nomme « propositions à opérateurs » et dont il dit que « ce groupe se confond plus ou moins avec le groupe traditionnel des circonstancielles[35] ». Cependant, la question des « subordonnées circonstancielles » est loin de faire l'unanimité, spécialement quand on tente de distinguer entre circonstancielles et « corrélatives » – dont nous faisons un type spécifique (2.2.5). Le parallèle a pu être fait entre « proposition circonstancielle » et « complément circonstanciel », mais, selon Riegel, Pellat & Rioul, il reste assez « approximatif[36] ».

Quoi qu'il en soit de ces difficultés rencontrées dans la description de la langue française, nous retiendrons pour la LSF la notion de « joncteur opérateur » – qu'il soit manuel ou non manuel. Le terme d'opérateur spécifie que le joncteur sert une construction intégrée. Ces propositions à opérateurs correspondent, en LSF, selon nos analyses, à deux types distincts de circonstancielles : les circonstancielles intégrées et les circonstancielles valencialisées.

Circonstancielles intégrées

Le schéma des relations propositionnelles intégrées avec opérateur donné par Herslund, est le suivant. Nous l'exemplifions avec l'exemple (312) donné plus bas où le joncteur opérateur est le signe [COUPE].



Synthèse graphique 57. Les propositions intégrées à joncteurs opérateurs.

Ce schéma nous paraît intéressant, car il paraît contenir une « implication » entre les propositions. Il se différencie du schéma des relations implicatives-complétives (synth. graph. 55) par le fait que la proposition 2 n'est pas un constituant de la proposition 1. L'implication entre les propositions relève des liens sémantique et logique entre les propositions. Nous considérons ces propositions comme des propositions intégrées. Les exemples suivants illustrent ce schéma.

mvt arrière buste

(308) [MOI] [AFIN] [RÉUSSIR] eps3[AIDER]eps1 – *Pour réussir, j'ai besoin de son aide.*

reg. « tu »

(309) [AFIN] [RÉUSSIR] ([pté1])[BESOIN] [AIDER]eps1 – *Pour réussir, j'ai besoin que tu m'aides.*

35. Herslund, 2011, p. 93.
36. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 503.

(310) [pté3] [MANGER] [MOINS] [BUT] [MAIGRIR] – *Il mange moins pour maigrir.*

arrêt mvt buste arrière
(311) [MANGER] X3 [TÉLÉPHONE-sonner] – *Je mangeais quand le téléphone a sonné.*

buste arrière
(312) [MANGER] X3 [COUPE] [TÉLÉPHONE-sonner] – *Je mangeais quand le téléphone a sonné.*

(313) [QUAND] [S'ENNUYER] [REGARDER]epsO [INFO] – *Quand je m'ennuie, je regarde les infos.*

On note que dans l'exemple (311), le joncteur est purement corporel : il s'agit d'un bref arrêt du corps, avec un léger mouvement de recul du buste ; en (312) ce rejet du buste est couplé avec le joncteur [COUPE]. Dans les autres exemples, on trouve des joncteurs [AFIN], [BUT], [QUAND], qui mettent en lien d'interdépendance les deux propositions. Les joncteurs inter-propositionnels manuels de la LSF, spécialement lorsqu'il s'agit d'exprimer les relations de cause à effet, résultent souvent de la grammaticalisation d'un élément lexical comme c'est le cas de [RESPONSABLE], [FAUTE], [THÈME], [BUT].

Pour l'expression de la condition, il existe un signe spécifique [AU CAS OÙ] qui est en concurrence avec des procédés jonctifs purement corporels : recul du corps, mimique dubitative, et spatialisation des deux propositions, comme on l'a vu (IV-3.1.2 ; ex. 13).

Les gloses de certains de ces joncteurs n'étant pas stabilisées nous en illustrons certains ci-dessous.

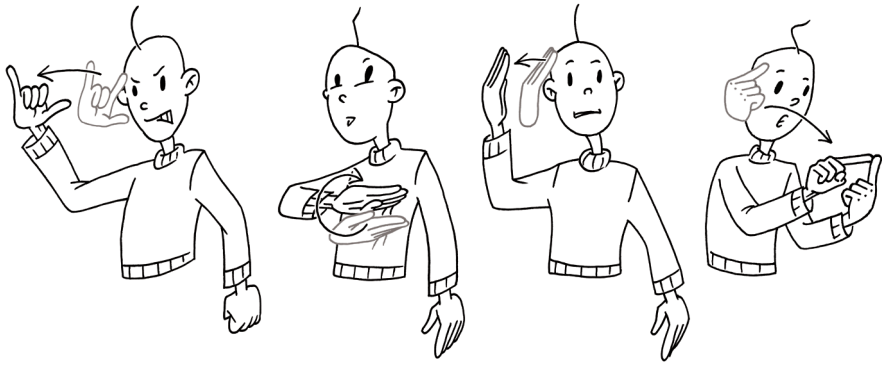


Illustration 71. Joncteurs propositionnels [AFIN], [RESPONSABLE], [AU CAS OÙ], [THÈME].

Circonstancielles valencialisées

Face à ces « circonstancielles intégrées », il nous semble que la LSF développe des stratégies syntaxiques pour clairement relier un circonstant à la valence verbale. On l'avait vu avec l'exemple (240) « *Le garçon dort avec son nounours* », ou le complément /avec son nounours/ est intégré à la structure verbale.

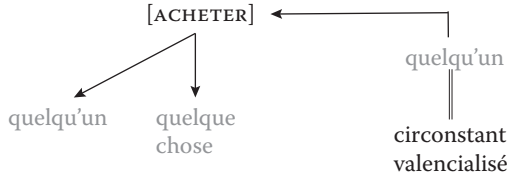
C'est le cas aussi par exemple avec [ACHETER], un verbe simple admettant un bénéficiaire qui n'est *a priori* pas valenciel.

(314) [pté3] [CADEAU] [ACHETER] [POUR QUI] [FRÈRE] [À LUI] – *Il achète un cadeau pour son frère.*

Il s'agit là d'un complément introduit par ce que l'on nomme traditionnellement une « question rhétorique ». La « question rhétorique » a été intégrée de longue date dans la description de la LSF[37], le signe en est [FAUSSE] [QUESTION]. Les questions rhétoriques peuvent être utilisées dans des procédés de focalisation, comme il en est donné quelques exemples dans Amauger & coll.[38].

Dans ce type de structure, le segment traduit par « *pour son frère* », ne peut être analysé comme expansion du nominal [CADEAU], comme dans le cas d'une relation entre [CADEAU] et [MAMAN] reliés par le joncteur [POUR], comme on l'a vu en (VIII-4.1).

Il s'agit alors de ce que nous nommerons « circonstants valencialisés » que nous schématiserons de la façon suivante.



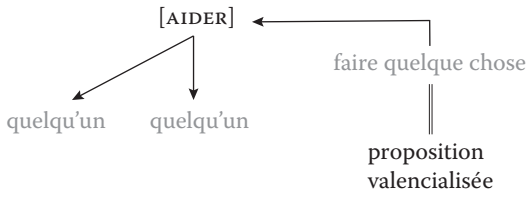
Synthèse graphique 58. Circonstants valencialisés.

De la même manière, il nous apparaît, qu'en LSF, certaines propositions doivent être analysées comme circonstancielles valencialisées, lorsque l'on peut induire sémantiquement dans la structure du verbe un autre verbe. C'est par exemple le cas pour le verbe [AIDER]. Si dans les exemples (308) et (309) le verbe [AIDER] était construit avec un joncteur, dans l'exemple suivant (315), la localisation du verbe de la seconde proposition porte à interpréter la circonstancielle comme valencialisée. En effet, le point d'arrivée du verbe [AIDER] est le locus créé par le signe [QUICHE] et non l'espace pré-sémantisé 3 qui réfère à [MAMAN] et qui n'est activé que par le tracé du signe [TOUTES LES DEUX]. Ici le locuteur a choisi de mettre en relief qu'il aide « à faire quelque chose » et non « quelqu'un ».

lab. *quiche*
loc1
(315) [stf-QUICHE] [MAMAN] eps1[TOUTES LES DEUX]eps3 eps1[AIDER]loc1 [CUISINER] – *J'aide ma mère à faire une quiche.*

Nous schématisons cette structure de circonstancielle valencialisée dans la synthèse graphique (59).

37. Moody, 1983, p. 94-95.
38. Amauger & coll., 2013, p. 124-125. L'exemple donné : [CHIEN] [JOUE] [QUOI] [BALLON] correspond bien, nous semble-t-il, à une focalisation traduisible en français par « *C'est au ballon, que joue le chien* ».



Synthèse graphique 59. Circonstancielles valencialisées.

Nous ne saurions, en l'état actuel de nos recherches, mettre en relief des types de circonstancielles juxtaposées. Néanmoins, il nous semble que certains circonstants propositionnels ont des comportements syntaxiques similaires à des circonstants non propositionnels. Autrement dit, ces circonstants propositionnels correspondent davantage à des schémas de phrases séquentielles (parataxiques) qu'à des phrases intégrées (hypotaxiques). C'est spécialement le cas, nous semble-t-il, quand il s'agit de circonstants référant au temps, quand il n'y a pas d'interdépendance entre les propositions. Ainsi, en LSF une phrase telle [MOI] [PETIT] ([AVANT]) [RÊVER] (« *Quand j'étais petit, je rêvais* ») nous paraît être une structure séquentielle, [MOI] [PETIT] pouvant commuter avec [HIER] : [HIER] [RÊVER] (« *Hier, j'ai rêvé* »). Mais la question excède la description de la LSF et pose, de manière plus générale, la question de l'intégration ou non des circonstants propositionnels.

2.2.5. Les corrélatives

Les corrélatives sont des propositions liées par un rapport logique qui les implique mutuellement. Elles sont de ce fait indissociables : l'une ne va pas sans l'autre. Elles sont souvent considérées, non comme des « subordonnées », mais comme de la « quasi-coordination[39] » et, de façon plus générale, comme des structures séquentielles[40]. Nous les avons cependant classées dans les constructions intégrées du fait de la double implication des propositions. En effet, dans les constructions séquentielles, avec ou sans joncteur ou opérateur, cette notion d'implication n'existe pas.

Il existe plusieurs types de systèmes corrélatifs : comparatif (« *Il ment comme il respire* ») ; consécutif, lié à une conséquence (« *Il est si bête qu'il y a cru* ») ; qui représentent des « variantes de circonstancielles[41] ». Nous nous intéressons ici à ce dernier type dont les phrases complexes liées à l'expression de la condition sont sans doute le prototype.

Si l'on considère l'exemple suivant, on s'aperçoit que la corrélation se marque à la fois par un joncteur [AU CAS OÙ] et par des spatialisations corporelles : les

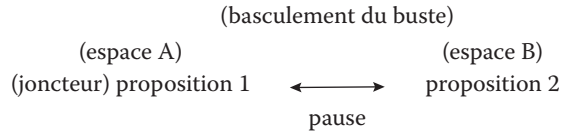
39. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 504.
40. Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 199, écrivent à ce sujet que « […] la corrélation est un type de lien entre phrases, dont il est difficile de dire s'il est de l'ordre de la juxtaposition ou de la coordination. »
41. Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 514-518.

deux propositions sont distribuées à gauche et à droite du signeur, tandis que le buste passe de l'avant vers l'arrière.

buste arrière	buste avant
mmq 'dubitatif'	
à gauche	à droite

(316) [AU CAS OÙ] [PLEUVOIR] // [RANDONNER] [ANNULER] – *Si jamais il pleut, la randonnée sera annulée.*

On notera que cette spatialisation corporelle est fréquente mais non obligatoire et que la relation entre les deux propositions impliquées peut s'effectuer sans joncteur, comme nous le verrons dans les exemples donnés plus bas (2.3.2). Les corrélatives peuvent donc se schématiser de la façon suivante.



Synthèse graphique 60. Structure des systèmes corrélatifs liés à l'hypothèse.

2.3. Types de joncteurs et iconicité

Certains exemples dans les paragraphes précédents ont montré qu'il existe des structures de phrases complexes où la proposition intégrée ne nécessite aucun marquage linguistique ; nous dirons, dans ce cas, que les propositions, dont l'analyse relève cependant de rapports hiérarchisés, ne sont pas reliées par des joncteurs. Il ne s'agit pas de phénomènes « intonatifs[42] » mais d'implicites sémantiques liés à la structure valencielle des verbes impliqués ainsi que, éventuellement, de structurations rythmiques de la phrase, propres à la LSF, spécialement les pauses. Les types de joncteurs que nous décrivons ici concernent certes les constructions intégrées, mais aussi les constructions séquentielles.

2.3.1. Absence de joncteur phrastique

Comme on l'a vu dans les syntagmes nominaux, où deux éléments pouvaient être dépendants sans qu'un joncteur soit lexicalement présent, de même pour la mise en relation intégrée de deux propositions, un joncteur lexical n'est pas nécessaire (2.2.2 ; synth. graph. 56). Un certain nombre de verbes ne nécessitent en effet aucun élément lexical, corporel ou spatial pour que leur soit reliée une proposition intégrée – voir les exemples (300) à (302). C'est spécialement le cas des verbes référant à des formes de penser tels [PENSER], [IMAGINER], [CROIRE],

42. Creissels, 2006b, p. 193, note qu'« En l'absence de marqueur de subordination [...] la reconnaissance d'une construction par subordination repose sur l'ordre séquentiel et l'intonation ».

etc., ou des verbes de sentiments tels [AIMER][43], [ADORER], [DÉTESTER], ou encore des verbes à forte charge subjective tels [CONSEILLER] ou [PROPOSER] dans les exemples suivants.

epsL reg. « tu »
(317) [FILM] eps1[CONSEILLER] [VOIR]epsL – *Je te conseille de voir (d'aller voir) ce film.*

(318) eps3[PROPOSER]eps1 [PARTIR] // [ACCEPTER] – *Il me propose de partir. J'accepte.*

De même, pour les verbes dits « modaux » tels [VOULOIR], [POUVOIR], [SAVOIR], mentionnés en (XI-3.2.4), il n'y a souvent pas de marqueur d'intégration. Lorsque le joncteur est non marqué, le verbe a plutôt une tendance à se trouver avant la seconde proposition (319).

(319) [IL FAUT] [ALLER]epsL – *Il faut y aller.*

Mais ce n'est pas toujours le cas, comme dans l'exemple (268) [ALLER] [IL FAUT]. En effet, il n'est pas rare que les modaux [IL FAUT] ou [POUVOIR] soient placés en fin de phrase ou se trouvent dans des « structures encadrantes » (320).

(320) [pté3-pluriel] […] [POUVOIR] [ALLER] [POUVOIR] – *Eux* […] *ils peuvent y aller.*

L'absence totale de joncteurs lexicaux ou non manuels semble liée au fait qu'aucune relation sémantique ne lie les deux propositions. Lorsque la relation entre les propositions exprime un lien sémantique, le sémantisme de cette relation nécessite un joncteur.

2.3.2. Expression des relations sémantiques : joncteurs lexicaux et non manuels

Nombre de nos exemples ont montré que la jonction entre propositions pouvait n'être le fait que de procédés de spatialisation et/ou de procédés corporels.

On a observé, dans de nombreux exemples, que le rythme – avec éventuellement des « arrêts » assez marqués – était un élément déterminant. On a également vu que le recul du buste était très présent dans l'articulation entre les propositions.

On soulignera aussi que la spatialisation autour de l'axe sagittal – l'axe qui coupe le corps humain verticalement de la tête au pied – est presque toujours observée dans les relations entre propositions qu'elles soient « séquentielles » ou « intégrées ». C'est ce même axe sagittal qui est utilisé pour la distribution des espaces pré-sémantisés que nous avons indexés a et b. (V-2.2, synth. graph. 23).

Les principales relations logico-sémantiques entre propositions sont résumées par Charaudeau, un résumé dont nous reprenons ici l'essentiel, tout en sachant que l'interprétation sémantique est parfois délicate[44]. Nous décrivons différentes façons de relier les propositions ayant entre elles des relations de conjonction ou de disjonction, de restriction, d'hypothèse et de cause/conséquence.

43. Mais on a vu que le verbe [AIMER] générait des structures assez variées.
44. Charaudeau, 1992, p. 549-550, mentionne la conjonction, la disjonction, la restriction, l'opposition, l'implication, l'explication et l'hypothèse.

Conjonction et disjonction

Tout d'abord, on rappellera que la conjonction et la disjonction sont en général, exprimées par les mouvements corporels, comme dans les exemples [VOULOIR] [FROMAGE] [SALADE] [VIANDE] où le mouvement du buste vers l'avant montre la conjonction (V-1.2 ; ex. 40), tandis que la disjonction /ou/ se manifeste par une spatialisation droite/gauche des éléments disjoints, comme dans [SALADE] [VIANDE] (V-1.2 ; ill. 31).

De la même manière, nous observons que des propositions exprimant une séquentialité temporelle de type « implicatif », sont souvent spatialisées comme c'est le cas dans l'exemple (321) qui relève d'une construction séquentielle.

----------à gauche ---------- mvt arrière buste -------- à droite ----------
(321) [PREMIER] [LETTRE] [stf-lettre – regarder] [APRÈS] eps3[RECEVOIR]epsN – *D'abord on lit sa lettre et ensuite on le reçoit / il sera reçu.*

Restriction

Concernant la restriction, qui s'exprime en français prototypiquement par « *mais* », la relation n'est pas nécessairement spatialisée selon l'axe sagittal, spécialement quand la cohérence discursive liée aux actants nécessite que la spatialisation de l'actant soit stable. C'est par exemple le cas en (322) où la nécessité de conserver la spatialisation du « il » l'emporte sur une éventuelle spatialisation des propositions.

(322) eps3a[DEMANDER]eps1 [ARGENT] eps1[PRÊTER]eps3a // [MAIS] / [PREMIER] [AVANT] [ptéı] [LIVRE] eps1[PRÊTER]eps3a / [DEUXIÈME] [LIVRE] eps3a[RENDRE]eps1 / [APRÈS] eps1[PRÊTER]eps3a – *Il me demande de lui prêter de l'argent. Mais, d'abord, je lui avais prêté un livre, alors il me rend le livre et après je lui prête (de l'argent).*

D'une manière générale, dans nos corpus, le signe [MAIS] semble « suspendre » la première proposition, ce qui fait que la seconde retrouve tout l'espace de signation pour s'y dérouler, comme dans l'exemple (323).

(323) [EUX] / [USINE] / [ENTENDANT] eps3[DIRE]eps1 X4 [RETRAITE] [PREMIER] [JUIN] eps1[PARTIR]epsN [VA VA] // [MAIS] // [PREMIER] [LETTRE] eps3[RECEVOIR]eps1 recul buste [DÉCIDER] [PARTIR] – *Les entendants, à l'usine, ils me disent que je vais partir en retraite le premier juin. Mais… j'attends d'abord de recevoir la lettre et après je décide de partir.*

On notera que le signe [MAIS] n'est jamais en lui-même spatialisé, puisqu'il s'exécute les deux mains se levant paume vers l'extérieur au niveau du visage. Il ne paraît pas nécessiter de spatialisation propositionnelle. Le signe [QUAND MÊME] a lui aussi tendance à être exprimé dans l'espace neutre (324) même s'il peut être accompagné d'une spatialisation, spécialement quand il s'interprète comme étant lié à une hypothèse (325).

recul buste
(324) [prC-GROSSIR] [ptéɜ-léger] [MANGER] [QUAND MÊME] – *Il grossit mais il mange quand même.*

mmq 'dubitatif' recul du buste
epsL ----------epsN----------
(325) [ptéL] [PLEUVOIR] // [PÊCHER] [QUAND MÊME] – *S'il pleut, j'irai à la pêche quand même. / Même s'il pleut, j'irai à la pêche.*

Hypothèse

On le voit dans l'exemple (325), et nous l'avons déjà montré dans de nombreux autres exemples, l'hypothèse, que l'on peut rapprocher du « conditionnel » en français, nécessite un recul du buste, une mimique dubitative et une spatialisation des propositions. Il existe aussi des joncteurs spécifiques tel [AU CAS OÙ] illustré plus haut (ill. 71) et présent dans l'exemple (316) donné en (2.2.5). Cependant, souvent, les seuls joncteurs non manuels suffisent. Nous en donnons ici deux autres exemples, l'un sans joncteur lexical (326), l'autre relevant d'une structure assez particulière (327).

reg. eps3a recul buste
(326) [pté3] [LIBRE] / [MARCHÉ] eps3[ALLER]epsLb – *S'il est libre, il ira au marché.*

mmq 'dubitatif'
reg. eps3a reg. int. reg. eps3 reg. int.
eps3a
(327) [LUI] [EXCUSE] / [OUI] / eps1[DIRE-DISCOURS]eps3a – *S'il s'excuse, je lui parle.*

Dans ce dernier exemple, on remarque, d'une part, que [OUI] fonctionne comme un joncteur et d'autre part, que la nécessité de la cohésion du « il » interdit la spatialisation des propositions. La relation se fait donc par le rythme et le regard, que le [OUI] tend à renforcer.

Cause/conséquence

Dans nos corpus, les relations de cause/conséquence sont souvent reliées par des joncteurs lexicaux doublés de mouvements du buste pour les propositions intégrées.

------ à droite ---------- recul buste -------à gauche----------
(328) [FRANCE] [ÉTUDE] [LONG] [POUR ÇA] eps1[ALLER]epsL [BELGIQUE] – *En France les études sont longues, c'est pour ça que je vais en Belgique.*

-------- à droite ---------- recul buste --------à gauche ----------
mmq 'intensif'
(329) [pté3] [PROFESSEUR] eps3a[ÉJECTER] [RESPONSABLE] [ENFANT] X3 eps3b[PUNIR] – *Le professeur s'est fait virer parce qu'il punissait les enfants.*

On notera que la relation cause/conséquence peut aussi être exprimée dans des propositions séquentielles comme c'est le cas de notre dernier exemple (330).

buste avant recul buste hochement de tête
(330) [IL FAUT] [LETTRE] [LÀ] / [ALORS] [RENDEZ-VOUS] – *Il faut que sa lettre soit là, et alors on prendra rendez-vous.*

On peut synthétiser, dans une dernière synthèse graphique, l'ensemble de ces réflexions sur les types de jonctions propositionnelles en LSF en rappelant la terminologie adoptée ainsi qu'un exemple pour chacun des cas.

Types de joncteurs pour relier les propositions en LSF	
1. Absence de joncteur	[IL FAUT] [ALLER] – *Il faut y aller.*
2. Joncteur lexical, qui peut provenir de la grammaticalisation d'un nominal comme [THÈME]	eps1[ALLER]epsL [MAIS] [AVOIR PEUR] – *J'y vais mais j'ai peur.*
3. Joncteur non manuel incluant au moins un des éléments suivants : le rythme, la spatialisation et les mouvements du buste	reg. eps3a recul du buste [pté3] [LIBRE] / [MARCHÉ] eps3[ALLER]epsLb – *Si il est libre, il ira au marché.*
4. Redondance entre joncteur lexical et joncteur non manuel	buste arrière à gauche — buste avant à droite mmq 'dubitatif' [AU CAS OÙ] [PLEUVOIR] // [RANDONNER] [ANNULER] – *Si jamais il pleut, la randonnée sera annulée.*

Synthèse graphique 61. Types de joncteurs propositionnels en LSF.

Épilogue

« La mer, la mer, toujours recommencée »

Paul Valéry, *Le Cimetière marin* [1920, Émile Paul frères], Paris, Hachette, coll. « Poésies choisies », 1952, p. 70-88.

« J'aime les nuages… les nuages qui passent là-bas… là-bas… les merveilleux nuages »

Charles Baudelaire, « L'Étranger », dans *Le spleen de Paris* [Michel Lévy frères, 1869], *Baudelaire, Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1968, p. 148.

Il aurait sans doute été malvenu, dans ce qui se veut un ensemble de réflexions syntaxiques, portées essentiellement par des hypothèses, de vouloir conclure. Aussi terminerons-nous par un épilogue, qui s'énonce comme un point à une aventure jamais terminée, un pas dans ce qui nous reste encore si peu connu, une pierre posée pour un château dont d'autres achèveront l'architecture – c'est tout ce que l'on peut souhaiter.

Le rêve parcouru

Les citations en exergue de cet épilogue expriment bien ce que je pense, et que j'ai déjà dit, mais que je peine à faire partager : la syntaxe est une poésie. Il s'agit bien de recherches et donc d'imaginaires, de parts de lumière et de parts d'ombre, de mer toujours recommencée, et de nuages indicibles. Non pas, bien sûr, d'une vérité, mais d'une multitude de vagues qui roulent comme des rêves.

Il y a, pour moi, dans la syntaxe qui paraît si rébarbative – comme les mathématiques pour d'autres – les molécules de l'eau, la densité de la mer, les molécules de l'air, la densité du ciel. Il y a de la densité et des molécules, les molécules de paroles, les phonèmes, les mots, la densité des phrases et des discours, dans lesquelles nous nous investissons tous, à toute heure, en tout instant, en tous lieux, y compris parfois dans le silence.

Cette densité discursive, nous n'avons fait que l'effleurer. Elle a pourtant été forgée par un grand nombre d'acteurs, dont nous avons tenté de porter la

parole – dans un dialogue parfois serré, mais toujours bienveillant. Par avance, je leur demande leur indulgence et leur compréhension : leurs regards ne sont pas toujours ceux que je porte sur cette langue que nous interrogeons pourtant ensemble – la LSF.

J'ai tenté de croiser les spécificités de la LSF et la façon dont la linguistique générale pouvait en éclairer les contours et le fonctionnement. Je n'ai pas renoncé aux notions de pertinence et de segmentation qui accompagnent nécessairement cette vision analytique des langues qu'elles soient vocales ou gestuelles. Je n'ai pas non plus renoncé à des comparaisons avec la grammaire du français qui me paraissent pouvoir féconder une éducation bilingue des enfants sourds et, tout en gardant en mémoire les limites de ces comparaisons, inspirer des pédagogies adéquates.

Je suis consciente que les termes techniques employés peuvent être un frein à la compréhension des non-spécialistes ; j'espère cependant que les « synthèses graphiques », les exemples et les illustrations sauront parler – un peu plus visuellement que les mots – aux lecteurs, sourds ou entendants, qu'ils soient peu au fait des notions linguistiques, ou peu au fait de la LSF.

« Épilogue », dans mon esprit, ne veut pas dire « fin », il signifie « devenir ». Chacun fera ce qu'il voudra de ces pages. Elles rebuteront quelques-uns, donneront à d'autres quelques idées pour poursuivre la réflexion ; elles ne sont que quelques pensées destinées à être cueillies et cultivées.

Le dictionnaire Robert nous dit, entre autres, qu'« épilogue » renvoie au « dénouement d'une affaire longue et embrouillée ». De dénouement, je pense qu'il n'y en a pas, et qu'il sera encore long à construire. En revanche, que l'affaire ait été longue et embrouillée, cela ne fait aucun doute. J'espère avoir un peu contribué à la démêler.

De mon point de vue, la LSF, comme toutes les langues gestuelles, mérite une attention linguistique qui permettra de la situer au sein des langues – qu'elles soient gestuelles ou vocales. Elle a, certes, ses spécificités, ses contraintes et ses constituants : ce sont les « dynamiques iconiques ». Elle s'approche et s'éloigne des langues vocales et des autres langues gestuelles. Elle est, à l'évidence, comme le disait Verlaine sur un tout autre sujet, « ni tout à fait la même ni tout à fait une autre ». Elle nous fait rêver, comme toute langue, nous conduit ailleurs, comme toute langue, et nous pose, comme toute langue, des casse-tête linguistiques sans pareil.

C'est à quelques-uns de ces casse-tête que j'ai tenté de répondre. Il manque à mes réflexions qui se sont centrées essentiellement sur les signes et sur les phrases, des dimensions plus discursives. Tous les exemples que j'ai donnés ont des dimensions énonciatives, dans la mesure où ils correspondent à des énoncés produits effectivement. Cependant, je voudrais évoquer dans cet épilogue – qui se veut une ouverture – des dimensions plus larges, en posant quelques hypothèses sur les genres discursifs qui restent, pour la plupart, des terrains, à explorer en profondeur. Une manière de prolonger, au-delà de l'analyse de la phrase, celle de la langue dans toutes ses dimensions.

Les espaces à défricher

On peut admettre, avec Adam[1], qu'il y a dans les discours des « séquences » relevant de genres discursifs différents qui s'imbriquent : le narratif, le descriptif, l'explicatif, l'argumentatif, le dialogal.

Le genre narratif a été, en France, le plus étudié pour la LSF. Il a même sans doute constitué le prototype des structures de la langue pour les chercheurs se réclamant de l'école « sémio-linguistique[2] ». Il apparaît que ce genre est celui qui abolit le plus les frontières entre « mime » et « langue », spécialisant linguistiquement des procédés gestuels que l'on peut retrouver dans le mime. Il n'est pour nous qu'une forme linguistique propre à l'instance de récit, mais ne représente pas le tout de la linguistique de la langue signée, comme cet ouvrage a tenté de le démontrer. Par ailleurs, les structures liées à ce genre ne sont pas, de notre point de vue, à privilégier nécessairement : on les retrouve dans toutes les formes phrastiques que nous avons analysées. Néanmoins, comme elles relèvent de l'instance de récit, elles permettent sans doute de mieux comprendre les mécanismes iconiques qui structurent la LSF.

Nous avons nous-même exploré ce genre et construit – avec Gilles Bras et Annie Risler – une grille de description que nous avons proposée dans plusieurs publications[3]. Nous ne l'avons pas utilisée pour la description des exemples donnés dans cet ouvrage, car elle nous paraissait trop segmentée et peu lisible pour des exemples relevant de simples phrases. Ce type de grilles de description – dites « en portée » – se retrouve, avec des variantes qui correspondent aux différentes variables observées par les chercheurs, chez Sallandre et Bouvet notamment[4].

Les autres genres ont été beaucoup moins explorés. S'ils ont fait l'objet de quelques observations[5], ils mériteront d'être regardés de plus près, d'autant que de nombreux corpus permettent aujourd'hui de les mettre en évidence[6].

Concernant le genre descriptif, on peut supposer que les STF seront très utilisés, comme on a pu en donner quelques exemples. On peut aussi penser, comme nous avons pu l'observer dans nos corpus que, lorsqu'il s'agit de descriptions topologiques, l'espace de signation se couvrira de points et de lignes permettant d'expliciter que l'on se « promène » entre différents lieux [pté-là] [trajectoire] [pté-là] [trajectoire] [pté-là] [trajectoire], etc. Il s'agirait alors du tracé d'une « cosmographie » invitée dans l'espace terrestre, représenté dans l'espace de la LSF.

Les genres argumentatifs et explicatifs, selon nos observations liées aux segments de ce type que nous avons pu extraire de nos corpus, seraient caractérisés par des mouvements du buste et des spatialisations propositionnelles, comme nous l'avons vu dans notre dernier chapitre.

1. Adam, 2011.
2. Entre autres Cuxac, 2000a ; Sallandre, 2014.
3. Millet, Bras, Risler, 2002 ; Millet, 2006a, 2006b.
4. Bouvet, 1996 ; Sallandre, 1999.
5. Cuxac & coll., 2002.
6. Boutet & Blondel, 2016.

Quant au genre dialogal, s'il est ici ou là, présent dans nos exemples, s'il a pu être observé dans des contextes spécifiques – spécialement en contexte didactique[7] –, il nous paraît être encore « un merveilleux nuage » gonflé de réductions discursives, d'adresses insoupçonnées et de clins d'œil, qui doivent plus à la connivence entre les individus qu'à la langue elle-même – mais qui restent à décrire[8].

Et pour continuer de rêver…

Apparemment, pour les linguistes spécialistes du discours, la poésie n'est pas un genre. C'est donc un ailleurs de la langue, un nouveau rêve en quelque sorte.

La poésie en LSF était déjà évoquée dans l'ouvrage premier de Moody (1983). Elle a fait l'objet de nombreux travaux, spécialement ceux de Blondel[9]. Actuellement, elle est portée par le Laboratoire de poésie animé principalement par Brigitte Baumié qui a su éditer une anthologie majeure, *Les Mains fertiles*, dans laquelle des poèmes de différentes langues vocales sont traduits en LSF et des poèmes en LSF, dont nous donnons trois exemples ci-après, sont traduits en français[10].

On découvre dans cet ouvrage les principes majeurs de la poésie en LSF. Un poète sourd renommé, Levent Beskardès, d'origine turque, s'appuie dans deux poèmes formellement très différents sur ces principes. Dans l'un de ses poèmes, qu'il a d'ailleurs transcrit graphiquement, intitulé « V », il construit, dans une forme d'allitération avec la configuration manuelle 'V', une ode romantique. Ce procédé d'allitération de configuration manuelle est assez fréquent dans les poèmes en LSF.

Dans un autre poème, intitulé « La mer », Levent Beskardès utilise le signe [MER] pour lui conférer des significations verbales hors du commun de la langue. Dans ce cas, c'est, selon nous, moins la persistance de la configuration manuelle du signe [MER] que les variations du mouvement qu'elle autorise qui fondent la structure poétique du texte. Le traducteur a donc dû faire appel à des termes qui, en français, pouvaient rendre compte de ces mouvements : « *sac et ressac* », « *flux et reflux* », « *vaguelette* », « *houle* », etc.

Entre ces deux procédés de fluidité poétique, il nous semble qu'il y a aussi des procédés de rupture, que mettent bien en évidence certains poèmes de François Brajou. Dans son court poème, « La pendule », chaque segment de phrase s'isole dans le rythme et se relie dans la spatialisation.

7. Mugnier, 2006 ; Estève, 2011.
8. Le numéro 60 de la revue *Lidil* sera consacré à cette question des genres dans les langues gestuelles (Blondel & Millet, 2019).
9. Entre autres titres de cette auteure : Blondel, 2000.
10. Baumié, 2015. L'ouvrage est évidemment accompagné d'un DVD. La traduction du poème (p. 64-65) « V » a donné lieu à des néologismes respectant l'allitération en V, tels que « dansevibre », « valcille », « langouvereuse », etc. La traduction du poème « La mer » est donnée p. 123-125. La traduction du poème « La pendule » est donnée p. 86. On notera que nom des traducteurs des poèmes n'est pas mentionné dans l'ouvrage.

Nous avons donc encore beaucoup à chercher, beaucoup à rêver, et laissons les derniers mots au poète pour nous engager à « tâter de nouveaux décors » de la langue.

> Loin du temps, de l'espace, un homme est égaré
> Mince comme un cheveu, ample comme l'aurore
> Les naseaux écumants, les deux yeux révulsés,
> Et les mains en avant pour tâter le décor[11]

11. R. Queneau, *Cette brume insensée où les ombres s'agitent*, Paris, Gallimard, 2014, p. 7.

Bibliographie

Abbou M.-T. & Cuxac C., 1983, « LSF et pantomime : tentative de démarcation linguistique », *Autour de la langue des signes, Journées d'études*, n° 10, p. 27-33.

Adam J.-M., 2011, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin, 3e éd. revue et augmentée.

Alkoby K., 1999, « A Survey of ASL Tenses » [en ligne], Proceedings of the 2nd Annual CTI Research Symposium. Disponible sur <https://scholar.google.fr/scholar?hl=fr&q=a+survey+of+asl+tense&btnG=&lr=>.

Amauger F., Bertin F., Gonzalez S., Tsopgni P. & Vanbrugghe A., 2013, *Langue des signes française A1*, Paris, Belin.

Arrivé M., 1986, *Linguistique et psychanalyse : Freud, Saussure, Hjelmslev, Lacan et les autres*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Arrivé M., Gadet F. & Galmiche M., 1986, *La grammaire aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

asbl, *Grammaire de la LSFB*, t. 1, université de Namur, Institut libre Marie Haps, École Surdité, 2015, <www.lsfb.be>.

Bakken Jepsen J., De Clerck G., Lutalo-Kiingi S. & McGregor W. B. (dir.), 2015, *Sign Languages of the World,* Berlin - Preston (Lancashire), De Gruyter Mouton - Ishara Press.

Bally Ch., 1965 [1932], *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.

Barrero É. & Millet A., 1994, « Paroles gestuelles, méthode d'apprentissage de la Langue des Signes Française pour adultes entendants », Grenoble, Greta Sud-Isère.

Battison R., 1974, « Phonological Delition in American Sign Language », *Sign Language Studies*, n° 5, p. 1-19.

Battison R., 1978, *Lexical Borrowing in American Sign Language*, Silver Spring (Maryland), Linstock.

Baumié B., 2015, *Les mains fertiles – 50 poètes en langue des signes*, Paris, Bruno Doucey.

Bébian R. A., 1825, *Mimographie ou Essai d'écriture mimique propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, L. Colas.

Béguelin M.-J. (dir.), 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.

Bellugi U. & Klima E., 1978, « Le langage gestuel des sourds », *La Recherche*, n° 95.

Bellugi U., Klima E. & Siple P., 1975, « Remembering in Signs », *Cognition*, n° 3 (2), p. 93-125.

Bendicto E. & Brentari D., 2004, « Where Did All the Arguments Go? Argument-Changing Properties of Classifiers in ASL », *Natural Language and linguistic theory,* n° 22 (4), p. 743-810.

Ben Mlouka M., 2014, *Le référencement en langue des signes : analyse et reconnaissance du pointé*, thèse de doctorat, université de Toulouse.

Benveniste É., 1974a [1966], *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».

Benveniste É., 1974b, *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».

Bernard Y., 1999, *Approche de la gestualité l'institution des Sourds-Muets de Paris, au XVIIIe et au XIXe siècle*, thèse de doctorat, université Paris 5.

Berrendonner A., 1983, *Cours critique de grammaire générative*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Blondel M., 2000, « Fonction poétique dans les langues des signes » [en ligne], *Recherches linguistiques de Vincennes*, nº 29, p. 9-28. Disponible sur <https://rlv.revues.org/1195>.

Blondel M., 2004, « De la syllabe en LSF à travers un registre poétique », *Silexicales,* nº 4, *La linguistique de la LSF : recherches actuelles*, A. M. Berthonneau & G. Dal (dir.), université Lille 3, p. 1-16.

Blondel M., 2009, « Acquisition bilingue LSF-français. L'enfant qui grandit avec deux langues et dans deux modalités », *Aile*, nº 1, p. 169-194.

Blondel M. & Millet A. (dir), 2019, « Langues des signes et genres discursifs », *Lidil*, nº 60, à paraître.

Blondel M. & Tuller L., 2000, « La recherche sur la LSF : un compte rendu critique », *Langage et Surdité, Recherches linguistiques de Vincennes,* n° 29, Presses universitaires de Vincennes, p. 29-54.

Blondel M., Tuller L. & Lecourt I., 2004, « Les "pointés" et l'acquisition de la morphosyntaxe en LSF », *Silexicales,* nº 4, *La linguistique de la LSF : recherches actuelles*, A. M. Berthonneau & G. Dal (dir.), université Lille 3, p. 17-32.

Bobin A.-C., 2012, *Surdité et entendement, approche philosophique et historique*, mémoire de master 1, université Lille 3, <http://stl.recherche.univ-lille3.fr/siteheberges/masterLSF/memoires/2012_BOBIN.pdf>.

Bonnal-Vergès F., 2004, « Les signes, à la lorgnette des dictionnaires des XVIIIe et XIXe siècles », *Surdités*, nº 5-6, p. 16-59.

Bonnal-Vergès F., 2005, *Sémiogenèse de la langue des signes française (LSF) : étude critique des signes attestés sur support papier depuis le XVIIIe siècle et nouvelles perspectives de dictionnaires*, thèse de doctorat en sciences du langage, université de Toulouse.

Bonnal-Vergès F., 2006, « Langue des signes française (LSF) : des lexiques des XVIIIe et XIXe siècles à la dictionnairique du XXIe siècle » [en ligne], *Glottopol*, nº 7. Disponible sur <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/numero_7.html>.

Bonucci A., 1998, *Analyse phonologique et indexation figurative pour une base de données d'entrées lexicales de la langue des signes française*, Lyon, université Lyon 2.

Bosredon B. & Tamba I., 2003, « Aux marges de la phrase écrite : analyse d'unités typographiques autonomes », *L'information grammaticale,* nº 98 (1), p. 28-38.

Boutet D. & Blondel M., 2016, « Les corpus de Langue des Signes Française », dans A. Braffort (dir.), *La Langue des Signes Française (LSF) : modélisations, ressources et applications*, Londres, ISTE éditions, coll. « Sciences cognitives », p. 47-85.

Boutet D., Sallandre M.-A. & Fusellier-Souza I., 2010, « Gestualité humaine et langues des signes : entre continuum et variations » [en ligne], *Langage et Société,* nº 131, p. 55-74. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2010-1-page-55.htm>.

Boutora L., 2006, « Vers un inventaire ordonné des configurations manuelles de la Langue des Signes Française » [en ligne], *JEP*. Disponible sur <http://jep2006.irisa.fr/openconf/author/final/final-145.pdf>.

Boutora L., 2007, « Un inventaire des configurations manuelles de la LSF », *Silexicales*, n° 5, p. 17-30.

Boutora L., 2008, *Fondements historiques et implications théoriques d'une phonologie des langues des signes. Étude de la perception catégorielle des configurations manuelles en LSF et réflexion sur la transcription des langues des signes,* thèse de doctorat, université Paris 8. Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00833507/document>.

Bouvet D., 1982, *La parole de l'enfant,* Paris, PUF, coll. « Le Fil rouge », 2e éd. revue et augmentée.

Bouvet D., 1996, *Approche polyphonique d'un récit produit en langue des signes française*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Bouvet D., 1997, *Le corps et la métaphore dans les langues gestuelles*, Paris, L'Harmattan.

Boyes Braem P. & Sutton-Spence R. (dir.), 2001, « The Hands are the Head of the Mouth: The Mouth as Articulator in Sign Languages », *International Studies on Sign Language and Communication of the Deaf,* n° 39.

Braffort A., 1996, *Reconnaissance et compréhension de gestes, application à la langue des signes*, thèse de doctorat, université Paris 11.

Braffort A. & Boutora L., 2012, « Défi d'annotation DEGELS 2012 : la segmentation », (actes de la conférence conjointe JEP-TALN-RECITAL 2012), p. 1-8. Disponible sur <https://aclweb.org/anthology/W/W12/W12-12.pdf>.

Bras G., 1999, *Tentative d'analyse de la structure du lexique non standard à saillance iconique spatiale en LSF*, mémoire de DSR, université Stendhal Grenoble 3.

Bras G., 2002, « Descripteurs, classificateurs et morphosyntaxe en LSF », *Lidil,* n° 26, p. 63-80.

Bras G., Millet A. & Risler A., 2004, « Anaphores et deixis en LSF - Tentative d'inventaire des procédés », *Silexicales*, n° 4, p. 57-64.

Buvet P. A., Girardin C., Gross G. & Groud C., 2005, « Les prédicats d'affect », *Lidil*, n° 32, p. 123-143.

Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

Chételat-Pelé E., 2010, *Les Gestes Non Manuels en Langue des Signes Française ; Annotation, analyse et formalisation : application aux mouvements des sourcils et aux clignements des yeux*, université de Provence-Aix-Marseille I. Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00547777/>.

Chocheyras J. & coll., 1985, *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, Ellug.

Colletta J.-M., 2004, *Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans*, Bruxelles, Mardaga.

Colletta J.-M. & Millet A., 1998, « Gestualité référentielle des entendants et LSF : des matrices communes ? », *Congrès international des linguistes, 20-25 juillet 1997* (CD-ROM, Pergamon-Elsevier).

Combettes B. & Prévost S., 2001, « Évolution des marqueurs de topicalisation » [en ligne], *Cahiers de praxématique*, n° 37, p. 103-124. Disponible sur <halshs-00087994>.

Companys M., 2003, *La langue des signes française Mode d'emploi. L'expression par la pensée visuelle*, Villeveque (49), Éditions Monica Companys.

Cosnier J., 2004, « Les gestes du dialogue », *La communication, état des savoirs*, p. 119-128.

Cosnier J., 2008, « La gestualité conversationnelle des entendants-parlants », *Cahiers de linguistique analogique*, n° 5, p. 17-33, <https://5312ec67-a-62cb3a1a-s-sites.googlegroups.com/site/cahierslinguistiqueanalogique/le-signifiant-gestuel/2.J.Cosnier.pdf>.

Courtin C., 1998, *Surdité, langue des signes et développement cognitif,* thèse de doctorat de psychologie, université Paris 5, ANRT Diffusion.

Crasborn O., Van Der Kooij E., Waters D., Woll B. & Mesch J., 2008, « Frequency Distribution and Spreading Behavior of Different types of Mouth Actions in Three Sign Languages » [en ligne], *Sign Language & Linguistics*, n° 11 (1), p. 45-67. Disponible sur <http://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/41521028/Frequency_distribution_and_spreading_beh20160124-9427->.

Creissels D., 1979, *Unités et catégories grammaticales*, Grenoble, Publications de l'université des langues et des lettres de Grenoble.

Creissels D., 1991, *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, Grenoble, Ellug.

Creissels D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.

Creissels D., 2006a, *Syntaxe générale, une introduction typologique 1. Catégories et constructions*, Cachan, Lavoisier.

Creissels D., 2006b, *Syntaxe générale, une introduction typologique 2. La phrase*, Cachan, Lavoisier.

Cuxac C., 1993, « Iconicité des Langues des Signes », *Faits de Langues*, n° 1, p. 47-56.

Cuxac C., 1998, « Constructions de références en Langue des Signes Française », *Sémiotiques*, n° 15, p. 85-105.

Cuxac C., 2000a, *La langue des signes française - les voies de l'iconicité, Faits de langues*, vol. 15-16, Paris, Ophrys.

Cuxac C., 2000b, « Compositionnalité sublexicale morphémique-iconique en LSF » [en ligne], *Langage et Surdité, Recherches linguistiques de Vincennes,* n° 29, p. 55-72. Disponible sur <http://rlv.revues.org/1198 //>.

Cuxac C., 2001, « Les langues des signes : analyseurs de la faculté de langage », *AILE,* n° 15, p. 11-36.

Cuxac C. & coll., 2002, *Corpus LS-Colin sur plusieurs genres discursif* [en ligne], coll. « Corpus de la parole ». Disponible sur <http://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/crdo-FSL-CUC020_SO>.

Dalle-Nazébi S., 2006, *Chercheurs, sourds et langue des signes : le travail d'un objet et de repères linguistiques – en France du XVII^e^ au XIX^e^ siècle*, thèse de doctorat de sociologie, université Toulouse 2.

Degand L. & Hadermann P., 2009, « Structure narrative et connecteurs temporels en français langue seconde » [en ligne], dans E. Havu, J. Härmä, M. Helkkula, M. Larjavaara & U. Tuomarla, *La langue en contexte* (actes du colloque « Représentations du sens linguistique IV », Société néophilologique), Helsinki, p. 19-34. Disponible sur <http://hdl.handle.net/2078.1/110280>.

De Gaulmyn M. M. & Rémi-Giraud S., 1991, *À la recherche de l'attribut*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Delaporte Y., 2000, « Signes archaïques de numération dans les institutions pour enfants sourds : une énigme ethnolinguistique » [en ligne], communication-Journées d'études de l'Association de recherches en langue des signes (ARILS), Grenoble. Disponible sur <halshs-00089683>.

Delaporte Y., 2002, *Les sourds c'est comme ça,* Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Delaveau A., 2001, *Syntaxe. La phrase et la subordination*, Paris, Armand Colin.

Denis-Vanoye M., 1994, « La personne sourde dans le regard de l'Autre », dans *Nouveaux regards, regards croisés* (actes du colloque européen sur la surdité, Grenoble, 24-26 novembre 1993), Grenoble, Greta Sud-Isère.

Desclés J.-P., 1990, *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris, Hermès.

Desclés J.-P., 1991, « La prédication opérée par les langues (ou à propos de l'interaction entre langage et perception) », *Langages,* n° 103, p. 83-96.

Desclés J.-P., 2003, « La grammaire applicative et cognitive construit-elle des représentations universelles ? » [en ligne], *Linx*, n° 48. Disponible sur <http://linx.revues.org/226>.

D'Imperio M., Michelas A. & Portes C., 2016, « École d'Aix et approches tonales de l'intonation du français : un aperçu des recherches depuis les années 1970 », *Langue française,* n° 191, p. 31-46.

Dik S. C., 1997, *The Theory of Functional Grammar*, K. Hengeveld (éd.), Berlin - New York, Mouton De Gruyter, 2e éd.

Dubuisson C. (dir.), 1999, *Grammaire descriptive de la LSQ*, t. I, *Le comportement manuel et le comportement non manuel*, Montréal, université du Québec.

Dubuisson C. (dir.), 2000, *Grammaire descriptive de la LSQ*, t. II, *Le lexique*, Montréal, université du Québec.

Dubuisson C., Lelièvre L., Parisot A. M. & Rancourt R., 1999, « Analyse du comportement non manuel "sourcils relevés" dans les interrogatives, les conditionnelles et les topicalisations en langue des signes québécoise (LSQ) » (actes de l'Association canadienne de linguistique), p. 123-134.

Eco U., 1972, *La structure absente*, trad. U. Esposito-Torrigiani, Paris, Mercure de France.

Ekman P. & Friesen W. V., 1967, « The Repertoire of Non Verbal Behaviour », *Semiotica,* n° 1, p. 49-98.

Ekman P. & Friesen W. V., 1984, « La mesure des mouvements faciaux », dans J. Cosnier & A. Brossard (dir.), *La communication non verbale*, Paris, Delachaux et Niestlé, p. 101-124.

Emmorey K. (dir.), 2003, *Perspectives on Classifier Constructions in Sign Languages*, Mahwah (New Jersey), Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.

Emmorey K., Borinstein B. & Thompson R., 2005, « Bimodal Bilingualism: Code-Blending between Spoken English and American Sign Language », dans J. Cohen & coll. (dir.), *ISB4; Proceedings of the 4th international symposium on bilingualism*, Sommerville (Massachusetts), Cascadilla Press, p. 663-673.

Engberg-Pedersen E., 1993a, « The Ubiquitous Point », *Signpost*, n° 6 (2), p. 2-8.

Engberg-Pedersen E., 1993b, *Space in Danish Sign Language: The Semantics and Morphosyntax of the Use of Space in a Visual Language*, Hambourg, Signum Press.

Épée C, Abbé de L', 1984 [1784], *La véritable manière d'instruire les sourds et muets*, Paris, Fayard, rééd.

Eshkol I., 2002, *Typologie sémantique des prédicats de parole*, thèse de doctorat, université Paris 13.

Estève I., 2011, *Approche bilingue et multimodale de l'oralité chez l'enfant sourd – Outils d'analyse, socialisation, développement*, thèse de doctorat, université de Grenoble.

Estève I. & Millet A., 2011, « Transcrire et annoter les relations sémantico-syntaxiques de la multimodalité dans les productions des enfants sourds », *Travaux linguistiques du CerLico*, n° 24, p. 31-49.

Fantazi D. & Colletta J.-M., 2010, « L'effet du contenu narratif sur la focalisation dans les gestes iconiques d'enfants âgés de 9 à 11 ans » [en ligne] (actes des XXVIIIe journées

d'étude sur la parole, Mons, Belgique), p. 89-92. Disponible sur <http://www.afcp-parole.org/doc/Archives_JEP/2010_XXVIIIe_JEP_Mons/2010_XXVIIIe_JEP_Mons.pdf>.

Fauconnier G., 1984, *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.

Ferrand abbé J., 2008 [1784], *Dictionnaire à l'usage des sourds et muets*, présentation, préface, introduction F. Bonnal-Vergès, Limoges, Lambert-Lucas.

Fillmore Ch. J., 1968, « The Case for Case », dans E. Bach & R. T. Harms (dir.), *Universals in Linguistic Theory*, Londres, Holt Rinehart Winston, p. 1-88.

Fillmore Ch. J., 1975, « Quelques problèmes posés à la grammaire casuelle », *Langage,* n° 38, p. 65-80.

Flaux N. & Van de Velde D., 2000, *Les noms en français,* Paris, Ophrys.

Fournier C., 1984, *Langue des signes française (LSF)* : 1. *Les verbes directionnels, INS-HEA* (actuellement disponible en DVD).

Fournier C., 2004, « La main plate », *Connaissances surdités,* n° 8.

Fournier C., 2007, *Le Fournier signé, dictionnaire bilingue et informatisé*, Réseau Canopé.

François F., 1980, *La linguistique*, Paris, PUF.

Frege G., 1971 [1892], *Écrits logiques et philosophiques*, trad. C. Imbert, Paris, Seuil.

Fuchs C. & Le Goffic P., 1992, *Les linguistiques contemporaines*, Paris, Hachette.

Furukawa N., 1996, *Grammaire de la prédication seconde*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Fusellier-Souza I., 1999, « Création et développement du langage gestuel chez les personnes sourdes en situation d'isolement » (actes du colloque de la journée d'études sur la LSF, 19 novembre 1999), université de Toulouse.

Fusellier-Souza I., 2001, « La création gestuelle des individus sourds isolés » [en ligne], *Acquisition et interaction en langue étrangère,* n° 15. Disponible sur <http://aile.revues.org/537>.

Galant P., 2013, *La langue des signes*, *Dictionnaire bilingue LSF-Français*, t. 4, IVT.

Garcia B., 2010, *Sourds, surdité, langue(s) des signes et épistémologie des sciences du langage*, habilitation à diriger des recherches, université Paris 8.

Garcia B., 2016, « Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique à la lumière du cas des langues des signes » [en ligne], *Dossiers d'HEL*, n° 9, p. 238-253. Disponible sur <http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/hel/dossiers/numero09>.

Garcia B., Sallandre M.-A. & coll., 2011, « Typologie des pointages en LSF et problématique de leur annotation » [en ligne] (actes atelier Degels), p. 107-119. Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01044409/>.

Gillot D., 1998, *Le droit des sourds : 115 propositions*, rapport au Premier Ministre, Éditeur : Premier Ministre. <http//www.ladocumentation francaise.fr>.

Girod M., 1990, *La langue des signes*, *Dictionnaire bilingue LSF-Français*, t. 2 et 3, IVT, Éditions Ellipses, Paris.

Gonac'h J., Seeli J., Ledegen G. & Blondel M., 2012, « Les contacts du français, du créole et de la LSF dans les écrits-SMS », dans S. Kriegel & D. Véronique (dir.), *Cahiers du CLAIX,* n° 24, *Contact de langues - langues en contact*, p. 171-186.

Gonzalez M. & Collet C., 2012, « Segmentation semi-automatique de corpus vidéo en Langue des Signes » [en ligne], *RFIA 2012 Reconnaissance des Formes et Intelligence Artificielle*, janvier 2012, Lyon. <hal-00656505>.

Goody J., 1979, *La raison graphique*, Paris, Minuit.

Grinevald C., 1999, « Typologie des systèmes de classification nominale », *Faits de langues,* n° 14, p. 101-122.

Grinevald C., 2007, « The Linguistic Categorization of Spatial entities », dans M. Aurnague, M. Hickmann & L. Vieu (dir.), *The Categorization of Spatial Entities in Language and Cognition,* Philadelphie (Pennsylvanie), John Benjamins, p. 93-121.

Gross G. & Vivès R., 1986, « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue française,* n° 69, p. 5-27.

Guillaume G., 1933, « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe » [en ligne], *Journal de psychologie*, n° 30, p. 355-372. Disponible sur <http://pubman.mpdl.mpg.de/pubman/item/escidoc:2326153/component/escidoc:2326151/Guillaume_1933_Esquisse_Immanenc.pdf>.

Guillaume G., 1973a, *Leçons de linguistique de 1948-1949*, publiées par R. Valin, Paris-Québec, Klincksieck - Presses universitaires de Laval.

Guillaume G., 1973b, *Principes de linguistique théorique*, Paris, Klincksieck.

Guillaume G., 1982 [1956-1957], *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes*, leçon du 14 mars 1957 (II, 5), Lille-Québec, Presses universitaires de Laval - Presses universitaires de Lille.

Guitteny P., 2005, « Passif et inverse en langue des signes française » [en ligne], *TALN,* 6-10 juin 2005. Disponible sur <https://tals.limsi.fr/tals2005/s5.pdf>.

Guitteny P., 2006, *Le passif en langue des signes*, thèse de doctorat, université Michel de Montaigne - Bordeaux 3.

Hagège C., 1982, *La structure des langues*, Paris, PUF.

Hagège C., 2002, « Sous les ailes de Greenberg et au-delà », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, vol. 97 (1) p. 5-36.

Harris R., 1993, *La sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS éditions.

Helland H. P., 2015, « Le terme de complément dans l'histoire de la grammaire et son utilisation dans la grammaire moderne », dans A. Ouattara (dir.), *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*, Berne, Peter Lang, p. 75-87.

Herslund M., 2011, « La relative attributive comme cas d'hypotaxe complexe », *Langue française*, n° 171, *Détermination et prédication*, p. 89-99.

Hewson J., 1988, « L'incidence interne du substantif » [en ligne], *Revue québécoise de linguistique,* n° 171, p. 73-83. Disponible sur <https://www.erudit.org/fr/revues/rql/1988-v17-n1-rql2929/602614ar.pdf>.

Houis M., 1974, « La description des langues negro-africaines : une problématique grammaticale », *Afrique et Langage,* n° 2, p. 5-40.

Hutter C., 2011, *Étude de la variation en langue des signes française (LSF) : approche sociolinguistique*, thèse de doctorat, université de Rouen.

Jackendoff R., 1992, *Semantic Structures*, Cambridge (Massachussetts), MIT Press.

Janis W. D., 1995, « A Crosslinguistic Perspective on ASL Verb Agreement », dans K. Emmorey & J. Reilly (dir.), *Language, Gesture and Space*, Hillsdale (New Jersey), Erlbaum, p. 195-223.

Johnston T. & Schembri A., 2007, *Australian sign Language*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Jouison P., 1995, *Écrits sur la langue des signes française,* B. Garcia (éd.), Paris, L'Harmattan.

Jousse M., 1974, *Anthropologie du geste,* Paris, Gallimard, 3 vol.

Kendon A., 1988, « How Gestures Can Become Like Words », dans *Poyatos. Cross-Cultural Perspectives in non Verbal Communication*, Toronto, Hogrefe.

Kendon A., 2004, *Gesture: Visible Action as Utterance*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Kervajan L., 2011, *Contribution à la traduction automatique Français / Langue des Signes Française (LSF) au moyen de personnages virtuels*, thèse de doctorat, université de Provence-Aix-Marseille I.

Khayech M., 2014, *Étude sociolinguistique d'échanges plurilingues en contexte de surdité. Bimodalité et contacts de langues : le cas de la Langue des signes tunisienne* (*LST*), thèse de doctorat, université de Rouen.

Kleber G., 1991, « Anaphore et deixis : où en sommes-nous ? », *L'information grammaticale,* n° 51, p. 3-18.

Klima E. & Bellugi U., 1979a, *The Signs of Language*, Cambridge (Massachussetts), Harvard University Press.

Klima E. & Bellugi U., 1979b, « Remembering Without Words: Manual Memory », dans *The Signs of language*, Cambridge (Massachussetts), Harvard University Press, p. 88-124.

Lane H., 1996 [1991], *Quand l'esprit entend : histoire des sourds-muets*, Paris, Odile Jacob.

Lane H., 2002, « Do Deaf People Have a Disability? », *Sign Language Studies,* n° 2 (4), p. 356-379.

Langacker R. W., 1991, « Noms et verbes », *Communications*, n° 53, p. 103-153.

Langacker R. W., 2000, *Grammar and Conceptualization*, Berlin, De Gruyter Mouton.

Langacker R. W., 2002, *Concept, Image, and Symbol*, Berlin, De Gruyter.

Langages, 1979, n° 56, *La langue des signes*.

Le Corre G., 2006, « Regard sur les rapports intersémiotiques entre la langue des signes française et le français » [en ligne], *Glottopol*, n° 7, p. 112-127. Disponible sur <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_7/gpl7_06lecorre.pdf>.

Lefeuvre F., 2000, « Toutes les phrases sont-elles binaires ? Exemple de la phrase averbale existentielle », *Le français moderne*, LXVIII (2), p. 191-222.

Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

Lehmann C., 1988, « Towards a Typology of Clause Linkage », dans J. Haiman & S. A. Thompson (dir.) *Clause Combining in Grammar and Discourse,* Amsterdam, John Benjamins, p. 181-225.

Lemaréchal A., 1990, « Du statut de certaines marques zéro », *Linx*, n° 22 (1), p. 105-127.

Liddell S. K., 1995, « Real, Surrogate and Token Space: Grammatical Consequences in ASL », dans K. Emmorey & J. Reilly (dir.), *Language, Gesture and Space*, Hillsdale (New Jersey), Erlbaum, p. 19-41.

Liddell S. K., 1998, « Grounded Blends, Gesture, and Conceptual Shifts », *Cognitive Linguistics*, n° 9 (3), p. 283-314.

Liddell S. K., 2000, « Blended Spaces and Deixis in Sign Language Discourse », dans D. McNeill (dir.), *Language and Gesture*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press, p. 331-357.

Liddell S. K., 2003, *Grammar, Gesture, and Meaning in American Sign Language*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Lidil, 2007, n° 37, *Syntaxe et sémantique des prédicats*.

Lüdi G. & Py B., 2002 [1986], *Être bilingue*, Berne, Peter Lang.

MacLaughlin D., 1997, *The Structure of Determiner Phrases: Evidence from American Sign Language*, PhD dissertation, Boston University.

Martinet A., 1970, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.

Martinet A., 1974 [1965], *La linguistique synchronique*, Paris, Payot.

Martinet A., 1985, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».

Mathieu-Colas M., 2007, « Domaines et classes sémantiques », *Verbum,* XXIX, nº 1-2.

McGregor W. B., Niemelä J. B. & Bakken Jespsen J., 2015, « Danish Sign Language », dans J. Bakken, G. De Clerck, S. Lutalo-Kiingi & W. B. McGregor (dir.), *Sign Languages of the World,* Berlin, De Gruyter Mouton, Preston (Lancashire), Ishara Press, p. 195-233.

McNeill D., 1992, *Hand and Mind: What Gestures Reveals about Thought*, Chicago, University of Chicago Press.

Meir I., 2002, « A Cross-Modality Perspective on Verb Agreement », *Natural Language and Linguistic Theorie,* nº 20, p. 413-450.

Meir I. & Sandler W., 2008, *A Language in Space. The Story of Israeli Sign Language*, Hillsdale (New Jersey), Erlbaum.

Meier R. & Willerman R., 1995, « Prelinguistic Gesture in Deaf and Hearing Infants », dans K. E. J. Reilly (dir.), *Language, Gesture and Space*, Hillsdale (New Jersey), Erlbaum, p. 391-410.

Meurant L., 2004, « L'anaphore syntaxique redéfinie au regard d'une langue des signes – Étude contrastive de structures anaphoriques en français et en Langue des signes belge », *Silexicales,* nº 4, p. 231-244.

Meurant L., 2008, *Le regard en langue des signes*, Presses universitaires de Namur et Presses universitaires de Rennes.

Meynard A., 1995, *Quand les mains prennent la parole*, Ramonville (31), Erès (Clinamen).

Michel V., 1994., *Les discours sur l'intégration scolaire des enfants sourds*, mémoire de DEA, université Grenoble 3, A. Millet (dir.).

Miller C. R., 1997, *Phonologie de la langue des signes québécoise : structure simultanée et axe temporel*, thèse de doctorat, université du Québec, Montréal.

Millet A., 1990, *La place de la LSF dans l'intégration scolaire des enfants sourds*, rapport de recherche, université de Grenoble. Disponible sur <http://w3.u-grenoble3.fr/lidilem/labo/>.

Millet A., 1992, « Oral/Écrit : zones de perméabilités », *LIDIL,* nº 7, p. 113-132.

Millet A., 1997, « Réflexions sur le statut du mouvement en LSF- aspects lexicaux et syntaxiques », *LIDIL,* nº 15, *Langues gestuelles, quels enjeux pour les Sourds ?*, p. 11-30.

Millet A., 1998a, « Localisation spatiale et paramètres énonciatifs en LSF : étude des couples "gauche/droite" et "devant/derrière" », *Congrès international des linguistes, Paris, 20-25 juillet 1997, CD-ROM*, Pergamon-Elsevier.

Millet A., 1998b, « Typologie des signes et structuration du lexique en LSF - réflexions autour de la notion d'Unité Linguistique Intermédiaire », dans S. Santi, I. Guaïatella, C. Cavé & G. Konopczynski (dir.), *Oralité et gestualité, Communication multimodale, interaction* (actes du colloque Orage' 98, 9-11 décembre 1998), Paris, L'Harmattan.

Millet A., 2002, « Les dynamiques iconiques et corporelles en LSF », *LIDIL,* nº 26, *Gestualité et syntaxe*, p. 27-44.

Millet A., 2004, *La langue des signes française ; une langue iconique et spatiale méconnue*, *Les cahiers de l'APLIUT*, vol. XXIII, nº 2, p. 31-44.

Millet A., 2006a, « Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF » [en ligne], *Glottopol*. Disponible sur <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/numero_7.html#Sommaire, 7>.

Millet A., 2006b, « Dynamiques iconiques en jeu dans les mécanismes syntaxiques et discursifs en LSF », dans A.-M. Parisot & D. Daigle (dir.) *Surdité et société*, Québec, Presses universitaires du Québec, p. 129-142.

Millet A., 2007a, « Bilingual Cross-Modal Communicative Practices of Young Deaf Adults », paper presented at the *6th International symposium on bilingualism,* Hambourg, 30 mai - 2 juin 2007.

Millet A., 2007b, « L'expression de la quantité définie et non définie en Langue des Signes Française (LSF) », *Silexicales,* n° 5, p. 77-89.

Millet A. & Estève I., 2009, « Contacts de langues et multimodalité chez des locuteurs sourds : concepts et outils méthodologiques pour l'analyse » [en ligne], *Journal of Language Contact*. Disponible sur <http://www.jlcjournal.org/>.

Millet A. & Estève I., 2012, « La querelle séculaire entre oralisme et bilinguisme met-elle la place de la Langue des Signes Française (LSF) en danger dans l'éducation des enfants sourds ? » [en ligne], *Les cahiers de l'observatoire des pratiques – DGLFLF*, p. 167-176. Disponible sur <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/Cahier_Observatoire/cahiers3.pdf>.

Millet A., Estève I. & Guigas L., 2008, *Pratiques communicatives de jeunes sourds adultes* [en ligne], rapport pour la DGLFLF, Laboratoire Lidilem. Disponible sur <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/92/04/PDF/Rapport_DGLF_2008_en_ligne.pdf>.

Millet A. & Mugnier S., 2011, « Statuts des langues et légitimité des pratiques chez les enseignants entendants non-natifs de la langue des signes française », dans V. Badrinathan & F. Dervin (dir.), *L'enseignant non natif : identités et légitimité dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères*, université de Turku (Finlande), p. 189-212.

Millet A. & Mugnier S., 2016, « Sourds et entendants : quand les espaces socio-didactiques redessinent les figures de l'altérité », dans E. Vladimirska & T. Ponchon (dir.), *Dire l'autre voir autrui*, série « Sémantiques », Paris, l'Harmattan, p. 231-249.

Millet A., Khayech M. & Blondel M., 2016, « Catégoriser les labialisation en LSF et LST : emprunts, pratiques bilingues ou changement linguistique », dans M. Matthey & A. Millet (dir.), *Hétérogénéité et changement : perspectives sociolinguistques*, (actes du II[e] congrès du RFS), *Cahiers de linguistique,* n° 42 (2), EME éditions, p. 167-177.

Millet A., Niederberger N. & Blondel M., 2015, « French Sign Language », dans J. Bakken Jepsen, G. De Clerck, S. Lutalo Kiingi & W. B. McGregor (dir.), *Sign Languages of the World*, Berlin - Preston (Lancashire), De Gruyter Mouton - Ishara Press, p. 273-316.

Millet A., Risler A. & Bras G., 2002, *Description linguistique de la LSF et production d'outils didactiques pour un enseignement bilingue.* Rapport intermédiaire exemplaire photocopié - Projet Émergence région Rhône-Alpes - 2001.

Moeschler J. & Auchlin, 2009, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Montaigne M. de, 1965 [1595], *Essais*, Paris, Gallimard Folio, livre II, chapitre 12.

Monteillard N., 2001, « La langue des signes internationale. Aperçu historique et préliminaires à une description » [en ligne], *Ailes,* n° 15, p. 97-115. Disponible sur <http://aile.revues.org/1347>.

Moody B., 1983, *La langue des signes*, t. 1, IVT, 1997, 2[e] éd.

Morel M. A., 2014, « La mémorisation du sens dans le dialogue en français : syntaxe, intonation, regard, geste », *Verbum*, n° 36 (2), p. 379-398.

Morgan G., Herman R. & Woll B., 2002, « The Development of Complex Verb Constructions in British Sign Language », *Journal of Child Language*, n° 29 (3), p. 655-675.

Morgenstern A., 1997, « L'enfant sourd énonciateur signeur : l'auto-désignation chez l'enfant en Langue des Signes française », *LIDIL*, n° 15, p. 119-141.

Mugnier S., 2006, *Surdités, plurilinguisme et École – Approches sociolinguistiques et sociodidactiques des bilinguismes d'enfants sourds de CE2*, thèse de doctorat, université de Grenoble.

Neidle C., Kegl J., MacLaughlin D., Bahan B. & Lee R. G., 2001, *The Syntax of American Sign Language: Functional Categories and Hierarchical Structure*, Cambridge (Massachussetts), MIT Press.

Nève F.-X., 1992, « Phonologie ou gestématique des langues des signes des sourds : gestèmes, allogestes et neutralisations », *La linguistique,* n° 28, 1992 (1), p. 69-93.

Nève F.-X., 1996, *Essai de grammaire de la langue des signes française*, Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fascicule CCLXXI.

Nobile L., 2012, « Sémantique et phonologie du système des personnes en italien. Un cas d'iconicité diagrammatique ? » [en ligne]. Disponible sur <*academia.edu*>.

Oléron P., 1972, *Langage et développement mental*, Bruxelles, Dessart.

Padden C., 1983, *Interaction of Morphology and Syntax in ASL*, San Diego, University of California.

Padden C., 1990, « The Relation between Space and Grammar in ASL Verb Morphology », dans C. Lucas (dir.), *Sign Language Research: Theoretical Issues*, Washington DC, Gallaudet University Press, p. 118-132.

Parisot A.-M., 2003, *Accord et cliticisation : l'accord des verbes à forme rigide en langue des signes québéquoise, thèse de doctorat*, université du Québec, Montréal.

Payne T., 2006, *Exploring Language Structure: A Student's Guide*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Pélissier P., 2008 [1856], *Iconographie des signes faisant partie de l'enseignement primaire des sourds-muets,* introduction de F. Bonnal-Vergès, Limoges, Lambert Lucas.

Petitto L. A., 1987, « On the Autonomy of Language and Gesture: Evidence from the Acquisition of Personal Pronouns in American Sign Language », *Cognition,* n° 27 (1), p. 1-52.

Petitto L. A. & Marentette P. F., 1991, « Babbling in the Manual Mode: Evidence for the Ontogeny of Language », *Science,* n° 251 (mars), p. 1493-1496.

Pfau R. & Steinbach M., 2006, « Modality-Independent and Modality-Specific Aspects of Grammaticalization in Sign Languages » [en ligne], *Linguistics in Postdam*, n° 24, Universitätsverlag Potsdam. Disponible sur <https://publishup.uni-potsdam.de/frontdoor/index/index/docId/1005>.

Pierce C. S., 1978, *Écrits sur le signe*, Paris, Seuil.

Piot M., 2003, « Le LADL de Maurice Gross et l'entreprise du "lexique-grammaire" : la première grammaire lexicale en France et dans le monde », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, p. 151-163.

Pizzuto E., 2007, « Deixis, Anaphora and Person Reference in Signed Languages », dans E. Pizzuto, P. Pietrandrea & R. Simone (dir.), *Verbal and Signed Languages. Comparing Structures, Constructs and Methodologies*, Berlin, De Gruyter Mouton, p. 275-308.

Rastier F., 1999, « Dalla significazione al senso: per una semiotica senza ontologia », dans, P. Basso et L. Corrain *Eloquio del senso*, Milan, p. 213-240, trad. franç. sur <http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Semiotique-ontologie.html>.

Reboul A., 2007, *Langage et cognition humaine*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Récanati C. & Récanati F., 1999, *La classification de Vendler revue*. Disponible sur <https://scholar.google.fr/scholar?q=recanati+vendler&btnG=&hl=fr&as_sdt=0%2C5>.

Rémi-Giraud S., 1998, « Le complément circonstanciel - problèmes de définition », dans S. Rémi-Giraud & A. Roman (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 65-113.

Rémi-Valade Y.-L., 2008 [1854], *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, Limoges, Lambert-Lucas.

Riegel M., Pellat J. C. & Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Risler A., 2000, *La langue des signes française, langue iconique. Ancrage perceptivo-pratique des catégories du langage et localisme cognitif à travers l'étude de la motivation des signes et de la spatialisation des relations sémantiques*, thèse de doctorat, université de Toulouse.

Risler A., 2002, « Point de vue cognitiviste sur les espaces créés en LSF : espace lexical, espace syntaxique », *LIDIL,* nº 26, *Gestualité et Syntaxe,* p. 45-61.

Risler A., 2007, « Les classes lexicales en LSF envisagées à partir de la fonction adjectivale » [en ligne], *Silexicales,* nº 5, p. 103-125. Disponible sur <halshs-00742891>.

Sacks O., 1996, *Des yeux pour entendre*, Paris, Seuil.

Sallandre M. A., 1999, *La dynamique des transferts de personne en LSF*, mémoire de DEA, université Paris 8.

Sallandre M. A., 2001, « Va et vient de l'iconicité en langue des signes française » [en ligne], *Acquisition et interaction en langue étrangère*, nº 15. Disponible sur <http://aile.revues.org/1405>.

Sallandre M. A., 2014, *Compositionnalité des unités sémantiques en langues des signes. Perspective typologique et développementale*, habilitation à diriger des recherches, université Paris 8, exemplaire photocopié. Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01336182>.

Sandler W. & Lillo-Martin D., 2006, *Sign Language and Linguistic Universals*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Saussure F., 1972, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

Schalber K., 2015, « Austrian Sign Language », dans *Sign Languages of the world*, Berlin, De Gruyter Mouton, p. 105-127.

Schwager W. & Zeshan U., 2008, « Word Classes in Sign languages: Criteria and Classifications », *Studies in Language*, International Journal sponsored by the Foundations of Language, nº 32 (3), p. 509-545.

Schembri A., 2003, « Rethinking 'Classifiers in Signe Languages », dans K. Emmorey (dir.), *Perspectives on Classifier constructions in Sign Languages*, Mahwah (New Jersey), Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, p. 3-34.

Séro-Guillaume P., 1994, « Les sourds, le français et la langue des signes », *Bulletin du CNEFEJS* (actes du séminaire du 21-25 février 1994), Chambéry, université de Savoie.

Sinte A., 2010, « Français-Langue des signes française de Belgique (LSFB) : quelques éléments d'analyse contrastive des temps verbaux »[en ligne], *Cahiers de l'AFLS,* nº 16. Disponible sur <https://pure.fundp.ac.be/ws/files/4032786/Fran_ais_LSFLSFB._Quelques_l_ments_d_analyse_contrastive_des_temps_verbaux.pdf>.

Sinte A., 2015, *Le temps en langue des signes,* vol. 12, Namur, Presses universitaires de Namur.

Stokoe W., 1960, « Sign Language Structure: An Outline of the Visual Communication », *Studies in linguistics, Occasional Papers, 8* (réédité dans *Journal of Deaf Studies and Deaf Education,* 2005, vol. 10, nº 1, p. 3-37).

Stokoe W. & coll., 1995, *Gesture and the Nature of Language*, Cambridge (Cambridgeshire), Cambridge University Press.

Supalla T., 1986, « The Classifier System in American Sign Language », dans C. A. Craig (dir.), *Noun Classification and Categorization*, Philadelphie (Pennsylvanie), John Benjamins, p. 181-214.

Talmy L., 2000, *Toward a Cognitive Semantics*, vol. 2, Cambridge (Massachussetts), MIT Press.

Tesnière L., 1988 [1959], *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

Transler C., Leybaert J. & Gombert J. E., 2005, *L'acquisition du langage par l'enfant sourd : les signes, l'oral et l'écrit*, Paris, Solal.

Tresson C., 2017, « ASPECT, grammaire », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/aspect-grammaire/>.

Vandeloise C., 1992, « Orientation en miroir et objets manufacturés : une hypothèse », *Cahiers de Praxématique,* n° 18, p. 75-88.

Vendler Z. (1957), « Verbs and Times », repris dans Z. Vendler, *Linguistics in Philosophy*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1967, p. 97-121.

Verbum, 2007, *Verbes et classes sémantiques*, t. XXIX, n° 1-2.

Vergé F., 2001, *Rôle et valeurs sémantico-syntaxiques du regard et des mouvements oculaires en Langue des Signes Française*, thèse de doctorat, université Paris 8.

Vergé F., 2002, « Valeurs sémantico-syntaxiques du regard en LSF », *LIDIL,* n° 26, p. 81-98.

Vermeerbergen M., 2006, « Past and Current Trends in Sign Language Research », *Language and Communication,* n° 26 (2), p. 168-192.

Vermeerbergen M., Leeson L. & Crasborn O. A. (dir.), 2007, *Simultaneity in Signed Languages: Form and Function* (vol. 281), Philadelphie (Pennsylvanie), John Benjamins.

Virole, B., 1996, *Psychologie de la surdité*, Bruxelles, De Boeck, 2006, 3e éd. augmentée.

Voghel A., 2016, *Le système des verbes à classificateur de la langue des signes québécoise*, thèse de doctorat, Montréal, université du Québec.

Voisin E., 2008, *Analyse syntaxique et formalisation d'énoncés en langue des signes française*, thèse de doctorat, université Bordeaux 3, <http://www.theses.fr/2008BOR30095>.

Voisin E. & Kervajan L., 2007, « Formes verbales non marquées et organisation syntaxique en LSF », *Silexicales,* n° 5, p. 157-170.

Volterra V. & Erting C. (dir.), 1994, *From Gesture to Language in Learing and Deaf Children*, Washington DC, Gallaudet University Press.

Volterra V., Caselli M. C., Capirci O. & Pirchio S., 2005, « Le rôle des gestes dans l'acquisition du langage chez les enfants entendants, les enfants non entendants et les enfants au développement atypique », dans C. Transler, J. Leybaert & J. E. Gombert (dir.), *L'acquisition du langage par l'enfant sourd*, Paris, Solal, p. 89-120.

Willems D. & Defrancq B., 2000, « L'attribut de l'objet et les verbes de perception », *Langue française,* n° 127, *La prédication seconde*, P. Cadiot et N. Furukawa (dir.), p. 6-20.

Wilmet M., 1998, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Wilmet M., 2011, « Au carrefour de la prédication et de la détermination », *Langue française,* n° 171, p. 27-41.

Woodward J., 1982, *How You Gonna Get to Geaven if You Can't Talk to Jesus: On Depathologizing Deafness*, Silver Spring (Maryland), T. J. Publishers.

Yau S. C., 1992, *Création gestuelle et début du langage – Création de langues gestuelles chez les sourds isolés*, Hong Kong, Langages Croisés.

Yune K.-C., 2011, « La description linguistique des propriétés spatiales, les notions de cible et de site » (actes du congrès annuel de l'association canadienne de linguistique). Disponible sur <http://homes.chass.utoronto.ca/~cla-acl/actes2011/Yune_2011.pdf>.

Zeshan U., 2006, *Interrogative and Negative Constructions in Sign Languages*, Preston (Lancashire), Ishara Press.

Zeshan U. & Perniss P. M., 2008, *Possessive and Existential Constructions in Sign Languages*, Preston (Lancashire), Ishara Press.

TABLES

Table des synthèses graphiques

Synthèse graphique 1. Environnement sémiotique de la LSF 36
Synthèse graphique 2. Différences essentielles entre langues vocales et langues gestuelles 37
Synthèse graphique 3. Dynamique fondamentale de l'iconicité 56
Synthèse graphique 4. Les paramètres du signe 63
Synthèse graphique 5. Inventaire des configurations manuelles de la LSF 69
Synthèse graphique 6. Différents types de mouvements dans les unités lexicales 72
Synthèse graphique 7. Degré d'iconicité des signes 77
Synthèse graphique 8. Choix paramétriques pour le signe [MAISON] 81
Synthèse graphique 9. Structure des signes à mouvement strictement articulateur. 82
Synthèse graphique 10. Structure des signes à mouvement iconique [BATEAU] 82
Synthèse graphique 11. Analyse sémique des flexions sur le mouvement du signe [BATEAU] 85
Synthèse graphique 12. Base dérivationnelle, configuration en 'V' et champ lexical [REGARDER] 86
Synthèse graphique 13. Structuration du champ lexico-sémantique [EAU]-[PLUIE] 89
Synthèse graphique 14. Les dynamiques iconiques lexicales 90
Synthèse graphique 15. Typologie formelle des signes lexicaux 93
Synthèse graphique 16. Dynamiques iconiques des emplacements 105
Synthèse graphique 17. Dynamiques iconiques des formes de mains 110
Synthèse graphique 18. Schéma actanciel du verbe [PRÊTER] 112
Synthèse graphique 19. Trajectoire du verbe 113
Synthèse graphique 20. Différentes formes de pointages 117
Synthèse graphique 21. Dynamiques iconiques du mouvement 117
Synthèse graphique 22. Dynamiques iconiques et corporelles. 121
Synthèse graphique 23. Les espaces pré-sémantisés. 127
Synthèse graphique 24. Instances discursives en LSF 144
Synthèse graphique 25. Un exemple des réalisations linguistiques selon l'instance discursive choisie 146
Synthèse graphique 26. Fonctionnalités du mouvement 147
Synthèse graphique 27. Jeux entre espaces pré-sémantisés et locus dans un récit 150

Synthèse graphique 28. Procédés de création et d'activation de locus.....151
Synthèse graphique 29. Utilisation de la ligne temporelle chronologique 153
Synthèse graphique 30. Bases lexicales indifférenciées et catégories syntaxiques de la LSF..... 191
Synthèse graphique 31. Schéma syntaxique du verbe [PRÊTER] 195
Synthèse graphique 32a. Noms en fonction prédicative avec copule NM.....196
Synthèse graphique 32b. Adjectifs en fonction prédicative avec copule NM 197
Synthèse graphique 33a. Adjectifs en fonction prédicative avec verbe d'état.....197
Synthèse graphique 33b. Noms en fonction prédicative avec verbe d'état 198
Synthèse graphique 34. Fonction adjectivale.....199
Synthèse graphique 35. Fonction adverbiale.....200
Synthèse graphique 36. Fonction jonctive et hiérarchisation des éléments.....204
Synthèse graphique 37a. Catégories et fonctions syntaxiques de la LSF.....210
Synthèse graphique 37b. Fonctions et catégories syntaxiques de la LSF 211
Synthèse graphique 38. Fonctions des groupes nominaux dans des structures avec copule NM..... 236
Synthèse graphique 39. Fonction adjectivale : adjectifs qualificatifs et déterminatifs.....258
Synthèse graphique 40. Types de verbes et expression de la quantité sur le nominal en fonction d'agent, d'objet ou de patient/bénéficiaire.....274
Synthèse graphique 41. Les différents types de pronoms en LSF.....278
Synthèse graphique 42. Pronoms personnels exophoriques et endophoriques animés en LSF..... 284
Synthèse graphique 43. Statut des signes interrogatifs en LSF..... 287
Synthèse graphique 44. Distinction animé/inanimé selon les instances discursives en LSF ou spécialisation des espaces pré-sémantisés et brouillages narratifs.....300
Synthèse graphique 45. Les outils de la fonction pronominale en LSF..... 305
Synthèse graphique 46. Parataxe et hypotaxe 315
Synthèse graphique 47. Structure locative statique..... 328
Synthèse graphique 48. Deux types de trajectoires..... 346
Synthèse graphique 49. Propriétés morpho-syntaxiques des verbes à trajectoire.....347
Synthèse graphique 50. Typologie morpho-syntaxique des verbes de la LSF 348
Synthèse graphique 51. Paradigmes liés à la préhension ouverts par /manger/ 350
Synthèse graphique 52. Expansions adverbiales du noyau verbal 358
Synthèse graphique 53. L'aspect « quantitatif » en LSF..... 362
Synthèse graphique 54. Les types de procès selon Vendler 362
Synthèse graphique 55. Types de propositions intégrées en LSF.....383
Synthèse graphique 56. Structures syntaxiques des propositions intégrées explicatives-complétives.....385
Synthèse graphique 57. Les propositions intégrées à joncteurs opérateurs 388

Synthèse graphique 58. Circonstants valencialisés 390
Synthèse graphique 59. Circonstancielles valencialisées 391
Synthèse graphique 60. Structure des systèmes corrélatifs liés à l'hypothèse 392
Synthèse graphique 61. Types de joncteurs propositionnels en LSF 396

Table des illustrations

Illustration 1. [SÛR], [GAZ] 27
Illustration 2. [R] [REPOS] [V] [VACANCES] 27
Illustration 3. Variantes régionales pour [MÉDECIN] 28
Illustration 4. La LSF n'est pas du mime 31
Illustration 5. Le chiffre 3 dans la gestualité entendante 32
Illustration 6. /chien/ dans différentes langues signées 33
Illustration 7. Signes à ancrages neutres 64
Illustration 8a. Les ancrages sur le haut du corps 65
Illustration 8b. Les ancrages sur le visage 66
Illustration 9. Signes à ancrages différenciés sur le visage 67
Illustration 10. Orientations de base de la configuration 'main plate' 71
Illustration 11. Signes opaques (1), translucides (2), transparents (3) 77
Illustration 12. Conceptualisation /donner/ et /don/ en LSF 78
Illustration 13. Variations lexicales sur la base [BATEAU-avancer] 85
Illustration 14. [PLUIE] : configurations pluriel 'griffe' et 'main plate' 88
Illustration 15. Exemples de signes reliés à [PLUIE] 88
Illustration 16. Deux homonymes : [ASSOCIATION] et [RANGER] 95
Illustration 17. Un signe polysémique : [BANQUE] 97
Illustration 18. Deux signes sentis comme synonymes : [FACILE] et [SIMPLE] 97
Illustration 19. Deux noms propres 99
Illustration 20. Constructions de verbes ancrés sur le corps et de verbes à ancrage spatial 103
Illustration 21. Spécificateurs de taille et de forme lexicalisés 107
Illustration 22. Utilisation de STF dans une description 108
Illustration 23. STF lexicalisé incluant des tracés pour le contour du volume 108
Illustration 24. Variations contextuelles de la forme de la main support de localisation du signe [PLONGER] 110
Illustration 25. Expression par spatialisation sans pointage 115
Illustration 26. Pointage des configurations manuelles de [DEMANDER] 116
Illustration 27. Point de vue du personnage [PAPILLON] et double proforme 120
Illustration 28. Espace de signation 124

Illustration 29. Les espaces de la temporalité déictique 153
Illustration 30. Engagement corporel et distinction nom/verbe [BALAI] *vs* [BALAYER] 159
Illustration 31. Engagement corporel et phrases alternatives « [SALADE] ou [VIANDE] » 159
Illustration 32. Engagement corporel et expression temporelle : [LONGTEMPS], [IL Y A LONGTEMPS] 160
Illustration 33. Mimiques et modalités de phrase : assertive, interrogative, impérative 162
Illustration 34. Deux modalités d'énoncé : exclamative et dubitative 163
Illustration 35. [TROP] 165
Illustration 36. [MAIS], [OU], [ALORS], [QUAND MÊME] 183
Illustration 37. [NON], [ABSOLUMENT PAS], [(NE) PLUS], [VIDE] 186
Illustration 38. [VA VA], [VENIR DE / RÉCEMMENT] 186
Illustration 39. [FINI], [PAS ENCORE], [PAS FINI] 187
Illustration 40. [THÈME], [AFFAIRE] 190
Illustration 41. [LAPIN], [VACHE] 220
Illustration 42. [ÉCOLE] 220
Illustration 43. [BIEN], [BON] 222
Illustration 44. [NON], [Y'A PAS] 224
Illustration 45. [ITALIE-contour botte], [ITALIE-initialisé], [CHINE], [MEXIQUE] 229
Illustration 46. Différenciation entre [AIMER] et [AMOUR] / [COURIR] et [COURSE] 230
Illustration 47. [MALENTENDANT] 232
Illustration 48. [TOUS LES MATINS], [MATIN], [CE MATIN] 232
Illustration 49. [DEUX], [DEUX HEURES], [DEUXIÈME] 233
Illustration 50. [CE-main plate], [CE-pichenette], [CELUI-LÀ-inanimé], [CELUI-LÀ-animé] 240
Illustration 51. [CINQ], [CINQUIÈME] 252
Illustration 52. [TALON AIGUILLE] 253
Illustration 53. [TOUS-index], [TOUS] 265
Illustration 54. [HEURE-ponctuelle], [PENDANT DEUX HEURES] 268
Illustration 55. [TROIS MOIS], [TROIS MOIS-sans main dominée] 269
Illustration 56. [RIEN] 278
Illustration 57. [LUI] (image 1), [LUI]ex (image 2 : sans discrétion), [LUI]ex (images 3 et 4 : avec discrétion) 282
Illustration 58. [CELUI-CI], [CEUX-CI], [PERSONNE] 283
Illustration 59a. [QUOI], [QUAND], [COMBIEN] 285
Illustration 59b. [COMMENT], [OÙ], [POURQUOI] 286
Illustration 60. [SE LAVER] (images 1 et 2) 290
Illustration 61. [ÇA] 292

Illustration 62. [VIDE], [CHAUVE], [ZÉRO-avec index], [Y'A PAS-personne] 294
Illustration 63. [MAJORITÉ / LA PLUPART] 295
Illustration 64. [TOUT/TOUS/TOUTES] 296
Illustration 65. [BOIRE] forme lexicale et [BOIRE] avec infixe pronominal sous la forme d'une proforme manuelle référant à /verre/ 298
Illustration 66. [pr-PERSONNE DEBOUT] [pr-VOITURE] 301
Illustration 67. [ATTRAPER] : changement de trajectoire et de proforme corporelle en fonction du patient, entraînant un changement d'orientation 322
Illustration 68a. [ARMOIRE] [CHAISE] [pr-PERSONNE DEBOUT] en miroir [pr-PERSONNE DEBOUT] en tandem 331
Illustration 68b. [MAISON], [ARBRE], [BALLON] 331
Illustration 69. [LÀ], [PAS LÀ], [LÀ-LÀ-LÀ], [Y'A] 336
Illustration 70. Balises temporelles [DEMAIN], [APRÈS-DEMAIN], [LUNDI PROCHAIN] 360
Illustration 71. Joncteurs propositionnels [AFIN], [RESPONSABLE], [AU CAS OÙ], [THÈME] 389

Table des matières

Sommaire 7

Préface 11

Prologue 13

1. Architecture de l'ouvrage 13
    1.1. Une lecture multiple 13
    1.2. Parties, chapitres, sections et sous-sections 14
    1.3. Références et renvois 15
2. Corpus et méthodologie 16
    2.1. Un éclectisme assumé 16
    2.2. Deux types de corpus 16
        2.2.1. Corpus A : un ensemble de corpus écologiques ou « quasi écologiques » 16
        2.2.2. Corpus B : élicitations, traductions et demandes de confirmation 17
        2.2.3. Harmonisation et anonymisation 18
3. Conventions de transcription 18

Partie I. Aborder la LSF : contours, choix théoriques et concepts 23

Chapitre I. Contours de la LSF 25

1. À propos de quelques idées reçues sur la LSF 25
    1.1. La langue des signes n'est pas une langue artificielle 25
    1.2. Il n'existe pas « une langue des signes universelle » 28
    1.3. La LSF n'est pas du mime 30
    1.4. La LSF n'est pas une « langue pauvre » 33
2. Contours sémiotiques de la LSF 35
3. Langues gestuelles et langues vocales : des différences essentielles 36

Chapitre II. Décrire la LSF : approches, théories et concepts 39

1. Diversité des approches linguistiques des langues gestuelles 39
    1.1. Recherches linguistiques « convergentes » 39
    1.2. Recherches linguistiques « différentialistes » 41
2. Ancrages théoriques et outils conceptuels 42

2.1. Dé-globaliser la perception 43
2.2. Ancrer la démarche dans la notion de pertinence 45
2.3. Une inscription dans la linguistique générale 46
2.3.1. Le fonctionnalisme 46
2.3.2. Le structuralisme 46
2.3.3. Le syncrétisme typologique 47
2.3.4. Les grammaires linguistiques de la langue française 47
2.4. Outils conceptuels pour la description 48
2.4.1. Outils issus de la linguistique générale 48
Catégories et fonctions 48
Phrase 49
2.4.2. Nécessité de concepts spécifiques à l'étude des langues gestuelles 49
3. Les dynamiques iconiques : un choix théorique fondamental 49

Partie II. Mécanismes fondamentaux : les dynamiques iconiques 53

Chapitre III. Lexique et structuration lexicale 55

1. Iconicité, dynamiques iconiques et lexique 55
1.1. Dynamique générale de l'iconicité 55
1.2. Iconicité représentationnelle et iconicité diagrammatique 56
1.3. L'importance de la morphologie lexicale dans l'économie iconique générale des langues gestuelles 57
2. Paramètres de formation du signe et double articulation 58
2.1. La question de la double articulation 58
2.1.1. Jalons historiques 58
2.1.2. Quel statut pour les paramètres du signe ? 59
2.2. Mise en cause de la dimension phonologique : les modèles non paramétriques 60
2.3. Les quatre paramètres de formation du signe 62
2.3.1. Les quatre paramètres de la LSF : niveau descriptif et niveau lexical fonctionnels 62
2.3.2. Ancrage : deux grandes catégories de signes 63
Ancrage neutre 63
Ancrage corporel 64
2.3.3. Configurations manuelles 67
2.3.4. Orientation des configurations manuelles 70
2.3.5. Mouvement : mais de quel mouvement s'agit-il ? 71
3. Iconicité lexicale et conceptualisation du lexique 73
3.1. Les moteurs de l'iconicité lexicale 73
3.1.1. Codes de reconnaissance et création lexicale 73
3.1.2. Les liens de motivation 74

Iconicité représentationnelle intégrale ... 75
Iconicité représentationnelle partielle ... 75
Métonymie ... 75
Métaphore ... 75
Symboles culturellement ancrés ... 76
Mimétiques d'éléments graphiques ... 76
3.1.3. Perception subjective des liens de motivation ... 76
3.2. Conceptualisation lexicale ... 77
3.2.1. Un lexique notionnel ... 77
3.2.2. Se méfier des opérations de traduction ... 79
3.2.3. Les bases verbo-nominales ... 79
3.2.4. Les bases animé/inanimé ... 80
3.2.5. Les bases animo-locatives ... 80
4. Visée iconique et statut articulatoire du mouvement ... 80
4.1. Visée iconique et double statut du mouvement ... 81
4.1.1. Signes à mouvement strictement articulateur ... 81
4.1.2. Implications de la fonction iconique du mouvement ... 82
4.2. La structuration lexicale ... 83
4.2.1. Composition, bases dérivationnelles et flexions iconiques ... 83
Composition ... 83
Dérivation ... 84
Flexion ... 84
4.2.2. Les variations du mouvement : flexions iconiques dans le champ lexical [BATEAU] ... 84
4.2.3. Base dérivationnelle : maintien de la configuration dans le champ lexical [REGARDER] ... 86
4.2.4. Base dérivationnelle : ancrage et structuration lexicale ... 86
4.2.5. Structuration des champs sémantiques – le cas de [EAU] ... 87
5. Les dynamiques iconiques lexicales : synthèse ... 89
6. Typologie formelle des signes lexicaux ... 90
6.1. Différents types de signes lexicaux ... 90
6.1.1. Signes unimanuels ... 90
6.1.2. Signes bimanuels asymétriques ... 91
Signes asymétriques avec une main statique ... 91
Signes asymétriques avec mouvement des deux mains ... 91
6.1.3. Signes bimanuels symétriques ... 91
Signes symétriques avec mouvement parallèle ... 91
Signes symétriques avec mouvement alterné ... 92
Signes symétriques avec mouvement inversé ... 92
Signes symétriques avec mouvement d'un ou des doigts uniquement ... 92

Signes à mouvement arrêté 92
6.2. Typologie formelle des signes lexicaux 92
6.3. Quelques signes particuliers 93
6.3.1. Les tracés 94
6.3.2. Les index 94
6.3.3. Les chiffres 94
7. Homonymie, polysémie, synonymie, variantes, noms propres 94
7.1. Homonymie 95
7.2. Polysémie 96
7.3. Synonymie 97
7.4. Variantes 98
7.5. Noms propres 98

Chapitre IV. Du lexique à la syntaxe : les dynamiques iconiques 101

1. Emplacements : ancrage, spatialisation, locus 101
1.1. Ancrage (rappel) 101
1.2. Spatialisation 102
1.3. Locus 104
1.4. Dynamiques iconiques des emplacements 105
2. Formes de mains : configuration, spécificateurs de taille et de forme (STF), proformes manuelles 105
2.1. Configurations (rappel) 106
2.2. Spécificateurs de taille et de forme (STF) 106
2.2.1. Lexicalisation 107
2.2.2. Concaténation, morphème descriptif ou valeur adjectivale ? 107
2.3. Proformes manuelles 109
2.4. Dynamiques iconiques des formes de mains 110
3. Mouvements : transitions, trajectoires, pointés et pointages 111
3.1. Mouvements transitoires 111
3.2. Mouvements liés au lexique : articulateurs, internes, iconiques (rappel) 111
3.2.1. Mouvements strictement articulateurs et mouvements internes 111
3.2.2. Mouvements iconiques et supports de flexions iconiques 112
3.3. Mouvements syntaxiques : trajectoires verbales et pointés 112
3.4. Mouvements et pointages 113
3.4.1. Deux types de pointages différents 113
3.4.2. Pointage exophorique 114
3.4.3. Pointage endophorique 114
3.4.4. Différentes manières de pointer 116
3.5. Dynamiques iconiques des mouvements 117

4. Corps du signeur, proforme corporelle 117
4.1. Corps du signeur et expression du « je » 118
4.2. Proforme corporelle et point de vue du personnage 119
5. Dynamiques iconiques : synthèse 120

Chapitre V. Utilisation de l'espace et instances énonciatives 123

1. Espace du signeur, espace de signation 123
1.1. Espace du signeur 123
1.2. Espace de signation 124
2. Instance de dialogue : rôles sémantiques et génération d'espaces pré-sémantisés 125
2.1. Rôles sémantiques 125
2.2. Espaces pré-sémantisés 126
3. Description des utilisations sémantico-syntaxiques des espaces pré-sémantisés 128
3.1. « Espace N » : espace neutre 128
3.1.1. Forme de citation 128
3.1.2. Joncteurs 129
3.1.3. Thématisation 130
3.1.4. Réponse à une question par un nominal 130
3.1.5. Relation attributive n'impliquant pas un animé 131
3.1.6. Structures présentatives 131
3.2. « Espace 1 » : personne 1 agent/bénéficiaire 132
3.2.1. L'expression du « je » et du « moi » 132
3.2.2. Tropes personnels 133
3.2.3. Agentivisation 134
3.3. « Espaces 3a et 3b » : personne 3 agent/bénéficiaire 135
3.3.1. Distribution actancielle 135
3.3.2. Espaces 3 projetés 136
3.4. « Espaces Xa et Xb » : indéfini agent/bénéficiaire 137
3.5. La ligne du regard reliant le locuteur à l'interlocuteur : personne 2 138
3.6. « Espace O » : inanimé dans le rôle sémantique d'objet 139
3.7. « Espaces La et Lb » : locatif lié au procès 141
4. Instance de récit : points de vue et locus 143
4.1. L'opposition dialogue/récit 143
4.2. Récit : point de vue « interne » et point de vue « externe » 145
4.3. Les locus 148
4.3.1. Définition 148
4.3.2. Le jeu des locus 149
4.3.3. Création et activation de locus 150
5. Espaces de la temporalité 152
5.1. Temporalité déictique 152

5.2. Temporalité chronologique 153

Chapitre VI. Unités linguistiques, iconicité, simultanéité 155

1. Tête, buste et épaules : diversité fonctionnelle 156
1.1. Tête, buste et épaules solidaires dans les proformes corporelles 157
1.2. Tête, buste et épaules non solidaires : valeurs morpho-syntaxiques 158
1.2.1. Épaules et buste : engagement corporel et fonctions morpho-syntaxiques 158
Distinction nom/verbe 158
Phrases alternatives et énumérations 159
Marquages temporels et modaux 160
1.2.2. La tête : types de phrases 160
2. Mimiques : une économie iconique de la simultanéité 161
2.1. Valeur syntaxique : modalités de phrase 162
2.2. Valeur expressive : modalités subjectives 162
2.3. Valeur lexico-syntaxique : fonctions adverbiale et adjectivale 163
2.3.1. Fonction adverbiale 164
2.3.2. Fonction adjectivale 165
3. Regard : pertinence et redondance iconiques 166
3.1. Construction des instances discursives 166
3.2. Spatialisation et construction ou activation de locus 167
3.3. Questions en suspens autour de la pertinence linguistique du regard 167
4. Quel statut pour les labialisations ? 168
4.1. Définitions et discussions 169
4.1.1. Labialisation et gestes labiaux 169
4.1.2. Labialisations figées et onomatopées 169
4.1.3. Statut des labialisations 170
4.2. Les labialisations comme forme de parler bilingue 170
4.2.1. Aspects rythmiques 171
4.2.2. Diversité des formes de redondance 171
Redondance continue 171
Redondance partielle 172
Équivalence 172
4.2.3. Formes de complémentarité au niveau des énoncés 172
4.2.4. Supplémentarité au niveau lexical : emprunts et pertinence des labialisations 173
5. Retour sur la notion de « signe » 173
5.1. Que nous dit l'appellation « langue des signes » ? 174
5.2. Les pièges du « signe » 174
5.3. Différents « signes » : signes lexicaux et structures phrastiques 175

Partie III. Catégories, fonctions, groupe nominal 177

Chapitre VII. Catégories syntaxiques et fonctions utiles à la description de la LSF 179

1. Catégories et valeurs catégorielles 179
    1.1. Indices sémantiques des catégories : validité des approches intuitives ? 179
    1.2. Catégories et valeur catégorielle : présentation 181
        1.2.1. Cinq catégories traditionnelles retenues pour la description de la LSF 181
            Nom 181
            Verbe 181
            Adjectif 182
            Adverbe 182
            Pronom 182
        1.2.2. Les catégories des conjonctions et des prépositions : une même fonction ? 182
        1.2.3. La catégorie des déterminants : quelle pertinence pour la LSF ? 183
        1.2.4. De quelques éléments marginaux extérieurs à ces catégories 185
            Les opérateurs logiques de négation 185
            Les présentatifs 186
            Les marqueurs aspectuels 186
        1.2.5. Les « interjections » : une catégorie non syntaxique 187
    1.3. Valeur catégorielle et phénomènes de translations syntaxiques en LSF 188
        1.3.1. Valeur catégorielle 188
        1.3.2. Phénomènes de translation 189
            Prototypes et translations 189
            Sélection catégorielle sur des bases lexicales indifférenciées 191
2. Fonctions : définition 192
    2.1. Discussions autour de la notion de « fonction » 192
        2.1.1. Consensus, disparités, disparition 192
        2.1.2. Définition de la « fonction » 193
    2.2. Les fonctions utiles à la description de la LSF 194
        2.2.1. Deux fonctions de base d'origine sémantique : fonction prédicative, fonction argumentale 195
        2.2.2. Une fonction substitutive aux groupes nominaux : la fonction pronominale 198
        2.2.3. Un ensemble de fonctions liées à l'incidence des éléments : fonctions adjectivale, adverbiale, circonstancielle 198
            Fonctions adjectivale et adverbiale 199
            Fonction circonstancielle : éléments extraprédicatifs 201
        2.2.4. Une fonction de relation inter-groupes : fonction jonctive 202
3. Fonctions et catégories pertinentes pour la LSF : synthèse 204

3.1. Récapitulatif des fonctions 205
3.1.1. Fonction prédicative : le verbe essentiellement… mais aussi les adjectifs et les noms 205
3.1.2. Fonction argumentale : les noms 205
3.1.3. Fonction adjectivale : les adjectifs, les noms, les propositions 206
3.1.4. Fonction pronominale : pronoms, indices, proformes 206
3.1.5. Fonction adverbiale : les adverbes 207
3.1.6. Fonction circonstancielle : noms, syntagmes nominaux et propositions 207
3.1.7. Joncteurs et fonction jonctive 208
3.2. Catégories : fonctions assumées en LSF 209
3.3. Fonctions : catégories pouvant les assumer en LSF 210

Chapitre VIII. Groupe nominal 213

1. Distinction nom/verbe 213
1.1. Noms et verbes prototypiques *vs* bases verbo-nominales 213
1.1.1. Des noms prototypiques 214
1.1.2. Des verbes prototypiques 216
1.1.3. Deux grands types de bases verbo-nominales 217
Bases verbo-nominales 218
Bases verbo-nominales à orientation nominale 218
1.2. Sélection de la valeur verbale, adjonction d'une valeur verbale, nominalisation 219
1.2.1. Sélection de la valeur verbale 219
1.2.2. Adjonction d'une valeur verbale 219
1.2.3. La question de la nominalisation 221
1.3. Distinction nom/verbe en discours : critères morpho-syntaxiques 222
1.3.1. Critères combinatoires : quelques pistes 223
Encadrement par un pointage : un leurre ? 223
Encadrement par une négation : un test puissant 224
Autres tests combinatoires possibles 225
1.3.2. Critères morpho-syntaxiques 225
Accentuation du mouvement et engagement corporel 225
Spatialisation *vs* trajectoire 226
1.4. Synthèse et hypothèses 227
2. Le groupe nominal : définition, fonctions, types 228
2.1. Définitions et fonctions syntaxiques 228
2.1.1. Différents types de nominaux 228
Noms propres 228
Noms communs concrets et abstraits 229

Noms comptables *vs* noms massifs ... 230
Noms composés et nominaux synthétiques ... 231
Spécificateur de taille et de forme (STF) à valeur nominale ... 233
2.1.2. Nom, groupe (ou syntagme) nominal, constituant nominal ... 234
2.1.3. Fonctions du groupe nominal en LSF : synthèse ... 235
Fonction argumentale ... 235
Fonction prédicative et fonction argumentale « siège » ... 236
Fonction circonstancielle ... 236
Fonction interne au groupe nominal : fonction adjectivale ... 236
2.2. Groupe nominal minimal et groupe nominal étendu ... 236
2.2.1. Deux types de groupes nominaux ... 237
2.2.2. Actualisation : prise en charge corporelle du discours ... 237
2.2.3. Le nombre ... 238
2.2.4. Groupe nominal étendu : dépendants du nom, point de vue de la syntaxe générale ... 239
Démonstratifs et anaphoriques ... 239
Interrogatifs déterminatifs ... 240
Constituants nominaux dans le rôle de génitif ... 241
Phénomènes de relativisation ... 242
2.3. Les réductions nominales ... 243
2.3.1. Ellipse énonciative ... 243
2.3.2. Pronominalisation ... 244
3. Adjectifs et fonction adjectivale ... 245
3.1. La fonction adjectivale ... 245
3.1.1. Fonction adjectivale et fonction prédicative ... 245
3.1.2. Une acception large de la fonction adjectivale ... 247
3.2. Adjectifs qualificatifs prototypiques et bases bicatégorielles ... 247
3.2.1. Des adjectifs qualificatifs prototypiques en LSF ? ... 248
3.2.2. Des bases nomino-adjectivales et des bases adjectivo-adverbiales ... 249
3.3. Autres types d'adjectifs en LSF : les adjectifs déterminatifs ... 250
3.3.1. Démonstratifs ... 251
3.3.2. Possessifs ... 251
3.3.3. Interrogatifs ... 251
3.3.4. Quantificateurs ... 251
3.4. Noms et spécificateurs de taille et de forme en fonction adjectivale ... 252
3.5. Morpho-syntaxe des adjectifs ... 254
3.5.1. Place des adjectifs ... 254
Adjectifs en fonction prédicative ... 254
Adjectifs et autres dépendants du nom en fonction adjectivale ... 255
Questions en suspens ... 255

3.5.2. Degrés de comparaison de l'adjectif 256
Comparatif 256
Superlatif 257
3.5.3. Dépendants de l'adjectif qualificatif 257
3.6. Types d'adjectifs et fonction adjectivale : synthèse 258
4. Fonction adjectivale et autres dépendants du nom 258
4.1. Nominaux, groupes nominaux ou STF à valeur nominale 259
4.2. Dépendants du nom liés à des verbes : relativisation, une question de « fluidité syntaxique » 259
5. L'expression de la quantité 260
5.1. Éléments de définition autour de la notion de quantité 261
5.1.1. Quantité dénombrée, quantité imprécise, quantité subjective 261
5.1.2. Quantité totalisante et quantité nulle 262
5.1.3. Quantité et pluriel : noms collectifs et cas des quantités implicites 262
Noms collectifs et morphologie nominale en LSF 263
Quantité implicite en LSF et conceptualisation 263
Quantité implicite et noms massifs 264
5.2. Animés, inanimés et lignes de pluriel 265
5.2.1. Ligne pluriel animés et expression de la quantité 265
5.2.2. Différents types de balayages de la « ligne pluriel animés » 266
Balayages simples 266
Balayages scandés et valeur distributive de la quantification 266
5.2.3. Ligne pluriel inanimés : concordance des spatialisations 267
5.3. La quantité dénombrée 267
5.3.1. Utilisation d'un numéral : règles combinatoires 268
Règle générale 268
Nominaux synthétiques 268
5.3.2. Utilisation de proformes manuelles 269
5.3.3. Utilisation de STF 270
5.3.4. Le statut de la répétition dans l'expression de la quantité dénombrée 270
5.4. La quantité imprécise 271
5.4.1. Utilisation des spécificateurs de taille et de forme 271
5.4.2. Répétition des verbes : expression de la quantité sur le nominal 273

Chapitre IX. Pronoms et fonction pronominale 275

1. Définitions 275
1.1. Définition générale des pronoms 275
1.1.1. Le pronom : un substitut syntaxique 276
1.1.2. Le pronom : un outil pour servir la référence 277

1.1.3. Référence par défaut : la question de l'interprétation générique des pronoms 278
1.2. Définition des pronoms personnels 279
1.3. Définition des pronoms translatés 280
1.4. Définition des indices pronominaux 281
2. Pronoms personnels, interrogatifs, locatifs et neutres 281
2.1. Pronoms personnels exophoriques et endophoriques 282
2.2. Pronoms interrogatifs ou constituants interrogatifs ? 285
2.3. Pronoms locatifs 288
3. Indices pronominaux 288
3.1. Verbes à trajectoire et indices 289
3.2. Verbes sans trajectoire et indices portés par le regard 290
3.3. Verbes sans trajectoire et personne 1 implicite 290
3.4. Le regard « tu » considéré comme un indice 291
4. Pronoms translatés : démonstratifs, possessifs, indéfinis 291
4.1. Démonstratifs 292
4.2. Possessifs 293
4.3. Indéfinis 293
4.3.1. Indéfinis quantificateurs 294
4.3.2. Indéfinis identificateurs 295
5. Fonction pronominale : définition et procédés syntaxiques 297
5.1. Fonction pronominale : définition 297
5.2. Procédés syntaxiques : les proformes 297
5.2.1. Les proformes manuelles comme « infixes pronominaux » 298
5.2.2. Proformes manuelles et corporelles : combinatoire sémantique et syntaxique 298
5.2.3. Des proformes manuelles (quasi) lexicalisées 300
5.2.4. Les proformes comme éléments de relativisation 302
5.3. Procédés syntaxiques : articulation locus/pointage 302
5.3.1. Fonctionnement prototypique de l'articulation locus/pointage : les espaces pré-sémantisés 302
5.3.2. Locus par spatialisation : articulation proforme/pointage et relativisation 303
6. Fonction pronominale : synthèse 304

Partie IV. Verbes et phrases 307

Chapitre X. Types de phrases en LSF 309

1. Définitions liminaires 309
1.1. Phrase et énoncé 309
1.2. Propositions et phrases simples 312

1.2.1. Proposition ... 312
1.2.2. Phrase simple ... 312
1.3. Propositions et phrases complexes ... 313
1.3.1. Juxtaposition, coordination, subordination : discussions ... 313
1.3.2. Critères retenus pour la description des phrases complexes en LSF ... 315
2. Types de phrases ... 315
2.1. Deux types logiques de phrases : positif ou négatif ... 316
2.2. Trois grands types énonciatifs de phrases : assertif, interrogatif, impératif ... 317
2.2.1. Type assertif ... 317
2.2.2. Type interrogatif ... 318
2.2.3. Type impératif ... 319
2.3. Trois grands types communicatifs de phrases : emphatique, passif, impersonnel ... 319
2.3.1. Phrases « emphatiques » ... 320
2.3.2. Phrases passives ... 320
2.3.3. Constructions impersonnelles ou constructions indéterminées ? ... 323
Verbes impersonnels ... 323
Constructions impersonnelles ... 324
Constructions indéterminées ... 325
3. Phrases nominales ... 326
3.1. Structures attributives ... 326
3.2. Les structures locatives statiques : être sur/sous/dans ... 328
3.3. Les structures locatives statiques énonciativement orientées ... 329
3.3.1. Questions posées par les rapports de « localisation énonciativement orientée » ... 329
3.3.2. Les structures locatives statiques : droite/gauche ... 331
3.3.3. Les structures locatives statiques : devant/derrière ... 332
Référence déictique ... 332
Référence co-textuelle dialogique ... 333
Référence co-textuelle en situation narrative ... 335
4. Structures présentatives ... 335
4.1. Structures présentatives et signes spécifiques ... 336
4.2. Structures présentatives, spatialisation des signes et pointages ... 337

Chapitre XI. Autour du verbe ... 339

1. Valence verbale et classement valenciel des verbes ... 339
1.1. Valence verbale : définition ... 339
1.2. Classement valenciel des verbes ... 340
1.2.1. Verbes monovalents (intransitifs) ... 340
1.2.2. Verbes bivalents ... 341

1.2.3. Verbes trivalents ... 342
1.2.4. Valence libre et structure inachevée ... 342
2. Types de verbes en LSF ... 343
2.1. Critères de classement ... 343
2.1.1. Quelques jalons de la recherche : « accord » ou « intégration iconique » ? ... 343
2.1.2. La question des « verbes directionnels » ... 345
2.1.3. La question des « verbes inversés » ... 345
2.2. Morpho-syntaxe des verbes en LSF ... 346
2.2.1. Verbes à trajectoire *vs* verbes simples ... 346
2.2.2. Verbes ancrés sur le corps *vs* verbes à emplacement neutre ... 347
2.2.3. Typologie morpho-syntaxique des verbes en LSF ... 348
2.2.4. Verbes de préhension et « infixes pronominaux » ... 348
3. Autour du noyau verbal ... 350
3.1. Adverbes et fonction adverbiale ... 351
3.1.1. Adverbes et fonction adverbiale : définitions ... 352
3.1.2. Adverbes : sémantique et propriétés syntaxiques ... 353
La manière ... 353
L'intensité et la quantification ... 353
3.1.3. Les adverbes : des termes polyvalents ? ... 354
3.1.4. Les bases adjectivo-adverbiales ... 355
3.1.5. Fonction adverbiale : aspects simultanés dans l'expansion du noyau verbal ... 355
Mimique ... 356
Mouvements ... 356
Mimique et mouvements : formes de « gérondif » ... 357
3.1.6. Expansions adverbiales du noyau verbal : synthèse ... 358
3.2. Temps, aspect, modalité, voix ... 358
3.2.1. Temps et aspect : discussions et définitions ... 358
3.2.2. Temps et balises temporelles ... 359
3.2.3. Valeurs aspectuelles ... 361
Aspect lié au déroulement du procès : auxiliaires aspectuo-temporels ... 361
Aspect intrinsèque : types de procès et incompatibilités « quantitatives » ... 362
Perfectifs/imperfectifs ; accompli/inaccompli – quelle utilisation de [FINI] ? ... 363
Aspect lié à l'appréciation de la durée : duratif/itératif ... 364
3.2.4. Modalité, voix ... 365
Expression des modalités en l'absence de mode ... 365
Et la voix ? ... 366

Chapitre XII. Structures de phrases ... 369

1. Types de verbes et structures de phrases simples ... 369

1.1. Tendance fondamentale des phrases minimales : « placer » des nominaux ... 369

1.2. Structures minimales générées selon la valence verbale ... 370

1.2.1. Monovalents, agents animés et actants inanimés : des structures plutôt linéaires ... 370

1.2.2. Structures générées par les verbes bivalents et trivalents ... 371

1.3. Expansion des phrases simples : fonctions adverbiale et circonstancielle ... 373

1.3.1. Les modalisateurs : adverbes liés à l'énonciation, l'évaluation et la modalisation ... 373

1.3.2. Le cas des « adverbes » de temps et de lieu : quasi-nominaux ou circonstants ? ... 376

1.3.3. Fonction circonstancielle et circonstants ... 376

2. Phrases complexes ... 378

2.1. Phrases complexes en LSF : constructions séquentielles ... 378

2.1.1. Constructions séquentielles primaires ... 378

2.1.2. Constructions séquentielles avec joncteur ... 380

2.2. Phrases complexes en LSF : constructions intégrées ... 382

2.2.1. Quatre grands types de constructions intégrées ... 382

2.2.2. Les propositions intégrées explicatives-complétives ... 384

Explicatives-complétives avec joncteur non manuel ... 384

Explicatives-complétives sans joncteur ... 385

2.2.3. Les propositions implicatives : relativisation ... 386

2.2.4. Les propositions à joncteurs opérateurs : circonstancielles intégrées et valencialisées ... 388

Circonstancielles intégrées ... 388

Circonstancielles valencialisées ... 389

2.2.5. Les corrélatives ... 391

2.3. Types de joncteurs et iconicité ... 392

2.3.1. Absence de joncteur phrastique ... 392

2.3.2. Expression des relations sémantiques : joncteurs lexicaux et non manuels ... 393

Conjonction et disjonction ... 394

Restriction ... 394

Hypothèse ... 395

Épilogue ... 397

Le rêve parcouru ... 397

Les espaces à défricher ... 399

Et pour continuer de rêver… ... 400

Bibliographie 403

Tables 417

Table des synthèses graphiques 419

Table des illustrations 423

Table des matières 427

Index 443

Index

Cet index ne renvoie pas à l'intégralité des occurrences mais aux principaux paragraphes dans lesquels les notions sont abordées ainsi que, le cas échéant, aux premières définitions qui en ont été données.

A

actant, 112, 339, 370
actualisation, 159, 237
accompli, 187, 363
adjectif, 107, 182, 191, 197, 199, 205, 206, 245, 258 ; – démonstratif, 251 ; – déterminatif, 250, 258 ; – interrogatif, 251 ; – possessif, 251 ; – qualificatif, 247, 257, 258 ; – quantificateur, 251 ; – relationnel, 255
adverbe, 182, 191, 200, 207, 351, 354, 358, 373, 376 ; – de manière, 353 ; – modalisateur, 375
agent, 126
agentivisation, 134
anaphore, 114, 277
anaphorique, 149, 239, 278
ancrage, 63, 65, 66, 67, 101 ; – corporel, 64, 102 ; – neutre, 63, 102
animé/inanimé, 80, 300
aspect, 186, 358, 361, 362 ; – accompli, 187, 363 ; – duratif, 364 ; – inaccompli, 187, 361 à 363 ; – itératif, 364 ; – quantitatif, 186, 361, 362
assertion, 160,317
attribut, 131, 196, 197, 198, 205, 326

B

bases, 191 ; – adjectivo-adverbiales, 249, 355 ; – animé/inanimé, 80 ; – animo-locatives, 80 ; – bicatégorielles, 247 ; – dérivationnelles, 84, 86 ; – lexicales indifférenciées, 191 ; – nomino-adjectivales, 249 ; – verbo-nominales, 79, 213, 218
bénéficiaire, 126
buste, 156

C

cataphore, 114, 277
catégorie (catégorielle), 48, 179, 181, 191, 209, 210, 211 ; sélection –, 191, 194, 219 ; valeur –, 181, 188, 191
causatif, 367
circonstancielle, 383 ; – intégrée, 388 ; – valencialisée, 389, 391
circonstant, 202, 236, 340, 376 ; – valencialisé, 390
comparatif, 256
composition, 83
configurations manuelles, 67, 69, 71
construction intégrée, 382
construction séquentielle, 378 ; – avec joncteur, 380
contraintes articulatoires, 67, 70, 321
coordination, 183, 313
copule non manuelle (NM), 131, 196, 197, 205, 210, 236, 326
corrélatives, 391

D

déictique, 124, 143, 278 ; référence –, 332
démonstratif, 185, 239, 251, 283, 292
dépendants du nom, 239, 255, 258
dérivation, 84
déterminant, 183
dialogue/récit, 143
double articulation, 50, 58
duratif, 364
dynamiques iconiques, 49, 55, 89, 90, 101, 105, 110, 117, 120, 121

E

emplacement, 63, 101, 105
endophorique, 114, 279, 282, 284
énoncé, 309
épaule, 156, 158
espace de signation, 124
espace(s) pré-sémantisé(s), 125, 127, 150, 300 ; – de l'objet, 139 ; – de première personne, 132 ; – de l'indéfini, 137 ; – de troisième personne, 135 ; – du locatif, 141 ; – neutre, 128
exophorique, 114, 278, 282, 284

F

flexion, 84
flexion iconique, 82 à 85, 90, 112, 274
fonction, 193, 209, 210, 211, 228 ; – adjectivale, 165, 199, 206, 211, 236, 245, 247, 252, 255, 258 ; – adverbiale, 164, 200, 207, 211, 351, 352, 355, 358, 373 ; – argumentale, 195, 205, 210, 235, 236 ; – circonstancielle, 201, 207, 210, 236, 376 ; – jonctive, 202, 204, 208, 211 ; – prédicative, 195 à 198, 205, 210, 236, 245, 254 ; – pronominale, 198, 206, 210, 297, 304, 305
forme de citation, 62
formes de main, 63, 69, 90, 105, 110
futur, 152

G

génitif, 241
gérondif, 357
globalité, 37, 43
groupe nominal, 228, 235, 236 ; – étendu, 236, 239 ; – minimal, 236

H

homonymie, 95
hypotaxe, 315

I

iconicité (iconique), 55, 56 ; degré d' –, 77 ; – diagrammatique, 56 ; dynamiques –, 49, 55, 89, 90, 101, 105, 110, 117, 120, 121 ; – représentationnelle, 56, 75 ; visée –, 81, 82
impersonnel, 137, 323
inaccompli, 187, 361 à 363
incidence, 198
indéfini, 137, 237 ; – identificateur, 295 ; pronom –, 293, 305 ; – quantificateur, 294 ; indéterminé(e), 183, 294 ; construction –, 325
indice pronominal, 281, 288, 289, 305
infixe pronominal, 298, 305, 348
instances discursives, 144, 146, 166, 300 ; – de dialogue, 125 ; – de récit, 143, 145
instrument (rôle), 126, 340, 350
interrogatif(ve), 287 ; adjectif –, 251, 258, 287 ; constituant –, 285, 287 ; – déterminatif, 240 ; modalité –, 162 ; phrase –, 318 ; pronom –, 285, 287
itératif, 364

J

joncteur, 129, 183, 208, 210, 380, 383, 393 ; absence de –, 385, 392 ; – non manuel, 384, 393 ; – opérateur, 388 ; – propositionnel, 389, 396
juxtaposition, 313

L

labialisations, 168, 170 ; – figées, 169
langues gestuelles / langues vocales (différences), 37
lexique (lexicale), 55, 73, 85, 90 ; conceptualisation –, 77 ; structuration –, 83, 86, 87, 89
linéarité, 37
localisation, 109, 328 ; – droite/gauche, 331 ; – devant/derrière, 332
locatif, 126, 141 ; pronom –, 288, 305
locus, 104, 105, 113, 148, 149, 167, 303 ; création de –, 150, 151 ; /pointage –, 302, 305

M

main dominante, 91
main dominée, 91, 269
matrice iconique, 342, 346, 347
métaphore, 75
métonymie, 75, 98
mime, 30, 31
mimique, 62, 161 à 165, 356, 357, 365
modalisateur, 373
modalisation, 373
modalité, 162, 163, 317, 356
motivation, 74, 76
mouvement, 71, 72, 91, 117, 225, 356 ; double statut du –, 82 ; – iconique, 72, 82, 112 ; – manuel interne, 72, 111 ; – strictement articulateur, 81, 111 ; – syntaxique, 112 ; – transitoire, 111 ; variations du –, 84

N

négation, 185, 224, 316
nom, 181, 196, 198, 205 à 207, 214, 228, 234, 236, 252 ; – collectif, 263 ; – composé, 231 ; – comptable, 230 ; – massif, 230, 264 ; – propre, 98, 228
nominalisation, 221
nom/verbe (distinction), 78, 147, 158, 159, 213, 222, 228

O

objet, 126, 139, 274
orientation, 63, 70, 155, 322 ; – en miroir, 330 ; – en tandem, 330

P

paramètres du signe, 59, 62, 63
parataxe, 315
passé, 152
patient, 126
personne 1 implicite, 133, 290, 305
pertinence, 45 ; – des labialisations, 173 ; – du regard, 167
phonème, 40
phrase, 49, 160, 309, 315 à 325 ; – alternative, 159 ; – assertive, 317 ; – complexe, 313, 315, 378, 382 ; – emphatique, 320 ; – impérative, 319 ; – impersonnelle, 324 ; – indéterminée, 326 ; – interrogative, 318 ; – minimale, 369 ; modalité de –, 162, 163 ; – nominale, 326 ; – passive, 320 ; – simple, 312, 369, 373
pluriel, 238, 260, 262, 271, 273, 274 ; – des animés, 265 ; – des inanimés, 267
pointage, 113, 115, 116, 117, 151, 223, 302, 337 ; – endophorique, 114 ; – exophorique, 114
pointé, 112
polysémie, 96
présentative (structure), 131, 335 à 338
proforme, 206, 297, 300, 302, 303, 305 ; – corporelle, 119, 157, 298, 322 ; double –, 120, 305 ; – lexicalisée, 300 ; – manuelle, 109, 269, 298, 349 ; triple –, 300, 305
pronom, 182, 206, 275 à 278, 284, 305 ; – démonstratif, 292 ; – indéfini, 293 ; – interrogatif, 285 ; – locatif, 288 ; – personnel, 279, 282, 284 ; – possessif, 293 ; – translaté, 280, 291
proposition, 206, 207, 312, 313, 315, 378, 380, 382, 383, 396 ; – à opérateur, 388 ; – circonstancielle, 388, 389 ; – corrélative, 391 ; – explicative-complétive, 384 ; – implicative, 386 ; – intégrée, 382, 383

Q

quantificateur, 251 ; – indéfini, 294
quantitatif (aspect), 186, 361, 362
quantité, 251, 260, 262, 265, 273, 274 ; – dénombrée, 261, 267, 270 ; – implicite, 262 à 264 ; – imprécise, 261, 271 ; – nulle, 262 ; – subjective, 261 ; – totalisante, 262
quasi-nominaux, 207, 376

R

récit, 143, 145
réduction nominale, 243
référence, 278 ; – déictique, 332 ; – contextuelle, 333, 335
regard, 138, 166, 167, 290, 291 ; – « tu », 291
relativisation, 242, 259, 302, 303, 386
rôle sémantique, 112, 125

S

schéma actanciel, 112
schéma syntaxique, 195
siège (rôle), 126
signe, 173 ; – à mouvement arrêté, 92 ; – asymétrique, 91 ; – bimanuel, 91 ; – particuliers, 93 ; – symétrique, 91, 92 ; – unimanuel, 90
spatialisation, 102, 115, 167, 226, 267, 303, 337
spécificateur de taille et de forme (STF), 106, 108, 233, 252, 270, 271 ; – lexicalisé, 107, 108
subordination, 202, 313
superlatif, 257
synecdoque, 75, 299
synonymie, 97

T

temps, 358, 359, 376 ; – chronologique, 153 ; – déictique (To), 143, 152, 153
thématisation, 130
tracé, 36, 72, 94, 108
traduction, 17, 79
trajectoire (verbale), 112, 113, 117, 226, 305, 322, 346
translation, 189
trope personnel, 133

V

valence verbale, 112, 339, 370 ; – libre, 342
variantes, 28, 98, 282
verbe, 103, 112, 113, 181, 195, 205, 213 à 216, 274, 339, 340, 343, 346, 348 ; – à trajectoire,

289, 346, 347; – ancré sur le corps, 347; – bivalent, 341, 371; – d'état, 197, 198; – de préhension, 348; – directionnel, 345; distinction nom/ –, 78, 147, 158, 159, 213, 222, 228; – impersonnel, 323; – inversé, 345; – monovalent (intransitif), 340; – pronominal, 290; – sans trajectoire, 290; – simple, 346; – trivalent, 342, 371
voix, 366